

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 320

LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES

TOME I

Livres I et II

Introduction, texte critique, traduction et notes

PAR

Marcel METZGER

*Professeur à la Faculté de Théologie Catholique
de Strasbourg*

*Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS
1985

La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des Sources Chrétiennes
(U.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)

AVANT-PROPOS

C'est en novembre 1965 que l'aventure a commencé. M. le Professeur Cyril Vogel († 1982) m'engageait à étudier les institutions liturgiques décrites dans cet écrit volumineux, complexe et plutôt rébarbatif : les *Constitutions apostoliques par Clément* (abréviation : *CA*). L'étude de la liturgie eucharistique constitua la première étape de ce travail et donna lieu à la rédaction d'une thèse de troisième cycle, soutenue devant la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg (mars 1968).

Mais par ce premier contact avec les *CA* je me rendis compte qu'avant toute autre étude de détail, il me fallait procéder à un examen approfondi de l'ensemble de la compilation. Je fus d'autant plus sensible à une urgence signalée par d'autres chercheurs : pouvoir disposer d'une nouvelle édition des *CA* ainsi que d'une traduction française. Certes les deux volumes publiés par F. X. Funk (et réunis dans les rééditions récentes) rendent encore service. Mais cette édition se révèle insuffisante, surtout dans les passages théologiques.

Le P. G. Mondésert, Directeur de l'Institut des Sources Chrétiennes, me manifesta dès 1968 l'intérêt qu'il portait à une nouvelle édition des *CA* et accepta de la faire entrer dans la collection des *Sources Chrétiennes*. Je m'engageais alors dans cette longue entreprise et revenais au point de départ obligé : la lecture des manuscrits grecs, avec une attention particulière pour ceux que F. X. Funk avait tenus pour moins importants. Puis ce fut l'établissement du texte critique et des apparats. Enfin, la rédaction

© Les Éditions du Cerf, 1985
ISBN 2-204-02413-9
ISSN 0750-1978

des introductions. Une partie de ce travail fut présentée comme thèse pour le Doctorat d'État en Théologie catholique à Strasbourg, en février 1982.

Si j'ai pu mener ces recherches à terme, je le dois d'abord aux encouragements, à l'aide et aux conseils de MM. les Professeurs de la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg : en particulier au regretté Cyril Vogel et à MM. Charles Munier et Jean Bernhard. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. Mes remerciements vont ensuite à l'Institut des Sources Chrétiennes, à son directeur et en particulier au P. L. Doutreleau, qui m'a beaucoup aidé et conseillé dans les différentes étapes de mon travail. Je redis aussi toute ma reconnaissance au P. J. Paramelle et à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Paris) pour l'aide et les documents qu'ils m'ont procurés.

* * *

Les huit livres des *CA* sont d'inégale longueur. Ils seront ainsi répartis dans notre édition :

- vol. 1 : livres I et II des *CA*
- vol. 2 : livres III, IV, V et VI
- vol. 3 : livres VII et VIII

L'introduction comporte quatre chapitres, dont les deux premiers paraissent dans le présent volume et les deux autres paraîtront dans le volume suivant. Le dernier volume contiendra les tables. L'introduction est assez longue, car il nous a paru plus utile pour le lecteur de lui fournir des présentations synthétiques lui permettant de replacer dans leur contexte les descriptions partielles dispersées dans les *CA*. De ce fait les notes, dans le texte, seront plus réduites et, dans la plupart des cas, il s'agira de renvois à l'introduction. Pour que ces renvois puissent être assez précis, les paragraphes de l'introduction sont

pourvus d'une numérotation disposée dans la marge latérale :

— § 1 et suivants : le chapitre 1 de l'introduction : « Genre littéraire et origines des *CA* » (*dans le présent volume*, p. 13);

— à partir du § 100 : le chapitre 2 : « La tradition manuscrite » (*dans le présent volume*, p. 63);

— à partir du § 200 : le chapitre 3 : « La théologie des *CA* » (*dans le second volume*);

— à partir du § 300 : le chapitre 4 : « Les institutions ecclésiales et liturgiques » (*dans le second volume*).

N.B. Certaines questions, qui ne seront abordées que dans le second volume, ont déjà fait l'objet de publications :

— « La théologie des *Constitutions apostoliques par Clément* », dans *Revue des Sciences religieuses*, 1983, p. 29-49, 112-122, 169-194 et 273-294.

— La liturgie eucharistique dans W. RORDORF, G. BLOND, etc., *L'eucharistie des premiers chrétiens*, Paris 1976, p. 187-210. Dans cet article je me rangeais encore à l'avis de C. H. Turner sur l'arianisme des *CA*, mais cela n'avait pas d'incidences sur la description de la liturgie.

— « Les institutions pénitentielles » dans *Revue de Droit canonique*, 34 (1984), p. 224-234.

M. M.

INTRODUCTION

SOMMAIRE

Chapitre premier : Le genre littéraire et les origines des *CA* (§ 1-49)

- Une compilation (§ 2-20).
- Le style pseudépigraphique (§ 21-26).
- A l'apogée de l'ancienne littérature canonique (§ 27-39).
- Origine et date des *CA* (§ 40-49).

Chapitre II : La tradition manuscrite (§ 100-142)

- Description des manuscrits (§ 101-120).
- Les éditions des *CA* (§ 121-125).
- Le stemma (§ 126-138).
- Principes pour l'établissement du texte critique (§ 139-142).

CHAPITRE PREMIER

LE GENRE LITTÉRAIRE ET LES ORIGINES DES *CA*

1 Le genre littéraire des *CA* est propre aux origines de l'Église. Trois particularités le caractérisent :

1. La variété des sujets traités; il s'agit essentiellement de prescriptions concernant les différentes institutions de l'Église;
2. la compilation de traditions et de documents antérieurs;
3. le style pseudépigraphique.

Les titres figurant en tête de chacun des huit livres des *CA* n'informent le lecteur que de façon très sommaire :

- I : le comportement des chrétiens;
- II : la hiérarchie ecclésiastique;
- III : les veuves;
- IV : les orphelins;
- V : les martyrs;
- VI : les schismes;
- VII : la morale et l'initiation chrétienne;
- VIII : les charismes, l'eucharistie, les ordinations et la discipline.

Bien d'autres sujets encore sont abordés : la réconciliation des pénitents, l'aumône, la résurrection, l'année litur-

gique, etc. Bref, les *CA* traitent de presque toutes les questions qui se posaient jadis aux pasteurs des Églises, qu'il s'agisse de l'organisation des communautés, de la discipline à observer, du culte, de la catéchèse ou de la morale.

Cette énumération montre que le plan des *CA* n'a pas la rigueur des traités systématiques. Les redites sont nombreuses et bien des sujets sont abordés en trois ou quatre endroits différents; ainsi l'eucharistie (cf. II, 57; VII, 25 à 26; VIII, 5, 11 à 15) et le baptême (cf. III, 16 à 18; VII, 22; 40 à 45). A un lecteur moderne, cela apparaît comme un manque d'ordre et de logique. En fait, cela s'explique par le second caractère distinctif des *CA* : elles sont une compilation.

UNE COMPILATION

Le plan des *CA* correspond au groupement des trois documents suivants :

- *Didascalie* (dans les *CA* I à VI);
- *Didachè* (*CA* VII, 1 à 32);
- *Dialaxeis* (*CA* VIII, 3 à 45).

Mais de nombreux autres éléments provenant d'écrits antérieurs ont été intégrés dans les *CA*. Examinons-les en détail, en rappelant, à propos de chacun des éléments de la compilation, les conclusions et les hypothèses de la critique*.

* Vient de paraître : J. GAUDEMET, *Les sources du droit de l'Église en Occident, du II^e au VII^e siècle*, Paris 1985. Dans cet ouvrage sont présentés, avec la bibliographie la plus récente, les différents documents et compilations dont il sera question dans les pages qui suivent.

2 — *La Didascalie des Apôtres.*

Composé en grec, cet écrit ne nous est parvenu que dans des traductions latine, syriaque, arabe et éthiopienne, hormis quelques citations d'Épiphane¹ et un court fragment sur une page de manuscrit²; entre les traductions anciennes et ce fragment grec on relève plusieurs différences, qui suffisent à rendre vain tout essai de reconstitution du texte original³. Dans ses vingt-six chapitres, la *Didascalie* traite surtout de la vie chrétienne, de la hiérarchie, de la liturgie, des procès, des offrandes et de la réconciliation des pécheurs⁴.

1. Cf. F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, t. 2, Paderborn 1905, p. 3-8.

2. Le texte de ce fragment correspond à III, 5,6-6,4 dans l'édition de F. X. FUNK. Il a été publié par J. VERNON BARTLET, « Fragments of the *Didascalia Apostolorum* in Greek », dans *JThS* 18 (1917), p. 301-309.

3. Cf. la rétroversion de P. DE LAGARDE, dans C. C. J. BUNSEN, *Analecta antenicaena*, t. 2, Londres 1854.

4. Éditions et traductions des anciennes versions de la *Didascalie* : P. DE LAGARDE, *Didascalia Apostolorum syriaca*, Göttingen 1854; E. HAULER, *Didascaliae apostolorum fragmenta veronensia latina...*, Leipzig 1900; H. ACHELIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalia übersetzt und erklärt* (TU 25, 2), Leipzig 1904; F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, t. 1, Paderborn 1905 : face au texte des *CA* I-VI, Funk procure une traduction latine de la *Didascalie* faite à partir des fragments de Vérone et de la version syriaque et il en expose les principes dans son introduction, p. x-xi; F. NAU, *La Didascalie des douze Apôtres, traduite du syriaque*, 2^e éd., Paris 1912; R. H. CONNOLLY, *Didascalia Apostolorum. The Syriac version translated and accompanied by the Verona Latin fragments*, Oxford 1929 (réimpr. 1962); E. TIDNER, *Didascaliae apostolorum, Canonum ecclesiasticorum, Traditionis Apostolicae Versiones Latinae* (TU 75), Berlin 1963; A. VÖÖBUS, *The Didascalia Apostolorum in syriac* (GSCO *Scriptores syri*, t. 175, 176, 179, 180), Louvain 1979. Cf. A. FAIVRE, « La documentation canonico-liturgique de l'Église ancienne. II. Les unités littéraires et leurs relectures », dans *RevSR* 1980, p. 275-277.

Origine: la région d'Antioche, en Syrie¹.

Date: la première moitié du III^e siècle².

Auteur: c'était certainement un évêque, puisqu'il se range parmi eux³ (cf. II, 6, 16; 7; etc.) pour les instruire sur la conduite à tenir dans le ministère pastoral. Cependant il recourt à la pseudépigraphie pour mettre en scène les apôtres eux-mêmes.

3 — La *Didachè* ou *Doctrine des douze Apôtres*⁴.

Ce document comprend quatre sections :

1. un enseignement catéchétique et moral, dans la tradition judéo-chrétienne des *Deux voies* de la vie et de la mort;

2. une section liturgique traitant du baptême, du jeûne, de l'eucharistie et de la prière;

3. des consignes sur la discipline dans les communautés;

4. des propos sur l'eschatologie.

1. Cf. R. H. CONNOLLY, *Didascalia Apost.*, p. LXXXIX. A. G. MARTIMORT (*Les diaconesses*, Rome 1982, p. 40) signale d'autres localisations possibles : Palestine, Arabie, Coelésyrie; à la suite de Nau, il propose la Mésopotamie.

2. Cf. P. GALTIER, « La date de la Didascalie », dans *RHE* 42 (1947), p. 315-351; R. H. CONNOLLY, *Didascalia Apost.*, p. xci, place l'écrit avant la persécution de Dèce (249).

3. Portrait de l'auteur et description de sa communauté, d'après les indications de la *Didascalie*, dans H. ACHÉLIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalia*, p. 266-317 et 378, et dans R. H. CONNOLLY, *Didascalia Apost.*, p. 261, A. G. MARTIMORT, *Les diaconesses*, p. 40. A. VILELA, par contre, dans *La condition collégiale des prêtres au III^e s.*, Paris 1971, p. 214, estimait que l'auteur de la *Didascalie* était un diacre.

4. Les questions posées par cet écrit ont été étudiées en détail par W. RORDORF et A. TUILIER, *La Doctrine des douze Apôtres (Didachè)*, Introduction, traduction et notes (SC 248), Paris 1978.

Origine: la Syrie.

Date: la *Didachè* aligne des propos et des traditions de différentes époques. L'ensemble est ancien, du I^{er} siècle, mais on admet une rédaction finale plus tardive.

Auteurs: on admet que la rédaction de ce document s'est faite en plusieurs étapes et que plusieurs auteurs, restés anonymes, sont intervenus.

4 — Les *Diataxeis des saints apôtres* (« *Tradition apostolique* »).

Les parentés entre le livre VIII des *CA* et la *Constitution de l'Église égyptienne*, le *Testament de notre Seigneur Jésus-Christ* et les *Canons d'Hippolyte* ont conduit à leur supposer un ancêtre commun que plusieurs chercheurs ont tenté de reconstituer en le présentant comme une œuvre d'Hippolyte de Rome († 235) : la « *Tradition apostolique* ». Cette identification a été contestée par d'autres chercheurs; en nous appuyant sur les travaux de M. Richard et de J. Magne, nous donnons la préférence au titre *Diataxeis des saints apôtres* : ce document forme la trame du livre VIII des *CA* et a déjà été amplement étudié et diffusé, en particulier dans l'essai de reconstitution de B. Botte¹. Il traite principalement des ordinations,

1. B. BOTTE, *La Tradition apostolique de saint Hippolyte. Essai de reconstitution (LQF 39)*, Münster Westfalen 1963; édition allégée : *Hippolyte de Rome : la Tradition apostolique (SC 11 bis)*, Paris 1968. Sur les controverses à propos de ce document voir les dossiers suivants : J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres*, Paris 1975, p. 23-32; A. G. MARTIMORT, « La Tradition Apostolique », dans *L'Année canonique XXIII* (1979), p. 159-173; A. FAIVRE, « La documentation canonico-liturgique... », *RevSR* 1980, p. 279-286; G. KRETSCHMAR, « La liturgie ancienne dans les recherches historiques actuelles », dans *La Maison-Dieu* 149 (1982), p. 59-63.

de la célébration de l'eucharistie et du baptême, des repas communautaires, de la prière et du jeûne.

Origine, date et auteur. Pour qui attribue ce document à Hippolyte, tout est simple : il aurait été rédigé à Rome vers 215/218¹. Mais si on refuse cette attribution, dans l'état actuel des recherches, on ne peut que répéter avec J. Magne qu'il s'agit d'une « compilation anonyme contenant des éléments d'âges différents² ».

5

**Le travail
du compilateur.**

Il n'est pas sûr que le groupement de ces trois documents, *Didascalie*, *Didachè* et *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* ») ait été l'œuvre du compilateur (c'est ainsi que nous désignerons, par commodité, le rédacteur des *CA*), car l'existence d'une *collection tripartite* comprenant la *Didascalie*, la *Constitution ecclésiastique des apôtres* et les *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* ») nous est connue par une traduction latine couramment appelée « *Fragments de Véronne* »³. Cependant, le compilateur ne s'est pas contenté de collationner et de rassembler des documents antérieurs, il les a remaniés au point que diverses hypo-

1. Cf. B. BOTTE, dans *SC* 11 bis, p. 14.

2. J. MAGNE, *Trad. apost. sur les charismes...*, p. 86 ; plus loin, p. 192, cet auteur parle même de « statuts pré-apostoliques ». J. M. HANSENS, dans *La liturgie d'Hippolyte, ses documents, son titulaire...*, 2^e éd., Rome 1959, p. 250, tout en admettant l'attribution à Hippolyte, estime lui aussi que ce document contient des éléments plus anciens : c'était « à la fois un document apostolique et l'ouvrage personnel d'un auteur, Hippolyte », propos développés encore à la p. 500.

3. Éditions : E. HAULER, *Didascalie Apostolorum fragmenta veronensia latina...*, Leipzig 1900 ; E. TIDNER, *Didascalie Apostolorum... Versiones Latinae (TU 75)*, Berlin 1963. Cf. A. FAIVRE, « La documentation canonico-liturgique... », *RevSR* 1980, p. 212-214.

thèses ont été émises pour expliquer ses interventions¹. Mais que les premières pages de l'édition de Funk ne fassent pas illusion : on y trouve juxtaposés le texte grec des *CA* (pages de droite) et la traduction latine de la *Didascalie* (pages de gauche). Au livre I, les remaniements du compilateur, qui sont soulignés, paraissent minimes. Il en est tout autrement à partir du livre II : parfois des pages entières sont soulignées ! C'est dire l'importance des interpolations. Nous les étudierons plus loin, mais d'abord un mot sur les omissions.

Le texte de la *Didascalie* et de la *Didachè* a été repris presque intégralement dans les *CA*. Les omissions sont peu nombreuses et portent sur des détails du rituel liturgique ou de la discipline. Par contre, entre le livre VIII des *CA* et les *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* ») les différences sont si importantes que certaines sections des deux documents n'ont en commun que de courts passages, parfois même uniquement l'ordre des chapitres.

Quant aux interpolations et additions, elles aussi sont inégales en importance. Ainsi la *Didascalie* et la *Didachè* ont été augmentées surtout de citations bibliques et de courts extraits d'autres écrits. Mais la seconde partie du livre VII et le livre VIII contiennent des sections entières provenant encore d'autres écrits et documents.

1. Cf. F. X. FUNK, *Die apostolischen Konstitutionen, eine litterarhistorische Untersuchung*, Rottenburg 1891, p. 76-77, 107, 113-115, 130 ; J. LEBRETON, « Le désaccord de la foi populaire et de la théologie savante dans l'Église chrétienne du III^e siècle », dans *RHE* 20 (1924), p. 32 ; B. CAPELLE, « Le texte du ' Gloria in excelsis ' », dans *RHE* 44 (1949), p. 446 et 453 ; J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes...*, p. 35-59, 76, 163 ; E. R. GOODENOUGH, *By Light, Light. The Mystic Gospel of Hellenistic Judaism*, New-Haven 1935 (réimpr. 1969), p. 306-358.

6

Documents repris
par sections entières.

En suivant le plan des *CA* on trouve d'abord, après le remaniement de la *Didachè*, la transcription d'un formulaire liturgique d'origine juive, remanié lui aussi (VII, 33 à 38). A la suite de W. Bousset, qui, le premier, avait signalé la chose, d'autres chercheurs ont entrepris de délimiter dans ces prières d'origine juive les remaniements du compilateur. Dans leurs éditions, ils ont démarqué les différentes sources par des procédés typographiques¹. Goodenough a étendu ses recherches à d'autres sections des *CA* et il a reconnu une origine juive à plusieurs éléments du formulaire liturgique des livres VII et VIII². Mais ses conclusions appellent des réserves, car la mention de personnages et d'épisodes bibliques ne suffit pas pour qu'on puisse conclure à une origine juive.

Après Goodenough, d'autres chercheurs ont porté leur attention non plus seulement sur les ressemblances littéraires, mais aussi sur les articulations du formulaire. Ainsi a-t-on découvert dans la prière eucharistique des *CA* (VIII, 12) les grandes lignes de la bénédiction synagogale de Kippur³. On n'en conclura pas pour autant que celle-ci en fut la source immédiate, car on constate une différence importante entre les bénédictions du livre VII, 33 à 38 et la prière eucharistique du livre VIII : les premières

1. W. BOUSSET, « Eine jüdische Gebetssammlung im siebenten Buch der apost. Konst. », dans *Nachrichten von der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Berlin 1916, p. 435-489 ; E. R. GOODENOUGH (cf. note précédente) ; L. BOUYER, *Eucharistie*, Tournai 1966, p. 122-136 ; M. SIMON, *Verus Israel*, Paris 1948, p. 74-80.

2. VII, 26, 1-3 ; 39, 2-4 ; VIII, 5, 1-4 ; 6, 5-8 ; 9, 8-9 ; 12, 6-27 ; 15, 7-9 ; 16, 3 ; 40, 2-4 ; 41, 2-5.

3. Cf. L. LIGIER, « Autour du sacrifice eucharistique. Anaphores orientales et anamnèse juive de Kippur », dans *NRTh* 82 (1960), p. 40-55.

paraissent à peine retouchées par l'interpolateur chrétien ; la seconde, au contraire, a toutes les apparences d'une composition chrétienne faite par intégration d'éléments juifs.

7 D'où la question : le compilateur a-t-il lui-même composé cette prière eucharistique en se servant de sources juives, ou bien a-t-il reproduit, éventuellement en le remaniant, un texte chrétien préexistant ? Il est difficile de le savoir. Par contre, il est clair que, dans les sections liturgiques, il reproduit, sinon textuellement, du moins en s'en inspirant, un *formulaire chrétien* qui nous est parvenu, tantôt intégralement, tantôt par des citations ou allusions d'auteurs du IV^e siècle. C'est le cas pour les prières litaniques¹, les prières d'ordination², la grande doxologie³. De même, dans son ensemble, la liturgie eucharistique que propose le compilateur n'est pas un pur produit de son imagination, elle correspond à des usages dont il est témoin. Il nous reste à ce sujet, dans l'œuvre de saint Jean Chrysostome, de nombreuses allusions à la liturgie eucharistique : elles concordent dans l'ensemble avec les descriptions des *CA*⁴. On retiendra donc que le compilateur a retranscrit,

1. Cf. H. ENGBERDING, « Das anaphorische Fürbittgebet... », dans *Oriens Christianus* 45 (1961), p. 20-29, 46 (1962), p. 36-61 et 47 (1963), p. 16-52, et dans *Orientalia Christiana Periodica* 30 (1964), p. 398-446.

2. Cf. E. LANGE, « Les ordinations dans le rite copte ; leurs relations avec les *CA* et la *TA* de s. Hippolyte », dans *L'Orient syrien* 17 (1960), p. 81-106 ; J. MAGNE, *Trad. apost. sur les charismes...*, p. 107-192.

3. Cf. J. LEBRETON, « La forme primitive du Gloria... » dans *RecSR* 14 (1923), p. 322-329, et l'étude déjà citée (à la note 1, p. 19) de B. CAPELLE dans *RHE* 44, p. 439-457. Loin d'être la version primitive de la grande doxologie, le texte proposé par les *CA* est un remaniement subordinatianiste.

4. Cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie in Antiochia und Konstantinopel gegen Ende des vierten Jahrhunderts*,

dans son écrit, non seulement un *formulaire juif*, qu'il a remanié, mais aussi un *formulaire chrétien*, dans les sections liturgiques (fin du livre VII et livre VIII).

8 Pour rédiger les deux premiers chapitres du livre VIII le compilateur semble avoir recouru à un autre texte encore, un document sur les charismes, que J. Magne s'est efforcé de dégager des remaniements opérés par le compilateur et a identifié comme étant un extrait de la *Tradition apostolique sur les charismes*, traité qu'aurait rédigé Hippolyte de Rome, selon l'inscription trouvée sur sa statue¹. D'autres chercheurs hésitent sur cette attribution mais reconnaissent l'existence d'un traité sur les charismes antérieur aux CA².

9 Quatrième élément formant une section entière des CA : une collection de canons ajoutée au livre VIII, mais reliée à l'ensemble de la compilation par une exhortation à l'obéissance dans l'Église (VIII, 46). Dans ces 85 *Canons apostoliques* (puisque tel est le titre sous lequel ils ont circulé indépendamment du reste de la compilation) se retrouve la matière de conciles ou de collections canoniques antérieurs. Il s'agit des conciles de Nicée (325), d'Antioche³ (vers 330), de la collection de canons attribuée

Rome 1970 ; G. WAGNER, *Der Ursprung der Chrysostomosliturgie* (LQF 59), Münster Westfalen 1973 ; R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes in Liturgie und Alltag der Gemeinden des Johannes Chrysostomus*, Fribourg-en-Br. 1974.

1. Selon d'autres il s'agit de deux titres distincts : *La Tradition apostolique* et *Sur les charismes*. Cf. le dossier de J. MAGNE, *Trad. apost. sur les charismes...*, p. 33-73.

2. Cf. A. FAIVRE, « La documentation canonico-liturgique... » dans *RevSR* 1980, p. 295 s.

3. Les anciennes collections canoniques rattachaient les vingt-cinq canons d'Antioche au Synode de la Dédicace, ou *in encaenis*, de 341. En fait ces canons proviennent de l'un des synodes antérieurs,

à un concile de Laodicée¹ (entre 343 et 381) et de canons d'Ancyre (314) et de Néocésarée (vers 319). Dans certains cas il semble y avoir eu emprunt direct et littéral de la part du compilateur, par exemple pour les canons d'Antioche. En d'autres cas on ne peut relever qu'une parenté de thèmes. Dans l'état actuel de nos connaissances on ne sait si le compilateur disposait d'une collection regroupant déjà tous ces canons ou s'il ne les connaissait qu'en séries indépendantes, car la plus ancienne collection de canons ne semble avoir été constituée qu'à l'époque où il rédigeait les CA², avant le concile de Constantinople (381).

10 Pour conclure cet inventaire des différents éléments de la compilation nous indiquerons la place de chaque document sur un tableau récapitulatif.

tenu vers 330 pour décider de la déposition d'Eustathe ou de son remplacement. Cf. E. SCHWARTZ, « Die Kanonensammlungen der alten Reichskirche », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, kanon. Abt.* 25 (1936) p. 1-114, ou dans *Gesammelte Schriften* IV, Berlin 1960, p. 189-241. Sur les premiers conciles orientaux et les collections canoniques cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, Paris 1958, p. 34-40 ; P. L'HUILLIER, « Origine et développements de l'ancienne collection canonique grecque », dans *Messenger de l'Exarcat* 93-96 (1976), p. 63-65. Édition de ces textes conciliaires : P. P. JOANNOU, *Discipline générale antique*, Rome 1962-1964, I, 1, p. 23-38 (Nicée), I, 2, p. 56-155 (Ancyre, Néocésarée, Antioche, Laodicée).

1. Cf. P. L'HUILLIER, *op. cit.*, p. 59 ; J. GAUDEMET, *op. cit.*, p. 35.

2. Elle comprenait les canons d'Ancyre (314), de Néocésarée (314-319), Nicée, Gangres (342), Antioche et Laodicée. Cf. les auteurs cités plus haut, note 3, p. 22.

Division du texte des CA	Documents formant la trame de la compilation (* Collection tripartite *)	Autres éléments intégrés dans la trame de la compilation
Livres I à VI.....	<i>La Didascalie</i>	
Livre VII, 1 à 32.. 33 à 38..	<i>La Didachè</i>	
39 à 49..		Formulaire d'origine juive
Livre VIII, 1 & 2...		Formulaire chrétien
3 à 45...	<i>Diataxeis</i> (* Tradition apostolique *)	<i>Tradition apostolique sur les charismes</i>
47...		Formulaire chrétien
		Canons conciliaires

**Citations
et courts extraits.**

L'ensemble des CA est comme truffé de citations d'écrits antérieurs : œuvres portant le nom de Clément, Actes apocryphes, ouvrages historiques et symboles de foi.

- 11 Des expressions et des membres de phrases de la *Première Épître de Clément aux Corinthiens* ont été reproduits textuellement dans les CA¹. De plus, de nombreux thèmes sont communs aux deux écrits, sans qu'on puisse toujours

1. Édition : CLÉMENT DE ROME, *Épître aux Corinthiens*, SC 167 (1971), par A. JAUBERT. Études : P. DREWS, *Untersuchungen über die sogenannte clementinische Liturgie*, Tübingen 1906 (conclut trop à la dépendance des CA par rapport à Clément); Th. SCHERMANN, *Griechische Zauberpapyri und das Gemeinde = und Dankgebet im I. Klemensbriefe*, TU 34, 2 b, Leipzig 1909; W. BOUSSET, « Eine jüdische Gebetssammlung... » (cf. *supra*, p. 20, n. 1), p. 458; H. LECLERCQ, article « Constitutions apostoliques (Liturgie des) », dans *DACL* 3, col. 2754; R. KNOPF, *Die Apostolischen Väter, Handbuch zum Neuen Testament, Ergänzungs Band*, t. 1, Tübingen 1920, p. 136-150.

conclure à des emprunts du compilateur. Le détail de toutes ces citations figure sur le tableau de la page suivante.

- 12 D'autres indications et citations proviennent de cette littérature complexe, faussement attribuée à Clément de Rome et dont on ne connaît que le dernier stade rédactionnel, les *Homélies*, introduites par une *Épître de Clément à Jacques*, et les *Reconnaisances*¹. Certaines de ces citations se trouvaient déjà dans la *Didascalie*. Nous le précisons sur le tableau de la page suivante.

On reconnaît aux *Homélies* et *Reconnaisances pseudo-clémentines* une histoire complexe. Elles dériveraient toutes deux d'un même *Écrit fondamental (Grundschrift)*, compilation lui-même d'éléments plus anciens, comprenant les *Prédications* (ou *Kérygme*) de Pierre. Aussi a-t-on cherché à préciser dans lequel de ces trois états successifs cette littérature était connue du compilateur, le dernier état devant être exclu, parce que contemporain des CA. Pour H. J. Schoeps, c'est dans son stade intermédiaire qu'elle est citée dans les CA; il en donne pour preuve le fait que le veau d'or est nommé Apis en VI, 20, 1, précision absente des *Prédications de Pierre*, mais qu'on trouve dans les *Reconnaisances*², et qui devait donc provenir de l'Écrit fondamental.

- 13 Autre littérature très particulière dont le compilateur s'est maintes fois inspiré : les *Actes apocryphes*. Dans les *Actes de Pierre*³ il a trouvé des compléments à son récit

1. *Homélies* et *Reconnaisances* constituent deux versions différentes des mêmes récits : les péripéties de Clément et de sa famille, les voyages de saint Pierre et ses démêlés avec ses contradicteurs, en particulier Simon le Mage. Éditions : B. REHM, *Die Pseudoklementinen I, Homilien*, GCS 42 (1953), B. REHM et F. PASCHKE, *Recognitiones*, GCS 51 (1958).

2. H. J. SCHOEPS, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*, Tübingen 1949, p. 183, note 1.

3. Cf. L. VOUAUX, *Acta Petri*, Paris 1922, p. 408 s.

1 ^{re} Épître aux Corinthiens	Pseudo-Clémentines			Thèmes et expressions	Dans les C.A.	Dans la Didascalie
	Épître à Jacques	Homélie	Reconnaissances			
Adresse 59, 2				Salutation « Jésus, ton enfant »	Adresse <i>Passim</i>	
	c. 2			Le comportement de l'évêque	II, 6, 1	
	c. 12			Le diacre, œil de l'évêque	II, 44, 4	
	<i>id.</i>			Contre le recours aux tribunaux païens	II, 46	II, 46
	c. 14			L'image du navire appliquée à l'Eglise	II, 57, 2-4	
60, 3		12, 36	6, 15	« Fais luire ton visage... » (cf. <i>Nombr.</i> 6, 25 ; <i>Ps.</i> 30, 17)	II, 57, 19 ; VIII, 18, 2 ; 37, 6	
	c. 8-9			Le terme <i>χηρικόν</i>	III, 1, 2	III, 1, 2
	c. 7			Rôle caritatif de l'évêque	IV, 2, 1	
25				Le mariage des jeunes gens	IV, 11, 6	IV, 11, 6
				Le phénix	V, 7, 15	

	2, 24	1, 54 ; 2, 11	Dosithee dépassé par ses disciples	VI, 8, 1
	<i>Passim</i>	<i>Passim</i>	Saint Pierre et Simon le Mage ; le titre de Prophète donné au Christ	VI, 9
		1, 35	Apis, le veau d'or ; rôle de Moïse	VI, 20, 1.6
20 ; 33, 2-8	11, 27	6, 10 s.	Pratiques de pureté sexuelle	VI, 28
34, 6			La création	VII, 34-35 ; VIII, 12, 6-20
			Les anges	VII, 35, 3-4 ; VIII, 12, 27
	3, 72 ; 11, 36 ; 13, 1	3, 65-66 ; 6, 15	Evêques institués par les apôtres	VII, 46, 3.11.14
59, 4	3, 72		Prière d'ordination épiscopale	VIII, 5, 7
59, 2.3			Prière pour le peuple	VIII, 10, 14-15 ; 12, 45
9-12			« La connaissance de la gloire de ton Nom », « Très-Haut... »	VIII, 11, 2
59, 2			Les justes de l'Ancien Testament	VIII, 12, 21-24
60, 1			Le nombre des élus	VIII, 22, 3
			« L'ordonnance du monde »	<i>id.</i>

des méfaits de Simon le Mage, en particulier la rencontre de Pierre et de Simon à Rome (CA VI, 9). Aux *Actes de Paul*¹, d'autre part, il a repris les renseignements concernant l'hérétique Cléobios et le trouble qu'il avait provoqué dans la communauté de Corinthe (CA VI, 8, 1 et 26, 1).

- 14 Les CA rapportent encore des informations qu'on ne trouve que chez les historiens Hégésippe et Eusèbe de Césarée, l'œuvre du premier n'étant d'ailleurs connue que par le second². Il s'agit des indications suivantes :

CA		Hégésippe, dans EUSÈBE, H.E.
II, 63, 1...	Le métier de Jacques, frère du Seigneur	III, 20, 1-4
V, 8, 1....	Le martyr de Jacques	II, 23, 4
VI, 6, 4....	La secte des Masbothéens	IV, 22, 7

De plus, certaines des informations sur la succession épiscopale (CA VII, 46) ne se trouvent que dans l'ouvrage d'Eusèbe de Césarée :

CA VII, 46	Sièges ou évêques	EUSÈBE, H.E.
v. 2.....	Jérusalem	II, 1, 20 ; III, 11
4.....	Antioche	III, 22
5.....	Alexandrie	III, 21
6.....	Rome	III, 2 ; 13 ; 21
7 & 10.....	Timothée et Tite	III, 4, 5
8.....	Ariston	III, 39
11.....	Denys	III, 4, 11
13.....	Crescens	III, 4, 8

1. Cf. L. VOUAUX, *Les Actes de Paul*, Paris 1913, p. 249 ; M. TESTUZ, *Papyrus Bodmer X*, Genève 1959, p. 30.

2. Édition : EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique, Livres I-IV*, SC 31 (1952), par G. BARDY.

- 15 On constate enfin que la profession de foi baptismale (VII, 41, 4-8) n'est qu'un centon de formules reprises à quatre symboles de foi connus par ailleurs, les interpolations du compilateur y étant peu importantes. De ces quatre symboles de foi, celui que le compilateur a le plus largement recopié se rattache au synode de la *Dédicace* (Antioche 341) ; on le considère habituellement comme la quatrième profession de foi de cette assemblée ; en fait, il aurait été rédigé quelques mois après ce synode¹. Le compilateur a aussi repris des éléments au symbole de Nicée², mais aucun des termes exprimant la consubstantialité du Père et du Fils. Il s'est encore servi de la formule de foi à laquelle souscrivirent les Pères du concile de Constantinople (381), mais qui était antérieure à ce concile, puisque citée déjà par Épiphane en 374, et qui passe pour un remaniement du symbole baptismal de Jérusalem³. Quatrième symbole utilisé : celui qu'expliquait saint Cyrille (ou Jean ?) à Jérusalem, précisément⁴.

1. Texte de ce symbole : cf. A. HAHN, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln*, Breslau 1897², p. 187 s. Sur les circonstances de sa rédaction, cf. G. BARDY, *Recherches sur saint Lucien d'Antioche et son école*, Paris 1936, p. 90 ; Id., « La crise arienne » dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 3 (1947), p. 123.

2. Texte : cf. E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius et la « foi » de Nicée*, t. 2, Paris 1972, p. 250-252.

3. Texte : ÉPIPHANE, *Ancoratus*, c. 118, édition CGS 25 (1915) par K. HOLL, p. 146 s. Selon A. HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. 2, Tübingen 1909⁴ (réimpr. 1964), p. 276-278, ce symbole aurait été composé peu après le concile d'Alexandrie de 362. Sur les circonstances de sa rédaction, cf. G. BARDY et J. R. PALANQUE, « La victoire de l'orthodoxie », dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 3 (1947), p. 287.

4. Ce symbole a été reconstitué à partir de ses différents articles, tels qu'ils figurent en tête des différentes catéchèses baptismales. Cf. E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius...*, t. 2, p. 262 s.

16

Le recours à la Bible.

Déjà importantes dans les sources des *CA*, les citations bibliques le sont encore davantage dans les interpolations. Le compilateur complète tantôt des citations trouvées dans la *Didachè* et la *Didascalie*, tantôt il ajoute une ou plusieurs citations de même portée que celles qu'il trouvait déjà dans ses sources. Ainsi il illustre les propos de la *Didascalie*, mais surtout ceux de la *Didachè* par des chaînes de citations (cf. VII, 1, 1 et s.). Ailleurs il remplace une citation par une autre (cf. II, 3, 3), l'abrège ou la simplifie (cf. I, 7; II, 12, 2; 18, 8-12; etc.). Il en omet aussi. Mais il excelle surtout dans les nombreuses allusions à des épisodes bibliques; il les accumule souvent pour illustrer un propos (cf. II, 10, 1-3; 14, 7-9; 22, 2; etc.). Quand il cite le Nouveau Testament, il en adapte le texte à son langage pseudo-apostolique, narrant les épisodes vécus par les apôtres en les transcrivant à la première personne du singulier ou du pluriel (cf. II, 46, 5; VII, 22, 1; 24, 1; etc.). De même quand il traite des institutions et de l'éthique chrétienne il accumule les phrases prises aux écrits et discours des apôtres (cf. III, 2, 3; 3; IV, 11, 1; 12-14; etc.).

17

L'apport personnel du compilateur.

Que ce fréquent recours aux écrits bibliques et autres ne fasse pas illusion : le compilateur ne s'est nullement contenté de recopier des textes antérieurs et de les entremêler. Il est lui-même l'auteur de très nombreuses interpolations et, en plus d'une section, il a remanié et augmenté presque toutes les phrases de ses sources (cf. II, 14; 26-27; 30-37; etc.).

C'est dans les longues interpolations qu'apparaissent le plus clairement le style et les procédés du compilateur. Deux passages du livre VIII sont particulièrement significatifs. D'abord les deux premiers chapitres de ce livre, c'est-à-dire le traité des charismes, remaniement de cette

Tradition apostolique sur les charismes dont J. Magne a tenté de retrouver les éléments¹. Ensuite, vers la fin de l'ouvrage, le chapitre 46, qui introduit les *Canons apostoliques*. De part et d'autre, on relève les mêmes procédés caractéristiques :

— développement du discours en positif et en négatif : ses propos sur le prophétisme ou sur la discipline dans l'Église, le compilateur les confirme par l'évocation des châtiments qui ont frappé les prophètes impies (VIII, 2, 1-7) et les rebelles (VIII, 46, 1-4);

— formulation pseudo-apostolique du propos;

— recours à la Bible, autorité suprême, pour confirmer la légitimité du propos et démontrer la continuité historique de l'Ancien Testament à la vie des Églises.

18 Cette analyse des *CA* manifeste donc que la compilation a été formée :

1. par la collection de trois documents principaux, *Didascalie*, *Didachè* et *Dialaxeis* (« *Tradition apostolique* »), qui forment comme la trame de tout l'ouvrage;

2. par l'insertion, dans cette trame, de traditions euhologiques, conciliaires et autres;

3. par l'intégration d'extraits et de citations d'autres écrits, principalement la Bible et la littérature clémentine;

4. par des interpolations nombreuses, d'importance variable et provenant de la main du compilateur.

19 En raison de l'aspect composite des *CA* l'unité de la compilation a été mise en doute. On a supposé qu'elle avait été constituée progressivement, soit en deux étapes,

1. J. MAGNE, *Trad. apost. sur les charismes...*, p. 92-97; la disposition typographique met en évidence les interpolations du compilateur.

à savoir les livres I à VII d'abord, puis le livre VIII¹ ou encore les livres I à VI puis les deux derniers², soit en quatre étapes, c'est-à-dire successivement les livres I à VI, puis le livre VII, le livre VIII, 1-46, et enfin les 85 *Canons apostoliques*³. Mais l'unité des *CA* a été démontrée en particulier par F. X. Funk et G. H. Turner et il est désormais admis que les 85 *Canons apostoliques* font partie des *CA*⁴ et que le compilateur est aussi l'interpolateur des *Lettres d'Ignace d'Antioche* et l'auteur du *Commentaire arien sur Job*⁵. En effet les parentés à l'intérieur des *CA* et entre les trois écrits sont nombreuses et significatives; elles apparaissent dans le vocabulaire, les expressions et les tournures de style, la théologie, les préoccupations pastorales et les institutions de l'Église.

20 Il n'empêche, et cela explique que l'unité des *CA* ait été controversée, que d'une section à l'autre on relève quelques contradictions :

— Certains clercs ne sont nommés que dans une section de la compilation : les sous-diacres seulement au livre VIII et le portier seulement dans les six premiers livres.

1. Cf. O. KRABBE, *Ueber den Ursprung und den Inhalt der apostolischen Konstitutionen des Clemens Romanus. Ein historisch-kritischer Versuch*, Hambourg 1829.

2. Th. ZAHN, *Ignatius von Antiochien*, Leipzig 1873.

3. G. DREY, *Neue Untersuchungen über die Constitutiones und Canones der Apostel. Ein historisch-kritischer Beitrag zur Literatur der Kirchengeschichte und des Kirchenrechts*, Tübingen 1832.

4. F. X. FUNK, *Die apost. Konstitutionen*, p. 123-132, 140 s., 153, 155, 174-179. G. H. TURNER, « Notes on the apostolic Constitutions », *JThS* 16, p. 54-61, 523-538 ; 31, p. 128-141.

5. Cf. J. B. LIGHTFOOT, *The Apostolic Fathers*, t. II, 3, *S. Ignatius...*, Londres 1889 ; F. X. FUNK, *Opera Patrum apostolicorum*, vol. II, Tübingen 1881 ; F. DIEKAMP, *Patres apostolici*, vol. II, Tübingen 1913 ; D. HAGEDORN, *Der Hiobkommentar des Arianers Julian*, Berlin 1973 (dans son introduction, p. IX-LVII, l'éditeur expose les preuves de l'identité d'auteur).

— Le baiser de paix précède la prière universelle en II, 57, 17 et la suit en VIII, II, 9. Mais on y reviendra plus loin¹.

— Saint Jacques, « frère du Seigneur », est censé vivant en II, 55, 2 ; VI, 12-14 ; VIII, 4, 1 ; etc. Mais en V, 8, 1 et en VII, 46, 2 il est fait mention de sa mort.

— En VIII, 34 sont énumérés six temps de prière par jour, en II, 59, 2 il n'est question que du matin et du soir et en VII, 24, 2 il est fait allusion à trois prières quotidiennes.

— En VIII, 30 les clercs inférieurs obtiennent une part des dîmes alors qu'en VII, 29 celles-ci sont réservées aux nécessiteux.

Les *CA* étant plus qu'une simple collection de textes et de traditions, ces contradictions relevées entre différentes parties de la compilation montrent que l'auteur n'a pas toujours su ni songé à harmoniser les données recueillies. Cependant il est un domaine où il a fait preuve d'une grande maîtrise : la présentation de son écrit sous la forme d'un document émanant des apôtres, c'est-à-dire pseudépigraphique.

21

LE STYLE PSEUDÉPIGRAPHIQUE

La *Didachè* est une œuvre anonyme : le rédacteur (ou les rédacteurs) ne se présente pas au lecteur et n'a pas laissé son nom. Les *CA* par contre ont été diffusées sous le nom de Clément, qui s'y exprime deux fois à la première personne (VIII, 46, 13 ; 47, 85). Or il ne s'agit pas d'un pseudonyme, mais on a voulu accréditer l'ouvrage en l'attribuant faussement à ce personnage bien connu, saint Clément, un des premiers successeurs de saint Pierre

1. Cf. la note *infra*, p. 318.

à la tête de l'Église de Rome. Les *CA* sont donc un écrit pseudépigraphique, comme tant d'autres de l'Antiquité judéo-chrétienne¹, et leur auteur se trouvait déjà engagé dans ce genre littéraire par les sources de sa compilation.

Dans la *Didachè* et les *Diataxeis*, le caractère pseudépigraphique est très peu marqué. Il n'apparaît que dans les titres qui attribuent ces écrits aux apôtres : *Didachè* ou *Doctrine des douze Apôtres* et *Diataxeis des saints Apôtres* (ou « *Tradition apostolique* »). La *Didascalie*, par contre, a les apparences d'un écrit émanant des apôtres. Ceux-ci y interviennent plusieurs fois à la première personne du pluriel, soit pour admonester les pasteurs, soit pour évoquer certains épisodes vécus avec Jésus (*Didasc.* II, 14, 9; 55-56; III, 6, 2; V, 14; etc.). De même Pierre y est censé rapporter lui-même le récit de ses démêlés avec Simon le Mage (*Didasc.* VI, 7).

Tous ces traits pseudépigraphiques de la *Didascalie*, le compilateur les a repris dans les *CA*. Mais il n'en est pas resté là et il a fait intervenir les apôtres plus souvent et de différentes façons. Non seulement il leur donne la parole individuellement et collectivement, mais il multiplie dans tout son écrit les procédés d'authentification. Examinons tout cela en détail.

Les procédés de la pseudépigraphie dans les *CA*.

22 — *La parole est aux apôtres.* Le compilateur fait intervenir les apôtres collégialement en plusieurs passages des *CA*.

D'abord dans l'adresse et en II, 55, 2, puis au livre VI, 12-14, où, s'inspirant des *Actes des Apôtres* (chapitre 15), il leur fait raconter leur assemblée de Jérusalem. Au livre VIII à nouveau : d'abord au

1. Cf. W. SPEYER, « Religiöse Pseudepigraphie und literarische Fälschung im Altertum », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum* 8/9 (1965/1966), Münster 1967, p. 88-125 ; Id., *Die literarische Fälschung im heidnischen und christlichen Altertum*, Munich 1971.

chapitre 4, qui ouvre la série des ordinations, et encore au chapitre 46, qui introduit les *Canons apostoliques*. Mais d'un passage à l'autre, la composition du collège des apôtres n'est pas exactement la même : saint Paul n'est pas mentionné parmi les douze en VI, 12, 1 et ailleurs Jacques et Clément se sont joints à l'assemblée.

De plus le compilateur fait intervenir les apôtres ensemble tout au long des huit livres des *CA*. Pour cela, il arrange le texte de ses sources. Ainsi dans la *Didascalie* c'était déjà le groupe des apôtres qui, fictivement, s'adressait au lecteur, mais en ne se nommant que rarement. Aussi, au fil des pages, peut-on oublier l'identité de ces chefs de communauté qui prodiguent conseils et recommandations, surtout à la seconde personne de l'impératif. Le compilateur, par contre, recourt davantage à la première personne du pluriel (« nous ») et émaille son texte d'allusions qui rappellent au lecteur qu'ils sont à l'écoute des apôtres (cf. II, 14, 8 ; 55, 1 ; 57, 7 ; 63, 1 ; V, 2, 4 ; etc.).

Le compilateur fait aussi intervenir les apôtres individuellement. Au livre VIII, il le fait systématiquement en répartissant les différentes sections entre eux : à Pierre il attribue le rituel de l'ordination épiscopale (4, 2), à André et Jacques le rituel eucharistique (6, 1 et 12, 1), aux autres apôtres la suite des ordinations et divers canons. Ce procédé n'est pas propre aux *CA*, puisque, selon une tradition rapportée par Rufin d'Aquilée et Ambroise, le symbole des apôtres aurait été composé de la même façon, chacun des Douze intervenant à son tour¹ ; dans certaines recensions la *Didachè*, elle aussi, est présentée de la sorte².

Dans les sept autres livres des *CA*, certains apôtres interviennent au passage, lorsque le propos les concerne plus directement : Matthieu évoque son passé de publicain (II, 24, 4 et 39, 1) et Thomas, son manque de foi (V, 20, 1). Mais c'est Pierre qui intervient le plus souvent, surtout quand il est question des troubles provoqués par Simon le Mage (cf. II, 46, 5 ; IV, 7, 2 ; VI, 7, 4 ; 9, 1 ; 12 ; etc.). Pourtant l'une ou l'autre fois le compilateur a omis de tourner ses propos à la première personne : p. ex. quand il est question de ce même Pierre (II, 24, 4 ; VII, 2, 12 ; VIII, 47, 85) et surtout de Paul, souvent nommé à la troisième personne (cf. II, 24, 4 ; 55, 1 ;

1. Cf. J. N. D. KELLY, *Early Christian Creeds*, Londres 1964⁴, p. 1 s.

2. Cf. W. RORDORF-A. TULLIER, *La Doctrine des douze Apôtres*, SC 248, p. 15 s. et 118. Même procédé dans la *Constitution ecclésiastique des Apôtres*, cf. A. FAIVRE, « Le texte grec de *La Constitution ecclésiastique des Apôtres* 16-20 et ses sources », dans *RevSR* 1981, p. 32.

57, 7 ; etc.) et qui n'intervient directement que trois fois (VIII, 32 ; 33 ; 46, 17).

- 23 Outre les apôtres, deux autres personnages interviennent encore à la première personne : celui des trois Jacques qui ne faisait pas partie des Douze et Clément de Rome. Le premier était une personnalité importante : il était de la parenté de Jésus (« frère du Seigneur », cf. *Gal.* 1, 19), il présidait la communauté de Jérusalem (cf. *Actes* 12, 17 ; 15, 13-29 ; 21, 18) et sa dignité sacerdotale est évoquée en des termes énigmatiques par Hégésippe¹ : « il entra seul dans le temple... » Tout cela explique la haute estime dans laquelle le tenaient les milieux judéo-chrétiens, dont il était une des autorités². Dans les *CA* saint Jacques de Jérusalem intervient deux fois, pour présenter une section du livre VIII, à savoir les chapitres 35 à 39, et pour rappeler qu'il a été institué « évêque » de Jérusalem par le collège des apôtres (VIII, 46, 13).
- 24 Clément de Rome, lui, intéressait le compilateur en tant qu'il passait pour le « secrétaire » du collège apostolique et de saint Pierre en particulier : c'est lui qui était chargé de recueillir leurs directives, de les compiler et de les diffuser (VI, 18, 11). Aussi, outre les *CA*, d'autres écrits lui sont attribués³. Cependant le compilateur ne le fait intervenir que deux fois à la première personne, en VIII, 46, 13 et 47, 85, mais il recourt à d'autres procédés pour donner à son écrit les apparences d'un écrit clémentin.
- 25 — *Les procédés d'authentification.* Pour que le lecteur puisse authentifier les *CA* comme une œuvre provenant des apôtres par l'intermédiaire de saint Clément, le

1. Cf. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.*, II, 1, 2-5 ; 23 (*SC* 31, p. 49 s., 85 s.).

2. Cf. S. LYONNET, « Le témoignage de s. Jean Chrysostome et de s. Jérôme sur Jacques le frère du Seigneur », dans *RecSR* 1939, p. 335-351 ; J. BONSIRVEN, « Jacques (épître de) ; 2. Authenticité », dans *DBS* 4 (1949), col. 792 s.

3. *L'Octateuque de Clément* (édit. en traduction française : F. NAU-P. CIPROTTI, *La version syriaque de l'Octateuque de Clément*, Paris 1967), les *Pseudo-Clémentines* (cf. ci-dessus p. 25, n. 1), *l'Apocalypse de Pierre* (traduction française dans S. GRÉBAUT, « Littérature éthiopienne pseudo-clémentine », dans *Revue de l'Orient chrétien* 1910, p. 208-214). Cf. A. JAUBERT, introduction à *l'Épître de Clément*, *SC* 167, p. 20-23.

compilateur y a multiplié à dessein les citations d'écrits attribués à ces auteurs. Cela explique la place que tient le Nouveau Testament dans la compilation et la manière dont il est cité.

D'une part le compilateur saisit chaque occasion pour faire rappeler par les apôtres des épisodes vécus par eux dans les évangiles, tel l'impôt payé par Jésus (II, 46, 1 ; V, 7, 28), la marche sur les eaux (VII, 11), l'envoi en mission (III, 6, 2). De plus, lorsque son propos s'y prête, il y intègre abondamment des réflexions d'apôtres sur le même sujet : ainsi, traitant des ministères, il cite fréquemment les *Épîtres pastorales* (cf. II, 1-2 ; III, 1-2) ; pour les charismes (VIII, 1, 3.5.12), il recourt à *I Cor.* 12-14 et, dans sa christologie, il répète systématiquement des formules provenant des épîtres (*Col.* 1, 15 en II, 61, 4 ; VI, 11, 2 ; etc. ou *I Tim.* 1, 1 en V, 6, 7 ; VI, 18, 9 ; etc.).

En outre, du Nouveau Testament il ne cite de façon explicite que des paroles de Jésus, en les introduisant, comme les citations de l'Ancien Testament, par des formules telles que « il est dit » ou « le Seigneur dit » (cf. II, 1, 6 ; 8, 1 ; 17, 2 ; etc.). Quant aux autres citations néotestamentaires, il les intègre directement dans son propos, sans formule d'introduction, comme si les apôtres répétaient dans les *CA* des propos tenus ailleurs, dans lesquels le lecteur, familier des écrits du Nouveau Testament, doit trouver une preuve d'authenticité. Même procédé dans les citations d'écrits attribués à Clément de Rome.

Enfin, lorsque le compilateur transcrit la *Didachè*, au livre VII, 1-32, il en transforme les citations néotestamentaires et les augmente. Il abandonne ainsi la forme archaïque des paroles de Jésus telle qu'on la trouve dans la *Didachè* — dont certains passages, on le sait, sont antérieurs à la rédaction des évangiles¹. Le lecteur retrouve donc dans les *CA* la formulation des évangiles telle qu'il la connaît par les versions canoniques.

- 26 Conformément aux habitudes de la pseudépigraphie religieuse le compilateur n'a pas manqué d'insérer dans les *CA* bénédictions, menaces et autres procédés destinés à augmenter le crédit de l'ouvrage et à dissiper les doutes qu'il pourrait faire naître. Les bénédictions sont appelées sur les lecteurs qui suivront les instructions et les menaces

1. Cf. W. RORDORF, introduction à la *Didachè*, *SC* 248, p. 83-91.

sur ceux qui désobéiraient (V, 7, 31; VIII, 48, 2). De plus le compilateur présente son écrit comme un ouvrage tenu secret, ce qui devait expliquer que, malgré sa prétendue origine apostolique, il était resté ignoré (cf. VIII, 47, 85). La consigne du secret était une pratique courante, en particulier dans la littérature apocalyptique (cf. *Dan.* 8, 26; 12, 4.9); elle est à l'origine du terme « apocryphe », qui désigne un écrit tenu caché. Le compilateur précise que ce secret, pour les *CA*, se justifie par leur contenu liturgique, soumis à la loi de l'arcane, comme le rappellent certains passages de la compilation (cf. VII, 25, 6-7).

Autre procédé de la pseudépigraphie : les manœuvres de diversion. En VI, 16 et VIII, 47, 60 le compilateur par la voix des apôtres, met le lecteur en garde contre les écrits pseudo-apostoliques, accusant les hérétiques d'en avoir composé pour tromper les fidèles : à lire de tels écrits, on risque le châtement qui a déjà frappé leurs auteurs. Pratiquer ainsi la diversion était courant dans la littérature pseudépigraphique : on cherchait à discréditer les « concurrents » et à « faire passer » la conviction personnelle : c'est ce que l'auteur diffuse qui est apostolique et authentique¹.

Le compilateur est donc un spécialiste de la pseudépigraphie. Il en maîtrise bien les techniques : donner la parole aux apôtres, authentifier l'écrit en y multipliant les allusions à la vie des apôtres et en y intégrant des extraits des autres écrits qui leur sont attribués. C'est avec la même maîtrise qu'il a interpolé les *Lettres d'Ignace d'Antioche*².

1. Cf. W. SPEYER, *Jahrbuch f. Ant. u. Chr.* 8/9, p. 113 et *Die liter. Fälschung...*, p. 61-63, 90.

2. Cf. plus haut, § 19.

A L'APOGÉE DE L'ANCIENNE LITTÉRATURE CANONIQUE

27 Volumineuse compilation pseudépigraphique, les *CA* ont longtemps intrigué les chercheurs et suscité nombre d'hypothèses sur leur origine et leurs objectifs. F. X. Funk avait rappelé les opinions émises avant lui : les *CA* auraient été diffusées pour propager une doctrine, imposer des traditions, assurer l'unité visible de l'Église¹. Lui-même pensait que le but des *CA* était d'ordre littéraire, voire archéologique : sauver de l'oubli des documents anciens². Après lui, d'autres opinions encore ont été émises : E. Schwartz pensait que la compilation était dirigée contre le monachisme, à qui elle refusait tout charisme particulier³. D'autres auteurs ont été plutôt sensibles à la théologie des *CA* et y ont vu un écrit de propagande diffusé dans un contexte de luttes doctrinales, la pseudo-apostolicité servant à couvrir le rédacteur et à assurer l'autorité de l'écrit. Ainsi B. Capelle avait-il estimé que le but des *CA* avait été d'imposer le vocabulaire arien⁴.

Mais ces hypothèses sont insuffisantes. Pour discerner au mieux les objectifs du compilateur, il convient de

1. F. X. FUNK, *Die apost. Konstitutionen...*, p. 356-361.

2. ID., *ibid.*, p. 361. H. LECLERCQ, par contre, estimait que la liturgie des *CA* était une « liturgie de fantaisie, absolument privée, élaborée par un particulier pour son usage personnel » (*DACL*, t. 3, col. 2749 s., article *Constitutions apostoliques, liturgie*). Or la présence d'oraisons des *CA* dans un euchologe byzantin transmettant le cérémonial de Constantinople, le *Valicanus Barberinianus gr. 336* (cf. plus bas, § 107), prouve que le formulaire des *CA* n'était pas seulement une « liturgie privée » ! Cf. M. ARRANZ, « Évolution des rites d'incorporation et de réadmission dans l'Église selon l'euchologe byzantin », dans *Gestes et paroles dans les diverses familles liturgiques (Conférences Saint-Serge 1977)*, Rome 1978, p. 33.

3. E. SCHWARTZ, dans *Zeitschrift der Sav.-Stiftung* 25 (cf. plus haut, p. 22, n. 3), p. 39-41.

4. B. CAPELLE, dans *RHE* 44, p. 446 et 453.

replacer les *CA* dans l'ensemble des écrits du même genre littéraire. Procédons par conséquent à un inventaire des documents apparentés aux *CA* pour en découvrir les traits caractéristiques. Cela permettra de mieux comprendre la raison d'être de cette littérature particulière.

28

Une tradition d'écrits constitutionnels.

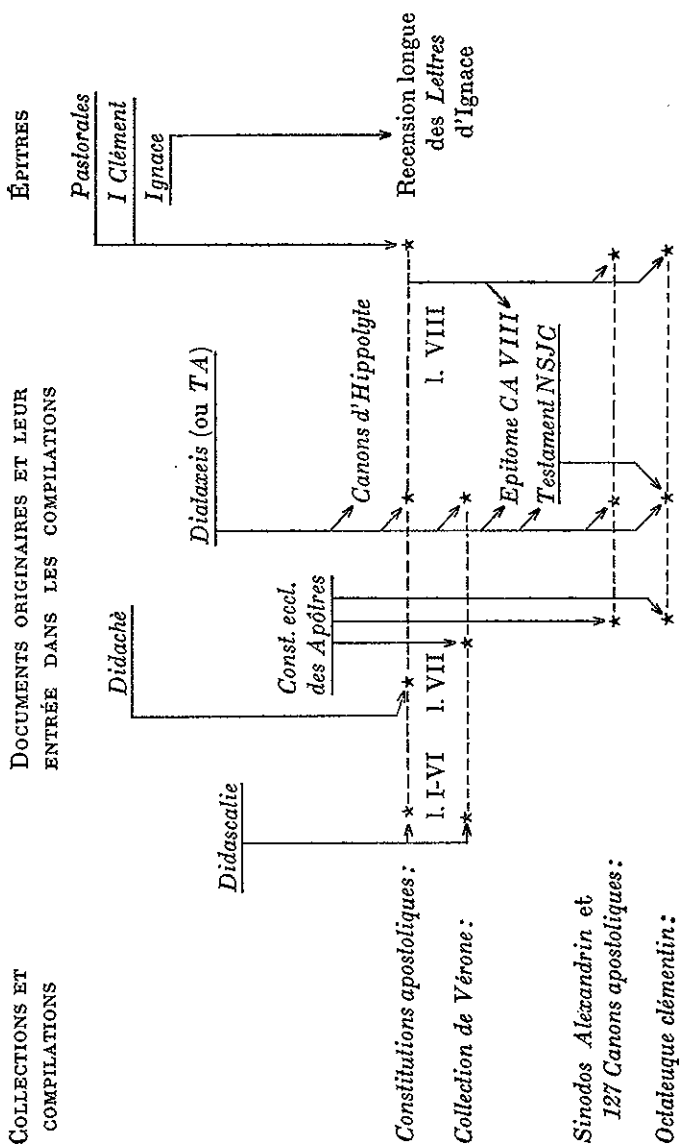
L'inventaire des sources des *CA* a fait apparaître quelques-unes des nombreuses dépendances entre ces écrits dont le sujet principal est l'organisation des communautés et le fonctionnement des institutions chrétiennes. Or ce réseau d'écrits est encore plus étendu, comme le montre le tableau suivant.

Ce tableau n'indique que les principales filiations entre ces écrits et l'inventaire est loin d'être complet. D'autres tableaux ont été proposés ailleurs, dans les ouvrages et articles consacrés à cette littérature. C'est dire que depuis longtemps les chercheurs tentent de mettre au clair ce réseau si complexe¹. Parviendra-t-on jamais à établir un classement définitif et à rendre compte de toutes les dépendances? Restons-en ici à quelques observations qui aideront à la compréhension des *CA*.

1. Sur notre tableau nous avons distingué les collections ou compilations des écrits diffusés à l'état isolé, comme la *Didachè*. Mais celle-ci est elle-même « un recueil de traditions différentes qui ont été rassemblées à une certaine époque par un auteur anonyme² ». D'autre part on remarque qu'une même tradition a pu être intégrée dans différents écrits; ainsi l'enseignement des *Deux voies* se trouve dans la *Didachè*, dans l'*Épître de Barnabé*, dans la *Constitution ecclésiastique des Apôtres*, etc., après avoir été diffusé par ce courant

1. Cf. les auteurs cités plus haut, p. 18, n. 2, et les tableaux dressés par C. VOGEL, dans son *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au moyen âge*, Spolète 1966, p. 93 et A. FAIVRE, dans *RevSR* 1980, p. 207.

2. W. RORDORF et A. TUILIER, introduction à la *Didachè*, SC 248, p. 21.



dualiste juif attesté à Qumrân¹. De la sorte certaines compilations proposent, juxtaposés, plusieurs remaniements d'une même tradition, tel l'*Octateuque clémentin* qui contient à la fois le *Testament de NSJC* et l'essentiel du livre VIII des *CA*, donc deux remaniements des *Diataxeis* (ou « *Tradition apostolique* »).

2. Ce dernier exemple montre aussi que le remaniement des traditions a été d'inégale importance. Ainsi les sections du livre VIII des *CA* reproduites dans l'*Épître* l'ont été littéralement ; seules différences : la prière d'ordination épiscopale et l'institution du lecteur ne sont pas celles des *CA* mais celles des *Diataxeis*² (ou « *Trad. apost.* »). Par contre dans le *Testament de NSJC*, comme dans les *CA*, les traditions provenant des *Diataxeis* ont été amplement transformées et augmentées.

3. Plusieurs de ces documents ont été égarés pendant des siècles

1. *Id.*, *ibid.*, p. 22 s.

2. Cf. F. X. FUNK, *Didasc. et Const. Apost.*, t. 2, p. 78 s. ; B. BOTTE, *La Tradition apost.*, SC 11 bis, p. 42 s. La place de l'*Épître* dans la succession des documents pose problème. Parce que, dans cet écrit, la prière d'ordination épiscopale et l'institution du lecteur correspondent au texte des *Diataxeis* (« *Tradition apostolique* ») et le reste aux *CA*, certains le considèrent comme représentant un état intermédiaire entre ces deux documents. Mais une telle opinion est contredite par plusieurs évidences. Nous en indiquerons trois, après quelques sondages, mais une étude systématique comportant un réexamen de la tradition manuscrite pourrait en révéler d'autres. La première observation porte sur la théologie des *CA* et de l'*Épître*. Dans le *Traité des charismes*, l'*Épître* ignore les expressions par trop subordinatianistes des *CA* et expose dans une formulation trinitaire des propos qui, dans les *CA*, n'évoquaient que le Père et/ou le Fils (cf. 1, 9-12) ; la théologie de l'*Épître* se révèle ainsi moins archaïque que celle des *CA*. Seconde observation : la formule de transition en 3, 2 est celle des *CA* et non celle des *Diataxeis* (on ne la trouve d'ailleurs que dans la version latine de celles-ci, cf. SC 11 bis, p. 40) et elle fait allusion à des propos tenus par tous les apôtres ensemble au sujet de l'épiscopat : il ne peut s'agir que du livre II des *CA*. La troisième observation concerne l'ordination de la diaconesse : si les *Diataxeis* l'ignorent, l'*Épître*, lui, en traite dans les mêmes termes que les *CA*, utilisant d'ailleurs, dans les titres des chapitres, le terme *χειροτονία* que les *CA* évitent pour la diaconesse (cf. § 141 et 360). On considérera donc l'*Épître* comme dérivé des *CA*.

et n'ont été retrouvés que par hasard. Le cas de la *Didachè* est significatif à cet égard¹. Sans doute ne connaît-on actuellement qu'une partie de cette littérature constitutionnelle.

4. Aux compilations déjà signalées et dans lesquelles les documents ont subi des remaniements on ajoutera les groupements de textes opérés dans certains manuscrits² et les collections d'extraits de ces documents. Dans les sommaires des manuscrits on observe en effet que des prescriptions (ou *constitutions*) tirées des *CA* ont été regroupées avec d'autres canons et ordonnances. Autant de formes de l'activité compilatoire des canonistes.

5. Le tableau de la p. 41 illustre aussi la « succession » des documents : certains écrits disparaissent à un moment ou l'autre en tant que documents indépendants, mais ils sont diffusés ensuite à l'intérieur d'une compilation ou sous une forme remaniée. On en conclura que les communautés chrétiennes n'ont pas dû s'embarrasser d'écrits leur paraissant dépassés, une fois qu'elles en possédaient d'autres répondant mieux à leur situation. Ainsi peut s'expliquer la perte d'un grand nombre de documents anciens.

Tout cela témoigne du souci qu'avaient les communautés chrétiennes de recueillir et de conserver les traditions réglant les institutions ecclésiales. Ainsi les collections et compilations ont-elles pris de plus en plus d'importance avec le temps. S'il y a eu si souvent juxtaposition de traditions apparentées à l'intérieur d'une même compilation et concernant le même sujet, sans réduction de l'une à l'autre, c'est que les compilateurs et copistes recueillaient ces traditions comme des documents s'imposant à eux. D'ailleurs elles étaient reçues comme apostoliques, ce qui est encore un trait commun à toute cette littérature.

1. Cf. W. RORDORF et A. TULLIER, introduction à la *Didachè*, SC 248, p. 12.

2. Cf. le *Hierosolymitanus 54*, dans lequel fut retrouvé le texte grec de la *Didachè*, mais qui contient en outre les *Épîtres de Clément* et la recension longue des *Lettres d'Ignace* (*Id.*, *ibid.*, p. 102 s.).

29

La pseudépigraphie dans les documents canoniques.

Le nom d'un apôtre et le qualificatif apostolique donnés à un écrit ne sont plus, pour la critique, des indices d'authenticité. Loin de là! Aussi a-t-on reconnu jusque dans le Nouveau Testament des traces de pseudépigraphie, en particulier dans des épîtres traitant des institutions ecclésiastiques. C'est ainsi qu'un familier des traditions pauliniennes a diffusé sous le nom de l'apôtre des statuts et des ordonnances destinées à l'organisation des communautés chrétiennes¹.

Quand il s'agit comme ici d'ordonnances et de constitutions, le recours à la pseudépigraphie s'explique principalement par la nécessité de leur assurer force de loi. Les apôtres représentant une autorité incontestable en matière de discipline ecclésiastique, on accentuera donc la présentation apostolique de la discipline qu'on diffuse. Qu'on n'accuse pas trop vite ces auteurs de pseudépigraphie d'avoir voulu abuser leurs lecteurs. En effet, ayant le sentiment d'être très proches des origines, par la fidélité à l'esprit des fondateurs autant que par le temps, ces auteurs étaient persuadés qu'ils n'écrivaient rien qui fût contraire à ce que les apôtres auraient prêché et décidé s'ils s'étaient trouvés dans la même situation. Ce qu'ils estimaient devoir dire au nom des apôtres et selon leur esprit, ils le présentaient comme promulgué par eux².

Pour donner autorité à ses *Constitutions*, le compilateur procède de la même façon et avec insistance. Mieux encore, il veille à assurer à son écrit toute la force de l'autorité suprême. Pour cela, il élargit le collège apostolique, il rappelle le pouvoir reçu du Christ et par lui de Dieu lui-même et il s'assure l'appui de la législation biblique.

1. Cf. N. BROX, *Die Pastoralbriefe (Regensburger Neues Testament)*, Regensburg 1969.

2. Cf. *Id.*, *ibid.*, p. 60-73.

30 1. *Un « sommet » apostolique.* Comme cela a été signalé plus haut, le compilateur fait intervenir non seulement les Douze avec saint Paul, mais encore certains de leurs compagnons, surtout Clément et Jacques. Ainsi se trouvent réunis, pour promulguer les *CA*, le collège apostolique et les « chefs de partis », ces prédicateurs et chefs de communautés à forte influence et dont se sont réclamés des tendances et des Églises ; il s'agit en particulier de Pierre, Paul et Jacques. Or l'autorité des deux derniers était sujette à controverse et, à l'inverse, fort prisée dans certains milieux.

De Jacques de Jérusalem se réclamaient tout particulièrement les judéo-chrétiens qui, au contraire, rejetaient l'autorité de Paul, l'apôtre des pagano-chrétiens. En le faisant émaner conjointement de toutes les autorités de l'époque apostolique le compilateur place donc son écrit au-dessus des particularismes et lui assure le maximum d'audience.

31 2. *La délégation de pouvoirs.* Le compilateur ne manque pas de rappeler un lieu commun de l'ancienne littérature constitutionnelle : les apôtres tiennent leur autorité du Christ, qui, lui, la tient de Dieu. Les constitutions et ordonnances sont ainsi revêtues de la plus haute autorité, puisqu'on les fait émaner indirectement du législateur suprême. Cette délégation de pouvoirs, le compilateur la prouve par une parole de Jésus : « Qui vous écoute, m'écoute... » (*Luc* 10, 16). Il la cite plusieurs fois en l'adaptant à son propos, pour affirmer que les prescriptions qu'il transmet viennent de Dieu (*VIII*, 3, 2 et 46, 1) ou pour exiger des laïcs la soumission à leur évêque (*II*, 20, 1). Ce dernier tient la place de Dieu parmi les hommes (*II*, 11, 1), conformément à cette délégation de pouvoirs qui, du Christ, passe aux apôtres et à leurs successeurs.

32 3. *La continuité des institutions juives et chrétiennes.* Selon la tradition biblique les institutions de l'Ancien Testament ont été fixées par Dieu lui-même dans la Loi donnée à Moïse. Affirmer que les institutions chrétiennes ont pris la suite des institutions juives, cela permet de leur appliquer des prescriptions de l'Ancien Testament. Le compilateur le fait très souvent et l'exemple le plus évident en est la législation sur les offrandes et leur répartition (*II*, 25, 7-8 ; 26, 1-3 ; 34-35).

Cela conduit le compilateur à valoriser la Loi de l'Ancien Testament et son médiateur, Moïse, qui figure en bonne place dans les *CA* et y est tenu en haute estime, comme le prouvent les qualificatifs qui lui sont donnés : bien-aimé et familier de Dieu (cf. *VIII*, 46, 5.13, qui cite *Ex.* 33, 11), si dévoué à son peuple (*VI*, 3, 1 ; cf. aussi *II*, 29-30).

Appliquer aux institutions chrétiennes les législations de l'Ancien Testament ne va pas sans difficulté, car celles-ci paraissent souvent en contradiction avec la Loi nouvelle du Christ. Les hérétiques contournaient l'obstacle en rejetant purement et simplement l'Ancien Testament. Le compilateur condamne cette attitude (VI, 10, 1 ; 19). Lui-même reprend la solution de la *Didascalie*, qui distinguait deux Lois, le Décalogue d'une part, la δευτερωσις d'autre part. Dans cette dernière, il range les prescriptions concernant le culte, la pureté rituelle et les observances alimentaires et autres (I, 6, 7-11 ; II, 5, 6 ; 35, 1 ; VI, 19-23). Ce n'est pas le Deutéronome qu'il vise, car il n'opère pas de tri entre les livres de la Bible, pas plus qu'il ne distingue les livres canoniques des commentaires appelés Mischnah. Ce qu'il rejette, ce sont des observances qui n'auraient été imposées qu'après le don de la Loi, pour corriger le peuple¹. Ce dont il est fermement convaincu, c'est que le Christ a aboli ces observances de la seconde loi (cf. VI, 19-22) et affiné les prescriptions de la première Loi qui correspond à la Loi naturelle (cf. VI, 23).

La délégation de pouvoirs, de Dieu aux apôtres par le Christ, et la continuité des institutions juives et chrétiennes étaient fréquemment affirmées dans la *Didascalie*; mais la réunion des autorités apostoliques n'y était encore qu'esquissée. Pour sa part, le compilateur en a rajouté sur tous ces points, et la littérature constitutionnelle qui verra le jour après les *CA* présentera les mêmes traits, tout aussi marqués. Ainsi constate-t-on une évolution entre les premiers documents à contenu constitutionnel et les suivants : plus on s'éloigne de l'époque apostolique, plus le caractère pseudépigraphique sera affirmé. Cette évolution dans la forme des documents n'est pourtant pas la seule : les traditions transmises ont subi elles aussi des transformations, parfois superficielles, parfois importantes.

1. Cf. IRÉNÉE DE LYON, *Démonstration de la prédication apostolique*, 28 (éd. L. M. FROIDEVAUX, SC 62, p. 78) : « à ceux-ci il superposa comme une nouvelle législation par des additions à la première ; et elle fut appelée Seconde Loi ». Cf. M. SIMON, *Verus Israel*, p. 116, 365, 378.

33

L'adaptation des traditions.

« Traditions vivantes » : la formule convient tout particulièrement à la littérature constitutionnelle. La *Didachè* en est une bonne illustration. En effet les versions copte et éthiopienne de cet écrit sont des adaptations et non seulement des traductions : « le texte de la *Didachè* était interpolé au gré des circonstances¹ ». D'ailleurs l'auteur de la première partie de cet écrit avait déjà adapté pour ses lecteurs la doctrine juive des *Deux voies*. De même la *Didascalie* : ses traducteurs l'ont également remaniée, comme le montre la comparaison des différentes versions entre elles² et par rapport au court fragment grec qu'on en a retrouvé³.

S'il s'agit, dans ces deux documents, de transformations superficielles pour la plupart, dans les *CA* l'adaptation des traditions a pris plus d'ampleur. On constate ainsi que, dans bien des cas, le compilateur a tenu compte de situations nouvelles et de l'évolution des institutions. Quelques exemples : en VII, 26, 6 les presbytres remplacent les prophètes de *Didachè* 10, 7 et en II, 58, 3 l'évêque de passage n'est autorisé qu'à bénir le peuple alors que selon la *Didascalie* il pouvait être invité à prononcer la bénédiction sur la coupe. D'autres adaptations s'expliquent plutôt comme des tentatives d'harmonisation : ayant recueilli plusieurs documents abordant les mêmes sujets, le compilateur les retouche pour les faire concorder. Cependant le résultat n'est pas toujours parfait : ainsi les mêmes formules théologiques figurent dans les trois

1. W. RORDORF et A. TUILIER, introduction à la *Didachè*, SC 248, p. 114, cf. aussi p. 98 : la version égyptienne remplace les « montagnes » par « les collines et les champs ».

2. Cf. F. NAV, *La Didascalie...*, p. XII s.

3. Cf. plus haut, note 2 p. 15, et R. GRAYSON, *Le ministère des femmes dans l'Église primitive*, Gembloux 1972, p. 67 note 2.

rituels de l'initiation chrétienne (III, 16-18; VII, 22; 40-45), mais les onctions y sont interprétées différemment¹.

34 **Une façon particulière de dire le droit.** Recopier des documents et recueillir des traditions, les adapter et les remanier, les diffuser en les faisant émaner des apôtres, voilà des procédés complexes. Ces auteurs qui agissaient ainsi n'avaient-ils pas autorité pour dire eux-mêmes le droit en le signant de leur nom? N'étaient-ils pas évêques pour la plupart? Pourquoi tant de détours?

Or cette façon si particulière de dire le droit disparaît dans l'Église byzantine avec l'avènement du droit canonique conciliaire et impérial et les *CA* en sont le dernier témoin. Par contre, dans les Églises qui refuseront les définitions de Chalcédoine et qui échapperont à l'autorité impériale de Constantinople, de nouveaux écrits et compilations pseudo-apostoliques verront encore le jour, sans compter les nombreuses traductions et adaptations de documents du même genre.

En fait la littérature constitutionnelle pseudépigraphique comblait le vide législatif des premiers siècles du christianisme. Toutes les institutions du nouveau Peuple de Dieu étaient encore à créer et celles d'Israël, garanties par la loi mosaïque, avaient été contestées par le Christ, puis par les apôtres. Jésus, en effet, avait manifesté une autorité souveraine à l'égard de la Loi transmise par Moïse, il en avait rendu caducs des chapitres entiers, il avait proclamé que l'ère de la Loi et des Prophètes était achevée (*Luc 16, 16*), il avait pris la place de Moïse, il s'était manifesté comme le législateur des temps nouveaux.

Pourtant sa législation, consignée dans les Évangiles principalement, était loin de couvrir tous les secteurs de la vie ecclésiale. Aussi les apôtres l'ont-ils relayé. Mais après eux, qui aurait assez d'autorité pour interpréter

1. Cf. la présentation du rituel baptismal des *CA*, § 385, 387.

cette législation, la compléter et l'adapter aux situations nouvelles? Les institutions synodales et conciliaires ne se mettront en place que progressivement et n'interviendront d'abord que localement, tant pour condamner des hérésies que pour fixer des points de discipline, comme la date de Pâques¹ et la réconciliation des lapsi. Le pouvoir impérial, pour sa part, ne s'occupera de l'organisation des Églises qu'à partir du règne de Constantin, pour organiser la tenue de conciles œcuméniques et pour édicter les décisions canoniques. Enfin en Orient les Églises n'en réfèrent guère à l'évêque de Rome pour fixer leurs institutions, elles le sollicitent plutôt pour faire reconnaître l'orthodoxie de doctrines controversées².

Ce vide législatif, les « canonistes » des premiers temps de l'Église l'ont comblé en collationnant, complétant, actualisant et diffusant des textes normatifs anciens. Des conflits surgirent, certains écrits furent contestés, leur origine suspectée. Pour s'imposer il fallait donc se couvrir d'une autorité sûre, la mettre bien en valeur et, sans les renier, adapter aux situations nouvelles des traditions établies et reconnues.

35 **Les *CA*, à l'apogée du droit pseudépigraphique.** C'est dans ce contexte pseudo-apostolique que les *CA* ont été compilées et rédigées. Mais outre leur aspect encyclopédique, plusieurs traits conduisent à les situer à l'apogée de cette littérature constitutionnelle pseudépigraphique : l'importance des traditions recueillies, leur prétention unificatrice et leur revêtement conciliaire. Examinons ces trois aspects.

1. Cf. I. ORTIZ DE URBINA, *Histoire des Conciles œcuméniques. I. Nicée et Constantinople*, Paris 1963, p. 14 s.

2. Cf. F. DIEKAMP, « Das Glaubensbekenntnis des apollinaristischen Bischofs Vitalis von Antiochien », dans *Theologische Quartalschrift* 86 (1904), p. 497-511; A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus im Glauben der Kirche*, t. 1, Freiburg 1979, p. 502-505.

Si on en supprimait les redites, les *CA* perdraient nettement de leur volume! Pourquoi donc le compilateur s'est-il si souvent répété? N'aurait-il pas pu omettre de rapporter les traditions qui faisaient doublet? Or l'attitude du compilateur peut s'expliquer ainsi. Il n'a pas seulement cherché à pallier le vide législatif, il était aussi préoccupé d'unification, puisqu'il intègre dans un document unique des traditions jusque là dispersées. De plus, intervenant, comme on le verra plus loin, vers la fin du iv^e siècle, il devait être le témoin d'un grand « brassage » de traditions locales, puisque, à l'occasion des conciles et autres rencontres d'évêques favorisées par le pouvoir impérial, les délégués des différentes Églises pouvaient confronter leurs pratiques respectives.

36 Ainsi la vaste compilation des *CA* pouvait servir d'argument contre des groupes se prévalant de traditions particulières : si leurs traditions étaient intégrées dans les *CA*, ces groupes ne pouvaient plus justifier leur particularisme, et si elles n'y figuraient pas, c'est qu'elles n'étaient pas authentiques, puisque la compilation des *CA* se présentait comme la somme des traditions apostoliques.

En imposant ainsi les traditions qu'il privilégie, en les couvrant de l'autorité apostolique, le compilateur exerce une sorte de monopole législatif : en réunissant fictivement tous les apôtres et autres fondateurs d'Églises et en leur faisant promulguer unanimement les *CA*, il dévalorise toute autre tradition. Ainsi, dans le domaine liturgique, a-t-il peut-être cherché à supplanter des formulaires créés de son temps¹.

1. H. ENGBERDING, « Das angebliche Dokument... », dans *Miscellanea liturgica in hon. L. C. Mohlberg*, t. 1, Rome 1948, p. 57-58, pensait que l'anaphore des *CA* devait supplanter celles de s. Jean Chrysostome et de s. Basile; mais seule cette dernière pouvait être concernée, car, si les *CA* ont été rédigées vers 380, Jean Chrysostome ne pouvait encore donner son nom (et son autorité)

D'ailleurs la compilation prend souvent un tour polémique : le compilateur s'en prend à des adversaires dont il veut ruiner l'influence, surtout les courants judéo-chrétiens extrémistes qui se recommandaient de saint Jacques de Jérusalem. Or ces milieux propageaient leurs idées en recourant eux aussi à la pseudépigraphie, puisque les *Pseudo-clémentines* en émanent. Le compilateur a réagi avec les mêmes armes : en présentant un saint Jacques toujours soumis à l'ensemble du collège apostolique et souscrivant à ses décisions, dont celles dirigées contre les excès des judéo-chrétiens (par ex. VI, 12, 14 à 14, 5), et en mettant en scène un saint Clément commandité par les apôtres, il fait échec au roman pseudo-clémentin et aux doctrines judaïsantes.

37 La prétention unificatrice du compilateur s'exprime aussi par ses nombreuses mises en garde adressées aux contestataires de l'ordre hiérarchique. Il rappelle obstinément à l'obéissance, par la bouche des apôtres. Il évoque aussi à maintes reprises la révolte et le châtement de Coré et de ses partisans, donc un conflit concernant le sacerdoce juif (*Nombr.* 16; cf. *CA* II, 27, 5; III, 11, 2; VI, 2; etc.). Sans doute vise-t-il par là des conflits de son temps et des groupes qu'il estimait schismatiques.

Le compilateur mêle donc la lutte contre les déviations doctrinales et les prescriptions disciplinaires et institutionnelles. Il fait émaner le tout d'une assemblée générale des apôtres et de leurs collaborateurs, y associant outre Jacques de Jérusalem et Clément, quelques autres personnages nommés dans les *Actes des apôtres* et les *Épîtres* : Barnabé, Timothée, Marc, Tite, Luc, Jason, Lucius et

à une anaphore, puisqu'il ne fut ordonné prêtre à Antioche qu'en 386 et évêque à Constantinople qu'en 398. Sur l'origine de la *Liturgie de saint Jean Chrysostome*, cf. G. WAGNER, *Der Ursprung der Chrysostomosliturgie*.

Sosipatros (VI, 18, 11). Enfin il joint à sa compilation une longue série de canons. Par tous ces traits, écrivant à une époque qui a déjà connu plusieurs conciles importants, il donne aux *CA* les apparences d'un document conciliaire, faisant de l'assemblée des apôtres à Jérusalem (*Actes 15*) le concile apostolique (cf. VI, 14, 1).

38

Qui a rédigé les *CA*?
Un auteur unique
ou un atelier?

Si l'assemblée de Jérusalem ne peut être appelée concile que par projection d'institutions mises en place ultérieurement, les vrais conciles iront se multipliant après l'époque des *CA*, ce qui mettra fin à cette façon particulière de dire le droit canonique. On verra donc dans les *CA* comme le sommet de ce genre littéraire pseudépigraphique et la somme des documents antérieurs; l'exposé de leurs caractéristiques l'a montré: ampleur du document et variété des traditions recueillies, souci d'unification et lutte contre les déviations et les schismes, prétention au monopole de l'authenticité apostolique. Réaliser tout cela suppose chez l'auteur des *CA* un travail énorme et une grande compétence.

Au fait, que sait-on de cet écrivain? Son anonymat a déjà suscité bien des recherches et des hypothèses sur son identité. Comme on a reconnu en lui l'interpolateur des *Lettres d'Ignace* et l'auteur du *Commentaire arien sur Job*, des essais d'identification ont été tentés à partir des trois écrits. Ainsi Th. Zahn pensait-il reconnaître dans le Pseudo-Ignace l'évêque Acace (mort en 366), disciple d'Eusèbe et son successeur sur le siège de Césarée¹; C. H. Turner étendit cette hypothèse aux *CA*².

De son côté O. Perler soulignait la parenté théologique du Pseudo-Ignace avec les écrits d'Eusèbe d'Émèse.

1. Th. ZAHN, *Ignatius von Antiochien*, Leipzig 1873, p. 141.

2. C. H. TURNER, « Notes on the apost. Const. », *JThS* 31 (1930), p. 130.

Cet évêque étant mort en 359, O Perler pensait identifier l'interpolation des *Lettres d'Ignace* avec un autre membre de la même école, Silvain de Tarse¹. Plus récemment G. Wagner mettait en lumière les parentés entre la théologie des *CA* et celle d'Eunome, se demandant si ce dernier n'était pas l'auteur recherché². Dernier nom proposé: Julien. C'est l'hypothèse de D. Hagedorn: le *Commentaire sur Job* étant attribué par plusieurs manuscrits à un certain Julien, il ne voit pas pourquoi on écarterait cette attribution. Il renonce cependant à identifier ce Julien avec l'un des nombreux Julien connus par ailleurs³.

39

La variété de ces hypothèses montre assez combien il est hasardeux de vouloir identifier l'auteur des *CA* avec un personnage connu. Même s'il s'appelait Julien, cela ne nous éclairerait guère. Car la vraie question nous paraît être celle-ci: peut-on identifier le milieu dans lequel les *CA* ont été formées? Au lieu d'un auteur isolé, ne s'agissait-il pas plutôt d'une équipe ou d'un atelier, comme ceux qui en Occident confectionnèrent les *Fausse Décrétales*⁴? De tels ateliers se transmettaient les techniques de la falsification littéraire que les Grecs de l'Antiquité avaient mises au point et que Romains, juifs et chrétiens ont reprises à leur compte⁵. Or les *CA* ont été composées dans une région où la pseudépigraphie avait été particulièrement florissante⁶, la Syrie, comme on le dira au chapitre suivant.

1. O. PERLER, « Pseudo-Ignatius und Eusebius von Emesa », dans *Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft* 77 (1958), p. 73-82.

2. G. WAGNER, « Zur Herkunft der Apostolischen Konstitutionen » dans *Mélanges liturgiques... B. Botte*, Louvain 1972, p. 525-537.

3. D. HAGEDORN, *Der Hiobkommentar...*, p. xxxvi et lvii.

4. Cf. E. AMANN, « L'époque carolingienne », dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 6, Paris 1947, p. 359.

5. Cf. W. SPEYER, *Die literarische Fälschung...*, p. 310.

6. Cf. Id., « Religiöse Pseudepigraphie... », dans *Jahrbuch für Antike und Christentum* 8/9, p. 116.

Plusieurs raisons justifient l'hypothèse d'un atelier rédacteur des *CA*. D'abord on ne peut imaginer un auteur d'écrits pseudépigraphiques complètement isolé, cachant son activité à son entourage. Pour rédiger les *CA*, il fallait disposer d'une bibliothèque et de copistes. Il fallait un « réseau de distribution » pour placer ensuite les copies de l'écrit et assurer la diffusion des traditions qu'on voulait imposer par ce moyen. Tout cela supposait qu'un certain nombre de personnes participassent à l'entreprise. Quant à identifier cet atelier, on peut penser qu'il s'inscrivait dans la lignée des auteurs d'écrits constitutionnels : on imagine l'existence d'un milieu de pasteurs, de responsables de communautés et de canonistes se perpétuant depuis l'époque des *Épîtres pastorales* et de la *Didaché* pour transmettre et adapter les traditions apostoliques, au service des institutions communautaires. Un tel milieu disposait de la documentation nécessaire et pouvait assurer la diffusion des nouveaux écrits. Il pouvait s'y trouver des compétences variées, au service de la pseudépigraphie, mais aussi un chef d'atelier prenant les initiatives et organisant le travail.

Tout en reconnaissant dans les *CA* l'activité d'un atelier, nous continuerons cependant, par commodité, à désigner cette équipe par le terme « le compilateur », visant par là le chef d'équipe qui a dirigé le travail. A présent, situons-le dans le temps et l'espace.

ORIGINE ET DATE DES *CA*

Conformément aux procédés de la pseudépigraphie, les *CA* ont les apparences d'un document provenant de l'assemblée tenue par les apôtres à Jérusalem. Bien entendu ces indications de temps et de lieu sont fictives et l'auteur se garde bien de préciser où et quand il a rédigé son ouvrage. Aussi en est-on réduit à glaner des indices pour pouvoir situer les *CA* dans l'espace et le temps.

Diverses hypothèses ont déjà été émises et, à force de recoupements, on parvient à une relative précision, que confirment d'ailleurs les indications trouvées dans les deux autres écrits du compilateur.

- 40 **Origine des *CA*.** Différents indices permettent d'identifier la région et la cité où les *CA* ont été compilées.

— *La région.* Deux indications désignent la Syrie comme cadre général des *CA*. D'abord l'appellation des mois par les termes du calendrier syro-macédonien : Xanthicos, Dustros, Gorpiaeos et Hyperberetaeos (V, 14, 1; 17, 3; 20, 3; VIII, 47, 37). Ensuite la liste des fêtes liturgiques (V, 13 et VIII, 33). La fête de la Nativité y figure; elle était célébrée en Syrie à la fin du IV^e siècle, mais ne fut introduite à Jérusalem que plus tard, en 420¹. Par contre, quarante jours après l'Épiphanie l'Église de Jérusalem fêtait la Présentation², que les *CA* ignorent.

- 41 — *La cité.* Le cadre des *CA* était une grande ville, entourée d'autres cités épiscopales. La liturgie qui y est décrite est celle d'une communauté importante et d'un clergé nombreux, auquel peuvent se joindre facilement d'autres évêques (cf. VIII, 4-5). De même, les allusions à la vie quotidienne des chrétiens laissent entendre que ceux-ci disposaient d'installations urbaines, comme les thermes, et côtoyaient païens, juifs et hérétiques.

Divers indices désignent Antioche comme étant cette grande cité. D'abord la part importante donnée à l'un des symboles d'Antioche dans la profession de foi baptismale (VII, 41) et à la législation conciliaire antiochienne

1. Cf. ÉGÉRIE, *Journal de voyage*, 25 (éd. P. MARAVAT, SC 296, p. 250 s.).

2. Cf. ÉGÉRIE, *ibid.*, 26 (dans SC 296, p. 254 s.).

dans les 85 *Canons apostoliques*¹. Ensuite la place de la métropole de Syrie dans les listes des sièges épiscopaux (VII, 46 et VIII, 10, 7). Jérusalem y est nommé en premier; cela correspond à la présentation pseudo-apostolique des *CA* puisque c'est fictivement le lieu de leur promulgation, mais, comme on vient de le dire, le calendrier liturgique du compilateur n'est pas celui de Jérusalem. Autres métropoles figurant sur ces listes : Rome, Antioche et Alexandrie. La première n'entre pas en ligne de compte. Quant aux deux autres, on relèvera qu'Antioche est nommée avant Alexandrie contrairement à la tradition entérinée par les canons 6 et 7 du concile de Nicée.

- 42 Qu'Antioche soit nommée avant Alexandrie, cet indice est d'autant plus significatif qu'à cette époque les deux cités étaient rivales et qu'Alexandrie voulait s'assurer un droit de regard non seulement sur l'Égypte, mais encore sur la Syrie². Grâce à la foi ardente et intrépide de saint Athanase et au rôle qu'il a joué dans les controverses ariennes, la métropole égyptienne était devenue le centre actif de l'orthodoxie, tandis que les sièges d'Antioche et de Constantinople furent longtemps occupés par des évêques opposés à la foi définie à Nicée. De plus, ces deux métropoles avaient été résidences d'empereurs ariens. On observe aussi que Constantinople n'est jamais nommée dans les *CA*. Si le compilateur nomme donc Antioche avant Alexandrie, on est en droit d'y voir la preuve qu'il s'agit de sa patrie.

L'opposition au judaïsme et aux formes extrêmes du judéo-christianisme tient une grande place dans les *CA*. C'est encore un indice en faveur d'Antioche, où vivait une communauté juive vigoureuse et dynamique pratiquant

un prosélytisme actif. Les *CA* en témoignent lorsqu'elles interdisent aux fidèles la participation aux fêtes juives (cf. II, 60-62) et on sait que saint Jean Chrysostome eut à combattre lui aussi le prosélytisme juif quand il était à Antioche, c'est-à-dire à l'époque où les *CA* furent rédigées.

On relèvera un dernier indice, moins probant cependant : les nombreuses ressemblances entre la liturgie eucharistique des *CA* et ce qu'on sait de la liturgie d'Antioche, en particulier par les homélies de saint Jean Chrysostome. Parce qu'on note quand même quelques différences entre les deux rituels, des doutes ont été émis sur la provenance antiochienne de la liturgie des *CA*¹. On remarquera pourtant que le compilateur, tout en s'inspirant d'usages qu'il connaît, ne prétend pas décrire ce qu'il observe, mais imposer des traditions qu'il estime apostoliques. De plus les chrétiens d'Antioche étaient divisés entre eux au temps des *CA* et de saint Jean Chrysostome. Le compilateur n'était certainement pas de la même Église que ce dernier, l'étude de sa théologie le prouve. On retiendra donc que les *CA* ont été rédigées dans le milieu antiochien à une date que nous avons déjà signalée incidemment à plusieurs reprises et que nous préciserons à présent.

- 43 **La date des *CA*.** Les indices chronologiques sont nombreux dans les *CA*. Les uns indiquent la période dans laquelle s'inscrivent les institutions décrites et d'autres permettent de préciser autour de quelle année la compilation a vu le jour.

— *Un écrit du IV^e siècle.* La formulation théologique, les préoccupations pastorales et la description des institutions situent d'emblée les *CA* au IV^e siècle. Le compilateur

1. Cf. plus haut, § 9.

2. Cf. P. DEVRESSE, *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Paris 1945, p. XIII s.

1. Par exemple F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie...*, p. 194.

est déjà confronté aux problèmes pastoraux d'un christianisme de masse : en témoignent sa réaction contre le relâchement qui conduisait des catéchumènes à retarder le baptême jusqu'à leur lit de mort (VI, 15, 6) et ses invectives contre les chrétiens qui retournaient aux pratiques idolâtriques (II, 61-62).

- 44 — *La date de 380.* Que des pasteurs aient encore dû interdire aux fidèles la fréquentation des cultes païens, cela constitue d'ailleurs un repère chronologique. En effet par l'édit de Thessalonique (28 février 380) l'empereur Théodose et le pouvoir civil déchargeaient les pasteurs de cette lutte contre les cultes idolâtriques en interdisant eux-mêmes les pratiques du paganisme. On en conclura donc que le compilateur n'avait pas eu connaissance de cet édit.

Plusieurs indices désignent l'année 380. D'abord les dates de certaines des sources : les canons conciliaires et le symbole d'Antioche. Les conciles dont s'est inspiré le compilateur se sont tenus entre 325 et 381. Ensuite plusieurs détails du calendrier liturgique. Ainsi la fête de Noël n'a été introduite que progressivement en Orient : en 379 à Constantinople¹, vers 380 à Antioche² et au v^e siècle à Jérusalem. Or les *CA* la mentionnent deux fois (V, 13, 1 et VIII, 33, 6) alors que saint Épiphane l'ignorait encore en 375.

Autre fête introduite en Orient à la même époque : l'Ascension, distincte de la Pentecôte. Saint Grégoire de Nysse lui consacre une homélie en 388 et saint Jean Chrysostome après 390³. Mais à Jérusalem la fête paraît encore ignorée à cette époque, car Égérie n'en parle pas⁴. Les *CA* par contre en imposent la célébration (V, 20, 2 et VIII, 33, 4). Quant à la Semaine sainte, les *CA* prescrivent de la chômer entièrement (VIII, 33, 3), ce qui correspond à la

1. En fait foi un sermon de s. Grégoire. Cf. P. GALLAY, *Vie de saint Grégoire de Nazianze*, Paris 1943, p. 153-159.

2. Selon une homélie de saint Jean Chrysostome (PG 49, 351 s.); cf. J. LEMARIÉ, *La manifestation du Seigneur*, Paris 1957, p. 32 s.

3. Cf. J. DANIÉLOU, « La chronologie des sermons de Grégoire de Nysse », dans *RevSR* 1955, p. 370.

4. ÉGÉRIE, *Journal de voyage*, 42 (SC 296, p. 296 s.).

législation de Théodose¹. Le samedi, enfin, est considéré dans les *CA* comme un jour liturgique, par la tenue d'assemblées de prière. Le jeûne en est exclu, sauf le samedi-saint (II, 59, 3; V, 20, 19; VII, 23, 3-4). Or cette pratique n'apparaît que dans la seconde moitié du iv^e siècle, dans les canons de *Laodicée*² (entre 343 et 381), alors qu'Épiphane l'ignore encore en 375.

- 45 Les institutions liturgiques contiennent elles aussi quelques indices chronologiques. La fonction de chantre, d'une part (ψάλτης ou ψαλτωδός), maintes fois nommée dans les *CA* (cf. VIII, 10, 10; 12, 43; 13, 14), n'est attestée ailleurs qu'à partir de la seconde moitié du iv^e siècle (canon 24 de *Laodicée*). L'onction post-baptismale, d'autre part, mentionnée dans les trois rituels de l'initiation chrétienne des *CA* (III, 16-17; VII, 22; 39-45), ne se serait généralisée chez les Syriens occidentaux que dans les dernières années du iv^e siècle : elle figure dans les canons de *Laodicée* et les *Caléchèses de Théodore de Mopsueste*, mais saint Jean Chrysostome n'en parle pas en 388.
- 46 La convergence de tous ces indices désigne donc l'année 380 comme la date de rédaction des *CA*. Or ce fut aussi l'année de la convocation du concile de Constantinople, qui a été admis dans la série des conciles œcuméniques. Le compilateur avait-il fini la rédaction de son ouvrage avant ou après ce concile? En examinant sa théologie on peut penser qu'il n'avait pas encore pris connaissance de la profession de foi conciliaire, tellement sa doctrine sur le Saint-Esprit est contraire à celle définie à Constantinople, car il en parle comme d'une créature alors que les Pères conciliaires proclamaient la divinité de l'Esprit-Saint et son égalité avec le Père et le Fils³.
- 47 Mais on pourrait aussi imaginer que le compilateur ait écrit pour contester ce concile de 380/381, en diffusant

1. Cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 661.

2. Cf. plus haut, note 1, p. 23.

3. Cf. I. ORTIZ DE URBINA, *Histoire des conciles...*, I, p. 173-175, 193-205.

sous le nom des apôtres une doctrine que les Pères conciliaires venaient de condamner, celle des Macédoniens ou pneumatomaques¹. Cependant, s'il a effectivement agi dans cet esprit, il lui aura fallu diffuser les *CA* aussitôt après le concile, car pendant tout son règne (379-395) l'empereur Théodose multipliera les mesures non seulement contre les païens, mais aussi contre les hérétiques, jusqu'à les éliminer presque complètement² et les *CA* n'auraient pas pu être rédigées et encore moins diffusées dans un contexte aussi défavorable aux hérésies.

Toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut savoir si les *CA* ont été composées avant ou après le concile de Constantinople. On s'en tiendra donc à cette conclusion : la compilation a vu le jour à l'époque du concile de *Constantinople*, autour de 380, peut-être un peu avant, mais certainement pas beaucoup plus tard.

- 48 **Les deux autres écrits du compilateur.** Ce qu'on peut savoir sur la date de rédaction et la patrie de deux autres écrits attribués au compilateur et à son atelier confirme les conclusions ci-dessus. Ainsi apprend-on dans le *Commentaire sur Job* que l'exégèse de saint Lucien d'Antioche était connue de ce milieu par tradition orale directe³. La version grecque dont se sert le commentateur est également celle de Lucien⁴ et, plusieurs fois, il est fait référence à une autre école exégétique désignée, sans plus de précision, par le terme

1. Sur la doctrine des *CA* au sujet du Saint-Esprit, voir § 341-345 ; *RevSR* 1983, p. 273-280.

2. Cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 609-611.

3. Le commentateur le déclare explicitement dans un passage où il est question de la femme de Job (*Job* 2, 10), cf. éd. HAGEDORN, p. 30, l. 21.

4. Cf. D. HAGEDORN, *Der Hiobkommentar...*, p. LVIII s. et LXXXIII-LXXXIII.

« les Syriens »¹. Autant d'indices concordant pour désigner la Syrie d'Antioche comme lieu d'origine du *Commentaire sur Job*.

Dans l'interpolation des *Lettres d'Ignace* les indications de lieu sont plus rares. Mais la description des institutions liturgiques et de l'organisation ecclésiale correspondent à ce qu'on trouve dans les *CA*, à savoir les usages des Églises de Syrie et le cadre d'une communauté chrétienne qui correspond à celle d'Antioche.

Quant à la datation des deux écrits, les indices qu'on peut y glaner ne permettent pas autant de précisions que pour les *CA*. Cependant les sources citées et l'expression théologique conduisent à situer le *Commentaire sur Job* autour de 360 et l'interpolation des *Lettres d'Ignace* peu après la rédaction des *CA*².

- 49 De toutes ces indications on conclura donc que le compilateur et son atelier ont travaillé en Syrie, à Antioche ou à proximité, et en un laps de temps assez resserré pour qu'on puisse attribuer au même chef d'équipe la direction des trois ouvrages, successivement le *Commentaire sur Job*, autour de 360, les *CA* et l'interpolation des *Lettres d'Ignace* vers 380.

Mais à cette époque la ville d'Antioche connaissait une situation religieuse des plus complexes³ : trois, puis quatre évêques se disputaient le siège épiscopal, chacun se rattachant, avec sa communauté, à un autre parti. L'un était franchement arien, Dorothee (en charge de 376 à 381); l'autre, orthodoxe intransigeant, Paulin, ordonné

1. *Id.*, *ibid.*, LIX-LXII.

2. Pour la date du *Commentaire sur Job*, cf. D. HAGEDORN, *Der Hiobkommentar...*, p. LV s. Quant à l'interpolation des *Lettres d'Ignace*, sa théologie est encore celle du IV^e s., elle ignore les développements du siècle suivant. Elle ne peut cependant être antérieure aux *CA* puisqu'elle se réfère à ces dernières (*Tralliens* 7, 3).

3. Cf. F. CAVALLERA, *Le schisme d'Antioche*, Paris 1905.

pendant l'exil de l'évêque titulaire Méléce et reconnu par le pape Damase. Méléce, lui, professait la foi de Nicée, ce qui lui avait valu d'être banni dès son ordination épiscopale (360) et lui vaudra aussi, à l'inverse, de présider le concile de Constantinople (380). Enfin vers 372 l'apollinarisme se répandra à Antioche et aura sa communauté et son évêque, Vital. Autant de différences dans les professions de foi ! A quelle communauté appartenait donc le compilateur ? Sa théologie permet-elle de le savoir ?

Nous traiterons de cette question dans le Tome II.

CHAPITRE II

LA TRADITION MANUSCRITE

100 Deux traits opposés caractérisent la tradition manuscrite des *CA*. D'une part le grand nombre des témoins et d'autre part la rareté de ceux qui peuvent servir à l'établissement d'une édition critique. En effet les *CA* figurent dans les *capitulationes* de nombreux manuscrits, mais très souvent il ne s'agit que d'extraits, parfois à peine quelques chapitres, voire un seul¹. Ainsi le plus ancien témoin grec est l'euchologe bien connu, le cod. gr. 336 du Fonds Barberini de la Bibliothèque vaticane² : il ne contient qu'une partie du formulaire liturgique du livre VIII.

De plus les *85 Canons apostoliques* ont aussi été transmis indépendamment du reste des *CA*, surtout après le Concile Quinisexte (691/692), qui les recommanda mais proscrivit la lecture des *CA*³. A l'inverse, ces *Canons* n'ont pas été recopiés dans tous les manuscrits des *CA*. Quant aux témoins contenant initialement toute la compilation, bien peu d'entre eux nous sont parvenus et aucun n'a été conservé intact : ceux qui nous restent sont tous mutilés, à des degrés divers cependant.

1. Cf. les listes établies par I. B. PITRA, *Juris ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, t. 1, Rome 1864, p. 46-47.

2. Cf. A. JACOB, « La tradition manuscrite de la liturgie de saint Jean Chrysostome », dans B. BOTTE, B. BOBRINSKOY, etc., *Eucharisties d'Orient et d'Occident*, t. 2, Paris 1970, p. 114.

3. Canon 2 ; cf. MANSI II, 940 C.

Pour notre édition critique nous n'avons pris en compte que les manuscrits contenant une partie notable du texte des *CA*. En voici la description.

101

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

La plupart de ces manuscrits ont déjà servi aux éditions précédentes des *CA* et y ont été décrits¹. De plus certains d'entre eux ont été présentés dans des études sur la théologie ou la liturgie des *CA*². Aussi avons-nous gardé les sigles de Lagarde et ceux de Funk, en donnant toutefois la préférence à ces derniers pour les manuscrits utilisés par les deux éditeurs. Or tous ces sigles sont des minuscules; pour désigner les familles il fallait donc recourir à des majuscules. Nous avons évidemment choisi des majuscules différentes de celles que Funk avait utilisées pour désigner les versions orientales. Dans la description des manuscrits nous suivrons l'ordre alphabétique des sigles. Dans les renvois au texte, nous désignons le livre, le chapitre et le verset.

1. Cf. P. DE LAGARDE, *Constitutiones Apostolorum*, Osnabrück 1966 (reprod. phototypique de l'édition de 1862), p. III-IV; F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, t. 1, p. XXIV-XXXV.

2. Cf. C. H. TURNER, « The Text of Cod. Vat. 1506 », dans *JThS* 21 (1920), p. 160-168; J. M. HANSSSENS, *La liturgie d'Hippolyte*, 2^e éd., Rome 1965, p. 48-51, 526-527.

LES MANUSCRITS DES *CA*

Sigles				Date
Funk	Lagarde			
a	a	<i>Val. gr. 839</i>	ff. 1-174	x ^e s.
b	b	<i>Val. gr. 2088</i>	ff. 1-166	xi ^e s.
c		<i>Athous Valopedinus 171</i>	ff. 3-120, 284-311	x ^e s.
d	d	<i>Val. gr. 1506</i>	ff. 1-77	1024
e	e	<i>Val. gr. 2089 (+2115)</i>	ff. 151-239	xi ^e s.
f	f	<i>Val. Barb. gr. 336</i> (ol. <i>Barb. III, 55</i>)	p. 536-562	viii ^e s., 2 ^e moitié
h	h	<i>Hierosol. S. Crucis 3</i>	ff. 1-65	x ^e /xi ^e s.
m	m	<i>Ambr. G 64 sup.</i>	ff. 1-133	xiii ^e s.
o	o	<i>Bodl. Miscell. 204</i>	ff. 91-182	x ^e s.
p	p w	<i>Petrop. 100</i> (Funk male 254)	ff. 1-143	1111
s	s	<i>Athen. 1435</i>	ff. 1-136	xii ^e s.
v	v x	<i>Vindob. Pal. Hist. gr. 73</i> (ol. 46)	ff. 2-184	x ^e s.
y	y	<i>Vindob. Pal. Hist. gr. 64</i> (ol. 47)	ff. 1-124	xvi ^e s.
z	z	<i>Paris. B. N. gr. 931</i> (ol. <i>Reg. 2874</i>)	ff. 5-193	xvi ^e s.
FV		<i>Fragmentum Veronense</i> (vers. lat.)	ff. 139-156	vi ^e s.

Pour mémoire, manuscrits copiés sur les précédents ou sur l'*editio princeps* et décrits par F. X. Funk :

<i>Ottob. 391</i> (evanesc., vix legi potest)	xvi ^e s.
<i>Ottob. 442</i> (copié sur <i>Val. gr. 839</i>)	xvi ^e s.
<i>Vallicel. F 68</i> (seulement 3 ff. sur les <i>CA</i>)	xvi ^e s.

<i>Paris. gr. 1614</i> (= <i>Vallicel. F 68</i>)	xvi ^e s.
<i>Petrop. 241</i> (ex ed. princ.)	1645
<i>Constantinop. S. Sepulchri 550</i> (ex. ed. princ.)	xvii ^e / xviii ^e s.
<i>Athous Panteleim. 770</i> (quelques extraits des <i>CA</i>)	xiv ^e s.

Y ajouter le folio d'un manuscrit arménien (cf. plus loin, § 117).

102 a *Vaticanus gr. 839.*

277×210 mm. Sous la même reliure ont été assemblés deux manuscrits :

- ff. 1-174 : parchemin, x^e s., les *Constitutions apostoliques*.
- ff. 175-312 : papier, xv^e s., des écrits de Jean Cantacuzène contre Mahomet.

Le texte des *CA* a été conservé presque intégralement. Il s'arrête au milieu du dernier canon (VIII, 47, 85) à νέους. Un folio du livre VIII a été perdu : le f. 163 s'arrête à σῆτον (40, 3) et le f. 164 commence à πίστιν (41, 8). Texte en pleine page ; titres en capitales, habituellement dans la marge supérieure, mais quelquefois dans le texte. Dans les sections liturgiques, les rubriques sont également en capitales. Les fautes, peu nombreuses, se rencontrent surtout dans les iotacismes. Le copiste a lui-même corrigé son texte, surtout pour réparer les omissions. Mais à ces interventions se sont ajoutées celles de F. Turrianus (sigle *a*²) qui s'est servi de ce manuscrit pour l'*editio princeps* et y a inscrit les variantes d'autres manuscrits ainsi que les signes destinés au typographe. Noter enfin que le premier folio est un index en grec et date du xv^e s.

Voir R. DEVRESSE, *Codices Vaticani graeci*, t. III, Cité du Vatican 1950, p. 387-388.

103 b *Vaticanus gr. 2088.*

Parchemin, in-octavo, 250 ff., xi^e s., deux parties, rédigées par deux copistes différents :

- ff. 1-166 : les *Constitutions apostoliques* ;
- ff. 167-250 : *Ascetica* du moine Antiochus.

Le texte des *CA* est écrit en pleine page. Il est incomplet : il commence à II, 6, 7 τοῦ Ἰεζεκιηλ et s'arrête à VII, 29, 3 σταφυλῆς.

Il est divisé en livres, mais à l'intérieur des livres on ne trouve ni division en chapitres, ni titres. L'écriture est soignée, mais les fautes y sont très nombreuses et grossières : iotacismes, homéotéleutes, déplacement de membres de phrases (cf. en VII, 2, 12).

104 c *Athous Vatopedinus 171.*

Parchemin, 330×240 mm, 311 ff., x^e s. F. X. Funk ignorait l'existence de ce manuscrit et nous savons gré au P. Paramelle, de l'IRHT, de nous l'avoir fait connaître par microfilm.

Le texte est écrit en pleine page. Les *CA* I-VII occupent les ff. 3^r-120^r, mais il manque au livre VII les chapitres 47-49. Le livre VIII occupe les ff. 284^r-311^r ; suite à la perte d'un folio, le texte est interrompu après VIII, 32, 19 πιστή et il reprend à 34, 13 ἀπιστά]σθωσαν. Il s'arrête à la fin du chapitre 45.

Les ff. 120^v-283 contiennent les écrits attribués à Palladius « évêque de Cappadoce », dont l'*Histoire lausiaque*, et des commentaires liturgiques.

Les titres des chapitres ont été notés dans les marges, mais sans numérotation. Cependant le titre de VIII, 42 est intégré dans le texte, en majuscules, en pleine page.

Voir S. EUSTRATIADÈS et ARCADIOS VATOPEDINOS, Κατάλογος... Βατοπεδίου, 'Αγιορειτική Βιβλιοθήκη, t. I, Paris 1924, p. 39 s.

105 d *Vaticanus gr. 1506* (olim *Grottaferratensis 47*).

Parchemin, 296×232 mm, 80 ff., 2 colonnes. Manuscrit signé et daté (f. 80^v) : il a été achevé en 1024 par le moine Athanase et proviendrait du Sud de l'Italie. Il contient les *CA* avec les *Canons apostoliques* (ff. 1-78^r), des notices sur la vie et le ministère des apôtres et de quelques disciples (ff. 78^r-^v) et enfin une brève présentation des quatre évangiles (ff. 78^v-80^v).

Le début du manuscrit a été perdu. Le texte des *CA* ne commence qu'à III, 7, 8 κο]δράνης. Les derniers chapitres (47-49) du livre VII ont été omis et les *Canons apostoliques* 1-4 ont été insérés entre les chapitres 39 et 40 du livre VIII. Le texte est divisé en livres et chapitres. Dans les marges, titres des chapitres, gloses et variantes. Mais à partir de VIII, 7 les titres des chapitres sont insérés dans le texte.

Voir C. GIANNELLI, *Codices Vaticani graeci, codices 1484-1683*, Cité du Vatican 1950, p. 41-43 ; G. MERCATI, *Opere minori*, t. 3 (*Studi e Testi* 78), Cité du Vatican 1937, p. 338 s. ; C. H. TURNER, *JThS* 21 (1920), p. 160-168. Sur la liste des apôtres : *Id.*, *JThS* 15 (1913), p. 53-65.

106 e *Vaticanus gr. 2089 (+Vaticanus gr. 2115).*

Parchemin, in-octavo, 239 ff., xi^e s., deux parties. La première, ff. 1-150, contient divers traités, dont un de Jean Chrysostome sur les Prophètes, et des extraits de la Bible et des Pères. La seconde partie, de la main d'un autre copiste, contient les *CA*, mais le texte, mutilé et incomplet, ne va que de VI, 1, 3 καὶ λυόμενος à VIII, 47, 9 εἰσίοντας. Au livre VIII manquent les chapitres 5 à 31, 35 à 41 et la fin du chapitre 46, qui s'arrête à τοσοῦτον (v. 16).

G. Mercati a retrouvé quatre folios du livre V dans le *Vat. gr. 2115* (ff. 109-112) ; le texte va de 8, 1 καὶ παρ' ἡμῖν à 12, 3 προφήτου et de 14, 17 Θελέ μου ἵνατι à 16, 3 καλέσουσιν.

Dans ce manuscrit, comme dans le précédent (d), les quatre premiers canons (VIII, 47, 1-4) ont été séparés des autres et placés entre les chapitres 34 et 42, où les chapitres 35-41 manquent. Les titres des chapitres sont tous dans le texte même. Les chapitres sont numérotés, sauf au livre VIII ; la division du texte correspond à celle de d. Courtes gloses et variantes dans les marges.

107 f *Vaticanus Barberinianus gr. 336 (olim Barb. III, 55).*

Parchemin, in-octavo, 562 p. ; écriture onciale, en pleine page ; seconde moitié du viii^e s., Italie méridionale. Ce codex est le plus ancien euchologe byzantin. On estime qu'il a été copié à partir d'un modèle constantinopolitain de l'époque du patriarche Germain († 733). Il contient la liturgie de saint Basile, celle de saint Jean Chrysostome, ainsi que d'autres formulaires.

On y trouve, dans cet ordre, les extraits suivants des *CA* :

1. p. 536-541 : les *Canons apostoliques* 65 à 70 ἐορτάζει et 74 κερδέειν à 84, numérotés 62-67 et 70-80 ;

2. p. 542 : la conclusion des *CA* : VIII, 48, dans une forme abrégée ;

3. p. 542-562 : sous le titre Διατάξεις ἀγίων ἀποστόλων μυστικῆς λατρίας, alors que la liturgie eucharistique ne s'y trouve pas, d'autres extraits du livre VIII, à savoir les ordinations : 4, puis une lacune ; 5, 4 καὶ Ἐλεάζαρ — 6, 1 λόγον ; 16-27.

Ces chapitres sont munis de titres, dans le texte même, mais les *Canons* ne sont annoncés par aucun titre ni frontispice. Nombreux iotacismes.

Voir A. JACOB, « Les euchologes du fonds Barberini grec de la Bibliothèque Vaticane », dans *Didaskalia* 4 (1974), p. 154-157 ; M. ARRANZ, « Évolution des rites d'incorporation... selon l'euchologe byzantin », dans *Gestes et paroles dans les diverses familles liturgiques (Conférences Saint-Serge 1977)*, Rome 1978, p. 33.

108 h *Hierosolymitanus S. Crucis 3.*

Parchemin, 365×292 mm, 65 ff., 2 colonnes, fin du x^e s. ou début du xi^e s. Il ne contient que les *Constitutions apostoliques*. Le texte s'arrête à la fin du chapitre 45, livre VIII. Un quaternion a été perdu : le texte est interrompu en II, 16, 4, après ὑμᾶς et reprend à 35, 3. Les chapitres 47-49 du livre VII ont été omis. Les titres des chapitres ont été notés dans les marges, mais comme celles-ci ont été réduites lors d'une opération de reliure, de nombreux titres ont été mutilés. Pas de numérotation des chapitres. Dans le texte, des iotacismes.

Voir A. EHRHARD, « Eine neue Handschrift der apostolischen Constitutionen », dans *Centralblatt für Bibliothekswesen* (Leipzig), 8 (1891), p. 26-30 ; description du manuscrit et transcription des titres des livres. A. PAPADOPOULOS-KERAMEUS, *Ἱεροσολυμιτικῆ Βιβλιοθήκη*, t. III, Saint-Petersbourg 1897, p. 22 s.

109 m *Ambrosianus G 64 sup. (406).*

Milan, Bibliothèque Ambrosienne. Papier, 248×170 mm, 208 ff. Deux parties, provenant de deux copistes différents :

1. ff. 1-133 : les *Constitutions apostoliques* ;

2. ff. 134-208 : un euchologe.

La première partie est du xiii^e s., la seconde du xiv^e s.

Ce manuscrit a souffert de l'humidité. Le texte des *CA* y est mutilé et incomplet : il commence en II, 22, 5 ἐν αὐτῷ θήσω et s'arrête à la fin de VIII, 46.

Voir A. MARTINI et D. BASSI, *Catalogus codicum graecorum Bibliothecae Ambrosianae*, t. 1, Milan 1905, p. 486.

110 o *Bodleianus Miscell. 204.*

Oxford, Bibliothèque Bodléienne, fonds Meerman ; parchemin, in-quarto, 184 ff., 2 colonnes. L'étude iconographique conduit à le dater du x^e s. et à lui reconnaître une origine italienne. Ce manuscrit contient trois écrits que les anciens catalogues mettaient sous le patronyme de Jean Cassien. Le troisième, intitulé *Institutio catholica de laicis, de episcopis, de viduis, de haeresibus, etc.*, est en fait le texte des *Constitutions apostoliques*, suivi, aux ff. 183-184, d'extraits du *Livre des Proverbes*. C'est par le titre du livre I que commence le texte des *CA*, f. 91^r, au bas de la première colonne. A la fin du f. 182 le texte des *CA* s'arrête brusquement, en VI, 23, 1 ἀνευοόμενος. Chacun des autres livres, de II à VI, commence par son titre, écrit dans le texte et décoré. Pas de division en chapitres mais quelques titres. Mêmes fautes que dans b.

Voir Eb. NESTLE, « Eine neue Handschrift von Buch 1-6 der Apostolischen Constitutionen » dans *Theologische Literaturzeitung* (Leipzig) 1899, c. 207-209 ; A. GRABAR, *Les manuscrits grecs entuinés de provenance italienne*, Paris 1972, p. 40-46, fig. 133-147.

111 p *Petropolitanus* (Funk male 254).

Léningrad, Bibliothèque publique, fonds grec (précédemment : Saint-Petersbourg, Ancienne Bibliothèque impériale, ; *Coislinianus 212*). Parchemin, in-quarto, écrit en 1111 sous Alexis Comnène par un scribe du nom de Théodore, 149 ff. Les *Constitutions apostoliques* occupent les ff. 1-143. Viennent ensuite des *Epitimia* de Basile de Césarée et de Théodore le Studite, des *Capitula* de Timothée d'Alexandrie et des notices sur le ministère et la mort des disciples, notices attribuées à Hippolyte et Dorothee et dont le texte a été publié par P. DE LAGARDE, *Constitutiones Apostolorum*, p. 282-284, et F. X. FUNK, *Didascalia et Const. ap.*, p. xxxi-xxxiii.

Le texte des *CA* est incomplet, il manque surtout les parties liturgiques (VII, 26-39 ; 47-49 ; VIII, 1-15 ; 29-31 ; 34, 8-41 ; 46, 2-17) et une grande partie des *Canons apostoliques* (7-11, 18-20, 26-27, etc.). Les fautes sont nombreuses mais une seconde main a procédé à des corrections.

112 s *Atheniensis B. N. 1435*.

Parchemin, in-quarto, 175 ff., XII^e s. Les *CA* occupent les ff. 1-136v. Elles sont précédées d'une *capitulatio* et suivies de notices sur la vie et le ministère des apôtres (ff. 136v-137r), dont le texte est le même que dans le *Vat. gr.* 1506 (d).

La *capitulatio* occupe les ff. 1-6. La mention des premiers chapitres est perdue, jusqu'à II, 24. Pour le livre VIII cette *capitulatio* place les titres des chapitres dans cet ordre : 1-35, les *Canons apostoliques* (47, 1-4), puis 36-45. Viennent ensuite deux titres correspondant aux canons 5 et 85 et la mention des notices sur les apôtres. Cet ordre et ces titres correspondent à ce qu'on trouve dans les manuscrits d et e, mais le manuscrit athénien n'a pas tous les chapitres annoncés dans sa *capitulatio*.

En effet le texte des *CA* y est incomplet. Le début est perdu, jusqu'à I, 6, 4 τὸν Ἰωάνη et au livre VIII manquent les chapitres 32-34, 42-44 et tous les *Canons apostoliques* (47-48). En outre, deux folios ont été perdus : le f. 10 s'arrête à II, 1, 1 ἐκ τῶν λόγων et le f. 11 commence à II, 6, 16 ἀπὸς ἡ.

Les titres des chapitres, dans les marges du texte (au livre VIII dans le texte), correspondent en général à ceux de la *capitulatio* ; ils

sont numérotés. Le manuscrit a souffert de l'humidité, les coins supérieurs des trente premiers folios ont déteint les uns sur les autres, ce qui rend la lecture difficile et parfois conjecturale. Ce manuscrit a cependant été copié avec soin, les fautes y sont assez rares.

113 v *Vindobonensis Palatinus. Hist. gr. 73*.

Vienne, Bibliothèque Nationale. Parchemin, in-quarto, 194 ff., X^e s. Sur les deux côtés du premier folio a été copiée la *Lettre de Clément à Jacques* (*Homélies pseudo-clémentines*). Viennent ensuite les *CA*, qui occupent les ff. 2-184. Elles ont été transcrites presque intégralement, ne manquent que les *Canons apostoliques* (VIII, 47-48). Deux quaternions ont été inversés : ff. 145-152 et 153-160.

Les chapitres sont munis de titres placés habituellement dans les marges supérieures. Au livre VIII, à partir du chapitre 16, en plus des titres dans les marges, le premier verset de chaque chapitre fait aussi office de titre. La division du texte et la numérotation des chapitres correspondent habituellement à celles indiquées entre parenthèses dans l'édition de Funk. Outre les numéros des chapitres, dans les marges latérales on lit des indications sur le contenu des chapitres, des corrections, les titres des livres bibliques cités, des scholia et des gloses en latin, le tout provenant de différentes mains. Mais le premier copiste a lui-même apporté des corrections à son texte, en particulier pour réparer des omissions. Au livre VIII, à chacun des chapitres attribués à des apôtres a été ajouté en marge un scholion sur le ministère et la mort de l'apôtre concerné. Le texte de ces scholia a été réuni par Lagarde à la fin de son édition des *CA* (p. 281 s.).

Voir H. HUNGER, *Katalog der griechischen Handschriften der österreichischen Nationalbibliothek*, Vienne 1961, p. 82 s.

114 y *Vindobonensis Palatinus. Hist. gr. 64*.

Vienne, Bibliothèque Nationale. Papier, in-quarto, 153 ff., XVI^e s. Les *CA* occupent les ff. 1-124. Elles sont précédées d'une *capitulatio* (ff. 1-10). Le texte, mutilé du début, commence à I, 3, 2 τὴν γυναῖκα et s'arrête à la fin de VIII, 46. Les chapitres sont pourvus de titres et de numéros à partir de II, 14-15. Les ff. 76-124 sont l'œuvre d'un second copiste, tandis que le premier y fait office de correcteur. On trouve dans ce manuscrit les mêmes scholia que dans le précédent (v) ; Lagarde en a publié le texte avec les variantes de ces deux manuscrits (p. 281 s.).

Voir H. HUNGER, *Katalog der griechischen Handschriften der österreichischen Nationalbibliothek*, p. 73.

- 115 z *Parisinus B. N. gr. 931* (olim *Colbertinus 4491* et *Regius 2874*).

Parchemin (ff. 1-3 et 202-204) et papier (ff. 4-201), in-quarto, 204 ff., xvi^e s. Le texte des *CA* occupe les ff. 5-193 ; il commence à II, 14, 5 τοῦ τὸν ἡλιον et s'arrête à VII, 47, 2 βασιλεῦ. De nombreux folios ont été inversés au moment de la reliure. Les chapitres sont pourvus de titres, dans les marges, et de numéros.

- 116 Le texte des *CA* est encore accessible dans d'autres manuscrits, soit intégralement, soit en des extraits importants. Funk a décrit ces manuscrits, mais en signalant qu'ils sont sans intérêt pour l'établissement du texte critique, parce que copiés sur certains des manuscrits déjà présentés, voire sur l'*editio princeps*¹. Il s'agit essentiellement des manuscrits suivants : *Ottobonianus 391*, *Ottobonianus 442*, *Vallicellianus F 68*, *Parisinus gr. 1614*, *Petropolitanus 241*, *Constantinopolitanus S. Sepulcri 550*, *Aithous Panteleim. 770*.

- 117 A cette énumération on ajoutera encore un manuscrit grec découvert en Arménie, ou plutôt l'unique folio qui en reste². Le texte correspond à VI, 6, 7-10, 2. Ce manuscrit date du x^e ou du xi^e s. Les chapitres y sont numérotés. Il s'apparente surtout au *Vaticanus gr. 1506* (d), puis au *Vindob. Pal. 73* (v), mais sur ce folio on relève aussi une dizaine de variantes qu'on ne retrouve pas chez les autres témoins.

A la série de manuscrits grecs décrits plus haut on ajoutera un témoin latin, à cause de son ancienneté :

- 118 FV *Fragmentum veronense*.

Vérone, Bibliothèque Capitulaire, n° LI (49) ; parchemin, 157 ff., v^e/vi^e s., écriture onciale, deux colonnes. Après un ensemble de

1. Cf. p. 63, n. 1 et p. 64, n. 1.

2. Cf. K. TREU, « Ein Fragment der Apostolischen Konstitutionen in Erewan », dans *Vigiliae Christianae*, 1957, p. 208-211.

sermons et de traités que la critique attribue à Maximin l'Arien le manuscrit se termine par ces deux écrits :

. ff. 139^v-156^r : les *Constitutions apostoliques* ;

. ff. 156^v-157^v : notices sur le ministère et la mort des apôtres ; elles sont présentées comme faisant partie des *Canons apostoliques* (cf. la *subscriptio*, f. 157^v).

Du texte des *CA* il ne reste que la dernière partie, de VIII, 41, 2 à la fin de la compilation ; un folio a été perdu, il portait le texte des canons 48 à 51. Selon les éditeurs du manuscrit, cette traduction latine des *CA* aura été effectuée à une époque très proche de la rédaction de l'ouvrage. En effet le vocabulaire latin de ce *Fragmentum Veronense* est celui des Pères latins des iv^e et v^e s. Le vocabulaire ecclésiastique grec a été traduit par des termes de l'ordre politique romain, alors que ces mêmes termes ont été simplement transcrits du grec en latin aux époques suivantes (par exemple σὺνοδος traduit par *conventus* et λαϊκός par *plebeius*).

Voir C. H. TURNER et A. SPAGNOLO, suite d'articles dans *JThS* 13 (1911-1912), p. 19-28, 492-514 ; 15 (1913), p. 53-65 ; 20 (1919), p. 289-292 ; Id., *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima*, t. 1, Oxford 1899-1913, p. 32^a-32^{ab} ; M. MESLIN, *Les Ariens d'Occident*, 335-430, Paris 1967, p. 105-110. R. GRYSOON, *Scripta Arriana Latina, pars I, Collectio Veronensis...*, CCL LXXXVII (1982) ; Id., *Le recueil arien de Vérone (Ms LI de la bibliothèque capitulaire...)*, *Instrumenta patristica* XIII, Steenbrugge 1982.

- 119 Ce fragment latin est d'une importance capitale pour l'édition des *85 Canons apostoliques*. En effet cette dernière partie des *CA* a été diffusée par une tradition manuscrite propre, tant en grec que dans les versions occidentales et orientales¹ et les témoins en sont nombreux. L'importance de cette diffusion tient d'une part à la portée pratique de ce texte : ces canons définissent de façon

1. Denys le Petit a diffusé les cinquante premiers canons en Occident dans une traduction latine ; cf. C. H. TURNER, *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima* (= *E.O.M.I.A.*), t. 1, Oxford 1899, p. 1-32. En Orient les *85 Canons apostoliques* ont été intégrés dans des compilations telles que les *127 Canons des Apôtres* (cf. l'édition de J. et A. PÉRIER, Paris 1912) et l'*Octateuque clémentin* (cf. F. NAU et P. CIPROTTI, *La version syriaque de l'Octateuque de Clément*, Paris 1967).

concise la discipline à suivre dans les communautés. D'autre part, comme signalé plus haut¹, ils ont été recommandés par le Concile Quinisexte (691/692), qui rejetait le reste des *CA*. En Occident les *85 Canons apostoliques* avaient eux aussi été rejetés, par le *Decretum gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis* (début du VI^e s.²), mais une traduction de Denys le Petit en avait fait connaître les cinquante premiers.

- 120 Outre les quelques manuscrits contenant les *CA* avec les *Canons apostoliques*, F. X. Funk en avait collationné plus d'une douzaine d'autres dans lesquels les *Canons apostoliques* ont été transcrits sans le reste des *CA*³. On y ajoutera encore un manuscrit de Patmos, collationné par C. H. Turner et A. Spagnolo⁴. Mais tous ces témoins sont postérieurs au Concile Quinisexte, leurs formules doxologiques (*can.* 34 et fin de la conclusion) ont été retouchées, ils s'accordent souvent entre eux (Funk signalait cet accord par le sigle *K*) et leurs variantes sont presque toutes déjà représentées par les manuscrits contenant également le reste des *CA* et pouvant témoigner de ce fait de traditions manuscrites antérieures au Concile Quinisexte. Aussi, pour la reconstitution du texte, ce *Fragmentum Veronense* remplace-t-il avantageusement tout cet ensemble de témoins grecs plus récents que lui. Mais avant d'exposer plus explicitement les principes retenus pour l'établissement du texte critique, arrêtons-nous quelque peu à l'histoire des éditions des *CA*.

1. Cf. § 100.

2. Édition : E. VON DOBSCHÜTZ, *TU* 38 (1912).

3. F. X. FUNK, *Didasc. et Const. Apost.*, t. 1, p. XLIX s.

4. C. H. TURNER et A. SPAGNOLO, *E.O.M.I.A.*, t. 1, p. 32^b.

121

Les éditions des *CA*

L'*editio princeps* des *CA* a été réalisée à Venise en 1563 par les soins de Fr. Turrianus (Torres) à partir du *Val. gr.* 839 (a), complété dans les passages manquants et dans les collations marginales par les *Val. gr.* 2088 et 2089¹ (b et e). Ce texte grec a été repris dans les différentes éditions qui ont suivi, dont celle de Migne (*PG* 1, 509-1156), où il est accompagné d'une traduction latine qui n'est pas celle de Turrianus (1578) mais celle de J. B. Cotelier (1724).

- 122 Pour son édition de 1862, P. de Lagarde (Bötticher) recourut à quatre autres manuscrits, relevant de deux familles différentes, la première lui donnant le texte de base :

— *Petropolitanus* 100 et *Vindob. Palatinus Hist. gr.* 73 (sigles *w* et *x* chez Lagarde, *p* et *v* chez Funk),

— *Vindob. Palatinus Hist. gr.* 64 et *Parisinus gr.* 931 (sigles *y* et *z* chez Lagarde).

L'apparat critique de cette édition est très détaillé : Lagarde rend compte avec minutie de toutes les variantes. Mais il n'avait pas jugé utile de reproduire les titres des chapitres.

- 123 Funk critiqua cette édition, en montrant que les manuscrits utilisés étaient plus récents que ceux de Turrianus, et il entreprit à son tour de publier un nouveau texte critique à partir de tous les manuscrits alors connus. Il établit son texte selon le principe du manuscrit *bonae notae*, c'est-à-dire celui qui est considéré comme le moins corrompu². Il retint le même manuscrit que Turrianus, le *Val. gr.* 839 (a), mais en reléguant dans l'apparat ses additions propres et en lui préférant parfois les leçons d'autres manuscrits. Ceux-ci, il ne les examina pas de façon exhaustive.

Ainsi son apparat ne rend-il compte de façon à peu près complète que des manuscrits *a*, *f* et *h* (*Val. gr.* 839, *Barb. gr.* 338 et *Hieros.*

1. Cf. G. MERCATI, « Note on the manuscripts of the Apostolic Constitutions used in the editio princeps », *JThS* 15 (1914), p. 453 s. (ou *Opere minori*, III, p. 338 s.).

2. F. X. FUNK, *Didasc. et Const. Apost.*, t. 1, p. xxxv-xliii. Les préférences de Funk l'inclinaient vers les manuscrits au texte le plus orthodoxe.

S. C. 3). Si Funk a lu en entier les manuscrits **b**, **d**, **e** et **o** (*Vat. gr. 2088, 1506, 2089* et *Bodl. Miscell. 204*), il n'en a pas retranscrit toutes les leçons. De même, sous prétexte que Lagarde avait déjà publié les leçons de **p** et **v** (*Peirop. 100* et *Vindob. 73*), il ne les a pas reprises intégralement. Le manuscrit **m** (*Ambr. G 64*) n'a été lu que dans les passages où **p** faisait défaut et, de façon plus régulière, dans les livres III-IV. Quant à **s** (*Atheniensis 1435*), il a été négligé : Funk n'a fait procéder qu'à des sondages, si bien qu'il l'a rangé dans la même famille que **m**, **p** et **v**.

124 L'édition de Funk paraissait en 1905, mais peu après Turner reprochait à son auteur de n'avoir pas reconnu l'importance de **d** : à cause de l'ancienneté de la version latine conservée dans le *Fragmentum Veronense*, fraîchement découvert, et des nombreuses similitudes entre cette traduction et **d**, Turner estimait que ce dernier manuscrit permettait de retrouver un texte grec des *CA* remontant au moins au ^ve s.

125 Jusque-là c'était donc selon le principe du « meilleur manuscrit » qu'étaient envisagées les éditions des *CA*. Pourtant, et Turner le reconnaissait, même **d** ne pouvait être suivi en tout. Si dans les passages théologiques ce manuscrit est souvent un témoin plus fidèle et si dans les passages non théologiques ses leçons sont souvent confirmées par les versions orientales, cela ne se vérifie pas dans tous les cas. Ainsi en IV, 5, 4 et VI, 30, 10 les doxologies en **d** portent la marque de retouches, mais pas dans **a** (*Vat. 839*). Il arrive aussi que le *Fragmentum Veronense* et les versions orientales s'accordent avec des manuscrits autres que le *Vat. 1506* (**d**). Ainsi en VIII, 9, 5 on lit *δωρεῶν* dans **d**, mais dans l'*Ocitateuque clémentin*, VII, 10^a le terme correspondant est « prêtres », ce qu'on peut expliquer ainsi : le traducteur syriaque aura lu *ἱερέων*, au lieu de *ἱερῶν*, qui est la leçon des manuscrits autres que **d**. De même en VIII, 47, dans les deux canons 17 et 18, *ἑλως* manque dans **d**, mais pas dans les autres manuscrits grecs, leçon confirmée par le *Fragmentum Veronense* (*omnino*).

Tenant compte de tous ces faits et pour rechercher dans l'ensemble des manuscrits les leçons les plus authen-

1. C. H. TURNER, série d'articles dans *JThS* 15 (1913), p. 53-65, 15 (1914-1915), p. 54-61 et 523-538, 21 (1920), p. 160-168, 31 (1930), p. 128-141.

2. Cf. dans l'édition de NAU-CIPROTTI (ci-dessus p. 73, n. 1), p. 96.

tiques, J. M. Hanssens établit un stemma des principaux manuscrits de Funk, mais sans éditer un nouveau texte critique des *CA*¹. Nous reprendrons cet essai, en le corrigeant et en le complétant, puis nous exposerons les conclusions qui s'en dégagent et qui formeront les principes de la présente édition critique.

Le stemma de la tradition manuscrite

126 Sur le stemma qu'il proposait, Hanssens montrait déjà la difficulté d'un classement par familles : certains manuscrits sont contaminés (*Mischtexle*). Cependant il parvenait à établir une répartition que nous suivrons partiellement, en notant seulement que, trompé par Funk, il a mal rangé le manuscrit **s** et qu'il ne rend pas compte des liens entre **a**, **h**, **y** et **z**. Nous distinguerons quatre familles de manuscrits, auxquelles nous donnerons comme sigles R, H, N, M.

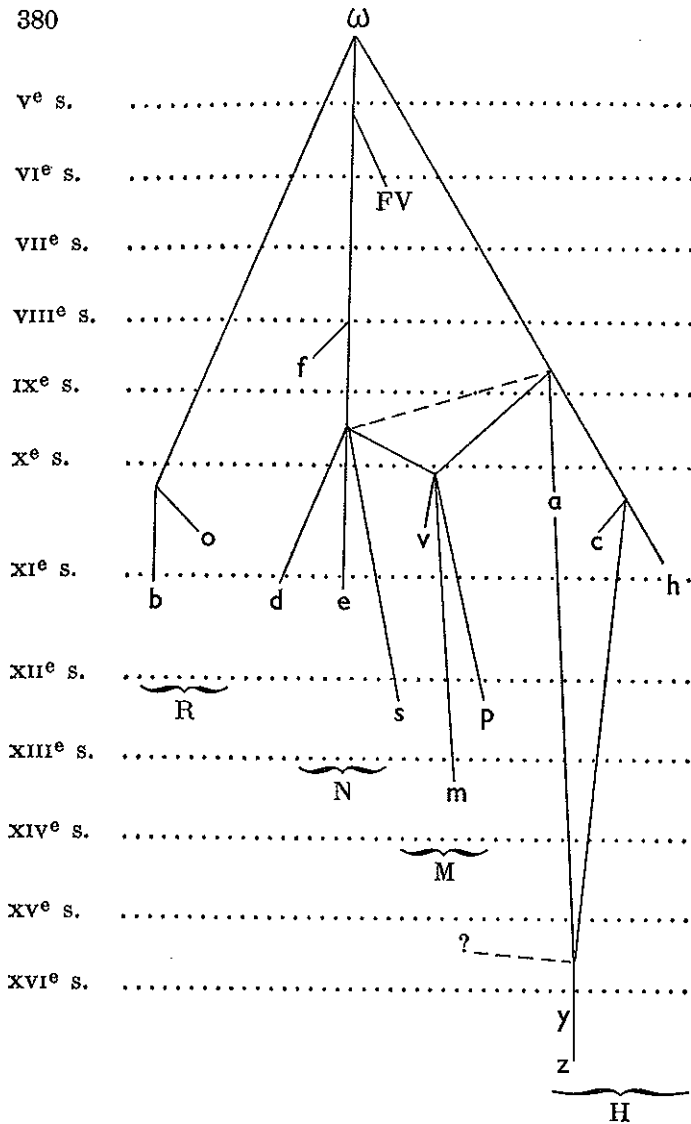
127 Famille R.

b *Vat. gr. 2088.*

o *Bodl. Miscell. 204.*

Comme critère externe d'appartenance à une même famille, notons simplement leurs caractéristiques concernant les titres : les livres y sont désignés par le terme *λόγος* et on n'y trouve ni division en chapitres ni titres pour ces chapitres. Comme critère interne, on observe que ces deux manuscrits s'accordent presque toujours, l'exemple le plus probant étant leur version du Notre Père, où ils sont seuls à présenter, pour un texte aussi courant, des variantes propres (III, 18, 2). Ils ont aussi en commun de nombreuses fautes d'ordre littéraire. Ici et là chacun

1. J. M. HANSSSENS, *La liturgie d'Hippolyte*, p. 51.



des deux manuscrits présente des variantes propres; en II, 25, 5 le *Bodl.* se distingue par une addition que n'a pas l'autre manuscrit. A l'inverse, seul des deux, le *Val. 2088* omet un passage en II, 25, 15. Aucun des deux ne dépend donc directement de l'autre, mais ils dépendent tous deux d'un même ancêtre. Ils ne paraissent pourtant pas dériver du même modèle; en effet le *Bodl.* a en propre quelques titres en marge qu'on ne trouve pas dans l'autre manuscrit.

128 Famille H.

- a *Val. gr. 839.*
- c *Vatopedinus 171.*
- h *Hierosol. S. G. 3.*
- γ *Vindob. Pal. H. gr. 64.*
- z *Parisinus gr. 931.*

Les rapports entre ces cinq manuscrits sont complexes. De nombreux traits prouvent qu'ils appartiennent à une même famille, distincte des trois autres, mais pas entièrement, à cause des contaminations. Cependant à l'intérieur de cette famille H apparaissent nettement des sous-groupes.

L'appartenance des cinq manuscrits à une même famille se vérifie tout au long du texte. Nous n'en donnerons ici que quelques exemples pris au livre V, une section où presque tous les manuscrits des *GA* sont représentés.

- 1, 2 : ἐλάβομεν RNM ἔλαβεν H
- 1, 4 : τοῦ—οὐρανοῖς RNM > H
- 7, 4 : ἅγιος RNM πανάγιος H
- 8, 2 : δικαίων ... ἐγκωμίων RNM -ου ... -ου H
- 15, 4 : ἐξέπετασα τὰς χεῖράς μου RNM τ. χ. μου ἐξ. H
- 16, 3 : ὁμῶν RNM > H

129 A l'intérieur de cette famille H, a est à part, mais il a été l'un des modèles de γ et z, qui constituent l'un des sous-groupes. c et h forment un autre sous-groupe; en effet ces deux manuscrits sont très étroitement apparentés,

ils diffèrent rarement l'un de l'autre. Ils ont aussi en commun des variantes propres, par rapport à α , telle l'expression δ τοῦ Πνεύματος προβολεύς en VIII, 6, 11 et 37, 2. A l'inverse ils n'ont pas les additions aux citations bibliques propres à α . Il n'y a donc pas interdépendance entre α et $c h$. Ils ne dérivent pas les uns de l'autre, ni l'inverse, mais d'un même modèle, par un certain nombre d'intermédiaires.

- 130 Les rapports de y et z avec ces trois manuscrits α , c et h , sont eux aussi assez complexes. En certains passages y et z sont étroitement apparentés à α ; il s'agit surtout des additions propres à ce manuscrit et que y et z signalent parfois par des annotations marginales comme celle-ci : ταῦτα ἐν τοῖς ἄλλοις οὐχ εὔρον (cf. V, 7, 11.21; 14, 16; 15, 3; VI, 24, 5). Mais en d'autres passages y et z contiennent des leçons identiques à celles de c et h . Quelques exemples :

- I, 6, 1 : τῶν αM τὰ αἰρετικά κτλ. $c h y$ μηδὲν σ
- I, 8, 1 : τῶ $\sigma a s M$ + ἰδίῳ $c h y$
- II, 6, 5 : προφήτης αM + Ὡσηέ $\sigma c h y z$
- II, 63, 3 : ἴσθι $R a s M$ ἴθι $c h y z$
- III, 5, 1 : μὴ λεξιθήρος (ἀλεξ. R) $R a s M$ > $c h y z$

On notera de plus que les deux manuscrits y et z présentent également des leçons et des additions propres, qu'on ne trouve pas dans les trois autres manuscrits de la famille H. Quelques exemples :

- II, 14, 10 : προσέχειν $R a c h s M$ + ἔτι δὲ οὕτως ἔχει καὶ $y z$
- II, 25, 2 : σπαταλός $R a c s M$ πολυανάλωτος $y z$
- II, 25, 5 : ἐσθίετε $R a c s M$ ἐσθίειν ὀφείλετε $y z$
- V, 5, 3 : εὐσέβειαν $R a c h N M$ ὑπακοήν $y z$: variante théologique, car il est question de l'obéissance du Fils au Père.
- VII, 2, 6 : κισσὸς $b a c h N M$ + καὶ πάλιν ὁ δᾶδ κτλ. $y z$
- VIII, 16, 5 : ἐνεργημάτων $a c h N M$ σοφίας $y z$

Mais y et z ont aussi quelques leçons en commun avec des manuscrits d'autres familles, en particulier celle-ci : VIII, 29, 3 φυγαδευτικὴν $\alpha c h s M$ + οἴκου φυλακτικὴν $d y z$. Dans y des variantes ont été ajoutées en marge : cf. II, 19, 3; 26, 5; V, 7, 18.

- 131 Ces deux manuscrits, y et z , sont donc des *Mischtexte* rédigés à partir de plusieurs modèles, dont l'un devait être α , ou une copie de α . Un autre modèle était apparenté aux manuscrits c et h . D'où proviennent les leçons d'autres familles et les leçons propres? D'un troisième modèle, qui était lui-même un *Mischtext*? C'est la réponse la plus plausible. Aussi, à cause de ces leçons propres à y et z , avons-nous retenu ces deux manuscrits dans l'apparat critique, alors que Funk les avait écartés.

On remarque aussi que z dépend de y . Funk l'avait montré¹ en prouvant que certaines fautes de z ne s'expliquaient que par la graphie de y . Mais il pensait aussi que y dépendait de l'autre manuscrit viennois, v . Or cela ne se vérifie nullement dans l'apparat de Lagarde. Funk concluait à cette dépendance parce que les deux manuscrits viennois ont en commun des *scholia* sur le ministère et la mort des apôtres². Pourtant deux de ces *scholia* manquent dans v alors qu'on les trouve dans y : ce qui exclut une dépendance du second par rapport au premier. Il faut donc admettre sur ce point une dépendance commune par rapport à un même modèle.

On notera enfin que dans les cinq manuscrits de la famille H la division du texte en chapitres et les titres sont les mêmes.

1. F. X. FUNK, *Didasc. et Const. Apost.*, t. 1, p. xxxv-xxxvii.
2. P. de Lagarde en a publié le texte à la fin de son édition des *CA*, p. 281-282.

132 Famille N.

- d *Vat. gr. 1506.*
 e *Vat. gr. 2089.*
 f *Vat. Barber. gr. 336.*
 s *Atheniensis 1435.*

La critique externe permettrait à elle seule de prouver l'appartenance des trois manuscrits d, e et s à la même famille. En effet ils ont en commun la même division du texte en chapitres et les mêmes titres, ceux de la seconde partie du livre VIII étant intégrés dans le texte, également dans d et s où les autres titres sont dans les marges. Autres preuves encore : la transposition des quatre premiers *Canons apostoliques* avant le chapitre 40 et l'adjonction au texte des *CA* des mêmes notices sur le ministère et la mort des apôtres.

Si ces critères externes ne valent pas pour f, parce qu'il ne contient que des extraits des *CA*, son appartenance à la famille N se vérifie cependant par les critères internes : il s'accorde presque toujours avec les trois autres. Nombre de ces accords sont particulièrement significatifs, car ils apparaissent dans les passages théologiques. En effet, c'est dans la famille N qu'on lit le plus souvent ces formules subordinatiennes qui caractérisent la théologie du compilateur. Pour mémoire¹, nous en rappellerons les principales :

- dans la *Grande Doxologie* (VII, 47) la formulation propre aux *CA* se trouve dans e et s (d et f manquent) ;
- dans deux doxologies de la liturgie eucharistique (VIII, 12, 50 et 15, 9) la formule καὶ διὰ σὲ... se lit dans d et s (e et f manquent) ;
- la formule πρὸ δὲ... ὑποστησάμενος (VIII, 16, 5) dans d, f et s (e manque).

Mais ces accords apparaissent aussi dans les passages non théologiques et Turner en avait dressé une longue

1. Cf. § 236 s., 241 s.

liste¹ pour signaler la parenté entre d et le *Fragmentum Veronense*, voulant prouver ainsi l'ancienneté du texte conservé dans d. Pour mémoire, rappelons deux de ces accords :

- VIII, 42, 3 : τριακοστὰ δ e ; *tricensima* FV (f et s manquent) ;
- VIII, 46, 13 : Κλήμης ... Ἰάκωβος d e s FV (f manque) ; *transp. rell.*

De fait, parmi les quatre familles de manuscrits, c'est à N qu'appartiennent les témoins les plus anciens : au VIII^e s. le *Vat. Barber. gr. 336* (f) et au VI^e/VII^e s. le *Fragmentum Veronense*, qu'on peut ranger dans cette famille N, bien qu'il s'agisse d'une traduction. Non seulement les accords internes, mais aussi les critères externes conduisent à cette conclusion : place des titres de chapitres et addition des notices sur les apôtres. On en déduit, par conséquent, que les manuscrits de la famille N dérivent d'un prototype très ancien, au moins contemporain de la version latine du FV et donc du V^e s.

- 133 Cependant les trois manuscrits les moins anciens de la famille N sont aussi, à des degrés divers, des *Mischtexte*. Ainsi les marges de d et e proposent-elles assez souvent des variantes provenant d'autres manuscrits et précédées, dans bien des cas, de la mention ἐν ἄλλῳ. Dans s, ces annotations sont plus rares. Parfois la variante figurant dans la marge d'un des manuscrits se trouve dans le texte d'un autre, et inversement. On en déduira que le modèle qui a servi à ces manuscrits contenait lui-même ces variantes et que les copistes ont fait leur choix, renvoyant dans la marge la leçon non retenue dans le texte.

Mais l'examen de ces variantes est fort instructif. En effet, dans la plupart des cas, une leçon correspond au texte qu'on trouve dans les manuscrits de la famille R

1. Dans *JThS* 31, p. 134-140.

et l'autre, au texte de la famille H. Parfois il s'agit, cependant, de leçons ignorées des autres témoins. Voici quelques exemples :

- III, 12, 2 : πολυποίκιλος R d^{ms} s p ποικίλος H d^{ix} m v
- IV, 8, 4 : προσάγγελε H d^{ms} s M προσαγγέλλετε R d^{ix}
- VI, 12, 3 : εὐδμήμονας H e^{ix} s v ἐπιστήμονας R d e^{ms} p
- VII, 10, 1 : Κορινητῶν H d e^{ms} s M κριτῶν b e^{ix}
- VII, 25, 7 : μύησατε H d^{ms} e^{ms} M βαπτίσατε b d^{ix} e^{ix}
- VII, 38, 6 : l'addition propre à d a été ajoutée en marge dans e

Comme N s'accorde plus souvent avec R qu'avec H, on peut en conclure que le *corrector* qui a annoté en marge le modèle des manuscrits d et e l'aura fait à partir d'un manuscrit de la famille H, puisque c'est là qu'il aura trouvé le plus de variantes par rapport à son manuscrit,

134 Famille M.

- m *Ambrosianus G 64 sup.*
- p *Petropolitanus 100.*
- v *Vindob. Pal. H. gr. 73.*

La division en chapitres et les titres sont les mêmes dans ces trois manuscrits et en cela ils dépendent de la famille H. Ils ont aussi en commun des variantes propres.

Par exemple :

- II, 1, 3 : τοιούτων o H πάντων οὕτως M
- II, 23, 3 : Ἀμώς M ἀμῶν b H ἀμῶν o s
- II, 59, 2 : κοινωνοῦντα R H συγκοιν. s συνοικοῦντα M
- III, 19, 4 : μέγας-διάκονος ... πρῶτος-δοῦλος R H N *transp.* M
- V, 18, 1 : ταύταις R H N + ταῖς ἡμέραις M
- VII, 47, 3 : les manuscrits de la famille M reproduisent le texte liturgique de la Grande Doxologie.

Pourtant ces trois manuscrits de la famille M ne dépendent pas les uns des autres : p a de nombreuses variantes propres (cf. II, 20, 8; 22, 5-6) et il a inversé les chapitres 4 et 5 du livre II, ce qui n'est pas le cas des autres manuscrits.

135 Les trois manuscrits de la famille M sont-ils des témoins directs de l'archétype? Par l'examen des passages théologiques Hanssens avait répondu négativement à cette question, puisqu'il faisait dériver la famille M de deux autres, H et N. De fait, et Funk l'avait déjà noté¹, on ne trouve dans m, p et v aucune des formules subordinatiennes : elles sont remplacées par les leçons plus orthodoxes soit de la famille N, en VI, 14, 2 (προσκυνεῖν καὶ ... καὶ au lieu de διὰ ... ἐν) et VII, 38, 8 (μετὰ Χριστοῦ au lieu de διὰ), soit de manuscrits de la famille H (cf. VIII, 6, 11 et 37, 2 : προβολεύς). Ailleurs encore m, p et v ont une leçon propre : en V, 7, 18 (ἀθέλησεν Χριστός au lieu de προσετάγη).

Mais ces accords se vérifient aussi dans les passages non théologiques. Ainsi les deux familles M et H ont les mêmes leçons en III, 16, 2 (φωτίζεσθαι) ; V, 15, 3 (Δαυὶδ) ; VI, 20, 6 (σκληρότητι) ; 22, 5 (ἐπαυσεν) ; elles s'accordent dans l'omission de πτόμα en VI, 9, 4 et dans l'addition des mots τὸν ἀπιστον en V, 15, 4 et θεμιτὸν en VI, 1, 1. Mais la liste est bien plus longue. A l'inverse, les manuscrits des familles N et M s'accordent sur la place d'un membre de phrase en II, 42, 3 ; ils ont les mêmes leçons en IV, 6, 8 ('Ααρῶν) ; V, 5, 4 (ἄμα πᾶσι) ; VI, 11, 2 (κτίσεως) et sont seuls à ajouter θνητοὶ à ἡμαρτον en V, 7, 13.

Par contre les accords entre les deux familles R et M sont rares et de plus ils apparaissent surtout dans des citations bibliques donc en des cas où l'on peut supposer une commune dépendance par rapport à une même version de la Bible grecque. En voici quelques exemples. En IV 5, 3 (l'absence de οὐδε θερ.) ; 10, 3 (προσφερόντων) ; V, 7, 5 (ἐλάλησα) ; 14, 1 (ἐπιβουλήν) ; 16, 2 (l'absence de αἰώνων). Si les manuscrits de la famille M dériveraient

1. F. X. FUNK, *Didasc. et Const. Apost.*, t. 1, p. xli-xlii.

directement de l'archétype et non d'autres familles, ils devraient s'accorder plus souvent avec R, tout comme ils s'accordent avec H et N.

On en déduit donc que m, p et v sont des *Mischtexte*, œuvres de *correctores* qui ont établi leur texte à partir de manuscrits des lignées H et N, tout en y apportant parfois des leçons nouvelles, comme dans un des passages théologiques. Cependant, parce qu'ils contiennent parfois des leçons propres, différentes de celles des autres familles, ces trois manuscrits m, p et v, seront pris en considération dans l'établissement du texte critique. Peut-être sont-ils des témoins de lignées disparues.

136 La description des manuscrits et leur classement par familles ont mis en évidence les caractéristiques de la tradition manuscrite des CA. Celle-ci est donc représentée à la fois par des témoins anciens et par des témoins récents. Les premiers ne sont qu'au nombre de deux (f et FV) et ne nous ont transmis que des bribes du texte des CA. Les seconds, plus nombreux, proviennent, pour une bonne part, de modèles mis au point par des *correctores* qui ont retouché de plusieurs façons. Récapitulons ces interventions, telles qu'elles apparaissent dans les manuscrits :

- en a : augmentation des citations bibliques et corrections d'ordre théologique;
- en c et h : corrections d'ordre théologique;
- en d, e et s : contamination par la lignée H et correction de certains passages théologiques;
- en m, p, v, y et z : en réalisant des *Mischtexte*.

Seuls b et o ne paraissent pas dériver de modèles retouchés, mais pour en être vraiment sûr, il faudrait pouvoir vérifier la chose à travers les livres VII et VIII, qui leur manquent presque entièrement. Même f, manuscrit grec le plus ancien, porte quelques traces de correction d'ordre théologique.

137 L'examen des variantes a fait apparaître une autre particularité de la tradition manuscrite des CA : un nombre important de variantes ne respectent pas la ligne de partage entre familles de manuscrits. C'est le cas d'abord dans les passages théologiques, on l'a signalé à plusieurs reprises¹. Mais il s'agit aussi d'une autre série de variantes, que nous appellerons « synonymiques ». En voici quelques exemples :

- V, 20, 15 : σίκερα R m p μέθυσμα H N v
- VI, 11, 2 : δημιουργίας H R e κτίσεως d s M
18, 9 : πλάνης R e ἀπάτης H d s M
- VII, 11 : ὀλιγόψυχε b d^ms e s M ὀλιγόπιστε H d^{ix}
- VIII, 6, 5 : καταγίνεσθαι a y N M μελετῶν c h
16, 5 : ἱαματικῶν d f c ἱαστικῶν s ἱατικῶν a h M
σοφίας y
- 41, 2 : παρίδη d παρήση s ἀφήση H M.

Cela s'explique par les contaminations à l'intérieur des familles et par les *Mischtexte*. Mais s'il est assez facile de choisir parmi les variantes d'ordre théologique les leçons à retenir, à savoir celles qui correspondent à la théologie du compilateur, il est bien plus difficile, sinon impossible, de restituer, parmi les variantes synonymiques, les leçons originelles. Il faudrait en effet retrouver la langue du compilateur et de ses sources; or le texte grec de la *Didascalie* est perdu et les contours exacts des interpolations du compilateur ne nous sont qu'imparfaitement connus. Peut-être y parviendra-t-on un jour, au prix de minutieuses comparaisons avec les deux autres écrits du compilateur, les interpolations des *Lettres d'Ignace* et le *Commentaire sur Job*? Pour le moment il faudra nous contenter des indications données par le stemma des manuscrits et des principes qui s'en dégagent.

1. Cf. par exemple § 129.

138 Les familles qui paraissent directement issues de l'archétype sont donc les familles R, N et H. La famille M est issue de modèles des familles N et H. Les deux manuscrits *y* et *z* dérivent d'un modèle de la famille H et du manuscrit *a* ou d'une de ses copies ou encore de son modèle. Les manuscrits de la famille N ont été contaminés par un modèle de la famille H, mais il est impossible de savoir si le manuscrit *f* a également subi cette contamination. En effet les passages dans lesquels il est représenté manquant dans les deux manuscrits de la famille R, il est impossible de vérifier si dans ces passages les leçons de la famille R sont différentes de celles de la famille N et, par conséquent, si N a suivi H au lieu de garder le même texte que R. En raison de l'ancienneté du *Vat. Barb. gr. 336* (*f*), VIII^e s., nous supposons qu'il n'a pas été contaminé par la famille H.

139 Principes pour l'établissement du texte critique

Pour l'établissement du texte critique, le stemma conduit à formuler les principes suivants :

— Les familles dérivant de l'archétype étant au nombre de trois, lorsque deux d'entre elles s'accordent, elles ont plus de chances de représenter la leçon primitive que la troisième famille, sauf dans les passages théologiques. On suivra donc habituellement les accords RH, RN ou HN.

— Lorsque les manuscrits de la famille R s'accordent avec un des manuscrits de la famille H, on préférera ces leçons, les manuscrits de la famille N pouvant, dans ces cas, être contaminés par les autres manuscrits de la famille H.

— Il en sera de même pour les accords entre R et l'un des manuscrits de la famille N : on donnera la préférence aux leçons représentées par la famille R.

— Bien qu'il s'agisse de *Mischtexte*, les manuscrits de la famille M peuvent être d'un certain secours, en particulier dans les passages où aucun manuscrit de la famille N n'est représenté, surtout dans les premiers chapitres du livre I. De plus, ils présentent des leçons propres qui pourraient provenir de modèles antérieurs aux manuscrits de la famille N et proches de la famille R.

— A cause de leurs leçons propres, pas très nombreuses il est vrai, les deux manuscrits *y* et *z* seront représentés dans l'apparat, bien que leurs modèles connus *y* figurent.

140

Les titres

Titres des chapitres et sommaires (*capitulationes*) ont été reproduits dans la plupart des éditions des *CA*. Turrianus les avait repris au manuscrit *a*, en les corrigeant et en les augmentant quelque peu, tandis que Funk les restituait fidèlement, leur ajoutant des variantes d'autres manuscrits. P. de Lagarde, par contre, a omis ces titres, parce qu'il les attribuait aux copistes¹ : conclusion trop rapide, qui ne rend pas compte de la complexité des faits, telle que l'illustrent les observations suivantes :

— La division du texte dans les manuscrits *b* et *o* est différente de celle des autres familles : à l'intérieur des livres le texte *y* est très rarement subdivisé et, à part l'intitulé des livres, les rares autres titres sont propres à cette famille; on les trouve surtout aux livres V et VI dans le texte, alors que les quatre premiers livres en sont presque totalement dépourvus.

— Dans les manuscrits *e* et *f*, ainsi que dans la version latine, FV, les titres des chapitres sont insérés dans le texte. Dans *a* on les trouve tantôt dans le texte et tantôt dans les marges. Dans les manuscrits *d* et *s* la plupart

1. P. DE LAGARDE, *Const. Apost.*, p. vi.

des titres figurent en marge; quelques-uns pourtant, surtout au livre VIII, ont été insérés dans le texte. Dans les autres manuscrits les titres ont été transcrits en marge. Le manuscrit f a quelques titres en propre, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit d'un euchologe.

— Seul le manuscrit s contient une *capitulatio*, comme on l'a noté plus haut (cf. § 112); mais le début en est perdu.

— Avant les *Canons apostoliques*, le court fragment du livre VIII conservé dans le FV ne contient que trois titres, correspondant aux chapitres 42, 45 et 46. Or ces titres sont intégrés dans le texte, sans signes distinctifs et dans la même graphie que le texte lui-même.

La présence de ces titres dans le FV prouve donc leur ancienneté. Or le texte grec de ces titres a été conservé dans les manuscrits de la famille N, avec ces deux correspondances éloquentes. D'une part en d et e (dans cette section f et s sont incomplets), après VIII, 41, le texte n'est divisé en chapitres et muni de titres qu'en 42 et 45. D'autre part dans les trois manuscrits d, e et s aucun signe graphique ne marque le début du chapitre 46, dont le titre se confond avec le texte lui-même, comme s'il en était une phrase. Cela correspond entièrement à ce qu'on trouve dans le FV.

Peut-on interpréter ces faits comme une preuve que certains titres, à l'intérieur du livre VIII, proviendraient du compilateur lui-même? On aimerait pouvoir vérifier la présence de ces titres dans les deux manuscrits habituellement dépourvus de titres de chapitres, à savoir b et o, mais dans leur état actuel tous deux s'arrêtent bien avant le livre VIII.

141 On notera en outre que le livre VIII se prêtait plus que les autres à une division du texte, de par sa répartition fictive entre les apôtres et de par son contenu liturgique.

Ainsi, le début de chaque ordination (VIII, 16, etc.) a été calligraphié à la manière d'un titre dans les manuscrits de la famille N.

Nous ajouterons ici encore une autre observation : le compilateur n'utilisait pas les termes *χειροτονία* et *χειροτονεῖν* pour les ordinations de la diaconesse et du lecteur¹. Cette précision du vocabulaire ne se retrouve que dans les titres du manuscrit f et, dans une moindre mesure, dans les autres manuscrits de la même famille (N). En effet, si pour la diaconesse les deux manuscrits d et s, contrairement à f, annoncent *περὶ χειροτονίας* ..., pour le sous-diacre et le lecteur aucun des trois ne contient le terme *χειροτονία* dans les titres. Or ce n'est pas le cas des manuscrits α et ν (les autres n'ont pas de titres pour ces chapitres), dont les titres se révèlent de ce fait moins fidèles à la langue du compilateur.

Dans notre édition, les titres des chapitres seront regroupés en une *capitulatio* au début de chaque livre. Nous reproduirons la *capitulatio* du manuscrit s (désignée par le sigle s¹), en la complétant, dans les passages perdus, par les titres de chapitres reproduits à l'intérieur de ce même manuscrit (sigle s²) et, à défaut, par les titres de α. Dans un apparat critique sélectif seront transcrits les titres propres à R et les principales variantes des manuscrits α, c, d, e, f, s², ν et du fragment latin FV. Nous avons écarté les autres manuscrits parce que leurs indications sont incomplètes : certains ont été mutilés par la reliure (surtout h) et les titres, inscrits dans les marges, en ont grandement souffert; dans d'autres manuscrits la transcription des titres n'a été faite que partiellement et comme il s'agit de manuscrits des familles H et M, leur témoignage peut être négligé, puisque ces deux familles sont déjà bien représentées par les manuscrits α, c et ν.

1. Cf. § 360 (vol. II).

Quant à la numérotation des chapitres, les manuscrits **b**, **o**, **c** et **h** et le fragment latin FV en sont dépourvus. Dans les autres manuscrits, elle varie parfois selon les familles. Par commodité nous garderons celle de Funk, puisqu'elle s'est imposée universellement. Cependant, comme cet éditeur a déplacé le début de certains chapitres pour que les titres correspondent mieux au texte, il a indiqué entre parenthèses, le cas échéant, le début des chapitres tel qu'il figure dans les manuscrits et les premières éditions (Turrianus, Pitra, Migne, Lagarde). A notre tour, nous reproduisons cette numérotation entre parenthèses (par ex. en I, 1; 3; 5; II, 4; 23; 25; etc.), d'autant plus qu'elle correspond à la *capitulatio* de **s**, dont les titres sont donc à placer à ces endroits du texte.

*
*
*

142 Pour établir le texte critique nous avons relu, sur microfilms, les manuscrits **a**, **b**, **c**, **d**, **e**, **f**, **o**, **s**, **v** et **z**. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Paris), à la Bibliothèque Vaticane et à la Bibliothèque Nationale de Vienne.

Le texte du manuscrit **c** se révélant en tous points semblable à celui de **h**, nous n'avons pas vérifié ce dernier, nous fiant à l'apparat de Funk. De même pour les manuscrits **m**, **p** et **y**, déjà publiés dans les apparats soit de Lagarde, soit de Funk.

Pour alléger l'apparat critique, lorsque tous les manuscrits d'une même famille s'accordent, nous indiquons leur leçon par le sigle de la famille.

Dans l'apparat, les familles seront classées dans l'ordre suivant : d'abord les deux familles non contaminées, **R** et **H**, puis les deux familles de *Mischtexle*, **N** et **M**. Les variantes collationnées par Turrianus (sigle **a**²) dans les marges du manuscrit **a** (cf. § 102) présentent quelque

intérêt dans la mesure où certaines d'entre elles proviennent de folios perdus depuis; aussi les avons-nous intégrées dans l'apparat, à la suite des leçons des autres manuscrits.

Une présentation synoptique des *CA* et de leurs sources ne s'impose plus comme à l'époque où Funk publiait son édition conjointe de la *Didascalie* et des *CA*. En effet les sources des *CA* sont bien mieux connues actuellement car elles ont fait l'objet de nombreuses études et éditions (cf. § 2-4). De toute façon une présentation synoptique ne pourrait être qu'approximative, puisque le texte grec de la *Didascalie* est perdu.

Etendue du texte des CA dans les différents manuscrits .

	a	b	c	d	e	f	h	o	p	s	v	y	z	FV
I, 1,1														
3,2														
6,4														
II, 1,1														
6,7														
16														
14,5														
16,4														
35,3														
III 7,8														
IV														
V, 8,1														
12,3														
14,7														
16,3														
VI, 1,3														
23,1														
VII 25														
29,3														
40														
46														
47,2														
VIII, 1,1														
4														
5,4														
6,1														
16														
27														
28														
31														
32,1														
19														
34,8														
13														
35														
40,3														
41,2														
8														
42														
45														
46,2														
16														
17														
47,1														
7														
9														
85														
85														
48,3														

TEXTE ET TRADUCTION

Le manuscrit m, qui contient les CA à partir de II, 22, 5 jusqu'à VIII, 46 et qui a été très détérioré, n'a pu être étudié que partiellement : dans les sections III - V et dans les passages omis par p.

CONSPECTUS SIGLORUM

R	b	<i>Val. gr. 2088</i> , s. XI
	o	<i>Bodl. Miscell. 204</i> , s. X
H	a	<i>Val. gr. 839</i> , s. X
	c	<i>Athous Vatop. 171</i> , s. X
	h	<i>Hierosol. S. Crucis 3</i> , s. X/XI
	y	<i>Vindob. Pal. Hist. gr. 64</i> , s. XVI
	z	<i>Paris. B.N. gr. 931</i> , s. XVI
	s	<i>Athen. 1435</i> , s. XII
M	p	<i>Petrop. 100</i> , a. 1111
	v	<i>Vindob. Pal. Hist. gr. 73</i> , s. X

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

+	addition
>	omission
~	interversion de mots
ac	ante correctionem
po	post correctionem
sl	supra lineam
tx	in textu
mg	in margine
a ^{1,2}	première, seconde... main quand il s'agit d'un ms.
xal ^{1,2}	premier, second... mot de la ligne.
....	lettres manquantes, invisibles
—	tenir compte des mots intermédiaires
....	ne pas tenir compte des mots intermédiaires
cett.	ceteri / rell. reliqui
suppl.	suppleuit
rest.	restituit
transp.	transposuit
coni.	coniecit
praem.	praemisit
uac.	uacat (blanc)
del.	deleuit

LIVRE I

**ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
CONCERNANT LES LAÏCS**

ΔΙΑΤΑΓΑΙ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ ΑΠΟΣΤΟΛΩΝ ΔΙΑ ΚΛΗΜΕΝΤΟΣ

BIBAION A'

Καθολική διδασκαλία περί λαϊκῶν

- α'. Περὶ πλεονεξίας.
β'. Περὶ τοῦ μὴ ἀνθυβρίζειν ἢ ἀμύνασθαι τὸν ἀδικοῦντα.
γ'. Περὶ καλλωπισμοῦ καὶ τῆς ἐκεῖθεν ἀμαρτίας.
δ'. "Ὅτι οὐ δεῖ περιεργάζεσθαι τοὺς κακῶς ζῶντας, ἀλλὰ τῷ οἰκείῳ ἔργῳ σχολάζειν.
ε'. Ποῖα τῆς Γραφῆς βιβλία δεῖ ἀναγινώσκειν.
ς'. Περὶ τοῦ ἀπέχεσθαι πάντων τῶν ἔξωθεν βιβλίων.
ζ'. Περὶ γυναικὸς φαύλης.
η'. Περὶ ὑποταγῆς γυναικὸς πρὸς ἄνδρα καὶ φιλάνδρου καὶ σώφρονος.
[17]. Περὶ τοῦ μὴ καλλωπιζέσθαι γυναῖκα πιστὴν καὶ ὅπως αὐτὴ ἐν ἀγορᾷ καὶ πανταχοῦ διαγίνεσθαι χρή.
θ'. Περὶ τοῦ μὴ συλλοῦεσθαι ἀνδράσι γυναῖκα.
ι'. Περὶ μαχίμου καὶ γλωσσώδους γυναικὸς.

ac (= H) pv (= M)

Titulus operis διαταγαὶ — κλήμεντος a : αἱ διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων συγγραφεῖσαι παρὰ κλήμεντος e αἱ τῶν ἁγίων ἀποστόλων διατάξεις p^{ix} ἀρχὴ σὺν θεῷ τῶν ἀποστολικῶν διατάξεων p^{ms} διαταγαὶ τῶν ἀποστόλων συγγραφεῖσαι περὶ κλήμεντος πάππα βώμης καὶ μαθητοῦ πέτρου τοῦ ἀποστόλου v² u. notam

o ach (= H) v

Titulus libri βιβλίον : λόγος o || βιβλ. α' collocaverunt ante διαταγαὶ a post κλήμεντος nos post λαϊκῶν o ch v || καθολικὴ > h || διδασκαλία + τῶν ἁγίων ἀποστόλων e

ac (= H) s² [inc. 7] v (cf. § 141)

Capitula α'. πλεονεξίας + ἀδικίας v || γ'. ἐκεῖθεν : ἐντεῦθεν c v || ε'. ποῖα + τὰ e || ς'. abhinc incipit s² || πάντων > e || η'. περὶ

CONSTITUTIONS DES SAINTS APÔTRES PAR CLÉMENT¹

LIVRE I

Enseignement catholique concernant les laïcs

<Table des chapitres>

1. La cupidité.
2. Ne pas rendre le mal pour le mal ni se venger du méchant.
3. L'élégance, et le péché où elle mène.
4. Il ne faut pas se mêler à ceux qui vivent mal, mais s'appliquer à son propre travail.
5. Les livres de l'Écriture qu'il faut lire.
6. Il faut écarter tous les livres païens.
7. La femme de mauvaise vie.
8. La soumission de la femme au mari ; son amour, sa retenue.
La femme croyante ne doit pas rechercher l'élégance, ni passer son temps sur la place publique ou n'importe où.
9. Une femme ne doit pas se baigner avec les hommes.
10. La femme querelleuse et bavarde.

τοῦ μὴ καλλωπιζέσθαι — χρή > a || διαγίνεσθαι : παραγ. e || θ'. ἀνδράσι [ἀνδρὶ e] post γυναῖκα ac v || ι'. περὶ — γυναικὸς > e v

1. Pour désigner les CA l'usage a finalement imposé le terme *διαταγαὶ*, cf. Jean Damascène, Photius, Zonaras, etc. ; mais chez les auteurs anciens on trouve aussi *διατάξεις* (cf. Concile Quinisexte), *διατάγματα* (cf. Maxime le Confesseur) ou encore ἡ ὀκταβίβλος (cf. Nicéas d'Héraclée), tous ces témoignages anciens ont été rassemblés par F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, II, p. 18-35. Sur l'emploi de ces termes dans les écrits canoniques, cf. J. MAGNE, « La prétendue TA d'Hippolyte de Rome... », dans *Ostkirchliche Studien* 14 (1965), p. 64.

BIBAIION A'

[Πρ.] 1. Οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ πρεσβύτεροι πᾶσι τοῖς
 ἐξ ἔθνῶν πιστεύσασι ἐπὶ τὸν Κύριον Ἰησοῦν Χριστόν·
 Χάρις ὑμῖν καὶ εἰρήνη ἀπὸ τοῦ παντοκράτορος Θεοῦ διὰ
 4 τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ πληθυνθεῖσα ἐν ἐπιγνώσει
 αὐτοῦ.

2. Θεοῦ φυτεία ἡ καθολικὴ Ἐκκλησία καὶ ἀμπελῶν^b
 αὐτοῦ ἐκλεκτός, οἱ πεπιστευκότες εἰς τὴν ἀπλανῆ θεοσέβειαν
 8 αὐτοῦ, οἱ τὴν αἰώνιον καρπούμενοι διὰ πίστεως βασιλείαν^c
 αὐτοῦ, δύνάμιν αὐτοῦ εὐληφότες καὶ μετουσίαν ἁγίου Πνεύμα-
 τος, ὀπλισμένοι διὰ Ἰησοῦ καὶ ἐνστερνισμένοι τὸν φόβον
 12 τοῦ Χριστοῦ^d, οἱ παρρησίαν εὐληφότες τὸν παντοκράτορα
 Θεὸν πατέρα καλεῖν^e, συγκληρονόμοι καὶ συμτέτοχοι^f τοῦ
 ἡγαπημένου Παιδὸς αὐτοῦ· 3. ἀκούσατε διδασκαλίαν ἱεράν,
 οἱ ἀντεχόμενοι τῆς ἐπαγγελίας αὐτοῦ ἐκ προστάγματος
 16 τοῦ Σωτῆρος, ὁμοστοίχως ταῖς ἐνδόξοις φθογαῖς αὐτοῦ.

o ach (= H) pv (= M) initio vix legi potest a

Πρ. 1 οἱ^a > o || 2 ἐπὶ : εἰς a || χριστόν + καὶ θεόν o || 3 θεοῦ :
 χριστοῦ p || 9 αὐτοῦ^d > ch || δύναμιν : καὶ τὴν δ. ch οἱ δ. a ||
 μετουσίαν + τοῦ (?) a || 10 ὀπλισάμενοι p || Ἰησοῦ + χριστοῦ o ||
 στερνισμένοι o ἐνστερνισάμενοι p || 13 καλεῖν πατέρα ~ M ||
 14 αὐτοῦ > o || 16 τοῦ > o || ὁμοστοίχον a -χόν o

Inscriptio a. Rom. 1, 7. I Pierre 1, 2 || b. Cf. Is. 5, 1,2 ; 61, 3.
 Matth. 15, 13 || c. Cf. II Pierre 1, 11 || d. Cf. I Pierre 1, 2,19.
 Matth. 27, 4 || e. Cf. Rom. 8, 15 || f. Rom. 8, 17. Ἐφῆς. 3, 6

LIVRE I

Adresse. 1. Les apôtres et les anciens à tous
 ceux d'origine païenne qui ont cru
 au Seigneur Jésus-Christ :

*A vous, de la part de Dieu tout-puissant et par notre
 Seigneur Jésus-Christ, grâce et paix^a en abondance dans la
 connaissance divine.*

2. Église catholique, plantation de Dieu et sa vigne^b
 élue, vous qui avez adhéré à sa religion infallible et qui
 par la foi jouissez de son royaume éternel^c, vous qui avez
 reçu sa force et la communication du Saint-Esprit, vous
 qui avez été équipés par Jésus et gardez sa crainte en vos
 cœurs, vous qui avez eu part à l'aspersion du sang précieux
 et innocent du Christ^d, vous qui pouvez en toute confiance
 appeler le Dieu tout-puissant Père^e, vous les co-héritiers
 et les associés^f de son serviteur bien-aimé, 3. écoutez
 l'enseignement sacré, vous qui vous appuyez sur sa pro-
 messe selon le commandement du Sauveur, car il est con-
 forme à ses glorieux oracles.

Adresse, 1. Cf. *Introd.* § 314. Dans cette salutation la formule
 de bénédiction est celle de la *Première Éptre de Clément aux Corin-
 thiens* (cf. éd. *SC* 167, p. 98). Mais la suite de l'adresse provient
 de la *Didascalie*. Dans l'ensemble, le livre I ne s'écarte guère de sa
 source, les interpolations y sont peu nombreuses : il s'agit surtout
 de citations bibliques ajoutées à celles que le compilateur trouvait
 déjà dans la *Didascalie*.

Adr., 2. Cf. *Introd.* § 251. Dans la *Septante* on lit, en *Is.* 5, 2
 ἀμπελον σωρήκ (ou σωρήχ), transcription phonétique d'un terme
 hébreu désignant un cépage noble, et que les paraphrases ont rendu
 par l'adjectif ἐκλεκτός (cf. Théodoret de Cyr).

1. 1. Φυλάσσεσθε, οἱ Θεοῦ υἱοί, πάντα εἰς ὑπακοήν Θεοῦ πράσσειν, καὶ γίνεσθε εὐάρεστοι ἐν πᾶσι Κυρίῳ τῷ Θεῷ ἡμῶν · ἐὰν γὰρ τις ἀνομίαν μεταδιώκῃ καὶ τὰ ἐναντία τῷ θελήματι τοῦ Θεοῦ ποιῇ, ὡς παρὰ νομον ἔθνος^a τῷ Θεῷ ὁ τοιοῦτος λογισθήσεται. 2 (1). Ἀπέχεσθε οὖν πάσης πλεονεξίας καὶ ἀδικίας · καὶ γὰρ ἐν τῷ Νόμῳ γέγραπται · « Οὐκ ἐπιθυμήσεις τὴν γυναῖκα τοῦ πλησίον σου οὐδὲ τὸν ἀγρὸν αὐτοῦ οὐδὲ τὸν παῖδα αὐτοῦ οὔτε τὴν παιδίσκην αὐτοῦ οὔτε τοῦ βοῦς αὐτοῦ οὔτε τοῦ ὑποζυγίου αὐτοῦ οὔτε ὅσα τοῦ πλησίον σου ἐστίν^b », ὅτι ἡ πᾶσα τούτων ἐπιθυμία ἐκ τοῦ πονηροῦ ὑπάρχει.

3. Ὁ γὰρ ἐπιθυμήσας τὴν γυναῖκα ἢ τὸν παῖδα ἢ τὴν παιδίσκην τοῦ πλησίον^b ἤδη κατὰ διάνοιαν μοιχὸς καὶ κλέπτης ἐστίν, ἐὰν μὴ μεταγνῶ, καὶ κέκριται ὑπὸ τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' οὗ ἡ δόξα τῷ Θεῷ εἰς τοὺς αἰῶνας · ἀμήν. 4. Λέγει γὰρ ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ, ἀνακεφαλαιούμενος καὶ στηρίζων καὶ πληρῶν τὴν δεκάλογον τοῦ Νόμου · « Ὅτι ἐν τῷ Νόμῳ γέγραπται · Οὐ μοιχεύσεις · ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν^c », τοῦτ' ἐστίν ἐν τῷ Νόμῳ τῷ διὰ Μωϋσέως ἐγὼ ἐλάλησα, νῦν δὲ ὁ αὐτὸς ὑμῖν λέγω · « Πᾶς, ὅστις ἐμβλέψῃ εἰς τὴν γυναῖκα τοῦ πλησίον πρὸς τὸ ἐπιθυμῆσαι αὐτήν, ἤδη ἐμοίχευσεν αὐτήν ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ^c. » Οὕτως ἐκρίθη μοιχὸς κατ' ἐννοίαν ὁ ἐπιθυμήσας.

o ach (= H) pv (= M)

1, 1 φυλάσσεσθαι o h || υἱοὶ θεοῦ c M || ἅπαντα a πάντες c || 2 γίνεσθαι o ch p || ἄρεστοι H M || 3 ἡμῶν > p || 4 ποιεῖ o ch v || ἔθνος > o || 4-5 ὁ τοιοῦτος > o || 5 ἀπέχεσθε o || οὖν + ἀπὸ o || 8 οὐδὲ : οὔτε ch v || τὸν π. — παιδίσκη : τὴν παιδίσκην αὐτοῦ οὐδὲ τὸν παῖδα o || 9 οὔτε¹ : οὐδὲ o || οὔτε τ. ὑποζ. αὐτοῦ > o || οὔτε² : οὐδὲ o || 10 τῷ πλησίον c M || ἢ > o || 14 καὶ > H || 15 δι' — θεῷ : ᾧ ἡ δόξα M || 18-19 ἐν — ἐστιν > o || 20 ἐλάλησα + καὶ o || 21 εἰς τὴν > o || 22 ἢδε — αὐτήν² > o || 23 οὕτως : οὕτος o a || ὁ κατ' ἐννοίαν c ch

1. a. Cf. Matth. 18, 17 || b. Ex. 20, 17 || c. Matth. 5, 27-28

De la cupidité.

1. 1. Veillez, fils de Dieu, à tout faire pour obéir à Dieu et soyez agréables en tout au Seigneur notre Dieu; car si quelqu'un poursuit l'impiété et fait ce qui s'oppose à la volonté de Dieu, celui-là sera compté avec la nation rebelle à Dieu^a. 2. Abstenez-vous donc de toute cupidité et de toute injustice; car dans la Loi il est écrit : « Tu ne convoieras pas la femme de ton prochain ni son champ ni son serviteur ni sa servante ni son bœuf ni sa monture ni rien de ce qui est à ton prochain^b. » Car toutes ces convoitises viennent du Malin.

3. En effet qui convoite la femme, le serviteur ou la servante du prochain^b est déjà, par l'intention, adultère et voleur, à moins qu'il ne se repente, et il est condamné par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui gloire à Dieu pour les siècles, Amen.

4. Car dans l'Évangile il dit, en récapitulant, en renforçant et en complétant le décalogue de la Loi : « Car dans la Loi il est écrit : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi je vous dis^c. » C'est-à-dire : dans la Loi, par Moïse c'est moi qui ai parlé, mais maintenant c'est moi-même qui vous dis : « Quiconque regarde la femme de son prochain en la convoitant a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur^c. » Ainsi celui qui a convoité est condamné comme adultère par intention.

1, 1. Sur le bon usage des biens, cf. G. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, Paris 1979, p. 90-95.

1, 4. Cf. *Introd.* § 412. Dans les CA le nom de Moïse est transcrit tantôt sous la forme Μωϋσῆς et tantôt sous la forme Μωϋσῆς, sans qu'aucune des familles de manuscrits n'ait l'exclusivité de l'une ou l'autre des deux graphies. Aussi avons-nous opté systématiquement pour la forme Μωϋσῆς, parce qu'elle est plus archaïque et qu'elle prédomine dans le plus ancien des trois écrits attribués au compilateur, le *Commentaire sur Job*.

24 5. Ὁ δὲ τὸν βοῦν ἢ τὸν ὄνον ἐπιθυμήσας^b οὐκ ἐπὶ τῷ κλέψαι καὶ ἰδιοποιήσασθαι ἢ καὶ ἀπαγαγεῖν αὐτὰ διανοεῖται; Ἡ δὲ τὸν ἀγρὸν πάλιν ἐπιθυμήσας^b καὶ ἐπιμείνας τῇ τοιαύτῃ διαθέσει· πονηρεύεται, ὅπως ὁρογλυφῆσας ἀναγκάσῃ τὸν ἔχοντα τοῦ μηδενὸς ἀποδόσθαι αὐτῷ· φησὶν γάρ που ὁ προφήτης· «Ὀὐαὶ οἱ συνάπτοντες οἰκίαν πρὸς οἰκίαν καὶ ἀγρὸν πρὸς ἀγρὸν ἐγγίζοντες, ἵνα τοῦ πλησίον ἀφέλωνται τι^a.» Διὸ λέγει· «Μὴ οἰκήσετε μόνοι ἐπὶ τῆς γῆς; Ἡκουσθή γὰρ εἰς τὰ ὄρα Κυρίου Σαβαώθ ταῦτα^a.» Καὶ ἀλλαχοῦ· «Ἐπικατάρατος ὁ μετατιθεὶς ὄρια πατέρων αὐτοῦ, καὶ ἐρεῖ πᾶς ὁ λαός· Γένοιτο, γένοιτο!.» Διὸ φησὶν ὁ Μωϋσῆς· «Ὁὐ μετακινήσεις ὄρια τοῦ πλησίον σου, ἀ ἔθεντο οἱ πατέρες σου^e.» 6. Διὰ ταῦτα οὖν φόβοι, θάνατοι, δικαστήρια, καταδίκαι παρὰ τοῦ Θεοῦ τοῖς τοιούτοις ἐπακολουθοῦσι.

7. Τοῖς δὲ ὑπηκόοις Θεῶ ἀνθρώποις εἷς νόμος Θεοῦ ἀπλοῦς, ἀληθής, ζῶν οὗτος ἐνυπάρχει· «Ὁ σὺ μισεῖς ὑφ' ἑτέρου σοὶ γενέσθαι, σὺ ἄλλω οὐ ποιήσεις^h.» 8. Οὐ

o ach (= H) pv (= M)

1, 24 ὁ > o || τῷ : τὸ o || 26 ὁ > p || 27 διαθέσει + οὐ a¹ || 29 προφήτης + Ἰσαΐας o v u. notam || 30 καὶ — ἐγγίζοντες > p || 30 τοῦ : τῷ o || 31 ἀφέλονται o M || τι > v || οἰκήσητε H οἰκήσεται p || 33 ἀλλαχοῦ + λέγει o || μεταθεὶς p || πατέρων : τοῦ πλησίον H v || 34 αὐτοῦ > ch v || γένοιτο² > a || 35 μωσῆς ao p || 35-36 ἀ — σου > M || 36 ταῦτα : τοῦτο a || φόβος θανάτου o || 37 τοῦ > ch M || 38 παρακολουθοῦσι p || 39 θεῶ : τοῦ θεοῦ o || 40 ἀπλοῦς > M || ζῶν ante ἀληθῆς M post ἐνυπάρχει ch > o || οὗτως o || 41 σοὶ ante ὑφ' ch > o M || γίνεσθαι M || συ : σοὶ p > o || ἄλλο o p

1. b. Ex. 20, 17 || d. Is. 5, 8 || e. Is. 5, 9 || f. Deut. 27, 17 || g. Deut. 19, 14 || h. Tob. 4, 15

1, 5. Lorsque le nom du prophète n'est attesté que partiellement par la tradition manuscrite et qu'il n'est pas indispensable à la construction grammaticale ni à la compréhension du texte, nous le

5. *Qui convoite le bœuf^b ou l'âne, n'est-ce pas à voler, à se les approprier ou encore à les emmener qu'il songe?* De même celui *qui convoite le champ^b* et persiste dans une telle intention : il agit mal quand il réduit les limites du champ pour contraindre le propriétaire à le lui céder pour rien. Le prophète dit en effet quelque part : « *Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison et qui jouxtent champ à champ pour voler leur prochain^a!* » C'est pourquoi il dit : « *Habiterez-vous seuls sur la terre? Car cela est parvenu aux oreilles du Seigneur Sabaoth^a.* » Et ailleurs : « *Maudit soit celui qui change les limites posées par ses pères! Et tout le peuple dira: Ainsi soit-il! Ainsi soit-il!* » C'est pourquoi Moïse dit : « *Tu ne déplaceras pas les bornes de ton prochain, celles que tes pères ont posées^e.* » 6. Voilà pourquoi surviennent chez de telles gens peurs, morts, procès, condamnations de la part de Dieu.

7. Mais pour les hommes soumis à Dieu, seule existe cette loi de Dieu simple, vraie, vivante : *Ce que tu ne souffres pas qu'un autre te fasse, tu ne le feras pas à autrui^h.* 8. Tu

considérons comme l'addition d'un copiste, qui aura pu l'ajouter de sa propre initiative ou bien qui l'aura trouvé dans la marge de son modèle et l'aura inséré dans le texte lui-même.

1, 5. La leçon *πατέρων* de la ligne 33 adapte la citation du *Deutéronome* aux propos tenus par le compilateur. Cette leçon s'impose en tant que *lectio difficilior*, car un copiste connaissant bien la Bible était plutôt porté à recopier de mémoire la citation dans sa teneur primitive.

1, 7. La maxime « Ce que tu ne souffres pas... » est répétée en deux autres endroits des *CA* : en III, 15, 4 et en VII, 2, 1. Elle reprend les termes de *Tob.* 4, 15 de façon plus ou moins littérale selon les cas. Elle est citée de façon tout aussi libre dans d'autres écrits, telle la *Didachè* (1, 2). En fait, il s'agit là d'une maxime universelle dont la littérature païenne autant que juive ou chrétienne fournit maints exemples, cf. W. RORDORF et A. TUILIER, *La Doctrine des douze Apôtres (Didachè)*, SC 248, p. 143. On trouve des maximes semblables dans les Évangiles, en *Matth.* 7, 12 et *Le* 6, 31, et, du moins dans certains manuscrits, dans *Act.* 15, 20.28. Cf. C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 61.

βούλει τῇ γυναικί σου τινα ἐμβλέψαι κακῶς εἰς διαφθοράν αὐτῆς· μηδὲ σὺ τῇ τοῦ πλησίον σου γυναικί κακοήθως ἀτενίσῃς¹. 9. Οὐ βούλει σου τὸ ἱμάτιον ἀρθῆναι¹· μηδὲ σὺ τὸ τοῦ ἐτέρου ἄρῃς. 10. Οὐ θέλεις πληγῆναι, λοιδορηθῆναι, ὑβρισθῆναι· μηδὲ σὺ ἄλλω ταῦτα διαθῆς.

2. 1. Ἀλλὰ καταρᾶται σέ τις; Σὺ εὐλόγησον αὐτόν, ὅτι γέγραπται ἐν τῇ βίβλῳ τῶν Ἀριθμῶν· «Ὁ εὐλογῶν σε εὐλόγηται, καὶ ὁ καταρώμενός σε κεκατήραται^a.» Ὁμοίως 4 καὶ ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ γέγραπται· «Εὐλογεῖτε τοὺς καταρωμένους ὑμᾶς^b.» 2. Ἀδικούμενοι μὴ ἀνταδικήσητε, ἀλλ' ὑπομείνατε, ὅτι λέγει ἡ γραφή· «Μὴ εἴπῃς· τίσομαι τὸν ἐχθρόν μου ἃ με ἠδίκησεν, ἀλλ' ὑπόμεινον, ἵνα σοι βοηθήσῃ ὁ 8 Κύριος καὶ ἐκδικίαν ἐπαγάγῃ τῷ ἀδικούντι σε^c.» 3. Καὶ γὰρ πάλιν ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ λέγει· «Ἀγαπᾶτε τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν, καλῶς ποιεῖτε τοῖς μισοῦσιν ὑμᾶς, καὶ προσεύχεσθε ὑπὲρ τῶν ἐπηρεαζόντων ὑμᾶς καὶ διωκόντων· καὶ ἔσσεθε 12 υἱοὶ τοῦ πατρὸς ὑμῶν τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, ὅτι τὸν ἥλιον αὐτοῦ ἀνατέλλει ἐπὶ πονηροὺς καὶ ἀγαθοὺς καὶ βρέχει ἐπὶ δικαίους καὶ ἀδίκους^d.» 4. Προσέχωμεν οὖν, ἀγαπητοί, ταῖς ἐντολαῖς ταύταις, ἵνα τέκνα φωτῶς^e εὐρεθῶμεν πρᾶσ- 16 σοντες αὐτάς.

o ach (= H) pv (= M)

1, 42 βούλη ο M || ἐμβλέψασθαι ο || κακῶς + πρὸς τὸ ἐπιθυμῆσαι p || 43-44 μηδὲ — ἀρθῆναι > h || 43 τῇ — γυναικί : τὴν τ. πλ. σε γυναίκα ο || 44 βούλη ο v || 45 τὸ : τῷ ο || ἐτέρου : πλησίον ο || 46 ταῦτα > ο || διαθῆ p

2, 1 σέ : σοί a σου ch || σὺ > ch v || 2 ἀριθμῶν : ψαλμῶν ο || 3 εὐλογεῖται v || κεκατήραται ο || 5 ἡμᾶς ο || ἀδικήσητε ch -σεται ο || 7 μου > a || σοι βοηθήσῃ : β. σοι ο σε ἐκδικήσῃ a || 10 τῶν μισοῦτων ο || 11 ἐπηρεαζόντων v ἐπεριαζ. ο || ὑμᾶς > p || καὶ διωκόντων + ὑμᾶς ch M > ο || 12 τοῖς > ο v || 13 ἐπι¹ — βρέχει > ο || 16 αὐτάς : αὐταῖς ο

ne veux pas qu'un autre regarde ta femme avec une mauvaise intention pour la perdre; toi non plus tu ne regarderas pas la femme de ton prochain dans une mauvaise intention¹. 9. Tu ne veux pas qu'on te prenne ton manteau¹, toi non plus ne prends pas celui d'autrui. 10. Tu ne veux pas être frappé, insulté, outragé; toi non plus ne traite pas autrui de la sorte.

2. 1. Mais quelqu'un te maudit-il? **Ne pas rendre le mal.** Toi, bénis-le, car il est écrit au livre des Nombres : « *Béni soit qui te bénit, et maudit qui te maudit!* » De même est-il écrit dans l'Évangile : « *Bénissez ceux qui vous maudissent^b.* » 2. Si vous êtes victimes d'injustices, ne rendez pas le mal, mais supportez-le, car l'Écriture dit : « *Ne dis pas : Je me vengerai sur mon ennemi du mal qu'il m'a fait, mais supporte-le afin que le Seigneur te secoure et punisse celui qui t'a fait du tort^c.* » 3. Car il dit encore dans l'Évangile : « *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous calomnient et vous persécutent, et vous serez les fils de votre Père dans les cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et les bons et il fait pleuvoir sur les justes et les injustes^d.* » 4. Bien-aimés, observons donc ces commandements pour qu'en les mettant en pratique nous soyons reconnus enfants de lumière^e.

1. i. Cf. Matth. 5, 28 || j. Cf. Matth. 5, 40

2. a. Nombr. 24, 9 || b. Lc 6, 28. Matth. 5, 44 || c. Prov. 20, 9^c (20, 22 hébr.) || d. Matth. 5, 44-45. Lc 6, 27-28.35 || e. Cf. Jn 12, 36. I Thess. 5, 5

3. 1. Βαστάξετε οὖν, οἱ δοῦλοι καὶ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ, ἀλλήλους^a. 2. Ὁ μὲν ἀνὴρ τὴν γυναῖκα, μὴ ὑπερήφανος μηδὲ ἀλαζών, ἀλλ' εὐσπλαγχνος, εὐμετάδοτος, τῇ ἰδίᾳ
 4 γυναικὶ μόνον βουλόμενος ἀρέσκειν καὶ ταύτην κολακεύειν ἐντίμως, σπουδάζων καταθύμιος εἶναι αὐτῇ, (3) μὴ καλλωπιζόμενος εἰς τὸ ἀγρευθῆναι τινα ἐτέραν ἐπὶ σοί. 3. Εἴτε γὰρ ἀναγκασθεὶς ὑπ' αὐτῆς ἀμαρτήσεις εἰς αὐτήν, θάνατος
 8 παρὰ Θεοῦ ἐπελεύσεται σοὶ αἰώνιος ἐν αἰσθήσει πικρῶς κολαζομένῳ. 4. Εἴτε μὴ ποιήσεις τὸ μῦθος, ἀλλ' ἀποσεισάμενος αὐτὴν ἀρνήσῃ αὐτό, καὶ τοῦτο ἡμαρτες, εἰ καὶ μὴ ἐπ' ἴσης, μόνον δὲ τὸ διὰ τοῦ καλλωπισμοῦ σου παγιδεῦσαι
 12 γυναῖκα εἰς τὸ ἐπιθυμῆσαι σου· ἐποίησας γὰρ τὴν τοῦτο παθοῦσαν διὰ τῆς ὀρέξεως μοιχευθῆναι ἐπὶ σοί. 5. Ἄλλ' οὐχ οὕτως αἰτιος ὑπάρχεις διὰ τὸ μὴ προσάποστειλαί σε τῇ ἐπὶ σὲ πεπαγιδευμένῃ· οὐ γὰρ σὺ ἐπιθύμησας αὐτῆς·
 16 μὴ συνεπιδιδούς δὲ αὐτῇ ἑαυτὸν ἐλεγήθησιν ὑπὸ Κυρίου τοῦ Θεοῦ τοῦ εἰπόντος· « Οὐ μοιχεύσεις », καὶ « Οὐκ ἐπιθυμήσεις^b ».

6. Εἰ γὰρ ἐκείνη θεασαμένη σε ἢ ἀκαίρως σοὶ συναντή-
 20 σασα ἐπλήγη τὴν διάνοιαν καὶ προσέπεμψέν σοι, σὺ δὲ ὡς θεοσεβῆς ἠρνήσω αὐτὴν ἀπέσχου τε καὶ οὐχ ἡμαρτες εἰς αὐτήν, ἐκείνη μέντοι τὴν καρδίαν ἐτραυματίστη, εὐμόρφου

o achy [y inc. 3, 2] (= H) pn (= M)

3, 1 καὶ υἱοὶ > h || καὶ + οἱ p || 2 τὴν [hic inc. y] γυναῖκα : πρὸς τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα ἔστω a || ὑπερήφανὸν o chy || 3 μηδὲ ἀλαζών : μηδὲ ἀλαζονευόμενος chy > o || 4 μόνον > v || κολακεύειν v sic || 5 σπουδάζων + καὶ chy || καταθύμιος y || αὐτῇ εἶναι ~ M || 6 ἐτέραν : νεωτέραν M || 7 αὐτῆς + καὶ o || 8 παρὰ + τοῦ o || 9 κολαζομένῳ : -νου o chy anie πικρῶς M || 10 αὐτὴν : ἀρτήν y || αὐτό : αὐτῶ o αὐτὴν a || 11 ἐπ' ἴσης M : ἐφ' ἴσης o ch y ποιήσης a || καλλωπίσματος o || 12 εἰς : πρὸς o || ἐποίησας y || 13 ὀρέξεως : ὀράσεως o || 14-15 διὰ — πεπαγιδευμένη > o || 14 προσάποστῆναι p || 15 σὲ : σοὶ M || 16 μὴ : μηδὲ o || συνεπιδιδούς y p συνεπιδοτο c || δὲ > o || αὐτῇ : αὐτὴν o || ἐλεγήθησιν o p || 17-18 καὶ οὐκ ἐπίθ. > o || 19 σοὶ > H M || 21-22 ἀπέσχου — αὐτὴν > a || 22 μέντοι : μὲν chy δὲ o

**Dangers
de la coquetterie.**

3. 1. C'est pourquoi, serviteurs et fils de Dieu, aidez-vous les uns les autres^a. 2. Mari, aide ta femme, sans orgueil ni prétention, mais avec bienveillance; sois prêt à partager, voulant ne plaire qu'à ta femme et lui vouer une affection honnête. Efforce-toi de lui être agréable, mais sans t'embellir au point qu'une autre s'éprenne de toi. 3. Car si une autre t'entraîne et que tu pêches avec elle, la mort éternelle fondra sur toi d'auprès de Dieu, et tu seras amèrement puni dans tes sens.

4. Si tu ne commets pas cette abomination, mais que, repoussant cette femme, tu y renonces, en cela pourtant tu auras péché, même si ce fut d'une autre façon : du seul fait d'avoir par ta parure séduit une femme au point qu'elle t'ait désiré. Car cette femme qui s'est ainsi passionnée, tu l'as amenée à commettre l'adultère avec toi en désir. 5. Pourtant, tu n'es pas tellement coupable parce que tu ne t'es pas rendu à la femme qui s'est éprise de toi, tu ne l'as pas désirée. Ne t'étant pas donné à elle, tu bénéficieras de la pitié du Seigneur Dieu qui a dit : « Tu ne commettras pas l'adultère » et « Tu ne convoieras pas^b. »

6. Si cette femme, pour t'avoir regardé ou rencontré inopinément, a été frappée dans son esprit et s'est adressée à toi, si toi, en homme religieux, tu l'as repoussée, t'es abstenu et n'a pas péché avec elle, elle pourtant, parce que tu es un beau jeune homme, bien mis, elle a été blessée au

3. a. Cf. Gal. 6, 2. Éphés. 4, 2. Col. 3, 13 || b. Ex. 20, 13.17

3, 2. Sur la coquetterie, cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Le Pédagogue*, III, 3 (SC 158, p. 38-59), TERTULLIEN, *La toilette des femmes* (SC 173).

3, 4-8. Sur la supériorité de la beauté native par rapport à tout artifice, cf. C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 113 s. — Parmi les nombreux emprunts des *Statuta Ecclesiae Antiqua* aux CA figurent ces exhortations concernant les soins corporels et le vêtement; cf. C. MUNIER, *Les Statuta Ecclesiae Antiqua*, Paris 1960, p. 134 s.

νεωτέρου ὑπάρχοντός σου καὶ κεκαλλωπισμένου, ὥστε
 24 ἐρασθῆναι σου, ἔνοχος εὐρίσκη σὺ τοῦ ἐκείνης παραπτώμα-
 τος, ὡς αἷτιος αὐτῇ σκανδάλου γενόμενος καὶ τοῦ οὐαι^ο
 κληρονόμος. 7. Διὸ δεήθητι Κυρίου τοῦ Θεοῦ, ὅπως μηδὲν
 σοι διὰ τούτου κακὸν στηριχθῆ. Οὐ γὰρ ἀνθρώποις σε χρῆ
 28 ἀρέσκειν εἰς ἁμαρτίαν, ἀλλὰ Θεῷ εἰς ὁσιότητα, ζωῆς τε
 καὶ ἀναπαύσεως τῆς αἰωνίου ἀντέχεσθαι.

8. Τὸ ὑπὸ τῆς φύσεώς σοι δεδομένον ἐκ Θεοῦ κάλλος
 μὴ προσεπικαλλώπιζε, ἀλλὰ ταπεινοφρόνως μετρίασον αὐτὸ
 32 πρὸς ἀνθρώπους, οὕτως τὴν τρίχα σου τῆς κόμης μὴ
 παρατρέφων, μᾶλλον δὲ συγκόπτων καὶ καθαιρῶν αὐτήν,
 ἵνα μὴ κατακνίζομένου σου καὶ ἄσκυλτον τηροῦντος τὴν
 κεφαλὴν ἢ καταμεμυρισμένου σου ἐπαγάγῃς σεαυτῷ τὰς
 36 οὕτως ἀγρευομένας ἢ ἀγρευούσας γυναῖκας. 9. Μηδὲ
 ἐπιτετηδευμένη σοὶ τῇ ἐσθῆτι χρῆσις εἰς ἀπάτην, μηδὲ
 ἀναξυρίδας ἢ κρηπίδας σου τοῖς ποσὶ κακοτέχνως ὑπορ-
 ράψης, ἀλλὰ τὸ τῆς σεμνότητος καὶ τῆς χρείας μόνον· μηδὲ
 40 χρυσήλατον σφενδόνην τοῖς δακτύλοις σου περιθῆς, ὅτι ταῦτα
 πάντα ἑταιρισμοῦ τεκμήρια ὑπάρχει, ἅπερ παρὰ τὸ προσῆκον
 ἐπιτηδεύων οὐ ποιήσεις δικαίως.

10. Πιστῶ γὰρ σοι ἔντι καὶ ἀνθρώπων τοῦ Θεοῦ^α οὐκ
 44 ἔξεστίν σοι τρέφειν τὰς τρίχας τῆς κεφαλῆς καὶ ποιεῖν

o achy (= H) pv (= M)

3, 23 ὥστε : ὡπερ ch || 24 εὐρίσκη — παραπτ. : εὐρίσκετέ σοι
 τὸ ἐκείνης παραπτώματι o || 25 αὐτῇ : αὐτῆς a p^{ao} > o || γινόμε-
 νος ch γενόμενος o || 25-26 καὶ τοῦ οὐαι κληρ. > v || 27 κακὸν διὰ
 τούτου ~ M || ἐπιστηριχθῆ p || 30 κάλλος ἐκ θεοῦ ~ p || 31 αὐτὸ :
 αὐτῷ v || 32 σου post κόμης y || κόμης : κεφαλῆς o || 33 παραστρέφων
 o || 34 κατακνίζομένου a² || τηροῦντες o || 35 ἢ καταμεμ. : καὶ
 καταμυριζομένου o || σεαυτῷ : σαυτῷ chy αὐτῷ o || 37 ἐπιτη-
 δευμένη p || σοὶ : σου o || χρῆσις p κεχρήσω o || 38 κρηπίδα y ||
 κακοτέχνος o -νους y -ναις a^o || 38-39 ὑπορρίψης a^oy v ἀπο-
 ρίψης o || 39 καὶ + τὸ M || 40 σου > o || 40-41 πάντα ταῦτα ~ M ||
 41 ἑταιρισμοῦ : σφερισμὸς o || 43 καὶ > o || 44 σοι > o p || τρέφειν
 > o || καὶ > o

cœur au point de s'éprendre de toi : tu seras tenu pour
 responsable de sa faute, étant devenu une cause de scandale
 pour elle et tu hériteras une malédiction^o. 7. Prie donc le
 Seigneur Dieu, afin que par là aucun mal ne s'attache à
 toi. Ce n'est pas aux humains qu'il te faut plaire, cela mène
 au péché, mais à Dieu, ce qui conduit à la sainteté, et tenir
 à la vie et au repos éternels.

8. Ne surajoute pas d'embellissements à la beauté que
 la nature t'a donnée et qui vient de Dieu, mais par souci
 d'humilité tempère-la devant les hommes. Ainsi, ne cultive
 pas ta chevelure, raccourcis-la plutôt et coupe-la, car tu
 risques en te peignant élégamment, en protégeant ta cheve-
 lure du désordre ou en te parfumant, d'attirer à toi les
 femmes qui se laissent ainsi séduire, quand elles ne sédui-
 sent pas. 9. Ne t'habille pas avec recherche pour en faire
 accroire; ne te confectionne pas de chaussettes ou des sandales
 (de luxe) qui déparent tes pieds; pourvois seulement à ta
 dignité et à la nécessité; n'encercle pas tes doigts de bagues
 en or : tout cela est signe de libertinage. Si tu t'en soucies
 plus qu'il ne convient, tu manques à la justice.

10. En tant que fidèle et homme de Dieu^a, il ne t'est pas
 permis d'user d'onguent pour tes cheveux, ni de les tresser

3. c. Cf. Matth. 18, 7 || d. Cf. I Tim. 6, 11

3, 9. Le mot ἀναξυρίδες revient deux fois en quelques lignes,
 mais dans deux sens différents. Ici il s'agit de pièces de vêtement,
 servant à protéger les jambes sensibles; cf. C. DAREMBERG et
 E. SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, t. 1, 1,
 Paris 1877, art. *Bracae* (ou *feminalia*), p. 746. Plus loin, au v. 10,
 ce mot est intégré dans une citation de *Lév.* 19, 27, où il désigne des
 incisions dans la chevelure, cf. *Lév.* 21, 5.

Le mot σισόνν a été lu de diverses façons par les copistes et seul
 le manuscrit v l'a retranscrit correctement; pourtant il revient
 un peu plus loin, dans la citation de *Lév.* 19, 27.

σισόην, ὃ ἐστὶν σπατάλιον, ἢ ἀπόχυμα ἢ μεριστὴν τηρεῖν· οὐδὲ μὴν ὀγκοποιεῖν διαζαίνειν τε καὶ πλάσσοντα οὐλὴν διατιθεῖν ἢ ξανθοποιεῖν αὐτήν, ἐπειπερ καὶ ὁ νόμος ἀπαγο-
 48 ρεῦει φάσκων ἐν τῷ Δευτερονόμῳ· « Οὐ ποιήσετε ὑμῖν σισόην οὐδὲ ἀναξυρίδας. » 11. Χρὴ δὲ οὐδὲ γενείου τρίχα διαφθεῖρειν καὶ τὴν μορφήν τοῦ ἀνθρώπου παρὰ φύσιν ἐξαλλάσσειν· « Οὐκ ἀπομαδαρώσετε γάρ, φησὶν ὁ Νόμος,
 52 τοὺς πάγωνας ὑμῶν. » Τοῦτο γὰρ γυναιξὶν εὐπρεπὲς ὁ κτίσας ἐποίησεν Θεός, ἀνδράσι δὲ ἀνάρμοστον ἐδικαίωσεν· σὺ δὲ ταῦτα ποιῶν διὰ ἀρέσκειαν ἐναντεούμενος τῷ νόμῳ, βδελυκτὸς γενήσῃ παρὰ Θεοῦ τῷ κτίσαντί σε κατ' εἰκόνα
 56 ἑαυτοῦ. 12. Ἐὰν οὖν θέλῃς Θεοῦ ἀρέσκειν, ἀπόσχου πάντων ὧν μισεῖ αὐτός, καὶ μηδὲν πρᾶσσε τῶν αὐτῷ ἀπαρεσκόντων.

4. 1. Οὐκ ἔση ὡς πετόμενος καὶ ἀλώμενος ἐν ταῖς
 ῥύμαις, ἀκαιροεπόπτῃς τῶν κακῶς ζώντων, ἀλλὰ τῇ τέχνῃ
 σου ἢ τῷ ἔργῳ σου προσέχων τὰ τῷ Θεῷ φίλα ἀναζητεῖ
 4 ποιεῖν, καὶ τὰ τοῦ Χριστοῦ λόγια ἀναμνησκόμενος
 διηγεκῶς μελέτα. 2. Λέγει γὰρ ἡ γραφή σοι, ὅτι· « Ἐν
 τῷ Νόμῳ αὐτοῦ μελετήσεις ἡμέρας καὶ νυκτός, περιπατῶν
 ἐν ἀγρῷ καὶ ἐν οἴκῳ καθήμενος, καὶ κοιταζόμενος καὶ
 8 διανιστάμενος, ἵνα συνῆς ἐν πᾶσιν. »

ο achy (= H) pn (= M)

3, 45 σισόην v : εἰσόην p εἰς ἐν ο H || ἀπόσχημα y || μερισμὴν v μερισμὴ y μερισμὸν ch μεμερισμένην a || 46 οὐδὲ : οὔτε M || διαζαίνοντα a² || 47 διατιθέναι ch || 48 δευτερονόμῳ ο || ὑμῖν > ο || 49 σισόην : εἰς ὃ ἦν ο || οὐδὲ¹ : ἢ M || τρίχας ο chy || 51 ἀπομαδ. — φησὶν : ἀπομα φην δαδώσῃται γάρ (sed φην exprunxit) ο || 52-53 εὐπρεπὲς — ἐποίησεν : ἐποί<η>σεν ὁ κτίσας αὐτὰς ο || 53 ἀνδρα ο || 54 σὺ — ἀρέσκεϊαν > p || ποιῶν : πογῶν ο || διαρέσκεϊαν h v || 55 παρὰ + τῷ M || εἰκόνα + τὴν ο || 56 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ v || ἀπόσχου + ἀπὸ ο

4, 1 ὡς > ο M || πωτόμενος M || καὶ + ἐμπεριπατῶν καὶ a || καὶ ἀλώμενος > ο || 2 ἀκαιρός ἐπόπτῃς ο || 3 ἢ : καὶ ah || 4 τοῦ > ch M || 5 ἡ γραφή σοι : ἐν γραφῇ σου p || μελετήσει ο ch p || 7 καὶ κοιταζόμενος > ο || 8 ἀνιστάμενος M || συνῆσι a^{2c} συνῆς ch M

— c'est du luxe — ni de les garder flottants ou avec une raie, pas davantage ne peux-tu les faire bouffer, friser, boucler ou les teindre en blond, car la Loi l'interdit quand elle dit dans le Deutéronome : « *Vous ne vous ferez ni tresse ni tonsure.* » 11. Il ne faut pas non plus tondre les poils de la barbe ni modifier la forme humaine, au mépris de la nature, car la Loi dit : « *Vous ne vous épilerez pas la barbe.* » (D'être imberbe) en effet, Dieu le créateur a fait une convenance pour les femmes, mais il ne l'a pas jugé approprié pour les hommes. Or si toi tu t'épiles pour plaire, tu t'opposes à la Loi et tu seras abominable aux yeux de Dieu, lui qui t'a créé à son image. 12. Si donc tu veux plaire à Dieu, abstiens-toi de tout ce qu'il hait et ne fais rien de ce qui lui déplaît.

De la lecture.

4. 1. Tu ne déambuleras ni n'erreras dans les rues à regarder sans profit ceux qui vivent mal, mais, t'appliquant à ton travail ou à ton ouvrage, cherche à faire ce qui plaît à Dieu, remémore-toi et médite sans cesse les paroles du Christ. 2. Car l'Écriture te dit : « *Tu méditeras sa Loi jour et nuit, en marchant dans les champs et assis dans la maison, en te couchant et en te relevant, afin d'en saisir tout le sens.* »

3. e. Lévit. 19, 27. Cf. Lévit. 21, 5 || f. Lévit. 19, 27 || g. Cf. Gen. 1, 27
 4. a. Jos. 1, 8. Deut. 6, 7. Jos. 1, 7

3, 10. Cette citation provient du *Lévitique* et non du *Deutéronome*, comme l'indique le compilateur.

5. 1. Ἄλλ' εἰ καὶ πλούσιος ὑπάρχεις, χρεῖαν τέχνης πρὸς τὸ τρέφεσθαι οὐκ ἔχων, βεμβὸς μὴ γίνου μηδὲ ἀκαιροπεριπάτητος· ἀλλ' εἴτε προσέρχῃ τοῖς πιστοῖς τε καὶ ὁμοδόξοις, συμβάλλων τὰ ζωοποιὰ προσομίλει ῥήματα. 2 (5). Εἰ δὲ μὴ, καθεζόμενος ἔνδον ἀναγίνωσκε τὸν Νόμον, τὰς Βασιλείους, τοὺς Προφῆτας, ψάλλε τοὺς Ὑμνοὺς, διέρχου ἐπιμελῶς τὸ Εὐαγγέλιον τὸ τούτων συμπλήρωμα.

6. 1. Τῶν ἐθνικῶν βιβλίων πάντων ἀπέχου. 2. Τί γὰρ σοὶ καὶ ἀλλοτρίοις λόγοις ἢ νόμοις ἢ ψευδοπροφήταις, ἀ δὴ καὶ παρατρέπει τῆς πίστεως τοὺς ἐλαφροὺς; 3. Τί γὰρ σοὶ καὶ λείπει ἐν τῷ Νόμῳ τοῦ Θεοῦ, ἵνα ἐπ' ἐκεῖνα τὰ ἐθνόμυθα ὁρμήσης; 4. Εἴτε γὰρ ἱστορικὰ θέλεις διέρχεσθαι, ἔχεις τὰς Βασιλείους· εἴτε σοφιστικὰ καὶ ποιητικά, ἔχεις τοὺς Προφῆτας, τὸν Ἰώβ, τὸν Παροιμιστήν, ἐν οἷς πάσης ποιήσεως 8 καὶ σοφιστείας πλείονα ἀγγίνοιαν εὐρήσεις, ὅτι Κυρίου τοῦ μόνου σοφοῦ Θεοῦ φθογγαὶ εἰσιν. 5. Εἴτε ἀσματικῶν ὁρέγγῃ, ἔχεις τοὺς Ψαλμοὺς· εἴτε ἀρχαιογονίας, ἔχεις τὴν Γένεσιν· εἴτε νομιμῶν καὶ παραγγελιῶν, τὸν ἔνδοξον 12 Κυρίου τοῦ Θεοῦ Νόμον. 6. Πάντων οὖν τῶν ἀλλοτρίων καὶ διαβολικῶν ἰσχυρῶς ἀπόσχου.

7. Πλὴν καὶ τὸν Νόμον ἀναγινώσκων τῶν ἐν αὐτῷ ἐπεισάκτων ἀπόσχου, εἰ καὶ μὴ πάντων, ἀλλὰ τινῶν τῶν

o achy (= H) pv (= M)

5, 1 εἰ : ἡ o || χρεῖα o chy || 2 οὐκ ἔχων > p || βεμβὸς : βεμβὸς τοὺς ὀφθαλμοὺς o || 2-3 ἀκαιροπεριπατος a^{ac}chy M || 3 προσέρχεται v || τε > o || 4 συμβαλὼν p || πρὸς ὁμίλιας o || 5 μὴ : μήγε o || 6 ὕμνοὺς + δαυὶδ a

o achy (= H) s [incipit 6, 7] pv (= M)

6, 1 τῶν : τὰ ἀίρετικά μὴ ἀναγινώσκης τῶν ch μηδὲν σοὶ τῶν o || ἀπέχου + τὰ ἀίρετικά μὴ ἀναγίνωσκε y || 2 νόμοις ἢ λόγοις ∞ ch || τοὺς ἐλαφροὺς τῆς πίστεως ∞ p || 4 ἐθνοθύμια a αἰωνόμυθα ch ἐθνόμυθα y || 5 ὁρμήσεις p || ἱστορικὰ : ῥητορικὰ o || θέλης p || βασιλείους : βίβλους o c || 7 τὸν Ἰώβ hic inc. s || 8 σοφιστείας : σοφίας o ch προφητείας p || πλείονα : τὸ τέλειον o || ὅτι + τοῦ o || 9 τοῦ > M || θεοῦ > o || εἰσι φθογγαὶ ∞ s p || 10 ἀρχαιογονίαν c || 12 κυρίου

5. 1. Mais si tu es riche et n'as pas besoin de travailler pour ta subsistance, ne va pas errer et circuler vainement; au contraire, rejoins les fidèles qui partagent la même foi, t'entretenant avec eux et échangeant les paroles qui vivifient. 2. Sinon, assis chez toi, lis la Loi, les livres des Rois, les Prophètes, psalmodie les Hymnes, scrute attentivement l'Évangile, qui est l'accomplissement des autres livres.

6. 1. Écarte tous les livres païens. 2. En effet, que t'importent les doctrines et lois étrangères ou les faux prophètes, qui de plus détournent de la foi les gens peu solides? 3. Car que te manque-t-il dans la Loi de Dieu pour que tu te tournes vers ces mythes païens? 4. Veux-tu lire des livres historiques? Tu as ceux des Rois. En écrits sapientiels et poétiques tu as les Prophètes, Job, l'auteur des Proverbes; tu y trouveras plus d'intelligence que dans tous les ouvrages poétiques et sapientiels, car ce sont les oracles du Seigneur le seul Dieu sage. 5. Si tu recherches des œuvres lyriques, tu as les Psaumes; si c'est un écrit sur les origines, tu as la Genèse; si c'en est un sur les lois et les préceptes, tu as la glorieuse Loi du Seigneur Dieu. 6. Écarte donc absolument tous les livres étrangers et diaboliques.

7. Toutefois, en lisant la Loi, écarte ce qui lui a été rajouté, sinon tout, du moins certains passages, ceux de la

τ. θ. : τοῦ κυρίου o || 12-13 διαβ. καὶ ἀλλ. ∞ o s || 14-15 πλὴν — ἀπόσχου > o || 14 τῶν > o || 15 τῶν > M

5, 2. Sur la lecture de la Bible en privé, cf. R. KACZYNSKI, *Das Wort Gottes in Liturgie und Alltag der Gemeinden des Johannes Chrysostomus*, Fribourg-en-Br. 1974, p. 310-398.

6, 1. Sur l'attitude des chrétiens par rapport à la culture païenne, cf. C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 116-129.

6, 7. Sur la distinction entre première et seconde loi dans le Pentateuque, cf. *Introd.*, § 32.

- 16 τῆς δευτερώσεως · μόνον δὲ πρὸς ἱστορίαν ἀναγίνωσκε,
εἰς τὸ γινώσκειν σε καὶ δοξάζειν τὸν Θεόν, ὅτι ἀπὸ τοιούτων
καὶ τοσούτων ἐρρύσατό σε δεσμῶν. 8. Ἔστω δέ σοι πρὸ
ὀφθαλμῶν γινώσκειν, τί νόμος φυσικὸς καὶ τί τὰ τῆς δευ-
20 τερώσεως τὰ τε ἐν τῇ ἐρήμῳ τοῖς μοσχοποιήσασι δοθέντα
ἐπέσασατα. 9. Νόμος γὰρ ἐστίν, ἃ ἐλάλησεν Κύριος ὁ Θεὸς
πρὸ τοῦ τὸν λαὸν εἰδωλοατρῆσαι, τοῦτ' ἐστίν ἡ δεκάλογος ·
ἃ δὲ ἀμαρτήσασιν αὐτοῖς ἐπετέθη δεσμά, σὺ ἑαυτῷ μὴ
24 ἐπισπάσῃ. 10. Ὁ γὰρ σωτὴρ ἡμῶν οὐ δι' ἕτερόν τι ἦλθεν,
ἢ ἵνα πληρώσῃ τὸν νόμον καὶ τοὺς προφήτας^a καὶ τὰ δεσμά
τῆς δευτερώσεως τῶν ἐπεισάκτων ἢ παύσῃ ἢ μεταθῇ · διὰ
γὰρ τοῦτο προσκαλούμενος ἡμᾶς ἔλεγεν · « Δεῦτε πάντες
28 οἱ κοπιῶντες καὶ πεφορτισμένοι, κἀγὼ ἀναπαύσω ὑμᾶς^b. »
11. Σὺ οὖν, ἀναγνοὺς τὸν Νόμον σύμφωνον ὄντα τῷ Εὐαγγε-
λιῷ καὶ τοῖς Προφήταις, ἀναγίνωσκε καὶ τὰς Βασιλείους,
ὅπως εἰδέναι ἔχοις, ὅπόσοι δίκαιοι ἐγένοντο βασιλεῖς καὶ
32 ἠβξήθησαν ὑπὸ Θεοῦ, καὶ ἡ ἐπαγγελία τῆς αἰωνίου ζωῆς
αὐτοῖς διέμεινεν παρ' αὐτῷ, ὅσοι δὲ βασιλεῖς ἐξεπόρνευσαν
ἀπὸ Θεοῦ, ἐν ἀποστασίᾳ αὐτῶν συντόμως ἀπώλοντο τῇ
τοῦ Θεοῦ δικαιοκρίσιᾳ καὶ τῆς αὐτοῦ ζωῆς ἐστερήθησαν,
36 ἀντὶ ἀναπαύσεως αἰώνιαν κόλασιν^c κληρωσάμενοι. 12. Ταῦτα
οὖν ἀναγινώσκων, πολὺ τῇ πίστει ἀξήθεις προσοικοδομηθήσῃ
Χριστῷ, οὗ σῶμα καὶ μέλος^d τυγχάνεις.

o achy (= H) s pv (= M)

6, 16-20 μόνον — δευτερώσεως > h || 16 ἀναγίνωσκε : -ειν o ||
17 εἰς τὸ γιν. > o || δοξάζειν + σε o || τοιούτων : τούτων y || 18 καὶ
τοσούτων > o || σε ἐρρύσατο ∞ M || 19 τὰ + διὰ y p || 20 τε > o
s || τοῖς μοσχοπ. : τῆς μοσχοποιήσεως ch || 21 ἃ : τίνα a || 22 τοῦ
+ μοσχοποιῆσαι τῶν παρ' αἰγυπτίους ἄγειν s || εἰδωλολ. + καὶ μοσχο-
ποιῆσαι τὸν παρ' αἰγυπτίους ἄπειν a || 23 ἐπετέθη αὐτοῖς δεσμά ∞
chy ἐτέθη δεσμά αὐτοῖς o || σεαυτῷ a s || 24 ἐπισπάσις o ἐπι-
σπάσω s || σωτὴρ + καὶ θεὸς p || 25 ἵνα + ρύσηται τοὺς ὑποδίκους
τῆς ἀντικειμένης ὀργῆς καὶ a || τοὺς νόμους o || 26 παύσει p || 27
δεῦτε + πρὸς με H || 30 τὰς βασιλείας o y || 31 εἰδέναι + τι o ||
ἔχεις ch ἔχεις o y M || 32 ἠβξήθησαν p || ὑπὸ + τοῦ M || 33 αὐτῷ :

seconde loi; ne les lis qu'au titre de l'histoire, pour connaître
et glorifier Dieu de ce qu'il t'ait délivré de liens si pesants
et si nombreux. 8. Ouvre l'œil pour reconnaître ce qui est
loi naturelle et ce qui relève de la seconde loi, additions
données dans le désert aux adorateurs du veau. 9. Car
la Loi, c'est ce que le Seigneur Dieu a dit avant que le
peuple ne se rendit idolâtre, c'est-à-dire le décalogue. Mais
ces liens qui leur furent imposés après leur péché, toi, ne
t'en surcharge pas. 10. Car notre Sauveur n'est venu pour
rien d'autre sinon pour porter à leur achèvement la Loi et
les Prophètes^a et pour supprimer ou changer les liens de la
seconde loi, celle des additions. Voilà pourquoi, en nous
appelant, il a dit : « Venez, vous tous qui peinez et êtes
chargés et moi je vous donnerai le repos^b. » 11. Toi donc,
après avoir lu la Loi, qui concorde avec l'Évangile et les
Prophètes, lis aussi les livres des Rois, pour que tu saches
que les rois justes, autant qu'ils furent, ont été élevés par
Dieu et que pour eux la promesse de la vie éternelle a été
maintenue auprès de Dieu, mais aussi (pour que tu saches)
combien de rois se sont prostitués en se détournant de
Dieu, ont rapidement péri dans leur apostasie, par l'effet
du juste jugement de Dieu, et furent privés de sa vie,
héritant du châtement éternel^c, au lieu du repos. 12. Par
ces lectures tu t'élèveras grandement dans la foi et tu
seras cimenté au Christ, dont tu es devenu corps et
membre^d.

αὐτῶν o || 35 αὐτοῦ : αὐτῶν o s || 36 αἰώνιον p || 37 πολλῶ o ch ||
ἀξήθεις : -θήσει καὶ p || προσοικοδομηθήσῃ : -σει y p + τῷ o ||
38 τυγχάνω o

6. a. Matth. 5, 17 || b. Matth. 11, 28. || c. Cf. Matth. 25, 46 ||
d. Cf. I Cor. 6, 15

13. Περιπατῶν δὲ ἐν τῇ ἀγορᾷ καὶ λούσασθαι βουλόμενος,
 40 χρῆση βαλανείῳ ἀνδρείῳ, ἵνα μὴ διὰ τὸ ἐπιδεικνύναι σε
 σῶμα ἐν ἀσχήμῳ ἀποκαλύψει γυναιξίν ἢ θεάσασθαι θεῶν
 οὐχ ἀρμόζουσιν ἀνδράσιν ἢ σὺ παγιδευθῆς ἢ παγιδεύσης
 ἐπὶ σαυτῷ. 14. Φυλάσσου οὖν τὰ τοιαῦτα, ἵνα μὴ λάβῃς
 44 βρόχους^ε τῇ ἑαυτοῦ ψυχῇ.

7. 1. Μάθωμεν γάρ, τί λέγει ἐν τῇ Σοφίᾳ ὁ ἅγιος λόγος ·

2. « Ἰδέ, φύλασσε ἐμοὺς λόγους, τὰς δὲ ἐμάς ἐντολάς
 κρύψον παρὰ σεαυτῷ^α. 3. Εἰπόν τὴν σοφίαν σὴν ἀδελφῆν
 4 εἶναι, τὴν δὲ φρόνησιν γνωρίμην περιποίησαι σεαυτῷ, ἵνα
 σε τηρήσῃ ἀπὸ γυναικὸς ἀλλοτρίας καὶ πονηρᾶς, ἐάν σε
 λόγοις τοῖς πρὸς χάριν ἐμβάληται. 4. Ἀπὸ γὰρ θυρίδος
 οἴκου αὐτῆς εἰς τὰς πλατείας παρακύπτουσα, ὃν ἂν ἴδῃ τῶν
 8 ἀφρόνων τέκνων νεανίαν ἐνδεῆ φρενῶν παραπορευόμενον
 ἐν ἀγορᾷ ἐν διόδοις οἴκων αὐτῆς καὶ λαλοῦντα ἐν σκοτει-
 ἐσπερινῷ, ἤνικα ἂν ᾗ ἡσυχία νυκτερινὴ καὶ γνοφώδης,
 5. ἢ δὲ γυνὴ συναντᾷ αὐτῷ εἶδος ἔχουσα πορνικόν, ἢ ποιεῖ
 12 νέον ἐξίπτασθαι καρδίας, ἀνεπτερωμένη δὲ ἐστὶ καὶ ἄσωτος,
 ἐν οἴκῳ δὲ οὐχ ἡσυχάζουσιν οἱ πόδες αὐτῆς · χρόνον γάρ
 τινα ἕξω ῥέμβεται, χρόνον δὲ ἐν πλατείαις παρὰ πᾶσαν
 16 γωνίαν ἐνεδρεύει. 6. Εἶτα ἐπιλαβομένη ἐφίλησεν αὐτόν,
 ἀναιδεῖ δὲ προσώπῳ προσεῖπεν αὐτῷ · Θυσία εἰρηνικὴ μοι

o achy (= H) s pv (= M)

6, 40 τὸ : τοῦ p || ἐπιδεικνυσθαι o || σε : τὸ M || 41 ἀσχημῶν M ||
 θεασάσθεσαι o || 42 παγιδευθῆς : -θεῖς v -δύσης o || παγιδεύσης :
 -σεις v -δευθήσει o || 43 σαυτῷ : σεαυτῷ s M + τὰς οὕτως
 εὐαλότους [ἐλάττους s] γυναικας a s || φύλασσε h || 44 τῆς ... ψυχῆς
 o s p || σεαυτοῦ y

7, 1 γάρ > v || τί λέγει post σοφία a || 2 φυλάσσου y || 3 σαυτῷ
 h || 3 εἰπέ o || σὴν > o || 4 γνωρίμων a y^{ac} || σαυτῷ c || 5 τηρήσει
 p || καὶ πονηρᾶς > o || 6 τοῖς : τῆς h || θυρίδων o || 7 ὃν : ὄν o || 8 ἐνδεῆ :
 ἐν δεσῆ o || 9 οἴκων : οἶκον o || αὐτῆς : αὐτοῖς o || 10 ἐσπερινῷ : νυκτε-
 ρινῷ p || ἢ > o M || ζοφώδης p || 11 ἢ — αὐτῷ : ἀπαντᾶ αὐτόν p ||
 11-12 ἢ — καρδίας > p || καρδίαν s || ἀνεπτερ. : ἀναπτ. o ἐπερω-
 μένη s || γάρ : δέ s || 15 ἐνεδρεύει > M || 16 προσεῖπεν : εἶπεν o || αὐτῷ :
 αὐτόν ach

Le chrétien au bain. 13. En te promenant sur la place
 publique, si tu veux prendre un bain,
 tu te serviras des installations destinées aux hommes,
 pour éviter qu'en laissant voir ton corps dans une tenue
 indécente à des femmes ou qu'en regardant ce que des
 hommes n'ont pas à regarder, tu ne sois pris au piège ou que
 tu n'en prennes à ton piège. 14. Veille donc à tout cela,
 de peur que ton âme ne soit prise dans les filets^ε.

**Le danger
 des mauvaises
 fréquentations.**

7. 1. Laissons-nous instruire par
 ce que la parole sainte dit dans le
 livre de la Sagesse :

2. « Mon fils, garde mes paroles,
 conserve en toi-même mes commandements^α. 3. Demande à
 la Sagesse d'être ta sœur; comme familier, choisis la pru-
 dence, pour qu'elle te garde de la femme étrangère et perverse,
 quand elle te provoque par ses paroles doucereuses. 4. De la
 fenêtre de sa maison elle scrute les places pour y découvrir
 parmi les enfants niais un adolescent privé de sens et qui
 déambule sur la place, aux alentours de sa maison, devisant
 dans les ténèbres du soir, quand viennent le calme et l'obscu-
 rité de la nuit. 5. Mais la femme va à sa rencontre, dans une
 tenue de prostituée qui fait s'envoler les cœurs des jeunes
 gens; elle est provocante et insolente; ses pieds ne restent pas
 au repos dans sa maison; tantôt elle erre dehors, tantôt elle se
 met en embuscade sur les places, à chaque coin. 6. Puis,
 abordant le jeune homme, elle l'embrasse, d'un air impudent

6. e. Cf. I Cor. 7, 35

7. a. Prov. 7, 1

6, 13. Sur la fréquentation des thermes par les chrétiens, cf.
 G. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 110 s.

7, 6. Sacrifice de paix : une part en revenait aux fidèles qui
 l'avaient offert (cf. *Lév.* 7, 11 s.), ce qui pouvait donner lieu à un
 banquet.

ἔστιν, σήμερον ἀποδίδωμι τὰς εὐχάς μου· ἔνεκεν τούτου
 ἐξῆλθον εἰς συνάντησίν σου, ποθοῦσα τὸ σὸν πρόσωπον
 εὗρηκά σε· κηρίαις τέτακα τὴν κλίνην μου, ἀμφιτάποις
 20 δὲ ἔστρωκα τοῖς ἀπ' Αἰγύπτου· διέσραγκα τὴν κοίτην μου
 κρόκῳ, τὸν δὲ οἶκόν μου κινναμώμῳ· ἔλθθ' καὶ ἀπολαύσωμεν
 φιλίας ἕως ἄθροον, δεῦρο καὶ ἐγκυλισθῶμεν ἕρωτι^β», καὶ
 τὰ ἐξῆς, οἷς ἐπιφέρει· 7. « Ἀπεπλάνησεν δὲ αὐτὸν πολλῇ
 24 ὁμιλίᾳ, βρόχοις τε τοῖς ἀπὸ χειλέων ἐξώκειλεν αὐτόν· ὁ
 δὲ ἐπηρεολούθησεν αὐτῇ κεφωθεις^α. »

8. Καὶ πάλιν λέγει· « Μὴ πρόσεχε φαύλην γυναικί· μέλι
 γὰρ ἀποστάζει ἀπὸ χειλέων γυναικὸς πόρνης, ἢ πρὸς καιρὸν
 28 λυπαίνει σὸν φάρυγγα, ὕστερον μέντοι πικρότερον χολῆς
 εὐρήσεις καὶ ἠκονημένον μᾶλλον μαχαίρας διστόμου^α. »

9. Καὶ πάλιν· « Ἀλλὰ ἀποπήδησον, μὴ ἐγχερονίσῃς μηδὲ
 ἐπιστήσης τὸ σὸν ὄμμα πρὸς αὐτήν^α· πολλοὺς γὰρ τρώσασα
 32 καταθέβληκεν, καὶ ἀναρίθμητοί εἰσιν, οὓς πεφόνευκεν^α. »

10. Εἰ δὲ μή, φησί, « μεταμεληθήσῃ ἐπ' ἐσχάτων σου, ἡνίκα
 ἂν κατατριβῶσιν σάρκες σώματός σου, καὶ ἔρεϊς· Πῶς
 ἐμίσησα παιδείαν, καὶ ἐλέγχους δὲ δικαίων ἐξέκλινεν ἡ
 36 καρδιά μου; Οὐκ ἤκουον φωνῆς παιδεύοντός με καὶ διδάσκον-
 τός με, οὐ παρέβαλον τὸ οὖς μου· παρ' ὀλίγον ἐγενόμην
 ἐν παντὶ κακῶς. » 11. Ἴνα δὲ μὴ διὰ πλειόνων παρεκ-
 τείνωμεν τὰς μαρτυρίας, καὶ εἴ τινα παρήκαμεν, οἱ σοφοί,
 40 ἑαυτοῖς τὰ καλὰ ἐπιλέγοντες ἐκ τῶν ἱερῶν γραφῶν, ἐπι-
 στερεοῦσθε παραιτούμενοι πάντα τὰ φαῦλα εἰς τὸ ὁσίους
 εὐρεθῆναι ὑμᾶς ἐν ζωῇ αἰωνίῳ παρὰ Θεῶ.

o achy (= H) s pv (= M)

7, 17 ἔνεκα a || 18 σου : σοι v || ποθοῦσα + ιδεῖν s M || 19 τετὰ-
 κάτ' a || μου + ἀπίτοις o || 20 ἔστρωσα y || διέσραγκα o p || 21 κρό-
 κον o || 22 ἕως — ἐγκυλισθῶμεν > o || 23 αὐτόν + ἐν h || 24 τε :
 δὲ o ch || τοῖς : τῶν o || 25 αὐτῇ + ἐπαρθῆς o || κεφωθῆς o || 30 ἀπο-
 πήδησον + καὶ a || 31 τὸ > a s M || 33 μὴ H M : μήγε o s || μετα-
 μεληθήσῃ : -σει p -θεις o v || σου > s p || 35 καὶ > y s || δὲ
 > a M || δικαίων H : δικαίους o s > M || ἐξέκλινεν o || 36 φωνῆν
 o s || διδάσκοντι c || 37 με + καὶ o || παρέβαλλον H παρέλαβον
 o || 38 δὲ post μὴ a > o || 38-39 παρετείνωμεν o s || 39-40 ἑαυτοῖς

elle s'adresse à lui : J'ai un sacrifice de paix, aujourd'hui
 j'accomplis mes vœux; voilà pourquoi je suis sortie à ta
 rencontre, recherchant ton visage, je l'ai trouvé; j'ai recouvert
 mon lit de couvertures, j'y ai étendu des tapis d'Égypte;
 j'ai aspergé ma couche de safran et ma maison de cinamme.
 Viens et jouissons de l'amour jusqu'au matin, allons,
 roulons-nous dans la volupté. » Et la suite, à quoi s'ajoute :
 7. « Par le flot de ses paroles elle l'a égaré, elle l'a fait tomber
 par le piège de ses lèvres; il la suit comme un étourneau. »

8. Il est encore dit : « Ne prête pas attention à la femme
 perverse; car du miel coule des lèvres de la femme prostituée;
 pour un temps il délecte ton gosier, mais par la suite tu le
 trouveras plus amer que le fiel et plus acéré qu'un glaive à
 deux tranchants^a. » 9. Et encore : « Mais éloigne-toi vite,
 sans l'allarder et sans poser sur elle ton regard^a, car elle en a
 blessé et frappé beaucoup, et innombrables sont ceux qu'elle
 a tués^a. » 10. Sinon : « Tu seras pris de repentir sur ta fin,
 est-il dit, lorsque la chair de ton corps défaillera, et tu diras :
 Comment ai-je pu haïr l'instruction et mon cœur a-t-il pu
 éviter les reproches des justes? Je n'ai pas écouté la voix de
 celui qui m'instruisait; quand il m'enseignait, je n'ai pas
 tendu l'oreille; et pour peu je serais tombé dans tous les
 maux^a. »

11. Pour ne pas nous faire allonger davantage ces
 témoignages, si nous avons omis quelque chose, vous les
 sages, choisissez ce qui est beau dans les Écritures sacrées,
 ce qui est bon pour vous, soyez forts, et repoussez tout ce
 qui est répréhensible, pour vous trouver saints dans la vie
 éternelle auprès de Dieu.

οἱ σοφοὶ ∞ o s || 40 ἐπιλ. τὰ καλὰ ∞ s || 40-41 στερεοῦσθε c || 42
 ὑμᾶς : ἡμᾶς v post δόλους o s

7. b. Prov. 7, 4-18 || c. Prov. 7, 21-22 || d. Prov. 5, 3-4 || e. Prov.
 9, 18 || f. Prov. 7, 26 || g. Prov. 5, 11-14

8. 1. Ἡ δὲ γυνὴ ὑποτασσέσθω τῷ ἑαυτῆς ἀνδρὶ, ὅτι κεφαλὴ τῆς γυναικὸς ὡς ἀνὴρ^a ὑπάρχει, τοῦ δὲ ἀνδρός τοῦ πορευομένου ἐν ὁδῷ δικαιοσύνης κεφαλὴ ἐστὶν ὁ Χριστός, 4 τοῦ δὲ Χριστοῦ κεφαλὴ ὁ ἐπὶ πάντων Θεὸς^b καὶ Πατὴρ αὐτοῦ. 2. Μετὰ οὖν τὸν παντοκράτορα Θεὸν ἡμῶν καὶ Πατέρα, τοῦ τε ἐνεστῶτος καὶ τοῦ μέλλοντος αἰῶνος^c Κύριον, πάσης τε πνοῆς καὶ δυνάμεως δημιουργόν, καὶ τὸν 8 ἡγαπημένον αὐτοῦ Υἱὸν τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστόν, δι' οὗ ἡ δόξα τῷ Θεῷ, φοβήθητι σου τὸν ἄνδρα, ὡς γυναίκα, καὶ ἐντραπήθη αὐτόν, ἀρέσκουσα μόνῳ αὐτῷ, ὑπάρχουσα αὐτῷ εὐάρεστος ἐν ταῖς διακονίαις αὐτοῦ, ἵνα καὶ ἐπὶ 12 σοὶ μακαρισθῇ ὁ ἀνὴρ διὰ τῆς Σοφίας τῆς λεγούσης διὰ Σολομῶντος τάδε·

3. « Γυναῖκα δὲ ἀνδρείαν τίς εὕρησει; Τιμιωτέρα δὲ ἐστὶν λίθων πολυτελῶν ἢ τοιαύτη, θαρσεῖ ἐπ' αὐτῆς ἡ καρδία 16 τοῦ ἀνδρός αὐτῆς, ἢ τοιαύτη σκύλων οὐκ ἀπορήσει· ἐνεργεῖ γὰρ τῷ ἀνδρὶ ἀγαθὰ κατὰ πάντα τὸν βίον. 4. Μυρευομένη ἔριον καὶ λίνον ἐποίησεν εὐχρηστα ταῖς χερσὶν αὐτῆς, ἐγένετο ὡς ναῦς ἐμπορευομένη μακρόθεν συνάγουσα αὐτῷ 20 τὸν βίον. 5. Καὶ ἀνίσταται ἐκ νυκτῶν καὶ ἔδωκεν βρώματα τῷ οἴκῳ καὶ ἔργα ταῖς θεραπαίλαις· θεωρήσασα γεώργιον ἐπρίατο, ἀπὸ δὲ καρπῶν τῶν χειρῶν αὐτῆς ἐφύτευσεν κτῆμα. 6. Ἀναζωσαμένη τὴν ὀσφύα αὐτῆς ἤρεισεν τοὺς 24 ἑαυτῆς βραχίονας, καὶ ἐγεύσατο, ὅτι καλὸν τὸ ἐργάζεσθαι, καὶ οὐκ ἀποσβέννυται αὐτῆς ὁ λύχνος ὅλην τὴν νύκτα· τοὺς πῆχεις αὐτῆς ἐκτείνει εἰς τὰ χρήσιμα, τὰς χεῖρας

o achy (= H) s pv (= M)

8, 1 τῷ + ἰδίῳ chy || 2-3 δὲ — πορευομένου : πορ. ἀνδρός o || 4 Χριστοῦ + ἡ oy || κεφαλὴ + ἐστὶν o || ἐπὶ πάντων > a || 5 παντοκράτορα : πατέρα o || 6 τοῦ¹ : τὸν s || τε > o s M || τοῦ² > o || αἰῶνος post ἐνεστῶτος p || 7 κύριον : -λου o s || τε πάσης ~ o s || 8 Ἰησοῦν + τὸν ay || 9 δι' > a M || οὗ : ᾧ M || τῷ θεῷ > M || 10 ἐντραπήθη o || αὐτόν : αὐτῷ a || μόνῳ ἀρέσκουσα ~ o a || 11 αὐτῷ > ch M || 12 σοὶ : σοῦ v || διὰ³ + τοῦ chy || 14 δὲ¹ > H M || δὲ² > s || 16 σκύλων post ἀπορήσει o s || 17 μὴ βουμένη y μηρυσάμενη a εὐραμένη

Conseils aux épouses. 8. 1. *Que la femme soit soumise à son mari, car le mari est chef de la femme^a, le Christ est chef de l'homme qui marche sur le chemin de la justice, et le chef du Christ, c'est le Dieu^b au-dessus de tous, son Père. 2. Donc après notre Dieu tout-puissant et Père, Seigneur du temps présent et du temps à venir^c, créateur de tout souffle et de toute puissance, et après son Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ — par lui gloire à Dieu! — crains ton mari, ô femme, respecte-le, cherche à ne plaire qu'à lui, sois-lui agréable par tes soins, pour qu'à ton sujet aussi ton mari soit proclamé bienheureux par la Sagesse, qui dit ceci par Salomon :*

3. « Une maîtresse femme, qui en trouvera? Pareille femme a plus de prix que des pierres précieuses, en elle se fie le cœur de son mari; pareille femme ne manquera pas de butin; elle agit pour le bien de son mari tout au long de sa vie. 4. Elle tisse la laine et le lin; avec ses mains elle a réalisé des choses utiles; elle est devenue pareille à un navire marchand parti au loin et rapportant des vivres. 5. Elle se lève dans la nuit pour donner la nourriture à sa maison et l'ouvrage aux servantes. Elle a examiné un champ et l'a acheté, du produit de ses mains elle a planté un domaine. 6. Elle a ceint ses reins et affermi ses bras; elle a expérimenté le bien-fait du travail; sa lampe ne s'éteint pas de toute la nuit; elle déploie ses bras pour ce qui est utile, elle affermit ses mains

ch || 18 εὐχρηστα a³⁰ -στως o y -στον M || 19 ὡσει ch || συμπορευομένη s πορευομένη o || 20 ἀνίσταται o || 22 καρποῦ s || τῶν > M || 23 ἀναζωσαμένη : -μενοι o + ἰσχυρῶς p || ὀσφύα : ἰσχύα v || ἤρεισεν : ἤρσεν o ἐξέτεινε p || 24 ἑαυτῆς βρ. : βραχίονας αὐτῆς εἰς ἔργον p || καὶ > ch || 25 ὁ λύχνος αὐτῆς ~ H M || 26 τοὺς : τὰς p || ἐκτείνει p ἐκτένη o || εἰς τ. χρ. : ἐπὶ τὰ συμφέροντα y || τὰς + δὲ M || χεῖρας + αὐτῆς a M

8. a. Éphés. 5, 22-23 || b. I Cor. 11, 3. Prov. 8, 20 || c. Is. 9, 5

ἐρείδει εἰς ἄτρακτον. 7. Χεῖρας δὲ αὐτῆς διήνοιξεν πένητι,
 28 καρπὸν δὲ ἐξέτεινεν πτωχῷ. 8. Οὐ φροντίζει τῶν ἐν οἴκῳ
 ὁ ἀνὴρ αὐτῆς, πάντες γὰρ οἱ παρ' αὐτῆ εἰσιν ἐνδεδυμένοι
 δισσὰς στολάς, καὶ χλαίνας ἐποίησεν τῷ ἀνδρὶ αὐτῆς, ἐκ
 βύσσου καὶ πορφύρας ἐνδύματα. 9. Περιέβλεπτος δὲ γίνεται
 32 ἐν πύλαις ὁ ἀνὴρ αὐτῆς, ἥνικα ἀν κάθηται ἐν συνεδρίῳ μετὰ
 τῶν πρεσβυτέρων τῶν κατ' οἶκον. 10. Σινδόνας ἐποίησεν
 καὶ ἀπέδοτο τοῖς Φοίνιξιν, περιζώματα δὲ τοῖς Χαναναίοις·
 ἰσχὺν καὶ εὐπρέπειαν ἐνεδύσατο, καὶ εὐφράνθη ἐν ἡμέραις
 36 ἐσχάταις. 11. Τὸ στόμα αὐτῆς διήνοιξεν σοφῶς καὶ προσ-
 ηκόντως, καὶ τάξιν ἐστείλατο τῇ γλώσση αὐτῆς· στεγναὶ
 διατριβαὶ οἴκων αὐτῆς, οὔτα δὲ ὀκνηρὰ οὐκ ἔφαγεν· τὸ
 στόμα αὐτῆς διήνοιξεν σοφῶς καὶ ἐννόμως, θεσμοὶ δὲ
 40 ἐλεημοσύνης αὐτῆς ἐπὶ τῆς γλώσσης αὐτῆς. 12. Ἀνέστησαν
 τὰ τέκνα αὐτῆς καὶ πλουτήσαντα ἤνεσαν αὐτήν, καὶ ὁ
 ἀνὴρ αὐτῆς ἐπήνεσεν αὐτήν. Πολλὰ θυγατέρες ἐκτήσαντο
 πλοῦτον, πολλαὶ ἐποίησαν δύναμιν· σὺ δὲ καθυπέρησαι
 44 καὶ ὑπερήρας πάσας. 13. Ψευδεῖς ἀρέσκειαὶ καὶ μάταιον
 κάλλος γυναικὸς μὴ ἔστω ἐν σοί· γυνὴ γὰρ εὐσεβὴς εὐλο-
 γεῖται, φόβον δὲ Κυρίου αὐτὴ αἰνεῖτω. 14. Δότε αὐτῇ ἀπὸ
 καρπῶν χειλέων αὐτῆς, καὶ αἰνεῖσθω ἐν πύλαις ὁ ἀνὴρ
 48 αὐτῆς^a. » 15. Καὶ πάλιν· « Γυνὴ ἀνδρεία στέφανος τῷ
 ἀνδρὶ αὐτῆς^e. » Καὶ πάλιν· « Πολλὰ γυναῖκες ὠκοδόμησαν
 οἴκους^f. »

o achy (= H) s p (33-48 om. p) v (= M)

8, 27 ἄτρακτον o || χεῖρας : θύρας ch > p || δὲ > M || αὐτῆς :
 καὶ p || 28 ἐν + τῷ o || 29 αὐτῆς + ἔταν ποῦ χρονίζει p || αὐτῆ :
 αὐτῆς o v || εἰσιν post γὰρ o s post ἐνδεδ. ch || 30 στολάς
 δισσὰς ~ o || χλαίνας : χλαμίδας o y χλαμύδας s || 31 πορφύ-
 ρας + ἐαυτῆς h + ἐαυτῆ o || 33 τῶν² : καὶ ch p || κατ' οἶκον :
 κατοίκων cy p κατοικιῶν o κατοικούντων ah + τῆς γῆς
 chy p || 33-48 σινδόνας — αὐτῆς > p || 35 ἰσχὺν : δόξαν o a s v ||
 ἡφράνθη o c || 36 τὸ > a v || 37 στεγναὶ + δὲ ay || 37-41 στεγ-
 ναὶ — αὐτῆς > o || 38 τὸ > s v || 39 διήνοιξεν : ἀνοίξει a ἀνοι-
 γει ch || αὐτῆς¹ > a || 41 καὶ¹ > s || πλουτήσαντα ἤνεσεν o || καὶ²

pour le fuseau. 7. Elle a ouvert sa main au pauvre, elle a
 donné de son produit au mendiant. 8. Son mari n'a aucune
 inquiétude pour les gens de sa maison, car tous ses occupants
 sont revêtus d'habits doubles et elle a confectionné des man-
 teaux pour son mari, des vêtements de byssus et de pourpre.
 9. Son mari est considéré aux portes de la ville ou lorsqu'il
 siège au conseil avec les anciens du lieu. 10. Elle a tissé des
 étoffes et les a vendues aux Phéniciens, et des ceintures aux
 Cananéens; son vêtement est de force et de noblesse; elle est
 dans la joie jusqu'à la fin des jours. 11. Ouvre-t-elle la
 bouche, c'est avec sagesse et circonspection; par sa langue
 elle établit l'ordre; les occupations de sa maison sont serrées;
 elle ne mange pas son pain dans l'oisiveté; ouvre-t-elle la
 bouche, c'est avec sagesse et rectitude, les règles de sa miséri-
 corde sont sur sa langue. 12. Ses enfants se sont levés, ils
 l'ont louée de s'être enrichie; son mari fit son éloge: Nom-
 breuses les filles qui ont acquis des richesses, nombreuses
 celles qui ont agi avec éclat, mais toi tu les dépasses et les
 surpasses toutes. 13. Qu'il n'y ait en toi ni charme menteur
 ni vaine beauté de femme; car la femme pieuse est bénie,
 qu'elle loue la crainte du Seigneur. 14. Donnez-lui du
 produit de ses lèvres et qu'aux portes on fasse l'éloge de son
 mari^a. » 15. Et encore : « Une maîtresse femme est une
 couronne pour son mari^e. » Et encore : « Beaucoup de femmes
 ont édifié leur maison^f. »

post 42 αὐτῆς o y || 42 πολλαὶ + μὲν o || 42-43 ἐκτήσαντο — πολ-
 λαὶ > v || 43 ἐποίησαντο o || ὑπέρησαι H v || 44 ψευδῆς ἀρέσκεια
 s || 45 γυναικὸς : -κῶν ch + καὶ s || μὴ ἔστω : οὐκ ἔστιν ch || ἐν
 > a || 46 φόβος o || αὐτῆ > o || 46-47 δότε — καρπῶν : καρπὸν o
 y || 47-48 καὶ — αὐτῆς > o || 48 τῷ > v || πολλαὶ : σοφαὶ chy ||
 50 οἴκους p

8. d. Prov. 31, 10-31 || e. Prov. 12, 4 || f. Prov. 14, 1

16. Μεμαθήκατε, ὅποια ἐγκώμια γυνὴ σώφρων καὶ
 52 φίλανδρος λαμβάνει ἀπὸ Κυρίου τοῦ Θεοῦ. 17. Εἰ πιστὴ
 καὶ ἀρεστὴ Κυρίῳ βούλει εἶναι, ὦ γύναι, μὴ καλλωπίζου
 ἐπὶ τῷ ἀρέσκειν σε ἀλλοτρίοις ἀνδράσιν, μηδὲ τὰ τῆς ἐται-
 56 ριζομένης ἐμπλέγματα ἢ ἐνδύματα ἢ ὑποδέσεις μιμοῦ
 φορεῖν ἐπὶ τὸ ὑπάγεσθαι σε τοὺς εἰς τὰ τοιαῦτα παγιδευόμε-
 νους. 18. Καὶ γὰρ εἰ σὺ οὐκ ἐπὶ τὸ ἀμαρτάνειν ταῦτα ποιεῖς
 τὰ μύση, ἐπὶ δὲ τὸ μόνον καλλωπίζεσθαι, οὐδ' οὕτως
 60 ἐκφεύξῃ τὴν δίκην εἰς τὰ μετὰ ταῦτα, ἀναγκάσασα ἐπε-
 νεχθῆναί σοί τινα εἰς τὸ ἐπιθυμῆσαι σου, καὶ μὴ ἑαυτὴν
 φυλάξασα ἐπὶ τὸ μήτε σὲ ὑποπεσεῖν ἀμαρτίᾳ μήτε μὴν
 64 ἑτέρους σκανδάλω. Εἰ δὲ καὶ ἀμαρτήσεις ἐνδοῦσα ἑαυτήν,
 καὶ σὺ ἐπλημμέλησας ἀκείνου ἔνοχος τῆς ψυχῆς ἐγένου.
 64 19. Εἴτα ἀμαρτήσασα ἐφ' ἐνί, ὥσπερ ἀπογνοῦσα εἰσάπαξ,
 ἐφ' ἑτέρους ἐκτραπήσῃ πάλιν ἀπηληγκυῖα, καθά φησιν ὁ
 θεῖος λόγος· «Ὅταν ἔλθῃ ἀσεβῆς εἰς βᾶθος κακῶν,
 καταφρονεῖ· ἐπέρχεται δὲ αὐτῷ ἀτιμία καὶ ὄνειδος». »
 68 Ἡ γὰρ τοιαύτη λοιπὸν ἀφειδῶς τετραωμένη παγιδεύει
 ψυχὰς ἀφρόνων. 20. Μάθωμεν οὖν καὶ τὰς τοιαύτας πῶς
 θριαμβεύει ὁ θεῖος λόγος φάσκων· «Ἐμίσησα ὑπὲρ τὸν
 θάνατον σὺν τὴν γυναῖκα, ἥτις ἐστὶ θήρευμα καὶ σαγήνη
 72 καρδίας, δεσμοὶ αἱ χεῖρες αὐτῆς». » 21. Καὶ ἐν ἄλλοις·
 «Ὡσπερ ἐνώτιον χρυσοῦν ἐν ῥίνι ὑός, οὕτως γυναικὶ

o achy (= H) s pv (= M)

8, 51 οἶα o s || σώφρων + τε p || 51-52 φίλ. καὶ σώφρ. ∞ o s ||
 53 εἶναι βούλει κυρίῳ ∞ o β. εἶναι κυρίῳ ∞ s || 54 ἐπὶ : ἐν o || τῷ :
 τὸ p || 55 ἢ ἐνδύματα > o || μιμοῦ : μὴ o || 56 τὸ : τῷ y M τοῦ
 o ch || 57 καὶ : καὶ ch || εἰ > ch || οὐκ > o || τὸ : τῷ y M || 58 τὸ :
 τῷ cy τοῦ h || τὸ μόνον : μόνῳ τὸ o || 59 ἐκφεύξει p || εἰς τὰ : εἰς
 τὸ s > p || 59-60 μετὰ — ἐπενεχ. : τοιαῦτα ἀπενεχθῆναι o || 60 τὸ :
 τῷ hy M || ἑαυτήν : σεαυτήν s || 61 φυλάξασαν o || τὸ : τῷ s || μήτε
 σὲ : μὴ τί σὴν o || ἀμαρτία : ἀμαρτήματι ch || 62 ἑτέρος o -ρου
 y || σκανδάλος o σκανδαλίσασα p || δὲ : γὰρ M || ἐδοῦσα p -σας
 o || ἑαυτήν : σεαυτήν chy s αὐτήν o || 63 σὺ ἐπλ. : συνεπλημμέλησας o
 || 64 ἀμαρτίσας ἐφίενι o || 65 ἑτέρου a⁹⁰ || 66 ἔλθῃ : εἰσέλθῃ ὁ o || βᾶθος :
 πλῆθος p || 68 ἡ : καὶ o || λοιπὸν + τῇ o || 70-72 ἐμίσησα — ἄλλοις
 > p || 71 σὺν > o y || 72 δεσμοὶ + δὲ a ch || αἰ > a

16. Vous avez appris quels éloges reçoit du Seigneur Dieu la femme chaste et qui aime son mari. 17. Si tu veux être croyante et plaire au Seigneur, ô femme, ne t'orne pas pour plaire à des hommes étrangers et n'imites pas les courtisanes en en portant les tresses, les vêtements ou les chaussures, au risque de t'attirer ceux qui se laissent séduire par là. 18. Si tu ne commets pas ces abominations pour pécher, mais seulement pour t'embellir, même dans ce cas tu n'échapperas pas à la punition qui s'ensuivra, parce que tu auras contraint un homme à s'intéresser à toi et à te désirer, et que tu n'auras pas évité de t'exposer toi-même au péché ni d'exposer les autres au scandale. Mais si tu vas jusqu'à pécher en t'offrant toi-même, tu auras failli et de plus tu seras redevable de l'âme d'autrui. 19. Puis, quand tu auras péché avec un, comme si tu renonçais une fois pour toutes à l'espérance, tu feras de nouveaux écarts pour d'autres, étant devenue insensible, comme le dit la parole divine : « *Lorsque l'impie est descendu dans les bas-fonds du mal il devient méprisant; ignominie et honte lui tombent dessus* ». » Pareille femme, pervertie sans rémission, séduit ainsi les âmes des insensés. 20. Apprenons donc comment la parole divine condamne aussi pareilles femmes, car elle dit : « *Plus que la mort j'ai haï la femme qui est un piège et un filet pour le cœur, et ses mains, des entraves* ». » 21. Et ailleurs : « *Comme un anneau d'or au groin*

8. g. Prov. 18, 3 || h. Eccl. 7, 26

8, 17. Sur les dangers de la coquetterie, cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE *Le Pédagogue*, III, 2 (SC 158, p. 18-37).

- κακόφρονι κάλλος¹. » Καὶ πάλιν · « Ὡσπερ ἐν ξύλῳ σκώληξ, οὕτως ἀπόλλυσιν ἄνδρα γυνὴ κακοποιός¹. » 22. Καὶ πάλιν ·
- 76 « Κρεῖσσον ἐστὶν οἰκεῖν ἐπὶ γωνίας ὑπαίθρου, ἢ μετὰ γυναικὸς γλωσσώδους καὶ μαχίμης². »
23. Μὴ οὖν μιμεῖσθε τὰς τοιαύτας γυναικας ὑμεῖς αἱ χριστιαναὶ ὑπάρχουσαι. Πιστὴ δὲ θέλουσα εἶναι, τῷ σῶ
- 80 ἄνδρὶ πρόσχε ἐπὶ τὸ ἀρέσκειν αὐτῷ μόνῳ, ἐν δὲ ταῖς πλατεῖαις σκέπουσα τὴν κεφαλὴν σου · διὰ γὰρ τῆς ἐπικαλύψεως ἀποκλείσεις τὴν θεάν τοῖς περιεργότεροις. 24. Μὴ καταζωγράφει σου τὸ ὑπὸ Θεοῦ σοὶ πεποιημένον πρόσωπον ·
- 84 οὐδὲν γὰρ ἐν σοί, ὁ κοσμήσεως δέεται, ἐπεὶ περ · « Πάντα, ὅσα ἐποίησεν ὁ Θεός, καλὰ λίαν¹ » · ἀσελγῆς δὲ ἐν καλῷ ἐπικόσμησις τεχνίτου χάριν ἐνυβρίζει. Κάτω βλέπουσα τὴν ὁδοπορίαν σου ποιῶ περικαλύπτουσα ἑαυτήν, καθὼς
- 88 πρέπει γυναιξίν.

9. 1. Περιίστασο καὶ τὴν ἐν βαλανείῳ μετὰ ἀνδρῶν ἄτακτον γινομένην λούσιν · πολλὰ γὰρ τὰ δίκτυα τοῦ πονηροῦ. Ἄνδρόγυνον γυνὴ πιστὴ μὴ λουέσθω · εἰ γὰρ
- 4 περικαλύπτεται τὸ πρόσωπον τὴν ἀπ' ἄλλοτρίων ἀνδρῶν ὄψιν μετὰ αἰδοῦς κρύπτουσα, πῶς γυμνὴ μετὰ ἀνδρῶν ἢ τοιαύτῃ εἰς λουτρὸν εἰσελεύεται; 2. Γυναικεῖον δὲ ὄντος βαλανείου, εὐτάκτως μετὰ αἰδοῦς μεμετρημένως λουέσθω.
- 8 3. Μὴ περισσοτέραν δὲ λούσιν ποιείσθω, μηδὲ πολλὴν μηδὲ πολλάκις μηδὲ ἐν μέσῃ τῇ ἡμέρᾳ, ἀλλ' εἰ δυνατόν μηδὲ

o achy (= H) s pn (= M)

8, 74-75 καὶ πάλιν — κακοποιός post 77 μαχίμης p || 74-75 ὡσπερ — πάλιν > o || 74 σκώληξ ἐν ξύλῳ c s || 75 ἄνδρας a || πάλιν : ἐν ἄλλοις p || 76 ἐστὶν > H M || ἐπὶ γ. : ἐν γωνία M || ὑπαίθρου p || 78 γυναικας > o || 79 πιστὴ δὲ θ. : πιστὰι θέλουσιν o || 80 τὸ : τῷ o cy M || 81 σκέπε chy || 82 ἀποκλείσης o ἀποκλείεις o || 83 θεοῦ : σὺν o || σοὶ > H M || 85 ἐποίησεν + ἐν σοὶ M || δὲ + ἢ p || 85-86 ἐν καλῷ ἐπικ. : ἐν κάλλῳ [κάλλοις s] ἐπικοσμήσει o s ἐπικόσμησις εἰς κάλλος ch || 86 ὑβρίζει ch || 87 καθὼς : ὡς s

9, 1 μετὰ ἀνδρῶν > o v^{ac} || 2 γινομ. ἄτακτον c o || 3 ἀνδρόγυνον : μετὰ ἀνδρὸς p || πιστὴ γυνὴ c M || εἰ : ἢ o || 4 περικαλ. + γυνή

d'un porc, ainsi la beauté chez une femme perverse¹. » Et encore : « Comme le ver dans le bois, ainsi la femme mal-faisante détruit-elle son mari. » 22. Et encore : « Il vaut mieux habiter dans un coin en plein air qu'avec une femme bavarde et belliqueuse². »

23. Vous qui êtes chrétiennes, gardez-vous donc d'imiter pareilles femmes. Puisque tu veux être croyante, préoccupe-toi de ton mari, cherche à ne plaire qu'à lui seul et sur les places couvre-toi la tête, car en te voilant tu te déroberas aux regards des indiscrets. 24. Ne te maquille pas le visage; il a été fait pour toi par Dieu; aussi rien en toi n'a besoin de parure, puisque : « Tout ce que Dieu a fait est très bien¹. » Orner impudemment une belle chose, c'est outrager le talent de l'artisan. Quand tu circules, baisse les yeux et couvre-toi d'un voile, comme il convient aux femmes.

La chrétienne au bain. 9. 1. Au bain, évite de te laver parmi les hommes, c'est inconvenant et nombreux sont les filets du mauvais. Une femme croyante ne se lavera pas dans un bain mixte; si déjà elle se voile le visage par pudeur pour le dérober au regard d'hommes étrangers, comment pourrait-elle paraître nue au bain parmi les hommes? 2. S'il y a un bain pour femmes, qu'elle s'y lave avec pudeur, décence et mesure. 3. Qu'elle ne prenne pas de bains superflus, ni nombreux ou fréquents; que ce ne soit pas au milieu du jour, et, si possible, pas

M || τὸ πρόσωπον > o || ἀπ' : τῶν ch || 5 γυμνὴ : γυνὴ p || 6-7 βάλ. ὄντος c chy || 7 εὐτάκτως o || 8 μηδὲ πολλὴν > o

8. i. Prov. 11, 22 || j. Prov. 12, 4 || k. Prov. 21, 9.19 || 1. Gen. 1, 31.

9, 1. Sur les bains, cf. plus haut, 6, 13; on lira des recommandations du même ordre dans CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Le Pédagogue*, III, 5 et 9 (SC 158, p. 70-75, 100-105).

καθ' ἡμέραν. 4. Ὡρα δέ σοι ἔστω τακτὴ ἢ τῆς καιρολογίας δεκάτη· δεῖ γάρ σε πιστὴν οὖσαν ἐκ παντός καὶ πάντοτε
12 τὴν πολυόφθαλμον περιεργίαν φεῦγειν.

10. 1. Τὸ δὲ μάχιμόν σου πρὸς πάντας, μάλιστα δὲ πρὸς τὸν ἄνδρα σου, περίκοπον πιστὴ ὑπάρχουσα, ἵνα σου ὁ ἄνθρωπος, ἐὰν ᾖ πιστός ἢ ἔθνικός, μὴ διὰ σὲ σκανδαλισθεῖς
4 βλασφημῆσθαι Θεὸν καὶ σὺ τοῦ οὐαὶ κληρονόμος εὐρεθῆσθαι παρὰ Θεοῦ. « Οὐαὶ γάρ, φησὶν, δι' οὗ τὸ ὄνομά μου βλασφημεῖται ἐν τοῖς ἔθνεσιν^a. » 2. Εἰ δὲ πιστός ὑπάρχει σου ὁ ἄνθρωπος, ἀναγκασθήσεται ὡς εἰδῶς τὰς γραφὰς εἰπεῖν
8 τὸ ῥῆμα τὸ γεγραμμένον ἐν τῇ Σοφίᾳ· « Κρεῖσσον οἰκτεῖν ἐν ἐρήμῳ, ἢ μετὰ γυναικὸς γλωσσώδους καὶ μαχητῆς^b. » 3. Αἱ οὖν γυναῖκες διὰ τῆς αἰδοῦς καὶ πραότητος τὴν θεοσέβειαν ἐνδείκνυσθε εἰς ἐπιστροφὴν καὶ προτροπὴν πίστεως
12 καὶ τοῖς ἔκτος πᾶσιν εἴτε γυναιξὶν εἴτε ἀνδράσιν. 4. Καὶ εἰ δι' ὀλίγων νοουθετήσαντες ἐπαυδαίναμεν ὑμᾶς, ἀδελφαὶ καὶ θυγατέρες καὶ μέλη ἡμῶν, ὡς σοφαὶ καὶ αὐταὶ ἀλοιδόρητοι τοῦ βίου, ἐκζητεῖτε μαθήματα γινώσκειν, δι' ὧν
16 δυνήσεσθε τῇ τοῦ Κυρίου ἡμῶν ἐγγίσει βασιλείᾳ εὐαρέστως καὶ ἀναπαύσασθαι.

o achy (= H) s pv (= M)

9, 10 δὲ : δὴ y posi ἔστω o || τακτὴ ἢ τῆς : τακτῆς o || 11 δεκάτη : δεκτῆ s p || σε > o

10, 1-2 πρὸς — σου > o || 1 δὲ^a + καὶ H || 2 τὸν > y || περίκοπον > s || 3 ἐὰν > y || ᾖ : ἐστὶ p || πιστός : ἀπιστος a || 4 βλασφημῆσθαι : -μήσει p + τὸν ch || θεὸν : θεῶ o || εὐρεθῆσθαι : -σει p εὐρεθῆς ah γενήσει o || 5 παρὰ + τῷ o || μου > o || 9 ἐν : ἐπ' o + τῇ c || 10 καὶ + τῆς o || 12 ἔκτος > o || 14 ἡμῶν : ὑμῶν ch || 15 βίου + διαμείνατε a || 16 ἡμῶν > M || ἀρεστῶς o || 17 ἀναπαύσασθαι : -σεσθε a^aachy -παύεσθαι p -παυεσθε v + εἰς αἰῶνας αἰῶνων ἀμήν o + περὶ λαϊκῶν βιβλίων A' c + καθολικῆ διδασκαλίᾳ περὶ λαϊκῶν τετέλεσθαι v

tous les jours. 4. Fixe-toi la dixième heure comme heure du bain. Toi qui es croyante, il te faut éviter absolument et en tout temps l'indiscrétion de trop de regards.

10. 1. Mets fin à tes querelles avec
Que les chrétiennes évitent les querelles. tout le monde et surtout avec ton mari, toi qui es croyante, de peur que ton mari, qu'il soit croyant ou païen, ne soit scandalisé par ta faute, ne blasphème Dieu et que tu n'hérites une malédiction de la part de Dieu. Car il dit : « Malheur à celui par qui *mon Nom est blasphémé chez les païens*^a. » 2. Si ton mari est croyant, il sera contraint, par sa connaissance des Écritures, de dire cette parole écrite dans la Sagesse : « *Il vaut mieux habiter au désert qu'avec une femme bavarde et belliqueuse*^b. » 3. Femmes, par votre pudeur et votre humilité, témoignez donc de la religion également devant ceux du dehors, hommes ou femmes, pour leur conversion et pour les encourager dans la foi. 4. Et si nous vous avons instruites par cette courte admonestation, sœurs et filles, nos membres, en personnes sensées et respectant la vie, cherchez à connaître les doctrines qui vous permettront d'approcher avec faveur du royaume de notre Seigneur et de trouver le repos.

10. a. Is. 52, 5 || b. Prov. 21, 19

9, 4. Vers 16 h.

LIVRE II

ÉVÊQUES, PRESBYTRES ET DIACRES

BIBAION B'

Περὶ ἐπισκόπων, πρεσβυτέρων καὶ διακόνων

- “Οτι τὸ ἀγράμματον εἶναι, ἔμπειρον δὲ τοῦ λόγου, οὐ κωλύει
 α'. πρὸς ἐπισκοπήν.
 β'. Οἷον εἶναι χρὴ τὸν ἐπίσκοπον καὶ τοὺς λοιποὺς κληρικούς.
 γ'. Τίνα χρὴ δοκιμάζεσθαι τὸν ἐπίσκοπον προχειρίζομενον.
 δ'. “Οτι οὐχ ἐκάστη χήρα δεῖ μεταδιδόναι, ἀλλ' ἔσθ' ὅτε καὶ τὴν
 ὑπανδρον δεομένην προκρίνειν, καὶ ὅτι καταφαγῆ, μεθύσῃ, ἀργῶ,
 οὐ μεταδιδόναι χρὴ.
 ε'. “Οτι χρὴ ἀπροσωπώληπτον εἶναι τὸν ἐπίσκοπον ἐν τῷ κρίνειν,
 καὶ τὸ ἦθος μέτριον καὶ τὴν δίαίταν συνεσταλμένον.
 ς'. Περὶ τοῦ μὴ εἶναι τὸν ἐπίσκοπον ἀσχροκερδῆ, μήτε δὲ ἐγγυᾶσθαι
 ἢ συνηγορεῖν.
 ζ'. Οἷον χρὴ εἶναι τὸν μεμνημένον.
 η'. Περὶ συκοφαντουμένου, ἥτοι ἐλεγχομένου.
 θ'. “Οτι ἀδωροδόκητον εἶναι χρὴ τὸν ἐπίσκοπον.
 ι'. “Οτι ὁ ἐπίσκοπος ἀκρίτως φειδόμενος τοῦ ἡμαρτηκότος ὑπάτιος
 γίνεται.
 ια'. “Οπως χρὴ τὸν ἐπίσκοπον κρίνειν τοὺς ἁμαρτάνοντας.
 ιβ'. Διδασκαλία ὅπως χρὴ προσφέρεσθαι τοῖς μετανοοῦσι καὶ τούτων
 παραδείγματα διαφορά.
 ιγ'. “Οτι χρὴ φεύγειν τῶν ἁμαρτημάτων τὴν πείραν.
 ιδ'. “Οτι χρὴ φεύγειν οὐ τὴν ἐν λόγῳ κοινωνίαν πρὸς τοὺς ἁμαρτάν-
 οντας, ἀλλὰ τὴν ἐν ἔργῳ.

o achy (= H) s^a pv (= M)

Titulus βιβλίον β' colloc. ante tit. a post tit. chy s M > o ||
 πρεσβ. + τε e || καὶ > o || διακόνων + κληρικῶν χηρῶν o

ac (= H) s^a [incipit 25]-s^a [α'-ς' > s^a] v (cf. § 141)

Capitula β'. οἷον — κληρικούς : περὶ ἐπισκόπου ἀρχοντος συμ-
 βίου o || γ'. τίνα : περὶ τοῦ εἰς τίνα e περὶ τοῦ τίνα v || δ'. προ σκρί-
 νειν > v || μεθύσῃ — χηρή : καὶ οὐ δοτέον v || ς'. μήτε δὲ : μηδὲ e

LIVRE II

Évêques, presbytres et diacres

<Table des chapitres>

1. Être illettré mais avoir l'expérience de la parole n'empêche pas d'accéder à l'épiscopat.
2. Qualités requises de l'évêque et des autres clercs.
3. De quoi doit fournir la preuve celui qui est choisi comme évêque.
4. Il ne faut pas faire l'aumône à toute femme veuve ; mais il est aussi des cas où il faut préférer la femme mariée qui est dans le besoin ; il faut refuser l'aumône au goinfre, à l'ivrogne, au paresseux.
5. L'évêque doit être impartial dans ses jugements, modéré dans sa conduite et frugal dans sa nourriture.
6. Il faut pas qu'un évêque cherche à gagner de l'argent ; il ne doit pas se porter caution, ni plaider en justice.
7. Qualités requises de l'initié.
8. Ce qui concerne la calomnie et l'accusation.
9. L'évêque ne doit pas se laisser corrompre par des présents.
10. Il encourt des reproches l'évêque qui ménage sans discernement celui qui a péché.
11. Comment faut-il que l'évêque juge les pécheurs.
12. Enseignement sur la manière de traiter avec ceux qui se repentent. Et de ceux-ci, différents exemples.
13. Il faut se garder de la tentation du péché.
14. Il faut se garder non pas de communiquer par la parole avec les pécheurs, mais de s'associer à leurs actes.

v || ἐγγυᾶσθαι : ἀτιμᾶσθαι e || θ'.-ι'. titulis carent e s v || ια'. ὅπως : πῶς e v || ιβ'. διδασκαλία — διαφορά > e s v || ιγ'. φεύγειν χρὴ c a || ιδ'. ἔτι — ἔργῳ : περὶ τῶν λεγόντων μὴ δέχεσθαι μετανοοῦντα, καὶ ὅτι δίκαιος, κἀν σύνεστιν ἁμαρτωλῶ, οὐ συναπόλλυται αὐτῷ a

- ιε'. "Οτι οὐ χρὴ τὸν ἱερέα μήτε παρορᾶν τὰ ἀμαρτήματα, μήτε πρόχειρον εἶναι ἐν τῷ τιμωρεῖσθαι.
 ις'. Περὶ μετανοίας καὶ τίς αὐτῆς ὁ τρόπος καὶ ὅπως κατορθοῦται.
 ιζ'. "Οτι ἀνεπίληπτον εἶναι χρὴ τὸν ἐπίσκοπον, ὡς τύπον τῶν ἀρχομένων.
 ιη'. "Οτι χρὴ τὸν ἐπίσκοπον φροντίζειν ὅπως λαὸς μὴ πλημμελῆ διὰ τὸ εἶναι αὐτὸν σκοπόν.
 ιθ'. "Οτι καὶ ὁ ποιμὴν ἀμελῶς φερόμενος περὶ τὰ πρόβατα δίκην τίνυσιν, καὶ τὸ πρόβατον μὴ πειθαρχοῦν τῷ ποιμένι κολάζεται.
 κ'. "Ὅπως χρὴ τοὺς λαϊκοὺς τιμᾶν τοὺς ἐπισκόπους καὶ μάλιστα τοὺς ἀγαθοὺς.
 κα'. "Οτι κίνδυνος μονομερῆ κρίσιν ποιεῖσθαι καὶ τιμωρίαν ὀρίσαι κατὰ τοῦ μηδέπω ἐλεγχθέντος.
 κβ'. "Οτι μέγα παράδειγμα μετανοίας πρόκειται Δαβὶδ, καὶ Νινευῖται, Ἐζεκίας τε καὶ ὁ τοῦτου υἱὸς Μανασσῆς.
 κγ'. Πρὸς τοὺς ἐκ καταφρονήσεως ἀμαρτάνοντας ἔστω παράδειγμα Ἄμῶν.
 κδ'. "Οτι ὁ Χριστὸς καὶ Κύριος ἡμῶν παρεγένετο ἀμαρτωλοὺς σῶσαι διὰ μετανοίας.
 κε'. Περὶ ἀπαρχῶν καὶ δεκατῶν, καὶ ὅπως ὀφείλει ὁ ἐπίσκοπος ἢ αὐτὸς μεταλαμβάνειν ἐξ αὐτῶν ἢ ἑτέροις διανεμῆναι.
 κς'. Εἰς τίνος τύπον καὶ ἀξίαν ἕκαστος τῶν ἐν τῷ κλήρῳ τέτακται παρὰ Θεοῦ.
 κζ'. "Οτι φρικῶδες ἄνθρωπον ἑαυτὸν ἐπιροίπτειν ἀξιώματι τινι ἱερατικῷ, ὡς οἱ Κορεῖται, ὡς Σαούλ, ὡς Ὀζίας.
 κη'. Περὶ δοχῆς, καὶ ὅπως χρὴ ἕκαστον τάγμα τοῦ κλήρου ὑπὸ τῶν προσκαλουμένων τιμᾶσθαι.
 κθ'. Τίς ἡ ἀξία τοῦ ἐπισκόπου καὶ τοῦ διακόνου.
 λ'. "Ὅπως χρὴ τοὺς λαϊκοὺς πειθαρχεῖν τοῖς διακόνου.
 λα'. "Οτι οὐ χρὴ τὸν διάκονον ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου τι πράττειν.
 λβ'. "Οτι οὐ χρὴ τὸν διάκονον παρὰ γνώμην τοῦ ἐπισκόπου διδόναι τι, ἐπὶ διαβολῇ γὰρ τοῦ ἐπισκόπου τοῦτο πράξει.
 λγ'. "Ὅπως χρὴ τιμᾶσθαι τοὺς ἱερεῖς καὶ σεπτοὺς ἡγεῖσθαι, πνευματικῶς ὄντας γονεῖς.
 λδ'. "Οτι ἀρχόντων καὶ βασιλέων εἰσι κρείττους οἱ ἱερεῖς.

ae (= H) s¹[inc. 25]-s² v

ιε'. τὸν ἱερέα > v || μήτε παρορᾶν : μὴ κρίνειν s² || ἐν : περὶ e v ||
 ις'. τίς αὐτῆς : οἶος ταύτης s² || ὅπως : πῶς e v || ιη'. ὅτι — σκοπόν :
 iii. praeced. iterat s² || ιθ'. τίνυσιν : διδουσι s² || πρόβατον + τὸ e v ||
 κ'. ὅπως — ἀγαθοὺς s² : ὅπως χρὴ τοὺς ἀρχομένους πειθαρχεῖν τοῖς
 ἀρχουσιν ἐπισκόποις ae v || κα'. ποιήσασθαι a || κδ'. ὅτι — μετανοίας

15. Le prêtre ne doit pas rester indifférent aux péchés ni être prompt à en châtier.
 16. La pénitence ; son cours ; comment elle agit.
 17. L'évêque doit être irréprochable, comme un modèle par excellence.
 18. L'évêque doit veiller à ce que le peuple ne commette pas de fautes, car il est le surveillant.
 19. Condamnation pour le pasteur qui néglige les brebis et châtement pour la brebis qui n'obéit pas au pasteur.
 20. Comment les laïques doivent honorer les évêques, particulièrement les bons.
 21. Il est dangereux de juger unilatéralement et de châtier quelqu'un qui n'a pas encore été convaincu de faute.
 22. Un grand exemple de pénitence est fourni par David, les Ninivites, Ezéchias et son fils Manassé.
 23. Comme exemple à donner aux pécheurs présomptueux on peut prendre Amon.
 24. Le Christ notre Seigneur est venu pour sauver les pécheurs par la pénitence.
 25. Prémices et dîmes : comment l'évêque doit en user, soit qu'il en reçoive lui-même sa part, soit qu'il les distribue aux autres.
 26. Selon quel modèle et avec quelle dignité a été fixé par Dieu chacun des ordres du clergé.
 27. Chose effroyable qu'un homme s'approprie lui-même la dignité du sacerdoce, comme les Koréites, comme Sathl, comme Ozias.
 28. Le Banquet. Comment les invitants doivent y honorer chacun des ordres du clergé.
 29. La dignité de l'évêque et du diacre.
 30. Les laïques doivent obéir aux diaques.
 31. Le diacre ne doit rien faire sans l'évêque.
 32. Le diacre ne doit rien donner à personne contre l'avis de l'évêque, car cela produirait de la brouille avec l'évêque.
 33. Il faut honorer les prêtres et leur vouer du respect, car ils sont des parents spirituels.
 34. Les prêtres l'emportent sur les magistrats et les rois.

> v || ὁ — ἡμῶν s² : χριστὸς ἰησοῦς ὁ κύριος a ὁ κύριος ἰησοῦς
 e || κε'. inc. s¹, id est capitulatio || κς'. ἀξίαν : ἀσφάλειαν v || κζ'.
 ἄνθρωπον > s¹ || λα'. οὐ : μὴ ae v || πράττειν + καὶ ἔτι οὐ δεῖ κακο-
 λογεῖν ἢ διαβάλλειν ἐπίσκοπον λόγῳ ἢ ἔργῳ ὁ γὰρ τοῦτο παιῶν θεῶ
 προσκρούει s² et forlasse (via legi potest) s¹ || λβ'. γὰρ > e || τοῦτο
 πρ. > e || λδ'. κρείττους εἰσι c s²

- λε'. "Οτι παρακελεύονται οί νόμοι καρποφορεῖν, ὡσαύτως καί τὸ Ἐὐαγγέλιον.
 λς'. Ἐπιτάξεις τῶν δέκα τοῦ Θεοῦ λογίων καί ὅπως αὐτὰ ἐνταῦθα διαγορεύουσι.
 λζ'. Περὶ κατηγορῶν καί συκοφαντῶν καί ὅπως χρῆ μὴ προχείρως πιστεύειν ἢ ἀπιστεῖν τούτοις τὸν κριτὴν, ἀλλὰ μετὰ ἀκριβοῦς ἐξετάσεως.
 λη'. "Οτι χρῆ τοὺς ἁμαρτάνοντας ἰδιαζόντως ἐξελέγχειν καί τοὺς μετανοοῦντας προσδέχεσθαι, κατὰ τὴν τοῦ Κυρίου διάταξιν.
 λθ'. Παραδείγματα περὶ μετανοίας.
 μ'. "Οτι οὐ χρῆ ἐθρωδῶς διακεῖσθαι περὶ τὸν ἀπαξ ἢ δεῦτερον ἁμαρτάνοντα.
 μα'. "Ὅπως δεῖ προσεῖσθαι τὸν μετανοοῦντα καί ὅπως διαγίνεσθαι πρὸς ἁμαρτάνοντα καί πότε ἐκκόπτειν τῆς ἐκκλησίας.
 μβ'. "Οτι χρῆ ἀπροσωπώληπτον εἶναι τὸν κριτὴν.
 μγ'. "Ὅπως χρῆ τοὺς συκοφάντας τιμωρεῖσθαι.
 μδ'. "Οτι χρῆ τὸν διάκονον ἐπικουφίζειν τὸ βᾶρος τῶν ἐπισκόπων καί διευθύνειν τὰ κουφότερα.
 με'. "Οτι μὴ προσῆκον χριστιανοῖς ἀντιλογίαι καί διαπληκτισμοί.
 μς'. "Οτι οὐ χρῆ τοὺς πιστοὺς ἐπὶ τῶν ἀπίστων δικάζεσθαι, οὔτε μὴν ἐξ αὐτῶν τινα καλεῖν εἰς μαρτυρίαν τὴν κατὰ Χριστιανῶν.
 μζ'. "Οτι χρῆ ἐν δευτέρᾳ σαββάτων ποιεῖσθαι τὰς δίκας.
 μη'. "Οτι μὴ χρῆ τὴν αὐτὴν ἐπάγειν τιμωρίαν ἐπὶ πάσης πλημμελείας, ἀλλὰ διάφορον πρὸς τὸ διάφορον τοῦ ἁμαρτάνοντος.
 μθ'. "Ὅποιους εἶναι χρῆ τοὺς κατηγοροῦς ἢ τοὺς μάρτυρας.
 ν'. "Οτι ἐγχωρεῖ τινα καί ἐκ προτέρων κακῶν μὴ ἀπιστεῖσθαι τὰ δεύτερα.
 να'. "Οτι οὐ χρῆ μονομερεῖς τὰς κρίσεις ποιεῖσθαι.
 νβ'. Παράδειγμα τοῦ δικαίου κρίματος ἢ τῶν ἐξωθεν δικαστῶν περὶ τὰς ἀποφάσεις ἀσφάλεια.
 νγ'. "Οτι μὴ χρῆ κατ' ἀλλήλων ἔχειν τοὺς πιστοὺς.
 νδ'. "Οτι χρῆ τοὺς ἐπισκόπους τὰ περὶ εἰρήνης διὰ τοῦ διακόνου ὑπομιμνήσκειν τῷ λαῷ.
 νε'. Ἀπαριθμησὶς διαφόρων προνοίας, καί ὅπως ἐξ ἀρχῆς καθ' ἑκάστην γενεάν ἐκάλεσεν ὁ Θεὸς εἰς μετάνοιαν ἅπαντας.

ac (= H) s¹-s² v

λς'. πῶς e v || λζ'. ὅπως : ὅτι e || ἢ ἀπιστεῖν > s² || λη'. ἐλέγχειν e || μα'. in iactu (40, 23) hunc titulum praebebat e : μανθανέντωνσαν οἱ τοῦ αἰῶνος τούτου ἱερεῖς καί ἡγούμενοι πῶς ὁ μετανοῶν καί πόλιφ τρόπῳ τῶν ἁμαρτημάτων καθαιρέται || μβ'. titulum capitiuū λη' iterant e v || μδ'. τὸ β. : τὰ ἐλαφρότερα e v || τῷ ἐπισκόπῳ v || ἐκθύ-

35. Les lois prescrivent l'offrande des fruits ; semblablement aussi, l'Évangile.
 36. Rappel des dix commandements de Dieu ; comment ils se présentent là dans leur distinction.
 37. Accusateurs et calomniateurs : le juge ne doit pas facilement leur donner ou leur refuser créance, mais mener son enquête avec rigueur.
 38. Il faut réprimander les pécheurs en les prenant à part et il faut accueillir ceux qui se repentent, selon le commandement du Seigneur.
 39. Exemples de pénitence.
 40. Il ne faut pas se comporter avec hostilité envers celui qui pèche une ou deux fois.
 41. Comment accueillir les repentants ; manière de se comporter avec les pécheurs ; quand les retrancher de l'Église.
 42. Le juge doit être impartial.
 43. Sanction des calomniateurs.
 44. Le diacre doit alléger la charge de l'évêque et s'occuper des affaires moins importantes.
 45. Contestations et disputes ne conviennent pas aux chrétiens.
 46. Les croyants ne doivent pas se mettre en procès avec des incroyants, pas plus qu'aucun de ces derniers ne doit être appelé à témoigner contre des chrétiens.
 47. Les procès doivent avoir lieu le deuxième jour de la semaine.
 48. Il ne faut pas appliquer la même peine à toute espèce de faute, mais la diversifier en fonction de la diversité des pécheurs.
 49. Qualités requises des accusateurs et des témoins.
 50. Il peut arriver que pour des actions mauvaises antérieures on se défie de quelqu'un la seconde fois.
 51. Les jugements ne doivent pas être menés unilatéralement.
 52. Exemple de juste façon de juger : la prudence des juges païens dans le prononcé des sentences.
 53. Les croyants ne doivent pas avoir de conflits entre eux.
 54. Les évêques doivent rappeler au peuple, par l'entremise des diacres, les exigences de la paix.
 55. Énumération de diverses interventions providentielles ; comment Dieu, depuis le début et à chaque génération, a appelé tous les hommes à la pénitence.

vein s² || μς'. οὐδὲ e || ἐξ αὐτῶν post καλεῖν s² > e || μη'. τοῦ : τῶν e || ἁμαρτάνοντος : ἁμαρτημάτων e ἁμαρτήματος v || μθ'. ἢ τοὺς : καὶ a || ν'. ἐκ προσ. : ἐκάστῳ e || πρώτων v || να'. ποιεῖσθαι τὰς κρ. ∞ c v || νγ'. μὴ : οὐ e || νδ'. τὸν λαόν s² || νε'. πάντα ac v

- νζ'. "Οτι θέλημα τοῦ Θεοῦ ὁμόφρονος εἶναι τοὺς ἀνθρώπους περὶ τὴν εὐσέβειαν, παρακλησίως ταῖς ἐν οὐρανῷ δυνάμεσι.
- νζ'. Διατύπωσης ἐκκλησίας καὶ κλήρου, καὶ τί ἕκαστος ἐπιτελεῖν ὀφείλει τῶν συναθροισζομένων κληρικῶν ἢ λαϊκῶν ἐν τῇ συνάξει.
- νη'. Περὶ συστατικῶν καὶ ὡς οὐ χρῆ ἀδιαφορεῖν.
- νθ'. "Οτι χρῆ ἕκαστον ὄρθρου καὶ ἑσπέρας σπουδαῖον εἶναι περὶ τὰς συνάξεις.
- ξ'. Παράδειγμα πρὸς ζῆλον ἐνάγον ἢ Ἑλλήνων καὶ Ἰουδαίων μάταιος συνδρομὴ ἐπὶ τοὺς νεῶς καὶ τὰς συναγωγὰς.
- ξα'. "Οτι οὐχ ὅσιον προκρίνειν τὰ ἰδιωτικὰ τῶν θείων.
Περὶ ἀδιαφορίας· καὶ ὅτι οὐ χρῆ συντρέχειν τὸν πιστὸν εἰς Ἰουδαίων συναγωγὰς ἢ αἰρετικῶν εὐκτήριον ἢ Ἑλλήνων θεάματα.
- ξβ'. "Οτι πάντα τὰ τῶν Ἑλλήνων ἀσεβήματα ἀποστρέφασθαι χρῆ.
- ξγ'. "Οτι ἀργὸν οὐ χρῆ ἐσθίειν τινα τῶν πιστῶν· ὡς οἱ περὶ Πέτρον ἀλιεῖς καὶ οἱ λοιποὶ ἀπόστολοι, οἱ δὲ περὶ Παῦλον καὶ Ἀκύλαν σκηνοποιοί, οἱ δὲ περὶ Ἰούδαν Ἰακώβου γῆς ἐργάται, ἱστορεῖ Ἡγήσιππος καὶ Τερτυλιανὸς ὁ Ῥωμαῖος.

αο (= H) s¹-s² v

νζ'. διατύπ. + τῆς e s² v || ἐκκλ. + χριστοῦ s² || καὶ¹ + τοῦ e s² v || συναθρ. : ἀθροισζομένων e s² v || ἢ λαϊκῶν > e || συνάξει : ἐκκλησία s² || νη'. συστ. + ἡτοι ξένων λαϊκῶν κληρικῶν ἐπισκόπων a || ξα'. ἰδιωτ. : βιωτικὰ αο v λειωτικὰ s² || περὶ — θεάματα > αο v || ξβ'. τὰ > v || τῶν > a

56. C'est la volonté de Dieu que les hommes soient unanimes dans la piété, comme les puissances célestes.
57. Description de l'Église et du clergé ; ce que chacun doit accomplir à la synaxe lorsque clercs et laïcs se trouvent réunis.
58. Les porteurs de lettres de recommandation : il ne faut pas les négliger.
59. Chacun doit être empressé aux assemblées matin et soir.
60. Exemple qui porte au zèle : la sottise affluence des Grecs et des Juifs aux temples et aux synagogues.
61. Il n'est pas permis de séparer ses propres affaires de celles de Dieu.
Indifférentisme : le croyant ne doit pas fréquenter les synagogues des Juifs ni le lieu de prière des hérétiques ni les spectacles des païens.
62. Il faut se garder de toutes les impiétés des païens.
63. Qui est oisif parmi les croyants ne doit pas manger, car Pierre et les autres apôtres étaient pêcheurs. Paul et Aquila étaient fabricants de tentes, Jude de Jacques était agriculteur, selon que le rapportent Hégésippe et Tertullien le Romain.

adde in apparatu sub n° id' supra:

+ πῶς δεῖ κρινεῖν τοὺς ἐνόχους καὶ προσδέγεσθαι τοὺς μετανοοῦντας a² + [ψ. 8] ὅτι οὐδεὶς ὑπ' ἄλλου τιμωρεῖται ἀλλ' ἕκαστος ὑπ' ἑαυτοῦ λόγον ἀπατεῖται [ψ. 11] ὅτι δεῖ τοῖς ἀσθενοῦσιν περὶ τὴν πίστιν βοηθεῖν [ψ. 12] ὅτι οὐ χρῆ τὸν ἐπίσκοπον πείθεσθαι λαϊκῶ στασιώδει a

BIBAIION B'

1. 1. Περὶ δὲ τῶν ἐπισκόπων οὕτως ἠκούσαμεν παρὰ τοῦ Κυρίου ἡμῶν · τὸν ποιμένα τὸν καθιστάμενον ἐπίσκοπον εἰς τὰς Ἐκκλησίας ἐν πάσῃ παροικίᾳ δεῖ ὑπάρχειν ἀνέγκλητον, ἀνεπίληπτον^a, ἀνέπαφον πάσης ἀδικίας ἀνθρώπων, οὐκ ἔλαττον ἐτῶν πενήκοντα, ὅτι τρόπῳ τινὶ τὰς νεωτερικὰς ἀταξίας καὶ τὰς ἔξωθεν διαβολὰς ἐκπεφυγῶς ὑπάρχει πρὸς τὰς τινῶν ψευδαδέλφων εἰς πολλοὺς ἐπιφρομένους βλασφημίας οὐ γινωσκόντων ῥῆμα Θεοῦ τὸ ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ · « Ὁς ἂν λαλήσῃ ῥῆμα ἀργόν, ἀποδώσει περὶ αὐτοῦ λόγον τῷ Κυρίῳ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως^b ». Καὶ πάλιν · « Ἐκ τῶν λόγων σου δικαιωθήσῃ, καὶ ἐκ τῶν λόγων σου κατακριθήσῃ^c. »

12 2. Ἔστω οὖν, εἰ δυνατόν, πεπαιδευμένος · εἰ δὲ καὶ ἀγράμματος, ἀλλ' οὖν ἔμπειρος τοῦ λόγου, καθήκων τῇ ἡλικίᾳ.

3. Εἰ δὲ καὶ ἐν παροικίᾳ μικρᾷ ὑπαρχούσῃ που προθεδικῶς τῷ χρόνῳ μὴ εὐρίσκηται μεμαρτυρημένος καὶ σοφός

o achy (= H) s [des. 1, 10] pn (= M)

1, 1 οὕτως > a || 3 δεῖ ὑπάρχειν > o || 4 ἀνέπαφον : ἀμέτοχον o || ἀδικίας : ἀταξίας v^{2ms} πονηρίας p || 5 ἐλάττω s || 6 ἀταξίας o H : ἐπιθυμίας M ἀσελγείας s || ἐκπεφυγῶς o || 8 εὐαγγελίῳ + εἰρημένον M || 9 λαλήσῃ : εἴπῃ v εἴπει p || 10 πάλιν hic. des. s || 11 κατακρ. : καταδικασθήσῃ H v || 12 εἰ δυνατόν > a || 12-13 εἰ² — οὖν : καὶ a || 13 ἔμπειρος τοῦ : κεκτὸς o || τοῦ λ. : τῶν λόγων M || καθήκων o a || 15 μὴ > o || εὐρίσκηται p || 15-16 καὶ — μεμαρτυρημένος > a

1. a. Cf. Tit 1, 6-7. 1 Tim. 3, 2 || b. Matth. 12, 36 || c. Matth. 12, 37

LIVRE II

Conditions
pour l'accès
à l'épiscopat.

1. 1. A propos des évêques voici ce que nous avons reçu de notre Seigneur : en tout district le pasteur qu'on institue évêque pour les Églises doit être irrépréhensible, irréprochable^a, étranger à toute injustice humaine, âgé d'au moins cinquante ans; ainsi se trouve-t-il d'une certaine façon à l'abri des dérèglements de la jeunesse et des calomnies du dehors et ne donne-t-il pas prise aux propos diffamatoires que des faux-frères lancent contre beaucoup, méconnaissant cette parole de Dieu dans l'Évangile : « *Qui dira une parole vaine en rendra compte au Seigneur au jour du jugement*^b. » Et encore : « *Par les paroles tu seras justifié et par les paroles tu seras condamné*^c. » 2. Donc si possible, que ce soit un homme instruit; mais même s'il était illettré, qu'il ait pourtant l'expérience de la parole, l'âge convenable.

3. Si le district est petit et qu'on n'y trouve pas d'homme âgé, sage et de bonne réputation pour l'instituer évêque,

1, 1. Sur la formulation pseudoapostolique, cf. *Introd.* § 25; sur l'épiscopat, § 306-309; sur les Églises locales, § 404. La formule *τρόπῳ τινὶ* revient à propos des veuves, en III, 1, 1 et dans la *Constitution ecclésiastique des apôtres*, cf. R. GRYSON, *Les origines du célibat ecclésiastique*, Gembloux 1970, p. 96 s.

1, 2. Sur l'admission d'hommes illettrés à l'épiscopat selon les documents anciens, cf. A. FAIVRE, « Le texte grec de la *Constitution ecclésiastique des Apôtres* 16-20 et ses sources », dans *Revue des Sciences religieuses*, 1981, p. 39 s.

- 16 εἰς ἐπίσκοπὸν κατασταθῆναι, νέος δὲ ἢ ἐκεῖ, μεμαρτυρημένος
 ὑπὸ τῶν συνόντων αὐτῷ ὡς ἄξιός ἐπίσκοπῆς, διὰ τῆς
 νεότητος ἐν πραότητι καὶ εὐταξίᾳ γῆρας ἐπιδεικνύμενος,
 δοκιμασθεὶς, εἰ ὑπὸ τῶν πάντων οὕτως μαρτυρεῖται, καθι-
 20 στάσθω ἐν εἰρήνῃ. 4. Καὶ γὰρ Σολομῶν δωδεκαετῆς τοῦ
 Ἰσραὴλ ἐβασίλευσεν^a, καὶ Ἰωσίας ἐν δικαιοσύνῃ ὀκτὼ
 ἐτῶν ἐβασίλευσεν^e, ὁμοίως δὲ καὶ Ἰωὰς ἐπτὰ ἐτῶν ἤρξεν
 τοῦ λαοῦ^f.
- 24 5. Ὡστε εἰ καὶ νέος, ἀλλὰ πρῶτος ὑπαρχέτω δεῖλός τε
 καὶ ἡσύχιος, ὅτι λέγει διὰ τοῦ Ἡσαίου Κύριος ὁ Θεός·
 « Ἐπὶ τίνα ἐπιβλέψω, ἀλλ' ἢ ἐπὶ τὸν πρῶτον καὶ ἡσύχιον
 καὶ τρέμοντά μου τοὺς λόγους διαπαντός^g; » Ὡμοίως
 28 καὶ ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ οὕτως· « Μακάριοι οἱ πραεῖς, ὅτι
 αὐτοὶ κληρονομήσουσι τὴν γῆν^h. » 6. Ἔστω δὲ καὶ ἐλεήμων,
 ὅτι πάλιν εἴρηται· « Μακάριοι οἱ ἐλεήμονες, ὅτι αὐτοὶ
 ἐλεηθήσονταιⁱ. » 7. Ἔστω δὲ καὶ εἰρηνοποιός, ὅτι πάλιν
 32 λέγει· « Μακάριοι οἱ εἰρηνοποιοί, ὅτι αὐτοὶ υἱοὶ Θεοῦ
 κληθήσονται^j. » 8. Γινέσθω δὲ καὶ εὐσυνείδητος, πάσης
 κακίας καὶ πονηρίας καὶ ἀδικίας κεκαθαρμένος, ὅτι πάλιν
 εἴρηται· « Μακάριοι οἱ καθαροὶ τῇ καρδίᾳ, ὅτι αὐτοὶ τὸν
 36 Θεὸν ὄψονται^k. »

2. 1. Ἔστω οὖν καὶ νηφάλιος, σώφρων, κόσμιος^a,
 εὐσταθής, ἀπάραχος, μὴ πάροινος, μὴ πλῆκτης, ἀλλ'
 ἐπιεικής, ἀμαχος, ἀφιλάργυρος· μὴ νεόφυτος, ἵνα μὴ

o achy (= H) pv (= M)

1, 16 εἰς ἐπίσκοπον o p || 18 ἐν in rasura p || πραότητι M ||
 19 εἰ > o || πάντων οὕτως : τοιούτων o H s || 20 γὰρ + ó c ||
 21-22 ὀκτὼ ἐτῶν > o || 22 ἰωὰς : ἰωνὰς o || 24 δεῖλός τε del. p ||
 25 κύριος > ch || 26 πρῶτος : ταπεινὸν H || 27 διαπαντός > M || 29 δὲ :
 οὖν M || 31-33 ἔστω — κληθήσονται > a || 32 αὐτοὶ post θεοῦ
 y || 34 κεκαθαρισμένος ay

2, 1 νηφάλιος o cy || 3 νεόφυτον o y

1. d. Cf. III Rois 2 || e. Cf. IV Rois 22, 1. II Chr. 34, 1 || f. Cf. IV

mais qu'il y ait là un homme jeune, dont l'entourage
 témoigne qu'il est digne de l'épiscopat et qui montre en
 son jeune âge la mansuétude et la modération d'un vieillard,
 qu'on vérifie si tous lui rendent ce témoignage et qu'on
 l'institue en paix. 4. Car Salomon régna sur Israël à
 douze ans^a, Josias régna avec justice à huit ans^e, de même
 Joas gouverna le peuple à sept ans^f.

5. Ainsi, il peut être jeune, pourvu qu'il soit doux,
 craignant (Dieu) et calme, car le Seigneur Dieu dit par
 Isaïe : « Sur qui vais-je jeter les yeux, sinon sur celui qui est
 doux et calme et qui tremble toujours à mes paroles^g. » De
 même dans l'Évangile : « Bienheureux les doux, car ils
 auront la terre en héritage^h. » 6. Qu'il soit aussi miséricor-
 dieux, car il est encore dit : « Bienheureux les miséricordieux,
 car ils obtiendront miséricordeⁱ. » 7. Qu'il soit aussi artisan
 de paix, car il est encore dit : « Bienheureux les artisans
 de paix, car ils seront appelés fils de Dieu^j. » 8. Et que sa
 conscience soit droite; qu'il soit pur de toute malice,
 méchanceté et injustice, car il est encore dit : « Bienheureux
 les cœurs purs, car ils verront Dieu^k. »

Qualités requises
 de l'évêque.

2. 1. Qu'il soit donc sobre, chaste,
 rangé^a, ferme, calme, ni ivrogne, ni
 batailleur, mais indulgent, pacifique,
 exempt d'avarice; que ce ne soit pas un néophyte, de peur

Rois 12, 1 || g. Is. 66, 2 || h. Matth. 5, 5 || i. Matth. 5, 7 || j. Matth.
 5, 9 || k. Matth. 5, 8

2. a. I Tim. 3, 2

2, 1. Les qualités exigées de l'évêque n'ont rien d'exceptionnel
 dans les *Épîtres pastorales* et dans les documents qui s'en sont
 inspirés : elles sont celles qu'on exige de tout chrétien. Mais l'évêque
 doit être comme le « miroir » dans lequel les fidèles s'examineront.
 Cf. N. Brox, *Die Pastoralbriefe (Regensburger neues Testament)*,
 Regensburg 1969, p. 139.

- 4 τυφωθείς εἰς κρίμα ἐμπέση τοῦ διαβόλου», ὅτι · « Πᾶς ὁ ὑψῶν ἑαυτὸν ταπεινωθήσεται » . 2. Τοιοῦτον δὲ δεῖ εἶναι τὸν ἐπίσκοπον · μιᾷς γυναικὸς ἄνδρα γεγενημένον μονογάμου, καλῶς τοῦ ἰδίου οἴκου προεστῶτα^α. 3. Οὕτως γὰρ δοκιμα-
8 ζέσθω, ὁπόταν τὴν χειροτονίαν λαμβάνων καθίσταται ἐν τῷ τόπῳ τῆς ἐπισκοπῆς · εἴ ἔστι πιστὸς καὶ κόσμιος καὶ σεμνός, εἴ γυναῖκα πιστὴν καὶ σεμνὴν ἔχει ἢ ἔσχηκεν, εἴ τέκνα θεοσεβῶς ἀναθρέψας καὶ ἐν νοουθεσίᾳ Κυρίου^ο παι-
12 δεύσας προήγαγεν, εἴ οἱ κατ' οἶκον αὐτοῦ, εὐλαβοῦμενοι καὶ ἐντρεπόμενοι αὐτόν, ὑπήκοοι πάντες εἰσὶν αὐτῷ. 4. Εἰ γὰρ οἱ κατὰ σάρκα ἴδιοι αὐτοῦ πρὸς αὐτὸν στασιάζουσιν καὶ ἀπειθοῦσιν, πῶς οἱ ἕξω τῆς οἰκίας αὐτοῦ ἴδιοι γενόμενοι
16 αὐτῷ ὑποταγήσονται ;

3. 1. Δοκιμαζέσθω οὖν, εἰ ἄμωμός ἐστιν περὶ τὰς βιωτικὰς χρείας · γέγραπται γάρ · « Μωμοσκοπεῖσθε τὸν μέλλοντα εἰς ἱερωσύνην προχειρίζεσθαι^α. » 2. Ὑπαρχέτω
4 οὖν καὶ ἀόργητος, ὅτι λέγει ἡ Σοφία · « Ὅργη καὶ φρονίμους ἀπάλλυσιν^β. » 3. Ἔστω δὲ εὐσπλαγχνος, ἀδάναυσος, ἀγαπητικός, ὅτι λέγει Κύριος · « Ἐν τούτῳ γνώσκονται πάντες, ὅτι ἐμοὶ μαθηταὶ ἔστε, ἐὰν ἀγαπᾶτε ἀλλήλους^ο. »

o achy (= H) pv (= M)

2, 4 ἐμπέση : πέσει o + καὶ παγίδα a || 5 δὲ > chy || 6 γυναικὸς post γεγεν. H || μονογάμου o a^{2ms} [ἐν ἄλλῳ praem. a^{2ms}] : μονογάμου a²ch M || 7-8 οὗτος γὰρ δοκιμάζεσθαι o || 9-10 πιστὸς σεμνός καὶ κόσμιος M σεμνός πιστὸς καὶ κόσμιος a || 10 σεμνὴν [συνετήν p] καὶ πιστήν a M || ἐσχῆκει ch M || 12 προσηγάγεν o || οἱ κατ' οἶκον : κατοικοῦν o || 13-14 εἰ γὰρ οἱ : οἱ γὰρ o || 14 αὐτοῦ : αὐτῷ o || 15 καὶ ἀπειθ. > o || αὐτοῦ o αὐτῶν p || ἴδιοι + αὐτοῦ p + αὐτῷ v || γενόμενοι o || 16 αὐτῷ > v

3, 1 περὶ : παρὰ v || 2 γὰρ + μὴ a || μωμοσκοπεῖσθαι o ch M || 4 λέγει + ἡ γραφή καὶ o || 5 δὲ > o || ἔστε μαθηταὶ ~ o

2. b. I Tim. 3, 3, 6 || c. Lc 14, 11 (18, 14) || d. I Tim. 3, 2, 4 || e. Εφῆσ. 6, 4

3. a. Cf. Léon. 21, 17 || b. Prov. 15, 1 || c. Jn 13, 35

qu'enorgueillit, il ne subisse la condamnation du diable», car : « Qui s'élève sera abaissée. » 2. Voici ce que doit être l'évêque : homme d'une seule épouse, elle-même d'un seul époux, bon administrateur de sa maison^a. 3. Car ce dont il faut s'assurer au moment de lui imposer les mains pour l'instituer dans la charge épiscopale, c'est ceci : est-il fidèle, rangé, sérieux ? A-t-il ou a-t-il eu une femme fidèle et sérieuse ? A-t-il élevé ses enfants religieusement, les a-t-il éduqués et instruits dans la discipline du Seigneur^o ? Ceux de sa maison l'honorèrent-ils et le respectent-ils, lui sont-ils tous soumis ? 4. Car si ses proches selon la chair lui résistent et lui désobéissent, comment ceux qui ne sont pas de sa maison lui obéiront-ils quand ils relèveront de lui ?

3. 1. Qu'on vérifie donc s'il est sans reproche dans les affaires séculières ; car il est écrit : « Examinez avec soin celui qui sera choisi pour le sacerdoce^a. » 2. Qu'il ne soit donc pas irascible, car la Sagesse dit : « La colère perd même les sages^β. » 3. Qu'il soit compatissant, généreux, aimable, car le Seigneur dit : « En ceci tous vous reconnaîtrez pour mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres^ο. »

2, 2. Littéralement : « devenu le mari que d'une seule femme monogame ». La leçon μονογάμου du manuscrit o doit être préférée à celle des autres manuscrits, où cet adjectif a été accordé avec ἄνδρα, ce qui revenait à répéter l'idée exprimée au début de la proposition : si le candidat n'a été marié qu'une seule fois, il était forcément monogame ! En fait, le compilateur ajoute au texte de la *Didascalie* cette prescription : on n'admettra pas à l'épiscopat un homme qui a épousé une veuve. Cf. VI, 17, 3 ; VIII, 47, 18 ; *Introd.*, § 405 et 413.

3, 1. Les *agrapha* des CA ont été étudiés par A. Resch, *Agrapha, aussercanonische Schriftfragmente*, Leipzig 1906^o (réimpr. Darmstadt 1967).

4. 1. Ἔστω καὶ εὐμετάδοτος, φιλόχρητος, φιλόξενος, ὑπηρετικός, εὐδιάκονος, εὐσκυλτος, ἀνεπαίσχυντος^a, εἰδὼς τὸν μᾶλλον ὄντα ἄξιον ὑπολήψεως. 2 (4). Εἰ γὰρ χήρα τις 4 ὑπάρχουσα ἢ δυναμένη ἐπαρκεῖν ἐν τῷ βίῳ τὰ χρηστήρια, ἑτέρα δὲ οὐ χήρα, ἀλλ' ἐνδεής ὑπάρχει καὶ διὰ νόσον ἢ τεκνοτροφίαν ἢ δι' ἀσθένειαν χειρῶν, ἐπὶ ταύτην μᾶλλον ἐκτεινάτω τὴν χεῖρα. 3. Εἰ δὲ τις ὡς καταφαγᾶς ἢ μέθυσος 8 ἢ ἀργὸς ἐν τοῖς βιωτικοῖς θλίβεται, οὐκ ἔστιν ἄξιος ἐπικουρίας, οὔτε μὴν Ἐκκλησίας Θεοῦ. 4. Λέγει γὰρ ἡ γραφή περὶ τούτων φάσκουσα, ὅτι «Κρύψας ὀκνηρὸς τὴν χεῖρα αὐτοῦ ὑπὸ τὸν κόλπον οὐ δυνήσεται ἀπενεγκεῖν αὐτὴν εἰς τὸ στόμα 12 αὐτοῦ^b.» 5. Καὶ πάλιν · «Ὁ ἀργὸς περιέλαβεν τὰς χεῖρας αὐτοῦ καὶ ἔφαγεν τὰς σάρκας αὐτοῦ^c · πᾶς γὰρ μέθυσος καὶ πορνόκοπος πτωχεύσει, καὶ ἐνδύσεται διερρωγῶτα πᾶς ὑπνώδης^d.» 6. Καὶ ἐν ἄλλοις · «Ἐὰν δὲ εἰς τὰς φιάλας 16 καὶ τὰ ποτήρια δῶς τοὺς ὀφθαλμοὺς σου, ὕστερον περιπατήσεις γυμνότερος ὑπέρου^e.» 7. Ὡς ἀληθῶς γὰρ μήτηρ ἔστιν ἡ ἀργία τοῦ λιμοῦ.

5. 1. Ἔστω δὲ ὁ ἐπίσκοπος ἀπροσωπόληπτος, μήτε πλούσιον ἐντρεπόμενος ἢ κολακεύων παρὰ τὸ προσήκον, μήτε πένητα παρορῶν ἢ καταδυναστεύων. 2. «Οὐ λήψη 4 γὰρ, φησὶν ὁ Θεὸς τῷ Μωϋσῆ, πρόσωπον πλουσίου^a, καὶ

o achy (= H) pv (= M)

4, 1 ἔστο o || φιλόχρητος : φιλόχρηστος o || 3-18 εἰ — λιμοῦ post 5, 26 καιρός < p || 4 ἐν τῷ [τῷ > p] β. ἐπαρκεῖν < ch || 5 καὶ > a || 7 ἐπεκτεινάτω chy || δὲ τις : δέστιν y || 10 τούτων : τούτου o || 11 κόλπον + αὐτοῦ o || ἀπεν. a^{ix} : ἔπεν. ya^{smz} || 12 ὁ > o || τὴν χεῖρα M || 14 διερρωγῶτα : διερρωγμένα ch M + καὶ βακώδη a M || 16 δούς o || τοῖς ὀφθαλμοῖς ya^c || 16-17 περιπατήσης p || 17 γυμνός p || ὑπέρου : ὑπέρου o > p || γὰρ > o || 18 ἔστιν ... τοῦ > M

5, 3 λήψει p λήμψει y || 4 φησὶν > v || μωσῆ o ay v || πρόσωπον + ἐν κρίσει M

4. a. Cf. II Tim. 2, 15 || b. Prov. 26, 15 || c. Eccl. 4, 5 || d. Prov. 23, 21 || e. Prov. 23, 31

5. a. Léon. 19, 15

**Le discernement
dans l'aumône.**

4. 1. Qu'il soit aussi prêt à donner, bon envers les veuves et les étrangers, prévenant, serviable, empressé; qu'il n'ait pas à rougir^a, qu'il sache qui mérite le plus d'être pris en considération. 2. S'il se trouve une veuve qui peut subvenir aux nécessités de la vie et une autre femme qui sans être veuve est dans le besoin, pour cause de maladie, pour nourrir ses enfants ou à cause d'une infirmité des mains, à celle-ci plutôt qu'il tende la main. 3. Mais si, par suite de gloutonnerie, d'ivrognerie ou d'oisiveté, quelqu'un est gêné pour subvenir à son entretien, celui-là ne mérite pas assistance et n'est même pas digne de l'Église de Dieu. 4. Car l'Écriture dit en parlant d'eux : « *Le paresseux qui a fourré sa main sous son bras ne pourra pas la porter à sa bouche^b.* » 5. Et encore : « *Le fainéant s'est croisé les mains et a mangé sa propre chair^c : car celui qui s'enivre ou qui se dévergonde vivra dans la pauvreté et celui qui somnole devra se vêtir de haillons^d.* » 6. Et ailleurs : « *Si tu clignes de l'œil vers les flacons et les coupes, tu circuleras ensuite plus nu qu'un pilon^e.* » 7. Car vraiment la paresse est la mère de la famine.

**Le comportement
exigé de l'évêque.**

5. 1. Que l'évêque soit impartial, qu'il n'honore ni ne flatte indûment le riche, qu'il ne méprise ni n'opprime le pauvre. 2. Car Dieu dit à Moïse : « *Tu ne feras pas acception de personne en faveur du riche^a et tu ne l'apitoieras*

4, 1. Sur l'assistance aux indigents, cf. *Introd.*, § 406-410.

4, 4. C'est-à-dire : le paresseux qui se croise les bras. Sur l'estime dans laquelle les chrétiens tenaient le travail, cf. C. MUNIER, *L'Église dans l'Empire romain*, p. 83-88.

5, 1-7. Cf. *Introd.*, § 308 s.

πένητα οὐκ ἐλεήσεις ἐν κρίσει^β, ὅτι τοῦ Κυρίου ἡ κρίσις^ε. »
 Καὶ πάλιν · « Δικαίως διώξει τὸ δίκαιον^δ. » 3. Τροφῇ
 καὶ ποτῶ λυσιτελῆς καὶ αὐτάρκης ὑπαρχέτω ὁ ἐπίσκοπος,
 8 ἵνα δυνηθῇ νήφειν πρὸς τὸ νουθετεῖν τοὺς ἀπαιδεύτους ·
 ἔστω μὴ δάπανος, μὴ τρυφητῆς, μὴ ἠδύδιος, μὴ χρηστο-
 φάγος.

4. Ἔστω δὲ ἀνεξίκακος, μακρόθυμος ἐν ταῖς νουθεσίαις,
 12 πολυδιδασκτικός, μελετῶν καὶ σπουδάζων ἐν ταῖς κυριακαῖς
 βίβλοις, πολὺς ἐν ἀναγνώσμασιν, ἵνα τὰς γραφὰς ἐπιμελῶς
 ἐρμηνεύῃ, ὁμοστοίχως τοῖς Προφήταις καὶ τῷ Νόμῳ τὸ
 Εὐαγγέλιον ἐρμηνεύων · ὁμοίως τῷ Εὐαγγελίῳ στοιχείτωσαν
 16 αἱ ἐκ Νόμου καὶ Προφητῶν ἐρμηνεῖαι. 5. Λέγει γὰρ ὁ
 Κύριος Ἰησοῦς · « Ἐρευνᾶτε τὰς γραφὰς, ὅτι αὐταὶ εἰσιν
 αἱ μαρτυροῦσαι περὶ ἐμοῦ^ε. » Καὶ πάλιν · « Περὶ γὰρ ἐμοῦ
 Μωϋσῆς ἔγραψεν^ε. » 6. Πρὸ πάντων δὲ διαστολεὺς ἀγαθὸς
 20 γινέσθω, νόμον καὶ δευτέρωσιν διαιρῶν, καὶ δεικνύων τί
 νόμος ἐστὶν πιστῶν καὶ τί δεσμὰ ἀπίστων, ἵνα μὴ τις
 ὑποπέσῃ τοῖς δεσμοῖς. 7. Ἐπιμελοῦ οὖν τοῦ λόγου, ἐπίσκοπε,
 ἵνα, εἰ δυνατόν σοι, πάντα κατὰ λέξιν ἐρμηνεύσῃς καὶ ἐν
 24 πολλῇ διδαχῇ πλουσίως τρέφῃς καὶ ποτίζῃς τὸν λαόν σου
 τὸν φωτισμὸν τοῦ νόμου. « Φωτίσατε γὰρ, φησὶν ὁ Θεός,
 ἑαυτοῖς φῶς γνῶσεως, ὡς ἔτι καιρὸς^ε. »

o achy (= H) pv (= M)

5, 5 πένητος o || 6 δικαίως : δικαίος o ch p || διώξει y διώ-
 ξεις a διόξει o || τὸ : τὸν o || 6-8 τροφῇ — δυνηθῇ : τρυφῇ
 [τροφῇ a²] καὶ ποτὸς λ. κ. αὐτ. ὑπαρχέτω σοι [+ ὦ a²] ἐπίσκοπε
 ἵνα δυνηθῆς o a^{2a1} a^{2m8} || 7 ὁ ἐπίσκ. : τῶ ἐπισκόπῳ p || 9 ἔστω + δὲ
 a || 11 δὲ > M || 12 πολυδιδασκτικός o a M || μελετῶν + ἐν τοῖς βίβλοις
 p || 13 βίβλοις — ἀναγν. : καὶ ἑορταῖς p || 14-15 τὸ — ὁμοίως > o ||
 15 ἐρμηνεύων > M || 16 αἱ : καὶ o || γὰρ > o || 19 μωσῆς o ay v
 || 20 νόμον : νόμου p || 21 ἐστὶν νόμος o a || καὶ — ἀπίστων > o ||
 22 λόγου + ὦ o || 23 εἰ : ἡ a ἡ o || ἐρμηνεύσῃς : -σεις p -νεύης
 v -νεύειν a || 24 τρέφεις M || ποτίζεις M φωτίζης o a² || 25 ὁ
 θεός > M || 26 ἑαυτοῖς : αὐτοῖς o ἑαυτοῦς p || ἔτι : ἔστι p

pas sur le pauvre au cours du jugement^b, car au Seigneur
 revient le jugement^c. » Et encore : « En toute justice tu
 rechercheras ce qui est juste^d. » 3. Pour la nourriture et
 la boisson, que l'évêque soit frugal et sobre, de sorte qu'il
 puisse se montrer vigilant pour réprimander les mal-
 élevés; qu'il ne soit ni dépensier ni délicat, ne recherchant
 ni ses aises ni la bonne chère.

4. Mais qu'il soit indulgent, patient dans ses admones-
 tations, bien capable d'instruire, appliqué à méditer les
 livres du Seigneur; qu'il lise beaucoup, pour bien inter-
 prêter les Écritures; qu'il interprète l'Évangile en accord
 avec les Prophètes et la Loi; que ses interprétations de
 la Loi et des Prophètes soient aussi accordées à l'Évangile.
 5. Car le Seigneur Jésus dit : « Scrutez les Écritures, car
 ce sont elles qui rendent témoignage de moi^e. » Et encore :
 « En effet, c'est de moi que Moïse a écrit^e. » 6. Avant tout,
 qu'il sache bien dissocier, distinguant la Loi de la seconde
 législation et montrant ce qu'est la Loi des fidèles et ce
 que sont les liens des incrédules, pour que personne ne se
 jette dans les liens. 7. Évêque, aie donc le souci de la
 parole pour que, si cela t'est possible, tu interprètes tout
 littéralement et que, multipliant tes enseignements, tu
 nourrisses et abreuves abondamment ton peuple par
 l'illumination de la Loi. Car Dieu dit : « Illuminez-vous
 vous-mêmes de la lumière de la connaissance puisqu'il est
 encore temps^e. »

5. b. Ex. 23, 3 || c. Deut. 1, 17 || d. Deut. 16, 20 || e. Jn 5, 39 ||
 f. Jn 5, 46 || g. Os. 10, 12

5, 6. Cf. I, 6, 7-10, *Introd.*, § 32.

6. 1. Ἔστω δὲ ὁ ἐπίσκοπος μὴ αἰσχροκερδής^a, καὶ
 μάλιστα ἐπὶ τῶν ἐθνῶν, βλαπτόμενος μᾶλλον ἢ βλάπτων,
 μὴ πλεονέκτης, μὴ ἄρπαξ, μὴ ἀποστρηγής, μὴ φιλοπλού-
 4 σιος, μὴ μισόπτωχος, μὴ κατάλαλος, μὴ ψευδομάρτυς, μὴ
 θυμώδης, μὴ φιλόμαχος, μὴ ταῖς τοῦ βίου πραγματείας
 συμπεπλεγμένος, μὴ ἐγγυώμενός τινα ἢ συνηγορῶν δίκαις
 χρηματικαῖς, μὴ φιλαρχος, μὴ δῖγνωμος, μὴ δῖγλωσσος,
 8 μὴ πρὸς διαβολὴν ἢ καταλαλιὰν φιλήκοος, μὴ ὑποκριτής,
 μὴ ταῖς ἑορταῖς τῶν ἐθνῶν ἐπορευόμενος, ἀπάταις κεναῖς
 μὴ χρώμενος, μηδὲ ἐπιθυμητικός, μὴ φιλάργυρος, ὅτι πάντα
 τὰ τοιαῦτα ἐχθρὰ τοῦ Θεοῦ ὑπάρχει καὶ δαιμόνων φίλα.
 12 2. Ταῦτα δὲ πάντα καὶ τοῖς λαϊκοῖς ὁ ἐπίσκοπος διαβε-
 βαιούμενος παραγγελλέτω, ἐνάγων αὐτοὺς μιμητὰς γίνεσθαι
 τοῦ ἑαυτοῦ τρόπου· « Εὐλαβεῖς γάρ, φησίν, ποιήσατε
 τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ^b. »
 16 3. Ἔστω δὲ σοφός, ταπεινόφρων, νοθετητικός ἐν ταῖς
 κυριακαῖς παιδείαις, καλογνώμων, ἀποτεταγμένος πᾶσιν
 τοῖς ἐν τῷ βίῳ πονηροῖς ἐπιτηδεύμασιν καὶ πάσαις ἐθνικαῖς
 ἐπιθυμίαις. 4. Ἔστω εὐπρόστοχος, δξὺς πρὸς τὸ γῶναι
 20 τοὺς φαύλους καὶ φυλάσσεσθαι ἀπ' αὐτῶν, φίλος δὲ ὢν
 πάντων, δικαιοκριτικός, καὶ ὅσα καλὰ ἐν ἀνθρώποις ἔστιν
 ἢ ὑπάρχει, ταῦτα ὁ ἐπίσκοπος ἐν ἑαυτῷ κεκτηθήσθω.

o achy (= H) pn (= M)

6, 2 ἐθνικῶν M || 3 μῆ² + ὡς o || μῆ³ : καὶ o || μὴ ἀποστ. > o ||
 3-4 ἀπολλοπλούσιος o || 5 φιλιμαχος o || 6 συνπλεκόμενος o || ἢ : μὴ
 oy || 8 φιλήκοος : φιλή v || 9 ἐπορευόμενος : εἰσπορευόμενος o || 9-10 ἀπά-
 ταις — χρώμενος > o || 9 καιναῖς a v || 10 μηδὲ : μὴ o || μῆ² : μηδὲ
 a || 10-11 πάντα τὰ τ. : ταῦτα πάντα o || 11 ὑπάρχει : τυγχάνει M ||
 12 ταῦτα : τὰ αὐτὰ o || δὲ > p || ὁ ἐπίσκοπος post πάντα a || γενέσθαι
 o p || 14 αὐτοῦ o || φησιν > o || ποιήσατε hy || 16 ἔστο o || ταπεινόφρων
 > o || νοθετητικός o h p || 18-19 καὶ — ἐπιθυμίαις > o || 18 πάσαις
 > M || 19 ἔστω + δὲ o || εὐπρόστοχος o a^{ms} εὐπρόστακτος
 a^{1x} || 20-21 φίλος — πάντων > p || 20 ὢν : ὡ eh || 21 δίκαιος κριτικός
 a διακριτικός o || 22 ἢ > o || αὐτῷ p

6. 1. Que l'évêque ne recherche pas de gains sordides^a, surtout pas auprès des païens; qu'il subisse le mal plutôt que d'en causer; qu'il ne soit ni cupide, ni avare, ni spolia-
 teur, ni ami de la richesse, ni contempteur du pauvre, ni médisant, ni faux témoin, ni irascible, ni batailleur; qu'il ne se laisse pas accaparer par les affaires séculières, qu'il ne donne de caution à personne ni ne plaide dans des actions pécuniaires; qu'il ne soit ni ambitieux ni homme de deux pensées ou de deux paroles, qu'il ne prête l'oreille ni à la calomnie ni à la médisance, qu'il ne soit pas hypocrite, qu'il ne s'intéresse pas aux fêtes païennes; qu'il n'use pas de vaines tromperies, qu'il ne soit ni envieux ni avare, car tout cela est opposé à Dieu et ravit les démons. 2. En tout cela, que l'évêque encourage vivement les laïcs aussi, qu'il le leur prescrive, les amenant à devenir les imitateurs de sa conduite, car il est dit : « Des fils d'Israël faites des hommes craignant^b (Dieu). »

3. Qu'il soit prudent, humble, sachant reprendre selon les enseignements du Seigneur, mû par des sentiments élevés, détaché de toutes les basses affaires du monde et de toutes les convoitises païennes. 4. Qu'il soit apte au gouvernement, prompt à reconnaître les méchants et à se garder d'eux; mais qu'il soit ami de tous, équitable dans ses jugements et que tout ce qu'il y a de bien chez les hommes, l'évêque le possède en lui-même.

6. a. Cf. Tite 1, 7. I Tim. 3, 8 || b. Lévi. 15, 31

6, 1-4. Sur le comportement exigé de l'évêque, cf. *Introd.*, § 308.
 6, 1. μὴ ταῖς τ. βίου... : interpolation, dans le texte repris à la *Didascalie*, de propos provenant de la *Lettre de Clément à Jacques*, 2; cf. *Introd.*, § 12.

5. Ὅτι ἀνεπίληπτος ἀδικίας ὧν ποιμὴν τοὺς ἰδίους αὐτοῦ
 24 μαθητὰς ἀναγκάσει καὶ διὰ τῆς ἀναστροφῆς αὐτοῦ προτρέ-
 ψασθαι τῶν ἰδίων αὐτοῦ ποιημάτων μιμητὰς^ο ἀξιό-
 γενηθῆναι, ὡς λέγει πού καὶ ὁ προφήτης· « Καὶ ἔσται
 καθὼς ὁ ἱερεὺς, οὕτως καὶ ὁ λαός^α. » 6. Καὶ γὰρ ὁ κύριος
 28 ἡμῶν καὶ διδάσκαλος Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ Υἱὸς τοῦ Θεοῦ
 ἤρξατο ποιεῖν πρῶτον καὶ τότε διδάσκειν, ὡς πού λέγει·
 « Ὡν ἤρξατο ὁ Ἰησοῦς ποιεῖν τε καὶ διδάσκειν^ο ». Διό
 φησιν· « Ὅς δ' ἂν ποιήσῃ καὶ διδάξῃ, οὗτος μέγας κληθήσε-
 32 ται ἐν τῇ βασιλείᾳ τοῦ Θεοῦ^ι. »

7. Σκοποὺς γὰρ εἶναι δεῖ ὑμᾶς τῷ λαῷ τοὺς ἐπισκόπους,
 ὅτι καὶ ὑμεῖς σκοποὺν ἔχετε τὸν Χριστόν. Καὶ ὑμεῖς οὖν
 γίνεσθε σκοποὶ ἀγαθοὶ τῷ λαῷ τοῦ Θεοῦ, ὅτι λέγει Κύριος
 36 διὰ τοῦ Ἰεζεκιήλ πρὸς ἕκαστον ὑμῶν φάσκων· 8. « Υἱὲ
 ἀνθρώπου, σκοποὺν δέδωκά σε τῷ οἴκῳ Ἰσραὴλ, καὶ ἀκούσῃ
 ἐκ στόματός μου λόγον καὶ διαφυλάξεις καὶ διαγγελεῖς
 αὐτὸν παρ' ἐμοῦ. 9. Ἐν τῷ λέγειν με τῷ ἀνόμῳ· Θανάτῳ
 40 ἀποθανῆ, καὶ οὐκ ἐλάλησας τοῦ διαστεῖλαι ἄνομον ἐκ τῆς
 ἀνομίας αὐτοῦ, ὁ ἄνομος ἐκεῖνος ἐν τῇ ἀνομίᾳ αὐτοῦ ἀπο-
 θανεῖται, καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐκ τῆς χειρός σου ἐκζητήσω·
 44 ἀπ' αὐτῆς, καὶ μὴ ἀποστρέψῃ, αὐτὸς ἐν τῇ ἀνομίᾳ αὐτοῦ

b [a lin. 36] o (= R) achy (= H) pv (= M)

6, 23 ἀδικίας ὧν : ὧν ἀδ. o || ποιμὴν : ποιμένων o ποιμένον
 ο^ο || 24-25 καὶ — ποιημάτων > p || προτρέψασθαι > ch || 25 ἀξιό-
 + τῆς ἀναστροφῆς αὐτοῦ p || 26 γεννηθῆναι v γενέσθαι o p ||
 προφήτης + ὡσπὲρ o chy || 27 καὶ γὰρ : καθὼς καὶ M + καὶ o
 y || 28 Ἰησοῦς + ὁ y M || ὁ υἱός > y || 29 ἤρξατο + αὐτὸς p || πρῶ-
 τον ποιεῖν ~ H v || 29-30 ὡς — διδάσκειν > M || λέγει + ὁ λουκᾶς
 a || 31 ποιήσει y^α p || διδάξει p || 32 τοῦ θεοῦ : τῶν οὐρανῶν o ||
 33 γὰρ > o || εἶναι post δεῖ M post ὑμᾶς o || τ. λαῷ : τοῦ λαοῦ
 o || 34-35 ὅτι — θεοῦ > p || 35 τ. λαῷ : τοῦ λαοῦ o || λέγει + ὁ
 chy || 36 διὰ [τοῦ hic inc. b || τοῦ + προφήτου p || 37 καὶ + ἐάν R ||
 38 ἐκ + τοῦ R chy || διαγγ. : ἀναγγελεῖς R || 39 παρ' ἐμοῦ p || 40-42
 καὶ — ἀποθανεῖται > o || 40 ἐλάλησας y || τοῦ > ch || 41-42 ἀπο-
 θανεῖται : ἀποθάνῃ b || 42 τῶν χειρῶν R || 43 διαστελεῖ τ. ἀν. :

L'évêque
 et son peuple.

5. Car, si le pasteur n'encourt le reproche d'aucun tort, il s'imposera à ses disciples par son comportement et les incitera (par là même) à devenir de dignes imitateurs^ο de ses actions, comme le dit quelque part le prophète : « *Tel sera le prêtre, tel sera le peuple^α.* » 6. Ainsi notre Seigneur et maître Jésus-Christ, le Fils de Dieu, se mit-il à agir d'abord, puis à enseigner, comme il est dit quelque part : « *Ce que Jésus se mit à faire et à enseigner^ο.* » Aussi dit-il : « *Celui qui agira et enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume de Dieu^ι.* »

7. Car vous, les évêques, vous devez être des surveillants pour le peuple, tout comme vous-mêmes avez un surveillant, le Christ. Devenez donc de bons surveillants pour le peuple de Dieu, car le Seigneur dit par Ézéchiël, en s'adressant à chacun de vous : 8. « *Fils d'homme, je t'ai établi comme surveillant pour la Maison d'Israël et tu écouteras la parole de ma bouche, tu la garderas et tu l'annonceras de ma part.* 9. *Quand je dis au méchant : Tu mourras de mort, et que tu ne prêches pas pour que le méchant s'éloigne de son iniquité, ce méchant mourra dans son iniquité et je demanderai compte de son sang à ta main ; mais si tu éloignes le méchant de sa voie pour qu'il s'en détourne, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité et toi tu auras*

διαστελεῖς τὸν ἄνομον τοῦ ἀποστρέψαι p || αὐτοῦ : τοῦ R + τῆς
 πονηρᾶς p || 43-44 ἀποστρ. ἀπ' αὐτῆς > p

6. c. Cf. I Cor. 4, 16 ; 11, 1. I Thess. 1, 6 ; 2, 14 || d. Os. 4, 9 ||
 e. Act. 1, 1 || f. Matth. 5, 19

6, 7. σκοπός : à la fois surveillant et guetteur. A rapprocher des titres donnés à l'évêque dans les milieux ébionites, selon H. J. SCHUBERTS, *Theologie und Geschichte des Judenchristentums*, Tübingen 1949, p. 359.

ἀποθανεῖται, καὶ σὺ τὴν ψυχὴν σου ἐρρύσῃς. 10. Ὡσαύτως
καὶ μάχαιρα πολέμου ἐὰν ἦ ἐρχομένη, καὶ στήση ὁ λαὸς
σκοπὸν εἰς προφυλακὴν^a καὶ ἰδὼν αὐτὴν ἐρχομένην μὴ
48 προμηνύσῃ καὶ λάβῃ ψυχὴν, ἢ μὲν ψυχὴ τῇ ἁμαρτία αὐτῆς
ἐλήφθη, τὸ δὲ αἷμα ἐκ χειρὸς τοῦ σκοποῦ ἐκζητηθήσεται,
ὅτι οὐκ ἐσήμανεν ἐν τῇ σάλπιγγι¹. ἐὰν δὲ σημάνη τῇ
κερατίνῃ καὶ μὴ φυλάξῃται ὁ ἀκούσας καὶ ἔλθῃ ἡ μάχαιρα
52 καὶ λάβῃ αὐτόν, τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐπ' αὐτόν ἔσται, ὅτι οὐκ
ἐφυλάξατο ἀκούσας τῆς κερατίνης, ὁ δὲ φυλαξάμενος τὴν
ψυχὴν αὐτοῦ ἐρρύσατο¹, καὶ ὁ σκοπός, ὅτι ἐσήμανεν, ζῶν
ζήσεται. »

56 11. Μάχαιρα μὲν ἔστιν ἡ κρίσις, σάλπιγξ δὲ τὸ ἱερὸν
Εὐαγγέλιον, σκοπός δὲ ὁ κατασταθεὶς τῇ Ἐκκλησίᾳ ἐπίσκο-
πος, ὃν δεῖ κηρύσσειν διαμαρτύρεσθαι καὶ διαβεβαιοῦσθαι
περὶ τῆς κρίσεως. 12. Ἐὰν γὰρ μὴ διαγγεῖλητε καὶ δια-
60 μαρτύρησθε τῷ λαῷ, εἰς ὑμᾶς ἡ ἁμαρτία τῶν ἀγνοούντων
εὐρεθήσεται· διὰ τοὺς ἀναστρεφομένους ἐν ἀπαιδευσίᾳ
νουθετεῖτε καὶ ἐλέγγετε μετὰ παρρησίας, τοὺς ἀγνοούντας
διδάσκετε, τοὺς ἐπισταμένους στηρίζετε, τοὺς πεπλανημένους
64 ἐπιστρέφετε. 13. Τὰ αὐτὰ περὶ τῶν αὐτῶν λέγοντες, ἀδελφοί,
οὐχ ἁμαρτησόμεθα· ἐκ γὰρ τοῦ πολλᾶκις ἀκούειν εἰκός
τινας δυσωπηθέντας καὶ ἀπαξ τι τῶν καλῶν ποιῆσαι καὶ
τῶν πονηρῶν παραιτήσασθαι. 14. Λέγει γὰρ διὰ τοῦ προφήτου
68 ὁ Θεός· « Διαμαρτύρει αὐτοῖς ταῦτα, ἵσως ἀκούσονται

bo (= R) achy (= H) pv (= M)

6, 46 μάχαιρα : μάχαιραν p || ὁ > R || 47 ἰδὼν : ἰδίως R || μὴ
> o || 48 προμηνύσει R || λάβῃ + τὴν ch || 50 ἐν > a || σημάνη :
-άνει p || 50-51 τῇ κ. : ἡ κερατίνῃ M || 51 ἡ > R || 52 αὐτόν + καὶ
R || 53 ἐφυλάξατο + ὁ ch || 54 ὅτι : ὅστις R || ζῶν p || 56 σάλπιγγες
R || δὲ > M || 57 ὁ > R || τῆς ἐκκλησίας R || 58 δεῖ : δὴ R || δια-
μαρτύρασθαι acy -ρεῖται R || καὶ διαβεβαιοῦσθαι > R M ||
59-60 περὶ — διαμαρτύρησθε > R || 59 γὰρ > a || διαγγεῖλιτε
p || καὶ + μὴ y || 59-60 διαμαρτύρεσθαι p -ρηται y -ρήσητε
ch || 60 τῶν : αὐτῶν p || 61 ἀπαιδευσίᾳ + αὐτῶν v || 63 στηρίζεται o
στηρίζεται b || 64 ἐπιστρέφεται R || τὰ αὐτὰ : ταῦτα R αὐτὰ
M || 65 εἰκότος R || 68 διαμαρτύραι ch p || αὐτοῦς R

préservé ton âme. » 10. De même, lorsque le glaive de la
guerre approche, le peuple place un guetteur en sentinelle^a ;
si le guetteur le voit venir sans le signaler et que le glaive
prenne une âme, cette âme est prise à cause de son péché ;
mais il sera demandé compte du sang à la main du guetteur,
parce qu'il n'a pas donné le signal par la trompette¹ ; mais
s'il donne le signal par la trompe, si celui qui l'a entendu
n'en tient pas compte et que le glaive vienne et l'enlève, son
sang sera sur lui parce que, ayant entendu la trompe, il
n'en a pas tenu compte ; mais celui qui en a tenu compte a
préservé son âme¹, et le guetteur, parce qu'il a donné le
signal, gardera la vie. »

11. Le glaive, c'est le jugement ; la trompette, le saint
Évangile ; le surveillant établi sur l'Église, c'est l'évêque,
qui par ses proclamations doit témoigner du jugement et
le prêcher énergiquement. 12. Mais si vous n'avertissez pas
et ne témoignez pas devant le peuple, c'est en vous qu'on
trouvera la faute des ignorants. Avertissez donc ceux qui
se conduisent en incultes et blâmez-les avec franchise,
enseignez les ignorants, affermissez ceux qui sont avertis,
convertissez les égarés. 13. Si nous répétons ces mêmes
propos sur la même question, nous ne pécherons pas,
frères, pour sûr, à force de l'avoir entendu, il en est qui,
impressionnés, ont accompli au moins une fois quelque
chose de bien et ont repoussé le mal. 14. Par le prophète
Dieu dit en effet : « Témoigne de cela devant eux, peut-être

6. g. Éz. 33, 7-9 || h. Éz. 33, 2 || i. Éz. 33, 6 || j. Éz. 33, 3-5

6, 10 s. Le compilateur cite le texte d'Ézéchiel avec beaucoup
de liberté, sans reproduire pour autant le texte correspondant de
la *Didascalie*, qui cite le même passage biblique avec autant de
liberté.

6, 13. Ce v. correspond au v. 16 dans la *Didascalie* (dans l'édit.
de Funk) ; c'est l'un des passages où les auteurs des deux écrits
se rangent parmi les évêques.

τῆς φωνῆς σου^k. » Καὶ πάλιν · « Ἐὰν ἄρα ἀκούσωσιν, ἔάν ἄρα ἐνδῶσινⁱ. » 15. Καὶ ὁ Μωϋσῆς φησιν τῷ λαῷ · « Ἄκουε, Ἰσραὴλ, Κύριος ὁ Θεός σου Κύριος εἷς ἐστίν^m. »
 72 16. Καὶ ὁ Κύριος ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ πολλάκις μιμνήσκειται λέγων · « Ὁ ἔχων ὄτα ἀκούειν ἀκουέτωⁿ. » Καὶ ὁ σοφὸς Σολομών φησιν · « Ἄκουε, υἱέ, παιδείαν πατρός σου, καὶ μὴ ἀπόσῃ θεσμούς μητρός σου^o. » 17. Καὶ μέχρι σήμερον
 76 οὐκ ἤκουσαν · καὶ οἱ δοκοῦντες δὲ ἀκηκοῦναι παρήκουσαν, καταλείψαντες τὸν ἕνα καὶ μόνον ἀληθινὸν Θεὸν^p καὶ εἰς τὰς ὀλεθρίους καὶ δεινὰς αἱρέσεις κατασυρέντες, περὶ ὧν αὐθις ἐροῦμεν.

7. 1. Γνωστὸν δὲ ἔστω ὑμῖν, ἀγαπητοί, ὅτι οἱ βαπτισθέντες εἰς τὸν θάνατον τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ^s, οὐκέτι ὀφείλουσιν ἀμαρτάνειν οἱ τοιοῦτοι. Ὡς γὰρ οἱ ἀποθανόντες ἀνεέργητοι
 4 πρὸς ἀμαρτίαν τυγχάνουσιν, οὕτως καὶ οἱ συναποθανόντες τῷ Χριστῷ ἀπρακτοὶ πρὸς ἀμαρτίαν. 2. Οὐ πιστεύομεν οὖν, ἀδελφοί, λουσάμενόν τινα τὸ τῆς ζωῆς λουτρὸν ἔτι πράσσειν τὰ τῶν ἀνόμων ἀσελήγηματ^a · ὁ δὲ ἀμαρτήσας
 8 μετὰ τὸ βάπτισμα, οὗτος, ἔάν μὴ μεταγνῶ καὶ παύσῃται τοῦ πλημμελεῖν, εἰς γέενναν κατακριθήσεται.

bo (= R) achy (= H) s [a lin. 75] pv (= M)

6, 69 σου τῆς φ. ∞ a || ἐάν — ἀκουσ. > y^{tx} rest. y^{ms} || 69-70 ἄρα — φησιν > R || 70 ἐνδῶσιν : συνῶσιν p || μωσῆς codd. || λαῷ + ἐάν ἀκοῆ ἀκούσης κυρίου τοῦ θεοῦ καὶ ποιήσης τὸ ἀγαθὸν καὶ τὸ εὐθὲς ἐν ὀφθαλμοῖς μου (Ex. 15, 26), καὶ πάλιν a || 71 κύριος^s > R || 72 μιμνήσκειται R y v μνημονεύεται a || 74 παιδείας p || 75 ἀπό[ση hic inc. s || σου > o || μέχρις y || 76 οἱ > a || δὲ : γὰρ a || 77 ἀληθινὸν > R s || καὶ^a > b || 78 κατασυρέντες R || ὧν : οὗ s || 79 αἰροῦμεν p

7, 1 ἔστω + ἐν b post ὑμῖν p || ὑμῖν + ἀδελφοί p || 2 τὸν θάνατον : τὸ ὄνομα R || κυρίου + ἡμῶν p || ἰησοῦ + χριστοῦ R p || οὐκέτι : οὐκ M || 3 ὡς γὰρ οἱ : οἱ γὰρ R || 4 ἀμαρτίαν τυγχάνουσιν R s : ἀμ. ὑπάρχουσιν chy M > a^{tx} [ἔτι ὅπ. a^{ms} ἀμ. ὅπ. a^{ms}] || οἱ > R || 5 ἀμαρτίαν + τυγχάνουσιν R s || οὐ : ὄν o || 6 οὖν > b || 7 νόμων o || 8 οὕτως R

*écouteront-ils ta voix^k. » Et encore : « Peut-être écouteront-ils, peut-être céderont-ilsⁱ. » 15. Et Moïse dit au peuple : « Écoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul Seigneur^m. »
 16. Et le Seigneur le rappelle souvent dans l'Évangile en disant : « Qui a des oreilles pour entendre, qu'il entendeⁿ. » Et Salomon, le sage, dit : « Écoute, fils, l'instruction de ton père et ne repousse pas les recommandations de la mère^o. »*

17. Et jusqu'à maintenant ils n'ont pas écouté; et ceux qui semblaient avoir écouté ont désobéi, abandonnant l'unique et seul vrai Dieu^p et poussant aux hérésies funestes et effroyables dont nous parlerons plus loin.

Conséquences du baptême.

7. 1. Sachez-le, bien-aimés : ceux qui ont été baptisés dans la mort du Seigneur Jésus^s ne doivent plus pécher.

Car tout comme les morts sont dans l'incapacité de pécher, de même ceux qui sont morts avec le Christ sont rendus inaptés au péché. 2. Nous espérons donc bien, frères, que celui qui a été lavé dans le bain de la vie ne pratique plus les abominations des méchants; mais si quelqu'un a péché après le baptême, à moins qu'il ne se repente et cesse de pécher, celui-là sera condamné à la géhenne.

6. k. Jér. 33, 2-3 (26, 2-3 hébr.) || 1. Éz. 3, 11 || m. Deut. 6, 4 || n. Lc 8, 8 || o. Prov. 1, 8 || p. Jn 17, 3

7. a. Rom. 6, 3

7. Cf. *Intrad.*, § 389 s.

8. 1. Εἰ δέ τις ὑπὸ ἀπίστων συκοφαντηθῆ διὰ τὸ μηκέτι αὐτοῖς συνασελγῆναι, γινωσκέτω ὁ τοιοῦτος ὅτι μακάριος ὑπάρχει παρὰ τῷ Θεῷ, καθὼς καὶ ὁ Κύριος ἡμῶν ἐν τῷ
 4 Εὐαγγελίῳ λέγει· « Μακάριοί ἐστε, ὅταν ὀνειδίσωσιν ὑμᾶς καὶ διώξωσιν ἢ εἰπωσιν καθ' ὑμῶν πᾶν πονηρὸν ῥῆμα ψευδόμενοι ἕνεκεν ἐμοῦ· χαίrete καὶ ἀγαλλιᾶσθε, ὅτι ὁ μισθὸς ὑμῶν πολὺς ἐν τοῖς οὐρανοῖς^a. » 2. Εἰ οὖν τις
 8 βλασφημηθεῖ ἐπὶ ψεύσματι, μακάριος ὁ τοιοῦτος· λέγει γὰρ ἡ γραφή· « Ἄνθρωπος ἀδόκιμος ἀπειραστός παρὰ τῷ Θεῷ^b. » 3. Εἰ δέ τις ἐλεγχθῆ πράξας τι ἄνομον, ὁ τοιοῦτος οὐ μόνον ἑαυτὸν ἔβλαψεν, ἀλλὰ καὶ βλασφημίαν προσέτριψεν
 12 τῷ κοινῷ τῆς Ἐκκλησίας σώματι καὶ τῇ διδασκαλίᾳ, ὡς μὴ ποιούντων ἐκεῖνα ἀ λέγομεν εἶναι καλὰ· καὶ ὀνειδισθησόμεθα καὶ ἡμεῖς ὑπὸ τοῦ Κυρίου, ὅτι « Λέγουσιν καὶ οὐ ποιοῦσιν^c. » 4. Ὅθεν τοὺς τοιοῦτους ἐλεγχθέντας
 16 ἀληθῶς παραιτήσεται μετὰ παρρησίας ὁ ἐπίσκοπος, εἰ μὴ μεταβάλλονται τὸν τρόπον.

9. 1. Οὐ γὰρ μόνον ἀπρόσκοπον εἶναι χρὴ τὸν ἐπίσκοπον, ἀλλὰ καὶ ἀπροσωπώληπτον, ἐν χρηστότητι σωφρονίζοντα τοὺς ἀμαρτάνοντας. 2. Εἰ δέ καὶ αὐτὸς οὐκ εὐσυνείδητος
 4 ὑπάρχων, προσωπολήπτης γενόμενος διὰ τινὰ ἀισχροκερδῆ δωροληψίαν φείσεται τοῦ ἀνόμως ἀμαρτήσαντος, ἐάσας ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ μένειν αὐτόν, παρακούσας τῆς θείας καὶ

bo (= R) achy (= H) s pv (= M)

8, 2 συνασελγεῖν R || ὅτι μακάριος ὁ τοιοῦτος ∞ a M ὅτι ὁ τ. μακ. ∞ y || 3 τῷ > H M || ἡμῶν > H M || 4 λέγει : ἔφη M || ὀνειδίσουσιν o || 5 καὶ : ἢ b H || διώξωσιν : -ξουσιν o + καὶ p || καθ' ὑμῶν *post* ῥῆμα p || 7 τῷ οὐρανῷ chy || 8 βλασφημηθῆ M || ψεύματι b ψεύματος o || 9 τῷ > a || 10 ἐλεγχθεῖτε ch ἐλεγχῆ y || 11 προσέτριψε + τῷ κυρίῳ καὶ p || 13 ποιῶν c || 14 καὶ ἡμεῖς > R || 16 ἀληθῶς > R || 17 μεταβάλλονται M

9, 1 τὸν ἐπ. χρὴ ∞ p || 4 ὑπάρχει R || προσωπολ. + δὲ p || γενόμενος R s || 5 φείσεται b chy s || ἀμαρτάνοντας ch M -τώντος a

Fausses
 et vraies accusations
 contre les chrétiens.

8. 1. Si quelqu'un est calomnié par des infidèles parce qu'il ne participe plus à leurs abominations, qu'il le sache : aux yeux de Dieu, il est bienheureux, comme notre Seigneur le dit dans l'Évangile : « Bienheureux êtes-vous quand ils vous injurieront et vous poursuivront ou diront faussement contre vous toute sorte d'infamie à cause de moi, réjouissez-vous et exultez, car votre récompense est grande dans les cieux^a. » 2. Quelqu'un est-il donc diffamé mensongèrement, bienheureux est-il, car l'Écriture dit : « L'homme qui ne vaut rien n'est pas mis à l'épreuve par Dieu^b. » 3. Mais si quelqu'un est accusé d'avoir commis une mauvaise action, non seulement il s'est fait du tort à lui-même, mais il a été cause de propos diffamatoires contre l'ensemble du corps ecclésiastiel et contre son enseignement, comme si nous n'accomplissions pas les actions que nous disons bonnes; et nous-mêmes nous subirons les reproches du Seigneur, à savoir : « Ils disent et ne font pas^c. » 4. Aussi, lorsque de tels chrétiens sont accusés avec raison, l'évêque les rejettera avec détermination, à moins qu'ils ne changent de comportement.

9. 1. Non seulement l'évêque ne doit pas provoquer de scandale, mais de plus il doit être impartial, tout en usant de bonté pour corriger les pécheurs. 2. Mais si lui-même n'a pas la conscience pure et s'il fait acception de personne en recevant des présents d'une façon sordide et s'il ménage le pécheur scélérat en lui permettant de rester dans l'Église, il bafoue la divine

8. a. Matth. 5, 11-12 || b. Agraphon, cf. Sir. 34, 10. Jac. 1, 12-13 || c. Matth. 23, 3

8. 4. A partir d'ici le compilateur traite incidemment des institutions judiciaires et pénitentielles, cf. *Introd.*, § 390.

δεσποτικῆς φωνῆς τῆς λεγούσης · « Δικαίως διώξει τὸ
8 δίκαιον^a · οὐ λήψη πρόσωπον ἐν κρίσει^b · οὐ δικαιοῦσαι
τὸν ἀσεβῆ^c · οὐ λήψη δῶρα ἐπὶ ψυχῇ, τὰ γὰρ δῶρα ἐκτυφλοῦ
ὀφθαλμούς σοφῶν καὶ λυμάνεται ῥήματα δικαίων^e. »
3. Καὶ ἐν ἄλλοις φησὶν · « Ἐξαρεῖτε τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν
12 αὐτῶν^d » · καὶ ὁ Σολομών λέγει ἐν Παροιμίαις · « Ἐκβαλε
λοιμὸν ἐκ συνεδρίου, καὶ συνεξελεύσεται αὐτῷ νεῖκος^e. »

10. 1. Ὁ δὲ μὴ προσέχων τούτοις ἀκρίτως φείσεται
ἐπὶ τῷ ὀφείλοντι τιμωρίαν, ὡς ὁ Σαούλ ἐπὶ τῷ Ἀγάγ^a καὶ
ὁ Ἥλεις ἐπὶ τοῖς υἱοῖς τοῖς οὐκ εἰδόσι τὸν Κύριον^b, ὁ τοιοῦτος
4 ἐβεβήλωσεν καὶ τὴν οἰκίαν ἀξίαν καὶ τὴν τοῦ Θεοῦ Ἐκ-
κλησίαν τὴν κατὰ τὴν παροιμίαν αὐτοῦ. Ἄδικος οὖν οὗτος
καὶ Θεῶ καὶ ὁσίοις ἀνθρώποις, ὡς αἴτιος σκανδάλου πολλοῖς
8 καὶ νέαις τὴν ἡλικίαν · ὃν τὸ οὐαί^c περιμένει καὶ ὁ ὀνικός
μύλος ἐν τῷ τραχήλῳ^d καὶ ὁ βυθός, ἐν ᾧ ὑπόδικος ὑπάρχει.
2. Διὰ γὰρ τὴν τῆς ἀκρισίας ἀνομίαν, βλέποντες τὸν τοιοῦτον
αὐτῶν ἄρχοντα, ἐν ἑαυτοῖς διακριθῆσονται, καὶ χρησάμενοι
12 τῇ αὐτῇ νόσῳ συναπολέσθαι αὐτῷ ἀναγκασθῆσονται, ὡς
τῷ Ἰεροβοὰμ ὁ λαός^e καὶ τῷ Κορέ οἱ συναράμενοι αὐτῷ^f.

3. Εἰ δὲ βλέποι ὁ ἁμαρτῶν τὸν ἐπίσκοπον καὶ τοὺς δια-
κόνους ἀθῶους ἐργλήματος καὶ τὸ ποιμνιον καθαρὸν ὑπάρχον,

bo (= R) achy (= H) s pn (= M)

9, 7 δεσποτ. : κυριακῆς H M || τῆς > M || δικαίως R eh s p ||
διώξει : -ξη y v διώξεται R s post δίκαιον p || 8 δίκαιον + καὶ o y
|| λήψει p || κρίσει + καὶ y || 9 ἀσεβῆ + ἔνεκεν δῶρων καὶ y || λήψει
p || ψυχὴν p || ἐκτυφλοῦσιν R || 10 καὶ — δικαίων > p || 11 φησὶν >
o s || ἐξάρατε eh p || πονηρῶν v || 12 αὐτὸν p || παροιμίᾳ R || 13 αὐτῷ
νεῖκος : αὐτῶν οἴκος s

10, 1 φείσεται ch || 2 ἀγάγ : ἀχάβ o || 3 ὁ¹ > R s || ἡλί R e || τοὺς
υἱούς τοὺς οὐκ εἰδόντας p || ὁ τοιοῦτος b chy s M a^{2ms} : ὅτι οὗτος o
a^{1x} || 6 καὶ¹ + τῷ R || πολλοῖς : λαοῖς s || 7 νεοφύτοις M || καὶ > s ||
γενάμενος R s || 8 νέαις : νεανίας M || τῇ ἡλικίᾳ a M || παραμένει R
s || ὁ > a p || 10 γὰρ : δὲ R || τὴν > R e || ἀκρισίας : ἀκριβίας R
ἀκρασίας y || ἀνομον R || 11 αὐτῶν : αὐτὸν v > s || 12 τὴν αὐτὴν
νόσον p || 13 τῷ¹ : τοῦ R s || λαός + αὐτοῦ R || τῷ² : τοῦ s || αὐτὸν

voix du maître, qui dit : « *En toute justice tu rechercheras ce qui est juste^a; tu ne feras pas acception de personne dans un jugement^b; tu ne justifieras pas l'impie; tu n'accepteras pas de présents pour une âme, car les présents aveuglent les yeux des sages et ruinent les causes des justes^c.* » 3. Et ailleurs il est dit : « *Enlevez le mauvais du milieu de vous^d.* » Et Salomon dit dans les Proverbes : « *Expulse le pestiféré hors du conseil et la querelle sortira avec lui^e.* »

10. 1. Quiconque n'observe pas cela et ménage inconsidérément le coupable qui mérite le châtement, comme Saül devant Agag^a et Héli devant ses fils qui méconnaissaient le Seigneur^b, celui-là souille sa charge et l'Église de Dieu qui est dans son district. C'est donc un impie, pour Dieu et pour les saints, parce qu'il devient cause de scandale pour beaucoup de néophytes et de catéchumènes, ainsi que pour ceux et celles qui sont jeunes par l'âge; un « *Malheur à lui^c* » l'attend avec *une meule d'âne au cou^d* et le fond de la mer, du fait qu'il est coupable. 2. A cause de l'iniquité du dévoiement, voyant que tel est leur chef, ils hésiteront en eux-mêmes et, atteints de la même maladie, ils périront fatalement avec lui, comme le peuple avec Jéroboam^e et les partisans de Coré avec leur chef^f.

3. Mais si le pécheur voit que l'évêque et les diacres sont innocents et sans reproche et que le troupeau est pur,

ch || 14 βλέπει s M βλέπον R || ἁμαρτάνων s M || 15 ἐργλημάτων
p || ὑπάρχοντα p

9. a. Deut. 16, 20 || b. Deut. 1, 17 || c. Ex. 23, 7.8. Deut. 16, 19 ||
d. Deut. 17, 7. I Cor. 5, 13 || e. Prov. 22, 10

10. a. Cf. I Sam. 15 || b. Cf. I Sam. 2 || c. Cf. Matth. 18, 7 || d.
Math. 18, 6 || e. Cf. III Rois 12 || f. Cf. Nombr. 16

10, 1-3. Sur la façon de citer la Bible, cf. *Introd.*, § 16.

10, 3. Le butin voué à l'*anathème* (ou *interdit*) devait être détruit,
cf. *Jos.* 6, 17.

16 πρῶτον μὲν οὐ τολμήσει καταφρονήσας εἰς Ἐκκλησίαν
 Θεοῦ εἰσελθεῖν, πλησσύμενος τῇ συνειδήσει αὐτοῦ· εἰ δὲ
 καὶ παρ' οὐδὲν ἡγησάμενος εἰσέλθοι, ἢ παραχρῆμα ἐλεγχθήσε-
 20 ται, ὡς ὁ Ὀζᾶ ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ ἀψάμενος ὥστε ἐδράσαι^ε,
 καὶ ὡς Ἄχαρ ἐπὶ τῇ κλοπῇ τοῦ ἀναθήματος^η, καὶ ὡς ὁ
 Γιεζεῖ ἐπὶ τοῖς τοῦ Νεεμᾶν χρήμασιν^ι, καὶ παραυτίκα
 τιμωρηθήσεται, ἢ νοθετούμενος ὑπὸ τοῦ ποιμένος εἰς
 μετάνοιαν ὑπαχθήσεται. 4. Περιβλεψάμενος γὰρ τοὺς καθ'
 24 ἓνα καὶ ἐν οὐδενὶ μῶμον εὐρίσκων οὔτε παρὰ τῷ ἐπισκόπῳ
 οὔτε μὴν παρὰ τῷ ὑπ' αὐτὸν τεταγμένῳ λαῷ, αἰσχυνοίς
 μετὰ αἰδοῦς καὶ πολλῶν δακρύων ἐξελεύσεται εἰρηνικῶς
 κατανευγμένος, καὶ μενεῖ κεκαθαρισμένον τὸ ποίμνιον,
 28 προσκλαύσει τε τῷ Θεῷ καὶ μετανοήσει ἐφ' οἷς ἤμαρτεν,
 καὶ ἔξει ἐλπίδα· καὶ τὸ ποίμνιον ὅλον, θεασάμενον ἐκείνου
 τὰ δάκρυα, νοθεσίαν ἔξει, ὅτι ὁ ἁμαρτῶν διὰ μετάνοιαν
 οὐκ ἀπόλλυται.

11. 1. Διὰ τοῦτο οὖν, ὃ ἐπίσκοπε, σπουδαίε καθαρός
 εἶναι τοῖς ἔργοις, γνωρίζων τὸν τόπον σου καὶ τὴν ἀξίαν,
 ὡς Θεοῦ τύπον ἔχων ἐν ἀνθρώποις τῷ πάντων ἄρχειν
 4 ἀνθρώπων, ἱερέων, βασιλέων, ἀρχόντων, πατέρων, υἱῶν,
 διδασκάλων καὶ πάντων ὁμοῦ τῶν ὑπηκόων. 2. Καὶ οὕτως
 ἐν Ἐκκλησίᾳ καθέζου τὸν λόγον ποιούμενος, ὡς ἐξουσίαν
 ἔχων κρίνειν τοὺς ἡμαρτηκότας, ὅτι ὑμῖν τοῖς ἐπισκόποις

bo (= R) achy (= H) s pv (= M)

10, 16 καταφρονήσας > R chy || 17 πλησσύμενος + ὑπὸ p || τὴν
 συνειδήσειν s M || 18 εἰσέλθῃ p || ἢ > s M || παραχρῆμα + εὐθὺς p ||
 19 ὁ > R acy || ὁζᾶν R ch p || τῇ κιβωτῷ M τὴν κιβωτὸν ch || ἐδρα-
 σαι : α ἔδρασαν R || 20 ὡς^ε + ὁ ch || τῆς κλοπῆς ch || ἀναθήματος o
 ch s p || ὁ > a M || 21 γιεζῆ R c s γιεζῆ p || νεαιμᾶν e || καὶ
 + ἢ chy || 22 τιμωρηθήσεται : -θήσονται p κατηγορηθήσεται s ||
 23 γὰρ : δὲ b > o || 24 οὐθενὶ s || μῶμον : μόνου R s || 24
 οὔτε — ἐπισκόπῳ > R s || 25 ὑπ' — λαῷ : ὑποτεταγμένῳ ὑπ' αὐτὸν
 λαῷ s || 26 εἰρηνικῶς ch s p || 27 κεκαθαρισμένον s p || 29-30 τὰ ἐκείνου
 ~ ch || 30 ὁ > R ch s || μετανοίας s || 31 ἀπόλλυται : -το b for-
 tasse ἀπόλετο s

d'abord il n'osera pas entrer avec mépris dans l'Église de
 Dieu, il sera atteint dans sa conscience; même s'il entre
 sans se soucier de rien, ou bien il sera aussitôt accusé,
 comme Uzza, qui avait touché l'arche pour la remettre en
 place^ε, comme Akân qui avait volé en dépit de l'ana-
 thème^η et comme Giézi, à cause des présents de Naaman^ι,
 et il sera puni à l'instant même; ou bien, après avoir été
 réprimandé par le pasteur, il sera soumis à la pénitence.
 4. Car, après les avoir regardés un à un sans avoir trouvé
 de grief chez aucun, ni chez l'évêque, ni dans le peuple
 placé sous sa conduite, il rougira de honte et pleurera à
 grosses larmes, il sortira avec des sentiments pacifiques et,
 pris de remords, tandis que le troupeau restera pur, il
 pleurera devant Dieu, se convertira de ses péchés et aura
 espoir; et le troupeau tout entier, voyant ses larmes, en
 tirera cette leçon que, grâce à la pénitence, le pécheur
 évite sa perte.

L'autorité
 des évêques.

11. 1. Pour cette raison, ô évêque,
 aie soin d'être pur dans tes actions,
 reconnais ta charge et ta dignité : tu
 tiens la place de Dieu parmi les hommes, par le fait que
 tu as autorité sur tous les hommes, prêtres, rois, magis-
 trats, pères, fils, enseignants et toutes sortes d'autres qui
 te sont pareillement subordonnés. 2. Ainsi, siège dans
 l'Église et prends la parole, sachant que tu as le pouvoir
 de juger les pécheurs, car à vous, les évêques, il a été dit :

11, 1 ὃ > b H || 3 τῷ : τὸ ch s τῶν R καὶ p || ἄρχειν :
 ἔχειν b || 4 ἀνθρώπων — ἀρχόντων > p || 5 τῶν ὁπ. ὁμοῦ ~ chy

10. g. Cf. II Sam. 6 || h. Cf. Jos. 7 || i. Cf. IV Rois 5, 20-27

10, 4. Sur la mise à l'écart du pécheur, cf. *Introd.*, § 390 s.
 11, 1. Sur l'autorité dans l'Église, cf. *Introd.*, § 31 ; sur l'exaltation
 de la fonction épiscopale, § 306 ; sur les *didascals*, § 329.

8 εἴρηται· « Ὁ ἐὰν δῆσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἔσται δεδεμένον ἐν τοῖς οὐρανοῖς, καὶ ὁ ἐὰν λύσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἔσται λελυμένον ἐν τοῖς οὐρανοῖς. »

12. 1. Κρῖνε οὖν, ὦ ἐπίσκοπε, μετὰ ἐξουσίας ὡς Θεός, ἀλλὰ τοὺς μετανοοῦντας προσλαμβάνου· ὁ Θεὸς γὰρ Θεὸς ἐστὶν ἐλέους. Ἐπίπλησε τοῖς ἁμαρτάνουσιν, νουθετεῖ
4 τοὺς μὴ ἐπιστρέφοντας, παρακάλει τοὺς ἐστῶτας ἐμμένειν τοῖς καλοῖς, τοὺς μετανοοῦντας προσδέχου, ὅτι Κύριος ὁ Θεὸς μετὰ ὅρκου ἐπηγγείλατο ἄφεσιν παρασχεῖν τοῖς μετανοοῦσιν ἐφ' οἷς ἡμαρτον. 2. Λέγει γὰρ διὰ τοῦ Ἰεζεκιήλ·
8 « Εἰπὸν πρὸς αὐτόν· Ζῶ ἐγώ, λέγει Κύριος Ἀδωναί, εἰ θελήσω τὸν θάνατον τοῦ ἁμαρτωλοῦ, ἀλλ' ἢ ἐν τῷ ἀποστρέψαι τὸν ἀσεβῆ ἀπὸ τῆς ὁδοῦ αὐτοῦ τῆς πονηρᾶς καὶ ζῆν. Ἐπιστράφητε ἀπὸ τῶν ὁδῶν ὑμῶν τῶν πονηρῶν·
12 καὶ ἵνατί ἀποθήσκετε, οἶκος Ἰσραὴλ; » 3. Ἐνταῦθα αὖθις ὁ λόγος εὐέλπιδας ἐποίησεν τοὺς ἡμαρτηκότας, ὅτι, ἐὰν μετανοήσωσιν, ἐλπίδα σωτηρίας ἔξουσιν, μὴ ποτε ὡς ἀπληγγκότες ἑαυτοὺς ἐκδώσωσι ταῖς παρανομίαις, ἀλλ'
16 ἔχοντες ἐλπίδα σωτηρίας ἐπιστραφέντες προσκλαύσωσιν Θεῷ περὶ τῶν ἁμαρτιῶν αὐτῶν καὶ μετενοήσωσιν ἐκ καρδίας ἐξευμενισάμενοι αὐτόν, καὶ λήψονται παρ' αὐτοῦ τὴν ἀμνηστίαν ὡς πατὴρ ἀγαθοῦ.

bo (= R) achy (= H) s pv (= M)

11, 8 δῆσηται p || δεδεμένον + καὶ o || 9 τοῖς οὐρ. : τῷ οὐρανῷ ay || λύσεται p || 10 τοῖς οὐρ. : τῷ οὐρανῷ ay v

12, 1 ὡς + ὁ a || 2-5 προσλαμβάνου — μετανοοῦντας > M || 2 ὁ γὰρ θεὸς ~ a || 7 ἐζεκιήλ o p || 8 ἀδωναί : ὁ θεὸς M ante κύριος H || εἰ θελήσω : εἰ θελήσω o οὐ βούλομαι p || ἀλλ' ἢ > p || ἐν τῷ : ὡς τὸ p > R || 10 ἐπιστρέψαι p || τὸν — πονηρᾶς > p || ἀσεβῆν o || ἀπὸ : ἐκ H v || ὁδοῦ — πονηρᾶς : πονηρᾶς ὁδοῦ αὐτοῦ s || αὐτοῦ > R y || 11 ζῆν + αὐτόν p || ἐπιστράφητε : ἀποστρ. M + οὖν a p || 12 ἀποθν. + ὁ R || 13 αὖθις > H M || ὁ λόγος > M || 14 μετανοήσωσιν o || ἐλπίδα : -δας b || 15 ἑαυτοὺς R M a^{2ms} : αὐτοὺς a^{txch} || ἐκδώσωσιν s p a^{2ms} : ἐκδώσωσιν R ἐκδώσιν a^{txch} v || 16 προσκλα. : κλαύσωσι ch + τῷ M || 19 ὡς > o

« Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. »

12. 1. Ὁ ἐπίσκοπος, juge donc avec
L'accueil des pécheurs autorité, comme Dieu, mais accueille
à la pénitence. ceux qui se repentent, car Dieu est
un Dieu de pitié; vitupère les pécheurs, réprimande ceux
qui ne se convertissent pas; ceux qui se tiennent bien,
encourage-les à persévérer; accueille ceux qui se repentent,
car le Seigneur Dieu a promis par serment d'accorder le
pardon à ceux qui se repentent de leurs péchés. 2. En effet
il dit par Ézéchiël : « Dis-leur : Je suis vivant ! dit le Seigneur
Adonai. Est-ce que je veux la mort du pécheur ? Bien plutôt
que l'impie se détourne de sa mauvaise voie et qu'il vive !
Détournez-vous de vos mauvaises voies ; pourquoi mourir,
Maison d'Israël ? » 3. Ainsi la Parole rend-elle les
pécheurs à nouveau confiants, car, s'ils se convertissent,
ils auront l'espoir d'un salut; ainsi ne s'abandonneront-ils
pas, comme endurcis, à l'iniquité, mais, ayant l'espoir
d'un salut, ils se repentiront en pleurant leurs péchés
devant Dieu, ils se convertiront du fond du cœur en
apaisant Dieu et ils recevront son pardon, comme d'un
bon père.

11. a. Matth. 18, 18

12. a. Éz. 18, 23 ; 33, 11

12, 3. « Rendre l'espoir », cf. *Introd.*, § 391.

13. 1. Τοὺς μέντοι ἀναμαρτήτους τοιούτους μένειν χρῆ
καὶ μὴ χρεῖαν ἔχειν τῆς πείρας τῶν ἀμαρτιῶν, ὅπως μὴ
δέωνται ὀδύνης, λύπης καὶ κλαυθμῶν ἀφέσεως. 2. Τί γὰρ
4 οἶδας, ἄνθρωπε, ἀμαρτήσας, εἰ ἡμέρας ἐν τῷδε τῷ βίῳ
ζήσεις, ἵνα καὶ μετανοήσης; «Ὅτι ἄδελφος ἡ ἔξοδος σου
ἐκ τοῦ βίου ὑπάρχει, καὶ ἐν ἀμαρτίαις τελευτήσαντι μετάνοια
8 ἔξομολογήσεται σοι^a; » 3. Δεῖ οὖν ἑτοιμον εἶναι ἐν ἀγαθοῖς^b,
ἵνα ἄνευ λύπης τὴν ὁδὸν ἐκείνην στείλωμεθα. Διὸ καὶ
παραίνει ὁ θεὸς λόγος διὰ Σολομῶντος τοῦ σοφοῦ λέγων
σοι · « Ἐτοίμαζε εἰς τὴν ἔξοδον σου τὰ ἔργα σου^c », ἵνα
12 μὴ ἐπιλείψῃ ἡμῖν τι τῶν καλῶν, ὥσπερ καὶ ταῖς πέντε ἐν
τῷ Εὐαγγελίῳ παρθένοις διὰ μωρίαν ἐπέλειπεν τὸ τῆς
εὐσεβείας ἔλαιον, καὶ ἀπεβλήθησαν τοῦ νυμφῶνος^d. 4. Διὰ
τοῦτο ἀκίνδυνος μένει πᾶς ὁ φειδόμενος τῆς ἑαυτοῦ ζωῆς
16 καὶ μένων ἀναμαρτήτος, ὅπως καὶ τὰς προγεγονυίας ὑπ'
αὐτοῦ δικαιοσύνας αὐτῷ συντηρήσῃ. 5. Σὺ οὖν οὕτως κρίνε
ὡς Θεῶν δικάζων · « Τοῦ γὰρ Κυρίου, φησὶν, ἡ κρίσις^e. »
Πρῶτον οὖν ἀπ' ἐξουσίας τὸν ἔνοχον καταδικάζει · ἔπειτα
20 μετὰ ἔλεους καὶ οἰκτιρμοῦ καὶ προσλήψεως οἰκειοῦ, ὑπισχνού-
μενος αὐτῷ σωτηρίαν, εἰ μετὰβοιτο τοῦ τρόπου καὶ εἰς
μετάνοιαν χωρήσει · μεταμελόμενον δὲ στύφων προσδέχου,

bo (= R) achy (= H) s pn (= M)

13, 1 μένειν : εἶναι p μέντοι R || 2-3 μὴ δέωνται [δέονται M] :
μηδὲ R || 3 καὶ > M || κλαυθμῶν y || 4 ἡμέραν s ἡμέρα R || τῷδε
> p || 5 ζήσεις : ἔξεις s απίε ἐν a || μετανοήσεις y M || σου
+ ἡ ο || 6 ἀμαρτία H M || 7 ἔσται a || διὰ τοῦ : ἐν τῷ R s || 8 ἐν ἀγ.
εἶναι ∞ s || 9 ὁδὸν : ἔξοδον M || 10 παραίνει post λόγος chy || διὰ —
λέγων : παραινῶν R > chy || 11 σοι > s || σου¹ > H M || σου²
+ καὶ παρασκευάζου εἰς τὸν ἀγρόν a || 12 ἐπιλείψει y || ὑμῖν p || ταῖς :
τῶν o || πέντε > p || 13 διὰ μωρίαν > h || ἐπέλειπετο ch ἐνέλειπεν
R || 14 εὐσεβ. + ἐν ἄλλῳ εὐποιίας a^{2ms} || καὶ + ἀποσθεσάσαι τὰς
λαμπάδας τῆς θεογνωσίας a || ἀπεβλ. : ἀπερίφησαν R || 16 γεγονυίας
R || 17 δικ. αὐτῷ > R || συντηρήσει p || 18 θεῶν : θεὸς R ch + ἐν
ἄλλῳ θεὸς a^{2ms} || κυρίου γὰρ ∞ p || φησὶν > R || 20 ἔλεου H || οἰκτιρ-
μῶν R || προσλήψεως v προσλήψεως y || 20-21 ὑπισχνόμενος R ||

Éviter le péché.

13. 1. Mais ceux qui sont sans péché,
qu'ils restent tels et n'éprouvent pas
le besoin de faire l'expérience du péché, pour qu'ils n'aient
pas à connaître la douleur, la tristesse et les gémissements
liés au pardon. 2. Sais-tu, homme, si après avoir péché
tu resteras assez de jours en cette vie pour te convertir?
Car tu ne sais quand tu quitteras la vie et (tu sais que)
pour qui meurt dans le péché, il n'y a pas de conversion,
comme il est dit par David : « Dans l'Hadès, qui Te confes-
sera^a? » 3. Il nous faut donc être prêts dans le bien^b, afin
de parcourir ce chemin sans tristesse. Aussi la Parole
divine t'exhorte-t-elle en te disant par Salomon le sage :
« Prépare les œuvres en vue de ton départ^c », de peur qu'il
ne nous manque quelque bien, comme a manqué aux cinq
vierges, dans l'Évangile, l'huile de la piété à cause de leur
déraison, ce qui les fit exclure de la salle des noces^d. 4.
Aussi reste-t-il hors de danger celui qui préserve sa vie
en restant sans péché, afin de garder le bénéfice des œuvres
de justice accomplies précédemment.

L'accueil du pécheur.

5. Quant à toi, en jugeant, agis
pour Dieu, car il est dit : « Au Seigneur
revient le jugement^e. » Donc en premier lieu, condamne le
coupable avec autorité, ensuite avec clémence et miséri-
corde admets-le en ami, promets-lui le salut s'il change de
conduite et s'engage dans la pénitence; s'il se repent,
accueille-le en le corrigeant et en te souvenant que le

21 αὐτῷ > R || τοῦ > o || εἰς : πρὸς H M || 22 χωρήσῃ R chy -σοι
s || μεταμελούμενον e || στύφων > p || προσδέχου : περιδέχου h
+ αὐτὸν p

13. a. Ps. 6, 6 || b. Cf. Tite 3, 1 || c. Prov. 24, 27 || d. Cf. Matth. 25,
1-13 || e. Deut. 1, 17

13. Sur les étapes de la pénitence, cf. *Introd.*, § 400.

μεμνημένος τοῦ Κυρίου εἰπόντος, ὅτι « Χαρὰ γίνεται ἐν
24 οὐρανῷ ἐπὶ ἐνὶ ἁμαρτωλῷ μετανοοῦντι¹ ».

14. 1. Ἐὰν δὲ τὸν μετανοοῦντα μὴ προσδέξῃ, ἐπιβούλους
αὐτὸν ἐκδοτον παρέχεις, ἐπιλαθόμενος τοῦ Δαυὶδ λέγοντος·
« Μὴ παραδῶς τοῖς θηρίοις ψυχὴν ἐξομολογουμένην σοι². »
4 2. Διὸ καὶ παρορμῶν εἰς μετάνοιαν ὁ Ἰερεμίας λέγει.
« Μὴ ὁ πίπτων οὐκ ἀνίσταται ἢ ὁ ἀποστρέφων οὐκ ἐπι-
στρέφει; Τί ὅτι ἀπέστρεψεν ὁ λαός μου ἀποστροφὴν πονηρὰν
καὶ ἀναιδῆ καὶ κατεκρατήθησαν ἐν τῇ προαιρέσει αὐτῶν³;
8 Ἐπιστρέφητε, υἱοὶ ἀφεστηκότες, καὶ ἐγὼ ἰάσομαι τὰ
συντρίμματα ὑμῶν⁴. » 3. Δέξαι οὖν τὸν μετανοοῦντα, μὴ
δισταζῶν ὅπως μὴδὲ παρεμποδιζόμενος ὑπὸ τῶν ἀνηλεῶς
λεγόντων μὴ δεῖν τοιοῦτοις συμμολύνεσθαι μὴδε λόγου
12 κοινωεῖν· αἱ γὰρ τοιαῦται συμβουλῆαι ἀγνοοῦντων εἰσὶν
Θεὸν καὶ τὴν αὐτοῦ πρόνοιαν, ἀλόγων δὲ ἀγρίων καὶ θηρίων
ἀμειλίκτων· οὐ γὰρ γινώσκουσιν, ὅτι χρὴ φυλάσσεσθαι
οὐ τὴν ἐν λόγῳ κοινωνίαν πρὸς τοὺς ἁμαρτάνοντας, ἀλλὰ
16 τὴν ἐν τῷ ἔργῳ. 4. « Δικαιοσύνη γὰρ δικαίου ἐπ' αὐτὸν
ἔσται, καὶ ἀνομία ἀνόμου ἐπ' αὐτὸν ἔσται⁵. » Καὶ πάλιν·
« Ἐἴ ἂν ἁμάρτη μοι ἀδικήμα ἀδικῆσαι, καὶ ἐκτενῶ τὴν
χεῖρά μου ἐπ' αὐτὴν καὶ συντρίψω ἐπ' αὐτῆς στήριγμα
20 ἄρτου καὶ ἐξαποστελῶ εἰς αὐτὴν λιμὸν καὶ ἐξολοθρεύσω
ἐξ αὐτῆς ἄνθρωπον καὶ κτῆνος· κἀν ὧσιν οἱ τρεῖς ἄνδρες
ἐν μέσῳ αὐτῆς, Νῶε καὶ Ἰὼβ καὶ Δανιήλ, αὐτοὶ ἐν τῇ

bo (= R) achy (= H) s pv (= M)

13, 23 ἐν + τῷ y || 24 οὐρανῷ + καὶ ἐπὶ γῆς R

14, 1 μὴ : οὐ o || 2 αὐτῷ R σαυτὸν y || ἐκδοτον : ἐνοχον p || 4 καὶ
> H M || 5 ὁ² > R || 5-6 ἐπιστρέφει : -φει R + καὶ πάλιν
s || 6 τί > R || ἀπέστρεψεν : ἀπεστράφη s M || πονηρὰν > H M ||
7 καὶ¹ > o H M || τῇ > R || 10 ἀνηλεῶς : πονηρῶς y || 11 δεῖν + τοῖς
y || συμμολ. : συναναμιγνυσθαι M || μὴτε a M || λόγου : λογοῖς s
λόγους R || 12 αἱ γὰρ τ. : αὐταὶ [τοιαῦται y] γὰρ [γὰρ > p] αἱ H
M || ἔστιν R s || 13 ἀγρίων : ἀκρίτων ch M κριτῶν ay || 15 λόγῳ :
λόγοις M || 16 τῷ > H M || 17 καὶ¹ — ἔσται⁵ > b ch M || 18 μοι

Seigneur a dit : « Il y aura de la joie au ciel pour un seul
pécheur qui se convertit¹. »

14. 1. Si tu n'accueilles pas celui qui se repent, tu le
livres aux embûches de l'adversaire et tu oublies ce que
disait David : « Ne livre pas aux bêtes féroces l'âme qui te
confesse². » 2. Aussi, pour appeler à la conversion, Jérémie
dit-il : « Quelqu'un tombe-t-il sans se relever? Quelqu'un
part-il sans revenir? Alors pourquoi mon peuple s'est-il
dévoiyé en un égarement inique et effronté? Pourquoi se
sont-ils obstinés dans leur parti pris³? Revenez, fils rebelles,
et je guérirai vos meurtrissures⁴. » 3. Celui qui se repent,
reçois-le donc sans nulle hésitation et sans te laisser
arrêter par ces gens sans pitié qui disent qu'il ne
faut pas se souiller au contact de ces pécheurs ni même
communiquer avec eux par la parole; pareils conseils
viennent de gens qui méconnaissent Dieu et sa providence,
d'animaux sauvages et de bêtes féroces et implacables; en
effet ils ignorent qu'avec les pécheurs il faut se garder non
pas de communiquer par la parole, mais de s'associer à
leurs actes. 4. Car : « Au juste sera imputée sa justice et
au méchant son iniquité⁵. » Et encore : « Lorsqu'un pays
pêche contre moi en commettant une injustice et que j'étends
la main contre lui et que je lui retire le soutien du pain, en
envoyant sur lui la famine et en exterminant en lui hommes
et bêtes, s'il s'y trouve trois hommes, Noé, Job et Daniel,

+ τοῦ H M || ἀδικῆσαι ἀδικήμα H M || καὶ > p || 19 ἐπ'² a : ἀπ' b
> o chy s M || 20 λοιμὸν y || 21 ἐξ : ἀπ' ch > R y || οἱ H p
> R s v || 22 καὶ¹ > R || αὐτοὶ : οὔτοι ay

13. f. Lc 15, 7

14. a. Ps. 73, 19 || b. Jér. 8, 4-5 || c. Jér. 3, 14, 22 || d. Éz. 18, 20

14. Sur l'accueil des pécheurs, cf. *Introd.*, § 390 s.

δικαιοσύνη αὐτῶν σώσουσιν τὰς ψυχὰς αὐτῶν, λέγει Ἄδωναί
24 Κύριος. »

5. Σαφέστατα δεδήλωκεν ἡ γραφή, ὅτι συνῶν δίκαιος
ἀδίκῳ οὐ συναπόλλυται μετ' αὐτοῦ. Ἐν γὰρ τῷ κόσμῳ
τούτῳ καὶ δίκαιοι καὶ ἄδικοι ἀλλήλοις συναγελάζονται
28 κοινωνία βίου, οὐ μὴν καὶ ὁσιότητος, καὶ τοῦτο οὐχ ἁμαρτάνου-
σιν οἱ θεοφιλεῖς· μιμηταὶ γὰρ εἰσιν τοῦ Πατρὸς αὐτῶν
τοῦ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, τοῦ τὸν ἥλιον αὐτοῦ ἀνατέλλοντος
ἐπὶ δικαίους καὶ ἀδίκους, καὶ βρέχοντος αὐτοῦ τὸν ὑετὸν
32 ἐπὶ πονηροὺς καὶ ἀγαθοὺς. 6. Καὶ οὐδὲν κινδυνεύει ὁ
δίκαιος ἐν τούτῳ· ἐν γὰρ τῷ σταδίῳ καὶ νικηταὶ καὶ νικώμε-
νοι εἰσίν, ἐν δὲ τῷ στεφάνῳ μόνοι οἱ γενναίως ἀγωνισάμε-
νοι· οὐδεὶς γὰρ στεφανοῦται, ἐὰν μὴ νομίμως ἀθλήσῃ.
36 7. Ἐκαστος γὰρ περὶ ἑαυτοῦ ἐξομολογήσεται, καὶ οὐ μὴ
συναπολέσῃ ὁ Θεὸς τὸν δίκαιον μετὰ τοῦ ἀδίκου^h, ἐπεὶ περ
παρ' αὐτῷ τὸ ἀναμάρτητον ἀτιμώρητον. Οὔτε γὰρ τὸν
Νῶε κατέκλυσενⁱ, οὔτε τὸν Λῶτ κατέφλεξενⁱ, οὔτε τὴν
40 Ῥαββ συναπόλεσεν^k. 8. Εἰ δὲ βούλεσθε γινῶναι καὶ τὰ ἐφ'
ἡμῶν γενόμενα, Ἰούδας σὺν ἡμῖν ὧν ἔλαβεν τὸν κλῆρον
τῆς διακονίαςⁱ, ὃν καὶ ἡμεῖς, καὶ Σίμων ὁ μάγος τὴν ἐν
Κυρίῳ σφραγίδα^m· ἀλλ' ἑκάτερος αὐτῶν ἀναδειχθεὶς φαῦλος,
44 ὁ μὲν ἀπήγξατο, ὁ δὲ παρὰ φύσιν ἱπτάμενος συνετρίβη. Καὶ
ἐν τῇ κιβωτῷ Νῶε καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ ὑπῆρχον, ἀλλὰ πονηροὶ
ὁ Χάμ εὐρεθεὶς μόνος καὶ εἰς τῶν υἱῶν ἐδέξατο τὴν τιμωρίανⁿ.

bo (= R) achyz [z a lin. 30] (= H) s pv (= M)

14, 24 κύριος + ἐνταῦθα y || 25 σαφέστατα + γὰρ p⁹¹ || 26 γὰρ :
δὲ R || 27 ἀλλήλοις > R || 30 τοῖς > h || τοῦ² inc. z || αὐτοῦ > y ||
ἀνατέλλοντος + καὶ o || 31-32 δικαίους — ἀγαθοὺς : πονηροὺς καὶ
ἀγ. καὶ βρέχοντος ἐπὶ δικαίους καὶ ἀδίκους ch || 32 ἐπὶ — ἀγαθοὺς :
πονηροὺς κ. ἀγαθοὺς M || καὶ² : ὥστε yz || κινδυνεύσει H M || 33 ἐν
τούτῳ : ἐκ τούτου H M || 35 γὰρ : δὲ H M || ἀθλήσει p || 36 γὰρ :
οὖν yz || αὐτοῦ s || 37 συναπολέσει v || τὸν > s M || τοῦ > M || 37-38
εἶπερ παρ' αὐτοῦ R || 40 ἀπόλεσεν o || 41 ἡμῶν : ἡμῖν s || γενόμενα R
s || τὸν + ἄρτο o sed punxit || 43 κυρίῳ : χριστῷ s M || 43-44 ἀνα-
δειχθεὶς [ἀνεδειχθῆ h] — φύσιν > o || 44 ἀπήγξατο h s a²⁵¹ : ἡγξατο o
H M || ἱπτάμενος + πσῶν yz || 45 οἱ > R z s || 46 εὐρέθη R || καὶ
> H M || εἰς τ. υἱῶν : εἰς τὸν υἱόν H v > p || τῆν > b ach

ceux-ci préserveront leur âme par leur justice, dit le Seigneur
Adonai^e. »

5. L'Écriture a très clairement révélé que le juste vivant avec l'impie n'est pas anéanti avec lui. Car en ce monde les justes et les injustes sont réunis par la communauté de la vie, non par celle de la sainteté; en cela les amis de Dieu ne pèchent pas; en effet, ils sont les imitateurs de leur Père des cieux qui fait lever son soleil sur les justes et les injustes et qui fait pleuvoir sa pluie sur les méchants et les bonsⁱ. 6. Le juste ne court par là aucun danger; ainsi dans le stade y a-t-il des vainqueurs et des vaincus, mais ne sont couronnés que ceux qui ont ardemment lutté et personne n'est couronné qui n'ait combattu selon les règles^k. 7. Car chacun fera sa propre confession et Dieu n'exterminera pas le juste avec l'injusteⁿ, car, auprès de lui, qui n'a pas péché n'est pas puni. En effet, il n'a pas noyé Noéⁱ ni brûlé Lot^j ni exterminé Rahab^k. 8. Voulez-vous encore savoir ce qui s'est passé parmi nous? Judas, qui était des nôtres, reçut une part du ministèreⁱ, tout comme nous, et Simon le Mage reçut le sceau du Seigneur^m; mais l'un et l'autre se révélèrent malfaisants, le premier se pendit et le second s'écrasa en s'efforçant de voler au mépris des lois de la nature. Dans l'arche se trouvaient Noé et ses fils, mais seul Cham se révéla mauvais et il fut le seul des fils à subir le châtementⁿ.

14. e. Ez. 14, 13-14.21 || f. Matth. 5, 45 || g. II Tim. 2, 5 || h. Gen. 18, 23 || i. Cf. Gen. 7-8 || j. Cf. Gen. 19 || k. Cf. Jos. 6 || l. Act. 1, 17-18 || m. Cf. Act. 8 || n. Cf. Gen. 6 à 9

14. 8. Style pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 22. « Le sceau » : Simon le Mage reçut le baptême, cf. *Act.* 8, 13; sa chute est racontée plus loin, en VI, 9.

9. Εἰ δὲ καὶ πατέρες ὑπὲρ παίδων οὐ τιμωροῦνται οὔτε
 48 υἱοὶ ὑπὲρ πατέρων^ο, δῆλον ὡς οὔτε γυναῖκες ὑπὲρ ἀνδρῶν,
 οὔτε οἰκέται ὑπὲρ δεσποτῶν, οὔτε συγγενεῖς ὑπὲρ συγγενῶν,
 οὔτε φίλοι ὑπὲρ φίλων, οὔτε δίκαιοι ὑπὲρ ἀδίκων, ἀλλ' ἕκαστος
 52 ὑπὲρ τοῦ οἰκείου ἔργου τὸν λόγον ἀπαιτηθήσεται. Οὔτε
 γὰρ Νῶε ὑπὲρ τοῦ κόσμου δίκην εἰσεπράχθη^ρ, οὔτε Λῶτ
 ὑπὲρ Σοδὸμων ἐπυρπολήθη^α, οὔτε Ῥαὰβ ὑπὲρ τῶν Ἰερι-
 χουντίων ἐσφάγη^γ, οὔτε Ἰσραὴλ ὑπὲρ Αἰγυπτίων^δ. οὐ γὰρ
 ἡ συνοίκησις κατακρίνει τοὺς δικαίους σὺν τοῖς ἀδίκους,
 56 ἀλλ' ἡ τῆς γνώμης ὁμόνοια. 10. Οὐ χρὴ τοίνυν τοῖς ἐτοι-
 μοθανάτοις καὶ μισανθρώποις καὶ φιλεγκλήμοσιν καὶ μετὰ
 προφάσεως θανατοποιοῖς προσέχειν. Ἄλλος γὰρ ὑπὲρ
 60 ἑτέρου οὐκ ἀποθανεῖται, ἀλλὰ. « Σειραῖς τῶν ἑαυτοῦ
 ἀμαρτιῶν ἕκαστος σφίγγεται^ε ». Καὶ. « Ἴδοὺ ἄνθρωπος
 καὶ τὸ ἔργον αὐτοῦ πρὸ προσώπου αὐτοῦ. ^υ »

11. Δεῖ δὲ ἡμᾶς βοηθεῖν τοῖς νοσοῦσιν καὶ κινδυνεύουσιν
 καὶ σφαλλομένοις, καὶ ὅσον οἶόν τε τῇ παραίνεσει τοῦ λόγου
 64 ὑγιάζειν αὐτοὺς καὶ ῥύεσθαι ἐκ θανάτου. « Οὐ χρεῖαν γὰρ
 ἔχουσιν οἱ ἰσχύοντες ἰατροῦ, ἀλλ' οἱ κακῶς ἔχοντες^ς, ἐπειδὴ
 καὶ οὐκ ἔστιν θέλημα ἔμπροσθεν τοῦ Πατρὸς, ἵνα ἀπόληται
 εἰς τῶν μικρῶν^ν. » Οὐ γὰρ τὴν τῶν σκληροκαρδίων

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

14, 47 εἰ : ὅτι yz || καὶ : οὔτε e > h yz M || παίδων : τέκνων
 M || οὐ : οὔτε h > e || 48 δῆλον ὡς : δηλονότι p || ὡς > yz || οὔτε
 + γὰρ yz || 50 φίλος yz || ὑπὲρ^ι + τῶν b || δίκαιος M || 51 τὸν > v ||
 53 τῶν > H M || 54 οὔτε^ο + ὁ a || Ἰσραὴλ : οἱ Ἰσραηλίται s M ||
 οὐ : οὔτε R s M || γὰρ > R M || 55 σὺν > eh || 56 τοίνυν : οὖν H
 M || 56-57 ἐτοιμοθ. > yz || 58 προσέχειν + ὅτι δὲ οὕτως ἔχει καὶ yz ||
 γὰρ > yz || 59 οὐκ ἀποθ. : οὐ [[>] z] τιμωρεῖται yz || ἀλλὰ : ἀλλ'
 ἕκαστος yz || 60 ἀμαρτιῶν : ἀνομιῶν M || ἕκαστος > yz || σφίγγ.
 + μαρτυρεῖ καὶ ἄλλος προφήτης λέγων yz || 62 δεῖ : εἰ h || βοηθεῖν
 post σφαλλ. p || καὶ κινδυν. > R || 64 χρεῖαν + πάλιν zms || 65
 ἐπειδὴ : φησὶ ὁ σωτήρ ἐν εὐαγγελίοις καὶ πάλιν [καὶ πάλιν > z]
 yz || 66 καὶ > H M || ἔμπροσθεν > yz || πατρός + ὁμῶν [ἡμ. z]
 τοῦ ἐν οὐρανοῖς ἔμπροσθεν yz || ἀπολ. : ἀπόλλυται R post μικρῶν
 yz || 67 μικρῶν + τούτων yz || τὴν > M

9. Car si les pères ne sont pas punis pour les enfants ni
 les fils pour les pères^ο, il est clair que ni les femmes ne le
 sont pour leurs maris, ni les domestiques pour leurs
 maîtres, ni des parents pour des parents, ni les amis pour
 les amis, ni les justes pour les injustes, mais à chacun
 il sera demandé compte de ses propres œuvres. Noé n'a
 pas subi le châtement avec le monde^ρ, Lot n'a pas été
 brûlé avec Sodome^α et Rahab ne fut pas égorgée avec les
 habitants de Jéricho^γ, ni Israël avec les Égyptiens^δ; ce
 n'est donc pas la cohabitation qui condamne les justes
 avec les injustes, mais la conformité de sentiments. 10.
 Par conséquent il ne faut pas suivre ces gens prompts à
 faire mourir, misanthropes, portés à accuser et qui trouvent
 prétexte à faire mourir. Personne ne meurt pour un autre,
 mais : « Chacun est pris dans les liens de ses propres péchés^ε. »
 Et : « Voici l'homme et son œuvre devant lui^υ. »

11. Aussi nous faut-il secourir les malades, ceux qui
 sont en danger et ceux qui chancellent, et autant que
 possible les guérir par la prédication de la Parole et les
 délivrer de la mort. En effet : « Ce ne sont pas les bien
 portants qui ont besoin du médecin, mais ceux qui vont mal^ς,
 puisque ce n'est pas la volonté du Père qu'un seul d'entre
 les petits se perde^ν. » Ce n'est donc pas le caprice d'hommes

14. o. Deut. 24, 16 || p. Cf. Gen. 7-8 || q. Cf. Gen. 19 || r. Cf. Jos. 6 || s. Cf. Ex. 12 || t. Prov. 5, 22 || u. Is. 62, 11 || v. Matth. 9, 12 || w. Matth. 18, 14

14, 10. Dans la citation Ἴδοὺ ἄνθρωπος... se retrouvent des bribes d'Is. 62, 11, mais il s'agit d'un *agraphon*; cf. A. RESCH, *Agrapha...*, p. 265; à rapprocher de la *Première Éptre de Clément*, 34, 3 (SC 167, p. 45 et 154).

14, 11. Sur les doxologies, cf. *Introd.*, § 353.

68 ἀνθρώπων βούλησιν ἰστᾶν χρῆ, ἀλλὰ τὴν τοῦ Θεοῦ καὶ
 Πατρὸς τῶν ἑλῶν τὴν διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Κυρίου
 ἡμῶν, ᾧ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων · ἀμήν. 12. Οὐδὲ
 γὰρ δίκαιον κεφαλὴν ὄντα σε, ᾧ ἐπίσκοπε, οὐρᾶ* προσέχειν,
 72 τοῦτ' ἔστιν λαϊκῶ στασιώδει ἀνθρώπων, εἰς ἐτέρου ἀπώλειαν,
 ἀλλὰ Θεῶ μόνω. Ἄρχειν γὰρ σε χρῆ τῶν ὑπηκόων, οὐ μὴν
 καὶ ὑπ' αὐτῶν ἀρχεσθαι · οὔτε γὰρ υἱὸς ἀρχει πατρὸς κατὰ
 τὸν τῆς γενέσεως λόγον, οὔτε δοῦλος τοῦ ἑαυτοῦ κυρίου κατὰ
 76 τὸν τῆς ἐξουσίας λόγον, οὔτε μαθητῆς διδασκάλου, οὔτε
 στρατιώτης βασιλέως, οὔτε μὴν λαϊκὸς ἐπισκόπου.

13. Περὶ γὰρ τοῦ μὴ δοκεῖν τοὺς πλησιάζοντας ἀδίκους
 τῇ τοῦ λόγου διδαχῇ συμμολύνεσθαι ἢ κοινωνεῖν ταῖς αὐτῶν
 80 ἀμαρτίαις ὁ Ἰεζεκιὴλ ἐκκόπτων τὴν τῶν κακοήθων ἐπίνοιαν
 λέγει · 14. « Τί ὑμεῖς λέγετε αὐτοῖς τὴν παραβολὴν ταύτην
 ἐπὶ γῆς Ἰσραὴλ · οἱ πατέρες ἔφαγον βυφάκα, καὶ οἱ ὀδόντες
 τῶν τέκνων ἐγομφίασαν; Ζῶ ἐγὼ Ἀδωναὶ, λέγει Κύριος,
 84 εἰ ἔσται ἔτι ἐν ὑμῖν λεγομένη ἡ παραβολὴ αὕτη ἐν τῷ Ἰσραὴλ.
 "Ὅτι πᾶσαι αἱ ψυχὰι ἐμαὶ εἰσιν, ὃν τρόπον ἡ ψυχὴ τοῦ
 πατρὸς, οὕτως καὶ ἡ ψυχὴ τοῦ υἱοῦ ἐμῆ ἔστιν. 15. Ἡ ψυχὴ
 ἡ ἀμαρτάνουσα αὐτῇ ἀποθανεῖται · ὁ δὲ ἀνθρώπος, ὃς ἔσται
 88 δίκαιος, ποιῶν κρίμα καὶ δικαιοσύνην » καὶ ἐξῆς ἐπιλέγων
 τὰς λοιπὰς ἀρετὰς ἐπισφραγίζεται λέγων · 16. « Ὁ τοιοῦτος
 δίκαιος ὑπάρχει, ζῶῃ ζήσεται, λέγει Ἀδωναὶ Κύριος.

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

14, 68 ἀνθρώπων : ἀνδρῶν **ayz** > **b** || ἰστᾶν : στᾶν **R** || 69
 ἰησοῦ > **R ch** || χριστοῦ > **ch** || κυρίου : θεοῦ **s** || 70 τῶν αἰώνων
 > **H M** || ἀμήν > **b** || οὐδὲ : οὐ **c** || 71 δίκαιον > **R** || 72 λαϊκῶ
 + καὶ **y^{pc}** || στασιώδη **M** || 73 ἀρχειν : ἀρχη **z** || 75 γεννήσεως **s M** ||
 ἑαυτοῦ **x** : κυριοῦ αὐτοῦ **H M** || 76 τὸν > **o** || τῆς > **p** || λόγον
 > **H M** || 79 ἑαυτῶν **R** || 80 ἀμαρτίαις : πλημιμελείαις **s** || ὁ > **s** ||
 ὑπόνοιαν **H M** || 82 βυφάκας **M** || 83 ἐγομφίασαν **R ch s a^{2ms}** [ἐν ἄλλω
 ἐγομ. **a^{2ms}**] : ἡμωδιάσαν **yz v a^{2s1}** αἰμωδιάσαν **p** ὁμοδιάσαν **a^{tx}**
 || λέγει ἀδ. ∞ **H M** || 84 ἔτι *post ei* **H** > **M** || ἔσται : ἔστιν **R** ||
 86 καὶ > **H s v** || 87 αὐτῇ + καὶ **s M** || ἔστι **p** || 88 δίκαιος + καὶ **R** ||
 ποιήσει **ch** || 89 τὰς + δὲ **b** || ὁ **τ** : ὅτι οὗτος **o z** || 90 ζῶν **p**

au cœur dur qu'il faut promouvoir, mais la volonté du
 Dieu et Père de toute chose révélée par Jésus-Christ notre
 Seigneur; à lui la gloire pour les siècles des siècles, Amen.
 12. D'ailleurs il n'est pas juste que toi, évêque, qui es
 la tête, tu obéisses à la queue*, c'est-à-dire à un laïc, à un
 homme querelleur, pour la perte d'autrui; n'obéis qu'à
 Dieu. Car il te faut gouverner tes sujets et non être gou-
 verné par eux, puisque ni le fils ne commande au père,
 selon l'ordre généalogique, ni l'esclave au maître, selon
 l'ordre hiérarchique, ni le disciple au docteur, ni le soldat
 au roi, ni, donc, le laïc à l'évêque.

13. Pour qu'on ne s' imagine pas que ceux qui fréquentent
 des impies se souillent à leur contact en leur enseignant
 la Parole ou s'associent à leurs péchés, Ézéchiël renverse
 la suspicion de ces malveillants quand il dit : 14. « *Pour-
 quoi répétez-vous entre vous cette parabole dans le pays
 d'Israël: Les pères ont mangé des raisins verts et les enfants
 en ont les dents irritées? Par ma vie, dit le Seigneur Adonai:
 Que cette parabole ne se raconte plus entre vous en Israël!
 Car toutes les âmes sont à moi; tout comme celle du père,
 ainsi celle du fils est à moi.* 15. *L'âme qui a péché, c'est
 elle qui mourra; mais l'homme qui est juste et qui agit selon
 le droit et la justice,* » et la suite; ajoutant les autres vertus,
 il conclut en disant : 16. « *Un tel homme est juste, il vivra, à
 lui la vie, dit le Seigneur Adonai. Mais si le fils qu'il engendre*

14. x. Cf. Deut. 28, 13.44 || y. Éz. 18, 2-5

14, 12. Le courant rigoriste dont le compilateur combat l'intran-
 sigeance aurait donc eu pour chef un laïc. Mais même ce détail
 ne nous permet pas, dans l'état actuel de nos connaissances, de
 l'identifier. S'agissait-il de Novatien ou de Novat (confondus par
 les auteurs grecs), les deux chefs de file du rigorisme? Or ils étaient
 tous deux du clergé; à moins que le compilateur ne fasse allusion
 à leur déposition et à leur retour à l'état laïc. Ou bien s'agissait-il
 d'un personnage antiochien ou syrien?

- Καὶ ἐὰν γεννήσῃ υἱὸν λοιμόν, ἐκχέοντα αἷμα, καὶ ἐν τῇ
 92 ὁδῷ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ τοῦ δικαίου οὐκ ἐπορεύθη^z », 17. καὶ
 ἐπαγαγὼν τὰ ἐξῆς, ἐπάγει τοῖς τελευταίοις · « Ζωῆ οὐ
 ζήσεται · πάσας τὰς ἀνομίας ταύτας ἄς ἐποίησεν, θανάτῳ
 ἀποθανεῖται, τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐπ' αὐτὸν ἔσται^a. 18. Καὶ
 96 ἐρεῖτε · Τί ὅτι οὐκ ἔλαβεν ὁ υἱὸς τὴν ἀδικίαν τοῦ πατρὸς,
 ἢ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, δικαιοσύνην καὶ ἔλεος πεποιηκώς^b; »
 Καὶ ἐρεῖς αὐτοῖς · « Ἡ ψυχὴ ἡ ἀμαρτάνουσα αὐτῆ ἀποθα-
 νεῖται · υἱὸς οὐ λήψεται ἀδικίαν πατρὸς, καὶ πατὴρ οὐ
 100 λήψεται ἀδικίαν υἱοῦ · δικαιοσύνη δικαίου ἐπ' αὐτὸν ἔσται,
 καὶ ἀνομία ἀνόμου ἐπ' αὐτὸν ἔσται^c. »
 19. Καὶ μετ' ὀλίγα φησὶν · « Ἐν τῷ ἀποστρέψαι δίκαιον
 ἐκ τῆς δικαιοσύνης αὐτοῦ καὶ ποιῆσαι ἀδικίαν, κατὰ πάσας
 104 τὰς ἀνομίας αὐτοῦ πᾶσαι αἱ δικαιοσύναι αὐτοῦ, ἄς ἐποίησεν,
 οὐ μὴ μνησθῶσιν · ἐν τῇ ἀδικίᾳ αὐτοῦ ἢ ἠδίκησεν, καὶ ἐν
 τῇ ἀμαρτίᾳ αὐτοῦ ἢ ἤμαρτεν, ἐν αὐτῇ ἀποθανεῖται^d. »
 20. Καὶ μετ' ὀλίγα ἐπάγει · « Ἐν τῷ ἀπιστρέψαι ἄνομον
 108 ἀπὸ τῆς ἀνομίας αὐτοῦ ἧς ἐποίησεν, καὶ ποιήσει κρίμα καὶ
 δικαιοσύνην, οὗτος τὴν ψυχὴν αὐτοῦ ἐφύλαξεν καὶ ἀπέστρεψεν
 ἀπὸ πασῶν τῶν ἀσεβειῶν αὐτοῦ ὧν ἐποίησεν, ζῶν ζήσεται
 καὶ οὐκ ἀποθανεῖται^e. » 21. Καὶ ἐξῆς · « Ἐκαστον κατὰ
 112 τὰς ὁδοὺς ὑμῶν κρινῶ ὑμᾶς, οἶκος Ἰσραὴλ, λέγει Ἄδωναὶ
 Κύριος^f. »

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

14, 91 καὶ^z > H v || 92 οὐκ ἐπ. : οὐ μὴ πορευθῆ p || 93 ἐπαγα-
 γῶν a : ἐπάγων R chyz s M || οὐ > a || 94 πάσας — ἐποίησεν : ἀλλὰ
 p || ἄς > H v || 95 ἀποθ. + καὶ p || 96 ἐρεῖται R a v || τί > ayz ||
 ὅτι > yz || ὁ > R || 97 ἢ : ὁ o || αὐτοῦ > R || δικαιοσύνην^a > R s ||
 ἔλεον ch || 99-100 καὶ πατὴρ — υἱοῦ > R || 100 δικαιοσύνη + δὲ
 ch || 101 καὶ ἀν. — ἔσται > R || 102 φησὶν > R || 103 ποιήσει H s
 M || 103-104 κατὰ — αὐτοῦ¹ > R || 104 ἀνομίας : ἀδικίας v δικα-
 ιοσύνας p || πᾶσαι — αὐτοῦ² R post ἀδικίαν a^{2ms} [praem. ἐν
 ἄλλῳ] > a^{1x}chyz s M || ἐποίησεν + καὶ ch || 105-106 ἢ — αὐτοῦ
 > R || 105 ἠδικ. : ἐποίησε p || 106 τῇ > s || αὐτῇ : ταύτῃ R || 107
 ἐπάγει : φησὶν v > p || ἐπιστρέψαι o || 109 οὕτως z || ζῶν :
 ζῶν δε p || 111 οὐκ : οὐ μὴ R || ἕκαστον + ὑμῶν s || 112 τὰς : τοὺς
 z || ὑμᾶς — Ἰσραὴλ > M

*est une peste, qui fait couler le sang et ne marche pas dans la
 voie de son père qui est juste^z », — 17. ajoutant la suite, il
 conclut à la fin — « lui, il ne vivra sûrement pas, il a commis
 toutes ces iniquités, il mourra; à lui la mort, son sang sera
 sur lui^a. 18. Et vous direz: Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté
 l'injustice de son père, ou sa justice, si le fils a pratiqué la
 justice et la miséricorde^b? » Et tu leur diras : « L'âme qui a
 péché, c'est elle qui mourra; le fils ne portera pas l'injustice
 du père et le père ne portera pas l'injustice du fils; la justice
 du juste sera à lui et l'iniquité de l'impie sera à lui^c. »*

19. Et peu après il dit : « Si le juste se détourne de sa
 justice et commet l'injustice, en raison de toutes ses iniquités
 on ne se souviendra plus de toute la justice qu'il a accomplie;
 dans son injustice par laquelle il a mal agi et dans son péché
 par lequel il a péché, en eux il mourra^d. » 20. Et peu après,
 il ajoute : « Si l'impie se détourne de son iniquité qu'il a
 commise et pratique le jugement et la justice, celui-là a gardé
 son âme et il s'est détourné de toutes ses iniquités qu'il a
 commises, il vivra, à lui la vie, et il ne mourra pas^e. » 21.
 Et ensuite : « Je vous jugerai chacun selon vos voies, Maison
 d'Israël, dit le Seigneur Adonaï^f. »

14. z. Éz. 18, 9-11 || a. Éz. 18, 13 || b. Éz. 18, 19 || c. Éz. 18, 20 ||
 d. Éz. 18, 24 || e. Éz. 18, 27-28 || f. Éz. 18, 30

14, 18. « Ou sa justice » : dans le texte d'Ézéchiël le cas envisagé
 est celui-ci : un fils, « qui a pratiqué la justice », doit-il subir les
 conséquences de l'injustice de son père ? Au risque de rendre le
 passage incompréhensible le compilateur y a introduit elliptiquement
 le cas inverse : la « justice » du père doit-elle profiter au fils qui se
 conduit mal ?

15. 1. Ὁρᾶτε, τέκνα ἡμῶν ἡγαπημένα, πῶς εὐσπλαγχνος
 μετὰ δικαιοσύνης Κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν, ἀγαθὸς καὶ
 4 φιλόανθρωπος, καὶ ἀθῶν οὐκ ἀθώσσει τὸν ἔνοχον^a,
 καὶ τὸν ἐπιστρέφοντα προσιέμενος καὶ ζωοποιῶν, μὴ
 καταλιπὼν τόπον ὑπονοίας τοῖς ἀπηνῶς βουλομένοις κρίνειν
 καὶ τέλειον ἀποστρέφειν τοὺς ἁμαρτάνοντας καὶ μὴ
 8 ἐπαναγαγεῖν δυναμένων, οἷς ἐκ τῶν ἐναντίων ὁ Θεὸς διὰ
 Ἡσαίου λέγει πρὸς τοὺς ἐπισκόπους· « Παρακαλεῖτε,
 παρακαλεῖτε τὸν λαὸν μου, ἱερεῖς, λαλήσατε εἰς τὴν καρδίαν
 Ἱερουσαλήμ^b. » 2. Χρῆ οὖν ὑμᾶς αὐτοῦ ἀκούοντας παρακα-
 12 λεῖν τοὺς ἁμαρτηκότας καὶ πρὸς μετάνοιαν παρορμᾶν καὶ
 εὐέλπιδας ποιεῖν, καὶ μὴ ὑπονοεῖν ὡς κοινωνικοὺς γινόμενους
 τῶν πλημμεληθέντων αὐτοῖς ἕνεκεν τῆς εἰς αὐτοὺς ἀγάπης.
 3. Ἀσμένως δὲ τοὺς μετανοοῦντας προσδέχεσθε, χαίροντες
 16 ἐπ' αὐτοῖς, μετὰ ἐλέους καὶ οἰκτιρῶν κρίνοντας τοὺς
 ἁμαρτάνοντας· ἐὰν γὰρ τὸν παρὰ ποταμὸν βαδίζοντα καὶ
 μέλλοντα ὀλισθαίνειν κεραταῖς ὤσας εἰς τὸν ποταμὸν ἐμβάλλῃς
 ἀντὶ τοῦ χεῖρα μᾶλλον ὀρέξαι, ἐφρόνεσάς σου τὸν ἀδελφόν,
 20 δέον μᾶλλον τῷ ὀλισθαίνοντι ἐπιδοῦναι δεξιάν, ἵνα μὴ τελείως
 ἀπόληται, ὅπως καὶ ὁ λαὸς νοθετῆται καὶ ὁ ἁμαρτήσας μὴ
 κατὰ πᾶν ἀπόληται. 4. Δεῖ δέ σε, ὦ ἐπίσκοπε, μήτε παρορᾶν
 τὰ ἁμαρτήματα τοῦ λαοῦ, μήτε τοὺς μετανοοῦντας ἀπο-

ho (= R) achyz (= H) s pv (= M)

15, 1 ἀγαπητὰ s || εὐσπλαγχνος > p || 2 ἡμῶν + ὁ p || 3-4 καὶ —
 καὶ¹ > p || 5 καταλείψας ch || ὑπονοίας : μετανοίας R || 6 τέλειον
 R || ἀποστρέφεις z || 7-8 λόγον παρακλητικὸν ... δυνάμενον R
 ch p² || 8 ἐναγαγεῖν H ἐνάγειν yz M ἀνάγειν s || οἷς : οὐς
 o || 9 πρὸς² : διὰ s || 10 παρακαλεῖτε > R p || ἱερεῖς ἀπὲ τὸν λ. s ||
 11 αὐτοῦ > R s || ἀκούοντας + καὶ R || 11-12 παρακαλεῖν τ. ἡμ. > y ||
 12-13 καὶ εὐέλπ. ποιεῖν > p || 13 κοινωνικοὺς a^{tz}ch s v : κοινωνικοὺς
 a^{2ms} p κοινούς R || 14 αὐτοὺς : αὐτῶν p || 15 δὲ : καὶ R τοίνυν
 yz || 16 αὐτοῖς + καὶ p || 17 παρὰ τὸν ∞ R || 18 κεραταῖς : παντε-
 λῶς yz || ὤσας : ὄσας s || ἐμβάλλεις ch || 19 μᾶλλον χεῖρα ∞ ch ||
 ὀρέξας v || 20 τελείως s M || 21 & 22 ἀπόληται (bis) R || 21-22
 ὅπως — ἀπόληται > ch || 22 πᾶν : πάντα R s || μήτε : μὴ R ||
 23 τοῦ > h

Que l'évêque
 ait le souci
 des pécheurs.

15. 1. Nos enfants bien-aimés, vous
 voyez à quel point le Seigneur notre
 Dieu est miséricordieux dans sa jus-
 tice, bon et ami des hommes; *en*
absolvant, il n'absoudra pas le coupable^a, il accueille et
 vivifie celui qui se repent, il ne laisse aucune prise à la
 suspicion de ces impitoyables qui veulent condamner les
 pécheurs et s'en écarter définitivement, refusant de
 communiquer avec eux par des paroles d'encouragement
 qui puissent les amener à la conversion; au contraire
 Dieu dit par Isaïe, à l'adresse des évêques : « *Encouragez,*
encouragez mon peuple, prêtres, parlez au cœur de Jérusalem^b. » 2. Comme vous l'avez entendu, il vous faut donc
 encourager les pécheurs, les exhorter à la conversion et
 leur donner bon espoir, sans vous imaginer que vous
 devenez complices de leurs fautes parce que vous les aimez.
 3. Ceux qui se repentent, accueillez-les avec plaisir et en
 vous réjouissant à leur sujet; les pécheurs, jugez-les avec
 clémence et miséricorde. Quelqu'un, marchant le long d'un
 fleuve, est-il près d'y tomber, si tu le pousses avec une
 fourche et le précipites dans le fleuve plutôt que de lui
 tendre la main, tu auras tué ton frère; au contraire, il faut
 tendre la main à celui qui tombe, de peur qu'il ne périsse
 définitivement, pour que le peuple aussi en tire une leçon
 et que le pécheur ne périsse pas entièrement. 4. Évêque,
 tu ne dois donc ni rester indifférent aux péchés du peuple
 ni te détourner de ceux qui se repentent, de peur que

15. a. Nah. 1, 3. Cf. Ex. 34, 7 || b. Is 40, 1-2

15, 2. Rendre espoir : cf. *Introd.*, § 391.

15, 3-4. Sur la responsabilité des évêques par rapport aux pécheurs,
 cf. *Introd.*, § 308.

24 στρέφεσθαι, ὅπως μὴ διαφθείρης ὡς ἄπειρος τὸ ποιμνιον
 τοῦ Χριστοῦ καὶ φαυλίσῃς αὐτοῦ τὸ ὄνομα τὸ καινὸν τὸ εἰς
 τὸν λαὸν αὐτοῦ ἐπιτεθέν, καὶ ὄνειδισθήσῃ καθάπερ καὶ οἱ
 παλαιοὶ ποιμένες, περὶ ὧν ἔλεγεν ὁ Θεὸς τῷ Ἰερεμίᾳ ·
 28 « Ποιμένες πολλοὶ διέφθειραν τὸν ἀμπελῶνά μου, ἐμόλυναν
 τὴν κληρονομίαν μου. » Καὶ ἐν ἄλλοις · « Ἐπὶ τοὺς ποιμένας
 παρωξύνθη ὁ θυμὸς μου, καὶ ἐπὶ τοὺς ἀμνοὺς ὀργισθήσομαι. »
 Καὶ ἐν ἑτέροις · « Ὑμεῖς οἱ ἱερεῖς οἱ φαυλίζοντες τὸ ὄνομά
 32 μου. »

16. 1. Ἰδὼν δὲ σὺ τὸν ἡμαρτηκότα, πικρανθεὶς κέλευσον
 αὐτὸν ἔξω βληθῆναι · καὶ ἐξελθόντι αὐτῷ πικραίνεσθωσαν
 οἱ διάκονοι, καὶ ἐπιζητοῦντες κατεχέτωσαν αὐτὸν ἔξω τῆς
 4 ἐκκλησίας, καὶ εἰσελθόντες ὑπὲρ αὐτοῦ σε ἐρωτάτωσαν ·
 καὶ γὰρ ὑπὲρ τῶν ἡμαρτηκῶτων ὁ Σωτὴρ τὸν Πατέρα ἠξίου,
 ὡς γέγραπται ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ · « Πάτερ, ἄφεες αὐτοῖς,
 οὐ γὰρ οἶδασιν, τί ποιοῦσι. » 2. Τότε σὺ κελεύσεις
 8 εἰσελθεῖν αὐτόν, καὶ ἀνακρίνας, εἰ μετανοεῖ καὶ ἀξιός
 ἐστὶν εἰς ἐκκλησίαν ὄλωσ παραδεχθῆναι, στιδώσας αὐτόν
 ἡμέραις νηστειῶν κατὰ τὸ ἀμάρτημα, ἑβδομάδας δύο ἢ
 τρεῖς ἢ πέντε ἢ ἑπτὰ, οὕτως αὐτόν ἀπόλυσον, εἴπας αὐτῷ
 12 ὅσα ἀρμόζει εἰς νοθεσίαν ἡμαρτηκότη · <τὸν> ἐπιπλήσσοντα
 δὲ διδάσκειν δεῖ καὶ παραινεῖν, ὅπως μείνῃ παρ' αὐτῷ
 ταπεινοφρονῶν καὶ δεόμενος τοῦ Θεοῦ τυχεῖν αὐτοῦ εὐμε-

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

15, 25 τοῦ > a M || χριστοῦ : κυρίου H M || φαυλίσεις p || τὸ
 καινὸν > p || 26 ὄνειδισθήσει + καὶ σὺ p || καὶ² > M || 27 ὁ θεὸς
 > M || 29 ἐν ἄλλοις : ἀλλαχοῦ yz || 31 ἐν ἑτέροις : πάλιν yz

16, 1 ἡμαρτηκότα + καὶ R || κελεύσης R || 2 αὐτόν : αὐτῷ s ||
 βληθῆναι : ριφῆναι R || ἐξελθ. αὐτῷ a²ch s M : ἐξελθῶτι αὐτοῦ R
 ἐν ἄλλῳ ἐξελθόντος αὐτοῦ a²ms || πικραίν. : κρινέσθωσαν M || 4 εἰσελ-
 θόντος o || σε > M || ἐρωτ. : ἐπερωτάτωσαν s παρακαλέτωσαν b
 παρακαλοῦντες o || 5 ὁ σωτὴρ post γὰρ s || ἠξίου τὸν πατέρα ∞ M ||
 7 τί : ὁ H || συ > R || κελεύεις b e κέλευσον yz || 9 εἰς > R ||
 ἐκκλησίας R ἐκκλησιῶν s || ὄλωσ ante εἰς ch s M || στιδώσον
 R || 10 ἡμέρας R s M || 11 ἑπτὰ + καὶ R || εἰπὼν R chyz s ||
 12 ἡμαρτηκότη εἰς νοθε. ∞ a M || τὸν coniect > codd. || ἐπιπλήσ-

comme un maladroit tu ne désagrèges le troupeau du
 Christ, tu ne déconsidères le nom nouveau qu'il a donné
 à son peuple et ne subisses des reproches comme les anciens
 pasteurs, dont le Seigneur a dit à Jérémie : « *Ils sont
 nombreux, les pasteurs qui ont saccagé ma vigne, souillé
 mon héritage.* » Et ailleurs : « *Ma fureur a éclaté contre les
 pasteurs et je m'emporterai contre les agneaux.* » Et ailleurs :
 « *Vous, les prêtres, qui méprisez mon nom.* »

16. 1. Quand tu vois quelqu'un
 Le rituel pénitentiel : qui a péché, fâche-toi et ordonne
 exclusion du pécheur. qu'on le jette dehors; une fois qu'il
 est sorti, que les diacres le réprimandent et l'interrogent
 en le maintenant hors de l'église; puis, qu'ils entrent pour
 t'implorer à son sujet. C'est ainsi que le Sauveur a prié le
 Père pour les pécheurs, comme il est écrit dans l'Évangile :
 « *Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.* »
 2. Puis tu ordonneras au pécheur d'entrer. Après avoir
 vérifié qu'il se repent et qu'il est digne d'être pleinement
 admis dans l'Église, inflige-lui des jours de jeûne, selon
 son péché, deux, trois, cinq ou sept semaines; congédie-le
 alors en lui disant ce qui convient pour admonester un
 pécheur. Il faut que celui qui réprimande l'instruise et
 l'exhorte pour qu'il rentre en soi-même, s'humilie, prie

σοντα > p || δὲ διδάσκειν δεῖ s : δὲ διδάσκειν [+ εἰ ο] δὴ R διδά-
 σκων p διδάσκειν H v || παραινεῖν : παραινῶν αὐτόν p || 14 τῷ
 θεῷ o || εὐμενῶς v

15. c. Jér. 12, 10 || d. Zach. 10, 3 || e. Mal. 1, 6

16. a. Lc 23, 34

16, 1. Sur les fonctions des diacres, cf. *Introd.*, § 318.

16, 1-2. Sur les peines et le cérémonial pénitentiel : cf. *Introd.*,
 § 399-401.

νοῦς, καὶ λέγειν αὐτὸν · « Ἐὰν ἀνομίας παρατηρήσῃ, Κύριε
 16 Κύριε, τίς ὑποστήσεται; Ὅτι παρὰ σοὶ ὁ ἴλασμός ἐστιν. »
 3. Τοιοῦτον γάρ τι ὑπεμφαίνει καὶ τὸ ἐν τῇ Γενέσει εἰρημένον
 τῷ Καὶν · « Ἡμαρτες; Ἡσύχασον^ο », τοῦτ' ἐστὶν μὴ
 προσθῆς. Ὅτι γὰρ τὸν ἀμαρτήσαντα δεῖ ὑπὲρ τοῦ οἰκείου
 20 πλημμελήματος αἰσχύνεσθαι, ἱκανὸν τὸ λόγιον τὸ Μωϋσῆ
 ὑπὲρ Μαρίας εἰρημένον, ἠνίκα ἤξιου ἀφεθῆναι αὐτῇ · φησὶν
 γὰρ αὐτῷ ὁ Θεός · « Εἰ ὁ πατήρ αὐτῆς πτύων ἐνέπτυσεν
 εἰς τὸ πρόσωπον αὐτῆς, οὐκ ἂν ἐνετράπη; Ἐπτὰ ἡμέρας
 24 ἀφορισθῆτω ἔξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ μετὰ ταῦτα εἰσε-
 λεύσεται^α. » 4. Οὕτως οὖν καὶ ὑμᾶς δέον ἐστὶν ποιεῖν, τοὺς
 ἐφ' ἀμαρτίας λέγοντας μετανοεῖν ἀφορίζειν χρόνον ὠρισμένον
 28 προσλαμβάνεσθαι, ὡς πατέρες υἱούς.

17. 1. Εἰ δὲ ὁ ἐπίσκοπος αὐτὸς ἐν προσκόμματι ὑπάρχει,
 πῶς ἔτι ἐπεξέλθοι ἐκζητῆσαι ἀδίκημα τινος ἢ ἐπιτιμῆσαι
 τινι, διὰ προσωποληψίαν ἢ διὰ δωροληψίαν ἢ αὐτὸς ἢ οἱ
 4 διάκονοι αὐτοῦ οὐχ ὑπάρχοντες εὐσυνείδητοι; 2. Ὅταν γὰρ
 ὁ ἄρχων αἰτῇ καὶ ὁ κριτὴς λαμβάνῃ, καὶ οὐ διεξάγεται εἰς
 τέλος κρίμα · κοινῶν δὲ κλεπτῶν καὶ κρίσει χηρῶν οὐ
 προσέχοντες^α, οὐ δυνήσονται οἱ ὑπὸ τὸν ἐπίσκοπον συνε-
 8 πιμαχεῖν τῷ ἐπισκόπῳ. Ἐροῦσιν γὰρ αὐτῷ τὸ ἐν τῷ
 Εὐαγγελίῳ γεγραμμένον · « Τί βλέπεις τὸ κάρφος τὸ ἐν
 τῷ ὀφθαλμῷ τοῦ ἀδελφοῦ σου, τὴν δὲ δοκὸν τὴν ἐν τῷ

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

16, 15 αὐτὸν > H M || ἐὰν + ἐν s || ἀνομίας R s || παρατηρή-
 σης b p || 16 σοὶ : σοῦ R e p || 17 τοιοῦτον + τί o || ὑποφαίνει s ||
 19 οἰκείου : δικαίου o || 20 τῷ^α : τῷ a v ὑπὲρ R + τῷ ch ||
 μωσῆ codd. || 21 ὑπὲρ μαρίας : τῇ μαριαμ R || εἰρημένον post 20 τῷ^α
 p || 22 αὐτῷ : αὐτῇ R > p || πτύων H M : ἐμπτύων cef. ||
 ἐνέπτυσεν R || 23 ἐτράπη R || 25 ὑμᾶς : ἡμᾶς a s v abhinc usque 35, 16
 deesi h || δέον : χρέων s || τοὺς : τοῖς R || 26 ἀμαρτίας e || 28 πατέ-
 ρες : -ρας e v γνησίους p + οἱ o

17, 1 αὐτὸς : οὗτος s post προσκόμματι R || 2 ἐπεξέλεθ e
 s M ἐξέλεθ R || ἐκζητ. : ἐκδικῆσαι p || ἀδικήματα e M || 3 προσω-
 ποληψίας M || ἢ διὰ δωροληψίαν > R e s M || ἢ^α > R || 4 αὐτοῦ

Dieu de lui être favorable et lui dise : « Si tu retiens les
 fautes, Seigneur, Seigneur, qui subsistera? Mais près de toi
 se trouve le pardon^b. » 3. C'est ce que signifie encore la
 parole dite à Caïn dans la Genèse : « Tu as péché? Reste
 en repos^c. » C'est-à-dire : ne continue pas. Car le pécheur
 doit avoir honte de sa faute, comme le dit explicitement
 l'oracle adressé à Moïse au sujet de Myriam lorsque celui-ci
 demanda qu'elle obtienne le pardon. En effet Dieu lui dit :
 « Si son père en crachant lui avait craché au visage, n'en
 aurait-elle pas eu honte? Qu'elle soit exclue du camp pendant
 sept jours, et après cela, elle reviendra^d. » 4. Ainsi devez-
 vous agir, vous aussi; ceux qui affirment se repentir de
 leurs péchés, il faut les exclure pendant le temps prévu,
 en proportion de leur péché, puis les accueillir quand ils
 se repentent, comme un père accueille son fils.

17. 1. Mais si l'évêque lui-même
 cause du scandale, comment pourrait-
 il encore enquêter sur une injustice

commise par un autre ou réprimander quelqu'un, puisque,
 pour avoir fait acception de personne ou reçu des présents,
 lui-même ou ses diacres n'ont pas la conscience pure?
 2. Car lorsque le magistrat exige des présents et que le juge
 en reçoit, le jugement n'est pas mené à bonne fin; *complices
 des voleurs et insensibles à la cause des veuves^a*, les subor-
 donnés de l'évêque ne pourront l'aider. Car ils lui objecte-
 ront ce passage de l'Évangile : « Qu'as-tu à regarder le brin
 de paille dans l'œil de ton frère alors que, la poutre qui est

> H M || 2 γὰρ > p || 5 δὲ > b || αἰτεῖ e M || λαμβάνει e p || διεξάγεται
 yz διεξαγάγεται R || 5-6 εἰς τέλος > yz || 6 κρίμα : κρίσις ae
 M κρίσει yz + λέγεται καὶ εἰς τέλος κρίσις yms || κρίσει :
 κρίσιν yz || 7 οὐ : πῶς e || 9 γεγραμμ. : εἰρημένον M || τί : ὅτι s M

16. b. Ps. 129, 3-4 || c. Gen. 4, 7 || d. Nombr. 12, 14

17. a. Is. 1, 23

ἰδίῳ ὀφθαλμῷ οὐ κατανοεῖς; » 3. Εὐλαβεῖσθω οὖν ὁ
 12 ἐπίσκοπος σὺν τοῖς διακόνοις αὐτοῦ ἀκοῦσαι ῥῆμά τι τοιοῦ-
 τον · τοῦτ' ἔστιν μὴ διδόντω ἀφορμὴν. Ὁ γὰρ ἀμαρτάνων
 ἐπὶν ἴδῃ τινὰ ὅμοια αὐτῷ δρώντα, οἰκοδομηθήσεται εἰς
 τὸ τὰ αὐτὰ ποιεῖν · εἶτα ὁ πονηρός, δι' ἑνὸς ἀφορμὴν λαβὼν,
 16 εἰς ἐτέρους ἐνεργεῖ, ὃ μὴ γένοιτο · καὶ οὕτως διαστραφήσεται
 τὸ ποιμνιον · πλειόνων γὰρ ὄντων τῶν ἀμαρτανόντων,
 πλείων ἔσται καὶ ἡ δι' αὐτῶν ἐπιτελουμένη κακία. 4. Ἀμαρτία
 γὰρ ἀνεξέλεγκτος ἑαυτῆς χείρων γίνεται καὶ εἰς ἄλλους τὴν
 20 διανομὴν λαμβάνει · ἐπεὶ καὶ ζύμη μικρὰ πλήρωμα φυράματος
 δολοῖ, καὶ εἰς κλέπτῃς εἰς ὅλον ἔθνος τὸ μύσος ἐπήγαγεν,
 καὶ μυῖαι θανοῦσαι σαπριοῦσιν σκευασίαν ἡδύσματος ἐλαίου^a,
 καὶ βασιλέως ὑπακούοντος λόγον ἄδικον, πάντες οἱ ὑπ'
 24 αὐτὸν ὑπηρεταὶ παράνομοι^o · οὕτω καὶ πρόβατον ψωραλέον
 μεταδίδωσιν ἐτέροις τῆς νόσου, μὴ χωρισθὲν τῶν ὑγι-
 αινόντων προβάτων, καὶ ἄνθρωπος λοιμώσων πολλοῖς
 28 φυλακτέος, καὶ κύων λύσση συσχεθεῖς ἐπικίνδυνος παντί,
 ᾧ δ' ἂν προσάψῃ. Ἐὰν οὖν καὶ ἄνθρωπον παράνομον μὴ
 τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ χωρίσωμεν, ποιήσωμεν τὸν οἶκον
 Κυρίου σπήλαιον ληστῶν^t. 5. Δεῖ γὰρ ἐπὶ τῶν ἀμαρτανόντων
 μὴ παρασιωπᾶν, ἀλλ' ἐλέγχειν^s, νουθετεῖν, ὑποπιέζειν, στι-
 32 βοῦν νηστείας, ὅπως καὶ τοῖς ἐτέροις εὐλάβειαν ἐμποιήσῃ.

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

17, 12 σὺν > p || τοὺς διακόνους p || τι > p || 13 τοῦτο R || 14
 ἐπὶν : ἐπειδὴν e || δρώντα R || 15 τὰ αὐτὰ : τοιαῦτα b || δι' ἑνός
 > R || 16 γένοιτο + εἰς ὑμᾶς z || οὕτω yz || καταστραφήσεται M ||
 17 ὄντων γὰρ c R || 18 πλείων cyz || δι' αὐτῶν : διὰ τούτων R ||
 19 ἀνεξέλ. R cy^ms s M : ἀνελέγκτος a ἀνέγκλητος y^{tz}z || χείρων
 ἑαυτῆς c ayz || ἄλλους : ἀλλήλους v || 19-20 τὴν δ. λαμβ. : ἡ νομὴ
 ἔρπει yz || 20 μικρὰ ζύμη c y || πλήρωμα : πλήρη s p^{ov} πληροῖ
 p^o ὅλον τὸ yz || φυράματα s v φύρα p^o φύραμα yz
 p^o || 21 δολοῖ : διόλοι R fortasse ζυμοῖ s > p || ὅλον + τὸ
 R yz || μύσος + πολλάκις yz || 22 θανοῦσες o θανατοῦσαι e ||
 σαπριοῦσιν o σαπρῶσι yz || ἐλαίου : μύρου R || 23-24 ὑπ' αὐτὸν
 > c || 24 οὕτως o || 25 ἐτέροις τῆς νόσου : τοῖς νόσου ἐτέροις s || 25-26
 ὑγιεινῶν yz || 26-27 λοι. πο. φυ. : λοιμὸς ὃν πολὺς φυλακτέος R ||

dans ton œil à toi, tu ne la remarques pas? » 3. Que l'évêque
 et ses diacres redoutent donc d'entendre pareils propos.
 C'est-à-dire : qu'ils n'en donnent pas le prétexte. Car si
 le pécheur en voit un autre agir comme lui, il sera encouragé
 à récidiver. Puis le Malin, profitant de cette occasion
 unique, agira sur d'autres — pourvu que cela n'arrive
 pas ! — et ainsi le troupeau sera-t-il corrompu. Car plus les
 pécheurs sont nombreux, plus grand sera le mal qu'ils
 causent.

4. En effet, s'il n'est pas condamné, le péché empire et
 se propage à d'autres, car un peu de levain allèze toute la
 pâte^e, un seul voleur jette le discrédit sur tout le peuple,
 des mouches crevées gâtent la confection d'un parfum^a et lors-
 que le roi tient compte d'un propos injuste, tous les serviteurs,
 ses subordonnés, sont en défaut^e. De même une brebis galeuse
 communique sa maladie aux autres, si on ne l'isole pas
 des brebis saines; si un homme est atteint de la peste, la
 foule doit l'éviter, et un chien atteint de la rage est un
 danger pour toute personne qui l'approche. Donc si nous
 n'excluons pas de l'Église de Dieu un homme de mal, nous
 ferons de la maison du Seigneur une caverne de brigands^t.
 5. Devant les pécheurs il ne faut pas rester muet, mais les
 blâmer^s, les réprimander, les inquiéter, leur infliger des
 jeûnes, afin d'inspirer la crainte de Dieu aux autres. Car

28 προσάψῃ : -ψηι ο s -ψηται v -ψοιτο p πορεύσει b
 + ὥστε καὶ ἄνθρωπος λοιμώσων πολλοῖς φυλακτέος εἶναι προσήκει
 yz || καὶ + ἡμεῖς yz || 29 ποιήσωμεν s p ποιούμεν R || 30
 κυρίου : τοῦ θεοῦ R || ἐπὶ > M || τὸν ἀμαρτανόντα R || 31 ἀλλ' —
 ὑποπιέζειν > z || ἐξελέγχειν R || ὑποπιέζειν : -πιάζειν e M ὑποστη-
 ρίζειν [-ζων ο] R vix legi potest s || 31-32 στιβοῦν : στιβοῖν e
 στιβεῖν p^{ov} στίφειν p^o > R || 32 ἐμποιήσῃ : ποιήσῃ e

17. b. Lc 6, 41 || c. I Cor. 5, 6. Gal. 5, 9 || d. Eccl. 10, 1 || e. Prov.
 29, 12 || f. Matth. 21, 13 || g. Cf. I Tim. 5, 20

« Εὐλαβεῖς γάρ, φησίν, ποιήσατε τοὺς υἱοὺς Ἰσραήλ^h. »
 6. Χρῆ γὰρ τὸν ἐπίσκοπον καὶ τῶν ἁμαρτιῶν κωλυτὴν
 διὰ τῆς νοουθεσίας γίνεσθαι, καὶ τῆς δικαιοσύνης σκοπὸν
 36 καὶ τῶν ἠτοιμασμένων ὑπὸ Θεοῦ ἀγαθῶν κήρυκα καὶ τῆς
 μελλούσης ὀργῆς ἐν τῇ κρίσει διαγγελητῆρα, ὅπως μὴ κατα-
 φρονήσας τῆς τοῦ Θεοῦ φυτουργίας ἀκούσῃ διὰ ἀμέλειαν
 τὸ ἐν τῷ Ὁσηῆ εἰρημένον · « Ἴνα τί παρεσιωπήσατε ἀσέθειαν
 40 καὶ τὸν καρπὸν αὐτῆς ἐτρυγήσατεⁱ; »

18. 1. Πάντων οὖν ὁ ἐπίσκοπος φρονιζέτω, καὶ τῶν
 μὴ ἡμαρτηκότων, ἵνα μένωσιν ἀναμάρτητοι, καὶ τῶν
 ἁμαρτανόντων, ἵνα μετανοῶσιν · λέγει γὰρ ὁ Κύριος πρὸς
 4 ὑμᾶς · « Ὁρᾶτε, μὴ καταφρονήσητε ἐνὸς τῶν μικρῶν
 τούτων^a. » 2. Καὶ τοῖς μετανοοῦσιν ἄφρασι δίδου χρῆ ·
 ἅμα γὰρ τῷ εἰπεῖν τινα τῶν πλημμελησάντων γνησίᾳ
 διαθέσει · « Ἠμάρτηκα τῷ Κυρίῳ », ἀποκρίνεται τὸ
 8 Πνεῦμα τὸ ἅγιον · « Καὶ Κύριος ἀφήκέν σοι τὴν ἁμαρτίαν ·
 θάρσει, οὐ μὴ ἀποθάνῃς^b. » 3. Γνώριζε οὖν, ὃ ἐπίσκοπε,
 τὸ ἀξίωμα σου, ὅτι ὡς τοῦ δεσμεῖν ἐκληρώσω τὴν ἐξουσίαν,
 οὕτως καὶ τοῦ λύειν^c. Ἐξουσίαν οὖν ἔχων τοῦ λύειν γνώριζε
 12 σεαυτὸν καὶ ἀξίως τοῦ τόπου σου ἐν τῷδε τῷ βίῳ ἀναστρέ-
 φου, εἰδὼς ὅτι πλείονα αὐτὸς ἀπαιτηθῆσθαι τὸν λόγον.
 « Ὡς γάρ, φησί, παρέθεντο πολὺ, περισσώτερον ἀπαιτήσου-
 σιν παρ' αὐτοῦ^d. »

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

17, 33 φησίν > R e s v || ποιήσητε e -σετε v -σεται z ||
 34 γάρ : οὖν yz || 36 τὸν ἠτοιμασμένον o || ἀγαθῶν : -θὸν e v post
 κήρυκα R || 38 ἀκούσῃ : -σει p ἢ b εἰ o || διὰ ἀμέλ. : δὲ
 ἀγγελίαν s || 39 ἀσέθειαν + φησι p || 40 καρπὸν : κόπον R

18, 1 φρονι. ὁ ἐπίσκοπος c a || 2-3 μὴ — μετανοῶσιν : ἡμαρτη-
 κότων καὶ τῶν μὴ ἡμαρτηκότων · τῶν ἡμαρτηκότων ἵνα μετανοῶσιν ·
 τῶν μὴ ἡμαρτηκότων ἵνα μένωσιν ἀπαράτρωτοι e || 2 μένωσι s ||
 3 μετανοήσωσιν R || λέγει : εἶπεν yz || 3-4 πρὸς ὑμᾶς [ἡμᾶς R] : ἐν
 εὐαγγελίῳ yz || 5 καὶ : οὐκοῦν yz || 6 τῷ : τὸ M || 8 πν. τὸ ἅ. : ἅγιον
 πνεῦμα a || 8-9 ἀφήκέν — θάρσει : ἀφείλε τὸ ἁμάρτημα σου e || 8 ἁμαρ-
 τίαν + σου s v || 9 θάρσει — ἀποθάνῃς > M || οὐ : οὖν z || ὃ > R ||
 11 οὕτω yz || ἐξουσίαν — λύειν > p || οὖν > b || ἔχω b || τοῦ λυεῖν^a

il est dit : « Des fils d'Israël faites des hommes craignant^h
 (Dieu). » 6. Car il faut que par ses admonestations l'évêque
 devienne un rempart contre les péchés, un gardien de la
 justice, un héraut des biens préparés par Dieu et un
 messager de la colère à venir avec le jugement, de peur que,
 s'il se désintéressait de la plantation de Dieu, il ne s'entende
 dire, à cause de sa négligence, cette parole contenue dans
 Osée : « Pourquoi êtes-vous restés muets devant l'impie^{té} et
 avez-vous moissonné ses fruitsⁱ? »

18. 1. Donc que l'évêque porte le
 La charge pastorale souci de tous, et de ceux qui n'ont
 de l'évêque. pas péché, pour qu'ils restent sans
 péché, et de ceux qui sont dans le péché, pour qu'ils se
 repentent. Car le Seigneur vous dit : « Veillez à ne mépriser
 aucun de ces petits^a. » 2. A ceux qui se repentent il faut
 accorder le pardon; en effet dès qu'un pécheur dit avec
 sincérité : « J'ai péché contre le Seigneur », l'Esprit-Saint
 répond : « Le Seigneur t'a remis ton péché, courage, tu ne
 mourras pas^b. » 3. Reconnais donc, ô évêque, ta dignité :
 de même que tu as reçu en partage le pouvoir de lier, de
 même as-tu reçu celui de délier. Donc puisque tu as autorité
 pour délier^c, reconnais qui tu es et mène une vie digne de
 ta fonction, sachant que tu auras un compte important
 à rendre. En effet il est dit : « A qui on aura confié beaucoup
 il sera demandé encore davantage^d. »

> R || 12 ἐαυτὸν R || τόπου : τόνου R ἀξιώματος p || 13 αὐτὸς
 > M || ἀπαιτηθῆσθαι : -θησει p || τὸν > R s || 14 γάρ : δὲ R || φησι
 > M || παρέθετο o παρέθετο p || πολὺν o s πολλοί o

17. h. Léon. 15, 31 || i. Os. 10, 13

18. a. Matth. 18, 10 || b. II Sam. 12, 13 || c. Cf. Matth. 16, 19;
 18, 18 || d. Lc 12, 48

18. Sur la charge épiscopale et les principes de la pastorale
 pénitentielle, cf. *Introd.*, § 308 et 391.

- 16 4. Ἀναμάρτητος μὲν γὰρ ἀνθρώπων οὐδεὶς παρέξ τοῦ
γενομένου δι' ἡμᾶς ἀνθρώπου, ἐπεὶ γέγραπται· « Οὐδεὶς
καθαρὸς ἀπὸ ρύπου, οὐδ' ἂν μιᾶς ἡμέρας ἢ ζωῆ αὐτοῦ. »
5. Διὰ τοῦτο καὶ τῶν προγεγενημένων δικαίων τε καὶ
20 πατριαρχῶν οἱ βίοι καὶ αἱ ἀναστροφαὶ ἀνεγράφησαν, οὐχ
ἵνα ἐκείνους ὀνειδίξωμεν ἀναγινώσκοντες, ἀλλ' ἵνα ἡμεῖς
μετανοῶμεν καὶ εὐέλπιδες γινώμεθα ὡς ἀφέσεως τευξόμενοι.
Τὰ γὰρ ἐκείνων ρύπη ἡμετέρα ἀσφάλεια καὶ παραίνεσις,
24 ὅτι καὶ ἡμεῖς ἀμαρτήσαντες, ἐὰν μετανοήσωμεν, συγγνώμην
ἔξομεν, ἐπεὶ γέγραπται· « Τίς καυχῆσεται ἀγνὴν ἔχειν τὴν
καρδίαν, ἢ τίς παρρησιάσεται καθαρὸς εἶναι ἀπὸ ἀμαρτίας; »
6. Οὐδεὶς γὰρ ἀναμάρτητος· σὺ οὖν κατὰ δύναμιν σπούδαζε
28 ἀνεπίληπτος* εἶναι, καὶ περὶ πάντων μερίμνα, μὴ διὰ σέ
τις σκανδαλισθεὶς ἀπόληται. Ὁ γὰρ λαϊκὸς περὶ ἑαυτοῦ
μόνου μεριμνᾷ, σὺ δὲ περὶ πάντων, πλεῖον ἔχων βάρος καὶ
μεῖζον βασιλεύων φορτίον· γέγραπται γάρ· « Καὶ εἶπεν
32 Κύριος πρὸς Μωϋσῆν· σὺ καὶ Ἀαρὼν λήψεσθε τὰς ἀμαρτίας
τῆς ἱερατείας^h. »
7. Ὁς περὶ πλειόνων οὖν ἀπολογούμενος περὶ πάντων
φρόνιζε, καὶ τοὺς μὲν ὑγιεῖς συντήρει, τοὺς δὲ ἡμαρτηκότας
36 νοθεύει, καὶ στιβῶν ἐν τῇ νηστείᾳ ἐν τῇ ἀφέσει ἐλάφρυνον,
καὶ προσκλαύσαντα εἰσδέχου πάσης τῆς Ἐκκλησίας ὑπὲρ
αὐτοῦ δεομένης, καὶ χειροθετήσας αὐτὸν ἕα λοιπὸν εἶναι

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

18, 16 μὲν γὰρ : γὰρ ὅν b ἄνθρωπος R || 17 ἐπειδὴ R || 18 μία
ἡμέρα H μία ἡμέραι p || 19 τε : τέκνα R || 20 οἱ > R || αἱ > R
s p || 21 ἀναγιν. ante ἐκείνους b || 22 εὐέλπιδες R || γινώμεθα R s v a² ||
ἀφῆσιν R || 23 τὰ : αἱ p || γὰρ : δὲ R || ρύπη : ρυτίδες p πταίσματα
R πτώματα e || ἡμετέρων R || 25 ἐπειδὴ R || 27 γὰρ : οὖν H M
> R || δύναμιν : τὴν δύν. σου R || 28 περὶ : διὰ R s || μὴ > o || 29
ἀπολείται s ἀπόλλυται R || 30 πάντων : τῶν o + ὡς ay
+ ὦ z > b || πλεῖον : πλειόνων R + οὖν y + ὅς z ||
βάρος ἔχων ~ M || 32 μωσῆν e || τὰς > az || 34 ὡς περὶ : ὡσπερ
R || οὖν > R || 36 καὶ στιβῶν : στιβῶν R vix legi potest s || τῇ¹
> R || ἐλάφρυνε e s M || 37 προσκλαύσαντας R p || δέχου R || τῆς
ἐκκλησίας πάσης ~ p || 38 αὐτοῦ : αὐτῶν R || αὐτὸν : αὐτοῦς R ||
ἔαι p || λοιπὸν > R

4. Car parmi les hommes aucun n'est exempt de péché, hormis celui qui est devenu homme à cause de nous; en effet il est écrit : « Personne n'est pur et sans souillure, sa vie ne serait-elle que d'un jour. » 5. Voici pourquoi ont été écrites la vie et la conduite des justes et des patriarches qui nous ont précédés : non pas pour qu'après ces lectures nous les condamnions, mais pour que nous nous repentions et ayons ferme espoir d'obtenir le pardon. Car leurs fautes sont pour nous une assurance et une mise en garde, car nous aussi, si nous nous repentons après avoir péché, nous obtiendrons le pardon, puisqu'il est écrit : « Qui peut se vanter d'avoir le cœur pur ou qui peut se dire vraiment pur du péché. » 6. En effet personne n'est sans péché; efforce-toi donc, autant que tu le peux, d'être irréprochable* et prends soin de tous, pour que personne ne soit scandalisé et ne se perde par ta faute. Le laïc ne porte le souci que de lui-même, mais toi, le souci de tous, car tu as une charge plus lourde et un plus grand fardeau. En effet il est écrit : « Et le Seigneur dit à Moïse : Toi et Aaron vous assumerez les péchés du sacerdoce^h. »

7. Puisque tu devras rendre des
Le rituel pénitentiel : comptes pour la multitude, aie le
réintégration
du pécheur. souci de tous, préserve ceux qui sont
sains, réprimande ceux qui ont péché
et, après les avoir mortifiés pendant le jeûne, élargis-les
par le pardon. Le pécheur qui aura pleuré, reçois-le, tandis
que toute l'Église prie pour lui; après lui avoir imposé les
mains, permets-lui de rester dans le troupeau.

18. e. Job 14, 4-5 || f. Prov. 20, 9 || g. Cf. I Tim. 3, 2 || h. Nomb. 18, 1

18, 7. Sur l'imposition des mains et le rituel pénitentiel, cf. *Introd.*, § 360, 400 s.

ἐν τῷ ποιμνίῳ · τοὺς δὲ ὑπνώδεις καὶ παρειμένους ἐπίστρεψε,
40 ὑποστήριξε, παρακάλει, θεράπευε, ἐπιστάμενος, ἡλικόν
μισθόν¹ ἔχεις ταῦτα ἐπιτελῶν, ὡσπερ οὖν καὶ κίνδυνον,
ἐὰν ἀμελήῃς τούτων.

8. Λέγει γὰρ πρὸς τοὺς ἀμελοῦντας τοῦ λαοῦ ἐπισκόπους
44 Ἰεζεκιήλ · « Οὐαὶ τοῖς ποιμέσι τοῦ Ἰσραὴλ οἱ ἐποίμαινον
ἑαυτοὺς · οὐ τὰ πρόβατα ποιμαίνουσιν οἱ ποιμένες, ἀλλ'
ἑαυτοὺς. Τὸ γάλα κατεσθίετε καὶ τὰ ἔρια περιβάλλεσθε,
τὸ ἰσχυρὸν σφάζετε, τὰ πρόβατα οὐ ποιμαίνετε · τὸ ἐνοχλοῦ-
48 μενον οὐκ ἐνισχύσατε καὶ τὸ ἄρρωστοῦν οὐκ ἰάσασθε καὶ τὸ
συντετριμμένον οὐ κατεδήσατε, τὸ ἐξωσμένον οὐκ ἐπιστρέ-
ψατε καὶ τὸ ἀπολωλὸς οὐκ ἐζήτησατε, καὶ ἐν κράτει ἐπαι-
δεύσατε αὐτὰ μετὰ ἐμπαιγμοῦ · καὶ διεσπάρησαν παρὰ τὸ
52 μὴ εἶναι ποιμένα, καὶ ἐγένοντο εἰς κατάθρωμα πᾶσι τοῖς
θηρίοις τοῦ ἀγροῦ¹. » 9. Καὶ πάλιν · « Οὐκ ἐξεζήτησαν οἱ
ποιμένες τὰ πρόβατά μου, καὶ ἐποίμαινον οἱ ποιμένες
ἑαυτοὺς, τὰ δὲ πρόβατά μου οὐκ ἐποίμαινον^κ. » 10. Καὶ μετ'
56 ὀλίγον · « Ἴδού ἐγὼ πρὸς τοὺς ποιμένας, καὶ ἐκζητήσω
ἐγὼ τὰ πρόβατά μου ἐκ χειρὸς αὐτῶν, καὶ καταπαύσω αὐτοὺς
τοῦ ποιμαίνειν τὰ πρόβατά μου, καὶ οὐ ποιμανοῦσιν ἔτι οἱ
ποιμένες ἑαυτοὺς, καὶ ῥυσομαι τὰ πρόβατά μου ἐκ χειρὸς
60 αὐτῶν, καὶ οὐκ ἔσονται αὐτοῖς εἰς κατάθρωμα¹. » 11. Καὶ
ἐπιφέρει καὶ πρὸς τὸν λαὸν λέγων · « Ἴδού ἐγὼ κρινῶ
ἀνὰ μέσον προβάτου εἰς πρόβατον, καὶ κρινὸν πρὸς κρινόν,

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

18, 39 ἐπίστρεψε > b || 41 ἐπιτελῶν : ποιῶν M || οὖν > y^{ac}z
suppl. y^{ms} || 42 ἀμελήῃς : -λεῖς p -λήσης a + περὶ s || 43 γὰρ
> R || 44 οἱ : ὁ a^{ac} || 45 πρόβατα + μου M || 47 σφάζετε + καὶ b c ||
47-48 τὰ πρόβατα — ἐνισχύσατε > p || 47 πρόβατα + μου v || οὐ
ποιμ. : οὐκ ἐποιμάνετε yz || 48 καὶ¹ > v || ἄρρωστον ayz || ἴασθαι o
|| 49-51 τὸ ἐξωσμένον — ἐμπαιγμοῦ > p || 49-50 οὐ κατεπεστρέψατε
a p || 50 καὶ¹ > b || ἐπεζήτησατε s || 51 διεσπάρ. + τὰ πρόβατά μου
p || 52 ποιμένες p || ἐγένετο s || εἰς > R || 53 ἀγροῦ : δρυμοῦ ayz ||
πάλιν + καὶ ayz || ἐζήτησαν M || 54 οἱ > R || 56 ὀλίγα yz || ἴδού —
ποιμένας > p || 56-61 ἴδού — λέγων > o || 57 ἐκ + τῆς b || 57-60 καὶ
καταπ. — αὐτῶν > b || 58-60 καὶ οὐ ποιμ. — αὐτῶν > e || 59 ἑαυτοὺς :

Les somnolents et les relâchés, convertis-les, soutiens-les,
encourage-les, guéris-les, sachant quelle récompense¹ tu
auras en agissant ainsi et quel danger tu cours si tu les
négliges.

**Avertissements
aux pasteurs
et au peuple.**

8. Aux évêques qui négligent le
peuple Ézéchiël dit en effet : « *Malheur
aux pasteurs d'Israël* qui se paissent
eux-mêmes; *ce ne sont pas les brebis
que paissent les pasteurs*, mais eux-mêmes; *le lait, vous
l'avalez, et la laine, vous vous en revêtez; les bêtes solides
vous les égorgez*, vous ne paissez pas les brebis; *vous n'avez
ni rendu forte la bête fragile, ni guéri la bête malade, ni pansé
la bête blessée, ni ramené la bête rejetée, ni recherché la bête
perdue, mais vous les avez matées avec violence et dureté et
elles se sont dispersées, faute de pasteur, et elles sont devenues
la proie de tous les fauves de la campagne¹.* » 9. Et encore :
« *Les pasteurs ne se sont pas mis à la recherche de mes brebis,
les pasteurs se paissaient eux-mêmes, mes brebis ils ne les
paissaient pas^κ.* » 10. Et un peu plus loin : « *Voici, j'irai
trouver les pasteurs et moi-même je me mettrai à la recherche
de mes brebis pour les arracher de leur main et je ne leur
confierai plus mes brebis à faire paître et les pasteurs ne se
paîtront plus eux-mêmes et je délivrerai mes brebis de leurs
mains et elles ne leur serviront plus de proie¹.* » 11. Et,
s'adressant au peuple, il ajoute : « *Voici, je jugerai entre
brebis et brebis, entre bélier et bélier; ne vous suffisait-il pas*

αὐτοὺς yz || ῥύσομαι a || 60 καὶ¹ : εἶτα yz || 61 καὶ > p || ἐγὼ > p ||
62 προβάτου + καὶ s M

18. i. Cf. Matth. 5, 12 || j. Éz. 34, 2-5 || k. Éz. 34, 8 || l. Éz. 34, 10

18, 8-12. Sur la façon de citer la Bible, cf. *Introd.*, § 16.

Μὴ μικρὸν ἦν ὑμῖν, ὅτι τὴν νομὴν τὴν καλλὴν ἐνέμεσθε, καὶ
 64 τὰ κατὰλοιπα τῆς νομῆς κατεπατεῖτε τοῖς ποσίν ὑμῶν,
 καὶ τὰ πρόβατα τὰ πατήματα τῶν ποδῶν ὑμῶν ἤσθιον^m; »
 12. Καὶ ἐπιφέρει μετ' ὀλίγον · « Καὶ γινώσσεσθε, ὅτι ἐγὼ
 Κύριος καὶ ὑμεῖς πρόβατα τῆς νομῆς μου · ἄνθρωποι μου
 68 ἐστέ, καὶ ἐγὼ Θεὸς ὑμῶν, λέγει Ἄδωναὶ Κύριοςⁿ. »

19. 1. Ἀκούσατε, οἱ ἐπίσκοποι, καὶ ἀκούσατε, οἱ λαϊκοί,
 ὡς φησιν ὁ Θεός · « Κρινῶ κριὸν πρὸς κριὸν καὶ πρόβατον
 πρὸς πρόβατον^a », καὶ πρὸς τοὺς ποιμένας λέγει · Κριθήσεσθε
 4 ἔνεκεν τῆς ἀπειρίας αὐτῶν καὶ τῆς εἰς τὰ πρόβατα διαφθορᾶς,
 τοῦτ' ἔστιν ἐπίσκοπον πρὸς ἐπίσκοπον κρινῶ καὶ λαϊκὸν
 πρὸς λαϊκὸν καὶ ἄρχοντα πρὸς ἄρχοντα. 2. Λογικὰ γὰρ
 τὰ πρόβατα καὶ οἱ κριοὶ οὗτοι, ἀλλ' οὐκ ἄλογα, ἵνα μήποτε
 8 εἶπῃ ὁ λαϊκός · ἐγὼ πρόβατόν εἰμι καὶ οὐ ποιμῆν. 3. Ὡσπερ
 δὲ τῷ καλῷ ποιμένι τὸ μὴ ἀκολουθοῦν πρόβατον λύκοις
 ἐκκεῖται εἰς διαφθοράν, οὕτως τῷ πονηρῷ ποιμένι τὸ
 ἀκολουθοῦν πρόδηλον ἔχει τὸν θάνατον, ὅτι κατατρώζεται
 12 αὐτό. Διὸ φευκτέον ἀπὸ τῶν φθοροποιῶν ποιμένων.

20. 1. Τὸν μέντοι ποιμένα τὸν ἀγαθὸν ὁ λαϊκὸς τιμάτω,
 ἀγαπάτω, φοβείσθω ὡς πατέρα, ὡς κύριον, ὡς δεσπότην,
 ὡς ἀρχιερέα Θεοῦ, ὡς διδάσκαλον εὐσεβείας · ὁ γὰρ αὐτοῦ
 4 ἀκούων Χριστοῦ ἀκούει, καὶ ὁ αὐτὸν ἀθετῶν Χριστὸν ἀθετεῖ^a,

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

18, 63 μὴ > R || ἦν > M || ἡμῖν o || 64 λοιπὰ R p || 65 τὰ πατή-
 ματα : τὴν νομὴν e || ἤσθιον : ἐπινεν R || 66 ὀλίγα a v || 67 ὑμεῖς + μου
 p || πρόβατα + πρόβατα M || νομῆς : ποιμνῆς s || 68 λέγει > s

19, 2 ὡς [τί yz] φησιν : ἔφη p || 3 λέγει + κύριος R || 4 τῆς εἰς :
 στήσει s p στήση v || πρόβατα + κατὰ s || διαφορᾶς s M || 5 ἔστιν
 + τὸν e || 8 εἶπει p || λαϊκός + ὅτι H M || καὶ : ἀλλ' p || ποιμῆν + καὶ
 οὐδένα λόγον ἐμαντοῦ πεποίημαι [ποιοῦμαι yz], ἀλλ' ὁ ποιμῆν ὀψεται
 καὶ αὐτὸς μόνος εἰσπραχθήσεται τὴν ὑπὲρ ἐμοῦ δικὴν ayz || 9 δὲ :
 γὰρ ayz || ἀκολουθοῦν : -θὸν p -θοῦντα o || 9-11 λύκοις — ἀκολου-
 θοῦν > R || 10 ἐκκεῖται e p || οὕτως yz s || 11 ἀκολουθοῦν : ἀκολου-
 θῶν p || 12 αὐτὰ R || φθορέων ay^{ixz} v + ἀπὸ τῶν φθοροποιῶν
 ποιμένων y^{ms}

d'occuper les beaux pâturages? Mais, de vos pieds, vous avez
 écrasé ce qui restait du pâturage et les brebis ont mangé ce que
 vos pieds avaient foulé^m! » 12. Et il ajoute un peu plus
 loin : « Et vous saurez que c'est moi le Seigneur et vous les
 brebis de mon pâturage; vous êtes mes hommes et moi je
 suis votre Dieu, dit le Seigneur Adonaïⁿ. »

19. 1. Écoutez, évêques, et écoutez, laïcs, ce que dit
 Dieu : « Je jugerai entre béliet et béliet, et entre brebis et
 brebis^a. » Et aux pasteurs il dit : « Vous serez jugés pour
 votre incompetence et pour la perte des brebis. » C'est-à-
 dire : « Je jugerai entre évêque et évêque, laïc et laïc, chef
 et chef. » 2. Car il s'agit de brebis et de béliets raisonnables
 et non de bêtes sans raison, au point que jamais un laïc ne
 dise : « Je suis brebis et non pasteur ». 3. La brebis qui ne
 suit pas le bon pasteur est livrée aux loups, pour sa perte ;
 de même, celle qui suit un mauvais pasteur va évidem-
 ment à la mort, car elle sera dévorée. Aussi faut-il fuir les
 pasteurs pernicieux.

20. 1. Quant au pasteur qui est bon, que le laïc le
 respecte, l'aime, le craigne en tant que père, seigneur, chef,
 pontife de Dieu, maître de foi; car qui l'écoute, écoute le
 Christ, et qui le rejette, rejette^a le Christ, et qui n'accueille

20, 1 μέντοι : μέν z M || 1-2 τιμάτω ἀγαπ. : πειθαρχεῖτω καὶ p ||
 2 ἀγαπάτω — κύριον > a || φοβείτω e || ὡς δεσπ. > M || 3-4 ἀκούων
 αὐτοῦ ∞ M

18. m. Éz. 34, 17-19 || n. Éz. 34, 30-31

19. a. Éz. 34, 17

20. a. Cf. Lc 10, 16

19. Les mauvais pasteurs : cf. *Introd.*, § 308.

20, 1. Sur l'autorité des évêques, leur rôle de didascales et leur
 attitude face au pécheur, cf. *Introd.*, § 31, 306, 308, 329, 391.

καὶ ὁ τὸν Χριστὸν μὴ δεχόμενος οὐ δέχεται^β τὸν αὐτοῦ
 Θεὸν καὶ Πατέρα. « Ὁ ὑμῶν γάρ, φησίν, ἀκούων ἑμοῦ
 ἀκούει, καὶ ὁ ὑμᾶς ἀθετῶν ἐμὲ ἀθετεῖ, καὶ ὁ ἐμὲ ἀθετῶν
 8 ἀθετεῖ τὸν ἀποστείλαντά με^ε. » 2. Ὁμοίως ὁ ἐπίσκοπος
 τοὺς λαϊκοὺς ὡς τέκνα ἀγαπάτω, θέλων καὶ θερμαίνων
 τῇ σπουδῇ τῆς ἀγάπης ὡς ὡὰ εἰς περιποίησιν νοσσιῶν ἢ
 ὡς νοσσία^α ἀγκαλιζόμενος εἰς περιποίησιν ὀρνίθων, πάντας
 12 νουθετῶν, πᾶσι τοῖς πληκτισμοῦ δεομένοις ἐπιπλήσων,
 ἀλλὰ μὴ πλήσων, ὑποπιέζων εἰς ἐντροπήν, ἀλλὰ μὴ εἰς
 ἀνατροπήν, νουθετῶν εἰς ἐπιστροφὴν, ἐπιτιμῶν εἰς διόρθωσιν
 καὶ εὐθύτητα πορείας.
 16 3. Τὸ ἰσχυρὸν φυλάσσω^ε, τοῦτ' ἔστι τὸ ἐδραῖον τῇ
 πίστει ἀσφαλὲς τηρῶν, τὸν λαὸν εἰρηνικῶς ποιμαίνων·
 τὸ ἐνοχλοῦμενον ἐνισχύων^ε, τοῦτ' ἔστι τὸ πειραζόμενον τῇ
 νουθεσίᾳ στεροποιῶν· τὸ ἄρρωστοῦν ἰώμενος^ε, τοῦτ' ἔστι
 20 τὸ νοσοῦν ἐκ τῆς πίστεως ἐν διχονοίᾳ διὰ τῆς διδασκα-
 λίας θεραπεύων. 4. Τὸ συντετριμμένον καταδεσμών^ε, τοῦτ'
 ἔστι τὸ πεπλανημένον ἢ τὸ τεθραυσμένον ἢ τὸ κατεαγμένον
 ἐν ἁμαρτίαις εἰς χωλεῖαν ὁδοῦ ἐπιδεσμῶν διὰ παρακλητικῆς
 24 νουθεσίας, ἐλαφρύνων ἀπὸ παραπτωμάτων καὶ εὐελπιν
 ποιῶν, οὕτως ῥωμαλέον ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ ἀποκαθίστα, ἐπα-
 νάγων ἐν τῇ ποιμνῇ· τὸ ἐξωσμένον ἐπίστρεφε^ε, τοῦτ' ἔστι
 τὸ ἐν ἁμαρτίαις γενόμενον καὶ εἰς ἐπιτίμησιν ἐκβεβλημένον

bo (= R) aeyz (= H) s pv (= M)

20, 8 ὁμοίως + καὶ p || 9 ὡς τέκνα τοὺς λ. ∞ H M || θέλων
 κ. θερμ. : θάλπων κ. στέργων ayz || 10 ἢ > c || 11 νοσσία : νοσσιῶν
 R || 12 πληκτ. : διαπληκτισμοῦ yz || ἐπιδομένοις ac || 13 ἀλλὰ μὴ
 πλ. > c || πλήσων + μαλλον δὲ p || ὑποπιέζων yz || 13-14 ἀλλὰ —
 ἀνατρ. > M || 15-17 καὶ εὐθ. — τηρῶν > p || 15 πορείας : ἀπὸ
 [ἐπι ο] πονηρίας R || 16 φυλάσσω v || 16-17 τὸ ἐδρ. — τηρῶν : τὸ
 ἀσφαλὲς τῇ πίστει ἰσχυρότερον R || 16 τῇ > s || 17 ποιμαίνειν p ||
 18 τὸ² : τὸν R p || πειραζ. + ἐν H v || 19 στεροποιῶν v στεροπὸν
 ποιεῖν p || ἄρρωστον c || 20 τὸν νοσοῦντα τῇ πίστει p || ἐν διχ. > p ||
 21 καταδεσμῶν : -δένων c -δένων v || 22 τὸ¹ : τὸν R || ἢ τὸ
 τεθρ. : ἢ συντεθραυσμένον p > R || 22-23 ἢ τὸ τεθρ. — ἐπιδο-
 μῶν > c || 22 ἢ τὸ κατ. > p || τὸ³ > R v || 23 ἐν : ταῖς p || εἰς —

pas le Christ refuse d'accueillir^β son Dieu et Père. Car il dit :
 « Qui vous écoute, m'écoute et qui vous rejette, me rejette et qui
 me rejette, rejette celui qui m'a envoyé. » 2. De même, que
 l'évêque aime les laïcs comme ses enfants; avec affection,
 qu'il les couve par le zèle de son amour, comme on couve
 des œufs pour obtenir des poussins ou comme s'il protégeait
 des oisillons^α pour qu'ils deviennent grands. Qu'il les admo-
 neste tous, qu'il mortifie tous ceux qui ont besoin de
 remontrances, mais sans meurtrir; qu'il les pousse à la
 conversion, mais non à la destruction; qu'il les admoneste
 pour qu'ils se repentent, qu'il les corrige pour qu'ils se
 redressent et rectifient leur conduite.

Le souci
 des brebis perdues.

3. Qu'il veille sur la bête vigoureuse^ε,
 c'est-à-dire celle qui est ferme dans la
 foi, qu'il la garde en sécurité et fasse
 paître le peuple en paix. Qu'il fortifie celle qui est affaiblie^ε,
 c'est-à-dire celle qui est tentée, qu'il la fortifie en l'admo-
 nestant. Qu'il guérisse celle qui est malade^ε, c'est-à-dire
 celle qui est affectée et troublée dans sa foi, qu'il la soigne
 par son enseignement. 4. Qu'il panse celle qui est blessée^ε,
 c'est-à-dire celle qui est égarée, abattue ou brisée dans les
 péchés, au point de boiter sur le chemin, qu'il la panse par
 des paroles d'encouragement, qu'il l'allège de ses fautes et
 lui rende l'espoir. Ainsi raffermie, réintègre-la dans l'Église
 et reconduis-la dans le troupeau. Ramène celle qui a été
 rejetée^ε, c'est-à-dire celle qui est prise dans ses péchés et a

ὁδοῦ > p || εἰς : ἢ b || κολίαν s || ἐπιδεσμῶν : -δέμμων a -δένων
 v || παρακλητ. + οὖν y || 24 νουθεσίας + καὶ c || 25 ποιῶν + καὶ p
 || οὕτω yz || ῥωμαλέον + καὶ c || ἀποκ. : ἀποκαθιστῶν καὶ R || 26
 ἐπίστρεφε : -φων R || 27 τὸ : τὸν R || ἁμαρτία p || γενόμενον R s

20. b. Cf. Matth. 10, 40 || c. Lc 10, 16 || d. Cf. Matth. 23, 37 ||
 e. Ez. 34, 16 || f. Ez. 34, 4

20, 4-5. 10. Rendre l'espoir au pécheur : cf. *Introd.*, § 391.

- 28 μὴ ἐὼν ἕξω διαμένειν, ἀλλὰ προσλαμβανόμενος καὶ ἐπι-
στρέφων ἀποκαθίστα ἐν τῇ ποιμνῇ, τοῦτ' ἔστιν ἐν τῷ λαῷ
τῆς ἀμώμου Ἐκκλησίας, 5. Τὸ ἀπολωλὸς ἐκζήτει^ε, τοῦτ'
ἔστι τὸ ὑπὸ πλήθους παραπτωμάτων ἑαυτοῦ ἀπελπίσαν
32 τῆς σωτηρίας μὴ ἐάσης τελέως ἀπολέσθαι, τὸ ὑπὸ πολλῆς
ψύξεως καὶ νοχελίας κάθυπνον γενόμενον καὶ διὰ βαρέος
ὑπνου τῆς ἑαυτοῦ ζωῆς ἐπιλαθόμενον καὶ μακρὰν ἀποστα-
τήσαν τῆς ἰδίας ποιμνῆς, ὡς καὶ λύκοις περιπεσεῖν εἰς βορὰν,
36 ἀναζήτει καὶ νοθετῶν ἐπίστρεφε καὶ νήφειν παρακάλει
καὶ ἐλπίδα ὑπόσπειρε, μὴ συγχωρῶν αὐτῷ λέγειν τὸ ὑπό-
τινων εἰρημένον, ὅτι· « Τὰ ἀσεδήματα ἡμῶν ἐφ' ἡμῖν, καὶ
ἡμεῖς ἐν αὐτοῖς τηρόμεθα, καὶ πῶς ζησόμεθα^ε; »
40 6. Εἰ οἶόν τε οὖν, ἰδιοποιείσθω ὁ ἐπίσκοπος τὸ πλημ-
μέλημα, καὶ λεγέτω τῷ ἡμαρτηκότι, ὅτι σὺ μόνον ἐπί-
στρεψον, καὶ γὰρ τὸν ὑπὲρ σοῦ θάνατον ἀναδέξομαι, ὡς ὁ
Κύριος τὸν ὑπὲρ ἐμοῦ καὶ πάντων. Ὁ ποιμὴν γὰρ ὁ καλὸς
44 τὴν ψυχὴν αὐτοῦ τίθησιν ὑπὲρ τῶν προβάτων, ὁ δὲ μισθωτὸς
καὶ οὐκ ὢν ποιμὴν, οὐ οὐκ ἔστι τὰ πρόβατα ἴδια, θεωρεῖ
τὸν λύκον ἐρχόμενον, τοῦτ' ἔστιν τὸν διάβολον, καὶ ἀφήσιν
τὰ πρόβατα καὶ φεύγει, καὶ ὁ λύκος ἀρπάζει αὐτά^α.
48 7. Εἰδέναι οὖν προσήκει, ὅτι τοῖς ἡμαρτηκόσιν εὐσπλαγχνος
ὢν ὁ Θεὸς μετὰ ὄρκου μετάνοιαν ἐπηγγείλατο^ε. ὁ δὲ
ἀμαρτήσας καὶ τὴν ἐπαγγελίαν τοῦ Θεοῦ τὴν περὶ μετανοίας
ἀγνοῶν καὶ τὸ μακρόθυμον καὶ ἀνεξίκακον αὐτοῦ μὴ ἐπι-
52 στάμενος, ἔτι μὴν καὶ τὰς ἀγίας γραφὰς τὰς ταύτην κηρυσ-

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

20, 30 ἀμώμου ἐκκλ. : παναμώμου πίστεως R || τὸ + δὲ ac M ||
31 ἀπὸ πλήθος p || ἑαυτοῦς yz || 31-32 ἀπελπίσαν τῆς : ἀφελπήσαν-
της [-τι ο] R || 32 τελέως : τελείως R εἰς τέλος p || 33 ψύξεως
+ ψυχικῆς R s || καὶ : ἡ M || νοχ. : νοθρίας e || γενόμενον R s ||
34 ὑπνοῦν e || 34-35 ἀποστάντα R || 35 ὡς : ὥστε R || πεσεῖν e || εἰς
> M || βορᾶ M βοῶσιν R || 36 ἀναζ. : σὺ ἀναζ. H v συναναζ.
p || 38 ἐφ' : ἐν p || 38-39 ἡμῶν ... ἡμῖν ... ἡμεῖς R || 39 αὐτῆ ο ||
ἐτηρόμεθα yz στηκώμεθα R || ζήσωμεν R || 40 εἰ > R || οἶον
τε : οἱ ὄντες z || 41 ὅτι > c || 42 ἀναδεξ. : ὑποδέξομαι z || 43 ἐμοῦ :
ἡμῶν R αὐτοῦ p || καὶ πάντων > R || γὰρ > y || 45 ἴδια τὰ

été frappée d'expulsion, ne permets pas qu'elle reste dehors, mais accueille-la, ramène-la et réintègre-la dans le troupeau, c'est-à-dire dans le peuple de l'Église immaculée. 5. *Recherche celle qui est perdue*^e, c'est-à-dire celle qui, sous le poids de ses nombreuses fautes, désespère du salut, ne permets pas qu'elle périsse définitivement; celle qui s'est assoupie sous l'effet d'un engourdissement et d'une nonchalance excessifs et qui, dans son profond sommeil, ne se soucie plus de sa propre vie et s'est tellement éloignée de son troupeau qu'elle est livrée en pâture aux loups, recherche-la, admoneste-la, ramène-la, encourage-la à rester vigilante et suscite l'espoir chez elle, n'admets pas qu'elle dise comme certains : « *Nos impiétés pèsent sur nous et nous font dépérir, comment pourrions-nous vivre?* »

6. Si possible, que l'évêque s'approprie donc l'offense et dise au pécheur : « Toi, tu n'as qu'à te convertir et moi, je me chargerai de la mort qui pèse sur toi, comme le Seigneur a fait de la mort qui pesait sur moi et sur tous. » Car le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, mais le mercenaire, qui n'est pas le pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas en propre, voit-il le loup venir, c'est-à-dire le diable, il abandonne les brebis et fuit, et le loup les ravit^a. 7. Il faut donc savoir qu'aux pécheurs Dieu, dans sa miséricorde, a offert par serment la pénitence^e; le pécheur qui ignore la promesse de Dieu concernant la pénitence, qui méconnaît sa patience et son indulgence et qui de plus ne connaît pas les saintes Écritures proclamant la pénitence, s'il ne

πρόβατα ~ e || 46 τοῦτ' ἔστιν τ. διάβολον > M || 48 οὖν : γὰρ R || 49 μετὰ ὄρκου > R || 50 μετανοίας : -αν a || 51 καὶ² + τὸ s || 52-53 κηρύσσοντας p

20. e. Éz. 34, 16 || g. Éz. 33, 10 || h. Jn 10, 11-12 || i. Cf. Éz. 33, 11

σούσας οὐ γινώσκων, ἅτε μὴ μεμαθηκώς παρὰ σοῦ, ὑπὸ
 ἀνοίας ἀπόλλυται. 8. Σὺ δὲ ὡς φιλόστοργος ποιμὴν καὶ ὡς
 σπουδαῖος νομεὺς ἀναζητεῖ ἀριθμῶν τὴν ποίμνην, τὸ λείπον
 56 ἐκζητεῖ, ὡς Κύριος ὁ Θεὸς ὁ ἀγαθὸς Πατὴρ ἡμῶν, ἀπο-
 στείλας τὸν ἑαυτοῦ Υἱὸν ποιμένα καλὸν καὶ σωτῆρα τὸν
 διδάσκαλον ἡμῶν Ἰησοῦν, ἐπιτρέψας αὐτῷ εἶσαι τὰ
 ἐνενήκοντα ἑννέα ἐπὶ τὰ ὄρη, καὶ πορευθῆναι ἐπὶ τὴν
 60 ζήτησιν τοῦ πεπλανημένου, καὶ εὐρόντα ἄραι ἐπὶ τοὺς
 ἑαυτοῦ ὤμους καὶ φέρειν ἐπὶ τὴν ποίμνην, χαίροντα ἐπὶ
 τῇ εὐρέσει τοῦ ἀπολωλῶτος¹.

9. Οὕτως οὖν ὑπήκοος γίνου καὶ σὺ, ὦ ἐπίσκοπε,
 64 ἐκζητῶν τὸ ἀπολωλός, κατευθύνων τὸ πεπλανημένον, ἐπι-
 στρέφων τὸ ἀφαστός*· ἐξουσίαν γὰρ ἔχεις ἐπιστρέφειν
 καὶ ἀποστέλλειν τετραυμένους ἐν ἀφέσει¹. Διὰ σοῦ ὁ σωτῆρ
 λέγει τῷ παρειμένῳ ἐν ἀμαρτίαις· « Ἀφένται σου αἱ
 68 ἀμαρτίαι, ἡ πίστις σου σέσωκέν σε, πορεύου εἰς εἰρήνην^m. »

10. Εἰρήνη δὲ γαληνός ἐστιν ἡ τοῦ Θεοῦ Ἐκκλησία, εἰς
 ἣν λύων τοὺς ἡμαρτηκότας ἀποκαθίστα ὑγιεῖς καὶ ἀνώμους,
 εὐέλπιδας, σπουδαίους, ἐργοπόνους ἐν τοῖς ἀγαθοῖς ἔργοις·
 72 ὡς ἔμπειρος καὶ συμπαθὴς ἰατρὸς πάντας ἰῶ τοὺς ἐν
 ἀμαρτίαις πεπληγμένους. Οὐ γὰρ χρεῖαν ἔχουσιν οἱ ἰσχύοντες
 ἰατροῦ, ἀλλ' οἱ κακῶς ἔχοντεςⁿ· ἦλθεν γὰρ ὁ Υἱὸς τοῦ

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

53 ἅτε : ὡστε R || μαθηκώς p^{acv} z || παρὰ : ὑπὲρ b ὑπὸ o ||
 53-54 ὑπὸ ἀνοίας + καὶ o + πολλῆς ἐκείνος p > a^{txy^{tz}z}
 rest. asm [praem. ἐν ἄλλω a²] y^{ms} || 54 ἀπόλλυται + καὶ σὺ λόγον
 ὑπέχει ὑπὲρ αὐτοῦ ἔνεκεν τῆς ἀμελείας ἀλλὰ μὴ τοῦτο γέννηται p || σὺ
 δὲ : σὺ οὖν yz > p || φιλόστοργος b || ὡς² > e s M || 55 ἀναζητεῖ
 + καὶ yz || ποίμνην + σου καὶ p || 56-62 ὡς κύριος — ἀπολωλῶτος :
 καθὼς καὶ ὁ πατὴρ ἡμῶν ὁ ἀγαθὸς κύριος καὶ διδάσκαλος, ἀποστεί-
 λας τὸν ἑαυτοῦ υἱὸν ποιμένα καλὸν καὶ σωτῆρα τοῦ κόσμου, ἦλθεν
 ἐπὶ τὰ ὄρη πορευθῆς, ζητῶν τὸ ἀπολωλός εἶσας τὰ ἐνενήκοντα ἑννέα,
 καὶ εὐρών, ἄρας ἐπὶ τοὺς ἑαυτοῦ ὤμους, ἐπὶ τὴν ποίμνην ἔφερεν,
 χαρὰν χαίρων ἐπὶ τῇ εὐρέσει αὐτοῦ p || 56 ὡς + ὁ R v || ὁ ... ὁ :
 καὶ ... καὶ yz || ὁ θεός — ἡμῶν : καὶ θεός ὁ ἅγιος ποιμὴν R ||
 57 υἱὸν > b || 58 ἐπιστρέψας z || 59 ἑννέα + πρόβατα s + ἐν

l'apprend pas de toi, il périt à cause de son ignorance.
 8. Mais toi, en berger plein de tendresse et en pasteur
 diligent, mets-toi en quête, compte le troupeau, recherche
 la brebis manquante, comme le Seigneur Dieu, notre bon
 Père, qui a envoyé son Fils, en bon pasteur et en sauveur,
 notre maître Jésus, lui permettant de laisser les quatre-
 vingt-dix-neuf sur les montagnes et de partir à la recherche
 de l'égarée et, quand il l'a trouvée, de la prendre sur ses
 épaules pour la porter dans le troupeau, plein de joie
 d'avoir retrouvé la brebis perdue¹.

9. Toi de même, évêque, obéis et recherche la brebis
 perdue, remets l'égarée dans le droit chemin, ramène celle
 qui s'est éloignée* ; car tu as autorité pour convertir et
 pour décharger de leurs fautes ceux qui sont brisés¹. Par toi
 le Sauveur dit à celui qui gît, paralysé dans ses péchés :
 « Tes péchés sont remis, ta foi l'a sauvé, va en paix^m. »
 10. Or l'Église de Dieu, c'est la paix sereine ; en déliant les
 pécheurs, réintègre-les y sains et irréprochables, confiants,
 diligents, actifs dans les œuvres bonnes ; en médecin
 expérimenté et compatissant guéris tous ceux qui sont
 accablés par leurs péchés. Car ce ne sont pas les bien portants
 qui ont besoin du médecin, mais ceux qui vont malⁿ. En effet

τῇ ἐρήμῳ καὶ y || καὶ > y || 61 ὤμους ἑαυτοῦ ∞ c || ἐν τῇ ποίμνῃ ayz
 || χαίρων R || 64 πεπλανημένον a || 65 ἀφαστός : ἀφέσεως δεόμενον R ||
 ἔχεις + τὸ p || 66 ἀποστ. : ἀπολύειν R || διὰ σοῦ : ὡς καὶ R || 68
 ἀμαρτίαι + καὶ y || εἰς εἰρ. : ἐν εἰρήνῃ καὶ s || 69 § 10 in s plura
 evanuerunt || δὲ + καὶ λιμὴν a + ἡ v || γαληνός : γαλινιώσα R
 > p || ἡ > M || ἐστὶν post ἐκκλησία p || θεοῦ : χριστοῦ H || 71 εὐέλπεις
 R s v || ἐργοπόνους > p || 72 ἐμπειρικῶς R || ἰατρὸς πάντας > R ||
 πάντων p || ἰῶν o ἰώμενος M || 72-73 ἐν ἁμαρτ. [ἀμαρτία a]
 > y^{tz}z rest. y^{ms} || 73 πεπλανημένους H M || χρεῖαν γὰρ ∞ s M

20. j. Lc 15, 4-6. Matth. 18, 12-13 || k. Éz. 34, 16 || l. Lc 4, 18.
 Is. 58, 6 || m. Lc 7, 48.50, etc. || n. Matth. 9, 12

ἀνθρώπου ζητῆσαι καὶ σῶσαι τὸ πεπλανημένον. 11. Ἰατρὸς
 76 οὖν ὢν τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Κυρίου, προσάγε θεραπείαν
 κατάλληλον ἐκάστῳ τῶν νοσούντων, παντὶ τρόπῳ θεράπευε,
 ὑγίαζε, σώους ἀποκαθίστα τῇ Ἐκκλησίᾳ. Ποίμιναι τὸ
 ποιμνιον μὴ ἐν κράτει μετὰ ἐμπαιγμοῦ ὡς κατεξου-
 80 σιάζωμεν, ἀλλ' ὡς ποιμὴν χρηστὸς τῷ κόλπῳ συνάγων τὰ
 ἀρνία καὶ τὰς ἐν γαστρὶ ἐχούσας παρακαλῶν.

21. 1. Ἔσο δὲ χρηστὸς, ἀγαθός, ἡπιος, ἄδολος, ἀψευδής,
 μὴ σκληρός, μὴ αὐθάδης, μὴ ἀπότομος, μὴ ἀλαζών, μὴ
 ἀνηλεής, μὴ τετυφωμένος, μὴ ἀνθρωπάρεσκος, μὴ δειλός,
 4 μὴ δίγλωσσος, μὴ ἐμπαίζων τοῖς ὑπὸ σὲ λαοῖς, μὴ ἀπο-
 κρύπτων ἀπ' αὐτῶν τὰ τοῦ Θεοῦ νόμιμα καὶ τοὺς περὶ
 μετανοίας λόγους, μὴ πρόχειρος πρὸς τὸ ἐξῶσαι καὶ ἐκβαλεῖν,
 ἀλλὰ ἀσφαλής, μὴ φιλεπιτιμητής, μὴ προπετής, μὴ παρα-
 8 δεχόμενος κατὰ τινος μαρτυρίαν ἄνευ τριῶν μαρτύρων,
 καὶ τούτων ὃν ὁ τρόπος ἦ μεμαρτυρημένος πάλαι, καὶ εἰ
 μὴ ἀπὸ ἐχθρας κινούμενοι καὶ φθόνου. 2. Εἰσὶ γὰρ πολλοὶ
 ἐπιχαιρεσείακοι, πρόγλωσσοι, τριττὴν γλῶσσαν ἔχοντες,
 12 μισάδελφοι, ἔργον τιθέμενοι σκορπίζειν τὰ Χριστοῦ πρόβατα,
 ὧν εἰ παραδέχεσθαι θέλεις τοὺς λόγους ἀκριτῶς, διασπερεῖς
 σου τὸ ποιμνιον καὶ παραδώσεις λύκοις εἰς κατάβρωμα,
 τοῦτ' ἔστι δαίμοσιν καὶ πονηροῖς ἀνθρώποις, μᾶλλον δὲ

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

20, 75 σῶσαι καὶ ζητῆσαι c a || 76 ὢν : ὑπάρχων s M > z ||
 προσάγαγε R s || 79 μὴ ἐν κράτει c p a^{ms} : μὴ ἐγγρατέι R s v ||
 ἐκρατεία μὴ a^{ix} || 80 χρηστὸς : χριστοῦ R || ἐπισυνάγων s

21, 1 ἔσω Ra ἔστω s || δὲ > yz || ἡπιος : ἐπιηκῆς p || ἄδολος
 > M || 4 ἐμπαίζων τοὺς ... λαοὺς R s || 7 μὴ φιλεπ. > v || μὴ
 [ἦ yz > a] προπετής > R || 8 ἄνευ + τινὸς καὶ R + τῶν c || τριῶν
 + πιστῶν R || 9 ἄν : ἐάν M || πάλαι > p || 10 κινούμενος s M || καὶ :
 ἦ H M || 11 ἐπιχ. : ἐπιχαιρόντες κακοῖς p || 12 τὰ + τοῦ R || 13 διασπει-
 ρας R διασπερείς s διασπαρείς p || 15-16 μᾶλλον — ἀνθρώ-
 ποις > R

le Fils de l'homme est venu chercher et sauver l'égaré. 11. Puisque tu es médecin de l'Église du Seigneur, assure des soins adaptés à chacun des malades, de toute manière soigne, guéris et réintègre-les en bonne santé dans l'Église. Pais le troupeau, non pas *en tyran et avec dureté*, en étant autoritaires, mais *en pasteur dévoué, qui recueille sur son sein les agneaux et traite avec égard les brebis pleines*.

21. 1. Sois dévoué, bon, doux, loyal, ni menteur, ni dur, ni arrogant, ni impitoyable, ni vantard, ni insensible, ni prétentieux, sans respect humain, ni lâche, ni velléitaire, ne te joue pas des gens qui te sont subordonnés, ne leur cache pas les lois de Dieu ni la doctrine concernant la pénitence, ne t'empresse pas de rejeter et d'expulser, mais inspire confiance, ne sois ni houspilleur ni violent, n'admetts aucun témoignage contre quelqu'un sans trois témoins dont la conduite aura été éprouvée préalablement et qui ne soient mus ni par la haine ni par la jalousie. 2. Car nombreux sont les malveillants, les bavards, ceux qui ont *triple langue*, haïssent leurs frères et se donnent comme tâche de disperser les brebis du Christ; si tu te prêtes à admettre leurs propos sans les vérifier, tu désagrèreras ton troupeau et tu le livreras en pâture aux loups, c'est-à-dire aux démons et aux hommes mauvais, ou plutôt, pas

20. o. Lc 19, 10 || p. Éz. 34, 4 || q. Cf. Matth. 20, 25 || r. Is. 40, 11
 21. a. Cf. Sir. 28, 14

21, 1. Sur le principe des trois témoins, cf. *Introd.*, § 394.

21, 2. Avoir « une langue double », c'est mentir; mais avoir une « langue triple », c'est calomnier; car, selon le *Talmud*, « la langue triple tue trois personnes : celui qui parle, celui qui écoute et celui dont on parle (en mal) ». Cf. *Talmud de Babylone*, traité *Arakhin*, III, 5 (fol. 15 b), éd. L. GOLDSCHMITT, *Der Babylonische Talmud*, t. II, Berlin 1936, p. 690.

21, 2-9. Sur l'opposition au rigorisme, cf. *Introd.*, § 391.

16 οὐκ ἀνθρώποις, ἀλλὰ θηρίοις ἀνθρωποειδέσιν, ἐθνικοῖς καὶ Ἰουδαίστοις καὶ αἰρεσιώταις ἀθέοις.

3. Τῷ γὰρ ἐκβληθέντι τῆς Ἐκκλησίας εὐθὺς προσπελάζουσιν οἱ λυμεῶνες ὡς λύκοι καὶ ὡς ἄρνα βορὰν ἡγοῦνται, κέρδος ἴδιον ἡγοῦμενοι τὴν ἐκείνου ἀπώλειαν· καὶ γὰρ ὁ τοῦτων πατὴρ διάβολος^b ἀνθρωποκτόνος ἐστίν· καὶ ὁ διὰ τῆς σῆς ἀκρισίας ἀδίκως ἀφορισθεὶς καὶ ἀθυμία συσχεθεὶς καὶ ὀλιγοψυχῆσας ἢ εἰς ἔθνη ἀποπλανηθήσεται ἢ εἰς αἰρέσεις συμποδισθήσεται, καὶ παντελῶς τῆς Ἐκκλησίας καὶ τῆς εἰς Θεὸν ἐλπίδος ἀπαλλοτριωθήσεται καὶ συμποδισθήσεται ὑπὸ ἀσεβείας, καὶ γενήσῃ σὺ τῆς ἐκείνου ἀπωλείας ἔνοχος.

4. Οὐ γὰρ δίκαιόν ἐστιν, ἔτοιμον μὲν εἶναι ἐκβάλλειν τὸν ἡμαρτηκότα, ὀκνηρὸν δὲ ὑπάρχειν εἰς τὸ προσδέχεσθαι τὸν ἐπιστρέφοντα, καὶ πρόχειρον μὲν εἰς τὸ ἀποκόπτειν, ἀνηλεῆ δὲ εἰς τὸ τὸν ἀλογοῦντα ἰᾶσθαι· περὶ δὲ τῶν τοιούτων λέγει ἡ θεία γραφή· « Οἱ πόδες αὐτῶν εἰς κακίαν τρέχουσιν καὶ ταχινοὶ εἰσιν τοῦ ἐκχέειν αἷμα· σύντριμμα καὶ ταλαιπωρία ἐν ταῖς ὁδοῖς αὐτῶν, καὶ ὁδὸν εἰρήνης οὐκ ἔγνωσαν· οὐκ ἐστὶν φόβος Θεοῦ ἀπέναντι τῶν ὀφθαλμῶν αὐτῶν. » 5. Ὁδὸς δὲ εἰρήνης ἐστὶν ὁ σωτὴρ ἡμῶν Ἰησοῦς ὁ Χριστός, ὃς καὶ ἐδίδαξεν ἡμᾶς λέγων· « Ἄφετε, καὶ ἀφεθήσεται ὑμῖν· δίδοτε, καὶ δοθήσεται ὑμῖν^d », τοῦτ' ἐστὶν δίδοτε ἄφεσιν ἁμαρτιῶν, καὶ ἀφεθήσεται ὑμῖν τὰ παραπτώματα, ὡς καὶ διὰ τῆς εὐχῆς ἡμᾶς ἐπαίδευσεν λέγειν πρὸς Θεόν· « Ἄφες

ho (= R) acyz (= H) s pv (= M)

21, 16 οὐκ + ἀπ' p || ἐθνικοῖς > R || 17 αἰρεσιωταῖς R || 18 τῷ : καὶ R || ἐκβληθὲν p ἐκαληθέντι z || 18-19 προσπελάζουσιν z^{ac} M || 19 ὡς¹ > R ayz || ἀρνοβόρα M || ἡγοῦνται : αὐτὸ [-τὸν z] ποιοῦνται yz || 20 ἐκείνων p || γὰρ + καὶ R || 21 πατὴρ + ὁ z || 22 σῆς + οὖν y || ἀδιακρισίας yz || 23 ἡ¹ > R || πλανηθήσεται p || ἡ² : καὶ R || αἰρεσιν yz || 24 συμποδ. : ἐμπροστίται yz || τῆς : καὶ R || 26 γενήσῃ : γένῃ M || 28 ὀκνηρότηρον R || προσδέξασθαι R || 29 ἐπιστραφέντα R || 30 ἀλογοῦντα o || ἰασασθαι R || δέ² : γὰρ H M || 31 αὐτῶν : αὐτὸν v || καὶ > H M || 32 τοῦ : εἰς τὸ p || ἐκχέαι R || 33 αὐτῶν : αὐτοῦ c || 35 δέ : τῆς s || δ² > R z || 36 ὑμᾶς p || ὑμῖν : ὑμῶν p || 37 δίδοτε^{1 et 2} : δότε p || δίδοτε¹ — ὑμῖν > R || 38 ὑμῖν τ. παραπτ. [+ ὑμῶν y] : τὰ

à des hommes, mais à des bêtes féroces qui ont forme humaine, aux païens, aux judaïsants et aux hérétiques athées.

3. Car ces destructeurs s'approchent aussitôt de celui qu'on a expulsé de l'Église, comme des loups, et ils le prennent pour une proie, un agneau, ils considèrent sa perte comme un profit pour eux; en effet leur père, c'est le diable^b homicide. Si quelqu'un a été injustement exclu parce que tu as mal jugé, il se laissera gagner par le découragement et, démoralisé, il ira se fourvoyer chez les païens ou se laissera prendre au piège des hérésies; alors il se détachera complètement de l'Église, il perdra l'espérance en Dieu et sera pris au piège de l'impieité, et toi tu seras redevable de sa perte. 4. Car il n'est pas juste d'être d'une part prompt à chasser le pécheur et d'autre part lent à accueillir celui qui se repent, d'une part tout disposé à amputer et d'autre part impitoyable quand il s'agit de soigner un blessé. De pareilles gens, la divine Écriture dit : « *Leurs pieds courent pour mal agir et ils sont agiles pour verser le sang; sur leurs chemins, meurtrissures et misères; le chemin de la paix ils ne le connaissent pas et devant leurs yeux il n'est point de crainte de Dieu.* » 5. Or le chemin de la paix, c'est notre Sauveur, Jésus, le Christ, qui nous a instruits en ces termes : « Pardonnez et on vous pardonnera, donnez et on vous donnera^d. » C'est-à-dire : accordez le pardon des péchés et vos offenses vous seront pardonnées. De même nous a-t-il appris à dire à Dieu, dans la prière : « *Remets-nous nos offenses comme*

παραπτώματα ὑμῶν R || ὡς : οὕτω yz || 39 λέγειν + τὰ c M || πρὸς + τὸν a

21. b. Cf. Jn 8, 44 || c. Is. 59, 7-8. Ps. 35, 2. Rom. 3, 15-18 || d. Lc 6, 38

40 ἡμῖν τὰ παραπτώματα ἡμῶν, ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφίεμεν τοῖς
 ὀφειλέταις ἡμῶν. » 6. Ἐὰν οὖν μὴ ἀφῆτε τοῖς ἡμαρτηκόσιν,
 πῶς ὑμεῖς λήψεσθε τὴν ἄφεσιν τῶν ἁμαρτιῶν ὑμῶν; Οὐχὶ
 44 τοῦναντίον ἑαυτῶν δεσμεύετε, λέγων ἀφιέναι καὶ μὴ ἀφιῶν;
 τῷ ἑαυτῶν στόματι ἐναντιωθήσεσθε, λέγοντες ἀφιέναι καὶ
 μὴ ἀφιέντες.

7. Γινώσκετε γάρ, ὅτι ὁ τὸν μὴ ἀδικήσαντα ἐκβάλλων
 ἢ τὸν ἐπιστρέφοντα μὴ προσδεχόμενος φονεύει τὸν ἀδελφὸν
 48 αὐτοῦ καὶ αἷμα ἐκχέει ὡς Καὶν Ἄβελ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ,
 καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ βοῶν πρὸς τὸν Θεὸν ἐκζητηθήσεται.
 Δίκαιος γὰρ ἀδίκως φονευθεὶς ὑπὸ τινὸς παρὰ Θεῶ ἐν
 ἀναπαύσει ἔσται εἰς τὸν αἰῶνα, ὡσαύτως καὶ ὁ ματαίως
 52 ἀφορισθεὶς ὑπὸ τοῦ ἐπισκόπου. 8. Ὁ μέντοι ἐκβάλλων ὡς
 λοιμὸν τὸν ἀνάτιον, πικρότερος φονέως ὁ τοιοῦτος, οὐκ
 ἀφορῶν εἰς τὸ τοῦ Θεοῦ ἔλεος, οὐδὲ μνημονεύων αὐτοῦ τὴν
 ἐπὶ τοῖς μετανοοῦσιν ἀγαθωσύνην, οὐδὲ λαμβάνων σκοποῦς
 56 τῶν τοιούτων τοὺς ἐκ πλήθους παραπτωμάτων ἐν μετανοίᾳ
 εἰληφότας ἄφεσιν. 9. Διὰ τοῦτο ἱταμώτερος σωματικοῦ
 φονέως ὁ τὸν ἀνάτιον ἀπορρίπτων. Ὡσαύτως καὶ ὁ μὴ
 προσδεχόμενος τοὺς μετανοοῦντας σκορπίζει τὰ τοῦ Χριστοῦ,
 60 κατ' αὐτοῦ γινόμενος· ὡς γὰρ δίκαιός ἐστιν ὁ Θεὸς ἐν
 τῷ κρίνειν τοὺς ἁμαρτωλοὺς, οὕτως ἐλεήμων ἐν τῷ προσδέ-
 χεσθαι τοὺς ἐπιστρέφοντας. Ἔλεος γὰρ καὶ κρίσιν ἤδεν
 αὐτῷ ὁ θεοφιλὴς Δαυίδ.

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

21, 40 παραπτώματα : ὀφειλήματα H M || ἀφίεμεν R c || 41
 ἀφίετε M ἀφίητε c || 43 τῶν : τοῖς ἐναντίοις R || ἑαυτὸν — ἀφιῶν
 > R s || ἑαυτοὺς δεσμεύετε λέγοντες acyz δεσμεύετε ἑαυτὸν
 λέγων ~ c || ἀφιῶν : ἀφῆς c ἀφιέντες [+ οὐ a] ayz || 44 ἑαυτῶν :
 οἰκειῶ p || 45 ἀφιέντες : ἀφίοντες R v || 46 γὰρ : οὖν yz || 47 δεχόμενος
 c v || 47-48 φονεύς τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ ἐστὶ a || 48 καὶ αἷμα — ἀδ.
 αὐτοῦ > o || ἐκχέει αἷμα ~ v || ὡς : ὡσπερ ὁ b + ὁ p || τὸν
 ἀδελφὸν yz s || αὐτοῦ² > ayz || 49 βοῶντα c v || τὸν > o ayz ||
 ἐκδικηθήσεται R p || 50 γὰρ : τοίνυν yz || ἀδίκως : δικαίως c^{9c} corr.
 c⁵¹ || παρὰ + τῷ p || 51 ὁ ante καὶ s > b || ματαίως acy
 z^m s v : ἀδίκως R y^{ix} p δικάως z^{ix} || 52 ἀφορισθεὶς post ὁ R ||

nous aussi nous les remettons à nos débiteurs. » 6. Donc si
 vous ne pardonnez pas au pécheurs, comment obtiendrez-
 vous vous-mêmes le pardon de vos péchés? Au contraire
 ne te lies-tu pas toi-même en prétendant que tu pardonnes
 mais sans pardonner? Vous contredirez votre propre bouche
 en prétendant pardonner mais sans que vous pardonniez.

7. Car vous le savez : expulser quelqu'un qui n'a pas fait
 de tort, ou ne pas accueillir quelqu'un qui se repent, c'est
 tuer son frère et verser le sang, comme Caïn avec Abel son
 frère, dont le sang crie vers Dieu et sera réclamé. Car le
 juste qu'on a tué injustement reposera auprès de Dieu pour
 l'éternité, ainsi que quiconque aura été exclu sans raison
 par l'évêque. 8. Par conséquent, expulser l'innocent
 comme une peste, c'est se montrer plus cruel qu'un assas-
 sin; qui agit ainsi fait fi de la pitié de Dieu, oublie sa bonté
 envers qui se repent et refuse de tenir pour exemplaires
 en ce domaine les hommes qui, par leur pénitence, ont
 obtenu le pardon pour la multitude de leurs offenses.
 9. Pour cette raison, expulser un innocent est plus cruel
 que tuer le corps. De même ne pas accueillir ceux qui se
 repentent, c'est disperser les biens du Christ et s'opposer
 à lui. De même que Dieu est juste quand il juge les pécheurs,
 de même il est miséricordieux quand il accueille ceux qui
 se convertissent. En effet David, l'ami de Dieu, l'a chanté
 pour sa miséricorde et son jugement¹.

μέντοι : μὲν a || 53 φονέων s || 55-56 σκοποῦς τ. τ. : εἰς νοῦν yz ||
 56 τοὺς > R || παραπτ. : ἁμαρτημάτων R || 58 ἀτίον R || 59 δεχό-
 μενος R || τὸν μετανοοῦντα c M || 60-61 ἐν τῷ : εἰς τὸ R > s ||
 61-62 προσδέξασθαι R || 62 ἔλεον acyz s p || ἔλεος — κρίσιν > R ||
 ἴδεν R οἶδεν p ἄδει yz || 63 αὐτῷ : αὐτὸν R + καὶ yz
 > s

21. e. Matth. 6, 12 || f. Gen. 4, 10 || g. Sag. 4, 7 || h. Cf. Prov.
 22, 10 || i. Ps. 100, 1

22. 1. Χρή δέ σε, ὦ ἐπίσκοπε, πρὸ ὀφθαλμῶν ἔχειν
καὶ τὰ προωδευκότα καὶ ἐμπείρως αὐτοῖς κεχρησθαι πρὸς
νουθεσίαν τῶν στυπτικῶν ἢ παρακλητικῶν δεομένων λόγων ·
4 ἔτι καὶ ἐν τῷ κρίνειν σε δίκαιον τῷ τοῦ Θεοῦ ἐξακολουθεῖν
θελήματι, καὶ ἢ ὁ Θεὸς δικάζει τοὺς ἀμαρτάνοντας καὶ
ἐπιστρέφοντας, παραπλησίως καὶ σὲ κρίνειν. 2. Ἡ γὰρ οὐχὶ
καὶ τὸν Δαυιδ ὀλισθήσαντα ὀνειδίσας διὰ τοῦ Νάθαν καὶ
8 εἰπόντα μετανοεῖν εὐθὺς καὶ τοῦ θανάτου λυτροῦται λέγων ·
« Θάρσει, οὐ μὴ ἀποθάνῃς » ; Ἰωνᾶν μὴ θελήσαντα Νινευί-
ταις κηρύξει ὑπὸ θαλάσσης καὶ κήτους καταποθῆναι ποιήσας,
εὐξαμένου ἐν κοιλίᾳ, ἀνήγαγεν ἐκ φθορᾶς τὴν ζωὴν αὐτοῦ^β ;
12 Ἐζεκιαν πρὸς ὀλίγον τυφωθέντα, εὐξάμενον μετὰ δακρῶν,
ἀφήκεν τοῦ ἐγκλήματος^γ ; 3. Ἀκούσατε δὴ, ὦ ἐπίσκοποι,
πρὸς τὰ τοιαῦτα ὀφέλιμον ὑπόδειγμα · γέγραπται γὰρ ἐν
τῇ τετάρτῃ τῶν Βασιλειῶν καὶ ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν Παραλει-
16 πομένων τῇ τῶν ἡμερῶν οὕτως · 4. « Μανασσῆς υἱὸς
Ἐζεκιου ἐν τῷ βασιλεύειν αὐτὸν δωδεκαετῆς, καὶ πεντήκοντα
πέντε ἔτη ἐβασίλευσεν ἐν Ἱερουσαλήμ, καὶ ὄνομα τῇ μητρὶ
αὐτοῦ Ἐψιδά. 5. Καὶ ἐποίησεν τὸ πονηρὸν ἐνώπιον
20 Κυρίου καὶ οὐκ ἀπέστρεψεν ἀπὸ τῶν βδελυγμάτων τῶν

bo (= R) aoyz (= H) s pv (= M)

22, 1 σε > ay^{aez} || ὦ > H || 2 προοδ. : προειληφότα yz || χρῆσθαι
c || 3 τυπικῶν c || ἢ : καὶ s || 4 ἔτι + δὲ R || δίκαιον + δεῖ yz > p ||
ἐξακολουθεῖν b || 5 ἢ ayz : ἢ v ei R c s p || ὁ > H M || καὶ^a M :
ἢ R H via legi potest s || 6 κρίνει R p || ἢ : εἰ R s || 6-7 ἢ — καὶ¹
> p || 7 τὸν + γὰρ p || ὀλισθ. : ὁ μαθήσαντα c || 8 λυτρ. λέγ. : ἐλυ-
τρώσατο εἰπόν yz v || 9 ἀποθάνεις az v || Ἰωνᾶν + δὲ yz || 10 ποιή-
σας : πεποίηκε καὶ p || 11 εὐξαμένου : -νον y^{ixz} [corr. y^{ms}] εὐχο-
μένου R s || ἐν : ἐκ v + τῇ p || κοιλίας v || φθορᾶς : φορᾶς v
+ ἄδου s M || τὴν ζ. : εἰς ζωὴν ὡσαύτως καὶ yz || αὐτοῦ > a^{ixy}yz
v rest. a^{ms} || 12 εὐξάμενον : καὶ εὐξάμενον αὐτοῦ p || 13 ἀφή-
κεν : ἀφείλε s || δὴ : δεῖ a || 14 πρὸς : πῶς p || ὀφέλιμον + εἰσίν p ||
15 τῇ > yz s || 16 τῶν ἡμ. > R yz || 16-17 μανασσῆς — δωδεκαε-
τῆς : καὶ ἀπέθανεν ἐζεκιᾶς καὶ ἐβασίλευσεν ὁ υἱὸς αὐτοῦ μανασσῆς
ἐτῶν δώδεκα ἐν τῷ βασιλεύειν αὐτὸν a υἱὸς ἐζεκιου γεγονῶς
δῶδεκα ἐτῶν μανασσῆς ἐν τῷ βασιλεύειν αὐτὸν yz || 16-17 μαν. —
ἐζεκιου : υἱὸς μανασσῆς c v || 16 μαν. + ὁ p || 17 καὶ > yz || πεν-

Les exemples
du passé.

22. 1. Évêque, il te faut donc avoir
devant les yeux les faits passés et
t'en servir avec pertinence pour ad-
monester ceux qui ont besoin de paroles sévères ou encou-
rageantes; de plus, quand tu juges, il convient que tu
obéisses à la volonté de Dieu et que de la façon dont Dieu
juge ceux qui ont péché et se repentent, ainsi tu juges toi
aussi. 2. En effet, à David qui avait failli il a adressé des
reproches par Nathan. Mais lorsque David exprima son
repentir, ne l'a-t-il pas aussitôt libéré de la mort en lui
disant : « *Courage, tu ne mourras pas* » ? Jonas qui ne
voulait pas prêcher aux Ninivites, il l'a fait engloutir par
la mer et par le monstre marin; mais quand il pria dans le
ventre du monstre, Dieu n'a-t-il pas sauvé sa vie de la
perdition ? Ézéchias s'enorgueillit quelque temps, mais
quand il pria avec larmes, Dieu ne l'a-t-il pas absous de
sa faute ? 3. A ce sujet écoutez donc, évêques, un exemple
utile. Voici ce qui est écrit au quatrième Livre des Rois et
au second Livre des Chroniques, ou des Jours :

4. « *Manassé, fils d'Ézéchias, avait douze ans quand il
devint roi et il régna cinquante-cinq ans à Jérusalem; le
nom de sa mère était Hephçi-Bah.* 5. *Et il fit le mal devant
le Seigneur, il ne se détourna pas des abominations de ces*

τήκοντα + καὶ ayz || 18 πέντε > R || Ἱερουσ. : Ἰσραὴλ b c || καὶ
[> yz] ὄνομα : ὄνομα δὲ p || 19 ἐψιδά s ἐλίθαν R εὐσιβα
p || καὶ : οὗτος y οὕτως z || ἐνώπιον : ἐν ὀφθαλμοῖς p || 20 καὶ
> H M || οὐκ — βδελυγμάτων : κατὰ τὰ βδελύγματα p || ἀπέστρε-
ψεν : ἀπέσχετο H M

22. a. II Sam. 12, 13 || b. Cf. Jonas || c. Cf. IV Rois 20

22. A rapprocher de la *Première Éptre de Clément*, 7, 4-8, 5,
qui propose, elle aussi, un dossier d'exemples bibliques de conversion
(SC 167, p. 50 s., 110 s.).

22, 5. « Abominations » : les idoles païennes et leur culte.

ἐθνῶν ὧν ἐξωλόθρευσεν Κύριος ἀπὸ προσώπου τῶν υἱῶν
 Ἰσραὴλ· καὶ ἐπέστρεψεν Μανασσῆς καὶ ἠκοδόμησεν τὰ
 ὑψηλά, & κατέσπασεν Ἐζεκιᾶς ὁ πατὴρ αὐτοῦ, καὶ ἔστησεν
 24 στήλας τῇ Βάαλ καὶ ἀνέστησεν θυσιαστήριον τῇ Βάαλ, καὶ
 ἐποίησεν ἄλση, καθὼς ἐποίησεν Ἀχαάβ βασιλεὺς Ἰσραὴλ·
 καὶ ἐποίησεν θυσιαστήρια πάση τῇ στρατιᾷ τοῦ οὐρανοῦ,
 καὶ ἠκοδόμησεν θυσιαστήριον ἐν οἴκῳ Κυρίου, ἐν ᾧ εἶπεν
 28 Κύριος πρὸς Δαυὶδ καὶ πρὸς Σολομῶνα τὸν υἱὸν αὐτοῦ
 λέγων, ὅτι ἐν αὐτῷ θήσω τὸ ὄνομά μου. 6. Καὶ ἔστησεν
 Μανασσῆς θυσιαστήρια, καὶ ἐν αὐτοῖς ἐδούλευσεν τῇ Βάαλ,
 καὶ εἶπεν· Ἔσται τὸ ὄνομά μου εἰς τὸν αἰῶνα. Καὶ ἠκο-
 32 δόμησε θυσιαστήρια ἐν ταῖς δυσὶν αὐλαῖς οἴκου Κυρίου
 τῇ στρατιᾷ τοῦ οὐρανοῦ· καὶ αὐτὸς διῆγεν τὰ τέκνα αὐτοῦ
 ἐν πυρὶ ἐν Γὲ Βενεννόμ, καὶ ἐκκληδονίζετο καὶ ἐφαρμακεῦετο
 καὶ ἐποίησεν ἐγγαστριμύθους καὶ ἐπαιδοῦς καὶ γνώστας
 36 καὶ θεραφεῖν, καὶ ἐπλήθυνεν τοῦ ποιῆσαι τὸ πονηρὸν ἐν
 ὀφθαλμοῖς Κυρίου τοῦ παροργίσει αὐτόν.

7. Καὶ ἔθηνεν τὸν χωνευτὸν καὶ τὸν γλυπτὸν τοῦ ἄλσους,
 τὴν εἰκόνα ἣν ἐποίησεν, ἐν οἴκῳ Κυρίου, ἐν ᾧ ἐξελέξατο
 40 Κύριος θέσθαι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ ἐν Ἱερουσαλήμ τῇ ἁγίᾳ

bo (= R) aeyz (= H) s pv (= M)

22, 21 κύριος > o || τῶν > R ayz || υἱῶν > R || 23 κατέσπασεν :
 κατέσπασεν b κατέστρεψεν s p || 23-24 καὶ ἔστησεν — βάαλ¹ > p
 || 24 καὶ ἀνέστ. [ἔπεστ. z] — βάαλ² > R || 24-25 θυσιαστ. [+ καὶ
 στήλας p] — ἐποίησεν² > yz || 24 τῇ βάαλ² : τῷ β. ay τῷ
 βαλάκ e τῷ βαλάλ s || 25 ἐποίησεν² : ἐπέστησεν z || ἀχαάβ + ὁ p
 || 26 ἐποίησεν : ἀνέστησε s + καὶ προσεκύνησεν πάση τῇ στρατιᾷ
 τοῦ οὐρανοῦ καὶ ἐδούλευσεν αὐτοῖς y^{ms} || 26-36 ἐποίησεν — καὶ
 θεραφεῖν : προσεκύνησε πάση τῇ δυνάμει τοῦ οὐρανοῦ καὶ ἐδούλευσεν
 αὐτοῖς καὶ ἠκοδόμησεν θυσιαστήριον ἐν οἴκῳ κυρίου ἐν ᾧ εἶπε κύριος
 πρὸς δαυὶδ καὶ πρὸς σολομῶνα τὸν υἱὸν αὐτοῦ, λέγων· ἐν Ἱερουσαλήμ
 θήσω τὸ ὄνομά μου ἣν ἐξελεξάμην ἐκ πασῶν φυλῶν Ἰσραὴλ, καὶ
 θήσω τὸ ὄνομά μου ἐκεῖ εἰς τὸν αἰῶνα, καὶ οὐ προσθήσω τοῦ σαλευῖσαι
 τὸν πόδα Ἰσραὴλ ἀπὸ τῆς γῆς ἧς ἔδωκα τοῖς πατράσιν αὐτῶν [+ πλὴν
 ἐὰν φυλάξονται κατὰ πάντα, καὶ ὅσα ἐνετελίωτο ὁ δοῦλος μου μαυσῆς
 p^{ms}] καὶ ἠκοδόμησεν μανασσῆς θυσιαστήριον πάση τῇ δυνάμει τοῦ
 οὐρανοῦ ἐν πάσαις ταῖς αὐλαῖς οἴκου κυρίου καὶ εἶπεν· ἔσται τὸ

nations que Dieu avait anéanties sous les yeux des fils
 d'Israël; Manassé se pervertit et reconstruisit les hauts-lieux
 qu'Ézéchiasson père avait détruits; il éleva des stèles à Baal,
 il érigea un autel à Baal, il planta des arbres sacrés comme
 avait fait Achab, roi d'Israël; il édifia des autels à toute
 l'armée céleste, il construisit un autel dans la maison du
 Seigneur, là où le Seigneur avait parlé à David et à son fils
 Salomon en disant : « En elle j'établirai mon nom. » 6. Et
 Manassé éleva des autels et y servait Baal et disait :
 « Mon nom demeurera pour l'éternité. » Et il édifia des
 autels à l'armée céleste dans les deux cours de la maison du
 Seigneur; il fit passer ses enfants dans le feu à Gaé
 Benennom; il pratiqua la divination et la sorcellerie, il
 installa des ventriloques, des enchanteurs, des devins et des
 teraphim et il multiplia ses mauvaises actions sous les yeux
 du Seigneur pour l'irriter.

7. Il plaça l'idole sculptée du bois sacré, l'image qu'il
 avait faite, dans la maison du Seigneur, là même où le
 Seigneur avait choisi d'établir son Nom pour l'éternité, à

ὄνομά μου εἰς τὸν αἰῶνα, καὶ διῆγαγε τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ ἐν πυρὶ καὶ
 ἐκλυδωνίζετο καὶ οἰωνίζετο καὶ ἐποίησεν ἐγγαστριμύθους καὶ ἐπαιδοῦς
 καὶ γνώστας p || 26-27 ἐποίησεν — οὐρανοῦ καὶ > R || θυσιαστή-
 ρια — ἠκοδομ. > yz || πασῇ — θυσιαστήριον > a || 27 ἠκοδόμησεν :
 ἀνέστησεν R || θυσιαστήριον : -τήρια v || 28 σολομῶνα yz s || 29 καὶ
 > eyz v || 30 & 32 θυσιαστήρια : -τήριον R s || 30 αὐτοῖς : αὐτῷ s
 || 32 οἴκῳ z || 33 τῆς στρατιᾶς h || αὐτὸς : οὗτως R s || διῆγεν : δι-
 ῆγαγεν H v || 34 γὲ βενεννόμ scripsi cum LXX et Didasc. : γεβαναλ
 [γεβανὲ cv γεβάν yz γέβον R] ἐν ὀνόματι codd. || 36 θερα-
 φεῖν v σεραφεῖν yz σεραφῖν R || τοῦ ποιῆσαι : τοῦτο π. h
 > M || 38 τὸν ... τὸν : τὸ ... τὸ H s M || χωνευτήριον M || ἄλσου o ||
 40 ἁγία > M

22, 6. Gaé Benennom : expression diversement retranscrite par
 les copistes; il s'agit de la vallée de Ben-Hinnôm, ou vallée de la
 Géhenne, au sud-ouest de Jérusalem.

Teraphim : idoles domestiques servant parfois à la divination,
 tantôt tolérées (cf. *Juges* 17, 5), tantôt proscrites (cf. *IV Rois* 23, 24).

πῶλεϊ εἰς τὸν αἰῶνα, καὶ εἶπεν · Οὐ προσθήσω τὸν πόδα μου
σαλευῖσαι ἀπὸ τῆς γῆς Ἰσραὴλ, ἣν ἔδωκα τοῖς πατράσιν
αὐτῶν, πλὴν ἐὰν φυλάξωνται κατὰ πάντα ὅσα ἐνετείλαμην
44 αὐτοῖς, κατὰ πᾶσαν ἐντολήν, ἣν ἐνετείλατο Μωϋσῆς ὁ
δοῦλός μου. Καὶ οὐκ ἤκουσαν, καὶ ἐπλάγησεν αὐτοὺς
Μανασσῆς τοῦ ποιῆσαι τὸ πονηρὸν ἐνώπιον Κυρίου ὑπὲρ
τὰ ἔθνη ἃ ἐξῆρεν Κύριος ἀπὸ προσώπου τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ.
48 8. Καὶ ἐλάλησεν Κύριος ἐπὶ Μανασσῆν καὶ ἐπὶ τὸν λαὸν αὐτοῦ
ἐν χειρὶ δούλων αὐτοῦ τῶν προφητῶν λέγων · Ἄνθ' ὧν ὅσα
ἐποίησεν Μανασσῆς ὁ βασιλεὺς Ἰούδα τὰ βδελύγματα τὰ
πονηρὰ ταῦτα ἀπὸ πάντων ὧν ἐποίησεν ὁ Ἀμορραῖος
52 ἔμπροσθεν αὐτοῦ, καὶ ἐξήμαρτεν τὸν Ἰούδαν ἐν τοῖς εἰδώλοις
αὐτοῦ, τάδε λέγει Κύριος ὁ Θεὸς Ἰσραὴλ · Ἰδοὺ ἐγὼ φέρω
κακὰ ἐπὶ Ἱερουσαλήμ καὶ Ἰούδαν, ὥστε παντὸς ἀκούοντος
αὐτὰ ἠχῆσει ἀμφοτέρω τὰ ὦτα αὐτοῦ, καὶ ἐκτενῶ ἐπὶ
56 Ἱερουσαλήμ τὸ μέτρον Σαμαρείας καὶ τὸν σταθμὸν τοῦ
οἴκου Ἀχαάβ, καὶ ἀπαλείψω τὴν Ἱερουσαλήμ, καθὼς
ἀπαλείφεται τὸ πυξίον ἀπαλειφόμενον, καὶ καταστρέψω ἐπὶ
πρόσωπον αὐτοῦ καὶ ἀποδώσομαι τὸ ὑπόλειμμα τῆς κληρο-
60 νομίας μου, καὶ παραδώσω αὐτοὺς εἰς χεῖρας ἐχθρῶν
αὐτῶν, καὶ ἔσονται εἰς διαρπαγὴν καὶ προνομὴν πᾶσι τοῖς
ἐχθροῖς αὐτῶν · ἀνθ' ὧν ὅσα ἐποίησαν πονηρὰ ἐν ὀφθαλμοῖς
μου, καὶ ἦσαν παροργίζοντές με ἀφ' ἧς ἡμέρας ἐξήγαγον
64 τοὺς πατέρας αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου καὶ ἕως τῆς ἡμέρας
ταύτης ».

9. « Καὶ γε αἶμα ἀθῶον ἐξέχεεν Μανασσῆς πολὺ σφόδρα,
ἕως οὗ ἐπλήρωσεν τὴν Ἱερουσαλήμ στόμα ἐπὶ στόματι,
68 πλὴν ἀπὸ τῶν ἀμαρτιῶν αὐτοῦ ὧν ἐξήμαρτεν τὸν Ἰούδαν

Jérusalem, la ville sainte, en disant : « Je ne me remettrai pas
à déplacer mon pied hors de la terre d'Israël que j'ai donnée
à leurs pères, pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ai
prescrit, selon le commandement que leur a fixé Moïse, mon
serviteur. » Mais ils n'ont pas écouté et Manassé les égara
jusqu'à leur faire commettre le mal devant le Seigneur, pis
que les nations que le Seigneur avait ôtées de devant les fils
d'Israël. 8. Et le Seigneur intervint contre Manassé et son
peuple, disant par l'intermédiaire de ses serviteurs les pro-
phètes : « A cause de ces abominations perverses qu'a commises
Manassé, le roi de Juda, pires que toutes celles commises
avant lui par l'Amorite, et parce qu'il a fait pécher Juda
par ses idoles, le Seigneur Dieu d'Israël dit ceci : Voici : je
fais venir les malheurs sur Jérusalem et Juda, au point que
les deux oreilles en tinteront à qui l'entendra, et j'appliquerai
à Jérusalem la même mesure qu'à la Samarie et le même
poids qu'à la Maison d'Achab, et de Jérusalem je ferai table
rase comme on gratte une tablette qui doit être grattée, je la
ferai s'écrouler sur elle-même et je jeterai les restes de mon
héritage et je les livrerai aux mains de leurs ennemis et ils
seront une proie et un butin pour tous leurs ennemis ; à cause
de tout ce mal qu'ils ont commis sous mes yeux, et parce qu'ils
m'ont irrité depuis le jour où j'ai fait sortir leurs pères du pays
d'Égypte jusqu'à ce jour. »

9. De plus Manassé versa abondamment le sang innocent,
au point de remplir Jérusalem d'une entrée à l'autre, sans
compter les péchés par lesquels il a provoqué Juda à pécher et à

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

22, 41-45 καὶ εἶπεν — ἤκουσαν > p || 41 καὶ εἶπεν [εἶπεν > e v] :
εἶπεν καὶ R s || οὐ + σαλεύσω οὐδὲ R || 42 σαλευῖσαι : σαλευθῆναι
v^{ms} > v^{ix} || γῆς + τοῦ H v || δέδωκα e M || 43 φυλάξονται v ||
44 μωϋσῆς : μωσῆς ayz post ἐνετείλατο H v || 47 ἐξῆρεν : ἠφάνησεν P
|| 48 μανασσῆ ayz s || 49 ἐν χ. δ. αὐτοῦ > R || 50 ὁ > b M || 50-51
ταῦτα τὰ πονηρὰ ~ p || 51-52 ὧν — ἔμπροσθεν > z || 51 ὁ > b ||

52 τὸν i. : καίγε Ιούδας p || 53 αὐτοῦ + οὐχ οὕτως p || 54 Ιούδαν :
Ιούδα s || ὥστε : ὡς R || ἀκούοντος > R s || 55 αὐτὰ : αὐτῶ h αὐτῶν
o || ἠχῆσαι acz -σω y^{ix} corr. y^{ms} || 56 μέτρον : μέρος o || τοῦ > H
M || 58 ἀπαλείφεται : ἐπωλείφεται s || τὸ > e || ἐπὶ : ἀπὸ v || 59 προ-
σώπου M || ἀπόσομαι p || 61 προνομὴν καὶ διαρπ. ~ ayz || 62 αὐτῶν :
αὐτοῦ c || ὅσα > p || ἐποίησεν R || 63 με > R || ἀφ' : ἐφ' o || 66
πολὺν p || 67 ἐπλησεν H p || ἐπὶ : πρὸς s εἰς p || στόματι : στόμα
p || 68 αὐτῶν R e || ὧν > z || Ιούδα s

ποιῆσαι τὸ πονηρὸν ἐν ὀφθαλμοῖς Κυρίου. 10. Καὶ ἤγαγεν
 Κύριος ἐπ' αὐτὸν τοὺς ἀρχοντας τῆς δυνάμεως τοῦ βασιλέως
 Ἀσοῦρ, καὶ κατελάβοντο τὸν Μανασσῆν ἐν δεσμοῖς καὶ
 72 ἔδησαν αὐτὸν ἐν πέδαις χαλκαῖς καὶ ἤγαγον αὐτὸν εἰς
 Βαβυλῶνα^α. » Καὶ ἦν δεδεμένος καὶ κατασεσιδηρωμένος
 ὄλος ἐν οἴκῳ φυλακῆς, καὶ ἐδίδοτο αὐτῷ ἐκ πιτύρων ἄρτος
 ἐν σταθμῷ βραχὺς καὶ ὕδωρ σὺν ὄξει ὀλίγον ἐν μέτρῳ, ὥστε
 76 ζῆν αὐτόν, καὶ ἦν συνεχόμενος καὶ ὀδυνώμενος σφόδρα.
 11. Καὶ ὡς βιαίως ἐθλίβη, ἐζήτησεν τὸ πρόσωπον Κυρίου
 τοῦ Θεοῦ αὐτοῦ, καὶ ἐταπεινώθη σφόδρα ἀπὸ προσώπου
 Κυρίου τοῦ Θεοῦ τῶν πατέρων αὐτοῦ, καὶ προσηύξατο^ε
 80 πρὸς Κύριον τὸν Θεὸν λέγων :

12. « Κύριε παντοκράτορ, ὁ Θεὸς τῶν πατέρων ἡμῶν, τοῦ
 Ἀβραάμ καὶ Ἰσαάκ καὶ Ἰακώβ καὶ τοῦ σπέρματος αὐτῶν
 τοῦ δικαίου, ὁ ποιήσας τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν σὺν παντὶ
 84 τῷ κόσμῳ αὐτῶν, ὁ πεδήσας τὴν θάλασσαν τῷ λόγῳ τοῦ
 προστάγματός σου, ὁ κλείσας τὴν ἄβυσσον καὶ σφραγισάμε-
 νος αὐτὴν τῷ φοβερῷ καὶ ἐνδόξῳ ὀνόματί σου, ὃν πάντα
 φρίσσει καὶ τρέμει ἀπὸ προσώπου δυνάμεώς σου, ὅτι
 88 ἄστεκτος ἡ μεγαλοπρέπεια τῆς δόξης σου καὶ ἀνυπόστατος
 ἡ ὀργὴ τῆς ἐπὶ ἁμαρτωλοὺς ἀπειλῆς σου, ἀμέτρητόν τε καὶ
 ἀνεξιχνίαστον τὸ ἔλεος τῆς ἐπαγγελίας σου ὅτι σὺ εἶ Κύριος

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

22, 70 τῶν δυνάμεων R || 71 κατέλαβον R p || ἐν δεσμοῖς : ἐν
 δόμοις R > p || 72 ἐν + δεσμοῖς καὶ p || 73 σεσιδηρωμένος R ||
 74 ὄλος z || ἐδίδοτο R || ἄρτος ἐκ πιτ. ∞ s || 75 σὺν : ἐν v μετὰ
 p || ὄξους p || ἐν μέτρῳ > M || 78 καὶ : ἔως R + ὡς c || 79 τοῦ
 θεοῦ > R || 80 κύριον > p || τὸν θεὸν + αὐτοῦ c > a || § 12 in
 s *riua evanuerunt* || 84-117 ὁ πεδήσας — ἀμὴν : καὶ τὰ ἐξῆς τῆς
 εὐχῆς & ὑμεῖς οὐκ ἀγνοεῖτε p || 85-86 καὶ σφρ. αὐτὴν > R || 89 τῆς
 ἐπὶ ἁμαρτ. : σου τοῖς ἐπὶ ἁμαρτωλοῖς R || τε : δὲ R || 90 κύριος :
 -ie y

22 d. IV Rois 21, 1-17. II Chr. 33, 11 || e. II Chr. 33, 12-13

*faire le mal aux yeux du Seigneur. 10. Et le Seigneur amena
 contre lui les chefs des armées du roi d'Assur, ils se saisirent
 de Manassé pour l'enchaîner, ils le lièrent avec des entraves de
 fer et le menèrent à Babylone^a. Et il gisait entièrement
 entravé et enchaîné dans la prison; on ne lui donnait que
 du pain de son, une maigre portion, et de l'eau mêlée de
 vinaigre, en faible quantité, pour qu'il restât en vie, et il
 était déprimé et très affligé. 11. Et dans sa grande détresse
 il rechercha la face du Seigneur son Dieu, il s'humilia pro-
 fondément devant la face du Seigneur, le Dieu de ses pères,
 et il pria^e le Seigneur Dieu en disant :*

12. « Seigneur tout-puissant, Dieu
 de nos pères Abraham, Isaac et Jacob,
 et des justes, leurs descendants, toi qui as créé le ciel et la terre
 avec toute leur parure, entravé la mer par ta parole impérative,
 enfermé et scellé l'abîme par ton Nom redoutable et glorieux,
 tout l'univers te craint, il frémit devant ta puissance, car
 insoutenable est la magnificence de ta gloire, insupportable
 ta colère quand elle menace les pécheurs, mais incommen-
 surable et insondable est la miséricorde, selon ta promesse,

22, 10-16. A la suite de la *Didascalie*, les CA complètent le récit
 biblique par des traditions apocryphes, caractérisées par le mer-
 veilleux (cf. v. 15). Autre témoin de ces traditions : l'*Opus imperfectum
 in Matthaem*, Hom. I (PG 56, 626). La *Prière de Manassé* (v. 12-14)
 a été composée selon les règles des psaumes de pénitence et elle a été
 intégrée dans le psautier liturgique des Églises d'Orient. Le plus
 ancien témoin connu de cette prière est la *Didascalie*, mais le texte
 grec qu'on lit dans les CA et dans certains manuscrits de la *Septante*
 peut être tenu pour le texte original. Cf. E. KAUTZSCH, *Die Apokry-
 phen und Pseudepigraphen des Alten Testaments*, t. 1, Tübingen
 1900, p. 165-171; R. H. CHARLES, *The Apocrypha and Pseudepigrapha
 of the Old Testament*, t. 1, Oxford 1913, p. 612-624; J. B. FREY,
 « Apocryphes », dans *Dict. de la Bible, Supplément 1* (1928), col. 442-
 445; M. SIMON, *Verus Israël*, Paris 1948 et 1964², p. 359;
 B. M. METZGER, *An Introduction to the Apocrypha*, New York/
 Oxford 1957, p. 123-128; L. LIGIER, « Dimension personnelle...
 de la pénitence en Orient », dans *La Maison-Dieu* 90 (1967), p. 167.

- μακρόθυμος, εὐσπλαγχνος καὶ πολυέλεος, μετανοῶν ἐπὶ
 92 ταῖς κακίαις τῶν ἀνθρώπων· ὅτι σύ, ὁ Θεός, κατὰ τὴν
 χρηστότητα τῆς ἀγαθωσύνης σου ἐπηγγείλω μετανοίας
 ἄφεσιν τοῖς ἡμαρτηκόσιν, καὶ τῷ πλήθει τῶν οἰκτιρῶν
 σου ὄρισας μετάνοιαν ἀμαρτωλοῖς εἰς σωτηρίαν.
- 96 13. Σὺ οὖν, Κύριε ὁ Θεὸς τῶν δικαίων, οὐκ ἔθου μετάνοιαν
 δικαίους, τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, τοῖς οὐχ
 ἡμαρτηκόσιν σοι, ἀλλ' ἔθου μετάνοιαν ἐπ' ἐμοὶ τῷ ἀμαρτωλῷ,
 διότι ἡμαρτον ὑπὲρ ἀριθμὸν ψάμμου θαλάσσης. Ἐπλήθυναν
 100 αἱ ἀνομίαι μου, Κύριε, ἐπλήθυναν αἱ ἀνομίαι μου, καὶ
 οὐκέτι εἰμι ἄξιος ἀτενίσαι καὶ ἰδεῖν τὸ ὕψος τοῦ οὐρανοῦ
 ἀπὸ πλήθους τῶν ἀδικιῶν μου, κατακαμπτόμενος πολλῶν
 104 πονηρῶν ἐνώπιόν σου ἐποίησα στήσας βδελύγματα καὶ
 πληθύννας προσοχθίσματα.
14. Καὶ νῦν κλίνω γόνυ καρδίας μου, δεόμενος τῆς παρὰ
 σοῦ χρηστότητος. Ἠμάρτηκα, Κύριε, ἡμάρτηκα, καὶ τὰς
 108 ἀνομίας μου ἐγὼ γινώσκω· ἀλλ' αἰτοῦμαι δεόμενός σου·
 ἄνες μοι, Κύριε, ἄνες μοι, καὶ μὴ συναπολέσης με ταῖς
 ἀνομίαις μου, μηδὲ εἰς τὸν αἰῶνα μνησίας τηρήσης τὰ κακά
 μοι, μηδὲ καταδικάσης με ἐν τοῖς κατωτάτοις τῆς γῆς·
 112 ὅτι σύ εἶ ὁ Θεὸς τῶν μετανοούντων, καὶ ἐν ἐμοὶ δείξεις
 πᾶσαν τὴν ἀγαθωσύνην σου, ὅτι ἀνάξιον ὄντα σώσεις
 με κατὰ τὸ πολὺ ἔλεός σου· καὶ αἰνέσω σε διαπαντός ἐν
 πάσαις ταῖς ἡμέραις τῆς ζωῆς μου, ὅτι σὲ ὑμεῖ πᾶσα ἡ
 116 δύναμις τῶν οὐρανῶν καὶ σοῦ ἐστὶν ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας·
 ἀμήν. »

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

22, 91 εὐσπλ. μακρόθυμος ∞ ayz || εὐσπλ. + καὶ μακρόθυμος o ||
 καὶ > ac v || πολυέλεος + καὶ H || 92 συ + εἰ v || 93 σου τῆς
 ἀγαθ. ∞ R || μετανοίας : μετάνοιαν cyz || 94 ἡμαρτηκόσι + σοι e ||
 καὶ τῷ πλ. : κατὰ τὸ πλήθος R || 95 μετάνοιαν + καὶ h || 97 καὶ¹ e²
 + τῷ s || 100 κύριε — μου² > R y s v || ἐπλήθ. — μου² > z || 101
 οὐκέτι : οὐκ R e s || ἰδεῖν + εἰς c || 102 ἀδικιῶν : ἀνομιῶν o || 103
 σιδηρῶ : σιδήρου a v + εἰς τὸ μὴ ἀνανεῦσαι τὴν κεφαλὴν μου καὶ

car tu es le Seigneur patient, bienveillant, riche en pitié, tu regrettes les maux qui frappent les hommes. En effet, Dieu, dans ta largesse et ta bonté, tu as promis aux pécheurs le pardon par la pénitence et dans l'abondance de tes miséricordes, aux pécheurs tu as prescrit la pénitence pour les sauver.

13. Toi donc, Seigneur, Dieu des justes, tu n'as pas établi la pénitence pour les justes, pour Abraham, Isaac et Jacob, qui n'ont pas péché contre toi, mais tu as établi la pénitence pour moi, pécheur, car mes péchés sont plus nombreux que le sable de la mer. Elles se sont multipliées, mes iniquités, Seigneur, elles se sont multipliées, mes iniquités, et je ne suis plus digne de lever les yeux pour regarder les hauteurs du ciel, à cause de mes innombrables injustices, courbé par de nombreuses chaînes de fer, parce que j'ai provoqué ta fureur et que j'ai commis le mal devant toi en érigeant des abominations et en multipliant les provocations.

14. A présent, je fléchis les genoux de mon cœur en implorant ta bonté. J'ai péché Seigneur, j'ai péché; mes iniquités, je les reconnais, mais je t'implore et te prie: pardonne-moi, Seigneur, pardonne-moi, ne me fais pas périr avec mes iniquités, ne garde pas rancune pour l'éternité en te souvenant de mes mauvaises actions, ne me condamne pas aux profondeurs de la terre; car tu es le Dieu des pénitents et en moi tu manifesteras toute ta bonté, si moi, qui en suis indigne, tu me sauves selon ta grande miséricorde; et je te louerai sans cesse tous les jours de ma vie, car toute la puissance des cieux te célèbre et à toi la gloire pour les siècles, Amen. »

οὐκ ἔστι μοι ἄνεσις o || 106 μου > o z v || 108 ἀλλ' > yz || 109 μοι² :
 μου R || καὶ > yz || 112 εἰ > ayz || ὁ θεός : θεός θεός H s v || ἐν :
 ἐπ' ayz || δείξει z || 113 πᾶσαν > R ay || 113-115 ὅτι ἀνάξιον —
 ζωῆς μου > R || 114-115 ἐν π. τ. ἡμέραις : πάσας τὰς ἡμέρας v ||
 πάσαις > e || 115 ἡ > yz || 116 αἰῶνας + τῶν αἰώνων s

15. Καὶ ἐπήκουσεν Κύριος τῆς φωνῆς αὐτοῦ· καὶ ἔκτειρεν αὐτόν· καὶ ἐγένετο περὶ αὐτόν φλόξ πυρός, καὶ ἐτάκησαν πάντα τὰ περὶ αὐτόν σίδηρα, καὶ ἴασατο Κύριος τὸν Μανασσῆν ἐκ τῆς θλίψεως αὐτοῦ καὶ ἐπέστρεψεν αὐτόν εἰς Ἱερουσαλήμ ἐπὶ τὴν βασιλείαν αὐτοῦ. 16. Καὶ ἔγνω Μανασσῆς, ὅτι Κύριος ὁ Θεὸς αὐτός ἐστιν Θεὸς ὁ μόνος, καὶ ἐλάτρευσε μόνω Κυρίῳ τῷ Θεῷ ἐν ὅλῃ τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ καὶ ἐν ὅλῃ τῇ ψυχῇ αὐτοῦ πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς αὐτοῦ, καὶ ἐλογίσθη δίκαιος. 17. Καὶ περιεῖλεν τοὺς θεοὺς τοὺς ἄλλοτρίους καὶ τὸ γλυπτὸν ἐξ οἴκου Κυρίου καὶ πάντα τὰ θυσιαστήρια, ἃ ἠκοδόμησεν ἐν ὄρει οἴκου Κυρίου καὶ ἐν Ἱερουσαλήμ, καὶ ἐξέβαλεν ἔξω τῆς πόλεως· καὶ κατώρθωσε τὸ θυσιαστήριον Κυρίου, καὶ ἐθυσίασεν ἐπ' αὐτῷ θυσίαν σωτηρίου καὶ αἰνέσεως, καὶ εἶπεν Μανασσῆς τῷ Ἰούδα τοῦ δουλεύειν Κυρίῳ τῷ Θεῷ Ἰσραήλ. 18. Καὶ ἐκοιμήθη ἐν εἰρήνῃ μετὰ τῶν πατέρων αὐτοῦ· καὶ ἐβασίλευσεν Ἀμών ὁ υἱὸς αὐτοῦ ἀντ' αὐτοῦ, καὶ ἐποίησεν τὸ πονηρὸν ἐνώπιον Κυρίου κατὰ πάντα, ὅσα ἐποίησε ὁ πατὴρ αὐτοῦ ἐν πρώτοις, καὶ παρώξυνεν Κύριον τὸν Θεὸν αὐτοῦ ».

23. 1. Ἐκούσατε, τέκνα ποθητὰ ἡμῶν, ὅπως Κύριος ὁ Θεὸς τὸν εἰδῶλοις προσανασχόντα καὶ πολλοὺς ἀθῶους φονεύσαντα, βραχέως τιμωρησάμενος, μεταγνόντα προσελάβετο, καὶ ἀφείλεν αὐτῷ τὰ πλημμελήματα ἐπέστρεψεν αὐτόν εἰς τὴν βασιλείαν αὐτοῦ· οὐ μόνον γὰρ ἀφίησιν τοῖς μετανοοῦσιν, ἀλλὰ καὶ εἰς τὴν προτέραν ἀξίαν αὐτοῦς

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

118 εἰσήκουσεν R || κύριος post αὐτοῦ ac M || 118-119 οἰκτεῖρησεν o e v ἔκτειρεν p || 119 αὐτόν² : αὐτοῦ R || 120 ἴασατο : ἐρρυσάτο p || 121 ἀπέστρεψεν yz || 123 ὁ θεὸς > H M || ἐστιν + ὁ v || θεὸς² > R || ἐλάτρ. + μανασσῆς s || μόνω post κυρίῳ b + τῷ p > s || 124 τῷ θεῷ > R p || τῇ¹ > H s M || τῇ² > v || 127 τὰ γλυπτὰ R || 128 ὄρει > ayz || οἴκου : οἰκῶ R ayz || κυρίου καὶ + πάντα τὰ θυσιαστήρια τὰ ο || 128-130 ἐν ἱερ. — κυρίου καὶ > a || 129 ἀνώρθωσεν p || 130 κυρίου > R || ἔθυσεν s p ἔθουον R || ἐπ' : ἐν p || αὐτὸ H || 131 αἰνέσεως + καὶ σωτηρίον p || ἰούδα τοῦ > R ||

15. *Et le Seigneur entendit son appel et eut pitié de lui; et il tomba autour de Manassé une flamme ardente, tous les fers qui l'enserraient furent dissous et le Seigneur délivra Manassé de sa détresse et le ramena à Jérusalem, à la tête de son royaume. 16. Et Manassé reconnut que le Seigneur Dieu, c'est lui le seul Dieu; il servit le Seigneur Dieu et lui seul, de tout son cœur et de toute son âme tous les jours de sa vie et il fut tenu pour juste. 17. Il ôta de la maison du Seigneur les dieux étrangers et l'idole sculptée et tous les autels qu'il avait édifiés sur la montagne de la maison du Seigneur et à Jérusalem, et il les jeta hors de la ville; il restaura l'autel du Seigneur et y sacrifia un sacrifice de salut et de louange, et Manassé ordonna à Juda de servir le Seigneur Dieu d'Israël. 18. Puis il reposa en paix avec ses pères; son fils Amon régna à sa place; il commit le mal, devant le Seigneur, tout comme l'avait fait Manassé son père au début, et il irrita le Seigneur son Dieu.* »

23. 1. Vous avez entendu, nos enfants chéris, comment agit le Seigneur Dieu : le sectateur d'idoles qui avait massacré de nombreux innocents, il le punit brièvement, puis il l'accueillit quand il se repentit, il lui pardonna ses fautes et le ramena dans son royaume; non seulement il pardonne à ceux qui font pénitence, mais il les rétablit

δουλεύειν + τῷ p || 132 τῷ κυρίῳ ∞ b || 133 αὐτοῦ¹ + καὶ ἐτάφη ἐν κήπῳ δζα p || ἀμῶν H ἀμμῶν o s || 134 ἀντ' αὐτοῦ ante ἀμῶν p || 135 ἐποίησε + μανασσῆς H M

23, 1 ἡμῶν ante ποθητὰ p > R || πῶς p || κύριος > p || 2 θεὸς + ἡμῶν s || προσαν. : προστετηκότα e || 5 εἰς R s a^{ms} : περι ac ἐπὶ yz M || αὐτοῦ > o ac M || 6 ἀξίαν + τοὺς cyz v || αὐτοῦς ante ἀξίαν b > o

22. f. II Chr. 33, 13 || g. II Chr. 33, 15-16 || h. II Rois 21, 18 || i. II Chr. 33, 22

ἐπανάγει. (23). Μείζων ειδωλολατρείας οὐκ ἔστιν ἁμαρτία, εἰς Θεὸν γὰρ ἔστιν δυσέβεια· ἀλλ' ὅμως καὶ αὐτὴ διὰ γνησίας μετανόιας συγκεχώρηται.

2. Ἐὰν δέ τις ἐκ παρατάξεως ἁμαρτάνῃ, πειράζων τὸν Θεὸν ὡς μὴ ἐπεξιόντα τοῖς πονηροῖς, ὁ τοιοῦτος ἄφειν οὐχ ἔξει, κἀν λέγῃ παρ' ἑαυτῶ· « Ὅσια μοι γένοιτο, ὅτι πορεύσομαι ἐν τῇ ἀναστροφῇ τῆς καρδίας μου τῆς πονηρᾶς. »

3. Τοιοῦτος γὰρ τις ἐγένετο καὶ Ἀμῶς ὁ τοῦ Μανασσῆ υἱός. Φησὶν γὰρ ἡ γραφή· « Καὶ ἐλογίσατο Ἀμῶς λογισμὸν παραβάσεως ἐν ἑαυτῷ κακὸν καὶ εἶπεν· Ὁ πατὴρ μου πολλὰ ἐκ νεότητος παρηνόμησεν καὶ ἐν τῷ γήρει μετέγνω· καὶ νῦν ἐγὼ πορεύσομαι καθὰ ἐπιθυμεῖ ἡ ψυχὴ μου, καὶ ὕστερον ἐπιστρέψω πρὸς Κύριον. 4. Καὶ ἐποίησεν τὸ πονηρὸν ἐνώπιον Κυρίου^b παρὰ πάντας τοὺς γενομένους ἔμπροσθεν αὐτοῦ^c, καὶ ἐξωλόθρευσεν αὐτὸν Κύριος ὁ Θεὸς ἐν τάχει ἐκ τῆς γῆς τῆς ἀγαθῆς αὐτοῦ· καὶ ἐπέθεντο αὐτῷ οἱ παῖδες αὐτοῦ καὶ ἐθανάτωσαν αὐτὸν ἐν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ^a, καὶ ἐδασίλευσεν ἔτη 24 δύο μόνα^e. »

24. 1. Προσέχετε οὖν, οἱ λαϊκοί, μὴ τις ἐξ ὑμῶν τὸν λογισμὸν τοῦ Ἀμῶς ἐπὶ καρδίαν ἑαυτοῦ στηρίξῃ, καὶ ἔσται συντόμως ἀπολλύμενος. 2. Ὁμοίως ὁ ἐπίσκοπος συντηρεῖται, καθὸ δύναται, τοὺς μὴ ἡμαρτηκότας ἀναμαρτήτους μεῖναι,

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

23, 10 ἁμαρτάνῃ : ἁμάρτει p || πειράζων post θεὸν p^{ae} || τὸν : εἰς p || 11 ἐπαξιόντα z || 12 λέγει M || 13 πορεύσομαι s πονηρεύσομαι R || ἀναστροφῇ : ἀπλότῃ R || πονηρᾶς + καὶ τότε μετανοήσω a || 14 γὰρ : δὴ yz || καὶ : ὁ R > M || ἁμῶν b H ἁμῶν o s *similiter deinceps* || 15 φησὶν : λέγει yz || παρελογίσατο H M || 15-16 λογισμὸν παραβάσεως > R || 16 ἐν ἑαυτῷ > H M || 17 ἐκ νεότη. ante πολλά ayz post παρηνόμησεν M || νεότητος + μου [> o] ἡμαρτεν καὶ R || τῷ > H s M || γήρα H M || 18 καθάπερ c || 20 πάντας > c || γινομένους p γιναμένους R || 21 αὐτὸν post θεός b || τῆς > p

24, 2 τὸν λογισμὸν > o || ἐπὶ + τὴν c M || αὐτοῦ H M || στηρίξη s v τηρήξη R || 3 συντόμως : σὺν τῷ ἁμῶς M || ἀπολεσμένος R || ὁμοίως + καὶ z p || συντηρεῖτω acy^{ms} [praem. γραφ. καὶ y^{ms}] : στηριζέτω R s διδασκέτω y^{tz} || 4 μὴ > p || μεῖναι : εἶναι c

dans leur dignité antérieure. Or il n'y a pas de plus grand péché que l'idolâtrie, car c'est une impiété envers Dieu; mais même ce péché est pardonné, à la suite d'une pénitence sincère.

**L'exemple
d'un pécheur
impénitent.**

2. Mais quiconque pèche délibérément, en tentant Dieu comme s'il ne punissait pas les méchants, celui-là n'obtiendra pas le pardon, surtout s'il dit en lui-même : « *Mon bonheur, que ce soit de marcher selon les mœurs de mon cœur dépravé.* » 3. Tel fut d'ailleurs Amon, le fils de Manassé. L'Écriture dit en effet : « Et Amon tint ce mauvais raisonnement de rebelle et de prévaricateur, en se disant : Mon père dans sa jeunesse a commis bien des iniquités, mais dans sa vieillesse il s'est converti; et moi maintenant je marcherai selon les convoitises de mon âme et sur le tard je me convertirai au Seigneur. 4. *Et il commit le mal devant le Seigneur^b, plus que tous ceux qui vécurent avant lui^c, et le Seigneur le fit rapidement disparaître de son bon pays; ses serviteurs se saisirent de lui et le tuèrent dans sa maison^a et il ne régna que deux ans^e.* »

**L'accueil
des pécheurs
par Jésus.**

24. 1. Prenez donc garde, laïcs, qu'aucun de vous ne fasse du raisonnement d'Amon sa conviction intime : il sera anéanti en peu de temps. 2. De même, que l'évêque veille autant qu'il le peut à ce que ceux qui n'ont pas péché restent sans péché et qu'il

23. a. Deut. 29, 18 || b. IV Rois 21, 30 || c. III Rois 16, 25 || d. IV Rois 21, 23. II Chr. 33, 24 || e. IV Rois 21, 19. II Chr. 33, 21

23, 3. Autre attestation de cet *agraphon* : CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Homélie 14 sur la mort et la parousie* (PG 77, 1088).

καὶ τοὺς ἀπὸ ἀμαρτιῶν ἐπιστρέφοντας θεραπεύων δεχέσθω.

3. Ἐὰν δὲ μετεγνωκότα ἀνηλεῆς ὢν μὴ προσδέξῃται,

ἀμαρτήσῃ εἰς Κύριον τὸν Θεὸν αὐτοῦ, δικαιοῶν ἑαυτὸν

8 ὑπὲρ τὴν ἐκείνου δικαιοσύνην καὶ μὴ προσλαμβανόμενος

ὃν προσεδέξατο διὰ Χριστοῦ, δι' ὃν ἀπέστειλεν τὸν υἱὸν

αὐτοῦ ἐπὶ τῆς γῆς τοῖς ἀνθρώποις ὡς ἄνθρωπον, δι' ὃν

εὐδόκησεν ἐκ γυναικὸς αὐτὸν γεννηθῆναι τὸν ποιητὴν ἄνδρὸς

12 καὶ γυναικὸς· οὐ χάριν, μὴ φεισάμενος σταυρῶ καὶ θανάτῳ

καὶ ταφῆς, συνεχώρησεν παθεῖν τὸν τῆ φύσει ἀπαθῆ, τὸν

Υἱὸν τὸν ἀγαπητόν, τὸν Θεὸν Λόγον, τὸν τῆς μεγάλῃς

αὐτοῦ βουλῆς ἄγγελον^a, ὅπως τοὺς ὑποκειμένους θανάτῳ

16 ῥύσῃται τοῦ θανάτου.

4. Τοῦτον παροργίζουσιν οἱ μὴ προσδεχόμενοι τοὺς

μετανοοῦντας. Οὗτος γὰρ Ματθαῖον ἐμὲ τελώνην ὄντα τὸ

πρότερον^b οὐκ ἐπηρεχύνθη· καὶ Πέτρον, ἀρνησάμενον αὐτὸν

20 διὰ δέος τρίτον καὶ διὰ μετανοίας ἐξιλειψάμενον καὶ

προσκλαύσαντα πικρῶς^c, προσήκατο καὶ ποιμένα τῶν ἰδίων

ἀρνίων κατέστησεν^d· καὶ Παῦλον δὲ τὸν συναπόστολον

ἡμῶν, πολλὰ τὸ πρότερον εἰς ἡμᾶς ἐντριψάμενον κακὰ

24 καὶ βλασφημήσαντα εἰς τὸ ὄνομα τὸ ἅγιον, ἀπόστολον ἀντὶ

διώκτου προεχειρίσατο, σκευὸς αὐτὸν ἐκλογῆς^e ἀναδείξας.

5. Καὶ ἄλλη τινὶ ἀμαρτωλῶ γυναικὶ λέγει· « Ἀφένονται

accueille et soigne ceux qui se repentent de leurs péchés.

3. Mais s'il est impitoyable et refuse d'accueillir quelqu'un

qui s'est repenti, il péchera contre le Seigneur son Dieu,

se justifiant lui-même en se plaçant au-dessus de la justice

de Dieu et n'apportant pas d'aide à celui que (Dieu)

avait reçu par le Christ, à celui à cause de qui il a

envoyé son propre Fils aux hommes, sur la terre, comme

homme; à cause de qui il a jugé bon que le créateur de

l'homme et de la femme naisse d'une femme; pour qui,

n'écartant ni la croix, ni la mort, ni l'ensevelissement, il

consentit à ce que souffrît celui qui par nature est impas-

sible, le Fils bien-aimé, le Dieu Verbe, *l'ange de son grand*

conseil^a, afin qu'il libérât de la mort les sujets de la mort.

4. C'est lui, le Fils, qu'on provoque en n'accueillant pas

ceux qui se repentent. Car il n'a pas eu honte de moi,

Mathieu, qui auparavant étais publicain^b; et Pierre, qui

par peur l'avait renié trois fois et qui l'avait ému par son

repentir en pleurant amèrement^c, il l'accueillit et l'établit

pasteur de ses brebis^d; et l'apôtre Paul, notre collègue, qui

auparavant nous avait causé bien du mal et avait blas-

phémé le saint Nom, d'un persécuteur il s'en est fait un

apôtre, le déclarant *vase d'élection*^e. 5. Et à une femme,

pécheresse elle aussi, il dit : « *Tes nombreux péchés te sont*

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

24, 5 ἀπό : ἐπὶ z || θεραπεύειν R || δεχέσθω > R || 6 δὲ + τὸν

ayz || 7 ἡμάρτησεν R || 9 προσεδέξ. + ὁ θεὸς R || δι' ὃν : διὰ γὰρ τὸν

ἄνθρωπον R || ἀπέστ. + ὁ θεὸς c + εἰς τὸν κόσμον s v || 10 αὐτοῦ

+ εἰς τὸν κόσμον p || ἐπὶ τῆς γ. anie αὐτοῦ p || τῆς > a s v || 11

γεννηθῆναι a || ἀνδρὸς + τε p || 12-13 σταυρῶ — ταφῆ a^{ix} s M : σταυ-

ρὸν καὶ θάνατον καὶ ταφὴν R a^{smg} [praem. ἐν ἄλλῳ a^{ms}] σταυροῦ

κ. θανάτου κ. ταφῆς a^{ss1} || 14 τὸν θεὸν [θεοῦ z] λόγον > R || 15

αὐτοῦ > R || βουλῆς > s || ὑποκ. + τῷ c || 15-16 θανάτου... θανάτῳ

∞ p || 16 τοῦ > M || 17 τοῦτον R acy^{ms} [praem. γρφ καὶ y^{ms}] s M :

τοίνυν y^{ixz} || 18 οὕτως o p || ἐμὲ : ὄντα με R || τὸ > R ayz s || 19

οὐκ — πέτρον > z || ἀρνούμενον R s || 20 δεός : δικαστήριον R ||

21 προσήκατο : προσεδέξατο R || 22 ἀρνῶν a || 23 τὸ > s || πρότερον :

πρώτον R post ἡμᾶς s || εἰς : πρὸς s || ἐντριψ. s v : ἐπιτριψ. ayz

ἀναδειξάμενον R ἐνδειξάμενον c p || 25 προεχ. + καὶ c || ἐκλογῆς

αὐτὸν ∞ s || 26 τινὶ + αὐτὸν R || γυναικὶ ἀμαρτ. ∞ R yz p || ἀφένονται

s v ἀφένοντές p

24. a. Is. 9, 5 || b. Cf. Lc 5, 27 || c. Cf. Matth. 26, 75 || d. Cf. Jn

21, 15 || e. Act. 9, 15

24, 3. Sur la théologie de ce passage, cf. *Introd.*, § 216, 220, 222,

230, 240. Sur l'accueil des pécheurs, § 308.

24, 4. Sur le style pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 22.

σου αἱ ἀμαρτίαι αἱ πολλαί, ὅτι ἠγάπησας πολὺ». 6. Ἐτέραν
28 δέ τινα ἡμαρτηκυῖαν ἔστησαν οἱ πρεσβύτεροι ἔμπροσθεν
αὐτοῦ, καὶ ἐπ' αὐτῷ θέμενοι τὴν κρίσιν ἐξῆλθον· ὁ δὲ
καρδιογνώστης^h Κύριος, πυθόμενος αὐτῆς, εἰ κατέκριναν
32 αὐτὴν· « Ὑπαγε, οὐδὲ ἐγὼ σε κατακρίνωⁱ. »

7. Τοῦτον τὸν σωτῆρα, βασιλέα καὶ Κύριον καὶ Θεὸν
ἡμῶν, Ἰησοῦν, ὃ ἐπίσκοποι, σκοπὸν ὑμᾶς ἔχειν δεῖ, τούτου
μιμητὰς εἶναι, πραεῖς, ἡσυχίους^j, εὐσπλαγγνοὺς, ἐλεήμονας,
36 εἰρηνικοὺς, ἀοργήτους, διδακτικοὺς^k, ἐπιστρεπτικοὺς, εἰσδε-
κτικοὺς, παρακλητικοὺς, μὴ πλήκτας, μὴ ὀργίλους^l μὴ
ὑβριστάς, μὴ ἀλαζόνας, μὴ ὑπεροπτικούς, μὴ οἰνόφλυγας,
μὴ μεθύσοις, μὴ εἰκαιοδαπάνους, μὴ τρυφητάς, μὴ πολυ-
40 δαπάνους, μὴ ὡς ἄλλοτρίοις, ἀλλ' ὡς ἰδίοις τοῖς τοῦ Θεοῦ
δόμασιν χρωμένους ὡς καθεστῶτας ἀγαθοὺς οἰκονόμους^m,
ὡς μέλλοντας ἀπαιτεῖσθαι παρὰ τοῦ Θεοῦ τὸν λόγονⁿ.

25. 1. Αὐτάρκη ἐχέτω τροφήν καὶ ἀμφιασμὸν ὁ ἐπίσκοπος
τὸν τῇ χρεῖα καὶ τῇ σεμνότητι προσήκοντα· μὴ τοῖς κυρια-
κοῖς ὡς ἄλλοτρίοις κεχρησθῶ, ἀλλὰ μεμετρημένως· « Ἀξίος
4 γὰρ ὁ ἐργάτης τοῦ μισθοῦ αὐτοῦ ἔστιν^a. » 2. Μὴ σπαταλῶς

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

24, 27 σου : σοι R c || ἀμαρτίαι + σου R || ὅτι — πολὺ > o || ἠγά-
πησε c || πολὺ ἠγαπ. < s || 28 ἔμπροσθεν : ἐνώπιον p || 29 αὐτῷ : αὐτὸν
p^o || 30 πυθανόμενος R p || αὐτῆς > p || εἰ : οἱ R || 31 εἶπεν : ἔφη
H M || 32 ὑπαγε + οὖν ay^s M || οὐτὲ s || 33 σωτῆρα + καὶ yz || καὶ
κύριον > H M || 34 ἰησοῦν > R || ὑμᾶς > a || δεῖ post τούτου R
+ καὶ p || 35 μιμ. τούτου < p || μιμ. : καταμιμῆσιν yz || πραεῖς :
πραεὺς R + χρεὶ yz || ἡσυχίους R c || 36-37 ἐπιστρ. — παρακλ.
> R || ἐπιστρ. εἰσδεκτ. post ὀργίλους p > z || 37-38 μὴ πλήκ-
τας — ὑπεροπτ. > z || 38 μὴ ὑπεροπτ. > R || 39 μέθυσος h || 40 θεοῦ :
κύριου R || 41 κεχρημένους s κεχρημένοις R || καθεστῶτας post
οἶκον. ayz || 42 τοῦ > s M || θεῶ p || τὸν > M || λόγον post μέλλοντας
p post ἀπαιτ. v

25, 1 αὐτάρκην R v || ἀμφιασμὰ s || ὁ > R || 2 χρεῖα : χηρία R
+ δὲ s || μὴ > R || 3 κεχρ. : καὶ χρῆσθω a || 4 ἔστιν post γὰρ p ||
σπατ. : πολυανάλωτος yz

remis puisque tu as beaucoup aiméⁱ. » 6. Les Anciens
avaient amené encore une autre pécheresse devant lui en
lui remettant le jugement et ils s'en étaient allés^g; mais
lorsque le Seigneur, qui connaît le fond des cœurs^h, se fut
enquis auprès d'elle si les Anciens l'avaient condamnée et
qu'elle eut répondu que non, il lui dit : « Va, moi non plus
je ne te condamne pasⁱ. »

7. Ce sauveur, roi et Seigneur, notre Dieu, Jésus,
évêques, vous devez le prendre pour exemple et devenir
ses imitateurs, en étant doux, calmes^j, bienveillants,
miséricordieux, pacifiques, exempts de colère, sachant
instruire^k, convertir, accueillir et encourager, ni batailleurs,
ni coléreux^l, ni violents, ni prétentieux, ni méprisants, ni
portés au vin, ni ivrognes, ni gaspilleurs, ni sensuels, ni
dépensiers, usant des dons de Dieu non comme de biens
étrangers, mais comme si c'étaient vos biens, puisque vous
avez été institués pour être de bons intendants^m et qu'il
vous en sera demandé compte par Dieuⁿ.

**La gestion
des biens
ecclésiastiques.**

25. 1. Pour la nourriture, que
l'évêque soit modéré; de même pour
ses habits, qu'il en reste à ce que
requièrent l'usage et la dignité; qu'il
use des biens du Seigneur non comme de biens étrangers,
mais avec mesure; en effet « l'ouvrier mérite son salaire^a. »
2. Qu'il ne soit ni voluptueux ni frivole, mais se contente

24. f. Lc 7, 47-48 || g. Cf. Jn 8, 3.10 || h. Cf. Act. 1, 24; 15, 8 ||
i. Jn 8, 11 || j. I Pierre 3, 4 || k. I Tim. 3, 2 || l. Tite 1, 7 || m. Cf. I
Pierre 4, 10 || n. Cf. Lc 16, 2

25. a. Lc 10, 7

25. Sur la section 25-35 relative aux offrandes, cf. *Introd.*,
§ 406-410.

μηδὲ πέρπερος, ἀλλὰ μόνων τῶν πρὸς σύστασιν ἐφιέμενος,
 (25) τὰ διδόμενα κατ' ἐντολὴν Θεοῦ τῶν δεκατῶν καὶ τῶν
 ἀπαρχῶν ὡς Θεοῦ ἀνθρώπος^b ἀναλισκέτω· τὰ εἰσφερόμενα
 8 ἐπὶ προφάσει πενήτων ἐκούσια καλῶς οἰκονομεῖτω ὀρφανοῖς
 καὶ χήραις καὶ θλιβομένοις καὶ ξένοις ἀπορουμένοις, ὡς
 ἔχων Θεὸν λογιστευτὴν τούτων τὸν ἐγχειρίσαντα αὐτῷ
 ταύτην τὴν οἰκονομίαν. 3. Πᾶσι δὲ τοῖς δεομένοις μετὰ
 12 δικαιοσύνης ἐπιμερίζοντες, καὶ ὑμεῖς αὐτοὶ χρώμενοι ἐκ
 τῶν κυριακῶν, ἀλλὰ μὴ παραχρῶμενοι, ἐσθίοντες ἐξ αὐτῶν,
 ἀλλὰ μὴ κατεσθίοντες αὐτὰ μόνοι, κοινωνοῦντες δὲ τοῖς
 χρήζουσιν, ἀπρόσκοποι Θεῷ γίνεσθε· ἐὰν γὰρ μόνοι αὐτὰ
 16 ἀναλώσητε, ὀνειδισθήσεσθε παρὰ Θεοῦ λέγοντος ὡς πρὸς
 ἀπλήστους καὶ μονοφάγους· « Τὸ γάλα κατεσθίετε καὶ τὰ
 ἔρια περιβάλλεσθε^c », καὶ ἐν ἄλλοις· « Μὴ οἰκήσητε μόνοι
 ἐπὶ τῆς γῆς^d; » Διὸ καὶ ἐν τῷ Νόμῳ προστέτακται ὑμῖν·
 20 « Ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν^e. »
 4. Καὶ ταῦτα λέγομεν, οὐχ ἵνα μὴ μεταλαμβάνητε ὑμῶν
 τῶν πόνων, γέγραπται γάρ· « Οὐ φιμώσεις βοῦν ἀλοῶντα^f »,
 ἀλλ' ἵνα μεμετρημένως μετὰ δικαιοσύνης. 5. Ὅν τρόπον
 24 οὖν ὁ βοῦς, ἐργαζόμενος ἐν τῇ ἄλῳ ἀκήματος, ἐσθίει μὲν,
 ἀλλ' οὐ τὸ πᾶν κατεσθίει, οὕτως καὶ ὑμεῖς, ἐργαζόμενοι
 εἰς τὴν ἄλῳ, τοῦτ' ἐστὶν εἰς τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ, ἐκ

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

25, 5 μηδὲ : μὴ ayz || μόνων v μόνους yz || τοῖς yz || πρὸ v ||
 ἐφ. : ἀφόμενος R ἀρκούμενος yz || 6 δεδόμενα R || ἐντολὴν + τοῦ
 s || καὶ τῶν² > R p || 8 ἐκούσιως p || οἰκονομ. + τοῖς R || 10 λογισ-
 τὴν R yz s || 11 δὲ : τοίνυν yz > p || 12 ἐπιμερ. : διανεμόντες yz ||
 χρωμ. : χρᾶσθε yz || 12-13 ἐκ — παραχρ. > R || 13 ἐξ αὐτῶν > M ||
 13-14 ἐξ — κατεσθίοντες > R || 14 κατεσθ. : παραχρᾶσθε y¹²xz rest
 y¹³se || δὲ : οὖν yz || 15 θεῷ : θεοῦ R v > y || γὰρ > R || αὐτὰ :
 ταῦτα R || 17 κατεσθίετε : ἐσθίετε M || 18 ἐν ἄλλοις : ἀλλαχοῦ yz ||
 οἰκήσητε H || 19 προστέτακται s προσγέγραπται R || ὑμῖν : ἡμῖν
 M ὑμῶν R > yz || 20 ἀγαπήσης v || εαυτὸν s M || 21 καὶ
 > yz || τοῦτο M || μὴ > z || 23 μεμετρημένος z || μετὰ > z || 24
 οὖν : γὰρ yz || ἐργαζόμενος + μετὰ δικαιοσύνης o post οὖν R ||
 ἀκήμ. : ἀφίματος yz || 26 εἰς τ. ἄλῳ > R || εἰς² > p || ἐν τῇ ἐκκλη-
 σίᾳ R c

de ce qu'il faut pour sa subsistance; quant aux dons
 prescrits par Dieu, dîmes et prémices, qu'il en use en
 homme de Dieu^b. Les dons volontaires apportés pour les
 pauvres, qu'il les distribue équitablement aux orphelins,
 aux veuves, aux malheureux et aux étrangers sans res-
 sources, sachant que celui qui le contrôle en ce domaine
 c'est Dieu, qui lui a confié cette gestion. 3. Si vous faites
 de justes répartitions entre tous les indigents et usez vous-
 mêmes des biens du Seigneur mais sans en abuser, si vous
 en prenez pour vous nourrir mais sans les dévorer à vous
 tout seuls, si vous partagez avec ceux qui sont dans la gêne,
 vous n'offensez pas Dieu. Mais si vous usez de ces biens à
 vous tout seuls, vous subirez les reproches de Dieu qui vous
 dira comme à des insatiables et à des égoïstes : « *Le lait,
 vous l'avalez, la laine, vous vous en revêtez^c.* » Et ailleurs :
 « *Habillez-vous seuls sur la terre^d?* » Aussi dans la Loi
 vous est-il prescrit : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-
 même^e.* »

4. Nous ne disons pas cela pour que vous ne jouissiez
 pas de vos labeurs, car il est écrit : « *Tu ne musèleras pas
 le bœuf sur l'aire^f* », mais pour que vous en usiez avec
 mesure et justice. 5. Donc de même que sur l'aire le bœuf
 travaille sans muselière et mange certes, mais ne dévore
 pas tout, ainsi vous, en travaillant à l'aire, c'est-à-dire
 pour l'Église de Dieu, prenez votre nourriture de l'Église

25. b. Cf. I Tim 6, 11 || c. Éz. 34, 3 || d. Is. 5, 8 || e. Lév. 19, 18 ||
 f. Deut. 25, 4. I Cor. 9, 9

25, 5. Sur la tente du témoignage, cf. Ex. 25-27; 35-39; R. DE
 VAUX, *Les Institutions de l'Ancien Testament*, t. 2, Paris 1967,
 p. 122-133.

τῆς Ἐκκλησίας ἐσθίετε, ὃν τρόπον καὶ οἱ λευῖται οἱ λει-
 28 τουργοῦντες τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ἥτις ἦν τύπος τῆς
 Ἐκκλησίας κατὰ πάντα, προσέτι δὲ καὶ ἐκ τοῦ ὀνόματος
 μαρτύριον τῆς Ἐκκλησίας ἡ σκηνὴ προωρίζετο. 6. Ἐνταῦθα
 γοῦν οἱ λευῖται τῇ σκηνῇ προσεδρεύοντες ἐκ τῶν εἰς τὴν
 32 προσφορὰν τοῦ Θεοῦ διδομένων ὑπὸ παντὸς τοῦ λαοῦ δώρων
 καὶ ἀφαιρεμάτων καὶ ἀπαρχῶν καὶ δεκατῶν καὶ θυσιῶν
 καὶ προσφορῶν μετεῖχον ἀκωλύτως, αὐτοὶ καὶ αἱ γυναῖκες
 αὐτῶν καὶ οἱ υἱοὶ καὶ αἱ θυγατέρες αὐτῶν· ἐπειδὴ δὲ τὸ
 36 ἔργον αὐτῶν ἦν λειτουργία τῆς σκηνῆς, διὰ τοῦτο κληροδοσίαν
 γῆς οὐκ ἔλαβον ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, ὅτι αἱ εἰσφοραὶ τοῦ
 λαοῦ κληροδοσία τοῦ Λευὶ καὶ κληρονομία τῆς φυλῆς αὐτοῦ.
 7. Ὑμεῖς οὖν σήμερον, ὃ ἐπίσκοποι, ἐστὲ τῶ λαῷ ὑμῶν
 40 ἱερεῖς λευῖται, οἱ λειτουργοῦντες τῇ ἱερᾷ σκηνῇ, τῇ ἁγίᾳ
 καὶ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ, καὶ παρεστῶτες τῶ θυσιαστηρίῳ
 Κυρίου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν καὶ προσάγοντες αὐτῶ τὰς λογικὰς
 καὶ ἀναιμάκτους θυσίας διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ μεγάλου
 44 ἀρχιερέως^h· ὑμεῖς τοῖς ἐν ὑμῖν λαϊκοῖς ἐστε προσῆται,
 ἄρχοντες καὶ ἡγούμενοι καὶ βασιλεῖς, οἱ μεσίται Θεοῦ καὶ
 τῶν πιστῶν αὐτοῦ, οἱ δοχεῖς τοῦ λόγου καὶ ἄγγελτῆρες,
 οἱ γνώσται τῶν γραφῶν καὶ φθόγγοι τοῦ Θεοῦ καὶ μάρτυρες
 48 τοῦ θελήματος αὐτοῦ, οἱ πάντων τὰς ἀμαρτίας βασιτάζοντες
 καὶ περὶ πάντων ἀπολογούμενοι· οἷς, ὡς ἠκούσατε, ἐμβριθῶς

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

25, 27 ἐσθίετε : ἐσθίειν ὀφείλετε yz || καὶ > R || 28 τῆς σκηνῆς
 y || 29 προσέτι δὲ : δῆλον γὰρ yz || 29-30 ὀνόματος — προωρίζ. :
 καλεῖσθαι αὐτὴν μαρτυρίου σκηνὴν ὅτι ἐξ αὐτοῦ τοῦ ὀνόματος τὸ μυσ-
 τῆριον τῆς ἐκκλησίας προδιωρίζετο yz || 31 γοῦν : οὖν R s τοῖνον
 καὶ yz || οἱ : καὶ a || λευῖται *posi* προσεδρ. yz || 31-32 τὴν προσφ. :
 τιμὴν yz || 34 ἀκωλύτως : οὐ μόνον yz + καὶ R || αὐτοὶ + ἀλλὰ
 yz || αἱ > ayz || 35 αὐτῶν¹ > yz || υἱοὶ + αὐτῶν e || αἱ > b ayz ||
 ἐπεὶ c || δὲ : γὰρ yz || τὸ > R || 36 αὐτοῖς R || ἦν + ἡ o s p || 38
 καὶ + ἡ z || κληρονομία : -νομία p κληροδοσία R || αὐτοῦ :
 αὐτῶν ayz + καὶ yz || 39 ἐστε *ante* ἱερεῖς y || 40 οἱ > yz ||
 40-41 τῆς ἁγίας καὶ καθολικῆς ἐκκλησίας R || 41 καὶ¹ > H v || 42
 κυρίου > v || κυρίῳ τῶ θεῷ R || ὑμῶν e v || 43 χριστοῦ > ac M ||

comme les lévites qui servaient dans la tente du témoi-
 gnage; celle-ci était en tout point la figure de l'Église;
 de plus par son nom même de témoignage la tente pré-
 figurait l'Église. 6. Jadis, en effet, les lévites au service
 de la tente, leurs femmes, leurs fils et leurs filles prenaient
 librement la part dans ce que tout le peuple apportait pour
 qu'on l'offre à Dieu : dons, portions, prémices, dîmes, sacri-
 fices et offrandes; puisque leur office était le service de la
 tente, voilà pourquoi, parmi les fils d'Israël, ils ne reçurent
 pas de terre en héritage^e : les offrandes du peuple étaient
 le lot de Lévi et l'héritage de sa tribu.

7. Aujourd'hui donc, vous, les évêques, vous êtes pour
 votre peuple les prêtres lévites : vous assurez le service de
 la tente sacrée, la sainte Église catholique, vous vous
 tenez à l'autel du Seigneur notre Dieu et vous lui présentez
 les sacrifices spirituels et non sanglants, par Jésus-Christ,
le grand pontife^h; pour les laïcs qui sont avec vous, vous
 êtes prophètes, chefs, dirigeants et rois, médiateurs entre
 Dieu et ses fidèles, dépositaires et hérauts de la Parole,
 experts pour les Écritures, porte-parole de Dieu et témoins
 de sa volonté, vous portez les péchés de tous et vous
 rendez compte de tous; comme vous l'avez entendu, la

45 καὶ² > yz || οἱ > yz || 45-46 καὶ τῶν πιστῶν αὐτοῦ > R || 46 οἱ
 > yz || ἀγγέλτωρες R || 47 οἱ > yz || φθόγγοι : -γαι s κήρυκες
 yz || καὶ > R s || 48 οἱ > yz || 49 περὶ : ὑπὲρ z || οἷς > R || ὡς
 > s || ἠκούσατε + πῶς R s

25. g. Cf. Nombr. 18, 20 || h. Hébr. 4, 14

25, 6. Sur les sacrifices et l'organisation des offrandes, cf. *Lc.*,
ibid., p. 291-347.

25, 7-8. Les prescriptions de l'Ancien Testament sont appliquées
 aux communautés chrétiennes : cf. *Introd.*, § 32. — Sur les titres
 du Christ, cf. *Introd.*, § 236. Sur les titres donnés aux évêques,
 cf. § 306.

ὁ λόγος ἀπειλεῖ, ἐὰν κρύψητε ἐξ ἀνθρώπων τὴν τῆς γνώσεως
κλεῖδα¹. οἷς κίνδυνος ὀλέθριος, ἐὰν μὴ διαγγείλητε τὸ
52 θέλημα αὐτοῦ τῷ ὑφ' ὑμᾶς λαῷ. οἷς παρὰ Θεοῦ μισθὸς
ἀψευδῆς καὶ κλέος ἀνεκδιήγητον ἐν δόξῃ, καλῶς λειτουργή-
σασιν τῇ σκηνῇ τῇ ἁγίᾳ. 8. Ὡς γὰρ τὸ βᾶρος ὑμέτερον,
οὕτως καὶ τὰς διακονίας τῶν τροφῶν καὶ τὰς ἄλλας χρείας
56 ὑμεῖς καρποῦσθε.

9. Μιμηταὶ γὰρ ἔστε Χριστοῦ τοῦ Κυρίου, καὶ ὡς αὐτὸς
πάντων ἡμῶν τὰς ἁμαρτίας ἀνήνεγκεν¹ ἐπὶ τὸ ξύλον, σταυρω-
θεὶς ὁ ἁμωμος ὑπὲρ τῶν κολάσεως ἀξίων, οὕτως καὶ ὑμᾶς
60 τοῦ λαοῦ τὰς ἁμαρτίας ἐξειδιοποιεῖσθαι χρῆ. 10. Εἴρηται
γὰρ περὶ τοῦ σωτῆρος ἐν Ἑσαΐα, ὅτι « Οὗτος τὰς ἁμαρτίας
ἡμῶν φέρει καὶ περὶ ἡμῶν ὀδυνᾶται^κ. » 11. Καὶ πάλιν ·
« Ὁ αὐτὸς τὰς ἁμαρτίας πολλῶν ἀνήνεγκεν καὶ διὰ τὰς
64 ἀνομίας αὐτῶν παρεδόθη¹. » 12. Ὡςπερ οὖν ὑμεῖς σκοποὶ
ἔστε, οὕτως καὶ σκοπὸν ἔχετε τὸν Χριστόν · ὡς οὖν αὐτὸς
πάντων ὑμῶν, οὕτως καὶ ὑμεῖς τῶν ὑφ' ὑμᾶς λαϊκῶν. Μὴ
γὰρ νομίζετε, ὅτι εὐχερὲς ἢ ἑλαφρὸν φορτίον^μ ἐστὶν ἡ
68 ἐπίσκοπή. 13. Χρῆ οὖν, ὡς τὸ βᾶρος φέρετε, οὕτως καὶ
τῶν καρπῶν πρώτους μεταλαμβάνειν καὶ τοῖς δεομένοις
μεταδιδόναι, ὡς λόγον ὑπέξοντας τῷ ἀπαρалоγιστως ὑμᾶς
μέλλοντι λογιστεύειν. 14. Δεῖ γὰρ τοὺς τῇ Ἐκκλησίᾳ

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

25, 50 κρύψει b || ἐξ > R || 51 κλεῖδα + καὶ γνώων R || κίνδυνος
+ ἐπέρχεται R || ὀλεθρος yz || διαγγ. : διαστείλητε R s || 52 θεῷ
o || 55 οὕτω yz s || 58 ἡμῶν > s || τὸ : τὸν z > y || τῷ ξυλῷ R
τοῦ ξύλου s || 59 ἁμωμος : ἀμνός R p || τῶν > c || ἀξίων + ἐδυσώπει
τὸν πατέρα R || οὕτω yz || ὑμᾶς : ἡμεῖς b || 60 τοῦ λαοῦ post ἁμαρτίας
R > s || 61 σωτῆρος + ἡμῶν p || ὅτι > c p || οὕτως b p || 62 ἡμῶν
τὰς ἀμ. ∞ b || 63 ὁ ... τὰς¹ > H M || αὐτὸς iter. s || ἁμαρτίας
+ τῶν R || 64 ἀνομίας : ἁμαρτίας v || αὐτῶν : ἡμῶν M || σκοποὶ :
ἐπίσκοποι R || 65 οὕτω b p || καὶ > c s M || σκοπὸν : ἐπίσκοπον R ||
66 ὑμῶν : ἡμῶν R || οὕτω b yz || καὶ > M || ὑφ' : ἐφ' o || λαϊκῶν :
κοσμικῶν R || 67 γὰρ > yz || νομίσητε R νόμιζε ay || 68 οὕτω
b yz p || 68-69 καὶ — πρώτους : καρποὺς [-ποῦ o] πρώτων R ||
70 ὑπέξοντες acz M || 71 μέλλειν R || λογιστ. + γραφ. κρῖνειν y^msz^ms
|| γὰρ : τοίνυν yz

Parole vous menace sévèrement *si vous cachez* aux hommes
*la clé de la connaissance*¹; un péril mortel vous guette si
vous ne faites pas connaître la volonté de Dieu au peuple
qui vous est confié; à vous, de la part de Dieu, une récom-
pense sûre et un honneur indicible dans la gloire, si vous
assurez comme il faut le service de la sainte tente. 8. Car
en raison de votre charge, vous avez jouissance de la four-
niture des aliments et des autres avantages.

9. Soyez les imitateurs du Christ, le Seigneur; de même
qu'il a porté nos péchés¹ à nous tous, sur le bois, et qu'il a
été crucifié, lui, l'innocent, pour ceux qui méritaient le
châtiment, de même faut-il que vous vous appropriiez
les péchés du peuple. 10. Car, du Sauveur, il est dit dans
Isaïe : « Lui, il porte nos péchés et c'est pour nous qu'il
souffre^κ. » 11. Le même dit encore : « Lui-même a porté
les péchés de la multitude et il a été livré à cause de leurs
iniquités¹. » 12. Donc, de même que vous-mêmes êtes des
surveillants, de même avez-vous comme surveillant le
Christ; de même qu'il l'est pour vous tous, de même
l'êtes-vous pour vos laïcs; ne croyez pas que l'épiscopat
soit un fardeau facile et léger^μ. 13. Donc de même que
vous en portez la charge, de même devez-vous en percevoir
en premier les fruits et en donner une part aux indigents,
sachant que vous aurez à en rendre compte à celui qui vous
inspectera, quelqu'un qu'on ne trompe pas. 14. Il convient
en effet que les personnes au service de l'Église soient

25. i. Lc 11, 52 || j. I Pierre 2, 24 || k. Is. 53, 4 || l. Is 53, 12 ||
m. Matth. 11, 30

25, 12. σκοπός, cf. II, 6, 7.

25, 13. Cette conception de l'anathème diffère de celle évoquée
en II, 10, 3 puisqu'elle attribue une telle offrande aux prêtres;
cf. Léu. 27, 21.

72 προσεδρεύοντας ἐκ τῆς Ἐκκλησίας διατρέφεσθαι, ἅτε
 ἱερεῖς, λευίτας, προέδρους, λειτουργοὺς Θεοῦ, καθὼς ἐν
 βίβλῳ τῶν Ἀριθμῶν γέγραπται περὶ τῶν ἱερέων · 15. « Καί
 εἶπεν Κύριος πρὸς Ἀαρὼν · σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ ὁ οἶκος
 76 πατριᾶς σου λήψετε τὰς ἁμαρτίας τῶν ἁγίων, τῆς ἱερατείας
 ὑμῶν ». 16. Ἴδου δέδωκα ὑμῖν τὴν διατήρησιν τῶν ἀπαρχῶν
 ἀπὸ πάντων τῶν ἡγιασμένων μοι παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ·
 σοὶ δέδωκα αὐτὰ εἰς γέρας καὶ τοῖς υἱοῖς σου μετὰ σέ,
 80 νόμιμον αἰώνιον · καὶ τοῦτο ἔσται ὑμῖν ἀπὸ τῶν ἡγιασμένων,
 ἐκ τῶν καρπωμάτων καὶ ἀπὸ τῶν δώρων καὶ ἀπὸ πάντων
 τῶν θυσιῶν καὶ ἀπὸ πάσης πλημμελείας καὶ περὶ ἁμαρτιῶν,
 καὶ ὅσα ἀποδιδάσιν μοι ἀπὸ πάντων τῶν ἁγίων, σοὶ ἔσται
 84 καὶ τοῖς υἱοῖς σου · ἐν τῷ ἁγίῳ φάγεσθε αὐτά ». 17. Καὶ
 μετ' ὀλίγα · « Πᾶσα ἀπαρχὴ ἐλαίου καὶ οἴνου καὶ σίτου,
 ὅσα ἂν δίδωσιν Κυρίῳ, σοὶ δέδωκα αὐτά, καὶ τὰ πρωτογεν-
 νήματα πάντα σοὶ δέδωκα, καὶ σοὶ ἐρεῖ πᾶν ἀνάθεμα · πᾶν
 88 πρωτότοκον ἀνθρώπου καὶ κτήνους καθαροῦ καὶ ἀκαθάρτου
 καὶ θυσίας καὶ στηθυνίου καὶ βραχίονος δεξιῦ τοῖς ἱερεῦσιν
 προσανήκει καὶ τοῖς λοιποῖς τοῖς παραμένουσιν αὐτοῖς
 λευίταις ». »

26. 1. Ἀκούσατε ταῦτα καὶ ὑμεῖς, οἱ λαϊκοί, ἡ ἐκλεκτὴ
 Ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ · καὶ γὰρ ὁ λαὸς πρότερον Θεοῦ λαὸς
 καὶ ἔθνος ἅγιον ὠνομάζετο, καὶ ὑμεῖς οὖν ἐστὲ ἅγια ἱερά

bo (= R) aeyz (= H) s pn (= M)

25, 72 τρέφεσθαι R || ἅτε : οἷτε b || 73 προσέδρους b || ἐν + τῆ R ||
 74-75 καὶ — ἀαρὼν > b || ἀαρὼν : βαρὰν o || οἶκος + σου z || 76
 πατριᾶς : τοῦ πατρὸς R || 77 τὴν διατ. ὑμῖν ∞ R || 78 ἀπὸ πάντων
 τῶν > R || παρὰ τῶν : πατρῶν R || 79 γέρας : χειράς R + τῶν
 υἱῶν Ἰσραὴλ y^{ac} || μετὰ σέ > b || 80 ὑμῖν ἔσται ∞ e || ἔστω M || 81
 καὶ¹ — πάντων > z || πάντων > M || 82 τῶν + τοῦ θεοῦ s || 83 ἀπο-
 δίδωσιν R M || μοι > s || τῶν > R s || 84 φάγεσθαι R M || 86 δίδω-
 σιν : δῶσιν H M || αὐτά : αὐτῶ b || 87 σοὶ ἐρεῖ : συναιρεῖ e συνέρ-
 ρει a ἐρεῖς R || ἀνάθεμα s M || πᾶν² > M || 90 προσανήκειν a^{ac}
 s v προσανήκεν e προσήκειν p || τοῖς λοιποῖς > R || αὐτοῖς :
 τοῖς R

26, 1 ἀκούετε ayz || 1-2 ἐκκλ. ἐκλεκτὴ ∞ p^{ac} || 3 ἅγιον + πρότερον
 c || οὖν > e || ἱερά > yz

nourries par l'Église, à savoir les prêtres, les lévites, les
 présidents, les ministres de Dieu, ainsi qu'il est écrit au
 Livre des Nombres à propos des prêtres :

15. « Et le Seigneur dit à Aaron: Toi et tes fils et la
 Maison de les pères vous assumerez les péchés contre le
 sanctuaire et contre votre sacerdoce ». 16. Voici: je vous ai
 confié la gestion des prémices et de tout ce qui m'est consacré
 chez les fils d'Israël. Je te l'ai donné comme prérogative à toi
 et à tes fils après toi, c'est une loi éternelle; cela vous reviendra
 des dons consacrés, des fruits, des offrandes, de tous les
 sacrifices, de tous ceux pour les fautes et les péchés et de tout
 ce qu'ils me rapportent de toutes les offrandes sanctifiées,
 cela te reviendra à toi et à tes fils; vous les mangerez dans
 le lieu saint ». 17. Et peu après : « Toutes les prémices
 d'huile, de vin, de blé, tout ce qu'ils donneront au Seigneur,
 je te les ai données et je t'ai donné tous les premiers produits
 et tout anathème l'est attribué; tout premier-né d'homme et
 de bétail pur et impur; et pour les sacrifices: la poitrine et
 le bras droit appartiennent aux prêtres et aux autres lévites
 qui les assistent ». »

26. 1. Écoutez cela, vous aussi, les
 La hiérarchie de l'Église. laïcs, Église élue de Dieu. Car le
 peuple de jadis était déjà appelé
 peuple de Dieu et nation sainte ». Mais vous, vous êtes

25. n. Nombr. 18, 1 || o. Nombr. 18, 8-10 || p. Nombr. 18, 12-19

26. a. Ex. 19, 5-6

26. Le compilateur évoque ici une hiérarchie ecclésiastique plus
 diversifiée que dans les communautés présentées par la *Didascalie* ;
 cf. *Introd.*, § 304-339.

26, 1. Sur l'ecclésiologie des CA, cf. *Introd.*, § 251 ; sur la répar-
 tition des offrandes, § 408.

26, 1-2. Le iota grec, initiale du nom de Jésus, exprime le chiffre
 dix ; ce chiffre commande le calcul de la dîme et symbolise la
 perfection.

- 4 Ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἀπογεγραμμένη ἐν οὐρανῷ^b, βασιλειον
 ἱεράτευμα, ἔθνος ἅγιον, λαὸς εἰς περιποίησιν^c, νύμφη
 κεκαλλωπισμένη^a Κυρίῳ τῷ Θεῷ. Ἐκκλησία μεγάλη,
 Ἐκκλησία πιστή. ἀ πρότερον ἐρρέθη, νῦν ἐνωτίζου. ἀφαι-
 8 ρέματα καὶ δεκάται καὶ ἀπαρχαὶ τῷ ἀρχιερεὶ Χριστῷ καὶ
 τοῖς λειτουργοῦσιν αὐτῷ, δεκάται σωτηρίου, ἀρχὴ ὀνόματος
 Ἰησοῦ. 2. Ἄκουε, ἱερά καθολικὴ Ἐκκλησία, ἣ τὴν δεκά-
 12 πλῆγον^e πεφευγῖα καὶ τὴν δεκάλογον^f εἰληφῖα καὶ τὸν
 Κύριον Ἰησοῦν πεπιστευκῖα καὶ τὴν δεκάδα ἐγνωκῖα καὶ
 ἐπὶ τὸ ἰῶτα, ὅπερ ἐστὶν ἀρχὴ ὀνόματος Ἰησοῦ, πεπιστευκῖα
 καὶ τὸ ὄνομα αὐτοῦ ὀνομαζομένη καὶ ἐπὶ τῇ τελειώσει τῆς
 16 δόξης αὐτοῦ ἐστηριγμένη. αἱ τότε θυσίαι νῦν εὐχαὶ καὶ
 δεήσεις καὶ εὐχαριστίαι, αἱ τότε ἀπαρχαὶ καὶ δεκάται καὶ
 ἀφαιρέματα καὶ δῶρα νῦν προσφοραὶ αἱ διὰ τῶν ὁσίων
 ἐπισκόπων προσφερόμεναι Κυρίῳ τῷ Θεῷ διὰ Ἰησοῦ
 20 Χριστοῦ τοῦ ὑπὲρ αὐτῶν ἀποθανόντος. 3. Οὗτοι γάρ ὑμῶν
 εἰσιν οἱ ἀρχιερεῖς. οἱ δὲ ἱερεῖς ὑμῶν οἱ πρεσβύτεροι, καὶ
 οἱ λεῦται ὑμῶν οἱ νῦν διάκονοι καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες ὑμῖν
 καὶ οἱ ᾠδοὶ καὶ οἱ πυλωροί, αἱ διάκονοι ὑμῶν καὶ αἱ χῆραι
 24 καὶ αἱ παρθένοι καὶ οἱ ὄρφανοὶ ὑμῶν.
4. Ὁ δὲ τούτων πάντων ἀνώτερος ὁ ἀρχιερεὺς ἐστίν,

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

26, 4 ἐκκλησία + καὶ ἱερά yz || τ. θεοῦ post ἅγια ayz > R
 c || οὐρανοῖς s || 6-7 μεγάλη ἐκκλησία : μεγ. ἐκλεκτῆ s M > o ||
 7 ἐρρέθη M || 8 καί > R H || ἀπαρχαὶ > R || 9 δεκάταις R || 9-10
 ἀρχὴ — ἰησοῦ > R || ἰησοῦ : κυρίου c || 10 ἣ > R || 11 ἐκπεφευ-
 γῖα a M περιφῖα R || καὶ τ. δ. εἰλ. > o || 12 καί : ἣ p || καὶ
 τ. π. κεκρατ. > s || καί : ἣ p || 13 κύριον > a v || ἰησοῦν + χριστὸν s
 || 13-14 καί¹ — πεπιστευκῖα > ayz || 14 ὅπερ > R || ἀρχὴ ὀνόμ.
 > c || ἰησοῦν c || 15 καί : ἣ p || τὸ ὄνομα : τῷ ὀνόματι s || ἐπονομαζομένη
 ac v || ἐπὶ + τῇ δοξῇ καὶ R > p || τελειώσεις o || 16 ἐστηρ. :
 ἐπεστηριγμένη [-ναί o] καὶ λάμπουσα [-σαι o] R || αἱ > R || νῦν
 + δὲ R || 16-17 εὐχὴ καὶ δεήσης o || 17 αἱ > R c || 18 προσφοραὶ
 αἱ : δὲ προσφέρεται R || 20 αὐτῶν : ἡμῶν p || 20-21 ὑμῶν — ἱερεῖς
 > R || 20-21 εἰσιν ὑμῶν ∞ ayz || 22 οἱ¹ > z v || λαίται R || οἱ²

l'Église de Dieu sainte et sacrée, inscrite dans le ciel^b, le
 sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple acquis^c, la fiancée
 parée^a pour le Seigneur Dieu, grande Église, Église fidèle;
 ce qui fut jadis, écoute-le à présent : les offrandes, les
 dîmes et les prémices reviennent au pontife, le Christ, et
 à ceux qui le servent, dîmes du salut, initiale du nom de
 Jésus. 2. Écoute, Église sacrée et catholique, qui as
 échappé aux dix plaies^e, reçu le décalogue^f, appris la Loi,
 embrassé la foi, cru au Seigneur Jésus, connu la dizaine,
 cru en l'iota, qui est l'initiale du nom de Jésus, tu pro-
 nonces son nom et tu es affermie par la plénitude de sa
 gloire. Les sacrifices de jadis, ce sont à présent les prières,
 invocations et actions de grâces; les prémices, dîmes,
 offrandes et dons de jadis, ce sont à présent les oblations
 que les saints évêques offrent au Seigneur Dieu, par
 Jésus-Christ, qui est mort pour eux. 3. Car ce sont eux
 vos pontifes; vos prêtres, ce sont les presbytres, et vos
 lévites ce sont à présent les diacres, ce sont vos lecteurs,
 chantres et portiers, ce sont vos diaconesses, vos veuves,
 vos vierges et vos orphelins.

4. Mais le plus élevé parmi eux tous, c'est le pontife,

> z v || ὑμῖν : ὑμῶν p || 23 καί > R || οἱ¹ et² > yz || ὑμῶν : ὑμῖν
 R || καί³ > c || 25 τούτων : τῶν p

26. b. Hébr. 12, 23 || c. I Pierre 2, 9 || d. Cf. Apoc. 21, 2 || e. Cf.
 Ex. 9, 14 || f. Cf. Ex. 34, 28. Deut. 4, 13

26, 3. Les limites du vocabulaire français nous obligent à rendre
 par deux mots issus l'un de l'autre, presbytre et prêtre, deux termes
 grecs différents. Le mot prêtre désigne ici les ministres du culte
 sous l'ancienne Alliance, le mot presbytre désignant les ministres
 du second degré dans l'Église (« anciens »). Les CA donnent aux
 presbytres plus d'importance que leur source, cf. *Introd.*, § 312.

26, 4. Sur les titres donnés aux évêques dans les CA, cf. *Introd.*,
 § 306.

(26) ὁ ἐπίσκοπος. Οὗτος λόγου διάκονος, γνώσεως φύλαξ,
 28 μεσίτης Θεοῦ καὶ ὑμῶν ἐν ταῖς πρὸς αὐτὸν λατρείαις ·
 οὗτος διδάσκαλος εὐσεβείας, οὗτος μετὰ Θεὸν πατὴρ ὑμῶν,
 δι' ὕδατος καὶ πνεύματος ἀναγεννήσας ὑμᾶς εἰς υἰοθεσίαν ·
 οὗτος ἄρχων καὶ ἡγούμενος ὑμῶν, οὗτος ὑμῶν βασιλεὺς
 καὶ δυνάστης, οὗτος ὑμῶν ἐπίγειος θεὸς μετὰ Θεὸν, ὃς
 32 ὀφείλει τῆς παρ' ὑμῶν τιμῆς ἀπολαύειν. Περὶ γὰρ τούτου
 καὶ τῶν ὁμοίων αὐτοῦ ὁ Θεὸς ἔλεγεν · « Ἐγὼ εἶπα · θεοὶ
 ἔστε καὶ υἱοὶ Ὑψίστου πάντες² », καὶ · « Θεοὺς τοῦ λαοῦ
 σου οὐ κακολογήσεις¹. » Ὁ μὲν οὖν ἐπίσκοπος προκαθεζέ-
 36 σθω ὑμῶν ὡς Θεοῦ ἀξίᾳ τετιμημένος, ἢ κρατεῖ τοῦ κλήρου
 καὶ τοῦ λαοῦ παντὸς ἄρχει. 5. Ὁ δὲ διάκονος τούτῳ παρι-
 στάσθω ὡς ὁ Χριστὸς τῷ Πατρὶ, καὶ λειτουργεῖται αὐτῷ
 ἐν πᾶσιν ἀμέμπτως, ὡς ὁ Χριστὸς, ἀφ' ἑαυτοῦ ποιῶν
 40 οὐδὲν, τὰ ἀρεστὰ ποιεῖ τῷ Πατρὶ πάντοτε. 6. Ἡ δὲ διάκονος
 εἰς τύπον τοῦ ἁγίου Πνεύματος τετιμησθω ὑμῖν, μηδὲν
 ἀνευ τοῦ διακόνου φθεγγομένη ἢ πράττουσα, ὡς οὐδὲ ὁ
 παράκλητος ἀφ' ἑαυτοῦ τι ποιεῖ ἢ λαλεῖ, ἀλλὰ δοξάζων
 44 τὸν Χριστὸν¹ περιμένει τὸ ἐκείνου θέλημα · καὶ ὡς οὐκ ἔστιν
 εἰς τὸν Χριστὸν πιστεῦσαι ἀνευ τῆς τοῦ Πνεύματος διδασκα-
 λίας, οὕτως ἀνευ τῆς διακόνου μηδεμίᾳ προσίτω γυνῇ τῷ

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

26, 26 οὗτος + τοῦ R || γνώσεως : λόγου v + πίστεως R p + πί-
 σος s || 27-28 ἐν — ὑμῶν > p || 28 μετὰ + τὸν R || ὑμῶν + ὁ R ||
 29 ἡμᾶς b e || 30 ὑμῶν² : θεὸς ὡς b || 31 μετὰ + τὸν R || μετὰ θεὸν
 > z || 32 ἀπολάθειν p || γὰρ > p || τούτου : τουτουῦ R || 33 αὐτοῦ
 αὐτῷ yz αὐτῶν R > a || εἶπον yz v corr. y^ms || 34 καὶ²
 + ἀλλαχοῦ yz || 34-35 τοῦ λαοῦ σου > H s M || 35 μὲν οὖν R s
 a²m^s [ἐν ἄλλῳ praem. a^ms] : οὖν yz γὰρ a¹xc M || 36 ὡς θεοῦ
 > R || 36-37 ἢ — ἄρχει > p || 36 κρατεῖ : κρατήσις b || 37-38
 παριστάσθω τούτῳ p || 38 ὡς — πατρὶ R ay¹xc || καθάπερ αἱ δυνά-
 μεις τῷ θεῷ [sequitur linea erasa in s] cy^ms [καὶ praem. y^ms] s
 M || 39 ἀμέμπτως ἐν πᾶσιν ∞ p || ὡς : καθὼς p || ποιῶν ἀφ' ἑαυτοῦ
 ∞ M || ποιῶν + τι s || 40 οὐδὲν ante ἀφ' ἑαυτοῦ s + ἀλλὰ p > R
 || ἢ : ei b || 41 τοῦ > yz M || μηδὲν : μὴ R || 42 πράττουσα
 ἢ φθ. ∞ H M || ἢ > b || οὐδὲ : οὐθὲ o || 43 ποιεῖ τι ∞ p || λαλεῖ ἢ
 ποιεῖ ∞ H || 44 τ. χριστὸν : τ. υἱὸν p αὐτὸν R || περιμένων s ||

l'évêque. Il est le serviteur de la Parole, le gardien de la connaissance et dans le culte divin, le médiateur entre Dieu et vous; maître de piété, il est votre père après Dieu, car il vous a fait renaitre de l'eau et de l'Esprit² pour votre adoption; il est votre chef et votre guide, votre roi et votre souverain, il est après Dieu votre dieu terrestre, à qui vous devez rendre l'honneur. Car de lui et de ses semblables Dieu a dit : « Moi j'ai dit : Vous êtes des dieux et des fils du Très-Haut, vous tous². » Et : « Tu ne dénigreras pas les dieux de ton peuple¹. » L'évêque sera donc votre président, en tant qu'il est revêtu de la dignité divine; grâce à elle il dirige le clergé et gouverne tout le peuple. 5. Le diacre l'assistera comme le Christ assiste le Père; qu'il le serve en tout de façon irréprochable, comme le Christ, qui ne fait rien de lui-même, mais toujours ce qui plaît au Père. 6. Considérez la diaconesse comme représentant le Saint-Esprit, elle ne parle ni ne fait rien sans le diacre, tout comme le Saint-Esprit ne fait ni ne dit rien de lui-même, mais, glorifiant le Christ¹, il attend sa volonté; et comme il n'est pas possible de croire au Christ sans être instruit par l'Esprit, ainsi qu'aucune femme n'aborde le

45 πιστ. : πιστεύωνσαι z || πνεύματος : παρακλήτου R || 46 προσίτω : προσειτέων R

26. g. Jn 3, 5 || h. Ps. 81, 6 || i. Ex. 22, 27 || j. Cf. Jn 16, 14

26, 5. Ici s'exprime le subordinatianisme des CA; cf. *Introd.*, § 237.

26, 6. Le Saint-Esprit, ministre du Fils : cf. *Introd.*, § 243 s. L'assimilation de la diaconesse au Saint-Esprit peut correspondre à une tradition syrienne qui considérait l'Esprit comme une réalité féminine. Cf. E.-P. SIMAN, *L'expérience de l'Esprit par l'Église d'après la tradition syrienne d'Antioche*, Paris 1971, p. 212; E. BRANISTE, *L'assemblée liturgique...* (*Conf. S. Serge* 1976), p. 110; A. G. MARTIMORT, *Les diaconesses*, p. 57.

διακόνῳ ἢ τῷ ἐπισκόπῳ. 7. Οἱ τε πρεσβύτεροι εἰς τύπον
 48 ἡμῶν τῶν ἀποστόλων ὑμῖν νενομίσθωσαν· διδάσκαλοι
 ἕστωσαν θεογνωσίας, ἐπειδὴ καὶ ὁ Κύριος ἡμᾶς ἀποστέλλων
 ἔλεγεν· « Πορευθέντες μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη, βαπτί-
 ζοντες αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ καὶ τοῦ
 52 ἁγίου Πνεύματος, διδάσκοντες αὐτοὺς τηρεῖν πάντα, ὅσα
 ἐνετειλάμην ὑμῖν^κ. » 8. Αἱ τε χῆραι καὶ οἱ ὄρφανοὶ εἰς τύπον
 τοῦ θυσιαστηρίου λελογίσθωσαν ὑμῖν· αἱ τε παρθένοι εἰς
 τύπον τοῦ θυμιατηρίου τετιμῆσθωσαν καὶ τοῦ θυμιάματος.

27. 1. Ὡς οὖν οὐκ ἦν ἐξὸν ἀλλογενῆ, μὴ ὄντα λευίτην,
 προσενέγκαι τι ἢ προσελθεῖν εἰς τὸ θυσιαστήριον ἄνευ τοῦ
 ἱερέως, οὕτως καὶ ὑμεῖς ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου μηδὲν ποιεῖτε.
 4 2. Εἰ δέ τις ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου ποιεῖ τι, εἰς μάτην ποιεῖ
 αὐτό· οὐ γὰρ αὐτῷ εἰς ἔργον λογισθήσεται. 3. Ὡς γὰρ ὁ
 Σαοὺλ ἄνευ τοῦ Σαμουὴλ προσενέγκας ἤκουσεν ὅτι « Μεμα-
 ταιωταί σοι^α », οὕτως καὶ πᾶς λαϊκὸς ἄνευ τοῦ ἱερέως
 8 ἐπιτελῶν τι ματαιοπονεῖ. 4. Καὶ ὡς Ὁζίας ὁ βασιλεὺς,
 οὐκ ὄν ἱερεὺς τὰ τῶν ἱερέων ἐπιτελῶν, ἐλεπρώθη^β διὰ
 παρανομίαν, οὕτως καὶ πᾶς λαϊκὸς οὐκ ἀτιμώρητος ἔσται,

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

26, 47 τε : δὲ R s M || 48 ὑμῖν > R || 49 κύριος + ἡμῶν s ||
 ἀποστ. ἡμᾶς ∞ s || 50-51 βαπτίζον p || 53 τε : δὲ o s || οἱ > o a s p ||
 ὄρφανοὶ + ὑμῶν s M || 54-55 λελογ. — θυμιατηρίου > c || 54 λελο-
 γίσθησαν o || ὑμῖν λελ. ∞ p || τε : δὲ R c s p || 55 τύπον + καὶ
 αὐταὶ [αὐταῖς o] R || θυμιατηρίου — τοῦ² > s v || θυμιατ. : θυσια-
 στηρίου p || τετιμ. post θυμιάματος R p

27, 1-3 ὡς — ποιεῖτε : μηδὲν ποιεῖτε ἄνευ τοῦ ἱερέως p || οὖν > R
 v || ἀλλογενῆν h || μὴ ... λευίτην > R || 3 οὕτω yz || ἐπισκόπου :
 ἱερέως v || 3 μηδὲν : μηθὲν c s > R || 3-4 ποιεῖτε — ἐπισκόπου
 > R z || 4 ποιεῖ¹ : εἰ o || 5 αὐτό : ἑαυτοῦ R || αὐτῷ : αὐτοῦ R || 6 προσ-
 νέγκα o || ὅτι > v || 6-7 μεματαιωνται R || 7 οὕτω yz || 8 ματαιοπονεῖ :
 μάταια πονεῖ ayz μάταιον ποιεῖ o s || ὄζας s || ὁ ὄζιας ∞ R ||
 9 οὐκ ὄν ἱερεὺς : ἄνευ ἱερέως s || 10 οὕτω cyz s

26. k. Matth. 28, 19-20

27. a. I Sam. 13, 13 || b. Cf. II Chr. 26, 16-21

diacre ou l'évêque sans passer par la diaconesse. 7. Consi-
 dérez les presbytres comme nous représentant, nous les
 apôtres; qu'ils enseignent la divine connaissance, puisque
 le Seigneur nous a envoyés en disant : « Allez, enseignez
 toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et
 du Saint-Esprit. apprenez-leur à observer tout ce que je
 vous ai ordonné^k. » 8. Les veuves et les orphelins, consi-
 dérez-les comme représentant l'autel; considérez les
 vierges comme représentant l'encensoir et l'encens.

27. 1. De même qu'il n'était pas
 permis à un étranger, à un non-lévite,
 d'offrir quelque chose ou d'approcher
 l'autel sans passer par le prêtre, vous de même, ne faites
 rien sans l'évêque. 2. Quiconque ferait quelque chose sans
 l'évêque le ferait vainement, car cela ne lui sera pas compté
 comme œuvre. 3. Tout comme Saül, pour avoir sacrifié
 en l'absence de Samuel, s'entendit dire : « Tu as agi de
 façon insensée^a », de même tout laïc qui accomplit quelque
 chose sans le prêtre agit en vain. 4. Tout comme le roi
 Ozias, qui sans être prêtre avait accompli ce qui revient
 aux prêtres, fut atteint de la lèpre^b à cause de sa trans-
 gression, de même ne restera-t-il pas impuni le laïc qui

26, 7. Sur l'enseignement confié aux presbytres, cf. *Introd.*, § 381.

26, 8. Sous l'ancienne Alliance les offrandes étaient destinées à l'autel et aux ministres; désormais elles sont destinées pour partie aux pauvres, représentés par la veuve et l'orphelin, d'où l'assimilation de ceux-ci à l'autel. Cf. *Seconde Lettre de Polycarpe aux Philippéens*, IV, 3 (SC 10, p. 182). Sur l'assimilation des veuves et des vierges à l'autel et à l'encens, cf. R. GRYSON, *Le ministère des femmes dans l'Église ancienne*, Gembloux 1972, p. 36, 66, 103.

27, 3-4. Sur les emplois de ἱερεὺς, cf. *Introd.*, § 305.

27, 4. Sur le sacerdoce du Christ, cf. *Introd.*, § 236.

καταφρονήσας Θεοῦ καὶ τῶν αὐτοῦ καταμανεῖς ἱερέων
 12 καὶ τὴν τιμὴν ἀρπάσας ἑαυτῷ, μὴ μιμησάμενος Χριστόν, ὃς
 οὐχ ἑαυτὸν ἐδόξασεν γεννηθῆναι ἀρχιερέως, ἀλλὰ περιέμενεν
 ἀκοῦσαι τοῦ Πατρὸς · « Ὁμοσεν Κύριος καὶ οὐ μετα-
 μεληθήσεται · σὺ ἱερεὺς εἰς τὸν αἰῶνα κατὰ τὴν τάξιν
 16 Μελχισεδέκ^α. » 5. Εἰ οὖν ἄνευ τοῦ Πατρὸς ὁ Χριστὸς οὐ
 δοξάζει ἑαυτὸν, πῶς οἷόν τε ἄνθρωπον ἑαυτὸν εἰς ἱερωσύνην
 ἐπιρρίπτειν, μὴ λαβόντα τὸ ἀξίωμα παρὰ κρείττονος, καὶ
 ποιεῖν ἐκεῖνα, ἃ μόνοις τοῖς ἱερεῦσιν ἔξεστιν; Ἡ οὐχί
 20 οἱ Κορεῖται, καίτοι τῆς Λευὶ φυλῆς ὄντες, πυρίκαυστοι
 ἐγένοντο, ἐπαναστάντες Μωϋσῆ καὶ Ἀαρὼν καὶ περὶ τῶν
 μὴ καθηκόντων αὐτοῖς ἀμιλλώμενοι; Καὶ Δαθὰν καὶ
 24 Ἀβειρῶν ζῶντες κατέβησαν εἰς ἄδου¹, καὶ ῥάβδος βλα-
 στήσασα² ἔστειλεν τῶν πολλῶν τὴν ἀνοίαν καὶ τὸν ὑπὸ Θεοῦ
 χειροτονηθέντα ἀρχιερέα ἀνέδειξεν; 6. Προσῆκει οὖν καὶ
 ὑμᾶς, ἀδελφοί, τὰς θυσίας ὑμῶν ἦτοι προσφορὰς τῷ ἐπισκόπῳ
 προσφέρειν ὡς ἀρχιερεῖ, ἢ δι' ἑαυτῶν ἢ διὰ τῶν διακόνων.
 28 Οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ καὶ τὰς ἀπαρχὰς καὶ τὰς δεκάτας καὶ τὰ
 ἐκούσια αὐτῷ προσάγετε · αὐτὸς γὰρ σαφῶς γινώσκει τοὺς
 θλιβομένους καὶ ἐκάστῳ δίδωσι πρὸς τὸ ἀρμόζον, ὅπως
 μηδεὶς ἢ τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ ἢ τῇ αὐτῇ ἐβδομάδι λαμβάνῃ δις,
 32 ἕτερος δὲ μηδὲ ὄλιως · δίκαιον γὰρ ἐστὶν μᾶλλον τοῖς θλι-

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

27, 11 καταφρ. + τοῦ p || καταμανεῖς > R s || 12 ἑαυτῷ + καὶ
 p || μὴ : οὐ p > R a v || μιμησάμενος + τὸν M || 13 γεννηθῆναι :
 γεννηθ. yz γενέσθαι R || ἀρχιερέα R e || περιέμενεν R s M || 15 σὺ
 + εἰ R || 16-19 εἰ — ἔξεστιν > s || 16 ὁ χριστὸς : ὁ ἱερεὺς M post
 17 ἑαυτὸν¹ R || ἑαυτὸν² εἰς : ἐτὸν R || 18 λαβὼν R || 19 ποιεῖ v ||
 ἢ + γὰρ z || οὐχί + καὶ R yz || 20 λευί : λευιτικῆς R s || φυλῆς
 post τῆς e > R || περὶκαυστοὶ s || 21 ἐγένοντο : γεγέννηται R s ||
 ἐπανασταθέντες R || μωϋσῆ e : μωσῆ fell. || 21-22 περὶ τῶν μὴ καθ. :
 περικαθηκόντων s || 22 ἀμιλλ. : διαμιλλησάμενοι y^{tz} z διαμιλλό-
 μενοι y^{me} || δαθὰν + δὲ y || 23 ἄδην R || 24 ἔστειλεν : ἔστησεν o ||
 τῶν > s || ἀνοίαν : ἀνομίαν R || 28 δὲ > p || καὶ τὰ > p || 29 ἐκου-
 σίως p || πρόσαγε R || σαφῶς post γινώσκει p > a || 31 μηδεὶς :
 μὴ δις e v || ἢ¹ + πλειστάκις H M > s || λαμβάνει p λαμβάνων
 R || δις : εἰς cy^{s1} > a M || 32 δὲ > b || μηδὲ : οὐδὲ a > s

aura méprisé Dieu, outragé ses prêtres et se sera attribué
 cette dignité : il n'imité pas le Christ, qui ne s'est pas
 attribué lui-même la gloire de devenir pontife^e, mais a attendu
 d'entendre le Père lui dire : « Le Seigneur l'a juré et il ne se
 dédiera pas : Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de
 Melchisédek^a. » 5. Si donc le Christ ne s'attribue pas lui-
 même la gloire indépendamment du Père, comment un
 homme peut-il s'appropriier lui-même le sacerdoce, sans
 avoir reçu cette dignité d'un supérieur, et accomplir ce
 qui n'est permis qu'aux seuls prêtres? Les hommes de
 Coré, bien qu'étant de la tribu de Lévi, n'ont-ils pas été
 brûlés par le feu, pour s'être soulevés contre Moïse et
 Aaron et pour s'être engagés dans ce qui ne leur revenait
 pas^e? Dathan et Abiram ne sont-ils pas descendus vivants
 dans l'Hadès^f? Et le bâton qui avait bourgeonné^e n'a-t-il
 pas confondu la foule des insensés et désigné le pontife
 élu par Dieu? 6. Vous aussi, frères, vous devez donc pré-
 senter vos sacrifices ou vos offrandes à l'évêque, en tant
 que pontife, soit par vous-mêmes, soit par le diacre. En
 outre, apportez-lui les prémices, les dîmes et les offrandes
 volontaires, car il sait exactement quels sont les malheu-
 reux et il donne à chacun selon ce qui convient, pour que
 personne ne reçoive deux fois le même jour ou la même
 semaine, et un autre, rien du tout; car il est juste d'appor-

27. c. Hébr. 5, 5 || d. Ps. 109, 4. Hébr. 5, 6 || e. Cf. Nombr. 16 ||
 f. Nombr. 16, 33 || g. Cf. Nombr. 17, 16-26

27, 5. La révolte de Coré : cf. *Introd.*, § 37.

27, 6. Sur les difficultés dans la répartition des offrandes, cf.
Introd., § 408 s.

βομμένοις κατὰ ἀλήθειαν ἐπαρκεῖν, ἣ τοῖς νομιζομένοις θλιβεσθαι.

28. 1. Τοῖς εἰς ἀγάπην, ἦτοι δοχῆν* ὡς ὁ Κύριος ὠνόμασεν, προαιρουμένοις καλεῖν πρεσβυτέρας, ἃς ἐπίστανται οἱ διάκονοι θλιβομένας, ταύτας πλειστάκις πεμπέτωσαν.
- 4 2. Ἀφοριζέσθω δὲ ἐν τῇ δοχῇ τὸ τῷ ποιμένι ἔθιμον, λέγω δὴ τὸ τῆς ἀπαρχῆς, ὡς ἱερεῖ, κἂν μὴ παρῆ τῇ δοχῇ, εἰς τιμὴν Θεοῦ τοῦ τὴν ἱερατείαν αὐτῷ ἐγχειρίσαντος. 3. Ὡσεὶ δὲ ἐκάστη τῶν πρεσβυτίδων διδοται, διπλοῦν διδόνθω τοῖς
- 8 διακόνους εἰς γέρας Χριστοῦ. 4. Τοῖς δὲ πρεσβυτέροις, ὡς ἂν κάμνωσιν περὶ τὸν τῆς διδασκαλίας λόγον, διπλῆ* καὶ αὐτοῖς ἀφοριζέσθω ἡ μοῖρα εἰς χάριν τῶν τοῦ Χριστοῦ ἀποστόλων, ὧν καὶ τὸν τόπον φυλάσσουσιν ὡς σύναδοι τοῦ
- 12 ἐπισκόπου καὶ τῆς Ἐκκλησίας στέφανος· εἰσὶν γὰρ συνέδριον καὶ βουλή τῆς Ἐκκλησίας. 5. Εἰ δὲ καὶ ἀναγνώστης ἔστιν, λαμβανέτω καὶ αὐτὸς μοῖραν μίαν εἰς τιμὴν τῶν προφητῶν· ὡσαύτως καὶ ψαλτωδὸς καὶ πυλωρός. Ἐκάστῳ οὖν ἀξιώματι
- 16 οἱ λαϊκοὶ τὴν προσήκουσαν τιμὴν νεμέτωσαν ἐν τοῖς δόμασι καὶ τῇ κατὰ τὸν βίον ἐντροπῇ.

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

27, 33 νομιζ. + ἡ ἐπιφημιζομένοις c p^{pc} + ἐπιφιζ. p^{acv}
+ ***ψηφιζομ* s^{2s1}

28, 1 ὡς + δε ο || 2 προαιρουμένους R || καλεῖν > M || πρεσβ. : πρεσβυτέραν c M + γρ. καὶ πρεσβυτέραν y^{ms} || 2-3 ἃς ... θλιβ. : ἦν ... θλιβομένην H M || 2-3 ἐπίσταται ὁ διάκονος s || 3 ταύτας s : αὐτάς R αὐτὴν H M || 4 τῷ ποιμένι : τοῦ ποιμαίνειν s || ἔθιμον a ἔθισμον R || λέγέτω R || 5 δὴ : δὲ H s v || παρῆ : πάση R || 6 τοῦ ... ἐγχειρ. : τῷ ... ἐγχειρίσαντι R || ἱερατ. : ἱερωσύνην s || ὡσεὶ : ὅσον H s M || 7 διπλοῦν > a || διδόνθω ο || 8 γέρας : δόξαν R s + τοῦ M || χρ. : θεοῦ R || 9 κάμνωσιν ο v || διδασκ. : διακονίας M || λόγον + διηγεῖται R || διπλῆ καὶ > R || 10 αὐτοῖς : τούτοις s || χάριτα R v || χρ. : κυρίου H M || 11 ὧν : οὗ R οἱ yz || τόπον : τύπον s + αὐτῶν yz || σύναδοι : σύμβουλοι H M + καὶ σύμμαχοι s || 12 στέφανοι p || ἔστιν R s M || 16 τιμὴν νεμ. > R || ἐν > b M || 17 καὶ + ἐν c || τῇ ... ἐντροπῇ : τοῖς ... εὐπρεπεῖ R

28. a. Cf. Lc 14, 13 || b. I Tim. 5, 17

ter plus de secours à ceux qui sont vraiment malheureux qu'à ceux qui n'en ont que l'apparence.

L'agape et le partage des dons.

28. 1. Quelqu'un envisage-t-il d'inviter les femmes âgées à l'agape, ou banquet* comme l'a appelé le Seigneur, que les diacres y envoient plus souvent celles qu'ils savent être dans le malheur. 2. Dans un banquet, qu'on mette de côté ce qui revient légitimement au pasteur, en tant que prêtre — je parle certes des prémices — même s'il n'est pas présent au banquet, pour l'honneur de Dieu qui lui a confié le sacerdoce. 3. Le double de ce qu'on donne à chacune des femmes âgées sera donné aux diacres, en l'honneur du Christ. 4. Aux presbytres, qui se dévouent par la parole et l'enseignement, on réservera également une part double^b, en l'honneur des apôtres du Christ, dont ils gardent la place, et en tant qu'entourage de l'évêque et couronne de l'Église; car ils sont le conseil et le sénat de l'Église. 5. S'il y a un lecteur, qu'il reçoive une part lui aussi, en l'honneur des prophètes; de même le chantre et le portier. Que les laïcs accordent donc à chaque dignité l'honneur qui convient, par leurs dons et par le respect dans la vie courante.

28, 1-5. Ces quelques allusions aux agapes indiquent qu'elles ne réunissent plus toute la communauté, mais qu'il s'agit de repas de bienfaisance, dont les bénéficiaires sont les nécessiteux, mais aussi, comme pour les autres offrandes, le clergé, puisque même aux clercs absents on devra porter des parts. Sur l'évolution de l'agape et en particulier les réactions d'un contemporain des CA, Jean Chrysostome, cf. A. HAMMAN, *Vie liturgique et vie sociale*, Paris 1968, p. 151-227. Cf. aussi *Introd.*, § 409. Ce chapitre décrit également le clergé, cf. § 304-329. A propos de πρεσβυτέρα, cf. § 335.

28, 4. Les presbytres chargés de l'enseignement, cf. *Introd.* § 381.

28, 5. « S'il y a un lecteur » : les communautés chrétiennes évoquées par la *Didascalie* n'avaient donc pas toutes des lecteurs. Le compilateur a retranscrit ces mots bien que par ailleurs, dans les CA, ce ministère soit bien attesté. Cf. *Introd.*, § 322.

6. Μὴ ῥαδίως δὲ ἐνοχλείτωσαν τῷ ἄρχοντι, ἀλλὰ διὰ τῶν ὑπηρετῶν ἀ βούλονται σημαίνεσθαι, τοῦτ' ἔστι διὰ τῶν διακόνων, πρὸς οὓς πλεῖον παρρησιαζέσθαι· οὐδὲ γὰρ τῷ παντοκράτορι Θεῷ προσελθεῖν ἔστιν, ἐὰν μὴ διὰ τοῦ Χριστοῦ. Οὕτως οὖν καὶ οἱ λαϊκοὶ πάντα ὅσα βούλονται διὰ τοῦ διακόνου φανερά τῷ ἐπισκόπῳ ποιείτωσαν, καὶ οὕτω κατὰ τὸ δοκοῦν ἐκείνῳ ἐπιτελείτωσαν. 7. Οὐδὲ γὰρ πρότερον ἐν τῷ ἱερῷ ἀγίασμα τι προσεφέρετο ἢ ἐγίνετο τι ἄνευ τοῦ ἱερέως. « Χεῖλη γὰρ ἱερέως φυλάσσεται γινῶσιν, καὶ νόμον ἐκζητήσουσιν ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ⁴ », φησὶν 20 28 32 36
 20 τῶν διακόνων, πρὸς οὓς πλεῖον παρρησιαζέσθαι· οὐδὲ γὰρ τῷ παντοκράτορι Θεῷ προσελθεῖν ἔστιν, ἐὰν μὴ διὰ τοῦ Χριστοῦ. Οὕτως οὖν καὶ οἱ λαϊκοὶ πάντα ὅσα βούλονται διὰ τοῦ διακόνου φανερά τῷ ἐπισκόπῳ ποιείτωσαν, καὶ οὕτω κατὰ τὸ δοκοῦν ἐκείνῳ ἐπιτελείτωσαν. 7. Οὐδὲ γὰρ πρότερον ἐν τῷ ἱερῷ ἀγίασμα τι προσεφέρετο ἢ ἐγίνετο τι ἄνευ τοῦ ἱερέως. « Χεῖλη γὰρ ἱερέως φυλάσσεται γινῶσιν, καὶ νόμον ἐκζητήσουσιν ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ⁴ », φησὶν 28 32 36
 28 32 36 36 καὶ ἐπιτελοῦσι καὶ ἄνευ αὐτοῦ ποιοῦσιν οὐδὲν καὶ τιμῶσιν αὐτὸν τὸν μιερέα καὶ σεπτὸν αὐτοῦ ἡγοῦνται τὸ ὄνομα εἰς τιμὴν τῶν ἀψύχων ξοάνων καὶ εἰς λατρείαν τῶν πονηρῶν

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

28, 18-19 διὰ τ. ὑπηρ. : δι' ἐαυτῶν R || 19 διὰ > c || 20 πλεῖω M πλεον ayz || 21 προσελθεῖν θεῷ < s || ἐάν : εἰ R s || τοῦ > R s || 22 χρ. : κυρίου M || καὶ > c || ὅσα + καὶ R. + ἄν c p || 23 φαν. τῷ ἐπισκ. > R || φανερόν yz v || 24 οὕτως o c M || ἐπιτελ. : ἐπικαλείτωσαν z || 25 ἀγ. τι a : ἀγίασματι R cyz s M || τι anie ἢ p > az || 26 φυλάξουσι p φυλάσσει R || 27 ἐκ τοῦ : αὐτοῦ s || τοῦ > v || 28 που a + ἀγγαῖος cyz s M + ἀγγελος R > M v. notam || προφήτης + ὅτι ἀγγελος κυρίου παντοκράτορος ἔστιν a || καὶ > M || 29 μισσαροῖς : μισσοῖς c μιεροῖς αὐτῶν R || βδελυκτοῖς καὶ μισσαροῖς < M || 31 ἐπὶ : ἀπὸ R || τὸ > o c || κεχώρισται R || 33 μιερέως : ἱερέως R s p + αὐτῶν R s || 34 τῶν : τὸν p > R s || λίθον p || μιερέα : μὴ ἱερέα s ἱερέα p || 34-37 περιμένοντες — μιερέα > p || 35 καὶ — αὐτοῖς² > R || ἐκεῖνα > z || 36 καὶ¹ > ayz || αὐτοῦ + οὐ R || οὐδὲν : οὐθὲν ayz || 37 αὐτὸν : αὐτῶν cyz || μιερέα : μὴ ἱερεα s

**Le respect
du sacerdoce.**

6. Qu'ils ne dérangent pas le chef à la légère, mais qu'ils lui signifient ce qu'ils veulent par les servants, c'est-à-dire les diacres, auxquels ils parleront avec la plus grande franchise. De même n'est-il pas possible d'approcher le Dieu tout-puissant, si ce n'est par le Christ. Par le diacre donc, les laïcs feront pareillement connaître à l'évêque tout ce qu'ils veulent; ils agiront de même selon son avis. 7. Car jadis aucun sacrifice n'était offert et rien ne se faisait dans le sanctuaire sans le prêtre. « Car les lèvres du prêtre gardent la connaissance et de sa bouche on attend la Loi⁴ », dit quelque part le prophète. 8. Or les adorateurs des démons, dans leurs impiétés infâmes, abominables et immondes, imitent jusqu'à ce jour les saintes actions — mais dans la comparaison, qu'on fasse bien la différence entre ces abominations et les saintes actions —; pourtant, dans leurs illusives cérémonies, ils n'offrent ni ne célèbrent rien sans leur prétendu prêtre, mais considèrent leur prétendu prêtre comme prêtant sa bouche à des pierres, attendant ce qu'il leur prescrira de faire; tout ce qu'il aura prescrit, ils l'exécutent et ne font rien sans lui; ils l'honorent, lui le prétendu prêtre, ils tiennent son nom pour vénérable en l'honneur des statues inanimées et pour rendre un culte aux esprits

28. c. Cf. Jn 14, 6 || d. Mal. 2, 7

28, 6. Le propos sur la répartition des offrandes donne lieu, jusqu'au chapitre 34, à des considérations sur la hiérarchie ecclésiastique et à des comparaisons avec la hiérarchie divine; cf. *Introd.*, § 233-237, 306, 315. Sur les modèles céleste et terrestre de l'Église: § 250. Ὑπηρέτης: cf. § 321.

28, 7. La variante de R peut s'expliquer par l'interprétation aberrante d'une indication marginale destinée à identifier (faussement, ici!) l'auteur de la citation biblique. Comme plus haut, en I, 1, 4 et II, 6, 5, ici à nouveau le nom du prophète paraît être l'addition d'un copiste.

- πνευμάτων. 9. Εἰ οὖν ἐκεῖνοι, μάταια καὶ ἐψευσμένα
 40 δοξάζοντες καὶ ἐπ' οὐδενὶ βεβαίῳ ἔχοντες τὴν ἑαυτῶν
 ἐλπίδα, ἐπιτηδεύουσι μιμεῖσθαι τὰ ἅγια, πόσω δίκαιον
 ὑμᾶς, τοὺς τὴν φανοτάτην πίστιν καὶ ἀψευδῆ ἐλπίδα ἔχοντας
 44 χομένους, τιμᾶν διὰ τῶν προεστώτων Κύριον τὸν Θεόν,
 ἡγουμένους στόμα Θεοῦ εἶναι τοὺς ἐπισκόπους;

29. Εἰ γὰρ Ἀαρών, ἐπειδὴ ἠγγελλεν τῷ Φαραὼ παρὰ
 Μωϋσέως τοὺς λόγους, προφήτης εἴρηται, Μωϋσῆς δὲ
 θεὸς τοῦ Φαραὼ ὡς βασιλεὺς καὶ ἀρχιερεὺς, ὡς φησιν ὁ
 4 Θεὸς πρὸς αὐτόν· « Θεὸν τέθεικά σε τῷ Φαραὼ, καὶ
 Ἀαρών ὁ ἀδελφός σου ἔσται σου προφήτης^a », διατὶ μὴ καὶ
 ὑμεῖς τοὺς μεσίτας ὑμῶν τοῦ λόγου προφήτας εἶναι νομίσητε
 καὶ ὡς θεοὺς σεβασθήσεσθε;

30. 1. Nūn γὰρ ὑμῖν μὲν ἔστιν Ἀαρών ὁ διάκονος,
 Μωϋσῆς δὲ ὁ ἐπίσκοπος· εἰ οὖν ἐρρέθη Μωϋσῆς ὑπὸ κυρίου
 θεός, καὶ ὑμῖν ὁ ἐπίσκοπος εἰς θεὸν τετιμῆσθαι καὶ ὁ διάκονος
 4 ὡς προφήτης αὐτοῦ. 2. Ὡς γὰρ ὁ Χριστὸς ἄνευ τοῦ Πατρὸς
 οὐδὲν ποιεῖ, οὕτως οὐδὲ ὁ διάκονος ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου·
 καὶ ὡσπερ Υἱὸς ἄνευ τοῦ Πατρὸς οὐκ ἔστιν, οὕτως οὐδὲ
 8 διάκονος ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου· καὶ ὡσπερ ὑπόχρεως Υἱὸς
 Πατρὶ, οὕτω καὶ πᾶς διάκονος ἐπισκόπῳ· καὶ ὡσπερ ὁ

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

28, 39 διεψευσμένα H s || 40 βεβαίως o e βεβαίαν p || 41
 ἐπιτηδεύμασιν b || 42 ἡμᾶς R || τὴν > ayz || φανοτ. : φανερώτητα
 τὴν R || ἐλπίδα : ἀγάπην R || 43 καὶ ἐνδ. κ. αἰών. > y¹xz [rest.
 y^ms] || ἀδιάπτ. : ἀδιάψυστον R || 43-44 ἀπεκδεχόμενοι o ἀνεκ-
 δεχόμενοι b || 45 ἡγούμενοι R H v || θεοῦ : κυρίου R || εἶναι θεοῦ
 ∞ M

29, 1 ἠγγελλεν ayz || 2 μωυσέως p : μωσ. *rell.* || τοὺς ante παρὰ
 yz || εἴρηται > c || μωυσῆς p : μωσ. *rell.* || 3 τοῦ : τῷ R e || ὡς¹ —
 ἀρχιερ. > y^aez [rest. y^ms] || βασιλεὺς + ὁμοῦ a || 4 θεὸν post σε
 R || 5 ἔσται : ἔστιν b ἔστω M || σου² : σοι s || 6 νομίσητε yz

30, 1 nūn : ἔστω p || γὰρ : οὖν yz || μὲν ἔστιν ἀαρών R s : μὲν ὁ
 (ὁ > e) ἀαρών (ὁ ἀ. μὲν ∞ yz) ἔστιν H v μὲν ἀ. p || ὁ > R

mauvais. 9. Si donc ces gens, qui se font des représenta-
 tions vaines et fallacieuses et ne mettent leur espoir en rien
 de sûr, s'appliquent à imiter les saintes actions, à combien
 plus forte raison vous, qui avez la foi la plus lumineuse et
 l'espérance infaillible et qui attendez la promesse glorieuse,
 éternelle et sûre, devez-vous honorer dans vos présidents
 le Seigneur Dieu, dans la pensée que les évêques sont la
 bouche de Dieu!

29. Or Aaron, parce qu'il transmet
 L'évêque et le diacre au pharaon les propos de Moïse, fut
 à l'image appelé prophète, et Moïse en tant que
 du Père et du Fils. roi et pontife, fut appelé dieu du
 pharaon, comme Dieu le lui dit : « Je t'ai établi dieu pour le
 pharaon et Aaron ton frère sera ton prophète^a. » Vous-mêmes
 alors, pourquoi n'admettriez-vous pas que les médiateurs
 qui vous transmettent la parole sont des prophètes et ne
 les vénéreriez-vous pas comme des dieux?

30. 1. Pour vous maintenant, Aaron c'est le diacre, et
 Moïse, l'évêque; si donc Moïse a été appelé dieu par le
 Seigneur, chez vous l'évêque sera pareillement honoré
 comme un dieu et le diacre comme son prophète. 2. Comme
 le Christ ne fait rien sans le Père, de même le diacre sans
 l'évêque; et comme le Fils n'existe pas sans le Père, de
 même pas de diacre sans l'évêque; et comme le Fils est
 dans la dépendance du Père, ainsi tout diacre par rapport

s || 2 μωυσῆς¹ : μωσῆς R s v || δ : θεός καὶ R || εἰ οὖν : καὶ εἰ c || ἐρρήθη
 v ἐρήθη p || μωυσῆς² : μωσῆς R s ὑμῖν v || 3 θεός + καὶ
 ὁ [δ > z] ἀαρών προφήτης yz || ὑμῖν : ὑμῶν c || 4 ὡς : ὁ R || 5 ἐποίησεν
 R || 6-7 καὶ — ἐπισκόπου > R || 6 καὶ > p || ὡσπερ + ὁ z s || οὐδὲ :
 οὐδ' ὁ s καὶ ὁ z || 7 ὑπόχρ. : -χρεος c M ὑποχρεῖος R
 + ἔστιν yz || 8 οὕτω : οὕτως o e v || διάκονος + τῷ R || ὁ > c s p

Υἱὸς ἀγγελός^a ἐστὶν καὶ προφήτης^b τοῦ Πατρὸς, οὕτως καὶ ὁ διάκονος ἀγγελος καὶ προφήτης ἐστὶν τοῦ ἐπισκόπου.

31. 1. Διὸ καὶ πάντα τὰ ἐπιτελούμενα ὑπ' αὐτοῦ εἰς τὴν ἐμφανῆ τῷ ἐπισκόπῳ γενέσθω καὶ δι' αὐτοῦ τελειούσθω, (31) μηδὲν δὲ ποιείτω τὸ σύνολον ἄνευ τοῦ ἐπισκόπου μηδέ 4 τινι διδόντω τι ἄνευ τῆς ἐκείνου γνώμης. 2. Ἐὰν γὰρ ὡς θλιβομένου τινὸς λάθρα τοῦ ἐπισκόπου δῶ τινι, εἰς λοιδορίαν τοῦ ἐπισκόπου δίδωσιν, καὶ διαβάλλει αὐτὸν ὡς ἀμελοῦντα τῶν θλιβομένων. 3. Ὁ δὲ ἐπίσκοπον ἢ λόγῳ ἢ ἔργῳ κακο- 8 λογῶν Θεῷ προσπτάει, οὐκ ἀκούσας αὐτοῦ εἰπόντος· « Θεοῦ σου οὐ κακολογήσεις^a. » Οὐ γὰρ περὶ λίθων ἢ ξύλων προσοχισμάτων ἐνομοθέτει, βδελυκτῶν ἕντων διὰ τὴν ψευδωνυμίαν, ἀλλὰ περὶ τῶν ἱερέων καὶ τῶν κριτῶν, 12 οἷς καὶ εἶπεν ὅτι « Θεοὶ ἐστε καὶ υἱοὶ Ὑψίστου πάντες^b ».

32. 1. Εἰ οὖν γινώσκεις, ὃ διάκονε, θλιβόμενόν τινα, ὑπομνήσας τὸν ἐπίσκοπον, οὕτως δίδου· ἀλλὰ μὴ λαθραίως εἰς λοιδορίαν αὐτοῦ τι ἐπιτέλει, ἵνα μὴ καὶ γογγυσμὸν 4 ἐπεγείρῃς κατ' αὐτοῦ. 2. Οὐ γὰρ κατ' αὐτοῦ ὁ γογγυσμὸς γενήσεται, ἀλλὰ κατὰ Κυρίου τοῦ Θεοῦ, καὶ ἀκούσεται ὁ διάκονος καὶ οἱ λοιποί, ὡς Ἀαρὼν καὶ Μαριάμ καταλαλήσαντες Μωϋσέως ἤκουσαν· « Πῶς οὐκ ἐφοβήθητε κατα-

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

30, 9 τοῦ πατρὸς : τῷ πατρὶ R || οὕτως : οὕτω cyz v || καὶ^a > v || 10 καὶ προφ. post ἐστὶν M > s || τοῦ ἐπισκόπου : τῷ ἐπισκόπῳ R

31, 1 τελοῦμενα R || 1-2 εἰς τινὰ R acyz^s M > y^aoz || 2 ἐμφανῆ s || τῷ ἐπ. γιν. : γενέσθωσαν τῷ ἐπ. R || καὶ — τελειούσθω > v || τελειούσθωσαν o || 3 σύνολον + ὁ διάκονος p || ἄνευ + γνώμης R || 4 γνώμης : προστάξεως R || 5 δῶ : διδῶ ac διδόντω M || τινι + τι p + καὶ διαβαλόν R + ἄνευ τῆς ἐκείνου γνώμης v || 6 δίδωσιν : δώσει H v || 7 ἢ¹ — ἔργῳ : ἐνοιοδήποτε λόγῳ R || ἔργῳ ἢ λόγῳ ∞ yz || 8 προστεῦει o || οὐκ ἀκ. : ἢ οὐκ ἤκουσας R || αὐτοῦ : τοῦ M || 9 σου > H s M || 10 ἕντων > M || 11 ψευδ. : προσωνυμίαν o προσωνυμίαν b || 12 πάντες > a s M

32, 1 γινώσκει ὁ διάκονος p || δίακων v || 2 τὸν : σου τὸν R || οὕτω yz || 3 ἐπιτέλει τί ∞ p || καὶ γογγ. : καταγογγυσμὸν H M || 4 ἐγείρῃς

à l'évêque; et comme le Fils est l'ange^a et le prophète^b du Père, de même le diacre est l'ange et le prophète de l'évêque.

31. 1. C'est pourquoi, tout ce que le diacre fait pour quelqu'un, que ce soit au su de l'évêque et accompli en son nom; qu'il ne fasse absolument rien sans l'évêque et ne donne rien à personne sans son accord. 2. Car s'il secourt quelqu'un à l'insu de l'évêque, sous prétexte qu'il s'agit d'un malheureux, il insulte l'évêque par ce geste et il le calomnie, comme s'il négligeait les malheureux. 3. Qui-conque dénigre l'évêque en paroles ou en actes offense Dieu, car il n'a pas retenu ce qu'il a dit : « Tu ne dénigreras pas les dieux^a. » Or il n'a pas légiféré à propos d'idoles de pierre ou de bois — qui sont des abominations, parce qu'elles portent des titres mensongers — mais à propos des prêtres et des juges, à qui il dit encore : « Vous êtes des dieux et des fils du Très-Haut^b. »

32. 1. Diacre, si donc tu connais quelqu'un de malheureux, avant de le secourir avertis l'évêque; mais ne fais rien en cachette, au détriment de l'évêque, pour ne pas provoquer de murmure contre lui. 2. Car le murmure ne sera pas dirigé contre lui, mais contre le Seigneur Dieu et le diacre et les autres entendront ce qu'Aaron et Myriam entendirent, pour avoir parlé contre Moïse : « Comment,

H M || 5 κατα + τοῦ z || ἀκούετε b || 6 διάκονος + ὡς R || μαρία H || 7 μωϋσέως p : μωσέως H s v > R || ἤκουον e || 7-8 κατα-καλήσαι > v

30. a. Cf. Is. 9, 6 || b. Cf. Deut. 18, 15

31. a. Ex. 22, 27 || b. Ps. 81, 6

- 8 λαλῆσαι κατὰ Μωϋσῆ τοῦ θεράποντός μου^a; » Καὶ πάλιν αὐτὸς ὁ Μωϋσῆς φησιν τοῖς ἐπισημασθεῖσιν αὐτῷ · « Οὐ γὰρ καθ' ἡμῶν ὁ γογγυσμὸς ἐστίν, ἀλλὰ κατὰ Κυρίου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν^b. »
- 12 3. Εἰ γὰρ ὁ λαϊκὸν εἰρηκῶς βρακὴν ἢ μωρὸν^c οὐκ ἀτιμώρητος, ὡς ὑβρίσας τὸ τοῦ Χριστοῦ ὄνομα, τί ἂν τις κατὰ ἐπισκόπου εἴπῃ; Δι' οὗ τὸ ἅγιον Πνεῦμα ἐν ὑμῖν ὁ Κύριος ἔδωκεν ἐν τῇ χειροθεσίᾳ, δι' οὗ ἅγια δόγματα μεμαθήκατε
- 16 καὶ Θεὸν ἐγνώκατε καὶ εἰς Χριστὸν πεπιστεύκατε, δι' οὗ ἐγνώσθητε ὑπὸ Θεοῦ^d, δι' οὗ ἐσφραγίσθητε ἐλαίῳ ἀγαλλιάσεως^e καὶ μύρω συνέσεως, δι' οὗ υἱοὶ φωτὸς^f ἀνεδείχθητε, δι' οὗ Κύριος ἐν τῷ φωτισμῷ ὑμῶν, τῇ τοῦ
- 20 ἐπισκόπου χειροθεσίᾳ μαρτυρῶν, ἐφ' ἑκατέρων ὑμῶν τὴν ἱερὰν ἐξέτεινε φωνὴν λέγων · « Υἱὸς μου εἶ σύ, ἐγὼ σήμερον γεγέννηκά σε^g. »

33. 1. Διὰ τοῦ ἐπισκόπου σου ὁ Θεὸς υἰοποιεῖται σε, ἄνθρωπε · γνώριζε οὖν, υἱέ, τὴν δεξιάν, τὴν μητέρα σου καὶ στέργε, καὶ τὸν μετὰ Θεὸν γενόμενόν σου πατέρα σέβου.

4 2. (33) Εἰ γὰρ περὶ τῶν κατὰ σάρκα γονέων φησὶν τὸ θεῖον λόγιον · « Τίμα τὸν πατέρα σου καὶ τὴν μητέρα σου, ἵνα εὖ σοι γένηται^a », καὶ · « Ὁ κακολογῶν πατέρα ἢ μητέρα

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

32, 8 μωσῆ *codd.* || 9 δ > ayz || μωσῆς p : μωσῆς *rell.* || φησιν > R s || τοῖς : τῇ o || ἐπισημασθεῖσιν c || 10 ὁ γογγυσμός + ὑμῶν ayz > R || 12 λαϊκὸν : λαϊκός ὁ R || 13 τὸ ... ὄνομα τί : τῷ ... ὀνόματι R + πείσεται y + πέσει z⁸¹ || ἂν : ἐὰν R || 14 πνεῦμα : ὄνομα s || ἐν > c s M || ὁ κ. ἐν ὑμῖν ∞ ayz || 15 χειροθεσίᾳ : χειροτονία ayz || δόγματα ἅγια ∞ M || 16 καὶ θ. ἐγν. > R || 18 καὶ μύρω συν. > R || 19 φωτισμῷ : φωτὶ c || 19-20 τῇ — ὑμῶν > c || 20 μαρτυρῶν : μύρων R

33, 1 υἱοπ. : ἰδιοποιεῖται R || 2 γνώρισε o γνώρισαι b || οὖν > R M || τῆς μητέρος o || καὶ > H v || 3 καὶ > H v || καὶ — σέβου > o || θεὸν : τοῦ θεοῦ s || γενόμενον s || σέβου : καὶ σέβου τοῦτον ayz || 4 φησὶν > R || θεῖον : ὄσιον M || 5 λόγιον + λέγει R || σου^a > c || 6 ὁ : οὗ z

vous n'avez pas craint de parler contre Moïse, mon serviteur?» Moïse lui-même dit encore à ceux qui s'étaient ligués contre lui : « *Votre murmure, ce n'est pas nous qu'il atteint, mais le Seigneur notre Dieu^b.* »

Le respect
dû à l'évêque.

3. Car si traiter un laïc *de raca ou d'idiote* ne reste pas impuni, parce que c'est outrager le nom du Christ, que sera-ce alors de parler contre l'évêque! Car par lui le Seigneur vous a donné l'Esprit-Saint dans l'imposition des mains, par lui vous avez appris les saintes doctrines, *connu Dieu* et cru au Christ, par lui vous êtes connus de Dieu^d, par lui vous avez été signés avec *l'huile de la joie* et le myron de l'intelligence, par lui vous avez été faits *filis de la lumière*^f, par lui, au moment de l'illumination, le Seigneur vous a enveloppés chacun de sa voix sacrée pour dire ceci, qu'il attestait par l'imposition de la main de l'évêque : « *Tu es mon fils, moi aujourd'hui je t'ai engendré^g.* »

33. 1. Par ton évêque Dieu t'adopte, ô homme; reconnais, fils, cette main droite, ta mère, aime-la et vénère celui qui est ton père après Dieu. 2. Si déjà l'oracle divin dit des parents selon la chair : « *Honore ton père et ta mère, afin d'être heureux^a* », et : « *Quiconque maudit père ou mère,*

32. a. Nomb. 12, 8 || b. Ex. 16, 8 || c. Matth. 5, 22 || d. Gal. 4, 9 || e. Ps. 44, 8 || f. Jn 12, 36. I Thess. 5, 5 || g. Ps. 2, 7

33. a. Deut. 5, 16

32, 3. Sur l'onction prébaptismale, cf. *Introd.*, § 385; G. KRETSCHMAR, « Die Geschichte des Taufgottesdienstes... », dans K. F. MULLER et W. BLANKENBURG, *Leiturgia. Handbuch des evangelischen Gottesdienstes*, vol. V, Kassel 1970, p. 193.

Sur l'imposition des mains par l'évêque lors de l'illumination (immersion) baptismale, cf. *Introd.*, § 360, 381, 387; D. VAN DEN EYNDE, « Baptême et confirmation d'après CA, VII, 44, 3 », dans *RecSR* 27 (1937), p. 207.

θανάτῳ τελευτάτῳ » , πόσῳ μᾶλλον περὶ τῶν πνευματικῶν
 8 γονέων ὑμῖν ὁ λόγος παραινέσει τιμᾶν αὐτοὺς καὶ στέργειν,
 ὡς εὐεργέτας καὶ πρεσβευτάς πρὸς Θεόν; Τοὺς δι' ὕδατος
 ὑμᾶς ἀναγεννήσαντας^ο, τοὺς τῷ ἁγίῳ Πνεύματι πληρώσα-
 ντας^α, τοὺς τῷ λόγῳ γαλακτοτροφῆσαντας^ε, τοὺς ἐν τῇ
 12 διδασκαλίᾳ ἀναθρεψαμένους, τοὺς ἐν ταῖς νοουθεσίαις στηρί-
 ξαντας, τοὺς τοῦ σωτηρίου σώματος καὶ τοῦ τιμίου αἵματος^ι
 ἀξιόσαντας ὑμᾶς, τοὺς τῶν ἁμαρτιῶν λύσαντας^ε καὶ τῆς
 ἁγίας καὶ ἱερᾶς εὐχαριστίας μετόχους ποιήσαντας καὶ τῆς
 16 ἐπαγγελίας τοῦ Θεοῦ κοινωνοὺς καὶ συγκληρονόμους^η
 θεμένους ὑμᾶς. 3. Τούτους εὐλαβοῦμενοι τιμᾶτε παντοίαις
 τιμαῖς · οὗτοι γὰρ παρὰ Θεοῦ ζωῆς καὶ θανάτου ἐξουσίαν
 εἰλήφασιν ἐν τῷ δικάζειν τοὺς ἡμαρτηκότας καὶ κατα-
 20 δικάζειν εἰς θάνατον πυρὸς αἰωνίου^ι καὶ λύειν ἁμαρτιῶν
 τοὺς ἐπιστρέφοντας καὶ ζωογονεῖν αὐτούς.

34. 1. Τούτους ἄρχοντας ὑμῶν ἠγεῖσθε καὶ βασιλεῖς
 νομίζετε, καὶ δασμοὺς ὡς βασιλεῦσι προσφέρετε^α · ἐξ ὑμῶν
 γὰρ αὐτοὺς τε καὶ τοὺς ἐνοίκους αὐτῶν τρέφεσθαι χρή.
 4 2. Ὡς Σαμουὴλ διετάξατο πρὸς τὸν λαὸν περὶ τοῦ βασιλέως
 ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Βασιλειῶν^β καὶ Μωϋσῆς περὶ τῶν ἱερέων,
 οὕτως καὶ ἡμεῖς ὑμῖν περὶ τῶν ἐπισκόπων διατασσόμεθα.
 3. Εἰ γὰρ ἐκεῖ πλῆθος τηλικούτου βασιλέως ἀναλόγως τὰς
 8 ὑπηρεσίας ἐδίδου, πόσῳ μᾶλλον οὐχὶ καὶ νῦν ὁ ἐπίσκοπος

bo (= R) acyz (= H) s pn (= M)

33, 7 πόσῳ : πῶς οὖν R || 8 ὑμῖν *post* μᾶλλον M || παραιν. + ὑμῖν
 R s || 9 πρὸς + τὸν b || δι' : δ' y || 11 ἐν : τῇ διδασκαλίᾳ καὶ o ||
 12 ἐν ταῖς νουθ. : καὶ νοουθεσία b || 13 καὶ αἵματος τοῦ τιμίου ~ R ||
 14 ἀξιόσαντα R || 17 ὑμᾶς > M || 18 θεῶ H || ἐξουσίαν : ζωὴν c ||
 19 εἰλήφ. : ἐλάβθασιν R

34, 1 ἠγεῖσθε *post* ἄρχοντας R *post* βασιλεῖς a M || βασιλεῖς
 + καὶ M || 2 καὶ > s || καὶ — προσφ. > c || δασμοὺς : δώσις R ||
 3 τε > R c M || συνοίκους ayz || τρέφ. : προσφέρεσθαι s || 4 ὡς : ὡ z
 + γὰρ R || 5 μωσῆς R ayz s || ἱερέων + ἐν τῷ λευϊτικῷ ayz || 6 οὕτω
 yz s || ὑμῖν : ὑμῶν R || 7 γὰρ + ἡ o || ἐκεῖ : ἐκεῖ s || πλῆθους yz ||
 ἀναλ. : ἀεὶ ἀλόγως R || 8 οὐχὶ > R || νῦν ὁ ἐπ. : τῷ ἐπισκοπῶ s

qu'il périsse et meure » , combien plus, s'agissant des parents
 spirituels la Parole vous enjoint-elle de les honorer et de
 les aimer, en tant que vos bienfaiteurs et vos ambassadeurs
 auprès de Dieu ! Ne vous *ont-ils pas fait renaitre par l'eau* ,
 comblés de l'Esprit-Saint^α, nourris du lait de la Parole,
 élevés par leur enseignement, affermis par leurs admones-
 tations ? Ne vous ont-ils pas gratifiés du corps salutaire et
 du *sang précieux* , ne vous ont-ils pas déliés de vos péchés^ε,
 n'ont-ils pas fait de vous les convives de l'eucharistie sainte
 et sacrée, les associés et les co-héritiers de la promesse de
 Dieu^η ? 3. Vénérez-les, honorez-les par toute sorte d'hon-
 neurs ; car ils ont reçu de Dieu pouvoir de vie et de mort
 pour juger les pécheurs, condamner à la mort dans le *feu*
éternel^ι, délier de leurs péchés ceux qui se repentent et les
 rendre à la vie .

34. 1. Considérez-les comme vos chefs, tenez-les pour
 des rois et apportez-leur le tribut comme à des rois^α, car
 il faut qu'eux-mêmes et les leurs soient nourris par vous.
 2. De même que Samuel avait donné au peuple des règle-
 ments à propos du roi, dans le Premier Livre des Rois^β,
 et Moïse à propos des prêtres, ainsi nous, nous vous donnons
 des règlements à propos des évêques. 3. Car si jadis la
 foule rendait à un roi d'alors les services proportionnés à
 son importance, à plus forte raison faut-il maintenant que

33. b. Ex. 21, 16 (21, 17 hébr.) || c. Jn 3, 5 || d. Cf. Act. 8, 15 ||
 e. Cf. I Cor. 3, 2 || f. I Pierre 1, 19 || g. Cf. Matth. 18, 18 || h. Cf.
 Éphés. 3, 6 || i. Matth. 25, 41

34. a. Cf. Rom. 13, 7 || b. Cf. I Sam. 8

34, 3 et 5. Sur l'emploi des termes κληρικὸς et ἱερεὺς, cf. *Introd.*,
 § 305. Sur les offrandes, § 408.

λαμβάνειν ὀφείλει παρ' ὑμῶν τὰ ἐκ τοῦ Θεοῦ αὐτῷ ὄρισμένα
 πρὸς διατροφήν αὐτοῦ τε καὶ τῶν σὺν αὐτῷ κληρικῶν ;
 4. Εἰ δὲ δεῖ καὶ τι προσθεῖναι τῷ λόγῳ, πλείον οὗτος λαμβά-
 12 νῆτω, ἢ ἐκεῖνος τὸ παλαιόν · ὁ μὲν γὰρ στρατιωτικὰ μόνον
 διεῖπεν, πόλεμον καὶ εἰρήνην ἀναδεδεγμένος εἰς φυλακὴν
 σωμάτων · ὁ δὲ τὴν εἰς Θεὸν ἱερωσύνην, σῶμα καὶ ψυχὴν
 16 παραιτούμενος κινδύνων. "Ὅσα τοίνυν ψυχὴ σώματος
 κρείττων, τοσοῦτα καὶ ἱερωσύνη βασιλείας · δεσμεύει γὰρ
 αὐτὴ καὶ λύει τοὺς τιμωρίας ἢ ἀφέσεως ἀξίους. 5. Διὸ τὸν
 ἐπίσκοπον στέργειν ὀφείλετε ὡς πατέρα, φοβεῖσθαι ὡς
 βασιλέα, τιμᾶν τε ὡς κύριον, τοὺς καρποὺς ὑμῶν καὶ τὰ
 20 ἔργα τῶν χειρῶν ὑμῶν εἰς εὐλογίαν ὑμῶν προσφέροντες
 αὐτῷ, τὰς ἀπαρχὰς ὑμῶν καὶ τὰς δεκάτας ὑμῶν καὶ τὰ
 ἀφαιρέματα ὑμῶν καὶ τὰ δῶρα ὑμῶν διδόντες αὐτῷ ὡς
 ἱερεῖ Θεοῦ, ἀπαρχὴν σίτου, οἴνου, ἐλαίου, ὀπώρας, ἐρέας,
 24 καὶ πάντων ὧν Κύριος ὁ Θεὸς ἐπιχορηγεῖ ὑμῖν. 6. Καὶ
 ἔσται σοι ἡ προσφορά σου δεκτὴ εἰς ὁσμὴν εὐωδίας^c Κυρίῳ
 τῷ Θεῷ σου, καὶ εὐλογήσει Κύριος τὰ ἔργα τῶν χειρῶν σου
 καὶ πληθυνεῖ τὰ ἀγαθὰ τῆς γῆς σου, ἐπέπερ « Εὐλογία εἰς
 28 κεφαλὴν τοῦ μεταδιδόντος^d ».

35. 1. Χρὴ δὲ ὑμᾶς γινώσκειν ὅτι, εἰ καὶ ἐρρύσατο
 ὑμᾶς Κύριος τῆς δουλείας τῶν ἐπεισάκτων δεσμῶν καὶ
 ἐξήγαγεν ὑμᾶς εἰς ἀνάψυξιν, μηκέτι ἐάσας ὑμᾶς θύειν
 4 ἄλογα ζῶα περὶ ἀμαρτιῶν καὶ καθαρισμοῦ καὶ ἀποπομπαιῶν

bo (= R) acyz (= H) s pv (= M)

34, 9 τοῦ > H || αὐτῷ : αὐτοῦ s || 10 αὐτοῦ : αὐτῷ R || 11 προσθ.
 τι ∞ v || προσθῆναι R a M || τοῦ λόγου s || 12 ἐκεῖνος + εἰς p || τῷ
 παλαιῷ R || μόνον R p || 13 εἰς > s M || 14 τὴν > R || θεὸν + εἰς c ||
 16 τοσοῦτον R e s || καὶ > H M || 17 τοὺς : τῆς R || 18 φοβεῖσθε c s
 || 19 τιμᾶν τε : τιμᾶτε R s || τε > H || 21 αὐτῷ + τὰς προσφορὰς
 yms || ὑμῶν¹ > s p || 22 ὑμῶν¹ > c p || 23 ἀπαρχὴν : ὑπάρχοντι R ||
 ἐλαίου + καὶ R || ἐρέας : ἐλαίας M + ἐλαίας s > R || 24
 πάντων : πᾶν R || 25 σοι : σου R || σου > R

35, 1 γινώσκειν + καὶ τοῦτο R || 2 ὑμᾶς : ἡμᾶς s + ὁ R || τῆς
 δουλ. > R || δεσμῶν : ἐθνῶν R || 3 ὑμᾶς¹ : ἡμᾶς s || ἀναψυχὴν R s
 p || ὑμᾶς² : ἡμᾶς s > R || 4 ἀποπονπέων o ἀποπειπέων b s

l'évêque reçoit de vous ce qui lui a été attribué par Dieu, pour sa subsistance et celle de ses clercs. 4. Qu'ajouter encore à ce propos? Que l'évêque reçoit plus que le roi de jadis : celui-ci ne conduisait que les affaires militaires, proclamant la guerre et la paix pour la sauvegarde des corps; tandis que l'évêque est chargé du sacerdoce de Dieu et repousse les dangers du corps et de l'âme. Donc autant l'âme l'emporte-t-elle sur le corps, autant le sacerdoce l'emporte-t-il sur la royauté, car il lie ou délie ceux qui méritent châtement ou pardon. 5. Aussi devez-vous aimer l'évêque comme un père, le craindre comme un roi, l'honorer comme un seigneur, lui apporter vos fruits et les œuvres de vos mains, en hommage de votre part, lui donner en tant que prêtre de Dieu vos prémices, vos dîmes, vos offrandes, vos dons, les prémices du blé, du vin, de l'huile, des fruits, de la laine et de tout ce dont le Seigneur vous a pourvus. 6. Alors ton offrande sera acceptée *en parfum d'agréable odeur* par le Seigneur ton Dieu, et le Seigneur bénira les œuvres de tes mains et multipliera les biens de ta terre, puisque : « *Bénédiction sur la tête de qui partage*^d. »

Les offrandes
 dues par les fidèles.

35. 1. Vous devez savoir que si le Seigneur vous a libérés de la servitude et des liens qui y ont été ajoutés et vous a conduits au rafraîchissement, s'il ne vous laisse plus sacrifier des animaux sans raison pour les péchés, pour la purification, pour l'éloignement des fléaux, pour

34. c. Ex. 29, 18 etc. || d. Prov. 11, 26

35. A propos des offrandes, cf. *Introd.*, § 407 s.

35, 1. Les liens : cf. *Introd.*, § 32. 'Ιερεύς : cf. § 305.

καὶ λουτρῶν συνεχῶν καὶ περιραντηρίων, οὐ δῆπου καὶ τῶν
 εἰσφορῶν ὑμᾶς ἠλευθέρωσεν ὧν ὀφείλετε τοῖς ἱερεῦσιν,
 καὶ τῶν εἰς τοὺς δεομένους εὐποϊῶν. Λέγει γὰρ ὁ Κύριος
 8 ὑμῶν ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ· « Ἐὰν μὴ περισσεύσῃ ὑμῶν ἡ
 δικαιοσύνη πλεῖον τῶν γραμματέων καὶ Φαρισαίων, οὐ
 μὴ εἰσέλθητε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν ». 2. Οὕτως
 οὖν πλεονάσει ἡ δικαιοσύνη ὑμῶν, ἐν τῷ πλεον ὑμᾶς πρόνοιαν
 12 ποιεῖσθαι τῶν ἱερέων καὶ τῶν ὀρφανῶν καὶ τῶν χηρῶν, ὡς
 γέγραπται· « Ἐσκόρπισεν, ἔδωκεν τοῖς πένησιν, ἡ δικαιο-
 σύνη αὐτοῦ μένει εἰς τὸν αἰῶνα τοῦ αἰῶνος ». 3. Καὶ πάλιν·
 « Ἐλεημοσύναις καὶ πίστεσιν ἀποκαθαίρονται ἁμαρτίαι ». 3.
 16 Καὶ πάλιν· « Ψυχὴ εὐλογημένη πᾶσα ἀπλῆ ». 3. Οὕτως
 οὖν ποιήσεις σύ, ὡς ὁ Κύριος διετάξατο, καὶ δώσεις τῷ
 ἱερεῖ τὰ ὀφειλόμενα αὐτῷ, ἀπαρχὴν ἄλωνος καὶ ληνοῦ καὶ
 20 περὶ ἁμαρτιῶν, ὡς μεσίτη Θεοῦ καὶ τῶν δεομένων καθάρσεως
 καὶ παραιτήσεως. Σὲ μὲν γὰρ διδόναι προσήκει, οἰκονομεῖν
 δὲ ἐκεῖνον ἅτε οἰκονόμον καὶ διοικητὴν τῶν ἐκκλησιαστικῶν
 πραγμάτων. 4. Οὐ μέντοι λογιστεύσεις τὸν ἐπίσκοπον οὐδὲ
 παρατηρήσεις τὴν οἰκονομίαν αὐτοῦ, πῶς ἐπιτελεῖ ἢ πότε
 24 ἢ τίσιν ἢ ποῦ ἢ εἰ καλῶς ἢ φαύλως ἢ δεόντως· ἔχει γὰρ
 λογιστὴν Κύριον τὸν Θεὸν τὸν ἐγγχειρίσαντα εἰς τὰς χεῖρας
 αὐτοῦ τὴν οἰκονομίαν ταύτην καὶ καταξιώσαντα αὐτὸν
 τῆς ἱερωσύνης τοῦ τηλικούτου τόπου.

bo (= R) ach [h a lin. 16] yz (= H) s pv (= M)

35, 5-6 οὐ — ὧν > R || 6 εἰσφορῶν + ὑμῶν p || ὀφείλεται p ||
 8 ὑμῶν : ἡμῶν v || εὐαγγ. + οὕτως R || ὑμῶν post δικαιοσύνη c M ||
 9 πλείων ac v πλέων R || καὶ + τῶν s || 10 οὐρανῶν + καὶ R ||
 11-12 ἐν — ἱερέων > o || 11 πλεῖον M || 12 ποιεῖσθαι προν. ∞ b ||
 ἱερέων + ὑμῶν b || χηρῶν + καὶ πάντων τῶν δεομένων R || ὡς
 + καὶ R || 14 εἰς τ. αἰῶνα : εἰς τοὺς αἰῶνας ayz ἕως τοῦ αἰῶνος
 o v || τοῦ αἰῶνος > H s v || 16 εὐλογουμένη y || πᾶσα (hic inc. h) :
 πᾶσιν s || 17 ποιήσεις + καὶ R || 19 τῶν δ. : δεομένω ch || 19-20 καθ.
 καὶ : καθάρσεως ἢ R || 20 προσήκει R || 22 λογιστ. + σου a s
 M || 23 αὐτοῦ τὴν οἰκον. ∞ M || ἐπιτελεῖ : διοικεῖ ch || 24 εἰ : καὶ v
 > p || φαύλω y || ἔχει > R || 25 θεὸν + αὐτοῦ s || 27 τοῦ + τοιούτου
 καὶ ch

les lustrations et les ablutions continuelles, il ne vous a,
 bien sûr, nullement libérés ni des contributions dues aux
 prêtres ni des dons aux indigents. En effet le Seigneur vous
 dit dans l'Évangile : « Si votre justice ne dépasse pas celle des
 scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume
 des cieux ». 2. Ainsi votre justice abondera donc si votre
 sollicitude envers les prêtres, les orphelins et les veuves
 grandit, comme il est écrit : « Il a distribué, il a donné aux
 pauvres, sa justice demeure pour les siècles des siècles ». Et encore :
 « Par l'aumône et la foi les péchés sont purifiés ». Et encore :
 « Est bénie toute âme généreuse ». 3. Tu agiras
 donc ainsi que le Seigneur l'a prescrit et tu donneras au
 prêtre ce qui lui est dû, les prémices de l'aire et du pressoir
 et les dons pour les péchés, car il est médiateur entre Dieu
 et ceux qui ont besoin de purification et d'intercession.
 En effet ce qui convient, c'est que toi tu fasses des dons, et
 que lui, économe et intendant des biens ecclésiastiques, il
 les gère. 4. Mais tu ne demanderas pas de compte à
 l'évêque, tu ne contrôleras pas sa gestion pour savoir
 comment il gère, quand, au profit de qui, où, si sa gestion
 est bonne, défectueuse ou correcte. Car il a comme contrô-
 leur le Seigneur Dieu qui lui a remis cette gestion entre
 les mains et l'a jugé digne de cette charge sacerdotale
 si importante.

35. a. Matth. 5, 20 || b. Ps. 111, 9 || c. Prov. 15, 27* (16, 6 hébr.) ||
 d. Prov. 11, 25

35, 4. Sur le respect dû à l'évêque, cf. *Introd.*, § 309.

36. 1. Πρὸ ὀφθαλμῶν ἔχε τὸν τοῦ Θεοῦ φόβον, πάντοτε
 μεμνημένος τῶν δέκα τοῦ Θεοῦ λογίων · Ἀγαπᾶν Κύριον
 τὸν Θεὸν τὸν ἕνα καὶ μόνον ἐξ ὅλης τῆς ἰσχύος^a, μὴ προσ-
 4 νέγειν εἰδώλοις ἢ τισιν ἑτέροις, ὡς θεοὺς ἀψύχοις ἢ ἀλόγοις
 ἢ δαίμοσιν. 2. Γίνωσκε δημιουργίαν Θεοῦ διάφορον, ἀρχὴν
 λαβοῦσαν διὰ Χριστοῦ · καὶ σαββατιεῖς διὰ τὸν παυσάμενον
 8 μὲν τοῦ ποιεῖν^b, οὐ παυσάμενον δὲ τοῦ προνοεῖν, σαβ-
 8 βατισμὸν μελέτης νόμων, οὐ χειρῶν ἀργίαν. Πᾶσαν ἔκνομον
 ἐπιθυμίαν ἀπῶσαι, πᾶσαν λύμην τὴν ἐπὶ διαφορᾷ ἀνθρώπων,
 πᾶσαν ὀργὴν. 3. Γονεῖς τίμα ὡς αἰτίους γενέσεως. 4. Ἀγάπα
 τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν^c · κοινώνει βίου τοῖς δεομένοις.
 12 5. Ἐπιορκίαν καὶ πολιορκίαν μάταιον φεῦγε · οὐ γὰρ
 ἀθωωθήσῃ. 6. Μὴ ὀφθῆς παρὰ τοῖς ἱερεῦσιν κενός^d, καὶ
 τὰ ἑκούσιά σου ἐνδεδελχίζων πρόσφερε Κυρίῳ · καὶ τῆς
 Χριστοῦ Ἐκκλησίας μὴ ἀπολείπου, ὀρθρίζων εἰς αὐτὴν
 16 πρὸ παντὸς ἔργου, καὶ πάλιν ἐσπέρας εἰς αὐτὴν ἀπάντα,
 εὐχαριστῶν τῷ Θεῷ ὑπὲρ ὧν σοι τὴν ζωὴν κεχάρισται.
 7. Ἐργοπύνη, ἐνδεδελχίζε, κοπία, πρόσφερε Κυρίῳ τὰ
 ἑκούσιά σου · « Τίμα γάρ, φησὶν, τὸν Κύριον ἀπὸ σῶν
 20 δικαίων πόνων. » 8. Εἰς τὸν κορβανᾶν δὲ δύνασαι βάλλων,
 κοινώνει τοῖς ξένοις ἐν ἢ δύο ἢ πέντε λεπτά · ἠσαύριζε

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

36, 1 ὀφθ. + οὖν ch || τὸν > z || 2 τοῦ θεοῦ ante δέκα ch > R ||
 ἀγάπα yz || 3 θεὸν + σου R || τῆς > R s || ἰσχύος + σου M + καὶ
 ch || 3-4 προσανέχων yz προσέχειν c s || 4 ἢ¹ — θεοῖς : ὡς θεοῖς
 ἢ ἑτέροις p || 5 γίνωσκε + οὖν p || 6 χριστὸν s || διὰ² > R || 7 μὲν
 > R || τοῦ¹ : τοῦτο y || οὐ : μὴ M || 8 μελέτη R || νόμον R ch ||
 διαφορᾶν R -rās a^{3c} || 10 γενήσεως ch || 11 σου > ch M || ἑαυτὸν
 h s M || 12 καὶ πολ. μάταιον [-αν yz] > R || 13 ὀφθήσῃ R || 14 σου :
 οὐκ p || κυρίῳ > H v || 15 χριστοῦ > R || ἐκκλησίας + σου R || ἀπο-
 λείπου : -λίπου a -λειμπάνου p ἀφίστασο R || εἰς : πρὸς R
 || 16 καὶ > yz || εἰς > R ch || αὐτὴν ἀπ. > ch || 17 τῷ > ayz ||
 σοι — κεχ. : τὴν ζωὴν σοι ἐχάρισεν R || 18-19 πρόσφερε — σου > R s
 || 19 φησὶν post κύριον R || σῶν : πασῶν b || 20 κορβανᾶν R s p^{3c} || δ :
 οὐ R s || βάλλων : βάλλων [-ην o] κἀν R || 21 ἐν > R || λεπτά :
 λεπτῶν ch ἢ ἑπτὰ p + καὶ R

Rappel du décalogue. 36. 1. Aie devant les yeux la crainte
 de Dieu et souviens-toi en tout temps
 des dix commandements de Dieu : *Aimer le Seigneur Dieu,*
le seul et l'unique, de toutes ses forces^a, ne pas servir les
 idoles ou d'autres choses comme des dieux inanimés ou
 sans raison ou des démons. 2. Reconnais que la création
 de Dieu est différente puisqu'elle a eu son commencement
 par le Christ; en considération de celui qui a cessé de
 créer^b, mais non de protéger, tu observeras le sabbat, qui
 consiste à méditer les lois, et non à ne rien faire de ses
 mains. Écarte toute convoitise illicite, toute mauvaise
 action poussant des hommes à la perdition, toute colère.
 3. Honore tes parents, en tant qu'auteurs de ta naissance.
 4. *Aime ton prochain comme toi-même^c,* distribue aux
 indigents ce qu'il faut pour vivre. 5. Fuis le parjure et la
 vaine habitude de faire des serments, car tu ne resterais
 pas impuni. 6. *Ne te présente pas devant les prêtres les mains*
vides^d et apporte au Seigneur en tout temps tes dons; ne
 délaisse pas l'Église du Christ, mais vas-y tôt le matin,
 avant tout travail, et retournes-y le soir pour rendre
 grâces à Dieu de ce qu'il t'ait donné la vie. 7. Travaille
 activement, sans arrêt, prends de la peine, apporte au
 Seigneur tes dons, car il est dit : « *Honore le Seigneur par*
ton juste labour^e. » 8. En jetant dans le corban ce que tu
 peux, partage avec les étrangers, donne une, deux ou

36. a. Mc 12, 30-33. Deut. 6, 5 || b. Cf. Gen. 2, 2 || c. Matth. 19, 19
 || d. Ex. 23, 15 || e. Prov. 3, 9

36, 2. Différente : Dieu ne se confond pas avec la création et
 celle-ci ne doit pas être considérée comme une divinité.

Dans les CA le sabbat est jour liturgique; cf. *Introd.*, § 376.

36, 6. Sur les offices quotidiens, cf. *Introd.*, § 374.

36, 8. Corban : ce mot désignait à la fois l'offrande faite au temple
 de Jérusalem (cf. *Marc* 7, 11) et le trésor du temple (cf. *Matth.*
 27, 6); ici il est appliqué à la caisse d'une communauté chrétienne.

σεαυτῷ τὸν οὐράνιον πλοῦτον, ὃν οὔτε σὴς οὔτε κλέπται
 λυμανοῦνται¹. 9. Καὶ ποιῶν οὕτως, μὴ κρίνε τὸν ἐπίσκοπόν
 24 σου ἢ τὸν συλλαϊκόν· ἐάν γὰρ κρίνης τὸν ἀδελφόν σου,
 κριτῆς ἐγένου μηδενός σε προχειρισσαμένου· τοῖς γὰρ
 ἱερεῦσιν ἐπετρέπη κρίνειν μόνοις, ὅτι εἴρηται αὐτοῖς·
 « Κρίμα δίκαιον κρίνατε² », καὶ πάλιν· « Γίνεσθε τραπεζῖται
 28 δόκιμοι³. » 10. Ὑμῖν δὲ οὐκ ἐπιτέτραπται· τούναντίον
 γὰρ εἴρηται τοῖς ἔξω τοῦ ἀξιώματος τοῦ δικαστικοῦ ὑπάρχου-
 σιν· « Μὴ κρίνετε, καὶ οὐ μὴ κριθῆτε¹ ».

37. 1. Τὸν μέντοι ἐπίσκοπον δεῖ κρίνειν ὀρθῶς, καθὼς
 γέγραπται· « Τὴν δικαίαν κρίσιν κρίνατε² », καὶ ἀλλαχοῦ·
 « Τί δὲ καὶ ἀφ' ἑαυτῶν οὐ κρίνετε τὸ δίκαιον³; » 2. Γίνεσθε
 4 οὔν ὡς ἀργυρονόμοι ἐπιστήμονες· καθάπερ γὰρ ἐκεῖνοι
 τὰ μὲν φαῦλα τῶν νομισμάτων ἀποκρίνουσιν, τὰ δὲ δόκιμα
 οἰκειοῦνται, τὸν αὐτὸν δὴ τρόπον καὶ τὸν ἐπίσκοπον χρῆ τὰ
 μὲν ἄμωμα κατέχειν, τὰ δὲ ἐπίμωμα ἢ θεραπεύειν ἢ ἀνιάτως
 8 νοσοῦντα ἀπορρίπτειν, καὶ μὴ ταχέως κόπτειν μηδὲ οἰσθήποτε
 πιστεύειν. 3. Ἐγγωρεῖ γὰρ τινὰς καὶ διὰ ζῆλον ἢ φθόνον
 κατὰ τινος ἀδελφοῦ ἐνστήσασθαι ψευδῆ κατηγορίαν, ὡς οἱ
 δύο πρεσβύτεροι ἐπὶ τῆς Σωσάννης ἐν Βαβυλωνίῳ, καὶ ἡ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

36, 22 σεαυτῷ R ayz || κλέπτης v || 23 λυμένονται o || οὕτως [-τω
 yz] ποιῶν c p || κρίναι R a p || 24 ἢ : μηδὲ M || σου² > H M || 25
 ἐγένου R || 26 μόνοις posi ἱερεῦσιν p || 27 καὶ πάλιν > R || 28 δὲ :
 γὰρ R a || 29 τοῖς : τοὺς o > z || δικαστ. : δικαστοῦ s + ἡ διδασ-
 καλικοῦ R s || 30 μὴ² > y^{aez} || κριθῆτε : κριθήσεσθε H κριθί p

37, 2 ἀλλαχοῦ + δὲ ch || 3 καὶ > s || 4 ἀργυρογνώμονες p αἰγυ-
 ρόνομοι o || ἐκεῖνοι : οὗτοι H M || 5 μὲν > H M || 7 ἢ¹ > M || 8 σκώ-
 πτειν c || οἰσθήποτε : οἷς [οἷοις s] δῆποτε ch s οἷς οὐ δεῖ R ||
 9 πιστεύειν + ποτε R || 11 πρεσβ. + τῶν R || τῆς : τῆ yz > R s ||
 σωσάννας v σωσάννη o yz

36. f. Matth. 6, 20. Lc 12, 33 || g. Zach. 7, 9 || h. Agraphon ||
 i. Lc 6, 37

37. a. Jn 7, 24 || b. Lc 12, 57 || c. Cf. Dan. (Suzanne) 13

cinq pièces; assure-toi la richesse céleste que ne détruiront
 ni les vers ni les voleurs¹. 9. En agissant ainsi, ne juge ni
 ton évêque ni un autre laïc; car si tu juges ton frère, tu te
 fais juge sans que personne ne t'en ait chargé; en effet,
 juger n'a été confié qu'aux seuls prêtres, puisqu'il est dit :
 « Jugez d'un jugement juste². » Et encore : « Soyez des
 changeurs éprouvés³. » 10. Mais cela ne vous a pas été
 confié à vous; au contraire il est dit à ceux qui sont exclus
 de la haute fonction de juge : « Ne jugez pas et vous ne
 serez pas jugés¹. »

La prudence
 dans l'audition
 des témoins.

37. 1. Mais l'évêque doit juger avec
 droiture, ainsi qu'il est écrit : « Jugez
 selon le juste jugement². » Et ailleurs :
 « Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-
 mêmes de ce qui est juste³? » 2. Soyez donc semblables à
 des experts en monnaie : comme ils trient parmi les mon-
 naies celles qui sont sans valeur et s'approprient celles qui
 sont valables, de la même façon l'évêque doit d'une part
 garder ce qui est sans tache et d'autre part soigner ce qui
 est vicié ou rejeter ce qui est atteint de façon incurable,
 mais sans se hâter de retrancher et sans croire n'importe
 qui. 3. Car il peut arriver que certains, par envie ou par
 jalousie, lancent des accusations mensongères contre un
 frère, comme les deux anciens contre Suzanne à Babylone³

36, 9. Cet *agraphon* est parmi les plus cités : « logion cher à Clément
 et Origène », cf. A. RESCH, *Agrapha*, p. 112-128; J. LEBRETON.
 « Le désaccord de la foi populaire et de la théologie savante... »
 dans *RHE* 20 (1924), p. 6.

37, 3-6. Les *CA* mènent la guerre aux calomnieux; cf. *Introd.*,
 § 396.

- 12 Αἰγυπτία ἐπὶ τῷ Ἰωσήφ⁴. 4. Σὺ οὖν ὡς Θεοῦ ἄνθρωπος^ε
τὰ τοιαῦτα μὴ προχειρῶς παραδέχου, ἵνα μὴ ἀνέλης τὸν
ἀθῶν καὶ ἀποκτείνῃς τὸν δίκαιον^ι. 5. Ὁ γὰρ τοιαῦτα παρα-
δέχεσθαι θέλων ὀργῆς πατρὸς^ε ἐστὶν μᾶλλον ἢ εἰρήνης·
16 ὅπου δὲ ὀργή, ἐκεῖ Κύριος οὐκ ἔστιν· ἡ γὰρ ὀργή, τοῦ
σατανᾶ ὑπάρχουσα φίλη, λέγω δὴ ἢ παρὰ τὸ δίκαιον κινου-
μένη διὰ τῶν ψευδαδέλφων, οὐδέποτε ὁμόνοιαν ἀφήσιν
γενέσθαι ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ. 6. Ὅθεν ἐπιγινώσκοντες τοὺς
20 τοιοῦτους ἄφρονας, ἐριστάς, ζηλωτάς, ἐπιχαιρεσικακοὺς,
μὴ πιστεύετε αὐτοῖς, ἀλλὰ καὶ παρατηρεῖσθε τοὺς τοιοῦτους,
ἀκούοντές τι παρ' αὐτῶν κατὰ ἀδελφοῦ, ὅτι οὐδὲν ἐν
ὀφθαλμοῖς αὐτῶν φόνος, καὶ οὐ τις οὐχ ὑπονοεῖ καταβάλ-
24 λουσιν ἄνδρα.

38. 1. Σὺ οὖν πρόσεχε τῷ κατηγορηθέντι, ἐν σοφίᾳ
παρατηρῶν τὴν ἀναστροφὴν αὐτοῦ, τίς καὶ ὁποῖα τυγχάνει·
καὶ εἰ εὖροις αὐτὸν ἀληθεύοντα, κατὰ τὴν τοῦ Κυρίου
4 διδασχὴν ποιήσον, καὶ μόνον παραλαβὼν τὸν κατηγορηθέντα
ἐλεγεῖς αὐτόν^α, ὅπως μεταγνῶ, μηδενός σοι συμπρόντος.
2. Εἰ δὲ οὐ πεισθῆι, γενόμενος δεῦτερος ἢ τρίτος, οὕτως
αὐτῷ ὑπόδειξον τὸ πλημμέλημα, νοθετήσας αὐτὸν ἐν
8 πραότητι καὶ παιδείᾳ, ὅτι « Ἐν καρδίᾳ ἀγαθῇ ἀναπαύσεται
σοφία, ἐν δὲ καρδίᾳ ἀφρόνων οὐ διαγινώσκειται^β. » 3. (**38**)
Ἐὰν οὖν πεισθῆι ἐπὶ στόματος τῶν τριῶν^ο ὑμῶν, εὖ ἂν ἔχοι.

ho (= R) achyz (= H) s pv (= M)

37, 12 τῷ : τοῦ s M || 13 παραδέχου προχ. ∞ R s || 14 ὁ : οὐ ο ||
15 πατρὸς b || 16 δὲ : γὰρ R || ἐκεῖ + ὁ ayz || ἡ : εἰ s || 17 δὴ : δὲ
H legi non potest s || 17-18 κινούμενοι R || 18 διὰ : οἱ παρὰ R ||
18-19 ὁμόν. γεν. ἀφήσιν ∞ ch M ἀφήσιν γεν. ὁμόν. ∞ a || 20
ζηλωτάς R a^{2mε} [ἐν ἄλλῳ praem. a^{1ε}] : **λευτάς s > a^{1ε}ch M
|| ἐπιχ. : ἐπιδαίρσεισικακοὺς R χαιρεσικακοὺς a || 21 πιστεῦε s ||
αὐτοῖς : αὐτοῦς a || 22 τι > M || ἀδελφῶν R || 23 φόβος p || οὐ : ὅπου
R s δ ch || τις : οὐδεὶς R s || 23-24 καταβαλοῦσιν M

38, 1 τὸ κατηγορηθὲν R || 2 παρατηρῶν + αὐτοῦ b || ὁποῖος s
ποῖα R || τυγχάνει : ὑπάρχει R || 3 εὖροις R || 4 κατηγορηθὲν o || 5 σοι
> p || παρόντος ch || 6 πεισθῆι : πῆθεται p || οὕτως : αὐτός R || 8 ἀνα-
παύεται R ch || 9 φρόνων z || γινώσκειται s || 10 ἔχει b

et comme l'Égyptienne contre Joseph⁴. 4. Toi donc, en
homme de Dieu^e, n'accepte pas de telles accusations à la
légère, de peur de faire périr l'innocent et de tuer le juste^f.
5. Car quiconque accepte volontiers de telles accusations
est un père de colère^g plutôt que de paix; or où est la colère,
là ne se trouve pas le Seigneur; car la colère, qui est amie
de Satan — je parle donc de celle que des faux frères
provoquent injustement — ne permet jamais que la
concorde règne dans l'Église. 6. C'est pourquoi, si vous
découvrez de tels insensés, querelleurs, envieux et mal-
veillants, ne leur faites pas confiance, mais méfiez-vous
d'eux quand vous les entendez charger un frère, parce
qu'à leurs yeux un meurtre, ce n'est rien, et l'homme que
personne ne soupçonnait, ils l'abattent.

Entretiens
avec
le pécheur accusé.

38. 1. Toi donc, occupe-toi de l'accusé, observe avec discernement son comportement : quel est-il? comment est-il? Et si tu trouves que l'accusateur a dit vrai, agis selon l'enseignement du Seigneur : reçois l'accusé seul, sans que personne ne t'assiste, et réprimande-le^a afin qu'il se repente. 2. S'il ne se laisse pas convaincre, en présence d'une seconde ou d'une troisième personne montre-lui l'importance de sa faute et redresse-le avec douceur et pédagogie, car : « C'est dans un cœur bon que reposera la sagesse, mais dans le cœur des insensés on ne la découvre pas^b. » 3. S'il se laisse donc convaincre par vos paroles à vous trois^c, c'est bien. Mais si d'une façon ou

37. d. Cf. Gen. 39 || e. Cf. I Tim. 6, 11 || f. Ex. 23, 7 || g. Cf. Éphés. 2, 3

38. a. Matth. 18, 15-16 || b. Prov. 14, 33 || c. Matth. 18, 16-17

37, 6. Οὐ τις ... ἄνδρα : cette dernière phrase fait songer à une citation biblique. S'agit-il d'un *agraphon*? A rapprocher de Sir. 8, 16 et 23, 21.

38. Cf. *Intro.*, § 394 et 400.

Εἰ δέ τι σκληρόνιτο, εἰπέ τῇ Ἐκκλησίᾳ· ἐὰν δὲ καὶ ταύτης
 12 παρακούσῃ, ἔστω σοι ὡς ὁ ἔθνικὸς καὶ ὁ τελώνης^ο, καὶ
 μηκέτι αὐτὸν ὡς Χριστιανὸν παραδέχου ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ,
 ἀλλ' ὡς ἔθνικὸν παραιτοῦ. 4. Εἰ δὲ βούλοιτο μετανοεῖν,
 προσλαμβάνου· οὐδὲ γὰρ τὸν ἔθνικὸν ἢ τὸν τελώνην εἰς
 16 κοινωνίαν παραδέχῃ, πρὶν ἢ μεταγνῶ ἕκαστος αὐτῶν ἐκ
 τῶν προτέρων ἀσεβημάτων· τοῖς γὰρ μεταμελομένοις τόπον
 μετανοίας^α ὤρισεν ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ὁ
 Υἱὸς τοῦ Θεοῦ.

39. 1. Καὶ γὰρ ἐγὼ Ματθαῖος, ἐκ τῶν δώδεκα τῶν ἐν
 τῆδε τῇ διδασκαλίᾳ λαλούντων ὑμῖν, εἰμι ἀπόστολος, καὶ
 αὐτὸς ὢν τελώνης^α μὲν πρότερον, νῦν δὲ διὰ τοῦ πιστεῦναι
 4 ἠλεημένως μετεγνώκως τε τῶν προτέρων πράξεων καὶ
 ἠξιωμένος ἀπόστολος εἶναι καὶ κῆρυξ τοῦ λόγου. 2. Καὶ
 Ζακχαῖος^β, ὃν ὁ Κύριος προσελάβετο ἐν μετανοίᾳ δεηθέντα
 αὐτοῦ, ὁμοίως καὶ αὐτὸς τελωνῶν ὑπῆρχεν τὸ πρότερον.
 8 3. Ἦδη δὲ καὶ στρατιῶται καὶ τελωνῶν ὄχλος, προσελθόντες
 τῷ κυριακῷ περὶ μετανοίας λόγῳ, ἀκούουσι παρὰ τοῦ
 προφήτου Ἰωάννου μετὰ τὸ βάπτισμα· «Μηδὲν πλέον
 παρὰ τὸ διατεταγμένον ὑμῖν ποιεῖτε^ο.» 4. Ὅμοίως δὲ καὶ
 12 τοῖς ἔθνικοις οὐκ ἀπέγνωσται ἡ ζωὴ, ἐὰν μετανοήσαντες

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

38, 11 τι : τις yz || σκληρόνιται R || δὲ² : οὖν R || καὶ > p || ταύ-
 της : τῆς ἐκκλησίας a || 12 ἔστω σοι : ἔσται b || καὶ¹ > M || 14 βούλειται
 R || 15 ἢ : καὶ M || 16 παραδέχῃ a^{ms}ch v : παραδέξει p παραδέχου
 a¹ παραδέχεται ἢ ἐκκλησία R προσδέχῃ s || μεταγνῶ : -γνώναι
 yz καταγνῶ R || ἕκαστον yz || 18 δ² > cz s || ὁ χρ. post θεοῦ
 R > y || 19-20 ὁ υἱὸς > o a p

39, 1 ἐκ : εἰς az ὁ εἰς y || 2 τῆδε > R ch M || 3 ὢν : οὖν b
 ὁ s || μὲν > R + τὸ M || πιστ. : πιστεῦσαι με R || μετεγν. τε :
 μετεγνώκως z || 5 ἠξιωμένος R ἠξιώθην p || 7 τελωνῶν z ||
 ὑπῆρχεν : ὑπάρχων R ch post τὸ πρότερον a M || 8 στρατιωτῶν R
 s || 9 λόγου e λόγους R p || ἀκούουσι R || 10 μετὰ : κατὰ yz || βαπτ.
 + λέγων p || μηδὲν a || 11 τεταγμένον b || ποιήσητε p || δὲ : τε ch
 M || 12 οὐκ > ch || ἀπέγνωσται R || ἢ > s M || ἐὰν + μὴ e^{s1}

d'une autre il s'endurcit, *dis-le à l'Église, et s'il refuse de l'entendre, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain^ο*, ne l'admits plus comme chrétien dans l'Église, mais repousse-le comme un païen. 4. Pourtant, s'il veut se convertir, accueille-le. En effet tu n'admits pas dans la communion le païen ou le publicain avant que l'un et l'autre ne se repente de ses impiétés passées; car pour ceux qui se repentent, notre Seigneur Jésus, le Christ, le Fils de Dieu, a institué une occasion de pénitence^α.

L'accueil 39. 1. Car moi, Matthieu, un des
des pécheurs repentis. douze qui vous parlent dans ces
 instructions, je suis apôtre, alors que
 j'étais publicain auparavant^α; mais maintenant, par la foi
 j'ai obtenu miséricorde, je me suis repenti de mes actions
 passées et j'ai été jugé digne de devenir apôtre et prédicateur
 de la Parole. 2. Et Zachée^β, le Seigneur l'a accueilli
 quand il le priait, tout repentant; lui aussi auparavant
 était publicain. 3. Les soldats et la foule des publicains
 avaient déjà eu accès à la parole du Seigneur concernant
 la pénitence et ils entendirent ceci auprès du prophète
 Jean, après le baptême : « *Ne faites rien au-delà de ce qui
 vous a été prescrit^ο.* » 4. De même les païens n'ont pas à
 désespérer de la vie lorsqu'ils se convertissent et renoncent

38. c. Matth. 18, 16-17 || d. Cf. Hébr. 12, 17

39. a. Cf. Matth. 9, 9 || b. Cf. Lc 19, 1-10 || c. Lc 3, 13

39, 1. Un exemple évident de style pseudépigraphique; cf. *Introd.*, § 22.

39, 2. Dans le récit évangélique il n'est pas dit que Zachée a prié Jésus quand il l'a rencontré (cf. *Luc* 19, 1-10); cette mention de la prière provient d'une assimilation de Zachée avec le publicain de la parabole (*Luc* 18, 9-14).

τὴν ἀπιστίαν ἀποβάλλωσιν. 5. Ὡς τελώνην οὖν ἢ ἐθνικὸν^α
 ἔχε τὸν ἐπὶ κακῶ ἔργῳ ἐλεγχθέντα καὶ μὴ μεταγινώσκοντα.
 6. Ἐὰν δὲ ὕστερον μετανοῇ, ὡς καὶ τοὺς ἐθνικούς, ὁπότεν
 16 θέλωσι μετανοεῖν καὶ ἐπιστρέφειν ἐκ τῆς πλάνης, εἰς
 Ἐκκλησίαν προσδεχόμεθα, ὅπως τοῦ λόγου ἀκούωσιν, οὐ
 μὴν κοινωνοῦμεν αὐτοῖς μέχρις οὗ τὴν σφραγίδα λαβόντες
 τελειωθῶσιν, οὕτω καὶ τοῖς τοιοῦτοις, μέχρις οὗ μετανοίας
 20 καρπὸν^ο ἐπιδείξωσιν, ἐπιτρέπομεν εἰσερχεσθαι, ὅπως τοῦ
 λόγου ἀκούοντες μὴ τελείως ἄρδην ἀπόλωνται· μὴ κοινωνεί-
 τωσαν δὲ ἐν τῇ προσευχῇ, ἀλλ' ἐξερχέσθωσαν μετὰ τὴν
 ἀνάγνωσιν τοῦ Νόμου καὶ τῶν Προφητῶν^ε καὶ τοῦ Εὐαγ-
 24 γελίου, ὅπως διὰ τοῦ ἐξιέναι ἐπιβελτιωθῶσιν τὴν ἀναστροφὴν
 τοῦ βίου, σπουδάζοντες περὶ τὰς συνάξεις ἀπαντᾶν ὁσημέραι
 καὶ τῇ δεήσει σχολάζειν, ὅπως καὶ αὐτοὶ δυνηθῶσιν εἰσδε-
 28 χοῦ γίνωνται, εὐλαβοῦμενοι τοῖς ὁμοίοις περιπεσεῖν.

40. 1. Οὐ μέντοιγε βδελύξῃ τὸν περιπεσόντα ἐνὶ καὶ
 δευτέρῳ σφάλματι, ὃ ἐπίσκοπε, οὐδὲ καλύσεις αὐτὸν τοῦ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

39, 13 ἀποβαλοῦσιν R || ἐθνικὸν οὖν ἢ τελ. ρ s || ἢ > R || 14
 ἐλεγχθέντα : ἐλεγχόμενον p ἐπενεχθέντα s || μεταγ. : καταγι-
 νώσκοντα R || 15-16 μετανοῇ — θέλωσι > a || 15 καὶ > M || 16
 θέλωσι R c || ἐκ τ. πλάνης post 15 μετανοῇ R s || 17 τῶ λόγῳ s ||
 ἀκούωσιν R yz || 18 μὴν + δὲ p || μέχρις οὗ [οὗ : οὖν z] : ἄχρι
 M || 20 καρπὸς R || 21 τελείως ayz s || ἄρδην > o || ἀπόλλονται R ||
 22 δὲ : οὖν R || προσευχῇ : εὐχῇ s || 23-25 καὶ τοῦ — βίου > R ||
 24 ἐξιέναι z || ἐπιβελτ. : βελτιωθῶσιν ay ἡνετιωθῶσι z || 25 βίου
 + καὶ s || περὶ : μετὰ R || ἀπαντᾶν : ἀπάντων R p || ὡς ἡμέραι p ||
 26-27 εἰσδεχθ. : εἰσενεχθῆναι s || 27 οἱ + θεωροῦντες R || αὐτοῖς :
 αὐτοῖς ch || 28 εὐλαβοῦμενοι + μὴ R

39. d. Matth. 18, 17 || e. Cf. Matth. 3, 8 || f. Cf. Act. 13, 15

39, 6. Sur l'admission au catéchuménat et à la pénitence et
 l'accès à la liturgie de la Parole, cf. *Introd.*, § 370 s., 400.

40, 1. Selon Hermas, « il n'y a qu'une pénitence » (*Le Pasteur* 29, 8 ;
SC 53 bis, p. 154), mais les CA admettent ici une seconde chute,

à leur incroyance. 5. Considère donc *comme un publicain*
et un païen^a celui qui a été réprimandé pour une mauvaise
 action et qui ne se repent pas. 6. Mais s'il se repent par la
 suite, nous agissons envers lui comme pour les païens :
 lorsqu'ils veulent se convertir et se détourner de l'erreur,
 nous les accueillons dans l'Église, afin qu'ils entendent la
 Parole, mais sans communiquer avec eux jusqu'à ce
 qu'ils aient reçu le sceau et soient devenus des parfaits ;
 de même, jusqu'à ce qu'ils produisent des fruits de péni-
 tence^o nous permettons aux repentis d'entrer, pour qu'ils
 entendent la Parole et ne périssent pas définitivement et
 complètement. Qu'ils ne participent pas à la prière, mais
 qu'ils sortent après la lecture de la Loi, des Prophètes^e et
 de l'Évangile, pour que par l'effet de leur exclusion ils
 corrigent leur manière de vivre ; qu'ils s'intéressent aux
 assemblées quotidiennes et s'adonnent à la prière, pour que,
 eux aussi, puissent être admis, pour que ceux qui les voient
 en soient touchés et soient affermis par la crainte qu'il
 ne leur arrive la même chose.

40. 1. En tout cas, ô évêque, tu ne te détourneras pas
 avec dégoût de celui qui aura chuté une première et une

suiuite vraisemblablement d'une réconciliation. En effet, pourquoi
 le compilateur n'a-t-il pas déclaré plus simplement : « celui qui aura
 chuté plusieurs fois » ? La tournure « une première et une seconde
 fois » suggère une réconciliation après la première chute. En faveur
 de cette interprétation on fera valoir que les CA prévoient un cas
 où le pécheur récidiviste doit être définitivement retranché de
 l'Église : il s'agit du calomniateur (II, 43). Pourquoi avoir précisé
 que ce pécheur, particulièrement néfaste pour la communauté,
 ne pourra plus être réconcilié, si telle avait été la règle pour tout
 pécheur récidiviste ? On en conclura donc que pour les autres péchés
 une seconde réconciliation était possible. Un illustre contemporain
 des CA, saint Jean Chrysostome, semble avoir pareillement réadmis
 à la pénitence des pécheurs qui y avaient été soumis une première
 fois, puisque, selon l'historien SOCRATE (*Hist. eccl.* VI, 21 ; *PG* 67,
 725 s.), on lui tiendra rigueur d'avoir déclaré dans sa prédication :
 « même si tu fais mille fois pénitence, entre ». Cf. *Introd.*, § 401.

κυριακοῦ λόγου, οὐδὲ κοινῆς αὐτὸν διαίτης ἐξώσεις, ἐπεὶ περ
 4 οὐδὲ ὁ Κύριος παρηγεῖτο μετὰ τῶν τελωνῶν καὶ τῶν
 ἀμαρτωλῶν ἐσθίειν, καὶ ὑπὸ τῶν Φαρισαίων ἐγκαλούμενος
 περὶ τούτου ἔλεγεν· « Οὐ χρεῖαν ἔχουσιν οἱ ἰσχύοντες
 8 ἀφορισθεῖσιν παρ' ὑμῶν καὶ συναναστρέφεσθε καὶ συναυ-
 λίζεσθε, ἐπιμελούμενοι, παρακρατοῦντες, ὑποστηρίζοντες,
 λέγοντες αὐτοῖς· « Ἰσχύσατε, χεῖρες ἀνειμέναι καὶ γόνατα
 παραλελυμένα^α. » 3. Παρακαλεῖν γὰρ χρῆ τούς πενθοῦντας
 12 καὶ τοῖς ὀλιγοψυχοῦσιν προθυμίαν δίδοναι, ὅπως μὴ τῇ
 ἀμετρίᾳ τῆς λύπης εἰς ἀφροσύνην χωρήσωσιν, ἐπεὶ περ·
 « Ὁ ὀλιγόψυχος ἰσχυρῶς ἀφρων^ε. »

41. 1. Εἰ δέ τις ἐπιστραφεὶς μετανόιας καρπὸν^α ἐπι-
 δείξεται, τότε καὶ εἰς προσευχὴν εἰσδέξασθε αὐτόν, ὡς
 τὸν υἱὸν τὸν ἀπολωλότα, τὸν ἄσωτον^β, τὸν μετὰ πορνῶν
 4 μειώσαντα τὴν πατρικὴν οὐσίαν, τὸν χοίρους βόσκοντα καὶ
 κερατίων^γ ἐμπλησθῆναι ἐπιθυμοῦντα καὶ μὴ τυγχάνοντα,
 μεταγόνοντα καὶ παλινδρομήσαντα πρὸς τὸν πατέρα καὶ
 εἰπόντα· « Ἥμαρτον εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἐνώπιόν σου, καὶ
 8 οὐκέτι εἰμι ἄξιος καλεῖσθαι υἱὸς σου^δ », μετὰ μουσικῶν
 ὁ φιλότεκνος πατήρ προσελάβετο, καὶ τὴν ἀρχαίαν στολὴν
 καὶ τὸν δακτύλιον καὶ τὰ ὑποδήματα ἀποδοῦς, σφάξας τε

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

40, 3 διαίτης αὐτόν ~ H M || 4 παρατηρήτω R || τῶν¹ > R || τῶν²
 > R c M || 5 ἐσθίειν + δε yz post τελωνῶν H s || τῶν > R || 6 τούτου :
 τούτων R || ἰσχ. : ὑγαινοντες R s (Lc 5, 31) || 7 οὐδ' : δὲ R || ἀμαρτίαν
 R || 9 ἐπιμελ. + αὐτῶν παντοῖω τρόπῳ p || παρακρατοῦντες : παρα-
 καλοῦντες a p + νοθετοῦντες p || ὕποστ. + καὶ R || 12 ὀλιγο-
 ψύχοις R p || 13 χωρήσουσιν R || 14 ὁ > R ayz || ἰσχυρὸς R M

41, 1 καρπὸν : καρπούς R || 1-2 ἐπιδείξεται yz s || 2 καὶ¹ > z ||
 εἰσδεξ. : δέξασθε eh || 2-3 ὡς — τὸν² > R || 3 τὸν¹ > z || τὸν ἄσωτον
 > R s || 5 τυγχάνοντα + οὗτος p || 8 καλεῖσθαι : κληθῆναι R eh || σου
 + δν R s || 9 προσελάβετο : ὑπεδέξατο R + τοῦτον p || 10 τὸν : τὸ
 b p || ἀποδοῦς : ἐπιδοῦς p || σφ. τε : σφάξατε R ἔσφαξεν M

seconde fois, tu ne l'empêcheras pas d'entendre la parole
 du Seigneur, ni ne l'excluras de la vie commune, puisque
 le Seigneur ne refusa pas de manger avec les publicains et
 les pécheurs, et que, interpellé à ce propos par les pharisiens,
 il dit : « *Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du*
médecin, mais ceux qui vont mal^a. » 2. Ceux donc qui pour
 leurs péchés ont été exclus de votre assemblée, fréquentez-
 les, vivez avec eux, en en prenant soin, en les encourageant
 et en les soutenant, en leur disant : « *Affermissez-vous,*
mains fatiguées et genoux paralysés^b. » 3. Car il faut consoler
 ceux qui sont dans la peine et donner du courage aux
 démoralisés, de peur que, par excès de tristesse, il ne s'en-
 foncent dans la démence, puisque : « *Le déprimé est forte-*
ment insensé^c. »

41. 1. Celui qui dans son repentir produit des fruits de
 pénitence^a, admettez-le à la prière, comme *le fils perdu,*
le libertin^b; après avoir dissipé la fortune paternelle avec
 des prostituées, *il dut garder les cochons*; il aurait voulu
 manger leurs *caroubes*^c, mais il n'en recevait pas; il se
 repentit et retourna chez son père pour lui dire : « *J'ai*
péché contre le ciel et devant toi, je ne mérite plus d'être
appelé ton fils^d. » C'est avec des musiciens que le père, dans
 sa bonté, l'accueillit; il lui remit son ancien *habit, l'anneau*

40. a. Matth. 9, 12 || b. Is. 35, 3 || c. Prov. 14, 29

41. a. Cf. Matth. 3, 8 || b. Lc 15, 23.32.13 || c. Lc 15, 15-16 ||
 d. Lc 15, 18.21

41, 1. Ici les « fruits de pénitence » paraissent désigner le stage
 pénitentiel : ils permettent l'accès à la prière communautaire et donc
 la réintégration. Mais en 39, 6 ils ne permettaient l'accès qu'à la
 liturgie de la Parole, pas à la prière commune.

τὸν σιτευτὸν μόσχον ἠύφραίνετο μετὰ τῶν φίλων^ε. 2. Οὕτως
 12 οὖν καὶ σὺ ποίει, ὡ ἐπίσκοπε · ἀλλ' ὡσπερ τὸν ἐθνικὸν
 λούσας εἰσδέχη μετὰ τὴν διδασκαλίαν, οὕτω καὶ τοῦτον
 χειροθετήσας, ὡς ἂν μετανοίᾳ κεκαθαρισμένον, πάντων
 ὑπὲρ αὐτοῦ προσευχομένων, ἀποκαταστήσεις αὐτὸν εἰς
 16 τὴν ἀρχαίαν αὐτοῦ νομὴν, καὶ ἔσται αὐτῷ ἀντὶ τοῦ λούσματος
 ἢ χειροθεσίας · καὶ γὰρ διὰ τῆς ἐπιθέσεως τῶν χειρῶν τῶν
 ἡμετέρων ἐδίδοτο τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον τοῖς πιστεύουσιν.

3. Κἂν τις τῶν μὴ σεσαλευμένων ἀδελφῶν αὐτοῦ ἐγκαλέσῃ
 20 σοι, ὅτι δὴ κατηλλάγῃς αὐτῷ, εἰπέ πρὸς αὐτόν · « Σὺ
 πάντοτε μετ' ἐμοῦ εἶ, καὶ τὰ ἐμὰ πάντα σὰ ἐστίν · εὐφραν-
 θῆναι δὲ ἔδει καὶ χαρῆναι, ὅτι ὁ ἀδελφός σου οὗτος νεκρὸς
 ἦν καὶ ἀνέζησεν, ἀπολωλὼς καὶ εὐρέθη^ι. » 4. « Ὅτι γὰρ οὐ
 24 μόνον προσδέχεται ὁ Θεὸς τοὺς μετανοοῦντας, ἀλλὰ καὶ
 εἰς τὴν προτέραν ἀξίαν ἀποκαθίστησιν, ἰκανὸς μάρτυς ὁ
 ἅγιος Δαυὶδ, δς μετὰ τὴν εἰς τὸν Οὐρίαν ἀμαρτίαν ἠύχετο
 τῷ Θεῷ λέγων · « Ἀπόδος μοι τὴν ἀγαλλίασιν τοῦ σωτηρίου
 28 σου, καὶ πνεύματι ἡγεμονικῷ στήριξόν με^ε », καὶ πάλιν ·
 « Ἀπόστρεψον τὸ πρόσωπόν σου ἀπὸ τῶν ἀμαρτιῶν μου,
 καὶ πάσας τὰς ἀνομίας μου ἐξάλειψον · καρδίαν καθαρὰν
 κτίσον ἐν ἐμοί, ὁ Θεός, καὶ πνεῦμα εὐθὲς ἐγκαίνισον ἐν
 32 τοῖς ἐγκάτοις μου · μὴ ἀπορρίψῃς με ἀπὸ τοῦ προσώπου
 σου, καὶ τὸ Πνεῦμά σου τὸ ἅγιον μὴ ἀντανέλης ἀπ' ἐμοῦ^η. »

5. Καὶ σὺ οὖν ὡς συμπαθὴς ἰατρός τοὺς ἡμαρτηκότας
 πάντας θεράπευε, χρώμενος σωτηρίους πρὸς βοήθειαν

et les chaussures, il égorgea le veau gras et fit la fête avec les
 amis^e. 2. Toi donc, ô évêque, agis pareillement; de même
 qu'après le bain et l'enseignement tu fais entrer le païen,
 de même tu imposeras les mains au pécheur, déjà purifié
 par la pénitence, et pendant que tous prieront pour lui, tu
 le réintégreras à son ancienne place; l'imposition des mains
 lui tiendra lieu de bain, car, par notre imposition des
 mains, l'Esprit-Saint était donné à ceux qui embrassaient
 la foi.

3. Mais si un de ses frères, qui n'a pas vacillé, te reproche
 de t'être réconcilié avec lui, dis-lui : « Toi, tu es toujours
 avec moi et tout ce qui est à moi est à toi, mais il fallait festoyer
 et se réjouir, car ton frère que voici était mort et il est revenu
 à la vie, il était perdu et il a été retrouvéⁱ. » 4. Car non seule-
 ment Dieu accueille ceux qui se repentent, mais de plus
 il les rétablit dans leur ancienne dignité; le saint David en
 témoigne suffisamment, lui qui après son péché contre Urie
 priait Dieu en ces termes : « Rends-moi la joie de ton salut,
 affermis-moi par l'esprit-guides^e. » Et encore : « Détourne
 ta face de mes péchés et toutes mes iniquités, efface-les; crée
 en moi un cœur pur, Dieu, et renouvelle en mes entrailles un
 esprit droit; ne me rejette pas loin de ta face et ne me retire
 pas ton Esprit-Saint^h. »

5. Toi donc, en médecin compatissant, soigne tous les
 pécheurs, sers-toi de méthodes salutaires pour les secourir,

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

41, 11 ἠύφρ. : καὶ εὐφραίνετο M || τῶν > R c || 12 ἀλλ' : καὶ yz ||
 13 οὕτως s M || 14 ἂν : ἐν R || κεκαθαρισμένον ayz || 15 ὑπὲρ αὐτοῦ
 > s || αὐτοῦ : αὐτῶν R || ἀποκαταστήσης ayz || 16 τοῦ > R c M ||
 17 διὰ : ἐκ R || 17-18 χειρῶν τ. ἡμετ. : ἡμετ. χειρῶν H M || τὸ ...
 τὸ > ayz || 19 σαλευομένων z σαλευθέντων R || αὐτοῦ > v ||
 ἐπεγκαλέσῃ ayz -λέσεται ch || 20 σοι > ch || ὅτι + οὐ e⁴¹ ||
 δὴ : δεῖ c διὰ τι R s || 22 δέ : σε b || ἔδει : δεῖ p || 23 ἀνέζησεν
 + καὶ ahv || ἀπολωλὸς + ἦν p || 24 προσδ. : δέχεται c || ὁ > ch ||
 τοὺς > p || 26 ἠύχετο + τε b + τότε o || 28 στήριξόν : -ζών o ||
 35 πάντας > R || θεράπευσον b

41. e. Lc 15, 22-24.29 || f. Lc 15, 31-32 || g. Ps. 50, 14 || h. Ps.
 50, 11-13

41, 2. Sur l'imposition des mains et le rituel de réintégration,
 cf. *Introd.*, § 360, 400.

« Notre imposition des mains » : cf. *Act.* 8, 17; 9, 17; 19, 6.

41, 4. « Leur ancienne dignité » : cf. *Introd.* § 401.

Πνεῦμα ἡγεμονικόν : cf. note en VIII, 5, 5.

36 ἀγωγαῖς, μὴ μόνον τέμνων ἢ καίων ἢ ξήρια προσφέρων,
 ἀλλὰ καὶ ἐπιδεσμῶν καὶ μοτῶν καὶ ἐνιεις γλυκεῖα φάρμακα
 ἐπουλωτικά καὶ καταβρέχων λόγοις παρακλητικῶς. 6. Ἐὰν
 δὲ κοῖλον ἦ τὸ τραῦμα, θρέψον αὐτὸ δι' ἐμπλάστρων, ἵνα
 40 γεμισθὲν ἴσον τῷ ἀρτίῳ ἀποτελεσθῇ· ἐὰν δὲ ῥυπανθῇ,
 τότε κάθαρον ξηρίῳ, τοῦτ' ἔστιν λόγῳ ἐπιτιμητικῷ· ἐὰν
 δὲ ὑπέρογκον γένηται, δριμεῖ κολλυρίῳ ἐξομάλισον αὐτὸ,
 ἀπειλῇ κρίσεως· κὰν νομῇ γένηται, καυτηρίασον αὐτὸ καὶ
 44 τὴν σηπεδόνα ἔκκοψον, στιβώσας νηστείας. 7. Ἐὰν δὲ ταῦτα
 ποιήσης καὶ γνῶς ὅτι ἀπὸ ποδῶν ἕως κεφαλῆς οὐκ ἔστι
 μάλαγμα ἐπιθεῖναι οὔτε ἔλαιον οὔτε καταδέσμον, ἀλλ'
 ἐπεκτείνεται ἡ νομῇ καὶ προλαμβάνει πᾶσαν ἴασιν, ὡς ἡ
 48 γάγγραινα πᾶν μέλος σήπουσα, τότε μετὰ πολλῆς σκέψεως
 καὶ συμβουλίας καὶ ἐτέρων ἰατρῶν ἐμπείρων ἀπόκοψον τὸ
 διασαπὲν μέλος, ἵνα μὴ τὸ πᾶν φθαρῇ σῶμα τῆς Ἐκκλησίας.
 8. Μὴ ῥαδίως οὖν ἴσθι πρόχειρος εἰς τὸ ἀποκόπτειν,
 52 μὴδὲ ταχέως εἰς τὸν μυριόδοντα πρίονα ὄρμα, ἀλλὰ πρῶτον
 χρῶ σμίλην, τὰ ἀποστήματα διαιρῶν, ὅπως τὸ ἐντὸς ἐγκεί-
 μενον αἴτιον τῶν πόνων ποιῶν ἐκκριθὲν ἀναλγῆς τὸ σῶμα
 τηρήσῃ. 9. Ἐὰν δὲ τινα ἀμετανοήτως ἔχοντα βλέπῃς καὶ
 56 ἀπεσκληρότα, τότε μετὰ λύπης καὶ πένθους ἀνιάτως ἔχοντα
 τῆς Ἐκκλησίας ἀπόκοπτε· « Ἐξαρεῖτε γὰρ τὸν πονηρὸν

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

41, 36 τέμνων — προσφέρων : τέκνον οἰκίον δεῖξις καὶ ἄσεις [ἰασις
 ο] ἐπιφέρων R || 37 ἐνιεις : φέρειν εἰς R || γλυκεῖα o v γλυκεία p ||
 38 ἐπουλωτικά : ἀπουλ. yz > R || καὶ > R s || 39 δὲ > R || κοῖλον
 ἦ : κωλύει R || ἦ > s || δι' : διὰ τῶν p ἡδεῖ ayz οἰδέσω b
 οἰδεῶ o || ἐμπλάστρω a R || 39-40 ἵνα γεμ. > R || ἴσω yz || ἀποτελέσει
 o || ἐπιτιμ. + ἡ παρακλητικῶ R + παρκλ. eh + χρῆσαι
 πρὸς αὐτὸν p^{ms} || 42 δριμὴ ch δριμὴ p δριμὴ b δριμὴ o
legi non potest s || κολλουρίῳ s || 43 καυτηρίασον [καυστ. o] αὐτῷ
 R || αὐτὸ : αὐτὸν p || 44 στιβώσας R || 46 ἐπιθεῖναι R H p || οὔτε¹ : οὐ
 y^{ao} || ἔλαιον s || κατάδεσμον b κατάδεσμα + ὑποβάλλην o || ἀλλ' > o
 || 47 ἐπεκτ. : ἐπιτινεται R || ὡς : ὡσπερ eh || 48 σήπουσαν p || 50
 διαφθαρῇ a p || τῆς ἐκκλ. σῶμα o p || 52 εἰς : ἐπὶ ahyz || πρῶτα
 ayz || 53 χρῶ : ὄρμα s || σμίλην p || ἀποστήματα o a v^{ao} ἀπο-

non seulement en coupant, en brûlant ou en appliquant des
 caustiques, mais aussi en posant bandages et pansements,
 en administrant des remèdes doux et cicatrisants et en
 humectant par des paroles encourageantes. 6. Mais si la
 blessure est profonde, traite-la au moyen d'emplâtres pour
 que les enflûres se réduisent au niveau de la partie saine ;
 si elle est infectée, alors purifie-la avec des caustiques,
 c'est-à-dire par des reproches ; si elle se boursoufle, désenfle-
 la par un emplâtre âcre, la menace du jugement ; si la plaie
 se gangrène, cautérise-la et extirpe l'abcès en infligeant
 des jeûnes. 7. Après avoir fait cela, si tu te rends compte
 que *des pieds à la tête il est impossible d'appliquer compresse,
 huile ou bandage*¹, mais que la plaie augmente et prend de
 vitesse toute guérison, comme une gangrène qui infecte
 le membre tout entier, alors, avec grande circonspection et
 après avoir consulté aussi d'autres médecins expérimentés,
 retranche le membre putréfié, pour éviter que ne se cor-
 rompe le corps entier de l'Église.

8. Ne sois donc pas facilement porté à retrancher et ne
 te précipite pas en toute hâte sur la scie à grosses dents,
 mais recours d'abord au scalpel pour inciser les abcès, de
 manière à évacuer la cause interne des souffrances et à
 garder ainsi le corps à l'abri des douleurs. 9. Cependant, si
 tu en vois un qui ne se repent pas mais s'endurcit, alors
 avec tristesse et douleur retranche-le de l'Église, puisqu'il
 est incurable. En effet : « *Enlevez le mauvais du milieu de*

στέμματα b p || 53-54 ἐγκείμ. : κείμενον p || 54 τὸν πόνον s || ποιῶν :
 ποιῶν s ποιῶν b o v πόνον yz > p || ἀναλγῆς : ἀναλγῆς R s
 || 55 τηρήσῃ : ποιήσῃ R || 56 ἀπεσκληροῦντα R || 57 ἐξαρεῖται R ||
 γὰρ + φησιν p || τὸν : τὸ o

41. i. Is. 1, 6

41, 8-9. Le rejet du pécheur endurci n'intervient qu'en toute
 dernière extrémité ; cf. *Introd.*, § 391, 399.

ἐξ ὑμῶν αὐτῶν¹ », καὶ · « Εὐλαβεῖς ποιήσατε τοὺς υἱοὺς Ἰσραήλ² », καὶ πάλιν · « Οὐ λήψῃ πρόσωπον ἐν κρίσει πλουσίου³ », καὶ · « Πένητα οὐκ ἐλεήσεις ἐν κρίσει^m, ὅτι τοῦ Κυρίου ἡ κρίσιςⁿ. »

42. 1. Ἐὰν δὲ ψευδὴς ᾖ ἡ κατηγορία τῆς διαβολῆς καὶ ὑμεῖς οἱ ποιμένες σὺν τοῖς διακόνοις τὸ ψεῦδος ὡς ἀλήθειαν παραδέξεσθε ἢ διὰ προσωποληψίαν ἢ διὰ δώρων ἐξαλλαγήν, 4 βουλόμενοι τὸ ἀρστὸν τῷ διαβόλῳ ποιεῖν, τὸν κατηγοροῦμενον μὲν, ἀλλότριον ὑπάρχοντα δὲ τοῦ ἐγκλήματος, ἀπόσῃθε τῆς Ἐκκλησίας, λόγον ὑφέξετε ἐν τῇ ἡμέρᾳ Κυρίου, ὅτι γέγραπται · « Ἀθῶον καὶ δίκαιον οὐκ ἀποκτενεῖς^a · οὐ λήψῃ δῶρα πατάξαι ψυχὴν^b · τὰ γὰρ δῶρα ἐκτυφλοῖ ὀφθαλμοὺς σοφῶν καὶ λυμáινεται ῥήματα δικαίων^c ». Καὶ πάλιν · « Οἱ δικαιοῦντες τὸν ἀσεβῆ ἔνεκεν δώρων καὶ τὸ δίκαιον τοῦ δικαίου αἴροντες^d. » 2. Προσέχετε οὖν, μήπως 12 προσωποληπται γενόμενοι ὑποπέσητε τῇ φωνῇ τοῦ Κυρίου ταύτη. 3. Φυλάσσετε οὖν τὸ κατακρίνειν τινὰς ἀδίκως καὶ συνηγορεῖν τοῖς πονηροῖς · « Οὐαὶ γὰρ τῷ λέγοντι τὸ πονηρὸν καλὸν καὶ τὸ καλὸν πονηρὸν, τὸ πικρὸν γλυκὺ καὶ 16 τὸ γλυκὺ πικρὸν, τῷ τιθέντι τὸ φῶς σκότος καὶ τὸ σκότος φῶς^e. » 4. Ἐὰν γὰρ ἑτέρους ἀδίκως κατακρίνητε, καθ' ἑαυτῶν ἀποφαίνεσθε, ὅτι λέγει ὁ Κύριος · « Ὡς κριματι

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

41, 58 ποιήσατε H ποιεῖτε M || 59-60 πλουσίου ἐν κρίσει c ayz || 60-61 πλουσίου — κρίσις > R || 60 πλούσιον s || πένητας yz

42, 1 ᾖ > R || ἢ > b || 2 τὸ ψ. ὡς : ὡς ψεῦδος ch || 3 ᾖ¹ > R M || 4 ποιεῖν + καὶ yz || 5 μὲν > R || ἀλλότριον post ἐγκλήματος H M || δὲ > o ch M || 6 ἀπόσ. + δὲ v || ὑφέξετε s || ἡμέρα + τοῦ M || 7 ἀθῶον > R || 8 πατάξαι : παρατάξαι R || 9 λυμáινονται p || δικαίων : δίκαια H M || 10 πάλιν + οὐαὶ s || 11-13 προσέχετε — ταύτη > ayz (suppl. a²m²g²m²) transp. post 15 πονηρὸν² s M || 12 τοῦ > c M || 14 γὰρ + φησὶν R || 15 τὸ πικρὸν : οὐαὶ οἱ λέγοντες τὸ πικρὸν s M || 16 τῷ τιθ. : οἱ τιθέντες s M || τὸ² > chz || 18 ἀποφαίνεσθε c -νεῖσθαι o || ὁ > H || φ̄ : τῷ R + γὰρ p

vous¹. » Et : « Des fils d'Israël faites des hommes craignant² (Dieu). » Et encore : « Tu ne feras pas acception de personne en faveur du riche au cours du jugement³. » Et : « Tu ne l'apitoieras pas sur le pauvre au cours du jugement^m, car au Seigneur revient le jugementⁿ. »

Contre
les calomnieurs.

42. 1. Mais si l'accusation est mensongère et calomnieuse et que vous, les pasteurs avec les diacres, vous receviez le mensonge pour la vérité, soit par acception de personne, soit à cause des dons reçus en échange pour complaire au calomniateur, et que vous rejetiez l'accusé hors de l'Église bien qu'il ne soit pas concerné par l'accusation, vous en rendrez raison au jour du Seigneur, car il est écrit : « L'innocent et le juste, tu ne les feras pas mourir^a, tu n'accepteras pas de présents pour frapper une âme^b, car les présents aveuglent les yeux des sages et pervertissent les propos du juste^c », et encore : « (Malheur à) ceux qui justifient l'impie pour des présents et qui privent le juste de son droit^d. » 2. Veillez donc à ne pas faire acception de personne pour ne pas tomber sous le coup de cette parole du Seigneur. 3. Gardez-vous donc de condamner injustement et de plaider pour les méchants. Car : « Malheur à celui qui appelle bien le mal et mal le bien, l'amer doux et le doux amer, malheur à celui qui prend la lumière pour les ténèbres et les ténèbres pour la lumière^e. » 4. Car si vous condamnez les autres injustement, vous vous condamnez vous-mêmes, car le Seigneur dit : « Du jugement dont vous jugez vous serez

41. j. Deut. 17, 7. I Cor. 5, 13 || k. Lévi. 15, 31 || l. Lévi. 19, 15 || m. Ex. 23, 3 || n. Deut. 1, 17

42. a. Ex. 23, 7 || b. Deut. 27, 25 || c. Ex. 23, 8. Deut. 16, 19 || d. Is. 5, 23 || e. Is. 5, 20

42-43. Sur la lutte contre les calomnieurs, cf. *Introd.*, § 396.

42. 1. Les diacres interviennent dans le cérémonial pénitentiel ; cf. *Introd.*, § 318.

κρίνετε, κριθήσεσθε, και ὡς καταδικάζετε, καταδικα-
20 σθήσεσθε. »

5. Εἰ οὖν ἀπροσωπολήπτως κρίνετε, ἐπιγνώσεσθε τὸν
κατηγοροῦντα κατὰ τοῦ πλησίον αὐτοῦ μαρτυρίαν ψευδῆ,
και ἀποδείξας αὐτὸν συκοφάντην, βάσκανον, φονέα, ταράσ-
24 στοντα ὡς κακὸν ἀντιλογίαις, ἄστατον ἐν τοῖς λόγοις, ἑαυτοῦ
ἐναντίον ἐφ' οἷς φθέγγεται και ἀλισκόμενον ῥήμασιν ἰδίου
στόματος. Παγίς γὰρ αὐτῷ ἰσχυρὰ ἐφέστηκεν τὰ ἴδια
χειλή. « Ὁν μετὰ τοὺς ἐλέγχους τῆς ψευδολογίας κρινεῖς
28 ἀποτόμως και τῇ μαχαίρᾳ τοῦ πυρὸς παραδώσεις, και
ποιήσεις αὐτῷ ἃν τρόπον ἐπονηρεύσατο ποιῆσαι τῷ πλησίον. »

6. « Ὅσον γὰρ τὸ ἐπ' αὐτῷ ἐφόνευσεν τὸν ἀδελφόν, προλαβὼν
τὰ ὄτα τοῦ κριτοῦ · γέγραπται δέ, ὅτι « Ὁ ἐκχέων αἷμα
32 ἀνθρώπου ἀντὶ τοῦ αἵματος αὐτοῦ ἐκχυθήσεται », και
« Ἐξαρεῖς τὸ αἷμα τὸ ἀνάτιον ἀπὸ σοῦ, τὸ ἐκχυθὲν μάτην. »

43. 1. Ποιήσεις οὖν αὐτὸν ἀποσυνάγωγον ὡς φονέα
ἀδελφοῦ. Ἐπειτα χρόνου διαστάντος, ἐὰν λέγη μετανοεῖν,
στιθώσατε αὐτὸν νηστείας, και μετὰ ταῦτα χειροθετήσαντες
4 προσδέξασθε αὐτὸν, ἀσφαλισαμενοὶ μέντοι αὐτόν, μὴ τινα
ταράξῃ πάλιν. 2. Εἰ δὲ πάλιν εἰσελθὼν ὁμοίως στασιάξει,
οὐ παυόμενος τοῦ ταράσσειν και κατακερτομεῖν τῶν ἀδελφῶν,
ἐκ φιλονεικίας μώμους ἐπιτηδεύων, ἐκβάλετε αὐτὸν ὡς

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

42, 19 κρίνετε : δ κρίνεται R || κριθήσεσθαι R p || ὡς : ᾧ ayz || 22
μαρτυρίαν : μαρτυρήσαντα a²⁸¹ et ms || 23 ἀποδ. : ἐπιδείξας a M ||
συκοφάντην + ᾧ R || 23-24 ταράσσοντα > ch || 24 ὡς κακὸν : πάντας
p || ἀντιλογ. > z || ἑαυτοῦ M : αὐτοῦ R s ἑαυτὸν ch ἑαυτῷ ayz
|| 25 ἐναντίον post ἄστατον p || ἐφ' : ἐν v > p || οἷς : οἰσπερ p ||
27 ἃν > z || 28 πυρὸς + τοῦ πνεύματος s || 29 ποιήσεις : ποιήση s ||
ποιῆσαι > R || 30 τὸ : ἐλάλησεν a > M || προσλαβὼν R || 31 δὲ :
γὰρ R ch s || ὅτι > R chyz v || 33 ἐξερεῖς o

43, 1 ποιήσεται R || αὐτόν > s || 2 διαστάντος : προϊόντος p || 3 στιλ-
θώσαται R || νηστείας p || 4 προσδέξασθε p || αὐτὸν προσδ. ∞ H M ||
ἀσφαλιζόμενοι R ch || 5 ταράξῃ : παραξῇ R s post πάλιν¹ p || πάλιν²
> z s M || 6 τὸν ἀδελφόν R az^{ae} s || 7 μώμους : μωμοῦν chyz s v
κακῶς R || ἐκβαλε ch ἐκβαλεῖτε ayz

*vous-mêmes jugés¹ et comme vous condamnez vous serez vous-
mêmes condamnés².* »

5. Si donc vous jugez avec impartialité, vous reconnai-
trez celui qui accuse son prochain par de faux témoignages,
et vous démontrerez que c'est un calomniateur, un jaloux,
un assassin, qu'il sème le trouble comme le mal par ses
attaques, qu'il est changeant dans ses dires, qu'il se contre-
dit lui-même par ses paroles et qu'il se prend au piège des
propos de sa bouche. Car *ses lèvres* lui ont posé *un filet
solide*³. Tu le jugeras impitoyablement après avoir établi
la fausseté de ses propos, tu le livreras au glaive du feu et
*tu le traiteras comme il avait criminellement projeté de le
faire contre son prochain*⁴. 6. Autant qu'il était en son
pouvoir, il a tué son frère en captant l'oreille du juge. Or
il est écrit : « *Celui qui verse le sang d'un homme, pour ce
sang le sien sera versé*⁵ », et : « *Tu éloigneras de toi les
effusions inutiles de sang innocent*⁶. »

**Le calomniateur
récidiviste.**

43. 1. Tu l'excluras donc de l'as-
semblée, parce qu'il est assassin d'un
frère. Puis, après un certain temps, s'il
dit se repentir, infligez-lui des jeûnes, et, ensuite, imposez-
lui les mains et accueillez-le, mais en le mettant en garde
pour qu'il ne recommence pas à inquiéter quelqu'un
d'autre. 2. Une fois revenu, s'il provoque à nouveau pareil
désordre et ne cesse d'inquiéter et de poursuivre les frères
dans sa hargne à imaginer des griefs contre eux, expulsez-le

42. f. Matth. 7, 2 || g. Lc 6, 37 || h. Prov. 6, 2 || i. Deut. 19, 19 ||
j. Gen. 9, 6 || k. Deut. 19, 13

43. 2. Ὁ τοιοῦτος ... : la citation n'est pas littérale ; à rapprocher
de Prov. 29, 2.8.12 ; Is. 32, 6-8.

- 8 λοιμόν*, ἵνα μὴ τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ λυμαινῆται·
 « Ὁ τοιοῦτος γὰρ ταραχὰς συνίστησι πόλει. » Οὗτος γὰρ
 κὰν ἔσω ἦ, μὴ πρέπων τῇ Ἐκκλησίᾳ, περισσὸς καὶ μάταιος
 τυγχάνει, σπιλῶν ὅσον τὸ ἐπ' αὐτῷ τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ.
- 12 3. Εἰ γὰρ τινες τῶν ἀνθρώπων, γεννώμενοι καὶ περισσὰ
 τῶν σωμάτων μέλη προσηρτημένα ἔχοντες, ὅλον δακτύλους
 ἢ ὑπερσαρκώματα, περικόπτουσιν ἀφ' ἑαυτῶν ταῦτα διὰ
 τὴν ἀπρέπειαν, καὶ οὐδεμίαν προσγίνεται ἀπρέπεια, ἀπο-
 16 λαβόντος τοῦ ἀνθρώπου διὰ τοῦ τεχνίτου τὴν φυσικὴν
 εὐκοσμίαν, πόσω μᾶλλον ὑμεῖς, οἱ ποιμένες, τῆς Ἐκκλησίας
 ὑπαρχούσης σώματος ἀρτίου καὶ μελῶν ὑγιεινῶν τῶν ἐπὶ
 Θεῶν πιστευόντων ἐν φόβῳ Κυρίου καὶ ἀγάπῃ, ὅταν εὐρεθῆ
 20 ἐν μέλος περισσόν, πονηρὰ φρονοῦν καὶ τῷ λοιπῷ σώματι
 ἀπρέπειαν ἐμποιοῦν καὶ χειμάζον αὐτὸ στάσει καὶ μάχῃ
 καὶ καταλαλιᾷ, παρέχον αὐτῷ ψόγους, πράγματα, μώμους,
 καταλαλιάς, ἐγκλήματα, ἀκαταστασίας, καὶ τὰ τοιαῦτα
 24 τοῦ διαβόλου ἐνεργήματα ἐκτελῶν ὡς ἂν κεχειροτονημένος
 ὑπὸ τοῦ διαβόλου σκυβαλλίζῃ τὴν Ἐκκλησίαν διὰ βλασφημιῶν
 καὶ πολλῆς ἀκαταστασίας καὶ ἔριδος καὶ διχοστασίας;
 4. Οὗτος οὖν, δεύτερον ἔξω τῆς Ἐκκλησίας βληθεὶς, ἀξίως
 28 ἀπετμήθη τῆς τοῦ Κυρίου συναγωγῆς· καὶ μᾶλλον νῦν
 κεκόσμηται ἢ τοῦ Κυρίου Ἐκκλησία ἢ τὸ πρῶτον, ὅτε τὸ

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

43, 8 θεοῦ : χριστοῦ M || λυμαινῆται post ἐκκλησίαν H M || 9
 ταραχῆς b || συνιστᾷ ch || πόλεισιν ayz πολὰς p || οὗτος γὰρ > p
 || 10 ἔσω : ἔνδον p || μὴ πρέπων — ἐκκλ. > p || 11 τὸ : καὶ M ||
 αὐτῷ : αὐτὸν o + πᾶν s M || 12 γενν. καὶ > p || 14 ἢ : εἰς R ||
 ὑπερσ. : περισαρκ. R || 18 ὑπαρχούσης : ὑπάρχοντες R p || σώματος
 > R || ἀρτίου : τοῦ τιμίου s || ὑγιεινῶν : ὑγιαινόντων R p ὑγιῶν
 yz || τῶν : ὁ o + ὁ b > ayz || 19 θεὸν : θεοῦ s || πιστευόντων :
 -τεῦων R || 20 ἐν > yz || φρονοῦντα R || 21 ἐμποιοῦντα καὶ χειμάζοντα
 ch ἐμποιοῦντι καὶ χειμάζοντι R || αὐτὸ : αὐτῷ R ch s || 22 παρέχοντα
 ch παρέχοντι R || ψόγον s φόβους ayz || πράγματα > p ||
 23 καταλαλιάς : καταλιάς c > p || ἐγκλήμ. ἀκαταστ. > R ||
 23-24 καὶ — ἐκτελῶν > p || 23 τοιαῦτα + τὰ R || 24 κεχειροτονη-
 μένον p καὶ χειρονημένος R || 25 σκυβαλλίζων R || 26 καί¹ : διὰ p

comme un pestiféré*, de peur qu'il ne détruise l'Église de Dieu. Car : « Pareil homme foment des troubles dans la ville. » Même s'il est à l'intérieur, il ne convient pas à l'Église, il est de trop et inutile, il souille le Corps du Christ autant qu'il le peut.

3. Car si des hommes naissent avec des membres de trop attachés à leur corps, par exemple des doigts ou des excroissances, on les leur coupe parce que c'est une difformité; et aucune déformation ne s'ensuit quand cet homme aura recouvré par les soins d'un praticien la conformation naturelle. Puisque l'Église est un corps harmonieux, constitué de membres sains, de ceux qui ont foi en Dieu dans la crainte et l'amour du Seigneur, n'êtes-vous pas bien plus concernés, vous les pasteurs, lorsqu'il se trouve un membre superflu, qui forme de mauvais projets et inflige au reste du corps une difformité, qui le trouble par des disputes, des querelles et des calomnies, qui lui attire reproches, ennuis, griefs, calomnies, accusations, agitation, et commet pareilles actions diaboliques comme s'il avait été institué par le diable pour corrompre l'Église par la calomnie, l'agitation incessante, la discorde et la sédition?

4. Jeté donc une seconde fois hors de l'Église, cet homme est retranché à bon droit de l'assemblée du Seigneur; et désormais l'Église du Seigneur est plus belle

> b || καί² > p || ἔριδος κ. διχ. > o || διχοστ. + εἰ [δει z] ἐξώσετε οὖν τὸ τοιοῦτον ἑαυτῶν καὶ περικόψετε yz || 27 οὗτος οὖν : καὶ [> o] τοιοῦτος ἂν R τὸν τοιοῦτον οὖν p || οὖν > yz || δεύτερον : -ος s post ἐκκλησίας v || βληθὲν p ἐκβληθεὶς v || 29 κόσμηται o || τοῦ κυρίου : τ. θεοῦ b τούτου s || πρῶτον : πρότερον ch

43. a. Cf. Prov. 22, 10 || b. Cf. Prov. 11, 11 || c. Jac. 3, 6

43, 4. En II, 40, 1 les CA admettent une seconde chute, mais à l'égard des calomnieux elles se montrent plus sévères. Cf. *Introd.*, § 399.

περιττόν ἐκέκτητο καὶ ἑαυτῆς ἀνοικεῖον μέλος· διὸ ἀπὸ τοῦ νῦν ἀβλασφήμητός ἐστιν καὶ ἀσκυβάλιστος, πονηρῶν
 32 ἀπαλλαγεῖσα, δολίων, λοιδῶρων, ἀνημέρων, προδοτῶν, μισο-
 κάλων, φιληθόνων, κενοδόξων, ἀπατηλῶν, δοξοσόφων, ἔργον
 θεμένων διασπείρειν, μᾶλλον δὲ διασκορπίζειν τὰ τοῦ Κυρίου ἀρνία.

44. 1. Σὺ οὖν, ὦ ἐπίσκοπε, σπούδαζε ἅμα τῷ ὑπὸ σὲ κληρῷ ὀρθοτομεῖν τὸν λόγον τῆς ἀληθείας^a, ὅτι λέγει Κύριος· « Ἐὰν πλάγιοι πορεύησθε, κἀγὼ πρὸς ὑμᾶς
 4 πλαγίως πορεύσομαι^b. » Καὶ ἀλλαχοῦ· « Μετὰ ὀσίου ὀσιωθήσῃ, καὶ μετὰ ἀθῶου ἀθῶως ἔσῃ, καὶ μετὰ στρεβλοῦ διαστρέψῃς^c. » Ὅσιως οὖν πορεύεσθε, ἵνα μᾶλλον ἐπαίνου καταξιωθῆτε ὑπὸ τοῦ Κυρίου ἢ μέμψεως ἐκ τοῦ ἐναντίου.
 8 2 (44). Ὁμόφρονες οὖν ὄντες πρὸς ἀλλήλους, ὦ ἐπίσκοποι, εἰρηνεύετε μετ' ἀλλήλων^a, ὡς συμπαθεῖς καὶ φιλάδελφοι, καὶ μετὰ ἀκριβείας ποιμαίνετε τὸν λαόν, ὁμοφρόνως διδάσκοντες τοὺς ὑφ' ὑμᾶς ὁμογνωμονοῦν καὶ τὸ αὐτὸ περὶ τῶν
 12 αὐτῶν δοξάζειν, ὅπως μὴ ἦ ἐν ὑμῖν σχίσματα, ἦτε δὲ ἐν σῶμα καὶ ἐν πνεῦμα, κατηρτισμένοι τῷ αὐτῷ νοῦ καὶ τῇ αὐτῇ γνώμῃ^e κατὰ τὴν κυριακὴν θέσιν.

3. Καὶ πάντα μὲν ὁ διάκονος τῷ ἐπισκόπῳ ἀναφερέτω,
 16 ὡς ὁ Χριστὸς τῷ Πατρὶ· ἀλλ' ὅσα δύναται, εὐθυνέτω δι'

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

43, 30 ἐκέκτητο > R || καὶ ἑαυτῆς : καὶ ἑαυτῇ H v > p || 31 ἀσκυβ. + καὶ R s || 32 δολίων : δολεσχίων [ἀδολ. ο] R s + ἀνδρῶν p || λοιδοριῶν R s || προδοτῶν > e || 33 φιληθόνων + φιλοδόξων s > R p || κενοδ. ἀπατηλῶν > R || 34 θεμένων : τιθεμένων ch || κυρίου : θεοῦ s M

44, 3 πορεύησθε : -εσθε R a -σεισθε p + πρὸς με ayz || 3-4 πλαγίως πρὸς ὑμᾶς ∞ M || 5 ὀσιωθήσῃ : ὀσιος ἔσῃ s || καὶ¹ — ἔσῃ > M || 6 ἐπαίνων R || 7 ἀξιωθῆτε M || ἐκ : ὑπὸ M ἀπὸ s || 9 ὡς > H M || καὶ > achz M || 10 καὶ : γίνεσθε yz > ach M || μετὰ > b || ποιμαίνοντες M ποιμεται o || 11 ὑμᾶς + τὸ p || 11-12 τῶν αὐτῶν : πάντων R || 12 δοξάζειν + καὶ εὐχεσθαι p || ὑμῖν : ἡμῖν v || 13 καὶ¹ > v || 14 θέσιν : διδασκαλιαν yz || 16 ἀλλ' : καὶ yz || εὐθυνάτω b

qu'au paravant quand elle avait un membre superflu qui ne lui seyait pas. C'est pourquoi elle est, dorénavant, à l'abri de la diffamation et de l'injure, débarrassée des gens mauvais, fourbes, détracteurs, brutes, traîtres, ennemis du bien, jouisseurs, vaniteux, trompeurs, imbus d'eux-mêmes, qui se donnent pour œuvre de disperser, ou plutôt de perdre, les agneaux du Seigneur.

La concorde
 dans l'Église.

44. 1. Toi donc, ô évêque, applique-toi, ainsi que ton clergé, à dispenser avec rectitude la doctrine de vérité^a, car le Seigneur dit : « Si vous marchez de travers, moi aussi je marcherai de travers avec vous^b. » Et ailleurs : « La compagnie d'un saint te sanctifiera, celle d'un innocent te gardera innocent et celle du fourbe te pervertira^c. » Marchez donc dans la sainteté pour mériter les louanges du Seigneur plutôt que ses reproches, au contraire. 2. Soyez donc d'accord entre vous, ô évêques, restez en paix les uns avec les autres^d, dans l'union des sentiments et l'amour fraternel ; paisez le peuple avec soin ; d'un même cœur apprenez à ceux qui vous sont confiés à s'entendre et à professer les mêmes convictions sur les mêmes questions, pour qu'il n'y ait pas de schisme chez vous, que vous soyez un corps et un esprit, unis par la même pensée et la même volonté^e, selon les principes du Seigneur.

L'évêque et le diacre. 3. Et qu'en tout le diacre se réfère à l'évêque comme le Christ au Père ; mais qu'il gère par lui-même tout ce qu'il peut après en avoir

44. a. II Tim. 2, 15 || b. Lévi. 26, 27-28 || c. Ps. 17, 26-27 || d. Cf. I Thess. 5, 13 || e. I Cor. 1, 10. Éphés. 4, 4

44. 2. La concorde dans les communautés : cf. *Introd.*, § 392.

44. 3-4. Le Christ, serviteur du Père : cf. *Introd.*, § 237. Le diacre : cf. § 315, 318.

ἐαυτοῦ, λαβὼν παρὰ τοῦ ἐπισκόπου τὴν ἐξουσίαν, ὡς ὁ Χριστὸς παρὰ τοῦ Πατρὸς τὸ προνοεῖν· τὰ δὲ ὑπέρογκα ὁ ἐπίσκοπος κρινέτω. 4. Πλὴν ἔστω ὁ διάκονος τοῦ ἐπισκόπου ἀκοή καὶ ὀφθαλμὸς καὶ στόμα, καρδιά τε καὶ ψυχὴ, ἵνα μὴ ἦ τὰ πολλὰ μεριμνῶν ὁ ἐπίσκοπος, ἀλλὰ μόνον τὰ κυριώτερα, ὥσπερ καὶ ὁ Ἰωθὴρ τῷ Μωϋσῆ διατάξατο, καὶ ἀπεδέχθη αὐτοῦ ἡ συμβουλίαι.

45. 1. Καλὸν μὲν οὖν ἔστι τῷ Χριστιανῷ ἐγκώμιον πρὸς μηδένα ἔχειν πράγματα*· εἰ δὲ ἐκ τίνος ἐνεργείας ἢ πειρασμοῦ ἐπισυμβῆῖ τινι πρᾶγμα, σπουδαζέτω διαλύεσθαι αὐτό, κἂν δέη βλαβῆναι τι, καὶ μὴ ἐρχέσθω ἐπὶ κριτήριον ἔθνικόν. 2. Ἄλλὰ μὴν μηδὲ ἀνέχεσθε κοσμικοὺς ἄρχοντας κατὰ τῶν ἡμετέρων δικάζειν· διὰ γὰρ αὐτῶν ὁ διάβολος ἐπιτηδεύει τοῖς δούλοις τοῦ Θεοῦ, καὶ ἕνδιος ἐπεγείρει ὡς μὴ ἐχόντων ἡμῶν ἕνα σοφὸν τὸν δυνάμενον μεταξὺ ἡμῶν βραβεῦσαι τὸ δίκαιον ἢ τὰς ἀντιλογίας διαλύσαι.

46. 1. Μὴ οὖν γινωσκέτωσαν τὰ ἔθνη τὰς πρὸς ἀλλήλους ὑμῶν διαφοράς, μήτε καθ' ἑαυτῶν μαρτυρίαν παραδέχεσθε τοὺς ἀπίστους, μήτε κρίνεσθε ἐπ' αὐτῶν, μήτε ὀφείλετε

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

44, 17 ἐαυτοῦ : αὐτοῦ R || παρὰ : καὶ R || 18 χριστός : κύριος a || πατρὸς + τὸ δημιουργεῖν ayz || ὑπέρογκα : μεῖζονα yz || 19 τοῦ > R || 20 καὶ¹ e¹ s > p || 21 μόνον R || 22 ὁ > s M || ἰοθὴρ ο ἰωδὴρ M ἰθὴρ a || διατάξατο τῷ M s || ἀπεδείχθη s || 23 συμβουλίαι p

45, 1 ἐγκόμιον p || πρὸς z || 2 μηθὲνα s || πράγματα : πρᾶγμα p || ἐκ : καὶ R || τινος z || 3 σπουδαζέσθω R s || διαλύεσθαι R διαλύεσθαι s || αὐτῷ s || 4 ἔθνικῶν o || 5 ἀνάσχεσθω s || ὑμετέρων p || 6 δικάζειν > oh || ἐπιτ. : ἐφεδρεύει yz || 7 καὶ > p || ἐπεγείρει : ἐπιφέρει v > p || ἡμῶν : ὑμῶν s || 8 ἡμῶν : ὑμῶν s > H M

46, 1 γινωσκέτω h || τὰ > z || 2 μήτε : μηδὲ R ch || παραδέχεσθε : προσδέχεσθε s δέχεσθαι R || 3 ἐπ' H v : ὑπ' R s p

44. f. Cf. Ex. 18

45. a. Cf. I Cor. 6, 1-8

reçu le pouvoir de l'évêque, comme le Christ reçut du Père la charge de protecteur; cependant que l'évêque juge les affaires importantes. 4. Du reste, que le diacre soit l'oreille, l'œil, la bouche, le cœur et l'âme de l'évêque, pour que l'évêque n'ait pas à s'occuper de la multitude des affaires, mais seulement des plus importantes, comme Jéthro l'établit pour Moïse¹, et son conseil fut bien reçu.

45. 1. C'est un bel éloge pour un chrétien que de n'avoir de conflit avec personne*; mais si par les menées et les vexations d'autrui quelqu'un est entraîné dans un conflit, qu'il s'efforce de le résoudre, même s'il lui faut subir quelque dommage, mais qu'il ne s'adresse pas à un tribunal païen. 2. N'admettez pas non plus que des magistrats séculiers jugent nos affaires; car par eux le diable s'en prend aux serviteurs de Dieu et provoque les sarcasmes, comme si nous n'avions aucun sage qui puisse rendre la justice entre nous ou résoudre les litiges.

46. 1. Que les païens n'aient donc pas à connaître de vos différends; n'admettez pas non plus les infidèles à témoigner contre vous; ne vous faites pas juger devant eux

44, 4. Le diacre, « œil de l'évêque » : une expression de l'*Épître de Clément à Jacques*, cf. *Introd.*, § 12.

45-46. Cf. *Introd.*, § 392 s.

46. Encore un thème de l'*Épître de Clément à Jacques*, cf. *Introd.*, § 12.

46, 1. Plutôt que de distinguer les différentes sortes d'impôts, le compilateur semble accumuler les termes trouvés dans le Nouveau Testament pour augmenter la fiction pseudo-apostolique. Le didrachme était l'impôt versé au profit du temple de Jérusalem; il n'avait plus cours au iv^e s. Quant à κῆνσος et φόρος, le premier est utilisé par Matthieu et Marc, le second par Luc, dans l'épisode de l'impôt à César. Seul des trois termes, φόρος sera repris plus loin, en VII, 16, à propos des obligations des chrétiens envers l'État; mais dans ce dernier passage il s'agit encore d'un vocabulaire différent : τέλος et εἰσφορά.

- 4 τι τούτοις πρὸς συντέλειαν ἢ φόρον, ἀλλὰ ἀπόδοτε τὰ Καισα-
ρος Καισαρι καὶ τὰ τοῦ Θεοῦ τῷ Θεῷ^a, οἷον φόρον ἢ κῆνσον
ἢ δίδραχμον, ὡς καὶ ὁ Κύριος ἡμῶν δούς τὸν στατήρα^b
ἀπηλλάγη πραγμάτων.
- 8 2. Αἰροῦ οὖν μᾶλλον βλάπτεσθαι καὶ τὰ πρὸς εἰρήνην
σπουδάζειν, οὐ μόνον πρὸς τοὺς ἀδελφούς, ἀλλὰ καὶ πρὸς
τοὺς ἀπίστους · βλαβεὶς γὰρ τι τῶν βιωτικῶν τὰ πρὸς Θεὸν
οὐ ζημιωθήσῃ, ἅτε θεοσεβῆς ὑπάρχων καὶ κατ' ἐντολὴν
12 Χριστοῦ ζῶν. 3. Εἰ δὲ ἀδελφοί εἰς ἀλλήλους ἔχουσιν, ὃ
μὴ γένοιτο, αὐτόθεν νοεῖν ὀφείλετε οἱ προηγούμενοι, ὅτι
οἱ τοιοῦτοι οὐκ ἀδελφῶν ἐν Κυρίῳ ἔργον ἐπιτελοῦσιν, ἀλλὰ
μᾶλλον ἐχθρῶν πολεμίων. 4. Καὶ εἰς μὲν αὐτῶν εὐρεθήσεται
16 ἡπιος, ἐπιεικής, φωτὸς τέκνον^c, ἕτερος δὲ ἀνήμερος, αὐθάδης,
πλεονέκτης · ὃ οὖν καταγινωσκόμενος ἐπιτιμάσθω, ἀφορι-
ζέσθω, δίκην τῆς μισαδελφίας τινύτω, εἶτα μεταμελόμενος
προσλαμβανέσθω · καὶ οὕτω σωφρονιζόμενοι, ἐπικουφίσουσιν
20 ὑμῖν τὰ κριτήρια.
5. Χρὴ δὲ καὶ συγχωρεῖν τὰ εἰς ἀλλήλους ἀδικήματα,
οὐ τοὺς κρίνοντας, ἀλλὰ τοὺς ἔχοντας εἰς ἑαυτούς, καθὼς
καὶ ὁ Κύριος ἀπεφῆνατο ἐμοῦ Πέτρου ἐρωτήσαντος αὐτόν ·
24 « Ποσάκις ἁμαρτήσῃ εἰς ἐμὲ ὁ ἀδελφός μου, καὶ ἀφήσω
αὐτῷ; ἕως ἑπτάκις; » Καὶ εἰπόντος · « Οὐ λέγω σοι ἕως
ἑπτάκις, ἀλλ' ἕως ἑβδομηκοντάκις ἑπτὰ^a. » 6. Οὕτως γὰρ
θέλει ὁ Κύριος ἀληθῶς εἶναι αὐτοῦ μαθητὰς καὶ μηδὲν

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

46, 4 τι > v || τούτοις : τούτων R || φόρον R achyz || ἀποδῶ R ||
6 δίδραχμον R a s || 8 αἰροῦ : ἐροῦ R ch M || 10 ἀπίστους : ἀγαπη-
τούς R || τι s : post βιωτικῶν a > R ch M || τῶν > p || πρὸς
+ τὸν R p || 11 ἅτε + δὲ s || θεοσεβῆς : εὐσεβῆς s || 12 χρ. : θεοῦ
yz || εἰ : οἱ R || 13 νοεῖν : ἐννοεῖν p || νοεῖν ὀφ. > R || 14 ἐν — ἐπιτελ.
H : ἐπιτ. ἐν κ. ἔργον s ἐπιτ. ἔργ. ἐν κ. R ἔργον ἐπιτ. M ||
15 καὶ + ἐάν ch || 17 οὖν : ἢ b οὐ ἢ o || καταγινώσκομεν R ||
17-18 ἀφοριζέσθω > R || 18 τινυέτω R τινυέτω p || 19 οὕτως
o c M || 21 καὶ > R || 23 καὶ > H || 24 καὶ > p || 25 αὐτῷ : αὐτόν
v || 25-26 καὶ — ἑπτάκις : ὃ δε ἔφη μὴ ἑπτάκις μόνον p || 26 οὕτω
yz s || 27 ἀληθῶς : ἀληθεῖς R yz τοὺς p || εἶναι post μαθητὰς p ||
καὶ > p || μηδὲν : μὴ p

et n'ayez envers eux aucune dette dans le domaine des contributions ou de l'impôt, mais rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu^a, qu'il s'agisse de l'impôt, du cens ou du didrachme, comme notre Seigneur, qui se tira d'affaire en donnant le statère^b.

Être artisan de paix. 2. Choisissez donc plutôt d'être lésé et de rechercher ce qui favorise la paix, non seulement avec les frères, mais aussi avec les infidèles; car si tu es lésé dans les affaires séculières, tu ne subis aucun dommage dans les biens divins, du moment que tu es pieux et vis selon les préceptes du Christ. 3. Mais si les frères s'en prennent les uns aux autres — que cela n'arrive pas! — vous devez aussitôt comprendre, vous les dirigeants, que de telles gens n'agissent pas en frères dans le Seigneur, mais plutôt en ennemis belliqueux. 4. Si on découvre que l'un d'eux est conciliant, indulgent, enfant de la lumière^c, mais que l'autre est une brute, un arrogant et un cupide, qu'on démasque ce dernier, qu'on le blâme, qu'on l'exclue, qu'il subisse la punition pour sa haine contre ses frères; puis, s'il est pris de repentir, qu'on l'accueille; si on réprimande de la sorte, cela allégera pour vous le poids des tribunaux.

5. Il faut aussi se pardonner mutuellement les injustices, cela ne concerne pas les juges, mais les parties en litige, comme le Seigneur me l'a déclaré à moi, Pierre, quand je lui demandai : « Combien de fois pardonnerai-je à mon frère s'il pêche contre moi? Jusqu'à sept fois? ». Il répondit : « Je ne le dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois^a. » 6. Car tels doivent vraiment être les disciples, selon la volonté du Seigneur : que personne n'ait

46. a. Matth. 22, 21 || b. Cf. Matth. 17, 24-27 || c. Cf. Jn 12, 36 || d. Matth. 18, 21-22

46, 5. Sur ces citations du Nouveau Testament, cf. *Introd.*, § 16 et 22.

28 ἔχειν κατὰ μηδενὸς πάποτε, ὅλον ὄργην ἀμετρον ἢ θυμὸν
 ἀνήμερον ἢ ἐπιθυμίαν ἀδικον ἢ μῖσος ἄσπονδον. 7. Τοὺς
 οὖν ὀργιζομένους συμβιβάζετε εἰς φιλίαν, τοὺς ἐχθραίνοντας
 εἰς ὁμόνοιαν, ὅτι λέγει Κύριος· « Μακάριοι οἱ εἰρηνοποιοί,
 32 ὅτι αὐτοὶ υἱοὶ Θεοῦ κληθήσονται. »

47. 1. Τὰ δικαστήρια ὑμῶν γινέσθω δευτέρᾳ σαββάτων,
 ὅπως, ἐὰν ἀντιλογία τῇ ἀποφάσει ὑμῶν γένηται, ἕως σαββά-
 4 του ἔχοντες ἄδειαν δυνηθεῖητε εὐθύναι τὴν ἀντιλογίαν καὶ
 εἰρνεῦσαι εἰς τὴν κυριακὴν τοὺς διαφερομένους πρὸς
 ἀλλήλους. Συμπαρέστωσαν δὲ τῷ δικαστηρίῳ καὶ οἱ διάκονοι
 καὶ οἱ πρεσβύτεροι, ἀπροσωπολήπτως κρίνοντες ὡς Θεοῦ
 ἀνθρωποὶ* μετὰ δικαιοσύνης. 2. Παραγενομένων οὖν ἐκατέρων
 8 τῶν προσώπων, καθὼς καὶ ὁ Νόμος λέγει· « Στήσονται
 ἐκάτεροι ἐν μέσῳ τῷ κριτηρίῳ, ὅς ἐστιν ἡ ἀντιλογία »·
 καὶ ἀκούσαντες αὐτῶν, ὁσίως ἀνενέγκατε τὰς ψήφους,
 σπουδάζοντες φίλους αὐτοὺς ἀμφοτέρους ποιῆσαι πρὶν
 12 ἀποφάσεως τῆς τοῦ ἐπισκόπου, ὅπως μὴ ἐξέλθοι ἐπὶ γῆς
 κρίσις κατὰ τοῦ ἀμαρτήσαντος, καθότι καὶ ἐν τῷ δικαστηρίῳ
 σύμφηφον ἔχει καὶ συνίστορα τῆς δίκης τὸν Χριστὸν τοῦ
 Θεοῦ. 3. Εἰ δὲ τινες ἐν βλασφημίαις τοῦ μὴ καλῶς ὀδεύειν
 16 ἐν Κυρίῳ ἐλέγχονται ὑπὸ τινος, ὁμοίως ἀκούσαντες ἐκα-
 τέρων τῶν προσώπων, τοῦ τε κατηγοροῦντος καὶ τοῦ
 κατηγορουμένου, ἀλλὰ μὴ προλήψει μὴδὲ μονομερῶς, ἀλλὰ

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

46, 28 ἔχειν + τί p || ἀμέτριτον R || 29 ἦ¹ > R || 30 συμβίβαζε R ||
 31 λέγει + ὁ s M

47, 2 ἀντιλ. τ. ἀποφάσει : ἀντιλογίας ἢ ἀπόφασις R || γίνεται h
 γίνεταί c || 3 δυνηθεῖτε a -θητε yz -θεῖται b -θήτα
 o || 4 τοῖς διαφερωμένοις R || 6-7 ὡς θ. ἀνθρ. post δικαιοσύνης p ||
 7 παραγενομένων R s M || 8 καὶ > s M || 8-9 καὶ — ἐστιν > R ||
 10 ἀνενέγκατε : ἐπενέγκατε p || 11 φίλους post αὐτοὺς h a post
 ἀμφοτέρους s || πρὶν + ἀπὸ o || 11-12 πρὶν — ἐπισκόπου > p || 12 τῆς
 > h || ὅπως : ἵνα p || ἐξέλθη h s || 13 ἀμαρτήσαντας o || ἐν > R ||
 14 σύμφ. : ψῆφον R || συνήκτορα s || τῆς δ. : εἰς δίκην R || 15 ὀδεύειν
 + θέλοντες p || 16 ἐλέγχονται R || 18 κατηγορουμένου R || προσλήψει
 s || μὴδὲ : ἦ M

jamais rien contre quelqu'un, comme par exemple une
 colère immodérée, la fureur sauvage d'une brute, une
 convoitise injuste ou une haine implacable. 7. Ceux qui
 sont en fureur, ramenez-les à l'amitié, ceux qui se haïssent,
 ramenez-les à la concorde, car le Seigneur dit : « Bien-
 heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de
 Dieu. »

Les procès
 entre chrétiens.

47. 1. Que vos procès aient lieu le
 deuxième jour de la semaine. Ainsi,
 si votre sentence est contestée, vous
 aurez tout le temps jusqu'au sabbat pour examiner la
 contestation et refaire la paix le dimanche entre les parties
 en désaccord. Que les diacres et les presbytres soient
 présents au procès; qu'ils jugent avec impartialité, en
 hommes de Dieu*, avec justice. 2. Donc que chacune des
 deux parties compare, comme le prescrit également la
 Loi : « Chacun des deux *entre qui il y a un litige* se tiendra
 au milieu du tribunal. » Après les avoir écoutés, procédez
 scrupuleusement au vote et efforcez-vous de faire des deux
 parties des amis avant la sentence de l'évêque, de peur que
 ne soit prononcée sur terre la condamnation du pécheur,
 puisque pendant le procès l'évêque a comme assesseur et
 comme témoin du jugement le Christ de Dieu. 3. Mais si
 on en dénonce certains, les accusant de ne pas bien se
 conduire devant le Seigneur, entendez pareillement chacune
 des deux parties, l'accusateur et l'accusé, sans opinion
 préconçue ni unilatéralement, mais avec justice, dans la

46. e. Matth. 5, 9

47. a. Cf. I Tim. 6, 11 || b. Deut. 19, 17

47-53. Description de la procédure, cf. *Introd.*, § 397 s.

47, 3. Sur la procédure accusatoire, cf. *Introd.*, § 396.

μετὰ δικαιοσύνης, ὡς ὑπὲρ ζωῆς αἰωνίου ἢ θανάτου διδόντες
 20 ἀπόφασιν· « Δικαίως γάρ, φησὶν ὁ Θεός, διώξει τὸ δίκαιον. »
 Ὁ γὰρ δικαίως τιμωρηθεὶς καὶ ἀφορισθεὶς παρ' ὑμῶν
 αἰωνίου ζωῆς καὶ δόξης ἀπόβλητος γέγονεν καὶ παρὰ
 ἀνθρώποις ὅσοις ἄτιμος καὶ παρὰ Θεῶ καταδάδικος.

48. 1. Μὴ πάσης δὲ ἀμαρτίας ποιεῖσθε τὴν αὐτὴν
 ἀπόφασιν, ἀλλ' ἐκάστης ἰδίαν, μετὰ πολλῆς φρονήσεως
 4 κρίνοντες ἕκαστα τῶν πλημμελουμένων, τὰ τε μικρὰ καὶ
 τὰ μεγάλα, καὶ ἄλλως ἔργου, καὶ λόγου πάλιν ἐτέρως, καὶ
 προθέσεως ἢ λοιδορίας ἢ ὑπολήψεως διαφόρων· καὶ τοὺς
 μὲν ὑποβαλεῖς μόναις ἀπειλαῖς, τοὺς δὲ πενήτων χορηγίας,
 8 ἄλλους δὲ νηστείας στυβώσεις, καὶ ἐτέρους ἀφορίσεις
 πρὸς τὸ μέγεθος τοῦ ἐγκλήματος αὐτῶν. 2. Καὶ γὰρ καὶ ὁ
 Νόμος οὐ παντὸς ἀμαρτήματος τὴν αὐτὴν ἐποιεῖτο τιμωρίαν,
 ἀλλὰ ἄλλως μὲν τὰ εἰς Θεὸν καὶ εἰς ἱερέα καὶ εἰς ἱερὸν καὶ
 12 εἰς ἱερεῖον, ἐτέρως δὲ τὰ εἰς βασιλέα καὶ εἰς ἄρχοντα καὶ
 στρατιώτην καὶ ὑπήκοον, ὁμότιμον ἢ οἰκέτην, ἢ εἰς κτήμα
 ἢ εἰς ἄλογον, καὶ πάλιν παρηλλαγμένως τὰ εἰς γονεῖς καὶ
 συγγενεῖς, ἄλλως τὰ ἐξ ἐφόδου, καὶ τὰ ἐκουσίως ἐτέρως·
 16 καὶ τοῖς μὲν θάνατον ἢ διὰ σταυροῦ ἢ τὸν διὰ λίθων, τοῖς δὲ
 ζῆμιαν ἢ μάστιγας ἢ τὸ τὰ ὅμοια παθεῖν οἷς ἔδρασαν.

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

47, 19 ὡς ὑπὲρ : ὡσπερ R || διδόντες : δόντες s M || 20 δικαίως :
 -ος b s p || ὁ θεός > p || διώξει yz || 21 παρ' : ἐξ b ἀφ' o ||
 22 γέγονεν : γενόμενος R

48, 1 μὴ + ἐπὶ s || ἀπάσης R || δὲ > R || ποιεῖσθα R || τ. αὐτὴν
 post ἀμαρτίας H M || 2 ἀλλ' : ἀλλὰ διάφορον καὶ p || ἐκάστης : ἐκάστω
 τὴν R || 3 πλημμελημάτων ayz || μικρὰ : μικρὰ s || 4 καὶ > yz ||
 λόγου + καὶ yz || καὶ³ > yz || 5 ἢ¹ : καὶ R p || ἢ² + καὶ s || ὑπολ. :
 ἀπολήψεως s || καὶ διαφ. ∞ yz || 6 ὑποβαλεῖν s || τοὺς — χορηγίας
 > p || 7 νηστείας b νηστεία o || στυβώσεις : στυβόντες s στηρί-
 ξας R || ἀφορίσεις + ἕκαστον ch || 8 αὐτῶν : αὐτοῦ R ch M || καὶ²
 > R || 10 ἀλλὰ > ch || καὶ² + ἄλλως y¹x + ἄλλος y¹m s [praem. γραφ]
 z || 11 ἱερεῖον : ἱερίον p || δὲ¹ > H || εἰς³ > H M || καὶ² + ἐτέρως
 yz || 12 ἢ οἰκέτην > p || 13 καὶ > yz || 14 ἄλλως : ἀλλὰ s || ἐξ ἐφόδου :
 ἐξέφθης R || ἐκουσίως : ἀκ. ah M || 15 τὸν διὰ + τῶν ch > R
 s || 16 τὸ > b || τὰ > o || ἔδρασαν H

pensée que vous émettez une sentence de vie éternelle ou
 de mort, car Dieu dit : « *En toute justice tu rechercheras ce
 qui est juste.* » Car quiconque est puni à bon droit et exclu
 par vous, celui-là est rejeté de la vie et de la gloire éter-
 nelles; pour les hommes saints, c'est un infâme et pour
 Dieu un réprouvé.

48. 1. Ne prononcez pas la même
 Ajuster les peines aux fautes commises. sentence pour tous les péchés, mais
 pour chacun une sentence particu-
 lière; jugez avec beaucoup de prudence chaque sorte de
 faute commise, les petites et les grandes, d'une façon
 celles qui relèvent des actes et d'une autre façon encore
 celles qui relèvent des paroles, et différemment celles qui
 relèvent de l'intention ou de l'insulte ou du soupçon. Pour
 les uns tu en resteras uniquement à des menaces; à d'autres
 tu imposeras de secourir les pauvres; à d'autres tu infligeras
 des jeûnes; d'autres encore, tu les excluras, selon l'import-
 tance de ce qui leur est reproché. 2. La Loi en effet n'infligeait
 pas pour chaque péché le même châtement, mais elle
 punissait d'une façon les fautes contre Dieu, le prêtre, le
 temple ou le sacrifice, et autrement les fautes contre le
 roi, contre un magistrat, un soldat, un sujet, un collègue
 ou un domestique, contre des biens ou contre un animal, et
 autrement encore les fautes contre les parents et la parenté,
 autrement les fautes par impulsion et autrement les fautes
 volontaires; pour les uns c'était la mort en croix ou par
 lapidation, pour les autres la confiscation ou des coups ou
 des peines en rapport avec ce qu'ils avaient commis.

47. c. Deut. 16, 20

48. Les peines : cf. *Introd.*, § 398.

3. Οὐκοῦν καὶ ὑμεῖς τῶν διαφόρων ἀμαρτημάτων διαφόρους ποιεῖσθε καὶ τὰς τιμωρίας, ἵνα μὴ τις ἀδικία παρεμπεσοῦσα κινήσῃ τὸν Θεὸν εἰς ἀγανάκτησιν· ἧς γὰρ ἂν ἀδίκου κρίσεως
20 μεῖται γένησθε, ταύτης καὶ τὸν ἀπὸ Θεοῦ λήψεσθε μισθόν·
« Ὡς γὰρ κρίματι κρίνετε, κριθήσεσθε^a. »

49. 1. Καθίσαντες οὖν ἐπὶ τὸ κριτήριον, παρόντων ἐκατέρων τῶν προσώπων, οὐ γὰρ ἐροῦμεν ἀδελφῶν, μέχρι οὗ ἐν εἰρήνῃ ἑαυτοὺς ἀπολάβωσιν, ἐρευνᾶτε ἀκριδῶς περὶ
4 τῶν ἐνεχομένων· καὶ πρῶτον περὶ τοῦ κατηγοροῦντος, εἰ πρῶτον τούτου κατηγορεῖ ἢ καὶ ἑτέροις τισὶν ἐγκλήματα κατενόησεν, καὶ εἰ μὴ ἐκ μέμφεως αὐτῶν ἢ φιλονεικία καὶ τὸ ἐγκλημα ὑπόκειται, καὶ ὅποια τις ἢ ἀναστροφή αὐτοῦ
8 ὑπάρχει. 2. Καὶ τοιοῦτος δὲ ὢν εὐσυνειδήτος, μὴ πιστευέσθω μόνος, παράνομον γὰρ τὸ τοιοῦτον, ἀλλ' ἐχέτω καὶ ἑτέρους μάρτυρας ὁμοίους αὐτῷ τὸν τρόπον, καθὼς καὶ ὁ Νόμος λέγει· « Ἐπὶ στόματος δύο καὶ τριῶν μαρτύρων σταθήσεται
12 πᾶν ῥῆμα^a. » 3. Διατί δὲ εἴπομεν τὸν τρόπον αὐτῶν ἐπιζητεῖσθαι ὅποιος τυγχάνει; Ἐπειδὴ πολλάκις ἐγχωρεῖ καὶ τοὺς δύο καὶ τοὺς πλείονας ἐπὶ κακῶ μαρτυρῆσαι καὶ συμφώνως προστῆναι τοῦ ψεύδους, ὡς τοὺς δύο πρεσβυτέ-
16 ρους κατὰ Σωσάννης ἐν Βαβυλωνί^b, καὶ τοὺς υἱοὺς τῶν παρανόμων κατὰ τοῦ Ναβουθὲ ἐν Σαμαρείᾳ^c, καὶ τὸ πλῆθος τῶν Ἰουδαίων κατὰ τοῦ Κυρίου ἐν Ἱερουσαλήμ^d καὶ κατὰ

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

48, 18 ποιεῖσθε : ἔξετε ch || 19 εἰς : πρὸς H M || 20 γενήσεσθε p γίνεσθαι R || τὸν μισθὸν λήψ. ἀπὸ θεοῦ ~ M || ἀπὸ : ὑπὸ s || 21 γὰρ : ἂν ch || κρίνετε : -νεσθαι h
49, 3 εἰρήνη + καὶ ἀγάπη R || ἑαυτοὺς : αὐτοὺς h post μέχρις οὗ a M || ἀπολάβωσιν : συναρμώσουσιν R || 3-4 περὶ — πρῶτον > z || 5 πρῶτον τούτου : πρῶτον τοῦ z πρὸ τούτου οὐ s M πρὸ τούτου R || κατηγορεῖ : κατηγόρησεν R || ἢ > R M || ἐγκλήματα s || 6 κατενόησεν : προσενόησε p || πέμφεως R p || αὐτῶν : αὐτοῦ p + καὶ ἔχθρας καὶ φθόνου R || 7 ὅποια : οἷα R || τις > p || 8 ὑπάρχει : τυγχάνει s || 10 αὐτῶ : αὐτοῦ R p || τὸν τρόπον > R || καὶ > H v || 11 καὶ τριῶν μαρτύρων : μαρτ. καὶ τρ. ~ M || 12 εἴπαμεν o s || ὅποιος + τις H || 15 προστῆναι : προσεστῆναι R || τοῦ > v || ὡς :

3. Donc vous aussi, pour les différents péchés, infligez des punitions différentes, de peur qu'il ne se commette une injustice qui provoquerait la colère de Dieu; car si par votre entremise il se fait un jugement injuste, vous en subirez la sanction, de la part de Dieu, car : « *Du jugement dont vous jugez vous serez jugés*^a. »

Au procès :
l'accusateur
et les témoins.

49. 1. Donc lorsque vous siégez au tribunal et que comparaissent les deux parties — nous ne les appellerons pas frères avant qu'ils n'aient fait la paix entre eux — enquêtez avec soin sur les assignés à comparaître. Tout d'abord sur l'accusateur : (sachez) si c'est la première fois qu'il accuse quelqu'un ou s'il a déjà porté des accusations contre d'autres, si les plaintes de ces derniers ne sont pas à l'origine de la querelle et de l'accusation, enfin quelle est sa conduite. 2. Et s'il est de bonne foi, qu'on ne se fie pas seulement à lui, ce serait illégal, mais qu'il ait d'autres témoins dont la moralité soit semblable à la sienne, comme le dit également la Loi : « *Que par la bouche de deux témoins ou de trois soit réglée toute affaire*^a. » 3. Pourquoi avons-nous dit d'examiner leur moralité? Parce qu'il peut souvent arriver que deux personnes ou plus fournissent un témoignage à charge et s'entendent pour déposer mensongèrement, comme les deux Anciens contre Suzanne à Babylone^b, comme les fils d'impies contre Nabot à Samarie^c et la foule des Juifs à Jérusalem^d contre

ὡςπερ R || 16 σωσάννας o a v || τοὺς + δύο R || 17 τοῦ : τὸν s > R M || ναβουθαί ayz

48. a. Matth. 7, 2

49. a. Deut. 19, 15. II Cor. 13, 1 || b. Cf. Dan. (Suzanne) 13, 36-41 || c. Cf. III Rois 20, 13 (21, 13 hébr.) || d. Cf. Matth. 26

49. Les interrogatoires, cf. *Introd.*, § 396.

Στεφάνου τοῦ πρωτομάρτυρος αὐτοῦ^ο. 4. Ἔστωσαν οὖν
 20 οἱ μάρτυρες πραεῖς, ἀόργητοι, ἐπιεικεῖς, ἀγαπητικοί,
 σώφρονες, ἐγκρατεῖς, ἀπόνηροι, πιστοί, θεοσεβεῖς· ἡ γὰρ
 τῶν τοιούτων μαρτυρία καὶ διὰ τοῦ τρόπου αὐτῶν βεβαία
 καὶ διὰ τῆς ἀναστροφῆς αὐτῶν ἀληθῆς ὑπάρχει. 5. Τῶν
 24 δὲ μὴ τοιούτων μὴ παραδέχεσθε τὴν μαρτυρίαν, εἰ καὶ
 συμφωνεῖν δοκοῦσιν ἐπὶ τῇ ψευδομαρτυρίᾳ· προστέτακται
 γὰρ ἐν τοῖς Νόμοις· «Ὁὐκ ἔσθι μετὰ πολλῶν ἐπὶ κακία,
 οὐ παραδέξῃ ἀκοὴν ματαίαν, οὐ συγκαταθήσῃ μετὰ πλήθους
 28 ἐκκλῖναι τὸ δίκαιον^ο.»

50. 1. Ἐν μέρει δὲ καὶ τὸν κρινόμενον εἰδέναι ὀφείλετε,
 ὁποῖός ἐστιν τῇ τοῦ βίου συνηθείᾳ καὶ ἀναστροφῇ· εἰ
 μεμαρτυρημένος τὸν βίον, εἰ ἀνέγκλητος, εἰ ὁσιότητα
 4 ἐζηλωκώς, εἰ φιλόχρητος καὶ φιλόξενος καὶ φιλόπτωχος
 καὶ φιλάδελφος, εἰ μὴ αἰσχροκερδῆς καὶ μὴ βρώτης καὶ
 χρηματολαίλαψ, εἰ σώφρων καὶ μὴ ἄσωτος ἢ μέθυσος ἢ
 ἀργοφάγος, εἰ εὐσπλαγχνός καὶ εὐμετάδοτος. 2 (50). Εἰ
 8 γὰρ αὐτῷ προϋπόκειται ἔργα φαῦλα, ἤδη ἐκ μέρους ἀληθεῖς
 ἂν εἴεν καὶ αἱ νῦν αὐτῷ ἐπιφερόμεναι κατηγορίαι, εἰ μὴ
 ἂν αὐτῷ τὸ δίκαιον ἔχει συναγωνιζόμενον· ἐγγωρεῖ γὰρ
 αὐτὸν ἡμαρτηκέναι μὲν ποτε, τούτου δὲ τοῦ ἐγκλήματος
 12 ἀθῶον ὑπάρχειν. 3. Διὸ ἀκριβῶς περὶ τὰ τοιαῦτα νήφοντες,
 ἀσφαλεῖς καὶ βεβαίαις ποιεῖσθε τὰς ἀποφάσεις κατὰ τοῦ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

49, 19 πρωτομ. : μάρτυρος h || αὐτοῦ > oh || 21 ἡ : εἰ p || 22 τῶν
 > h || 23 διὰ : ἐκ R || αὐτῶν ἀληθῆς > p || ὑπάρχει post βεβαία p ||
 24 δὲ : γὰρ p || τὴν μαρτυρίαν : τὰς μαρτυρίας s M || 24-25 εἰ καὶ ...
 δοκοῦσιν : καὶν ... δοκῶσιν H M || 25 σύμφωνοι R || δοκοῦσι + εἶναι
 R || ψευδομ. : καταμαρτυρία H M || 26 τῷ νόμῳ a² || ἐπὶ : ἐν R ||
 27 συγκαθήσῃ R s || πλήθος p

50, 1 ἐν μέρει δὲ > p || καὶ τ. κριν. post ὀφείλετε p || 2 εἰ : ἡ s ||
 3 τὸν βίον : τῷ βίῳ R || εἰ¹ et² : ἡ s || 4 εἰ : ἡ s || φιλόχ. καὶ > yz || φιλό-
 ξενος καὶ φιλόχρητος ~ s || καὶ φιλόπτωχος : εἰ φ. p > R || 5 εἰ :
 ἡ s > R || καὶ μὴ βρώτης > yz p || 6 χρ. : χρηματολάψ s M πολυ-
 ἀνάλωτος yz || ἡ ... ἡ : εἰ ... εἰ eh s εἰ μὴ ... καὶ μὴ M || 6-7 ἡ

le Seigneur et contre Étienne, son premier martyr^ο. 4. C'est pourquoi, que les témoins soient humbles, calmes, équitables, bien disposés, de bon sens, tempérants, sans méchanceté, fidèles, pieux. Car leur témoignage sera renforcé par leur conduite et authentifié par leur comportement. 5. Mais n'admettez pas le témoignage de gens qui ne leur ressembleraient pas, même s'ils semblent s'accorder dans leur faux témoignage; car il est prescrit dans les Lois : « Tu ne te joindras pas au grand nombre pour faire le mal, tu n'admettras pas de récit faux, tu ne donneras pas ton assentiment à la masse pour faire dévier la justice^ο. »

L'accusé.

50. 1. A son tour, vous devez examiner l'accusé : quelle est sa façon de vivre, sa conduite? lui rend-t-on témoignage sur sa vie? est-il irréprochable, a-t-il recherché à vivre saintement? a-t-il le souci des veuves, des étrangers, des pauvres, des frères? n'est-il pas avaricieux, goinfre, gaspilleur? a-t-il du bon sens, n'est-il pas libertin, ivrogne, paresseux? est-il bienveillant et généreux? 2. Car si on lui reprochait de mauvaises actions antérieures, les accusations portées maintenant contre lui seraient déjà vraies en partie, à moins qu'il n'ait le droit pour lui. En effet il est possible qu'il ait péché jadis, mais qu'il soit innocent au regard de la présente accusation. 3. Aussi, soyez prudents et vigilants en pareil cas et rendez contre l'accusé des sentences fondées

μέθυσος — εὐμετάδοτος > R || 7 εἰ + μὴ M || 8 προϋπόκειται M ||
 ἤδη : ἡδει p ἡ δὲ o εἰ δὲ b || ἀληθεῖς : -θείας R || 9 ἐπιφερό-
 μεναι αὐτῷ a || κατηγορίαι > R || εἰ : ἐπει R s || 10 ἂν > R s ||
 ἔχη eh ἔχοι yz || 11 αὐτῷ s || μὲν > R

49. e. Cf. Act. 6-7 || f. Εκ. 23, 2.1

50, 3. Le but recherché, c'est la conversion du coupable. Cf. *Introd.*, § 395.

ἐλεγχθέντος· καὶ ἐὰν μετὰ τὸν ἀφορισμὸν συγγνώμην
 αἰτῆ καὶ προσπέσῃ τῷ ἐπισκόπῳ καὶ ἡμαρτηγένοι ὁμολογῆ,
 16 προσδέξασθε αὐτόν. 4. Μήτε δὲ τὸν συκοφάντην ἀτιμώρητον
 ἐάσητε, ἵνα μὴ καὶ ἕτερόν τινα καλῶς βιοῦντα βλασφημῆσῃ
 ἢ ἕτερον τινα προτρέψῃται τὰ ὅμοια αὐτῷ δρᾶσαι, μήτε μὴν
 τὸν ἐλεγχθέντα ἀνύβριστον, ὅπως μὴ καὶ ἕτερος τοῖς αὐτοῖς
 20 αὐτῷ ἐνσχεθῆ. Οὕτε γὰρ μάρτυς κακῶν ἀτιμώρητος ἔσται,
 οὐθ' ὁ πλημμελῶν δίκης ἐκτός.

51. 1. Εἵπομεν δέ, ὅτι κρίσεις οὐ δίκαιον μονομερεῖς
 ποιεῖσθαι. Ἐὰν γὰρ τοῦ ἐνὸς προσώπου ἀκούσητε, μὴ
 παρόντος τοῦ ἑτέρου μηδὲ ἀπολογησαμένου πρὸς τὸ ἐπιφε-
 4 ρόμενον ἔγκλημα, καὶ προπετῶς ἐξενέγκητε ψῆφον κατακρι-
 σεως, ἔνοχοι τῆς ἀναίρεσεως καὶ συμμερισταὶ τῷ συκοφάντη
 παρὰ Θεῶν εὐρεθήσεσθε τῷ δικαίῳ κριτῇ. « Ὡς γὰρ ὁ
 8 κρατῶν κέρκου κυνός, οὕτως ὁ προεστὸς ἀλλοτρίας κρί-
 σεως. » 2. Ἐὰν δὲ μιμηταὶ γένησθε τῶν ἐν Βαβυλῶνι
 πρεσβυτέρων, οἵτινες καταμαρτυρήσαντες τῆς Σωσάννης
 ἀδίκως κατεδίκασαν αὐτὴν εἰς θάνατον^β, ἔνοχοι τῆς ἐκείνων
 κρίσεως καὶ καταδίκης γενήσεσθε, ὅτι τὴν μὲν Σωσάνναν
 12 ὁ Κύριος διὰ τοῦ Δανιὴλ ἐρρύσατο ἐκ χειρὸς παρανόμων, τοὺς
 δὲ ἐνόχους τοῦ αἵματος αὐτῆς πρεσβυτέρους ἐν πυρὶ κατε-
 δίκασεν, ὑμᾶς δὲ δι' αὐτοῦ ἀνειδισεν λέγων· « Οὕτως μωροὶ
 οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ; Οὐκ ἀνακρίναντες οὐδὲ τὸ ἀληθὲς ἐπιγόντες

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

50, 14 ἐλέγχοντος R p || ἀφορισμὸν + μὲν yz || 15 ὁμολογεῖ ch M ||
 16 μήτε δὲ : μὴ δὲ p μὴδὲ R ch || 18 τινα > R ch M || αὐτῷ :
 αὐτοῦ s > R || μήτε : μὴδὲ R || 19 ἀνύβριστον + ἐάσητε p || ὅπως
 μὴ : ἵνα p || καὶ > a || 20 αὐτῷ > H M || ἐνσχεθῆ : ἐνσχυνθῆ p
 συνσχεθῆ R || κακῶν : κακῶς p || 21 οὐθ' ὁ : οὐδ' ὁ ch οὕτε ὁ s
 M οὐδοῦ R

51, 1 ὅτι + τὰς ayz || 3 τοῦ > yz || 4 καὶ > R H s || 5 συμμεριῖται
 v συμμετριῖται a || 6 τῷ δικαίῳ κρ. παρὰ s || 9 σωσάννης :
 -ας v || 11 γενήσεσθε : γένησθε a v || μὲν > R || 12 χειρῶν p || 13 ἐν
 > s M || 14 οὕτω z || 15 οἱ > R chy M || οὐκ ἀνακρ. : ὄν κατακρ.
 o || ἀληθὲς : σαφὲς H M

et solides. Si, après son exclusion, il demande pardon, s'il
 se jette aux pieds de l'évêque et confesse son péché, recevez-
 le. 4. Par ailleurs, ne laissez pas le calomniateur impuni,
 de peur qu'il n'en accuse encore d'autres, dont la vie est
 droite, ou n'en décide un autre à commettre les mêmes
 méfaits que lui; ne laissez pas partir le coupable sans le
 réprimander, de peur qu'un autre ne persiste dans la même
 attitude que lui. Car ni le témoin malfaisant ne restera
impuni^a, ni le coupable n'échappera à la punition.

51. 1. Nous avons dit qu'il n'est
 Appel à juger avec justice. pas juste d'instruire les procès avec
 partialité. Car si vous n'écoutez qu'une
 partie, sans que l'autre soit présente et se défende contre
 l'accusation produite, et si vous émettez avec précipitation
 un vote de condamnation, Dieu, le juste juge, vous
 reconnaîtra responsables de la perte d'un homme et
 complices du calomniateur. Car : « *Semblable à celui qui
 saisit un chien par la queue, tel est quiconque préside un
 jugement hostile*. » 2. Si vous imitez les Anciens de Baby-
 lone, qui portèrent un faux témoignage contre Suzanne et
 la condamnèrent à mort injustement^b, vous serez passibles
 de leur jugement et de leur condamnation : Suzanne, quant
 à elle, le Seigneur l'a délivrée par Daniel de la main des
 méchants, mais les Anciens, redevables de son sang, il les
 a condamnés au feu; pour ce qui est de vous, il a fait ces
 reproches par Daniel : « *Les fils d'Israël sont-ils sots à ce
 point? Sans l'avoir examinée et sans avoir découvert le vrai,*

50. a. Prov. 19, 5.9

51. a. Prov. 26, 17 || b. Cf. Dan. (Suzanne) 13, 36-41

51, 2. Dans Dan. 13, 61, rien n'est dit sur le supplice des deux
 Anciens; mais une tradition juive a identifié ces deux faux témoins
 avec les deux faux prophètes que le roi de Babylone fit périr par
 le feu (cf. Jér., 29, 21-22).

16 κατεκρίνατε θυγατέρα Ἰσραήλ; Ἄναστρέψατε οὖν εἰς τὸ κριτήριον· ψευδῆ γὰρ οὗτοι κατεμαρτύρησαν αὐτῆς. »

52. 1. Θεάσασθε δὲ καὶ τὰ κοσμικὰ δικαστήρια, ὧν τῆ ἐξουσίᾳ ὄρωμεν ἀγομένους φονεῖς, μοιχοὺς, φαρμακοὺς, τυμβωρύχους, ληστές· καὶ τὰς ἀνακρίσεις αὐτῶν λαθόντες
4 οἱ ἡγούμενοι παρὰ τῶν προσαγόντων λέγουσιν τῷ κακούργῳ, εἰ ταῦτα οὕτως ἔχει· κάκεινου συγκαταθεμένου οὐκ εὐθέως ἐπὶ τὴν κόλασιν αὐτὸν ἐκπέμπουσιν, ἀλλὰ πλειοσὶν ἡμέραις
8 παραπετάσματος μέσου· τελευταῖον ὅρον καὶ ψῆφον θανάτου ὁ μέλλων ἐκφέρειν κατ' αὐτοῦ, πρὸς τὸν ἥλιον ἐπάρας τὰς χεῖρας, διαμαρτύρεται ἀθῶος ὑπάρχειν τοῦ αἵματος τοῦ ἀνθρώπου, καίτοι ὄντες ἐθνικοὶ καὶ οὐ γινώσκοντες θεϊότητα
12 ἢ τὴν εἰς αὐτοὺς ἀπὸ Θεοῦ ἄμυναν ὑπὲρ τῶν ἀναίτιως κατακριθέντων. 2 (53). Ὑμεῖς δέ, γινώσκοντες, τίς ὁ Θεὸς ἡμῶν καὶ ὁποῖα τὰ κρίματα αὐτοῦ, πῶς ἂν κατὰ ἐπήρειαν δυνήσεσθε τιμὴν ἀπόφασιν δοῦναι, τῆς κρίσεως
16 ὑμῶν παραχρῆμα γινωσκομένης Θεῷ; 3. Καὶ εἰ μὲν δικαίως ἐκρίνατε, δικαίων ἀμοιβῶν καταξιωθήσεσθε καὶ νῦν καὶ εἰς αὐτίς· εἰ δὲ ἀδίκως, πάλιν τῶν ὁμοίων τεύξεσθε. Ἡμεῖς μὲν οὖν, ἀδελφοί, συμβουλευόμεν ὑμῖν μᾶλλον ἐπαίνων
20 ἀξιούσθαι παρὰ Θεοῦ ἢ ψόγων, ὅτι Θεοῦ ἔπαινος ζωὴ αἰώνιος ἀνθρώποις, ὥσπερ οὖν καὶ ὁ ψόγος θάνατος. ἀέτιδος.

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

51, 16 θυγατέραν p

52, 1 δὲ > y^{aez} || 2 ὄρωμεν ἀγ. : ὄρωμένους R || 3 λαμβάνοντες R || 4 παρὰ : ὑπὸ H M || λέγουσιν + αὐτῷ o || 5 συγκατατιθεμένου s M || 6 ἐπὶ : εἰς R || ἀλλὰ : ἀλλ' ἐν ch || 7 αὐτοῦ post ἐξέτασιν p || 8 μέσου : μέσον s + οὐ p + εἶτα yz || θανάτου + δίδοντες ἀλλ' p || 9 ἐκφέρειν : εἰσφ. R || πρὸς τ. ἥλιον post χεῖρας R || 10 διαμαρτύρεται R || 11 καίτοι + δὲ yz || θεότητα R h || 12 ἢ : καὶ εἰς R || αὐτοῦ o || 13 κατακριθέντων + τοῦτο ποιούσι yz + ἀποφεύγουσιν a || 14 ὁποῖα : ποῖα o c || 14-15 κατὰ ἐπήρειαν > R || 16 ὑμῶν : ἡμῶν o M || καὶ > yz || μὲν + οὖν yz || 17 ἐκρίνατε > R || δικαίῳ ἀμοιβὴν R || καὶ² > R a || 18 εἰς > R || 19 συμβουλευόμεν R ch || 20 παρὰ

vous avez condamné une fille d'Israël! Retournez donc au tribunal, car ils ont porté un faux témoignage contre elle. »

**L'exemple
des tribunaux
séculiers.**

52. 1. Considérez encore les tribunaux séculiers; nous voyons que sont remis en leur pouvoir les meurtriers, les adultères, les empoisonneurs, les pilleurs de tombes, les brigands; les magistrats s'informent, auprès de ceux qui les ont déferés en justice, des enquêtes faites; puis ils demandent au malfaiteur si tels sont les faits; s'il avoue, ils ne l'envoient pas tout de suite au supplice, mais pendant plusieurs jours ils enquêtent à son sujet, multipliant les consultations et isolés derrière la tenture. Finalement, celui qui doit porter décret et sentence de mort contre le prévenu lève les mains vers le soleil et proteste qu'il est innocent du sang de cet homme^a; et pourtant il s'agit de païens, qui ne connaissent ni ce qu'est Dieu ni la vengeance divine qui les menace si des innocents sont condamnés. 2. Mais vous, vous savez qui est notre Dieu et quels sont ses jugements, alors comment pourriez-vous condamner quelqu'un abusivement, puisqu'à l'instant même votre jugement est connu de Dieu? 3. Si vous avez jugé avec justice, vous serez gratifiés de justes récompenses, maintenant et pour l'avenir; mais si ce fut de façon injuste, vous recevrez à l'inverse ce qui y correspond. Frères, nous vous conseillons donc de mériter de Dieu des éloges plutôt que des blâmes, car l'éloge de Dieu, c'est la vie éternelle pour les hommes, tout comme le blâme, c'est la mort éternelle.

+ τοῦ yz || θεῷ : θεοῦ R yz || ὅτι + ὁ yz || 21 ὥσπερ — ὁ *evanuit* in a || ψόγος θ. ἀέτιδος : θάνατος αἰώνιος ἐστὶν R

51. c. Dan. (Suzanne) 13, 48-49

52. a. Cf. Matth. 27, 24. Jonas 1, 14

53. 1. Διὸ γίνεσθε δίκαιοι κριταί, εἰρηνοποιοί, ἀόργητοι ·
 « Ὁ ὀργιζόμενος γὰρ εἰκὴ τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ ἔνοχος ἔσται
 τῇ κρίσει^a. » 2. Εἰ δὲ καὶ συμβῆ ἕξ ἐνεργείας τινὸς
 4 ὀργισθῆναι ὑμᾶς κατὰ τινος, ὁ ἥλιος μὴ ἐπιδυέτω ἐπὶ τῇ
 ὀργῇ ὑμῶν^b. « Ὀργίζεσθε γάρ, φησὶν ὁ Δαυὶδ, καὶ μὴ
 ἀμαρτάνετε^c. » Τοῦτ' ἔστιν ταχέως διαλλάσσεσθε, ὅπως
 μὴ ἡ ἐπίμονος ὀργὴ μνησικακία γένηται καὶ ἀμαρτίαν
 8 ἀπεργάσῃται · « Ψυχαὶ γὰρ μνησικακῶν εἰς θάνατον »^a,
 φησὶν ὁ Σολομών. 3. Λέγει δὲ καὶ ὁ Κύριος ἡμῶν καὶ
 σωτὴρ Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἐν Εὐαγγελίοις · « Ἐάν προσφέρῃς
 τὸ δῶρόν σου ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον καὶ ἐκεῖ μνησθῆς, ὅτι ὁ
 12 ἀδελφός σου ἔχει τι κατὰ σοῦ, ἄφες ἐκεῖ τὸ δῶρόν σου
 ἔμπροσθεν τοῦ θυσιαστηρίου καὶ ὑπάγε πρῶτον διαλλάγηθι
 τῷ ἀδελφῷ σου, καὶ τότε ἔλθων πρόσφερε τὸ δῶρόν σου
 ἔμπροσθεν τοῦ θυσιαστηρίου^e. » 4. Δῶρον δὲ ἔστιν Θεῷ ἡ
 16 ἐκάστου προσευχὴ καὶ εὐχαριστία · ἐάν οὖν ἔχης τι κατὰ
 τοῦ ἀδελφοῦ σου ἢ αὐτὸς ἔχη τι κατὰ σοῦ, οὔτε αἰ προσευ-
 χαὶ σου εἰσακουσθήσονται οὔτε αἰ εὐχαριστίαι σου προσ-
 δεχθήσονται διὰ τὴν ὑποκειμένην ὀργήν.
 20 5. Χρὴ δὲ συνεχῶς προσεύχεσθαι ὑμᾶς, ἀδελφοί · ἀλλ'
 ἐπειδὴ τῶν ἐν ὀργαῖς ἀδίκως ἐχθραίνοντων ἀδελφοῖς ὁ Θεὸς
 οὐκ ἐπακούει, καὶ ἐάν τρις τῆς ὥρας προσεύξωνται, χρὴ
 24 διαλθεῖν πᾶσαν ἐχθραν καὶ μικροψυχίαν, ἵνα δυνώμεθα
 προσεύχεσθαι καθαροῖ τῇ καρδίᾳ καὶ ἀρύπτῳ. 6. Καίτοιγε

bo (= R) achyz (= H) s pν (= M)

53, 1 δίκαιοι κριταί *evanuit in a* || 2 εἰκὴ *ante* ἔνοχος **H M** || 3 τῆς
 κρίσεως **R** || καὶ > **M** || 4 ἐπιδυνέτω **o p** || 4-5 τ. ὀργῇ : τῷ παρορ-
 γισμῷ **R yz** || 5 ὑμῶν + τοῦτο συνοδᾶ καὶ ὁ δαβὶδ φησὶν **yz** || γὰρ —
 δαβὶδ > **yz** || 6 τοῦτ' ἔστιν *post* διαλλ. **h** || ταχέως : τοῦ ταχ. **b** || 7 ἡ
 > **p** || ἐπίμονος + ἡ **b** || 7-8 καὶ ἀμαρτίαν ἀπεργ. > **ch** || 8 ψυχὴ
s || γὰρ : δὲ **chyz** || 9 καὶ¹ > **a** || 9-10 καὶ² σωτὴρ > **s** || 10 ὁ > **b z**
 || 10-11 προσφ. τ. δῶρον : προσφέρον **R** || 12 σοῦ² > **M** || 15 ἔμπροσθεν
 τ. θ. > **H M** || ἔστιν + τῷ **ch** || θεοῦ **R** || 16 ἐκάστον **z** || ἔχης : ἔχεις
R a v || 17 ἔχη : ἔχει **R achz s^{ac} v** || 18-19 οὔτε — προσδεχθ. > **R**
z || 19 ἐπικειμένην **ch** κειμένην **y^{ac}z** || 20 ἀλλ' : καὶ **yz** || 22 οὐκ
 ἐπ. : οὐχ ὑπακούει **h M** || χρὴ : δεῖ **ch** > **R** || 23 διαλθεῖν : λύειν
ch || 24 προσεύχεσθαι : προσεύξασθαι **R**

Appel
 à la réconciliation.

53. 1. C'est pourquoi, soyez des
 juges justes, des artisans de paix,
 exempts de colère, car : « *Qui s'irrite*
sans raison contre son frère sera passible du jugement^a. »
 2. Mais s'il vous arrivait, sous l'influence d'autrui, de vous
 irriter contre quelqu'un, *que le soleil ne se couche pas sur*
votre colère^b. Car David dit : « *Irritez-vous, mais ne péchez*
point^c. » C'est-à-dire : réconciliez-vous vite, de peur qu'une
 colère tenace ne devienne rancune et ne provoque un péché.
 « Car les âmes *des rancuniers vont à la mort^a* », dit Salomon.
 3. De même notre Seigneur et Sauveur Jésus, le Christ, dit
 dans les Évangiles : « *Lorsque tu présentes ton offrande sur*
l'autel et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose
contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel et va d'abord
te réconcilier avec ton frère, puis viens présenter ton offrande
devant l'autel^e. » 4. L'offrande à Dieu, c'est la prière et
 l'action de grâces d'un chacun; si donc tu as quelque
 chose contre ton frère ou que lui ait quelque chose contre
 toi, ni tes prières ne seront exaucées ni tes actions de
 grâces ne seront reçues, à cause de la colère qui est par-
 dessus.

5. Il vous faut donc prier sans cesse, frères; mais
 puisque Dieu n'exauce pas ceux qui dans leur colère
 haïssent injustement des frères, même s'ils prient trois
 fois par heure, il faut mettre fin à toute haine et à toute
 bassesse de sentiment, afin que nous puissions prier d'un
 cœur pur et sans tache. 6. Du reste, le Seigneur a prescrit

53. a. Matth. 5, 22 || b. Éphés. 4, 26 || c. Ps. 4, 5. Éphés. 4, 26 ||
 d. Prov. 12, 28 || e. Matth. 5, 23-24

53. L'observation de ces préceptes doit limiter les recours aux
 tribunaux; cf. *Introd.*, § 392.

καὶ ἐχθροὺς ὁ Κύριος ἀγαπᾶν προσέταξεν, οὐχὶ δὲ καὶ τοὺς φίλους μισεῖν, καὶ ὁ νομοθέτης φησὶν · « Οὐ μισήσεις πάντα ἄνθρωπον, οὐ μισήσεις τὸν ἀδελφόν σου τῇ διανοίᾳ σου, 28 ἔλεγμῶ ἐλέγξεις τὸν ἀδελφόν σου καὶ οὐ λήψῃ δι' αὐτὸν ἁμαρτίαν· οὐ μισήσεις Αἰγύπτιον, ὅτι πάροικος ἦσθα παρ' αὐτῶ · οὐ μισήσεις Ἰδουμαῖον, ὅτι ἀδελφός σου ἐστίνε. » Καὶ ὁ Δαυὶδ λέγει · « Εἰ ἀνταπέδωκα τοῖς ἀνταποδιδουσί 32 μοι κακά^h. » 7. Ὅθεν εἰ Χριστιανὸς εἶναι θέλεις, ἐξακολουθεῖ τῶ τοῦ Κυρίου Νόμῳ · « Λύε πάντα σύνδεσμον ἀδικίαςⁱ. » Ἐπὶ σοὶ γὰρ ὁ σωτὴρ ἐξουσίαν ἔθετο ἀφιέναι ἁμαρτίας τῶ ἀδελφῶ τὰς εἰς σὲ γενομένας ἕως ἐβδομηκοντά- 36 κὺς ἑπτάⁱ, τοῦτ' ἔστιν τετρακοσίας ἐνενήκοντα. 8. Ποσάκις οὖν ἤδη ἀφῆκας τῶ ἀδελφῶ σου, ἵνα μὴ θελήσης αὐτῶ ἀφιέναι καὶ νῦν; Καίτοι ἀκούσας τοῦ Ἰερεμίου λέγοντος, ὅτι · « Ἐκαστος τὴν κακίαν τοῦ πλησίον αὐτοῦ μὴ συζητεῖς 40 ἐν ταῖς καρδίαις ὑμῶν^k. » Σὺ δὲ μνησικακεῖς καὶ συντηρεῖς ἐχθραν καὶ ἐπὶ κρίσιν ἔρχῃ καὶ μῆνιν ὑφορᾷς καὶ ἡ προσευχὴ σου ἐμποδίζεταιⁱ. 9. Ἄλλ' εἰ καὶ τὰ τετρακόσια ἐνενήκοντα συνεχώρησας ἀφεις τῶ ἀδελφῶ σου, πλεόνασον τὴν ἀοργησίαν 44 ἐπὶ πλεῖον εἰς ἀγαθωσύνην δι' ἑαυτὸν · κἂν ἐκεῖνος μὴ ποιῇ, ἀλλάγε σὺ διὰ τὸν Θεὸν σπουδάζε ἀφιέναι τῶ πλησίον, ὅπως γένη υἱὸς τοῦ Πατρὸς σου τοῦ ἐν οὐρανοῖς^m καὶ προσευχόμενος ὑπακούῃ ὡς φίλος Θεοῦ.

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

53, 26 φίλους : φιλοῦντας ὑμᾶς o || φησὶν *post* πάντα yz || 27 τῆς διανοίας o || 28 οὐ + μὴ o || 29 μισήσεις + τὸν p || 30 σου : σοι p || 31 λέγει > yz || 32 θέλεις εἶναι c ayz || ἔξακ. : ἀκολουθεῖ yz || 34 ὁ σωτὴρ : ὁ κύριος a *post* ἐξουσίαν M || 35 τῶ > R || σὲ > R || 36 τετρακοσίαις R -κόσια p τετράς v || 37 ἤδη a || ἀφῆκ. ἤδη c yz || ἀφέωκας ch || ἵνα μ. θελ. : ὅτι οὐ θέλεις yz || 38 ἀφεῖναι ch || 39 ὅτι > yz || 40 καὶ συντ. : καὶ συζητεῖς s M > R || 41 ἐχθραν : ἐχθραίνων R || ὕφ. R : ὕφορᾶ a ὕφορᾶσαι ch s M φυλάττεις διὰ τοῦτο yz || 42 τὰ > R e s || τετρακοσίας R τετράκις s || 43 συνεχώρησας > a || 44 εἰς ἀγαθ. > R || δι' ἑαυτὸν : δι' αὐτὸν ch διὰ σεαυτὸν yz || κἂν + οὖν yz || μὴ > R || 45 ἀφιέναι :

d'aimer même les ennemis, comme aussi de ne pas haïr les amis, et le législateur dit : « Tu ne haïras aucun homme, tu ne haïras pas ton frère au fond de ton âme, d'un blâme tu blâmeras ton frère et tu ne seras pas chargé d'un péché à cause de luiⁱ, tu ne haïras pas l'Égyptien parce que tu as demeuré chez lui, tu ne haïras pas l'Édomite parce qu'il est ton frère^e. » Et David dit : « Si j'ai rendu la pareille à ceux qui m'ont fait du mal^h. » 7. Aussi, si tu veux être chrétien, obéis à la Loi du Seigneur : « Défais tout lien d'injusticeⁱ. » En effet le Sauveur t'a donné le pouvoir de pardonner à ton frère les péchés commis contre toi jusqu'à soixante-dix fois sept foisⁱ, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt-dix fois. 8. Par conséquent, combien de fois as-tu déjà pardonné à ton frère pour que maintenant tu ne veuilles plus lui pardonner? Pourtant tu as entendu Jérémie dire : « En vos cœurs ne méditez pas chacun le mal contre votre prochain^k. » Mais toi, tu gardes rancune, tu conserves la haine, tu en arrives au procès, tu redoutes la vengeance et ta prière est mise en échecⁱ. 9. Mais même si tu as déjà pardonné et remis à ton frère quatre cent quatre-vingt-dix fois, abonde en indulgence, au-delà, jusqu'à la bonté, à cause de toi-même; même si lui ne le fait pas, toi pourtant, à cause de Dieu, empresse-toi de pardonner à ton prochain, pour que tu deviennes un fils de ton Père des cieux^m et que dans ta prière tu sois exaucé, en tant qu'ami de Dieu.

ἀφεῖναι R s v || 46 σου > R || 47 ὑπακούῃ : ἐπακούῃ h ἐπακούση R e || φίλος + τοῦ p

53. f. Lévi. 19, 17 || g. Deut. 23, 7 || h. Ps. 7, 5 || i. Is. 58, 6 || j. Matth. 18, 21-22 || k. Zach. 8, 17 || l. Cf. Matth. 5, 22-24 || m. Matth. 5, 45

54. 1. Διὰ τοῦτο, ὃ ἐπίσκοποι, μελλόντων ὑμῶν εἰς
προσευχὴν ἀπαντᾶν μετὰ τὴν ἀνάγνωσιν καὶ τὴν ψαλμωδίαν
καὶ τὴν ἐπὶ ταῖς γραφαῖς διδασκαλίαν, ὁ διάκονος πλησίον
4 ὑμῶν ἐστὼς μετὰ ὑψηλῆς φωνῆς λεγέτω · « Μὴ τις κατὰ
τινος, μὴ τις ἐν ὑποκρίσει », ἵνα, ἐὰν εὐρεθῇ ἐν τισὶν ἀντι-
λογία, συνειδήσει κρουσθέντες δεηθῶσιν τοῦ Θεοῦ καὶ
διαλλαγῶσιν τοῖς ἀδελφοῖς. 2. Εἰ γὰρ τοὺς ἐν οἰκίᾳ τινὸς
8 εἰσερχομένους πρὸ πάντων δεῖ λέγειν · « Εἰρήνη τῷ οἴκῳ
τούτῳ », ὡς υἱοὺς εἰρήνης^a εἰρήνην χαρίζομένους τοῖς
ἀξίοις, καθὼς γέγραπται · « Τοῖς ἐγγύς καὶ τοῖς μακρὰν^b,
οὐς ἔγνω ὁ Κύριος ὄντας αὐτοῦ^c », πολλὰ μᾶλλον τοὺς ἐν
12 Ἐκκλησίᾳ Θεοῦ εἰσερχομένους χρὴ πρὸ πάντων ἐπεύχεσθαι
τῷ λαῷ τὴν τοῦ Θεοῦ εἰρήνην. 3. Εἰ δὲ ἄλλοις ταύτην ἐπεύ-
χεται, πολλὰ μᾶλλον αὐτὸς αὐτῆς ἐντὸς ὑπαρχέτω ὡς
τέκνον φωτός^d · ὁ γὰρ μὴ ἔχων αὐτὴν ἐν ἑαυτῷ οὐκ ἔστιν
16 ἀξιόπιστος ἄλλοις αὐτὴν χαρίζεσθαι. 4. Διὸ πρὸ πάντων
χρὴ εἰς ἑαυτὸν εἰρηνεύειν αὐτόν · ὁ γὰρ πρὸς ἑαυτὸν μὴ
στασιάζων οὐδ' ἂν πρὸς ἄλλον διαμαχεσθήσεται, ἀλλ' ἔσται
εἰρηνικός, φιλικός, συνάγων τὰ τοῦ Κυρίου καὶ συνεργός
20 αὐτοῦ γινόμενος πρὸς τὸ πλεονάσαι αὐτῷ τοὺς σφζομένους
ἐν ὁμοιοῖα. 5. Οἱ γὰρ ἐπινοοῦντες ἔχθρας καὶ μάχας, ἀντιλο-
γίας καὶ κρίσεις πονηροὶ καὶ τοῦ Θεοῦ ἀλλότριοι τυγχά-
νουσιν.

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

54, 1 τοῦτο + οὖν c || ἐπίσκοπε o || εἰς : πρὸς chy^{ms} > y^{tz} ||
2 ἀπάντων p || 4 ἐστὼς ante πλησίον ayz M || 4 & 5 μὴ τις : μηδεὶς
R || 6 κρουσθέντες : καθαρᾶ ch || τ. θεοῦ : τῷ κυριῷ R s || 9 υἱός R || χαρι-
ζόμενος a^o χαρίζομένους M || 10-11 τοῖς¹ — αὐτοῦ : ἐλθὼν εὐηγγε-
λίστατο εἰρήνην ὑμῖν τοῖς μακρὰν καὶ τοῖς ἐγγύς yz || 11 ὁ > H
M || πολλῶν : πολλῶν z πολὺ H s || 12 ἐπεύχεσθαι : προσεύχεσθαι
M || 13 τ. λαῷ : τ. θεῷ s M > R a || θεοῦ : λαοῦ s M || δὲ : γὰρ
yz || 13-14 ἐπεύχεσθε s || 14 πολλῶν : πολὺ H || αὐτῆς αὐτὸς < ch ||
αὐτὸς > b s || ἐντὸς > s || ὑπαρχ. : ὑπάρχειν ὀφείλει yz || 15 αὐτὴν :
ταύτην M || 16 ἀξιόπ. > s || 17 μὴ : οὐ R ante προς ayz || 18 οὐδ' :
οὐτ' M οὐτε ch || ἂν > ch || ἀλλ' > v || ἔσται : ἔστω p > v ||
19 φιλ. : φίλος R s || 20 γινόμενος ayz γενόμενος h || αὐτῷ :
ἑαυτὸν p || 21 ὁμοιοῖα : ἀληθεία ch || γὰρ : δὲ yz || 22 κρίσεις :

**La réconciliation
pendant la liturgie.**

54. 1. C'est pourquoi, ô évêques, quand vous êtes sur le point de commencer la prière, après la lecture, la psalmodie et l'instruction sur les Écritures, que le diacre, debout près de vous, dise à haute voix : « Que personne n'en veuille à personne, que personne ne soit hypocrite ! » Ainsi, s'il s'en trouve qui sont en conflit, ils seront stimulés en leur conscience, ils prieront Dieu et se réconcilieront avec leurs frères. 2. Si déjà *en entrant dans la maison* d'autrui il faut d'abord dire : « Paix à cette maison ! » en fils de paix^a qui donnent la paix à ceux qui en sont dignes, comme il est écrit : « A ceux de près et à ceux de loin^b, ceux dont le Seigneur sait qu'ils sont à lui^c », combien plus faut-il qu'en entrant dans l'Église de Dieu on demande avant tout la paix de Dieu pour le peuple. 3. Si on la demande pour les autres, combien plus doit-on soi-même y demeurer, en enfant de lumière^d; car qui n'a pas la paix en lui n'est pas qualifié pour la donner à autrui. 4. C'est pourquoi on doit avant tout être en paix avec soi-même; car celui qui ne se révolte pas contre lui-même ne se querellera pas non plus avec autrui, au contraire, il sera pacifique, amical, rassemblant les biens du Seigneur, et se faisant son collaborateur pour lui multiplier dans la concorde le nombre des sauvés. 5. Car ceux qui fomentent haines et querelles, conflits et procès, sont des méchants et des ennemis de Dieu.

μάχας s || τοῦ : τῷ s² > R || θεοῦ : θεῷ s² post ἀλλότριοι R ||
ἀλλότριοι > s

54. a. Lc. 10, 5-6 || b. Éphés. 2, 17. Is. 57, 19 || c. II Tim. 2, 19. Nomb. 16, 5 || d. Cf. Jn 12, 36

54, 1. Évocation de la liturgie de la Parole, cf. *Introd.*, § 370.

54, 4. Le retour des pécheurs doit préoccuper toute la communauté, cf. *Introd.*, § 400.

55. 1. Ὁ γὰρ Θεός, Θεός ὢν ἐλέους, ἀπ' ἀρχῆς ἐκάστην
γενεάν ἐπὶ μετάνοιαν καλεῖ διὰ τῶν δικαίων καὶ τῶν
προφητῶν· καὶ τοὺς μὲν πρὸ τοῦ κατακλυσμοῦ διὰ τοῦ
4 Ἀβελ καὶ τοῦ Σήθ καὶ Σήμ, ἔτι δὲ Ἐνώχ καὶ τοῦ μετα-
τεθέντος Ἐνώχ ἐσωφρόνιζεν, τοὺς δὲ ἐν τῷ κατακλυσμῷ
διὰ τοῦ Νῶε, τοὺς ἐν Σοδόμοις διὰ τοῦ φιλοξένου Λώτ, τοὺς
μετὰ τὸν κατακλυσμόν διὰ τοῦ Μελχισεδέκ καὶ τῶν
8 πατριαρχῶν καὶ τοῦ θεοφιλοῦς Ἰώβ, τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ διὰ
Μωυσέως, τοὺς Ἰσραηλίτας δι' αὐτοῦ καὶ Ἰησοῦ καὶ Χαλῆθ
καὶ Φινεῆς καὶ τῶν λοιπῶν, τοὺς μετὰ τὸν νόμον δι' ἀγγέλων
καὶ προφητῶν, τοὺς αὐτοὺς διὰ τῆς ἰδίας ἐνανθρωπήσεως
12 τῆς ἐκ παρθένου γενομένης, τοὺς πρὸ μικροῦ τῆς ἀναδείξεως
αὐτοῦ τῆς σωματικῆς διὰ Ἰωάννου τοῦ προδρόμου, τοὺς
δ' αὐτοὺς διὰ τοῦ αὐτοῦ καὶ μετὰ τὴν γένεσιν αὐτοῦ λέγων·
« Μετανοεῖτε, ἡγγικεν γὰρ ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν »·
16 τοὺς μετὰ τὸ πάθος αὐτοῦ δι' ἡμῶν τῶν δώδεκα καὶ τοῦ
τῆς ἐκλογῆς σκεύους^b Παύλου. 2. Ἡμεῖς οὖν οἱ κατα-
ξιωθέντες εἶναι μάρτυρες τῆς παρουσίας αὐτοῦ σὺν Ἰακώβῳ
τῷ τοῦ Κυρίου ἀδελφῷ καὶ ἑτέροις ἐβδομήκοντα δύο
20 μαθηταῖς καὶ τοῖς ἐπτά διακόνοις αὐτοῦ ἐκ στόματος τοῦ
Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἠκούσαμεν καὶ ἀκριδῶς
εἰδότες λέγομεν, τί ἐστὶν τὸ θέλημα τοῦ Θεοῦ, τὸ ἀγαθὸν

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

55, 1 θεός¹ > b || 2 καλεῖ + καὶ ch || τῶν² > b s || 4 τοῦ¹ > H
M || σήμ κ. σήθ ∞ H v || καί² + τοῦ s || δὲ + καὶ R h || τοῦ² : τοὺς
o || 5 δὲ + πάλιν R || 6 λώτ + καὶ z || τοὺς² + δὲ v || 7 τοῦ > H
M || 8 θεοφιλοῦ o z || 9 μωσέως o ayz s v || χαβέλ p λέθ a || 10 τῶν
λοιπῶν : τοὺς λοιποὺς o || τὸν > a || 11 αὐτοῦς : αὐτοῦ R || τῆς :
τῆ s || 12 ἐκ + πνεύματος ἁγίου καὶ chy^{ms} s M || γεναμένης R
γινομένης h || 14 δ' > p || αὐτοὺς + καὶ R || διὰ τοῦ αὐτοῦ : δι' αὐτοῦ
v δι' αὐτοῦ R s || γένεσιν p γέννησιν ch s || λέγοντος yz ||
16 τοῦ > R || 17 σκεύους ἐκλογῆς ∞ s || 20 αὐτοῦ + & y || 21 καὶ
> yz || 22 εἰδότες : ἰδόντες R

55. a. Matth. 3, 2 || b. Act. 9, 15

55. 1. Depuis les origines en effet,
La geste salvifique par les justes et les prophètes, Dieu,
de Dieu. qui est un Dieu de pitié, appelle à la
pénitence chaque génération; ceux d'avant le déluge, il les
a instruits par Abel, Seth, Sem et encore par Énoch et par
Hénok, celui qui fut emporté; ceux de l'époque du déluge,
par Noé; à Sodome, par Lot, si hospitalier; ceux d'après
le déluge, par Melchisédek, les patriarches et Job, l'ami
de Dieu; ceux d'Égypte, par Moïse; les Israélites, par ce
même Moïse et par Josué, Kaleb, Phinéas et les autres;
ceux du temps où fut donnée la Loi, par des anges et des
prophètes, puis par son incarnation et sa naissance d'une
vierge, et peu avant sa manifestation corporelle, par
Jean le précurseur; puis il les instruisit lui-même après sa
naissance en disant : « *Convertissez-vous, car le royaume des
cieux est proche*^a. » Après sa passion, ce fut par nous, les
douze, et par Paul, le vase d'élection^b. 2. Nous donc, qui
avons été jugés dignes d'être les témoins de sa visite, avec
Jacques, le frère du Seigneur, ses soixante-douze autres
disciples et ses sept diacres, nous avons entendu de la
bouche de notre Seigneur Jésus-Christ, nous savons exacte-
ment et nous vous disons quelle est la volonté de Dieu, le

55, 1. On retrouvera de telles énumérations de justes de l'Ancien
Testament, par exemple en VII, 37 et VIII, 12, 21. Seth était ce
fils d'Adam et Eve engendré pour remplacer Abel assassiné; Sem
était l'un des fils de Noé, et Énosch, fils de Seth (cf. Gen. 4, 2.25 s.;
6, 10). Quant à Hénok, il ne s'agit pas du fils de Caïn (Gen. 4, 17),
mais d'un des descendants d'Adam (cf. Gen. 5, 18-24); il tient une
grande place dans le judaïsme, étant vénéré comme un juste si lié
à Dieu qu'il n'a pas connu la mort (cf. Sir. 49, 14; CA V, 7, 8).
De plus, deux apocryphes de l'Ancien Testament portent son nom
(cf. R. N. CHARLES, *The Apocrypha and Pseudepigrapha of the Old
Testament*, Oxford 1913, t. 2, p. 163-281, 425-469).

55, 1-2. Sur le style pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 22. Jacques
de Jérusalem est présenté tantôt comme vivant, tantôt comme
déjà martyrisé, cf. § 20.

καὶ εὐάρεστον καὶ τέλειον, τὸ διὰ Ἰησοῦ γνωρισθὲν ἡμῖν^a,
24 ἵνα μηδεὶς ἀπόληται, ἀλλὰ πάντες ἄνθρωποι συμφώνως
πιστεύσαντες αὐτῷ^e αἶνον σύμφωνον ἀναπέμψαντες αὐτῷ
ζήσωσιν αἰωνίως.

56. 1. Τοῦτο γὰρ ἐστίν, ὃ ἐδίδαξεν ἡμᾶς ὁ Κύριος
προσευχομένους λέγειν τῷ Πατρὶ αὐτοῦ· « Γενηθήτω τὸ
θέλημά σου ὡς ἐν οὐρανῷ καὶ ἐπὶ τῆς γῆς^a », ἵνα, ὡς αἱ
4 ἐπουράνιοι φύσεις τῶν ἀσωμάτων δυνάμεων πᾶσαι δοξάζου-
σιν^b τὸν Θεὸν συμφώνως, οὕτως καὶ ἐπὶ γῆς πάντες
ἄνθρωποι^c ἐν ἐνὶ στόματι καὶ μιᾷ διαθέσει δοξάζωσιν τὸν
μόνον Θεὸν τὸν ἕνα καὶ ἀληθινόν^d διὰ τοῦ μονογενοῦς
8 Χριστοῦ. 2. Θέλημα οὖν αὐτοῦ ἐστὶν αἰνεῖν αὐτὸν ὁμοφρόνως
καὶ προσκυνεῖν αὐτὸν συμφώνως. Τοῦτο γὰρ αὐτοῦ ἐστὶ
θέλημα ἐν Χριστῷ, πολλοὺς εἶναι τοὺς σωζομένους^e ἐν
αὐτῷ, ἀλλὰ μὴ ζημιοῦν αὐτὸν μηδὲ ἐλαττονεῖν ὑμᾶς τὴν
12 Ἐκκλησίαν ἢ συστέλλειν τὸν ἀριθμὸν διὰ μιᾶς ψυχῆς
ἀνθρώπου ὑφ' ὑμῶν ἀναιρεθείσης, ἥτις ἡδύνατο σωθῆναι
διὰ μετανοίας, ἀπώλετο δὲ οὐ μόνον ἐξ ἰδίας ὀργῆς, ἀλλ'
ἤδη καὶ ἐξ ὑμετέρας ἐπιβουλῆς, καὶ ἐπληρώσατε τὸ γεγραμ-
16 μένον· « Ὁ μὴ συνάγων μετ' ἐμοῦ σκορπίζει! ». 3. Τοιοῦτος
δέ, ὢν σκορπιστής, προβάτων ἀντίδικος, Θεοῦ ἐχθρός,

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

55, 23 τέλειον κ. εὐάρεστον ∞ s || τὸ > R || διὰ + τοῦ s || Ἰησοῦ :
υἱοῦ M || 24 μηδεὶς : μηθεὶς b s v μηδὲ εἰς ch || 25 αἶνον συμφ. :
αἰώνιον συμφώνως R || 25-26 αὐτῷ ζ. αἰωνίως : ὕμνους αἰωνίως ζήσω-
μεν αὐτῷ R || 26 ζήσωσιν : ζώσιν e

56, 1 γὰρ ἐστίν : δηλοῖ yz || 3 τῆς > o M || γῆς + τουτέστιν
yz || ἵνα : ὅπως H M || αἱ > s || 4 ἐπουρ. : ἐπουράνιοι o ch s M ἀσώματοι
yz || φύσεις : δυνάμεις yz s || τῶν ἀσωμάτων > yz || δυνάμεων > yz
s || πᾶσαι : πασῶν M + ἐν οὐρανοῖς yz || 4-5 δοξάζωσι a s² M || 5 οὕτω
yz s || καὶ + οἱ yz || ἐπὶ + τῆς a || πάντες + οἱ ach || 6 ἐν > v ||
διαθέσει : θέσει R || δοξάζωσιν z || 7 ἕνα καὶ > o || καὶ : τὸν b s || 8 θελή-
ματι R || αὐτοῦ > R || 8-9 αὐτὸν — προσκυνεῖν > p || 9 καὶ — συμ-
φώνως > y^{ac}z || τοῦτο : τοῦ s || αὐτοῦ > R || 11 ζημιοῦν R || ἐλατ. :
ἐλαττωθῆν ch ἐλαττήν R ἐλαττοῦν yz ἐλαττοῦν s || 11
ἡμᾶς ch || 13 ἡμῶν ch || ἡδύνατο : ἦν δυνατὸν R || 17 σκορπ. + ἐστὶ
p + ἔσει καὶ τῶν R || προβάτων + ἔση s

bien, l'agréable (à Dieu), le parfait^e, ce qui nous a été révélé
par Jésus^a, à savoir que personne ne se perde, mais qu'en
lui vouant une foi^e commune et en lui adressant une
louange unanime, tous les hommes vivent éternellement.

56. 1. Voici en effet ce que le Seigneur
La volonté de Dieu : nous a appris à dire à son Père dans
le salut des hommes. la prière : « Que ta volonté soit faite sur
la terre comme au ciel^a » ; pour qu'à l'exemple des natures
célestes des puissances incorporelles, qui toutes glorifient
Dieu^b unanimement, tous les hommes^c sur terre également
glorifient d'une seule bouche et d'un même élan le seul
Dieu, unique et vrai^d, par le Monogène, le Christ. 2. Sa
volonté est donc que nous le louions unanimement et
que nous l'adorions d'une même voix. Car telle est sa
volonté dans le Christ : qu'ils soient nombreux à être
sauvés^e en lui, mais non que vous le lésiez ni que vous
amoindrissez l'Église ou que vous en réduisiez le nombre
en faisant périr ne fût-ce qu'une seule âme humaine qui
pouvait être sauvée par la pénitence, car elle sera perdue
non seulement du fait de sa propre obstination, mais aussi
déjà à la suite de votre complot, et vous aurez illustré cette
parole de l'Écriture : « Qui n'amasse pas avec moi, dissipe^f. »
3. Quiconque agit ainsi est un gaspilleur, un ennemi des
brebis, un adversaire de Dieu, le corrupteur des agneaux

55. c. Rom. 12, 2 || d. Cf. Éphés. 1, 9 || e. Jn 3, 16

56. a. Matth. 6, 10 || b. Cf. Ps. 102, 19-21 || c. Cf. Ps. 148, 11-13 ||
d. Jn 17, 3 || e. Cf. Jn 6, 40 || f. Matth. 12, 30

56, 1. L'Église a pour modèle la hiérarchie céleste ; cf. *Introd.*,
§ 225, 250.

56, 3. La fin de ce verset contient le seul reproche que les CA
font à leurs destinataires ; partout ailleurs ce ne sont que conseils,
exhortations et recommandations. Dans le passage correspondant
de la *Didascalie* le ton est encore plus véhément.

τῶν ἀρνίων φθορέυς, ὃν ὁ Κύριος ποιῆτην ὑπῆρξεν καὶ ἡμεῖς συναγωγῶν, ἐκ διαφόρων ἔθνῶν καὶ γλωσσῶν* ἐν
 20 πολλῶ μόνον καὶ κινδύνῳ καὶ κόπῳ διηγεκεί, ἀγρυπνίας, ἀσιτίας, χαμεινίας, διωγμοῖς, πληγαῖς, φυλακαῖς^h, ἵνα τὸ θέλημα τοῦ Θεοῦ ποιήσαντες πληρώσωμεν τὸν τρίκλινον τῶν ἀνακειμένωνⁱ, τοῦτ' ἔστιν τὴν ἱεράν καὶ καθολικὴν
 24 Ἐκκλησίαν, εὐφραϊνομένων τῶν κλητῶν καὶ ἀγαλλιωμένων, ὑμνούντων καὶ δοξαζόντων τὸν καλέσαντα αὐτοὺς δι' ἡμῶν εἰς ζωὴν Θεόν· ὑμεῖς οὖν, ὅσον τὸ ἐφ' ὑμῖν διεσκορπίσατε.
 4. Καὶ ὑμεῖς δέ, οἱ λαϊκοί, εἰρηνεύετε πρὸς ἀλλήλους^j,
 28 σπουδάζοντες ὡς φρόνιμοι^k τὴν Ἐκκλησίαν αὐξῆσαι καὶ τὰ νομιζόμενα ἄγρια ἐπιστρέφειν εἰς αὐτὴν καὶ ἐξημεροῦν καὶ ἀποκαθιστᾶν. Καὶ τοῦτο ἔστιν ὁ μέγιστος ἐξ ἐπαγγελίας μισθὸς παρὰ Θεοῦ· « Ἐὰν ἐξαγάγῃς ἐξ ἀναξίου τίμιον,
 32 ὡς τὸ στόμα μου ἔση^l. »

57. 1. Σὺ δέ, ὁ ἐπίσκοπος, ἔσο ἅγιος, ἄμωμος, μὴ πλῆκτης, μὴ ὀργίλος, μὴ ἀπηνής, ἀλλ' οἰκοδόμος, ἐπιστροφεύς, διδασκτικός, ἀνεξίκακος, ἠπιόθυμος, πρᾶος, μακρόθυμος,
 4 παραινετικός, παρακλητικός ὡς Θεοῦ ἄνθρωπος^a. 2. Ὅταν δὲ συναθροίξῃς τὴν τοῦ Θεοῦ Ἐκκλησίαν, ὡς κυβερνήτης

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

56, 18 ἀρνίων + καὶ p || φθορέυς + καὶ R + ἔστιν y || 19 ἡμεῖς συναγ. : ὑμεῖς οὖν συνάγειν ὀφείλοντες τοὺς yz || ἔθνῶν > z || 20 διην. + ἐν yz || ἀγρυπνίας + καὶ R h || 21 χαμεινίας v || διογμοῖς o || πληγαῖς + καὶ o || 22 τὸ θ. — ποιήσαντες > p || πληρώσαντες b || τρικλ. : οἶκον y^{tz} τὸν τρίκλ. rest. y^{ms} || 23 καὶ > R || 25 ἡμῶν : ἡμᾶς R || 26 θεόν : αἰώνιον θεοῦ R οὖς s ὃν M || οὖν > a s M || 26-27 διεσκορπίσατε — ἀλλήλους > R || 29 ἄγρια > R || 30 καὶ > yz || τοῦτο : οὗτος M οὗτος γὰρ yz || 31 παρὰ > R || θεοῦ : θεῶ ch + τοῦ λέγοντος yz || ἐξ — τίμιον : ἄξιον ἐξ ἀναξίου yz || ἀναξ. + ἄξιον καὶ R || 32 τὸ > H s

57, 1 δέ : οὖν yz || ἔσο : ὁ R s M || ἅγιος + ὁ R s p || ἄμωμος > ch || 1-2 μὴ — οἰκοδόμος > R || 3 διδασκ. : διατακτικός R c h || ἠπιόθ. > yz || πρᾶος μακρόθυμος > R || 4 παρακλ. : παρακλητικός v || 5 δὲ > M || ὡς + ἄν H M

56. g. Apoc. 7, 9 || h. II Cor. 11, 23.27 || i. Cf. Matth. 22, 10 || j. Cf. I Thess. 5, 13 || k. Cf. Matth. 10, 16 || l. Jér. 15, 19

dont le Seigneur est le pasteur et que nous, nous rassemblons des différentes nations et langues^a, avec beaucoup de travail, au milieu de nombreux dangers, dans la fatigue continue, les veilles, la privation de nourriture, le repos sur la dure, les persécutions, les coups, la prison^b, pour que, suivant la volonté de Dieu, nous remplissions de convives la salle du festin^c, c'est-à-dire la sainte Église catholique, et que les invités soient en fête et exultent, célèbrent et glorifient le Dieu qui, par nous, les a appelés à la vie; mais vous, vous les avez dispersés autant que vous avez pu.
 4. Quant à vous, les laïcs, soyez en paix les uns avec les autres^d, appliquez-vous, en gens avisés^e, à accroître l'Église, à tourner vers elle ceux qui sont considérés comme des bêtes sauvages, à les apprivoiser et à les réintégrer. Et voici la plus grande récompense promise par Dieu : « Si de ce qui est grossier tu extrais quelque chose de précieux, tu seras comme ma bouche^f. »

La liturgie eucharistique. L'édifice culturel.

57. 1. Quant à toi, évêque, sois saint et irréprochable, ni batailleur, ni colérique, ni dur, mais sachant édifier, amender, instruire, sois indulgent, amène, doux, patient, sachant exhorter et encourager en homme de Dieu^a. 2. Lorsque tu rassembles l'Église de Dieu, exige, comme le pilote d'un grand navire, que les

57. a. Cf. I Tim. 6, 11

56, 4. Le Livre II est destiné aux évêques, mais ici l'auteur s'adresse aux laïcs, cf. *Introd.*, § 302, 391, 400.

57. Ce chapitre est parmi les plus instructifs de toute la compilation. Ses indications ont été exploitées dans de nombreuses sections de l'*Introduction* : l'assemblée chrétienne et sa hiérarchie (§ 302-325, 334), l'euchologe (§ 346-348), le lieu de culte et l'orientation (§ 357 s.), les attitudes de prière (§ 359), les vêtements liturgiques (§ 368), la célébration eucharistique (§ 370-373).

57, 2. L'allégorie du navire et de l'équipage a été reprise à l'Épître de Clément à Jacques; cf. *Introd.*, § 12. Voir aussi F. J. DOELGER, *Sol salutis*, Münster Westfalen 1925, p. 281 s.

νηὸς μεγάλης μετ' ἐπιστήμης πάσης κέλευε ποιεῖσθαι
 τὰς συνόδους, παραγγέλλων τοῖς διακόνους ὡσανεὶ ναύταις
 8 τοὺς τόπους ἐκτάσσειν τοῖς ἀδελφοῖς καθάπερ ἐπιβάταις
 μετὰ πάσης ἐπιμελείας καὶ σεμνότητος. 3. Καὶ πρῶτον
 μὲν ὁ οἶκος ἔστω ἐπιμήκης, κατὰ ἀνατολὰς τετραμμένος,
 12 ἔξ ἐκατέρων τῶν μερῶν ἔχων τὰ παστοφόρια πρὸς ἀνατολήν,
 ὅστις ἔοικεν νηϊ. 4. Κεῖσθω δὲ μέσος ὁ τοῦ ἐπισκόπου
 θρόνος, παρ' ἐκάτερα δὲ αὐτοῦ καθεζέσθω τὸ πρεσβυτέριον,
 καὶ οἱ διάκονοι παριστάσθωσαν εὐσταλεῖς τῆς πλείονος
 ἐσθῆτος· ἐοικασί γὰρ ναύταις καὶ τοιχάρχους. Προνοίᾳ
 16 δὲ τούτων εἰς τὸ ἕτερον μέρος οἱ λαϊκοὶ καθεζέσθωσαν μετὰ
 πάσης εὐταξιάς καὶ ἡσυχίας, καὶ αἱ γυναῖκες κεχωρισμένως
 καὶ αὐταὶ καθεζέσθωσαν σιώπην ἄγουσαι.

5. Μέσος δὲ ὁ ἀναγνώστης ἐφ' ὑψηλοῦ τινος ἐστὼς ἀνα-
 20 γινωσκέτω τὰ Μωυσέως καὶ Ἰησοῦ τοῦ Ναυή, τὰ τῶν
 Κριτῶν γαί τῶν Βασιλειῶν, τὰ τῶν Παραλειπομένων καὶ
 τὰ τῆς Ἐπανόδου, πρὸς τούτοις τὰ τοῦ Ἰὸβ καὶ τὰ
 Σολομῶντος καὶ τὰ τῶν Ἐξκαίδεκα προφητῶν. 6. Ἄνα
 24 δύο δὲ γενομένων ἀναγνωσμάτων, ἕτερός τις τοῦ
 Δαυὶδ ψαλλέτω τοὺς ὕμνους, καὶ ὁ λαὸς τὰ ἀκροστίχια
 ὑποψαλλέτω. 7. Μετὰ τοῦτο αἱ Πράξεις αἱ ἡμέτεραι
 ἀναγινωσκέσθωσαν καὶ αἱ ἐπιστολαὶ Παύλου τοῦ συνεργοῦ
 28 ἡμῶν, ἃς ἀπέστειλε ταῖς Ἐκκλησίαις καθ' ὑφήγησιν τοῦ
 ἁγίου Πνεύματος· καὶ μετὰ ταῦτα πρεσβύτερος ἢ διάκονος

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

57, 6-7 κέλευε — τὰς : ἐκέλευε ποιούντας z || 7 ὡσανεὶ ναύταις :
 ὡς ἂν ναύταις h ὡς ἂν αὐτοῖς e ὡς ἂν ἐν αὐταῖς R ὡς
 ἀνεῖναι αὐτοῖς s || 8 ἐκτάσσειν : τάσσειν ch ἐκζητεῖν R || 9 καί²
 > yz || 10 μὲν + οὖν yz || ἐπιμήκης : εὐμήκης R || 11 τῶν > R ||
 ἔχων > ay²oz || παστοφ. + δὲ yz || 12 νηϊ : νήσω s > c || κεῖσθω :
 ἐπικεῖσθω ch || δὲ : εἰς R s || μέσον R || ὁ > R || 14 τῆς πλ. : μετὰ
 σεμνῆς yz || 15 ναύταις : αὐταῖς R αὐτοῖς p || τοιχ. : τοιχάρχαις
 s τοῖς ἄλλοις R || 17 ἡσυχίας κ. εὐτ. ∼ H || καί² > yz || γυν.
 + δὲ yz || κεχ. : κεχωρισμέναις o + πλή yz || 18 αὐταὶ H s ||
 19 ἐστὼς > R || 20 μωσέως H v || 21 βασιλέων p || 22 τὰ² τοῦ : ἐν τὰ
 R || τὰ³ : τοῦ a + τοῦ s || 23 σολομῶντος ach || καὶ > yz ||

assemblées se tiennent avec grande discipline, et commande
 aux diacres, comme à des matelots, d'assigner leurs places
 aux frères, comme à des passagers, avec grand soin et
 dignité. 3. Et d'abord, la maison sera oblongue, tournée
 vers l'Orient, avec des pastophoria de chaque côté, vers
 l'Orient; elle ressemblera à un navire. 4. Au milieu sera
 placé le trône de l'évêque; de part et d'autre s'assiéra le
 presbytérium; les diacres les assisteront, alertes et en habit
 ample, car ils correspondent aux matelots et aux maîtres
 d'équipage. Ils veilleront à ce que les laïcs s'asseient dans
 l'autre partie, avec grande discipline et dans le calme, les
 femmes à part; qu'elles aussi s'asseient en gardant le
 silence.

**La liturgie
 de la Parole.**

5. Le lecteur, debout au milieu, en
 un lieu élevé, lira les écrits de Moïse
 et de Josué, fils de Nun, des Juges et
 des Règnes, des Chroniques et du Retour d'exil, ensuite
 les écrits de Job et de Salomon et des seize Prophètes.
 6. Après les lectures, proclamées deux par deux, un autre
 psalmodiera les hymnes de David et le peuple répondra
 en psalmodiant les refrains. 7. Ensuite on lira nos Actes et
 les épîtres que Paul, notre collaborateur, a envoyées aux
 Églises sous la motion du Saint-Esprit; ensuite un pres-

ἔξκαίδεκα : δεκαῆξ yz v || 24 δὲ > R M || γεν. : γεναμένων R s
 λεγομένων M || 25 ψαλλέτω ante τοῦ δ. s || τοὺς post τις achy > z
 M || καὶ > s || ἀκροστίχια R a || 27 αἱ > o || 28 ἐπέστειλε a M ||
 ὑφήγησιν a ὑπήγησιν yz || 29 καὶ > R || διάκονος ἢ πρεσβ.
 ∼ H M

57, 3. Cette disposition est confirmée par l'archéologie : le chœur
 des églises syriennes anciennes est toujours encadré de deux annexes,
 correspondant à la prothèse et au diaconicon de la liturgie byzantine.
 Selon le rituel eucharistique des CA VIII, 13, 17, c'est dans les
 pastophoria que les diacres déposent les restes du pain eucharisticié.
 Cf. J. LASSUS, *Sanctuaires chrétiens de Syrie*, Paris 1947, p. 62-66,
 194-198.

57, 7. Sur le style pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 22.

ἀναγινωσκέτω τὰ Εὐαγγέλια, ἃ ἐγὼ Ματθαῖος καὶ Ἰωάννης
 παρεδώκαμεν ὑμῖν καὶ οἱ συνεργοὶ Παύλου παρειληφότες
 32 κατέλειψαν ὑμῖν Λουκᾶς καὶ Μάρκος. 8. Καὶ ἔταν ἀνα-
 γινωσκόμενον ἢ τὸ Εὐαγγέλιον, πάντες οἱ πρεσβύτεροι
 καὶ οἱ διάκονοι καὶ πᾶς ὁ λαὸς στηκέτωσαν μετὰ πολλῆς
 36 καὶ πάλιν· « Σὺ δὲ αὐτοῦ στῆθι καὶ ἀκούσῃς. » 9. Καὶ
 ἐξῆς παρακαλείτωσαν οἱ πρεσβύτεροι τὸν λαόν, ὁ καθεὶς
 αὐτῶν, ἀλλὰ μὴ ἅπαντες, καὶ τελευταῖος πάντων ὁ ἐπίσκο-
 πος, ὃς ἔοικε κυβερνήτῃ.
 40 10. Στηκέτωσαν δὲ οἱ μὲν πυλωροὶ εἰς τὰς εἰσόδους τῶν
 ἀνδρῶν φυλάσσοντες αὐτάς, αἱ δὲ διάκονοι εἰς τὰς τῶν
 γυναικῶν, δίκην ναυστολόγων· καὶ γὰρ ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ
 μαρτυρίου ὁ αὐτὸς παρηκολούθει τύπος. 11. Εἰ δὲ τις
 44 εὐρεθῇ παρὰ τόπον καθεζόμενος, ἐπιπλησέσθω ὑπὸ τοῦ
 διακόνου ὡς πρῶτός καὶ εἰς τὸν καθήμενον αὐτῷ τόπον
 μεταγέσθω. 12. Οὐ μόνον γὰρ νηῖ, ἀλλὰ καὶ μάνδρα ὁμοίωται
 ἡ Ἐκκλησία. Ὡς γὰρ οἱ ποιμένες ἕκαστον τῶν ἀλόγων,
 48 αἰγῶν φημι καὶ προβάτων, κατὰ συγγένειαν καὶ ἡλικίαν
 ἰστώσιν, καὶ ἕκαστον αὐτῶν τὸ ὅμοιον τῷ ὁμοίῳ συντρέχει,
 οὕτω καὶ ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ οἱ μὲν νεώτεροι ἰδίᾳ καθεζέσθωσαν,
 ἐὰν ἢ τόπος, εἰ δὲ μή, στηκέτωσαν ὀρθοί· οἱ δὲ τῇ ἡλικίᾳ
 52 ἤδη προβεβηκότες καθεζέσθωσαν ἐν τάξει, τὰ δὲ παιδία
 ἐστῶτα προσλαμβανέσθωσαν αὐτῶν οἱ πατέρες καὶ αἱ

ho (= R) achyz (= H) s pv (= M)

57, 30 τὸ εὐαγγέλιον R || 30-33 ἃ ἐγὼ — εὐαγγέλιον > R || 31
 οἱ : ἃ a ἃ οἱ a² ἔτι ἃ y ἔτι αἱ z || 32 κατέλιπον yz ||
 32-33 ἀναγινωσκόμενα a²⁰ || 33 ἢ > yz || 33-34 ἡσυχίας πολλῆς
 ~ v || 36 στῆθι : στῆσει p || καλ³ > M || 37 ὁ > R || καθεῖς : καθή-
 σαι o || 38 ἅπαντες : πάντες p ἅμα πάντες o y || τελευταῖον R
 ch || πάντων > R || 39 ὃς : ὡς R || 40 εἰσόδους : ὁδούς R || 41 αὐτάς :
 αὐτοὺς R p || αἱ : οἱ R s M || 42 ναυστ. : αὐτολογῶν R z || γὰρ + καὶ
 ayz || 43 παρηκολούθει + λόγος καὶ R || τύπος : τύπον p + καὶ
 ἐν τῷ ναῷ τοῦ θεοῦ ayz || τις + τοῦ μαρτυρίου R || 44 τόπον : τύπον
 R ch || 45 ὡς > z || πρ. : πρῶτος b a πρῶτος o + τόπον
 ἐπέχοντος yz || αὐτῷ : αὐτὸν ch || 46 γὰρ : δὲ R || μάνδρα chyz s ||

bytre ou un diacre lira les Évangiles que nous, Matthieu
 et Jean, nous vous avons transmis et que les collaborateurs
 de Paul, Luc et Marc, ont recueillis et vous ont légués.
 8. Pendant la lecture de l'Évangile, tous les presbytres et
 les diacres et le peuple tout entier se tiendront debout
 dans un profond silence; car il est écrit : « Fais silence et
 écoute, Israël ». » Et encore : « Mais toi, tiens-toi ici et
 écoute. » 9. Puis les presbytres exhorteront le peuple, l'un
 après l'autre, mais pas tous, et en dernier lieu, l'évêque,
 qui est comparable au capitaine d'un navire.

10. Les portiers se tiendront près
 Le bon ordre des entrées des hommes pour les sur-
 dans l'assemblée. veiller et les diaconesses près des

entrées des femmes, comme les matelots chargés des voya-
 geurs, car on suivait le même modèle dans la Tente du
 témoignage. 11. Trouve-t-on quelqu'un assis ailleurs qu'à
 sa place, le diacre, en tant que lieutenant, le réprimandera
 et on le ramènera à la place qui lui revient. 12. Car l'Église
 peut se comparer non seulement à un navire, mais encore
 à un enclos. En effet, les bergers placent chacune des bêtes,
 je parle des chèvres et des brebis, selon l'espèce et l'âge, et
 chacune d'elles se mêle à ses semblables; de même dans
 l'Église, les jeunes gens s'assieront à part, s'il y a de la
 place, sinon ils resteront debout; les personnes âgées
 s'assieront à leur rang; quant aux enfants qui restent
 debout, pères et mères les prendront en charge; les jeunes

48 προβάτων + καὶ R || 49 καὶ ἕκαστον : καθέκαστον R || τὸ + δὲ
 R || 50 οὕτως o c M || 51 μή : μήγε s M || 53 αὐτῶν : αὐτὰ yz οὕτως
 R || πατέρες : πρεσβύτεροι R || αἱ > a

57. b. Deut. 27, 9 || c. Deut. 5, 31

57, 12. Des deux allégories de l'Église la première provient donc
 des écrits pseudo-clémentins et celle-ci, de la Didascalie; cf. *Introd.*,
 § 252. Πρεσβῦτις : cf. § 335.

μητέρες · αἱ δὲ νεώτεραι πάλιν ἰδίᾳ, ἐὰν ἦ τόπος, εἰ δὲ
 μήγε, ἔπισθεν τῶν γυναικῶν ἰστάσθωσαν · αἱ δὲ ἡδὴ
 56 γεγαμηκυῖαι καὶ τὰ τέκνα ἔχουσαι ἰδίᾳ ἰστάσθωσαν · αἱ
 παρθένοι δὲ καὶ αἱ χῆραι καὶ αἱ πρεσβύτιδες πρῶται πασῶν
 στημέτωσαν ἢ καθεζέσθωσαν. 13. Ἔστω δὲ τῶν τόπων
 προνοῶν ὁ διάκονος, ἐν ἑκάστος τῶν εἰσερχομένων εἰς τὸν
 60 ἴδιον τόπον ὄρμᾳ καὶ μὴ παρὰ τὸ ἰντροῖτον καθέζωνται.
 Ὅμοιος ὁ διάκονος ἐπισκοπεῖται τὸν λαόν, ὅπως μή τις
 ψιθυρίσῃ ἢ νυστάξῃ ἢ γελάσῃ ἢ νεύσῃ · χρὴ γὰρ ἐν Ἐκκλησίᾳ
 ἐπιστημόνως καὶ νηφαλέως καὶ ἐγρηγορότως ἐστάναι,
 64 ἐκτεταμένην ἔχοντα τὴν ἀκοὴν εἰς τὸν τοῦ Κυρίου λόγον.

14. Καὶ μετὰ τοῦτο συμφώνως ἅπαντες ἐξαναστάντες
 καὶ ἐπ' ἀνατολὰς κατανοήσαντες, μετὰ τὴν τῶν κατηγου-
 μένων καὶ τὴν τῶν μετανοούντων ἔξοδον προσευχέσθωσαν
 68 τῷ Θεῷ τῷ ἐπιβεδηκότι ἐπὶ τὸν οὐρανὸν τοῦ οὐρανοῦ κατὰ
 ἀνατολὰς^a, ὑπομνησκόμενοι καὶ τῆς ἀρχαίας νομῆς τοῦ
 κατὰ ἀνατολὰς παραδείσου, ὅθεν ὁ πρῶτος ἄνθρωπος,
 ἀθετήσας τὴν ἐντολὴν ὄψεως συμβουλίᾳ πεισθείς, ἀπεβλήθη.
 72 15. Οἱ δὲ διάκονοι μετὰ τὴν προσευχὴν οἱ μὲν τῇ προσφορᾷ
 τῆς εὐχαριστίας σχολαζέτωσαν ὑπηρετούμενοι τῷ τοῦ Κυρίου
 σώματι μετὰ φόβου, οἱ δὲ τοὺς ὄχλους διασκοπεῖτωσαν καὶ
 ἡσυχίαν αὐτοῖς ἐμποιεῖτωσαν. 16. Λεγέτω δὲ ὁ παρεστῶς
 76 τῷ ἀρχιερεῖ διάκονος τῷ λαῷ · « Μὴ τις κατὰ τινος, μὴ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

57, 54 ἐὰν : εἰ R || ἦ : εἴη s || 55 ἰστάσθωσαν : σταθήτωσαν o
 στάσθωσαν b || 55-56 αἱ δὴ ἡδὴ γεγ. : εἰ τε γεγαμηκυῖαι R || 56 τὰ [> yz]
 τ. ἔχουσαι R ch s M : τεκναρχοῦσαι a¹² ἐν ἄλλῃ τέκνα ἔχουσαι
 a^{2ms} || ἰδίᾳ ἰστασθαι R || 57 δὲ παρθένοι < ch || αἱ² > ayz || πασῶν :
 πάντων R s || 58 στημέτωσαν : ἰστάσθωσαν s M || τῶν τόπων : τὸν
 τόπον R c²h || 59 προνοῶν : πρὸ ἄν o || 60 ὄρμᾳ : -ἄν a ἀρμόζῃ
 s || τὸ ἰντροῖτον ut Funk correxi : τὸ ἰντροῖντον a τῶν ἰντροῖ-
 των v τὸν τύπον ch τὸ πρέπον R s τὸ προσῆκον yz p ||
 καθεζέσθωσαν s || 61 ὁμοίως + καὶ b + δὲ καὶ p || ἐπισκ. : σκο-
 πεῖτω R || μή τις : εἰ τις s || 62 ἦ¹ — γελάσῃ > R || νυστάξῃ + ἢ
 λαλήσῃ p || 63 ἐπιστήμων b || νηφαλίως yz || ἐγρηγορότως R ἐγρη-

filles seront aussi à part, s'il y a de la place, sinon elles se
 tiendront derrière les femmes; les femmes mariées et qui
 ont leurs enfants se tiendront à part; les vierges, les veuves
 et les femmes âgées se tiendront debout ou s'assièront
 devant toutes les autres. 13. Le diacre pourvoira aux
 places, pour que chacun en entrant se rende à sa place et
 qu'on ne s'asseye pas près de l'entrée. De même le diacre
 surveillera le peuple pour que personne ne chuchote, ne
 dorme, ne rie ou ne fasse des signes; car dans l'Église il
 faut se tenir attentif, sobre et vigilant, l'oreille tendue
 vers la Parole du Seigneur.

**La préparation
 de l'oblation
 eucharistique.**

14. Ensuite ils se lèveront tous
 ensemble et, fixant l'Orient, après le
 départ des catéchumènes, puis des
 pénitents, ils prieront *Dieu qui est
 monté au plus haut des cieux, vers l'Orient*^a, en mémoire de
 l'antique possession, le paradis situé à l'Orient, d'où fut
 expulsé le premier homme, pour avoir enfreint le précepte
 en suivant le conseil du serpent. 15. Les diacres, après la
 prière, s'occuperont les uns de l'offrande de l'eucharistie,
 assurant avec crainte le service du corps du Seigneur, et
 les autres surveilleront la foule et la maintiendront dans le
 calme. 16. Le diacre qui assiste le pontife dira au peuple :
 « Que personne n'en veuille à personne ! Que personne ne
 soit hypocrite ! »

γόρας M γρηγόρας s || 64 ἔχοντα + τὴν καρδίαν καὶ s || εἰς : ἐπὶ
 ayz || 66 καταν. : ἐπιβλέψαντες yz || τὴν > s || 67 ἔξοδον : ἐνδόξον
 R || προσευξάσθωσαν H M || 69 ὑπομνησκόμενοι R || 73 ὑπηρετ. :
 λεγερετούμενοι s || κυρίου : χριστοῦ ch M || 76 ἀρχιερεῖ : ἱερεῖ M

57. d. Ps. 67, 34

57, 13. Dans les passages repris à la *Didascalie* il n'est question,
 la plupart du temps, que d'un seul diacre; cf. *Introd.*, § 319.

τις ἐν ὑποκρίσει ». 17. Ἐἴτα καὶ ἀσπαζέσθωσαν ἀλλήλους οἱ ἄνδρες καὶ ἀλλήλας αἱ γυναῖκες τὸ ἐν Κυρίῳ φιλήμα, ἀλλὰ μὴ τις δολίως, ὡς ὁ Ἰούδας τὸν Κύριον φιλήματι
80 παρέδωκεν.

18. Καὶ μετὰ τοῦτο προσευχέσθω ὁ διάκονος ὑπὲρ τῆς Ἐκκλησίας πάσης καὶ παντὸς τοῦ κόσμου καὶ τῶν ἐν αὐτῷ μερῶν καὶ ἐκφορίων, ὑπὲρ τῶν ἱερέων καὶ τῶν ἀρχόντων,
84 ὑπὲρ τοῦ ἀρχιερέως καὶ τοῦ βασιλέως καὶ τῆς καθόλου εἰρήνης. 19. Καὶ μετὰ τοῦτο ὁ ἀρχιερεὺς ἐπευχόμενος τῷ λαῷ εἰρήνην εὐλογεῖτω τοῦτον, ὡς καὶ Μωϋσῆς ἐνετείλατο τοῖς ἱερεῦσιν εὐλογεῖν τὸν λαόν τούτοις τοῖς ῥήμασιν.
88 « Εὐλογῆσαι σε Κύριος καὶ φυλάξαι σε, ἐπιφάναι Κύριος τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐπὶ σέ καὶ ἐλεῆσαι σε, ἐπάραι Κύριος τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐπὶ σέ καὶ δῶῃ σοι εἰρήνην ». 20. Ἐπευχέσθω οὖν καὶ ὁ ἐπίσκοπος καὶ λεγέτω · « Σῶσον Κύριε,
92 τὸν λαόν σου, καὶ εὐλόγησον τὴν κληρονομίαν σου, ἣν ἐκτήσω^s καὶ περιεποιήσω^h τῷ τιμίῳ αἵματι τοῦ Χριστοῦ^t σου καὶ ἐκάλεσας βασιλεῖον ἱεράτευμα καὶ ἔθνος ἄγιον^l. »

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

57, 77 ἀσπαζέσθωσαν R || 78 ἀλλήλας : ἀλλήλους s post γυναῖκες p || τὸ ... φιλήμα : τῷ ... φιλήματι R || 79 μὴ τις : μηδεὶς R s || δολίως : δόλω R || ὁ > H || 82 πάσης : ἀπάσης ayz || ἐν αὐτῷ : ἐαυτῷ o ἐαυτοῦ p || 83 μερῶν : ἡμερῶν ch || ἐκφορίων : εὐφοριῶν s + καὶ R p || 85 καὶ > R || τοῦτο + καὶ o || 86 τοῦτον : τοῦτο o || μωϋσῆς p : μωσῆς rell. || 88 εὐλογῆσει ... φυλάξει R ch || σε² + καὶ R ch p || ἐπιφάνει R || 89-90 καὶ ἐλ. — ἐπὶ σέ > R a || 91 καὶ¹ > R z || κύριε post σου¹ a > ch v || 93 τοῦ : ἰησοῦ R || χριστοῦ : κυρίου ch || 94 σου : ἰησοῦ ch > R || κάλεσας s || καὶ² > R

57. e. Nombr. 6, 24-26 || f. Ps. 27, 9 || g. Ps. 73, 2 || h. Act. 20, 28 || i. I Pierre 1, 19 || j. I Pierre 2, 9

57, 17. Alors qu'en VIII, 11, 9 (et dans les autres documents apparentés aux *Diatæsis*, ou « *Tradition apostolique* », tels les *Canons*

17. Ensuite les hommes se salueront mutuellement en échangeant le baiser dans le Seigneur, de même les femmes entre elles, mais que personne ne le fasse avec perfidie, comme Judas, qui a livré le Seigneur par un baiser.

18. Ensuite le diacre priera pour toute l'Église, pour tout l'univers et pour ses différentes parties, pour les produits de la terre, pour les prêtres et les magistrats, pour le pontife, le roi et la paix universelle. 19. Ensuite le pontife demandera la paix pour le peuple et le bénira en ces termes, par lesquels Moïse prescrivit aux prêtres de bénir le peuple : « *Que le Seigneur te bénisse et te garde, que le Seigneur fasse luire sur toi son visage et ait pitié de toi, que le Seigneur lève sur toi son regard et te donne la paix* ». 20. L'évêque priera donc en ces termes : « *Sauve ton peuple, Seigneur, et bénis ton héritage^t que tu as racheté^s et acquis^h par le précieux sang de ton Christ¹ et que tu as appelé sacerdoce royal et nation sainte^l.* »

d'Hippolyte ou le *Testament de notre Seigneur*) le baiser de paix est échangé après la prière universelle, ici l'ordre est inversé. Cette contradiction pourrait n'être qu'accidentelle : en effet les v. 18-20, qui évoquent la prière universelle, semblent être une interpolation mal insérée dans le contexte et un développement du v. 14. Tout ce passage, v. 14-21, offre un aspect composite ; une première couche littéraire paraît formée des v. 14, 15, 17 et 21. Les v. 16, 18 et 19 y auront été ajoutés ; ils ont en effet ceci de particulier que l'évêque y est nommé ἀρχιερεὺς et qu'ils sont les seuls, avec le v. 20, dans tout ce chapitre, à proposer des éléments euchologiques. Autre argument dans le même sens : c'est au v. 19 que l'évêque demande à Dieu la paix pour le peuple ; c'est donc après, et non avant, une telle prière qu'il convient d'échanger la paix.

Même allusion au baiser de Judas chez JEAN CHRYSOSTOME (*Hom.* 30, 1-2, PG 61, 606 s.), cf. F. VAN DE PAVERD, *Zur Geschichte der Messliturgie in Antiocheia und Konstantinopel...*, Rome 1970, p. 223.

57, 19. Même formule euchologique dans la *Première Épître de Clément* ; cf. *Introd.*, § 11.

21. Μετὰ δὲ ταῦτα γινέσθω ἡ θυσία, ἐστῶτος παντὸς τοῦ
 96 λαοῦ καὶ προσευχομένου ἡσύχως· καὶ ὅταν προσενεχθῆ,
 μεταλαμβάνετω ἕκαστη τάξις καθ' ἑαυτὴν τοῦ κυριακοῦ
 σώματος καὶ τοῦ τιμίου αἵματος¹, ἐν τάξει μετὰ αἰδοῦς καὶ
 εὐλαβείας² ὡς βασιλέως προσερχόμενοι σώματι, καὶ αἱ
 100 γυναῖκες κατακεκαλυμμένα τὴν κεφαλὴν, ὡς ἀρμόζει
 γυναικῶν τάξει, προσερχέσθωσαν. Φυλαττέσθωσαν δὲ αἱ
 θύραι, μὴ τις ἄπιστος ἢ ἀμύητος, εἰσέλθοι.

58. 1. Εἰ δὲ τις ἀπὸ παροικίας ἀδελφὸς ἢ ἀδελφὴ ἐπ-
 εισέλθοι σύστασιν ἐπικομιζόμενοι, ὁ διάκονος ἐπικρινέτω
 τὰ κατ' αὐτούς, ἀνακρίνων, εἰ πιστοί, εἰ ἐκκλησιαστικοί,
 4 εἰ μὴ ἀπὸ αἰρέσεως εἰσι μεμολυσμένοι, καὶ πάλιν εἰ ὑπανδρος
 ἢ χήρα· καὶ οὕτω γνοὺς τὰ κατ' αὐτούς, ὡς εἰσὶν ἀληθῶς
 πιστοὶ καὶ ὁμογνώμονες ἐν τοῖς κυριακοῖς, ἀπαγέτω ἕκαστον
 εἰς τὸν προσήκοντα αὐτῷ τόπον. 2. Εἰ δὲ καὶ πρεσβύτερος
 8 ἀπὸ παροικίας ἐπέλθοι, προσδεχέσθω ὑπὸ τῶν πρεσβυτέρων
 κοινωνικῶς· εἰ διάκονος, ὑπὸ τῶν διακόνων· εἰ δὲ καὶ
 ἐπίσκοπος, σὺν τῷ ἐπισκόπῳ καθεζέσθω τῆς αὐτῆς ἀξιούμε-
 νος ὑπ' αὐτοῦ τιμῆς. 3. Καὶ ἐρωτήσεις αὐτόν, ὧ ἐπίσκοπε,

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

57, 95 γινέσθω b γενέσθω s || 96 προσενεχθῆ : ἀνενεχθῆ H
 ἀνέλθῃ v || 97 ἕκαστη : ἕκαστος R || τοῦ + τιμίου καὶ R || 98 ἐν τάξει
 > M || 99 προσερχόμενοι s || 100 κατακεκαλυμμένην R κεκα-
 λυμμένα p || 101 γυναικῶν : γυναιξίν R || τάξει : ἐν τάξει R τάξις
 p || προσερχέσθωσαν — ἄπιστος : καὶ αἱ θύραι δὲ κεκλεισμένα ἵνα μὴ
 ***** s || εἰσέλθοι b a : εἰσέλθῃ o ch s M post ἄπιστος H
 58, 1-2 ἐπεισέλθῃ o p ἐπέλθῃ a s v ἔλθοιεν yz ἐπιστῆ
 ch || 2 ἐπικόμενοι R || 3 αὐτοὺς + τοὺς o || ἀνακρίνων > s || εἰ² :
 ἢ ch > o || 4 εἰ¹ : ἢ ch εἶεν R || εἰ² + ἢ ch > R || ὑπαν-
 δρος : ὑπὸ ἀνδρὸς p > R || 5 ἢ : εἰ o s || οὕτως o y⁸⁰ v || ἀληθῶς
 > R || 8 ἐπέλθῃ ch ἀπέλθει o ἀπέλθοι z || 9 εἰ¹ : ὁ ch + δὲ
 ayz M || καὶ > ayz || 10 σὺν τῷ ἐπ. : ὑπὸ τῶν συνεπισκόπων R ||
 11 αὐτοῦ : αὐτοῖς R

57. i. I Pierre 1, 19 || k. Hébr. 12, 28

**La liturgie
 du sacrifice.**

21. Ensuite aura lieu le sacrifice ;
 tout le peuple se tiendra debout et
 priera dans le calme. Lorsque l'obla-
 tion aura été faite, chaque groupe séparément communiera
 au corps du Seigneur et au précieux sang¹, avec ordre,
*respect et piété*², car ils s'approchent du corps d'un roi ;
 les femmes auront la tête voilée pour s'approcher, comme
 il convient au groupe des femmes. Les portes seront gardées,
 pour qu'il n'entre aucun infidèle ou non-initié.

**L'accueil
 des étrangers
 dans l'assemblée.**

58. 1. S'est-il introduit un frère ou
 une sœur venant du district, avec des
 lettres de recommandation, le diacre
 examinera leur situation et vérifiera
 si ce sont des croyants, s'ils font partie de l'Église, s'ils
 n'ont pas été souillés par une hérésie, et encore, dans le
 cas d'une femme, si elle est mariée ou veuve ; ainsi informé
 sur eux, sachant qu'ils sont vraiment croyants et en
 communion de pensée pour ce qui concerne le Seigneur,
 le diacre conduira chacun à la place qui lui revient. 2.
 Arrive-t-il un presbytre d'un autre district, les presbytres
 l'accueilleront dans leur collège ; si c'est un diacre, il sera
 accueilli par les diacres ; et si c'est un évêque, il s'assiéra
 avec l'évêque, qui le fera bénéficier du même honneur.
 3. Et tu lui demanderas, ô évêque, de parler au peuple et

58. Outre le contrôle des fidèles venant d'autres communautés
 de la παροικία (cf. *Introd.*, § 404), ce chapitre donne des indications
 sur la liturgie de la Parole (cf. § 370), le ministère diaconal (cf. § 316,
 318, 325) et les attitudes pendant le culte (cf. § 359).

58, 1. Sur l'examen des étrangers, cf. *I Cor.* 16, 3 et *II Cor.* 3, 1.
 Autre mention des lettres de recommandation : VIII, 47, 12 et 33.
 L'examen mené par le diacre devait lui permettre d'attribuer les
 places correspondant à la condition ou à l'état de vie (cf. II, 57, 12 s.).

58, 3. Le passage correspondant de la *Didascalie* proposait à
 l'évêque de passage la bénédiction de la coupe ; cf. M. METZGER,
 « La *Didascalie* et les *Constitutions apostoliques* », dans W. RORDORF,
 G. BLOND, etc., *L'Eucharistie des premiers chrétiens*, Paris 1976,
 p. 196 s.

12 προσλαλήσαι τῷ λαῷ λόγους διδασκαλικούς · ἡ γὰρ τῶν ξένων
 παράκλησις καὶ νοουθεσία ὠφελιμωτάτη σφόδρα · « Οὐδεὶς
 γὰρ προφήτης, φησὶν, δεκτὸς ἐν τῇ ἰδίᾳ πατρίδι^β. » Ἐπι-
 16 εὐλόγησαν δὲ αὐτῷ καὶ τὴν εὐχαριστίαν ἀνοῖσαι · ἐὰν δὲ δι'
 εὐλάβειαν ὡς σοφὸς τὴν τιμὴν σοὶ τηρῶν μὴ θελήσῃ ἀνε-
 νέγκαι, κἂν τὴν εἰς τὸν λαὸν εὐλογίαν αὐτὸν ποιήσασθαι
 καταναγκάσεις.

4. Εἰ δὲ ἐν τῷ καθέζεσθαι ἕτερός τις ἐπεισέλθοι
 20 εὐσχήμων καὶ ἔνδοξος ἐν τῷ βίῳ^ο, ἢ ξένος ἢ ἐγγύριος, σὺ
 ὁ ἐπίσκοπος ὁ προσλαλῶν τὸν περὶ Θεοῦ λόγον ἢ ὁ ἀκούων
 τοῦ ψάλλοντος ἢ τοῦ ἀναγινώσκοντος, μὴ προσωποληπτῶν
 καταλιπῆς τὴν διακονίαν τοῦ λόγου^α, ἵνα διατάξῃ αὐτῷ
 24 προσεδρίαν, ἀλλὰ μένε ἡσύχιος μὴ διακόπτων σου τὸν λόγον
 ἢ τὴν ἀκοήν, οἱ δὲ ἀδελφοὶ διὰ τῶν διακόνων παρα-
 δεχέσθωσαν αὐτόν. 5. Εἰ δὲ τόπος οὐκ ἔστιν, ὁ διάκονος,
 τὸν μᾶλλον νεώτερον ἐγείρας μετὰ λόγου, ἀλλὰ μὴ μετ'
 28 ὀργῆς, ἐκεῖνον καθισάτω · δίκαιον δὲ τοῦτο καὶ ἀφ' ἑαυτοῦ
 τὸν φιλάδελφον ποιῆσαι · ἐὰν δὲ ἀνανεύῃ, ἐγείρας αὐτόν
 ἀναγκαστῶς, ὅπισω πάντων στήσον, ἵνα παιδευθῶσιν καὶ
 οἱ λοιποὶ ἀντιπαρῶν τοῖς ἐντιμωτέροις. 6. Εἰ δὲ πτωχὸς
 32 ἢ ἀγενής ἢ ξένος ἐπέλθοι πρεσβύτης ἢ νέος τὴν ἡλικίαν καὶ
 τόπος οὐκ ὑπάρχει, καὶ τούτοις τόπον ποιήσει ἐξ ὅλης τῆς
 καρδίας αὐτοῦ ὁ διάκονος, ἵνα μὴ πρὸς ἄνθρωπον αὐτοῦ
 γένηται ἢ προσωπόληψις, ἀλλὰ πρὸς Θεὸν ἢ διακονία
 36 εὐάρεστος. Τὸ δ' αὐτὸ ποιεῖται καὶ ἡ διάκονος ταῖς ἐπερχο-
 μέναις γυναῖξιν πτωχαῖς ἢτοι πλουσίαις.

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

58, 12 δασκαλικούς b || 13 νοουθεσία + εὐπαράδεκτος καὶ ayz || 14 γὰρ
 > p || 14-15 ἐπιτρέψας ch || 15 ἀνοῖσαι : ἀνύσαι c p μῦσαι h ||
 δι' > b || 16 σοφὸς + συ h || σοι : σου s post σοφὸς ch > R ||
 θελήσῃ : θέλη M || 17 κἂν + τὸ s || τὴν post λαὸν p > R a || τῶν
 λαῶν s || εὐλογίαν post ποιήσασθαι s || αὐτόν post λαὸν R post
 καταναγκ. p || 18 κατανάγκασον b -σαν o || 19 ἐπεισέλθῃ R p
 ἐπέλθοι ac ἐπέλθῃ h v || 21 ὁ² > R || περὶ + τοῦ R || λόγον > R
 || ὁ³ > R s p || 23 καταλιπῆς s v || 24 προσεδρ. : προσεδρίαν ayz s
 M + ἄρρ προσεδρία y^ms || ἡσυχίως R s || τὸν λόγον σου ∞ ch s ||
 28 τοῦτο + εἰ R || 29 τὸν : τὸ R τοῦτον s + ἀδελφὸν ὡς M ||

de l'instruire, car les exhortations et les admonestations
 des étrangers sont très utiles. Il est dit en effet : « *Aucun
 prophète n'est admis dans sa propre patrie.* » Tu lui pro-
 poseras encore d'offrir l'eucharistie; mais si, par respect et
 sagesse il t'en réserve l'honneur et refuse d'offrir, tu le
 presseras de donner au moins la bénédiction au peuple.

4. Pendant qu'on est assis, entre-t-il quelqu'un de dis-
 tingué et d'illustre dans le monde, étranger ou habitant
 du pays, alors que toi, ô évêque, tu exposes la doctrine
 divine ou que tu écoutes le psalmiste ou le lecteur, ne tiens
 pas compte de la personne et *n'abandonne pas le service de
 la Parole*^a pour attribuer à cet homme une préséance, mais
 reste tranquille, sans t'arrêter de parler ou d'écouter, et
 que les frères l'accueillent, par l'entremise des diacres. 5.
 S'il n'y a pas de place, le diacre fera se lever le plus jeune,
 en lui parlant, mais sans colère, et il fera asseoir le nouvel
 arrivé; il est normal, pour qui aime ses frères, d'agir ainsi
 spontanément; si (le jeune) refuse, force-le à se lever, place-
 le derrière tous les autres, pour qu'ils apprennent à céder
 la place à de plus honorables. 6. Mais entre-t-il un pauvre,
 un homme de basse condition ou un étranger, qu'il soit
 vieux ou jeune et qu'il n'y ait pas de place, à ceux-là aussi
 le diacre, de tout son cœur, procurera une place, pour
 qu'il n'y ait pas chez lui de partialité humaine et pour que
 son service plaise à Dieu. La diaconesse agira de même
 envers les femmes qui se présentent, riches ou pauvres.

ποιεῖσθαι R s M || δὲ + μὴ p || ἀνανεύσει R || 30 ἀναγκ. : ἀναγκαστικῶς R ante ἐγείρας p || 32 ἢ¹ : εἴτε s ἐνόησε R || ἀγενής a s : ἀγενής ch θαγενής M ἑθαγενής yz γένηται R ἐγγύριος coniecit Funk ex Didascal. || ἐπέλθοι + ἢ s || τῇ ἡλικίᾳ ayz || 35 προσωποληψία R yz || διακονία + εὐρεθῆ s + ἢ p || 36 τὸ δ' αὐτό ch s M a^{2ms} [ἐν ἄλλῳ praem. a²] : τῷ δ' αὐτῷ R a^{1x} τῷ δ' αὐτὸ yz || ποιεῖται : ποιεῖ s || ἡ διάκονος : οἱ διάκονες b || 37 γυν. + εἴτε R s || ἢτοι : εἴτε R s ἢ ch ἢ καὶ yz

59. 1. Διδάσκων δέ, ὡ ἐπίσκοπτε, κέλευε καὶ παραίνει τῷ λαῷ εἰς τὴν Ἐκκλησίαν ἐνδεδεχίζειν ὄρθρου καὶ ἑσπέρας ἐκάστης ἡμέρας καὶ μὴ ἀπολείπεσθαι τὸ σύνολον, ἀλλὰ 4 συνέρχεσθαι διηλεκτικῶς, καὶ μήτε τὴν Ἐκκλησίαν κολοβοῦν ἑαυτὸν ὑφαίρουντα καὶ παρὰ μέλος ποιεῖν τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ· οὐ γὰρ μόνον περὶ ἱερέων ἐρρήθη, ἀλλὰ καὶ 8 ἕκαστος τῶν λαϊκῶν περὶ ἑαυτοῦ ἀκουέτω λογιζόμενος, ὅτι εἴρηται ὑπὸ τοῦ Κυρίου· «Ὁ μὴ ἂν μετ' ἐμοῦ κατ' ἐμοῦ ἔστιν, καὶ ὁ μὴ συνάγων μετ' ἐμοῦ σκορπίζει^a.» 2. Μὴ οὖν ἑαυτοὺς μέλη ὄντες τοῦ Χριστοῦ^b σκορπίζετε, μὴ συναθροίζόμενοι· Χριστὸν κεφαλὴν^c ἔχοντες κατὰ τὴν 12 ἐπαγγελίαν αὐτοῦ συνόντα καὶ κοινωνοῦντα ὑμῖν, μὴ ἀμελεῖτε αὐτῶν μηδὲ ἀποστερεῖτε τὸν σωτήρα τῶν οἰκειῶν μελῶν μηδὲ διαίρειτε τὸ σῶμα αὐτοῦ μηδὲ σκορπίζετε τὰ μέλη αὐτοῦ μηδὲ προκρίνετε τοῦ θεοῦ λόγου τὰς βιωτικὰς χρείας, 16 ἀλλ' ἐκάστης ἡμέρας συναθροίσεσθε ὄρθρου καὶ ἑσπέρας ψάλλοντες καὶ προσευχόμενοι ἐν τοῖς κυριακοῖς, ὄρθρου μὲν λέγοντες ψαλμὸν τὸν ξβ', ἑσπέρας δὲ τὸν ρμ'. 3. Μάλιστα δὲ ἐν τῇ ἡμέρᾳ τοῦ σαββάτου καὶ ἐν τῇ τοῦ Κυρίου 20 ἀναστασίμῳ τῇ κυριακῇ σπουδαιοτέρως ἀπαντᾶτε, αἶνον ἀναπέμποντες τῷ Θεῷ τῷ ποιήσαντι τὰ ὅλα διὰ Ἰησοῦ καὶ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

59, 2 τῷ λαῷ : τὸν λαὸν p || 3 μὴ : μήτε yz || ἀπολείπεσθαι a ἀπολειμπάνεσθαι R || τῷ συνόλων o || ἀλλὰ + καὶ ch || 4 καὶ > yz || μήτε : μὴ M || κολοβοῦν uac. s || 5 ὑφαίρουνται s ἀφαίρουντα R || παρὰ μέλος : παρ' ὑμῶν s || ποιεῖν : ποιοῦντα o p || 6 περὶ + τῶν R > s || ἱερεῦσι s || ἐρρήθη M || 7 ἑαυτοῦ : αὐτοῦ R || 8 τοῦ > v || κυρίου + ὅτι M || 8-9 κατ' ἐμοῦ ἔστιν > R || 9 καὶ ὁ μὴ : μηδὲ R || 10 ὄντες μέλη ∞ M || ὄντα h ὄντας a s || τοῦ > M || 11 μὴ : μηδὲ R s || συναθροίζόμενος s || ἔχετε yz || 12 κοινωνοῦντα : συγκαινωνοῦντα s συνεικοῦντα M || ὑμῖν : ἡμῖν R a s || 13 μηδὲ : μὴ yz p || 14 μηδὲ¹ : μὴ yz s || διαίρειτε : αἰρεται R || μηδὲ² : μὴ yz || σκορπίζετε : διασκορπίζετε ch || 16 ἑσπέρας : ἡμέρας R || 18 λέγοντες : ψάλλοντες ch || τὸν¹ > R c s || τὸν² > R || 20 ἀναστασίμῳ : -μου R + ἡμέρα p || 21 τὰ > v || ὅλα : πάντ' o || διὰ + τοῦ ch || Ἰησοῦ + χριστοῦ b

59. a. Matth. 12, 30 || b. Cf. Ἐφῆς. 5, 30 || c. Ἐφῆς. 4, 15 ; 5, 23

**Appel
à la fréquentation
des assemblées
de prière.**

59. 1. Dans ton enseignement, ô évêque, recommande et persuade au peuple de fréquenter l'Église assidûment, chaque jour, matin et soir, à ne s'en dispenser d'aucune manière, mais à s'y réunir sans cesse, à ne pas mutiler l'Église en s'en retranchant, et à ne pas amputer d'un membre le corps du Christ; car voici des paroles qui ne concernent pas seulement les prêtres, mais les laïcs; chacun d'eux, s'il réfléchit, doit entendre que c'est pour lui-même que le Seigneur a dit : « *Qui n'est pas avec moi est contre moi et qui n'amasse pas avec moi dissipe* ». » 2. Puisque vous êtes les membres du Christ^b, ne vous désagrégez donc pas en manquant les assemblées; puisque selon sa promesse vous avez comme tête le Christ^c, uni à vous et en communion avec vous, ne vous négligez pas vous-mêmes, ne dépouillez pas le Sauveur de ses propres membres, ne divisez pas son corps, ne dissipez pas ses membres et ne préférez pas les affaires séculières à la parole divine, mais chaque jour rassemblez-vous matin et soir pour psalmodier et prier dans les maisons du Seigneur, le matin en disant le psaume soixante-deux, le soir le psaume cent-quarante. 3. Surtout le jour du sabbat et le jour de la résurrection du Seigneur, le dimanche, mettez encore plus de zèle à vous réunir, pour adresser votre louange à Dieu qui a créé toutes choses par Jésus, qui nous

59, 1-2. La prière quotidienne des communautés : cf. *Introd.*, § 374.

59, 3. Le sabbat est jour liturgique, selon les CA : cf. *Introd.*, § 44, 376. Σπουδαιοτέρως est interprété dans le sens « encore plus tôt » (frühzeitiger) par R. ZERFASS, *Die Schriftlesung im Kathedralofstzium Jerusalems, Münster Westfalen* 1968, p. 45. Noter également les motifs de l'action de grâces : la création, la mission du Fils, la passion et la résurrection. Sur la collaboration du Père et du Fils pour le salut, cf. *Introd.*, § 220.

αὐτὸν εἰς ἡμᾶς ἐξαποστειλάντι καὶ συγχωρήσαντι παθεῖν
καὶ ἐκ νεκρῶν ἀναστήσαντι. 4. Ἐπει τὶ ἀπολογήσεται τῷ
24 Θεῷ ὁ μὴ συνερχόμενος ἐν τῇδε τῇ ἡμέρᾳ ἀκούειν τοῦ
σωτηρίου περὶ τῆς ἀναστάσεως λόγου; Ἐν ἧ καὶ τρεῖς
εὐχὰς ἐστῶτες ἐπιτελοῦμεν μνήμης χάριν τοῦ διὰ τριῶν
ἀναστάντος ἡμερῶν, ἐν ἧ Προφητῶν ἀναγνώσεις καὶ Εὐαγ-
28 γελίων κηρυκία καὶ θυσίας ἀναφορά καὶ τροφῆς ἱερᾶς
δωρεά.

60. 1. Πῶς δὲ οὐ πολέμιος Θεοῦ ὁ περὶ τὰ πρόσκαιρα
μὲν νύκτα καὶ μεθ' ἡμέραν σπουδάζων, τῶν δὲ αἰώνιων^a
ἀμελῶν; Καὶ λουτρῶν μὲν καὶ προσκαιροῦ τροφῆς ἐκάστης
4 μεταποιοῦμενος, τῶν δὲ αἰεὶ παραμενόντων οὐκ ἐπιστρεφό-
μενος; Πῶς δὲ οὐχὶ καὶ νῦν ἐρεῖ τῷ τοιοῦτῳ ὁ Κύριος·
« Ἐδικαιώθη ὑπὲρ ὑμᾶς τὰ ἔθνη^b », ὡσπερ καὶ τὴν Ἱερου-
σαλήμ ὀνειδίζων ἔλεγεν· « Ἐδικαιώθη Σόδομα ἐκ σοῦ^b; »
8 2. Εἰ γὰρ τὰ ἔθνη ἐξ ὕπνου αὐτῶν καθ' ἡμέραν ἀναστάντα
τρέχει ἐπὶ τὰ εἰδῶλα τοῦ λατρεῦειν αὐτοῖς, καὶ πρὸ παντὸς
ἔργου καὶ πάσης πράξεως πρῶτον αὐτοῖς προσεύχονται,
καὶ ἐν ταῖς ἑορταῖς καὶ ἐν ταῖς πανηγύρεσιν αὐτῶν οὐκ
12 ἀφυστεροῦσιν, ἀλλὰ σχολάζουσιν, οὐχ οἱ τοπικοὶ μόνον,
ἀλλὰ καὶ οἱ πόρρωθεν οἰκοῦντες, καὶ ἐν τοῖς θεάτροις αὐτῶν
ὡς ἐν συναγωγῇ πάντες συνέρχονται.

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

59, 22 εἰς ἡμᾶς > M || συγχωρ. + πάντα s || 23 ἀνοστ. : ἀναστήναι
R || τῷ > M || 24-25 τ. σωτηρίου ante λόγου s M || περὶ + τοῦ
R || τρεῖς : τρίς a || 26 ἐστῶτες > o || 27 ἡμερῶν ἀναστάντος ~ s
M || ἧ + καὶ R || προφ. + αἰ o || ἀναγνώσεις achyz s || 27-28 εὐαγγελίου
H M || 29 δωρεάν p

60, 1 οὐ : ὁ s || 2 νύκταν R || μεθ' > R s M || ἡμέρα p^{acv} || τῶν δὲ :
καὶ τῶν R || αἰώνιων + δὲ b + δὴ o || 3 λουτροῦ p || προσκαιροῦ
> R || τροφῆς s || ἐκάστης + ἡμέρας R yz || 4 μεταπ. : περιποιούμενος
R || παραμεν. : παραμόνων H v || ἐπιστρ. : ἐπιμελούμενος R || 5 δὲ
> R || 6 ἡμᾶς b s v || τὰ ἔθνη ante ὑπὲρ H M || 8 αὐτῶν ἐξ ὕπνου
~ M || καθ' + ἐκάστην R || ἀναστάντα post αὐτῶν s || 12 ἀφυστε-
ροῦσιν : ὑστεροῦσιν ch ἀποστεροῦσιν s M || οἱ + ἐγγύς yz || 13
αὐτῶν : αὐτοῖς R

l'a envoyé, qui a accepté qu'il souffre et qui l'a ressuscité
des morts. 4. Comment se justifiera-t-il devant Dieu celui
qui ne se joint pas à l'assemblée ce jour-là pour entendre
la doctrine salutaire sur la résurrection? Ce jour-là, debout,
nous adressons trois prières en mémoire de celui qui est
ressuscité le troisième jour; nous faisons ce jour-là des
lectures de Prophètes, la proclamation d'Évangiles,
l'offrande du sacrifice et le don de la nourriture sacrée.

60. 1. Comment ne serait-il pas un
Le zèle religieux ennemi de Dieu celui qui s'affaire nuit
des païens et des juifs et jour pour le temporel, mais néglige
donné en exemple. les biens éternels^a, qui s'accorde des
bains et toute espèce de nourriture périssable, mais se
détourne des biens qui durent éternellement? Comment
le Seigneur ne dirait-il pas, maintenant à nouveau, à un
tel homme : « Les païens ont été justifiés plus que vous^b »,
comme il a dit en réprouvant Jérusalem : « Sodome a été
justifiée par rapport à toi^b. » 2. Car les païens, en se levant
chaque jour, après leur sommeil, courent rendre leur culte
aux idoles; et avant tout ouvrage et tout travail ils com-
mencent par les prier; pendant leurs fêtes et leurs céré-
monies ils n'arrivent pas en retard, mais ils y donnent tout
leur temps, non seulement la population locale, mais aussi
ceux qui habitent plus loin, et ils se réunissent tous dans
leurs théâtres, qui leur tiennent lieu d'assemblées.

60. a. II Cor. 4, 18 || b. Éz. 16, 52-53

59, 4. Trois prières : dans le cadre de l'eucharistie on songe à la
prière universelle, à l'anaphore et à la postcommunion (VIII, 10,
12, 15). Si on lit τρίς plutôt que τρεῖς, on songera à l'eucharistie
et aux offices du matin et du soir.

3. Ὁμοίως καὶ οἱ μάτην λεγόμενοι Ἰουδαῖοι καθ' ἑξ
 16 ἡμέρας ἀργούντες τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ συνίασιν εἰς τὴν
 συναγωγὴν αὐτῶν, οὐδέποτε παραφιόντες ἢ παραμελοῦντες
 οὔτε τῆς ἀργίας αὐτῶν οὔτε τῆς συναγωγῆς αὐτῶν, οἱ τῆς
 20 δυνάμεως τοῦ Λόγου ἐν τῇ ἀπιστίᾳ αὐτῶν κενωθέντες,
 προσέτι δε καὶ οὗ ὀνόματος ἑαυτοὺς καλοῦσιν Ἰούδα·
 Ἰούδας γὰρ ἐξομολόγησις ἐρμηνεύεται, οὔτοι δὲ οὐκ εἰσὶν
 ἐξομολογούμενοι Θεῷ τὸ πάθημα τοῦ Χριστοῦ παρανόμως
 πεποιηκότες, ἵνα καὶ μεταγνόντες σωθῶσιν.

4. Εἰ οὖν οἱ μὴ σφζόμενοι ἐν οἷς οὐκ ὠφελοῦνται πυκνά-
 ζουσιν, σὺ τί ἂν ἀπολογήσῃ Κυρίῳ τῷ Θεῷ ὁ τῆς
 Ἐκκλησίας αὐτοῦ ἀπολειπόμενος καὶ μηδὲ τὰ ἔθνη μιμούμε-
 28 νος, ἀλλὰ διὰ τοῦ ἀπολείπεσθαι ῥαθυμῶν ἢ ἀποστατῶν ἢ
 κακοποιῶν; 5. Οἷς λέγει ὁ Κύριος διὰ τοῦ Ἰερεμίου·
 « Τὰ δικαιώματά μου οὐκ ἐφυλάξατε, ἀλλ' οὐδὲ κατὰ τὰ
 δικαιώματα τῶν ἐθνῶν ἐπορεύθητε^a, παρ' ὀλίγον καὶ ὑπερβάλ-
 λετε αὐτούς^e. » Καὶ πάλιν· « Ἐδικαίωσεν τὴν ψυχὴν αὐτοῦ
 32 Ἰσραὴλ ἀπὸ τῆς ἀσυνθέτου Ἰούδα^f. » Καὶ ἐξῆς· « Εἰ
 ἀλλάζονται ἔθνη θεοὺς αὐτῶν, καὶ οὔτοι οὐκ εἰσὶν θεοί·
 ὅτι διέλθετε νήσους Χετιεῖμ καὶ ἴδετε, καὶ εἰς Κηδάρ
 ἀποστείλατε καὶ νοήσατε σφόδρα, εἰ γέγονεν τοιαῦτα·
 36 ὅτι ἐκεῖνα μὲν οὐκ ἀμείβουσιν τὰ ἑαυτῶν νόμιμα, ὁ δὲ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

60, 16 ἡμέρας : -ραῖς s || ἡμέρα τ. ἐβδ. : ἐβδ. ἡμέρα H M ||
 συνιῶσιν s || 17-18 οὐδέποτε — αὐτῶν > R || παραφιόντες yz s ||
 18 αὐτῶν > yz || 20 δὲ ch M : δὴ ayz δεῖ ποῦ R + ποῦ
 s || καὶ + ἐξ M + δι' y || ἑαυτοῦς : αὐτοῦς oac post καλοῦσιν
 p || προσκαλοῦσιν s || Ιούδα > R s || 21 οὐκ εἰσὶν ante θεῷ p || 22 ἐξομο-
 λογούμενοι + τῷ s || πάθημα : πάθος M || 23 ἵνα : ἢ s || καὶ : μὴ M
 > o || 24 ἐν οἷς > ch || 24-25 πυκνάζ. : πυκνάζοντες c πυκνῶς
 συντρέχουσιν R s συνεχῶς ἀπαντῶσιν yz || 25 ἂν > yz || 26 ἀπο-
 λειπόμενος : ἀποστρεφόμενος M || μηδὲ + καὶ R || 27 τοῦ : τὸ s ||
 28 οἷς : ἀκούσατε πρὸς τοὺς τοιούτους τί yz || ἱερ. : εἰρημένου R ||
 29 ἐφυλάξασθε ch || οὐδὲ : οὔτε ch || 30 ἐπορεύθητε : -ρευεσθαι b
 πορεύεσθαι o || 30-31 ὑπερεβάλλετε p -εβάλετε s v || 32 τῆς : τοῦ
 M || καὶ + τὰ o || ἐξῆς : πάλιν yz p || 33 θεοί + καὶ ἀλλαχοῦ δι' ἑτέρου

3. De même ceux qu'à tort on appelle Juifs^e arrêtent
 leur travail après le sixième jour et se réunissent dans leurs
 synagogues le septième jour, sans jamais omettre ni négliger
 leur repos ou leur assemblée; pourtant, à cause de leur
 incrédulité ils ont été privés d'une part de la puissance
 du Verbe et d'autre part du nom de Juda, par lequel ils se
 désignent; en effet Juda signifie confession. Car bien qu'ils
 aient fait subir au Christ la passion illégalement, ils ne le
 confessent pas devant Dieu; or cette reconnaissance les
 sauverait.

4. Donc, puisque ceux qui n'ont pas part au salut se
 pressent à des cérémonies qui ne leur sont d'aucune utilité,
 comment te justifieras-tu devant le Seigneur Dieu, si,
 outre que tu délaisses son Église et n'imites même pas les
 païens, tu deviens, par ta défection, indifférent, apostat
 ou scélérat? 5. Par Jérémie, le Seigneur leur dit, à ceux-là :
 « Vous n'avez pas gardé mes commandements et vous n'avez
 même pas marché selon les commandements des nations^a,
 pour un peu vous les dépassiez^e! » Et encore : « Israël s'est
 rendu juste, comparé à Juda, l'infidèle^f! » Et plus loin :
 « Les nations changent-elles de dieux? Et pourtant ce ne sont
 pas des dieux! Parcourez donc les îles de Killim et regardez,
 mandez à Cédar et vérifiez bien, si pareils faits s'y sont
 produits; parce que ceux-là ne modifient pas leurs institu-

yz || 34 ὅτι¹ : διότι a > yz || διέλθετε : διήλθαται R + εἰς
 ach || χετιεῖμ : χεττιεῖμ chyz s > R || ἴδετε : οἶδαται R || 35 νοή-
 σατε : μάθετε yz || σφόδρα > cyz || 36 οὐκ ἀμείβ. : οὐ κακίζουσιν
 R

60. c. Cf. Apoc. 2, 9; 3, 9 || d. Éz. 5, 7 || e. Éz. 16, 47 || f. Jér.
 3, 11

60, 3. Sur les titres contestés à Israël, cf. *Introd.*, § 250. Sur les
 controverses entre chrétiens et juifs, cf. C. MUNIER, *L'Église dans
 l'Empire romain*, p. 145-168.

λαός μου, φησίν, ἠλλάξατο τὴν δόξαν αὐτοῦ, ἐξ ἧς οὐκ ὠφελήθησεται. » Πῶς οὖν ἀπολογήσεται τις ὀλιγωρήσας ἢ ἐκστὰς τῆς Ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ;

40 6 (61). Εἰ δέ τις τὴν τοῦ ἔργου τοῦ ἰδίου πρόφασιν ἐπιφέρων ὀλιγωρεῖ προφασιζόμενος προφάσεις ἐν ἁμαρτίαις^h, γινωσκέτω ὁ τοιοῦτος, ὡς αἱ τέχνηαι τῶν πιστῶν ἐπέργια εἰσιν, ἔργον δὲ ἡ θεοσέβεια. 7. Τὰς οὖν τέχνας ὑμῶν ὡς
44 ἐν παρέργῳ ποιεῖτε εἰς διατροφὴν ὑμῶν, ἔργῳ δὲ τὴν θεοσέβειαν ἀσκεῖτε, ὡς καὶ ὁ Κύριος ἔλεγεν· « Ἐργάζεσθε μὴ τὴν βρῶσιν τὴν ἀπολλυμένην, ἀλλὰ τὴν μένουσαν εἰς ζωὴν αἰώνιονⁱ. » Καὶ πάλιν· « Τοῦτο δὲ ἐστὶν τὸ ἔργον τοῦ
48 Θεοῦ, ἵνα πιστεύσητε εἰς ὃν ἀπέστειλεν ἐκεῖνοςⁱ. »

61. 1. Σπουδάχετε οὖν μηδέποτε τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ καταλιμπάνειν· εἰ δέ τις ταύτην ὑπερίδη, εἰς μιὰρὸν δὲ ἐθνῶν εἰσέλθοι^a ἢ εἰς συναγωγὴν Ἰουδαίων ἢ αἰρετικῶν,
4 ὁ τοιοῦτος τί ἀπολογήσεται τῷ Θεῷ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως; Λόγια Θεοῦ ζῶντος καταλιπὼν ζῶντα καὶ ζωοποιοῦντα καὶ δυνάμενα ῥύσασθαι κολάσεως αἰωνίου, καὶ πορευθεὶς εἰς οἶκον δαιμόνων ἢ εἰς συναγωγὴν χριστοκτόνων ἢ εἰς
8 ἐκκλησίαν πονηρευομένων, οὐκ ἀκούσας τοῦ εἰπόντος· « Ἐμίσησα ἐκκλησίαν πονηρευομένων, καὶ μετὰ παρανομούντων οὐ μὴ εἰσέλθω· οὐκ ἐκάθισα μετὰ συνεδρίου

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

60, 37 φησίν > yz || ἠλλάξαντο R || 38 πῶς : τί yz || ἀπολογηθήσεται R || 39 ἐκστὰς : ἀποστὰς s || 40 τ. ε. τ. ι. : τοῦ ἰδίου ἔργου ch || 42 ἐπέργια : ἐπέργια e p παρέργια s ἐπίγρια R || 43 δὲ + Θεοῦ R || 43-44 θεοσεβ. — τὴν > z || 44 ποιεῖτε : ποιεῖσθαι R || ἔργου s || 45 ὡς : εἰς o || καὶ > R ch || 46 ἀλλὰ + τὴν βρῶσιν ch || 48 πιστεύητε s M πιστεύεται R

61, 1 σπουδάσατε R || 2 καταλιμπάνειν : -λιπεῖν H v || ὑπερίδοι a ὑπερίδον z || μιὰρὸν : μιερὸν ch μιερῶν b μὴ ἱερὸν s || 3 ἢⁱ εἰς [ἢ εἰ z] post συναγωγὴν p || 5 καταλιπὼν v || 6 ῥύσασθαι : ῥύσαι καὶ s || πορευθεὶς : -θήσει b || 7 δαιμονίων o s || εἰς¹ > yz M || εἰς¹ > H M || 10 εἰσέλθω + καὶ πάλιν yz

tions; *mais mon peuple, dit-il, a échangé sa Gloire pour quelque chose qui ne lui est d'aucun secours.* » Comment se justifiera-t-il donc, celui qui aura négligé l'Église de Dieu ou s'en sera éloigné?

6. Si quelqu'un donne comme prétexte de sa négligence qu'il a son travail, *alléguant des prétextes pour pécher*^h, qu'il sache que, pour les fidèles, les métiers sont des travaux accessoires et que leur ouvrage, c'est la religion. 7. Exercez donc vos métiers comme en supplément, pour votre subsistance, mais comme ouvrage, pratiquez la religion, comme le dit le Seigneur : « *Travaillez non pour la nourriture périssable mais pour celle qui reste pour la vie éternelle*ⁱ. » Et encore : « *Voici l'œuvre de Dieu : que vous croyiez en celui qu'il a envoyé*ⁱ. »

Contre
la fréquentation
des autres cultes.

61. 1. Veillez donc à ne jamais délaissier l'Église de Dieu; mais si quelqu'un la méprise et entre dans les abominations des païens^a ou dans l'assemblée des juifs ou des hérétiques, comment se justifiera-t-il devant Dieu au jour du jugement? Toi qui délaisses les oracles du Dieu vivant, oracles vivants, vivifiants et capables de sauver du châtement éternel, toi qui marches vers la maison des démons, la synagogue des assassins du Christ ou l'assemblée des malfaisants, n'as-tu pas entendu cette parole : « *J'ai haï l'assemblée des malfaisants et je n'entrerai pas chez les scélérats; je ne me suis pas assis dans*

60. g. Jér. 2, 10-11 || h. Ps. 140, 4 || i. Jn 6, 27 || j. Jn 6, 29
61. a. Cf. I Cor. 8, 10

60, 6-7. Sur l'attitude des chrétiens face au travail, cf. *l.c.*, *ibid.*, p. 83 s.

61. L'opposition au judaïsme est un indice sur l'origine des CA, cf. *Introd.*, § 42.

61, 1. La vie, comme effet du salut, cf. *Introd.*, § 222. Sur l'attirance des cultes païens, cf. J. MOSSAY, *Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie chez les Pères cappadociens au IV^e s.*, Louvain 1965, p. 47 s.

- ματαιότητος, και μετὰ ἀσεβῶν οὐ μὴ καθίσω^β. » Καὶ πάλιν ·
- 12 « Μακάριος ἀνὴρ, ὃς οὐκ ἐπορεύθη ἐν βουλῇ ἀσεβῶν και ἐν ὁδοῖ ἀμαρτωλῶν οὐκ ἔστη και ἐπὶ καθέδρα λοιμῶν οὐκ ἐκάθισεν, ἀλλ' ἦ ἐν τῷ νόμῳ Κυρίου τὸ θέλημα αὐτοῦ και ἐν τῷ νόμῳ αὐτοῦ μελετήσῃ ἡμέρας και νυκτός^γ. » 2. Σὺ
- 16 δέ, καταλιπὼν τῶν πιστῶν τὸ συνάθροισμα, τοῦ Θεοῦ τὴν Ἐκκλησίαν, τοὺς ἐκείνου νόμους, ἐπιβλέπεις ἐπὶ τὰ σπήλαια τῶν ληστῶν^δ, ἅγια ἡγούμενος, ἀ ἐκεῖνος βέβηλα ἀπεκάλεσεν, και κοινοποιῶν, ἀ ἐκεῖνος ἐχώρισεν · και οὐ τοῦτο μόνον,
- 20 ἀλλ' ἤδη και πομπαῖς Ἑλλήνων συντρέχεις και ἐπὶ τὰ θέατρα ἐπέιγῃ, ἐπιθυμήσας εἰς τῶν εἰσπορευομένων ἐκεῖ λογισθῆναι και μετασχεῖν ἀκροαμάτων ἀπρεπῶν, ἵνα μὴ λέγωμεν μυσαρῶν, μὴ ἀκούσας τοῦ Ἱερεμίου λέγοντος ·
- 24 « Κύριε, οὐκ ἐκάθισα ἐν συνεδρίῳ αὐτῶν παιζόντων, ἀλλ' εὐλαβοῦμην ἀπὸ προσώπου χειρός σου^ε », και τοῦ Ἰωβ φάσκοντος τὰ ὅμοια · « Εἰ δέ και μετὰ γελοιαστῶν ἐπορεύθη ποτέ · ἴσταμαι γὰρ ἐν ζυγῷ δικαίῳ^ς. »
- 28 3. Τί δὲ βούλει μετασχεῖν τῶν ἑλληνικῶν λογίων, ὄντων νεκρῶν ἀνθρώπων ἐξ ἐπιπνοίας διαδόλου ἀποφανθέντων νεκροποιῶν και πίστεως ἀνατρεπτικῶν και πρὸς πολυθεῖαν ἀπάγοντα τοὺς προσανέχοντας αὐτοῖς; 4. Ὑμεῖς οὖν,
- 32 σχολάζοντες τοῖς τοῦ Θεοῦ νόμοις, και τῶν βιωτικῶν χρειῶν τούτους ἡμεῖσθε τιμιωτέρους, και πλείονα τιμὴν ἀπονέμοντες αὐτοῖς συντρέχετε εἰς τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ, ἣν περιεποιήσατο τῷ αἵματι^ς τοῦ Χριστοῦ τοῦ

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

61, 11 ἀσεβῶν : ἀσεβούντων R || 13 ἔστη : ἐστίν o || καθέδρα : καθέδραν h p²v a² καθέδρας s || 16 καταλιπὼν eyz v || 16-17 τὴν τοῦ θεοῦ ἐκκλησίαν c || ch || 17 ἐκκλησίαν + και s || ἐκείνων R || 18 ἡγούμενος + ταῦτα p || ἀπεκάλεσεν : ἐπεκ. M ἀπεβάλετε z || 19 κοινοποιῶν : καινοπ. s || ἐχώρισεν : ἀπεχώρισεν ayz || μόνον : μᾶλλον s || 20 συντρέχειν R || 22 λογισθῆναι : λογισθεῖται b || 23 μυσαρῶν : μυσερῶν R ch legi non potest s || 24 ἐν συνεδρίῳ : μετὰ συνεδρίου M || παίζων R || 27 ἴσταμαι : ἔσταμαι yz M ἰστάμην a || δικαίον R p || 28 τῶν > yz || λογίων : βιβλίων R || ὄντων : ὄντως ἐκ s || 29 ἀνθρ. + και yz || ἐπιπνοίας R c || ἀποφ. : ἀποφάντων R + ἄτινά

un conseil de vanité et je ne m'assiérai pas avec les impies^δ. » Et encore : « Heureux l'homme qui n'a pas fréquenté l'assemblée des impies, ne s'est pas tenu dans le chemin des pécheurs, ne s'est pas assis sur le banc des pestiférés, mais qui trouve sa joie dans la Loi du Seigneur et médite sa Loi jour et nuit^ε. » 2. Mais toi, délaissant la communauté des fidèles, l'Église de Dieu et ses lois, tu tournes les yeux vers les cavernes des brigands^δ, tenant pour saint ce que le Seigneur a déclaré profane et t'associant à ce dont il s'est séparé; mais ce n'est pas tout, déjà tu te joins aux processions des païens et tu te hâtes vers les théâtres, tu désires y être tenu pour un habitué et assister à des représentations inconvenantes — pour ne pas dire des abominations — tu n'as donc pas entendu ces propos de Jérémie : « Seigneur, je ne me suis pas assis dans le conseil des plaisantins, mais j'ai tremblé devant ta main^ε. » Ni les propos semblables de Job : « Ai-je marché jadis avec les rieurs? Car je suis placé sur une balance juste^ς. »

3. Pourquoi veux-tu avoir communication des oracles païens? Ils proviennent d'hommes morts et sont inspirés par le diable, leurs révélations produisent la mort, détournent de la foi et mènent au polythéisme ceux qui y adhèrent? 4. Mais vous, souciez-vous des lois de Dieu et tenez-les pour plus précieuses que les affaires séculières, accordez-leur le plus grand respect et accourez à l'Église de Dieu, qu'il a acquise par le sang^ς du Christ, le bien-aimé, le

είσιν yz || 31 προσανέχ. : προσέχοντας yz ἀνέχοντα R || οὖν + τοὺς p || 32 σχολάζοντας p || και > yz || 33 πλείον ch v || τιμῆς ch || 34 ἀποπέμ. : νέμοντες H M || αὐτοῖς : αὐτοῦς ch || 35 θεοῦ : κυρίου H v

61. b. Ps. 25, 4-5 || c. Ps. 1, 1-2 || d. Cf. Jér. 7, 11. Matth. 21, 13 || e. Jér. 15, 17 || f. Job. 31, 5-6 || g. Act. 20, 28. I Pierre 1, 19

61, 2. « Abominations » : les cultes païens, cf. II, 22, 5.13.

61, 3. « Morts » : cf. *Didachè* 6, 3 (SC 248, p. 168 s., n. 11).

36 ἡγαπημένου, τοῦ πρωτοτόκου πάσης κτίσεως^α. 5. Αὕτη γὰρ θυγάτηρ ἐστὶν τοῦ Ὑψίστου ἢ ὠδινήσασα ὑμᾶς διὰ τοῦ λόγου τῆς χάριτος καὶ μορφώσασα ἐν ὑμῖν τὸν Χριστόν¹, οὐ μέτοχοι γενόμενοι ἱερὰ μέλη ἐστὲ καὶ ἐκλεκτά, μὴ ἔχοντα
40 σπῆλον ἢ ρυτίδα ἢ τι τῶν τοιούτων, ἀλλ' ὡς ἄμωμοι καὶ ἄγιοι¹ ἐν πίστει τετελειωμένοι ἐστὲ ἐν αὐτῷ κατ' εἰκόνα τοῦ κτίσαντος ὑμᾶς.

62. 1. Φυλάσσετε οὖν τοῦ μὴ συσχολάζειν τοῖς ἀπολυμένοις, ὃ ἐστὶν συναγωγή ἐθνῶν, εἰς ἀπάτην καὶ ἀπώλειαν· οὐδεμία γὰρ κοινωνία Θεῷ πρὸς διάβολον^α· ὁ γὰρ συναθροισ-
4 μενος μετὰ τῶν τὰ τοῦ διαδόλου φρονούντων εἰς ἐξ αὐτῶν λογισθήσεται καὶ τὸ οὐαὶ κληρονομήσει. 2. Φεύγετε δὴ καὶ τὰ ἀπρεπῆ τῶν θεαμάτων, τὰ θεάτρα φημι καὶ τὰς ἐλληνικὰς πομπὰς, ἐπαιοιδὰς, κληδόνας, μαντείας, καθαρισμοῦς, οἰωνο-
8 σμούς, ὀρνιθοσκοπίας, νεκρομαντείας, ἐπιφωνήσεις, ὅτι γέγραπται· « Οὐ γὰρ ἐστὶν οἰωνισμὸς ἐν Ἰακώβ, οὐδὲ μαντεία ἐν Ἰσραὴλ^β », καὶ πάλιν· « Οἰωνισμα ἁμαρτία ἐστίν^ο », καὶ ἀλλαχοῦ· « Οὐκ οἰωνεῖσθε^α, καὶ κληδῶσι καὶ
12 μαντείας^ο καὶ ἐγγαστριμύθοις οὐκ ἐπακολουθήσετε^ε, φαρμακοὺς οὐ περιποιήσετε^ε. » Διὸ παραινεῖ καὶ ὁ Ἰερემίας λέγων· « Κατὰ τὰς ὁδοὺς τῶν ἐθνῶν μὴ πορεύεσθε, καὶ ἀπὸ τῶν σημείων τοῦ οὐρανοῦ μὴ φοβεῖσθε^α. » 3. Διόπερ χρῆ τὸν
16 πιστὸν φεύγειν τὰς συνόδους τῶν ἀσεβῶν Ἑλλήνων καὶ

bo (= R) achyz (= H) s pn (= M)

61, 37 γὰρ > R s || ἐστὶν θυγάτηρ o s || ἡ > y^αz || 38 ὑμῖν : ἡμῖν a v || 39 γενόμενοι : γεγόναμεν R || ἐκλεκτά : ἐκκλησία R || ἔχοντες ch || 40 ὡς > b || 40-41 ἄγιοι καὶ ἄμωμοι o a M || 41 εἰκόνα + θεοῦ p || 42 ὑμᾶς^α : ἡμᾶς R + θεοῦ a

62, 1 συσχολ. : συσχολ. R σχολάζειν ch s || 2 ὃ : ὅτι ch || ὃ — ἐθνῶν : τουτέστι τῆ τῶν ἐθνῶν συναγωγῇ yz || 3 κοινωνία + φωτὶ πρὸς σκότος καὶ p || θεοῦ R || γὰρ : οὖν yz || 4 τὰ > achz || εἰς ἐξ αὐτῶν > R || 5 τὸ : τοῦ z || δὴ : δὲ s M || 6 θεαμάτων : θεάτρων R || τὰ^α > R ch s || θεάτρα > R || 7-8 ἐπαιοιδὰς — ὀρνιθοσκι. > R || 8 νεκρομαντείας achy || 9 οὐ γὰρ : οὐκ yz || 11 καὶ¹ + πάλιν R || κληδῶσι : κληδόναις R ch || 12 ἐγγαστριμύθους o || 13 περιποιήσετε : -ποιήσεσθε ch s -ποιεῖσθαι R -διώσετε M || διὸ + καὶ R yz || παραινεῖ —

premier-né de toute créature^h. 5. Car elle est la fille du Très-Haut, elle vous a enfantés par la parole de la grâce et a formé en vous le Christ¹, dont vous êtes devenus les associés et les membres sacrés et élus, n'ayant plus ni tache, ni ride, ni rien de tel, puisque vous êtes irréprochables et saints¹, conduits à la perfection de la foi en lui, à l'image de votre créateur.

62. 1. Gardez-vous donc de vous joindre à ces gens perdus, c'est-à-dire à l'assemblée des païens, pour votre déception et votre ruine : car il n'y a aucune connivence entre Dieu et le diable^a; en effet quiconque se réunit avec ceux qui partagent les pensées du diable sera compté pour l'un d'eux et héritera de la malédiction. 2. Fuyez donc les spectacles malséants, je veux dire les théâtres et les processions païennes, les incantations, les présages, la divination, les purifications, les augures, l'observation des oiseaux, la nécromancie, les invocations, car il est écrit : « Il n'y aura pas d'augure en Jacob ni de divination en Israël^b. » Et encore : « Augurer est un péché^o. » Et ailleurs : « Vous n'augurerez pas^a, vous ne suivrez ni les présages, ni les divinations^o ni les ventriloques^ε, vous ne vous donnerez pas de magiciens^ε. » C'est pourquoi Jérémie vous avertit en ces termes : « Ne marchez pas selon les voies des nations et ne tremblez pas devant les signes du ciel^h. » 3. Le fidèle doit donc fuir les assemblées des impies, païens, juifs et autres

ἱερ. : ὁ [> y] ἱερ. ὁμοίως παραινεῖ yz || 14 κατὰ > R || τὰς : τοὺς z s || πορεύεσθε s || 15 διόπερ : ὥστε yz || χρῆ τὸν : ἐχρήην R || 16 τῶν + ἐθνῶν καὶ s

61. h. Col. 1, 15 || i. Gal. 4, 19 || j. Éphés. 5, 27

62. a. Cf. II Cor. 6, 14-16 || b. Nombr. 23, 23 || c. I Sam. 15, 23 || d. Lévit. 19, 26 || e. Deut. 18, 10-11 || f. Lévit. 19, 31 || g. Ex. 22, 17 || h. Jér. 10, 2

61, 5. Sur l'Église dans les GA, cf. *Introd.*, § 251.

62, 2. Cf. VII, 6.

Ἰουδαίων καὶ τῶν λοιπῶν αἰρετικῶν, ἵνα μὴ τῷ συσχολάζειν αὐτοῖς παγίδας λάβωμεν ταῖς ἑαυτῶν ψυχαῖς, ὅπως μὴ συναναστρεφόμενοι ταῖς ἑορταῖς αὐτῶν, αἴτινες ἐπὶ τιμῇ τῶν δαιμόνων ἐπιτελοῦνται, κοινωνήσωμεν αὐτοῖς καὶ τῆς ἀσεβείας. 4. Φευκτέα δὲ αὐτῶν καὶ αἱ πανηγύρεις καὶ τὰ ἐν ταυταῖς ἐπιτελούμενα παίγνια · πιστὸν γὰρ ἐν πανηγύρει οὐ χρῆ παραβάλλειν πλεῖον τοῦ σωμάτιον πρίασθαι καὶ ψυχὴν περιποιήσασθαι καὶ ἕτερά τινα ὀνήσασθαι τῶν πρὸς σύστασιν ἀρμοζόντων. Ἀπέχεσθε οὖν πάσης τῆς τῶν εἰδώλων πομπῆς, φαντασίας, πανηγύρεως, συμποσίων, μονομαχίας, καὶ πάσης θεᾶς δαιμονικῆς.

63. 1. Οἱ δὲ νεώτεροι τῆς Ἐκκλησίας, ἐν πάσαις ταῖς χρεῖαις ἀόκνως λειτουργεῖν σπουδάχετε, μετὰ πάσης σεμνότητος τοῖς ἔργοις ὑμῶν σχολάζετε, ὅπως ἐν παντὶ τῷ χρόνῳ ὑμῶν ἦτε ἐπαρκοῦντες καὶ ἑαυτοῖς καὶ τοῖς πενομένοις, πρὸς τὸ μὴ ἐπιβαρεῖν τὴν τοῦ Θεοῦ Ἐκκλησίαν^a. Καὶ γὰρ καὶ ἡμεῖς, σχολάζοντες τῷ λόγῳ τοῦ Εὐαγγελίου, ὅμως καὶ τῶν ἐπεργίων οὐκ ἀμελοῦμεν · οἱ μὲν γὰρ εἰσιν ἐξ ἡμῶν ἄλιεῖς^b, οἱ δὲ σκηνοποιοί^c, οἱ δὲ γῆς ἐργάται, πρὸς τὸ μηδέποτε ἡμᾶς ἀργοὺς εἶναι. 2. Λέγει δὲ πού καὶ ὁ Σολομών · « Ἴσθι πρὸς τὸν μύρμηκα, ὃ ὀκνηρὸν, καὶ ζήλωσον ἰδὼν τὰς ὁδοὺς αὐτοῦ, καὶ γίνου ἐκείνου σοφώτερος ·

bo (= R) achyz (= H) s pv (= M)

62, 17 τῷ s > p || συσχολάζοντες p || 18 παγίδας : κηλίδας yz || 19 ἐπὶ τ. : διατιμῆν p || 20 ἐπιτελοῦνται post 19 αἴτινες p || κοινωνήσομεν ch || 21 καὶ : ἔστωσαν y ἔστωσι z || 22 ταύταις : αὐταῖς ayz M || πιστὸν : -ὦν a || 23 πλεῖον τ. σωμ. : εἰ μὴ βούλοιο [β. > p] τι yz p || σωματίου ch || 23-24 καὶ ψ. περιπ. : τῶν τῷ σώματι ἀναγκαίων εἰς σκέπην ἢ yz || 24 καὶ — ὀνήσ. > ch p || ὀνήσασθαι R s : συννήσ. ayz v || τῶν : τὰ b τὰς o || 24-25 τῶν — ἀρμοζ. ante 23 καὶ ψυχὴν p || 24 πρὸς : πρὸ v || 25 σύστασιν + ἡμετέραν R || ἀρμοζόντα R || τῆς τῶν > yz || 27 πάσης : ἄλλης yz || δαιμονικῆς : σατανικῆς R yz

63, 1 ταῖς ἐκκλησίαις R ch || 2 σπουδ. + καὶ yz || 2-3 μετὰ — σχολάζετε > h || 3 τῷ > R || χρόνῳ + τῆς ζωῆς s || 4 καὶ¹ > ch || 6 τὸν λόγον z || ὅμως : ὁμοίως ch || 7 ἐπεργίων : ἐπεργασίαν R || 8 οἱ

hérétiques, de peur que par leur fréquentation nous ne posions des filets sur nos âmes et qu'en nous associant à leurs fêtes, qui sont célébrées en l'honneur des démons, nous ne participions à leur impiété. 4. Il faut aussi fuir leurs réunions et les réjouissances qui y sont organisées; car un fidèle ne doit pas se rendre à une foire, sinon pour racheter un esclave et épargner une vie ou pour se procurer d'autres choses convenant à la subsistance. Abstenez-vous donc de toute procession en l'honneur des idoles, de toute représentation, foire, banquet, combat singulier et de tout spectacle démoniaque.

Contre l'oisiveté. 63. 1. Vous les jeunes de l'Église, par vos services efforcez-vous de couvrir tous les besoins avec empressement, appliquez-vous à vos travaux avec grand sérieux, pour que pendant tout votre temps vous subveniez et à vos besoins et à ceux des nécessaires, pour ne pas surcharger l'Église de Dieu^a. Car nous aussi, tout en nous appliquant à la parole de l'Évangile, nous ne négligeons pas pour autant les travaux accessoires; en effet parmi nous les uns sont pêcheurs^b, d'autres fabricants de tentes^c, d'autres cultivateurs; ainsi ne sommes-nous jamais oisifs. 2. Salomon dit quelque part : « Considère la fourmi, ô paresseux, et envie-la, en voyant son comportement, et deviens plus sage qu'elle; bien

δὲ σκην. : οἱ [> o] ἄλλοι σκην. R > s || δε³ + τῆς R || 9 μηδέποτε + οὖν yz || 9-10 λέγει — ὀκνηρὸν > o || 9 δὲ > yz || 10 ἴσθι : ἴθι chyz || 11 ἰδὼν : εἰδῶς ch M > b || γένου H M

63. a. Cf. I Tim. 5, 16 || b. Cf. Matth. 4, 18 || c. Cf. Act. 18, 3

63, 1. Sur le style pseudépigraphique, cf. *Introd.*, § 22. Jacques, cultivateur : cf. § 14.

12 ἐκείνω γὰρ γεωργίου μὴ ὑπάρχοντος, μηδὲ τὸν ἀναγκάζοντα
 ἔχων μηδὲ ὑπὸ δεσπότην ὄν, ἐτοιμάζεται θέρους τὴν τροφήν
 πολλήν τε ἐν τῷ ἀμνητῷ ποιεῖται τὴν παράθεσιν. 3. Ἡ
 πορεύθητι πρὸς τὴν μέλισσαν καὶ μάθε, ὡς ἐργάτης ἐστὶν
 16 τὴν τε ἐργασίαν ὡς σεμνὴν ἐμπορεύεται ἥς τοὺς πόνους
 βασιλεῖς καὶ ἰδιῶται πρὸς ὑγίαν προσφέρονται, ποθεινὴ
 δὲ ἐστὶ καὶ ἐπίδοξος, καίπερ οὕσα τῇ ῥώμῃ ἀσθενής, τὴν
 σοφίαν τιμήσασα προήχθη^α. 4. Καὶ ἐξῆς· « Ἐως πότε,
 20 ὦ δκνηρέ, κατὰκεισαι, πότε δὲ ἐξ ὑπνου ἐγερθήσῃ; Ὀλίγον
 μὲν ὑπνοῖς, ὀλίγον δὲ κάθησαι, μικρὸν δὲ νυστάξεις, ὀλίγον
 δὲ ἐναγκαλιζῆ χειρὶ στήθος· εἶτα παραγίνεται σοι ὡσπερ
 κακὸς ὄδοιπῆρος ἢ πενία, καὶ ἡ ἔνδεια ὡσπερ ἀγαθὸς
 24 δρομεύς. Ἐὰν δὲ ἄοκνος ἦς, ἤξει ὡσπερ πηγὴ ὁ ἀμνητός
 σου, καὶ ἡ ἔνδεια ὡσπερ κακὸς ἀνήρ ἀπαυτομολήσῃ^ο. »
 5. Καὶ πάλιν· « Ὁ ἐργαζόμενος τὴν ἑαυτοῦ γῆν πλησθήσεται
 ἄρτων^ι. » Καὶ ἐν ἄλλοις φησὶν· « Ὁ ἀργὸς περιέλαθεν
 28 τὰς χεῖρας αὐτοῦ καὶ ἔφαγεν τὰς σάρκας αὐτοῦ^ε. » Καὶ
 ἐξῆς· « Κρύψας ὁ δκνηρὸς τὴν χεῖρα αὐτοῦ οὐ δυνήσεται
 ἀπενεγκεῖν εἰς τὸ στόμα αὐτοῦ^β. » Καὶ πάλιν· « Διὰ ἀργίαν
 χειρῶν ταπεινωθήσεται ἢ δόκωσις^ι. » 6. Ἐργάζεσθε οὖν
 32 ἐνδελεχῶς· ἀθεράπευτος γὰρ ἐστὶν ἀργοῦ μῶμος. Εἰ δὲ
 τις μὴ ἐργάζεται, οὗτος παρ' ὑμῖν μὴ ἐσθιέτω^ι· ἀργοῦς
 γὰρ μισεῖ καὶ ὁ Κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν· ἀργὸς γὰρ εἶναι
 οὐκ ὀφείλει οὐδεὶς τῶν Θεῶν προσανεχόντων.

ho (= R) achyz (= H) s pv (= M)

63, 12 ἐκείνω : ἐκείνου R s p ἐκείνος ch || μηδὲ : οὐδὲ H ||
 13 μηδὲ : μὴ R οὐδὲ H || ἐτοιμάζε ο || τροφήν + αὐτοῦ ch ||
 14 παράθ. : παρακατάθεσιν p παράταξιν v || 15 ἐργάτης s p ||
 16 τε : δὲ p || ἥς : εἰς p || 17 βασιλεῖς + τε R ch || ὑγίαν yz ||
 προσφ. : πορίζονται R || 18 δὲ H M : τε R s || ἐπίδοξος + ἐπίδαρος
 a^{2ms} || καίπερ a || ἀσθενής : -νοῦς a || 18-19 τὴν — προήχθη
 > H M || 19 ἐξῆς : πάλιν yz || 20 ὦ > a s M || δὲ > p || 21 μὲν :
 γὰρ R || κάθησαι μ. δὲ > s || δὲ^ς > R || 22 χειρὶ + τὸ R || στήθη
 H M || 23 κακὸς : ἀγαθὸς v || καὶ > o || 27 ἐν ἄλλ. φησὶν : πάλιν
 ἀλλαχοῦ ὁ αὐτὸς yz || περιέλαθεν R s || 28 αὐτοῦ : ἑαυτοῦ a || ἔφαγεν :
 κατέφ. M || 29 ἐξῆς : πάλιν yz || τὴν χεῖρα : τὰς χεῖρας R ch || 30

qu'elle n'ait ni champ ni surveillant et ne soit pas soumise à un maître, elle se prépare une abondante nourriture pendant l'été et la met en réserve au temps de la moisson. 3. Ou bien va vers l'abeille et apprends comme elle est laborieuse et comme elle exerce avec sérieux son activité; de son labeur, rois et particuliers se nourrissent pour leur santé, elle est appréciée et renommée; bien qu'elle soit faible de constitution, elle cultive la sagesse et elle est célèbre^a. » 4. Et plus loin : « Jusqu'à quand, ô paresseux, resteras-tu couché, quand te lèveras-tu de ton sommeil? Tu l'endors un moment, tu t'assieds un moment, tu somnoles un moment, tu te croises un moment les bras sur la poitrine; alors comme un messenger de malheur l'arrive la pauvreté, et l'indigence comme un bon coureur; mais si tu es actif, la moisson l'arrivera comme une source, et l'indigence comme un mauvais homme fuira au loin^e. » 5. Et encore : « Celui qui travaille sa terre regorgera de painⁱ. » Et ailleurs il est dit : « Le fainéant s'est croisé les mains et a mangé ses chairs^e. » Et plus loin : « Le paresseux, une fois qu'il a enfoui sa main, il ne peut plus la porter à la bouche^h. » Et encore : « A cause des mains paresseuses la charpente s'affaisseraⁱ. » 6. Travaillez donc sans cesse; car l'oisiveté est un vice incurable. Chez vous, si quelqu'un ne travaille pas, qu'il ne mange pas non plusⁱ. En effet le Seigneur notre Dieu hait les oisifs; aucun des fidèles de Dieu ne doit donc être oisif.

Fin du Livre II

ἀπεν. : ἀπενέγκε αὐτὴν p || 31 ἡ δόκ. : ἡ δόκησις a s ἄνθρωπος
 ch || 32 γὰρ > o || ἐστὶν + ὁ yz || 33 ἐργάζεται M -σεται s ||
 μὴ^ι : μηδὲ s M || 34 καὶ > s || δ^ι > yz s M || δ^α : καὶ o > h ||
 35 τῶν + τῷ R p || προσαν. : προσανεχόντων a + τέλος τοῦ β'
 βιβλίου περὶ ἐπισκόπων p + περὶ ἐπισκόπων βιβλίου δευτέρου v

63. d. Prov. 6, 6-8 || e. Prov. 6, 9-11 || f. Prov. 12, 11; 28, 19 ||
 g. Eccl. 4, 5 || h. Prov. 26, 15 || i. Eccl. 10, 18 || j. II Thess. 3, 10

TABLES

INDEX SCRIPTURAIRE

Les allusions sont indiquées par des chiffres en italique. Nous avons considéré les citations implicites, même très courtes, comme littérales ; elles sont donc en chiffres droits, comme les explicites. Les chiffres renvoient aux chapitres des Livres et à leurs versets.

Genèse		
1, 27	I, 3, <i>11</i>	23, 3
31	I, 8, 24	7
2, 2	II, 36, 2	
4, 7	II, 16, 3	42, 1
10	II, 21, 7	8
6-9	II, <i>14, 8</i>	15
7-8	II, <i>14, 7, 14, 9</i>	29, 18
9, 6	II, 42, 6	34, 7
18, 23	II, 14, 7	28
19	II, 14, 7 ; 14, 9	
39	II, 37, 3	
Exode		Lévitique
7, 1	II, 29, 1	15, 31
9, 14	II, 26, 2	
12	II, <i>14, 9</i>	19, 15
16, 8	II, 32, 2	17
18	II, 44, 4	18
19, 5-6	II, 26, 1	26
20, 13	I, 3, 5	27
17	I, 1, 2 ; 1, 3 ; 1, 5 ; 3, 5	31
21, 16	II, 32, 2	21, 5
22, 17	II, 62, 2	17
27	II, 26, 4 ; 31, 3	26, 27-28
23, 1	II, 49, 5	
2	II, 49, 5	
		Nombres
		6, 24-26
		12, 8
		12, 14
		16

Nombres

16, 5	II, 54, 2
33	II, 27, 5
17, 16-26	II, 27, 5
18, 1	II, 18, 6 ; 25, 15
8-10	II, 25, 16
12-15	II, 25, 17
18	II, 25, 17
20	II, 25, 6
23, 23	II, 62, 2
24, 9	I, 2, 1

Deutéronome

1, 17	II, 5, 2 ; 9, 2 ; 13, 5 ; 41, 9
4, 13	II, 26, 2
5, 16	II, 33, 2
31	II, 57, 8
6, 4	II, 6, 15
5	II, 36, 1
7	I, 4, 2
16, 19	II, 9, 2 ; 42, 1
20	II, 5, 2 ; 9, 2 ; 47, 3
17, 7	II, 9, 3 ; 41, 9
18, 10-11	II, 62, 2
15	II, 30, 2
19, 13	II, 42, 6
14	I, 1, 5
15	II, 49, 2
17	II, 47, 2
19	II, 42, 5
23, 7	II, 53, 6
24, 16	II, 14, 9
25, 4	II, 25, 4
27, 9	II, 57, 8
17	I, 1, 5
25	II, 42, 1
28, 13, 44	II, 14, 12
29, 18	II, 23, 2

Josué

1, 7	I, 4, 2
8	I, 4, 2

6	II, 14, 7 ; 14, 9
7	II, 10, 3

I Samuel

2	II, 10, 1
8	II, 34, 2
13, 13	II, 27, 3
15	II, 10, 1
23	II, 62, 2

II Samuel

6	II, 10, 3
12, 13	II, 18, 2 ; 22, 2

III Rois

2	II, 1, 4
12	II, 10, 2
16, 25	II, 23, 4
20, 13	II, 49, 3

IV Rois

5, 20-27	II, 10, 3
12, 1	II, 1, 4
20	II, 22, 2
21, 1-17	II, 22, 4-10
18	II, 22, 18
19	II, 23, 4
23	II, 23, 4
30	II, 23, 4
22, 1	II, 1, 4

II Chroniques

26, 16-21	II, 27, 4
33, 11	II, 22, 4-10
12-13	II, 22, 11
13	II, 22, 16
15-16	II, 22, 17
21	II, 23, 4
22	II, 22, 18
24	II, 23, 4
34, 1	II, 1, 4

Tobie

4, 15	I, 1, 7
-------	---------

Job

14, 4-5	II, 18, 4
31, 5-6	II, 61, 2

Psaumes

1, 1-2	II, 61, 1
2, 7	II, 32, 3
4, 5	II, 53, 2
6, 6	II, 13, 2
7, 5	II, 53, 6
17, 26-27	II, 44, 1
25, 4-5	II, 61, 1
27, 9	II, 57, 20
35, 2	II, 21, 4
44, 8	II, 32, 3
50, 11-13	II, 41, 4
14	II, 41, 4
67, 34	II, 57, 14
73, 2	II, 57, 20
19	II, 14, 1
81, 6	II, 26, 4 ; 31, 3
100, 1	II, 21, 9
102, 19-21	II, 56, 1
109, 4	II, 27, 4
111, 9	II, 35, 2
129, 3-4	II, 16, 2
140, 4	II, 60, 6
148, 11-13	II, 56, 1

Proverbes

1, 8	II, 6, 16
3, 9	II, 36, 7
5, 3-4	I, 7, 8
11-14	I, 7, 10
22	II, 14, 10
6, 2	II, 42, 5
6-8	II, 63, 2-3
9-11	II, 63, 4
7, 1	I, 7, 2
4-18	I, 7, 3-6
21-22	I, 7, 7
26	I, 7, 9
8, 20	I, 8, 1
9, 18	I, 7, 9

11, 11	II, 43, 2
22	I, 8, 21
25	II, 35, 2
26	II, 34, 6
12, 4	I, 8, 15 ; 8, 21
11	II, 63, 5
28	II, 53, 2
14, 1	I, 8, 15
29	II, 40, 3
33	II, 38, 2
15, 1	II, 3, 2
27	II, 35, 2
18, 3	I, 8, 19
19, 5	II, 50, 4
9	II, 50, 4
20, 9	I, 2, 2 ; II, 18, 5
21, 9	I, 8, 22
19	I, 8, 22 ; 10, 2
22, 10	II, 9, 3 ; 21, 8 ; 43, 2
23, 21	II, 4, 5
31	II, 4, 6
24, 27	II, 13, 3
26, 15	II, 4, 4 ; 63, 5
17	II, 51, 1
28, 19	II, 63, 5
29, 12	II, 17, 4
31, 10-31	I, 8, 3-14

Ecclesiaste

4, 5	II, 4, 5 ; 63, 5
7, 26	I, 8, 20
10, 1	II, 17, 4
18	II, 63, 5

Sagesse

4, 7	II, 21, 7
------	-----------

Sirac

28, 14	II, 21, 2
34, 10	II, 8, 2

Isaïe

1, 6	II, 41, 7
23	II, 17, 2
5, 1.2	Adresse 2

Isaïe	
5, 8	I, 1, 5 ; II, 25, 3
9	I, 1, 5
20	II, 42, 3
23	II, 42, 1
9, 5	I, 8, 2 ; II, 24, 3
6	II, 30, 2
35, 3	II, 40, 2
40, 1-2	II, 15, 1
11	II, 20, 11
52, 5	I, 10, 1
53, 4	II, 25, 10
12	II, 25, 11
57, 19	II, 54, 2
58, 6	II, 20, 9 ; 53, 7
59, 7-8	II, 21, 4
61, 3	Adresse 2
62, 11	II, 14, 10
66, 2	II, 1, 5

Jérémié

2, 10-11	II, 60, 5
3, 11	II, 60, 5
14	II, 14, 2
22	II, 14, 2
7, 11	II, 61, 2
8, 4-5	II, 14, 2
10, 2	II, 62, 2
12, 10	II, 15, 4
15, 17	II, 61, 2
19	II, 56, 4
33, 2-3	II, 6, 14

Ézéchiel

3, 11	II, 6, 14
5, 7	II, 60, 5
14, 13-14	II, 14, 4
21	II, 14, 4
16, 47	II, 60, 5
52-53	II, 60, 1
18, 2-5	II, 14, 13-15
9-11	II, 14, 16
13	II, 14, 17
19	II, 14, 18

18, 20	II, 14, 4 ; 14, 18
23	II, 12, 2
24	II, 14, 19
27-28	II, 14, 20
30	II, 14, 21
33, 2	II, 6, 10
3-5	II, 6, 10
6	II, 6, 10
7-9	II, 6, 8-9
10	II, 20, 5
11	II, 12, 2 ; 20, 7
34, 2-5	II, 18, 8
3	II, 25, 3
4	II, 20, 3 ; 20, 11
8	II, 18, 9
10	II, 18, 30
16	II, 20, 3 ; 20, 4 ; 20, 5 ; 20, 9
17	II, 19, 1
17-19	II, 18, 11
30-31	II, 18, 12

Daniel

13	II, 37, 3
36-41	II, 49, 3 ; 51, 2
48-49	II, 51, 2

Osée

4, 9	II, 6, 5
10, 12	II, 5, 7
13	II, 17, 6

Jonas

	II, 22, 2
1, 14	II, 52, 1

Nahum

1, 3	II, 15, 1
------	-----------

Zacharie

7, 9	II, 36, 9
8, 17	II, 53, 8
10, 3	II, 15, 4

Malachie

1, 6	II, 15, 4
2, 7	II, 28, 7

Matthieu

3, 2	II, 55, 1
8	II, 39, 6 ; 41, 1
4, 18	II, 63, 1
5, 5	II, 1, 5
7	II, 1, 6
8	II, 1, 8
9	II, 1, 7 ; 46, 7
11-12	II, 8, 1
12	II, 18, 7
17	I, 6, 10
19	II, 6, 6
20	II, 35, 1
22	II, 32, 3 ; 53, 1
22-24	II, 53, 8
23-24	II, 53, 3
27-28	I, 1, 4
28	I, 1, 8
40	I, 1, 9
44	I, 2, 1
44-45	I, 2, 3
45	II, 14, 5 ; 53, 9
6, 10	II, 56, 1
12	II, 21, 5
20	II, 36, 8
7, 2	II, 42, 4 ; 48, 3
9, 9	II, 39, 1
12	II, 14, 11 ; 20, 10 ; 40, 1
10, 16	II, 56, 4
40	II, 20, 1
11, 28	I, 6, 10
30	II, 25, 12
12, 30	II, 56, 2 ; 59, 1
30-33	II, 36, 1
36	II, 1, 1
37	II, 1, 1
15, 13	Adresse 2
16, 19	II, 18, 3
17, 24-27	II, 46, 1
18, 6	II, 10, 1

18, 7	I, 3, 6 ; II, 10, 1
10	II, 18, 1
12-13	II, 20, 8
14	II, 14, 11
15-16	II, 38, 1
16-17	II, 38, 3 ; 38, 3
17	I, 1, 1 ; II, 39, 5
18	II, 11, 2 ; 18, 3 ; 33, 2
21-22	II, 46, 5 ; 53, 7
19, 19	II, 36, 4
20, 25	II, 20, 11
21, 13	II, 17, 4 ; 61, 2
22, 10	II, 56, 3
21	II, 46, 1
23, 3	II, 8, 3
37	II, 20, 2
25, 1-13	II, 13, 3
25, 41	II, 33, 3
46	I, 6, 11
26	II, 49, 3
75	II, 24, 4
27, 4	Adresse 2
24	II, 52, 1
28, 19-20	II, 26, 7

Marc

12, 30-33	II, 36, 1
-----------	-----------

Luc

3, 13	II, 39, 3
4, 18	II, 20, 9
24	II, 58, 3
5, 27	II, 24, 4
6, 27-28	I, 2, 3
28	I, 2, 1
35	I, 2, 3
37	II, 36, 10 ; 42, 4
38	II, 21, 5
41	II, 17, 2
7, 47-48	II, 24, 5
48	II, 20, 9
50	II, 20, 9
8, 8	II, 6, 16
10, 5-6	II, 54, 2

Luc	
10, 7	II, 25, 1
16	II, 20, 1
11, 52	II, 25, 7
12, 33	II, 36, 8
48	II, 18, 3
57	II, 37, 1
14, 11	II, 2, 1
13	II, 28, 1
15, 4-6	II, 20, 8
7	II, 13, 5
13	II, 41, 1
15-16	II, 41, 1
18.21	II, 41, 1
22-24	II, 41, 1
29	II, 41, 1
31-32	II, 41, 3
32	II, 41, 1
16, 2	II, 24, 7
18, 14	II, 2, 1
19, 1-10	II, 39, 2
10	II, 20, 10
23, 34	II, 16, 1
Jean	
3, 5	II, 26, 4 ; 33, 2
16	II, 55, 2
4, 44	II, 58, 3
5, 39	II, 5, 5
46	II, 5, 5
6, 27	II, 60, 7
29	II, 60, 7
40	II, 56, 2
7, 24	II, 37, 1
8, 3	II, 24, 6
10	II, 24, 6
11	II, 24, 6
44	II, 21, 3
10, 11-12	II, 20, 6
12, 36	I, 2, 4 ; II, 32, 3 ; 46, 4 ; 54, 3
13, 35	II, 3, 3
14, 6	II, 28, 6
16, 14	II, 26, 6

17, 3	II, 6, 17 ; 56, 1
21, 5	II, 24, 4
Actes des Apôtres	
1, 1	II, 6, 6
17-18	II, 14, 8
24	II, 24, 6
6-7	II, 49, 3
6, 2. 4	II, 58, 4
8	II, 14, 8
15	II, 33, 2
9, 15	II, 24, 4 ; 55, 1
13, 15	II, 39, 6
15, 8	II, 24, 6
18, 3	II, 63, 1
20, 28	II, 57, 20 ; 61, 4
Romains	
1, 1	Adresse 1
3, 15-18	II, 21, 4
6, 3	II, 7, 1
8, 15	Adresse 2
8, 17	Adresse 2
12, 2	II, 55, 2
13, 7	II, 34, 1
I Corinthiens	
1, 10	II, 44, 2
3, 2	II, 33, 2
4, 16	II, 6, 5
5, 6	II, 17, 4
13	II, 9, 3 ; 41, 9
6, 1-8	II, 45, 1
15	I, 6, 12
7, 35	I, 6, 14
8, 10	II, 61, 1
9, 9	II, 25, 4
11, 1	II, 6, 5
3	I, 8, 1
II Corinthiens	
4, 18	II, 60, 1
6, 14-16	II, 62, 1
11, 23	II, 56, 3

11, 27	II, 56, 3
13, 1	II, 49, 2

Galates

4, 9	II, 32, 3
19	II, 61, 5
5, 9	II, 17, 4
6, 2	I, 3, 1

Ephésiens

1, 9	II, 55, 2
2, 3	II, 37, 5
17	II, 54, 2
3, 6	Adresse 2 ; II, 33, 2
4, 2	I, 3, 1
4	II, 44, 2
15	II, 59, 2
26	II, 53, 2
5, 22-23	I, 8, 1
23	II, 59, 2
27	II, 61, 5
30	II, 59, 2
6, 4	II, 2, 3

Colossiens

1, 15	II, 61, 4
3, 13	I, 3, 1

I Thessaloniens

1, 6	II, 6, 5
2, 14	II, 6, 5
5, 5	I, 2, 4 ; II, 32, 3
13	II, 44, 2 ; 56, 4

II Thessaloniens

3, 10	II, 63, 6
-------	-----------

I Timothée

3, 2	II, 1, 1 ; 2, 1 ; 2, 2 ; 18, 6 ; 24, 7
------	--

3	II, 2, 1
4	II, 2, 2
6	II, 2, 1
8	II, 6, 1
5, 16	II, 63, 1

5, 17	II, 28, 4
20	II, 17, 5
6, 11	I, 3, 10 ; II, 25, 2 ; 37, 4 ; 47, 1 ; 57, 1

II Timothée

2, 5	II, 14, 6
15	II, 4, 1 ; 44, 1
19	II, 54, 2

Tite

1, 6-7	II, 1, 1
7	II, 6, 1 ; 24, 7
3, 1	II, 13, 3

Hébreux

4, 14	II, 25, 7
5, 5	II, 27, 4
6	II, 27, 4
12, 17	II, 38, 4
23	II, 26, 1
28	II, 57, 21

Jacques

1, 12-13	II, 8, 2
2, 1-9	II, 58, 4
3, 6	II, 43, 2

I Pierre

1, 2	Adresse 1 & 2
19	Adresse 2 ; II, 33, 2 ; 57, 20 ; 57, 21 ; 61, 4
2, 9	II, 26, 1 ; 57, 20
24	II, 25, 9
3, 4	II, 24, 7
4, 10	II, 24, 7

II Pierre

1, 11	Adresse 2
-------	-----------

Apocalypse

2, 9	II, 60, 3
3, 9	II, 60, 3
7, 9	II, 56, 3
21, 2	II, 26, 1

Citations non bibliques

<i>Agraphon (1)</i>	II, 8, 2 (cf. Sir. 34, 10)
<i>Agraphon (2)</i>	II, 36, 9
<i>Agraphon (3)</i>	II, 43, 2 (cf. Prov. 11, 11 ?)
<i>Prière de Manassé</i>	II, 22, 12-14

INDEX DES MANUSCRITS CITÉS

Athènes

Bibl. Nat. 1435..... 65, 70, 76, 82, 96

Athos

Panteleimon 770..... 66, 72

Vatopédi 171..... 65, 67, 79, 96

Istanbul

Saint-Sépulcre 550..... 66, 72

Jérusalem

Sainte Croix 3..... 65, 69, 76, 79, 96

Léningrad

Bibl. publ. gr. 100 (ol. Coislin. 212)... 65, 70, 75, 76, 96

241... 66, 72

Milan

Ambr. G 64 sup..... 65, 69, 76

Oxford

Bodl. Miscell. (Meerman) 204..... 69, 76, 77, 96

Paris

Bibl. Nat. gr. 931..... 65, 72, 75, 96

1614..... 66, 72

Rome

Valicell. F 68..... 65, 72

Vatican

<i>Vat. gr. 839</i>	65, 66, 75, 76, 79, 96
1506.....	65, 67, 72, 76, 82
2088.....	65, 66, 75, 76, 77, 96
2089.....	65, 68, 75, 76, 82
2115.....	65, 68
<i>Barber. gr. 336</i>	65, 68, 75, 82, 83, 88
<i>Ottob. 391</i>	72
442.....	65, 72

Vérone

<i>Bibl. capitul. LI</i>	65, 72-73, 83
--------------------------------	---------------

Vienne

<i>Palat. Hist. gr. 64</i>	65, 71, 75, 79, 96
73.....	65, 71, 72, 75, 76, 96

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	7
Introduction.....	11
CHAPITRE I ^{er} . LE GENRE LITTÉRAIRE ET LES ORIGINES DES <i>CA</i> § 1-49.....	13
Une compilation § 2-5.....	13
La Didascalie des Apôtres § 2. La Didachè ou Doctrine des douze Apôtres § 3. Les Diataxeis des Saints Apôtres (Tradition apostolique) § 4.	
Le travail du compilateur § 5-20.....	18
Documents repris par sections entières § 6-10. Cita- tions et courts extraits § 11-15. Le recours à la Bible § 16. L'apport personnel du compilateur § 17-20.	
Le style pseudépigraphique § 21-26.....	33
Les procédés de la pseudépigraphie dans les <i>CA</i> § 22 : la parole est aux apôtres § 22 ; les procédés d'identi- fication § 25,	
A l'apogée de l'ancienne littérature canonique § 27-39..	39
Une tradition d'écrits constitutionnels § 28. La pseudépigraphie dans les documents canoniques § 29. L'adaptation des traditions § 33. Une façon particulière de dire le droit § 34. Les <i>CA</i> à l'apogée du droit pseudé- pigraphique § 35. Qui a rédigé les <i>CA</i> ? Un auteur unique ou un atelier ? § 38.	
Origine et date des <i>CA</i> § 40-49.....	54
Origine des <i>CA</i> : la région ; la cité § 40. La date des <i>CA</i> § 43. Un écrit du iv ^e siècle § 43. La date de 380 § 44. Les deux autres écrits du compilateur § 48.	
CHAPITRE II. LA TRADITION MANUSCRITE § 100-142.	63
Description des manuscrits § 101-120.....	64
Table des manuscrits § 101. Les manuscrits § 101-117. Le <i>Fragmentum Veronense</i> § 118.	

Les éditions des <i>CA</i> § 121-125.....	75
Le stemma de la tradition manuscrite § 126-138.....	77
Famille R § 127. Famille H § 128. Représentation du stemma (p. 78). Famille N § 132. Famille M § 134.	
Principes pour l'établissement du texte critique § 139..	88
Les titres § 140-142.....	89
Étendue du texte des <i>CA</i> dans les différents manuscrits (tableau).....	94
Texte et traduction	95
Conspetus siglorum.....	96
Signes et abréviations.....	97
LIVRE I. ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE CONCERNANT LES LAÏCS	99
<i>Table des chapitres</i>	101
Adresse.....	103
De la cupidité (1).....	105
Ne pas rendre le mal (2).....	109
Dangers de la coquetterie (3).....	111
De la lecture (4).....	115
Le chrétien au bain (6, 13).....	121
Le danger des mauvaises fréquentations (7).....	121
Conseils aux épouses (8).....	125
La chrétienne au bain (9).....	131
Que les chrétiennes évitent les querelles (10).....	133
LIVRE II. ÉVÊQUES, PRESBYTRES ET DIACRES	135
<i>Table des chapitres</i>	137
Conditions pour l'accès à l'épiscopat (1).....	145
Qualités requises de l'évêque (2).....	147
Le discernement dans l'aumône (4).....	151
Le comportement exigé de l'évêque (5).....	151
L'évêque et son peuple (6, 5).....	157
Conséquences du baptême (7).....	161
Fausses et vraies accusations contre les chrétiens (8)....	163
Contre la partialité dans le traitement des pécheurs (9) ..	163
L'autorité des évêques (11).....	167
L'accueil des pécheurs à la pénitence (12).....	169
Éviter le péché (13).....	171
L'accueil du pécheur (13, 5).....	171
Sur la responsabilité personnelle (14, 5).....	175

Que l'évêque ait le souci des pécheurs (15).....	175
Le rituel pénitentiel : exclusion du pécheur (16).....	185
La lutte à mener contre le péché (17).....	187
La charge pastorale de l'évêque (18).....	191
Le rituel pénitentiel : réintégration du pécheur (18, 7) ..	193
Avertissement aux pasteurs et au peuple (18, 8).....	195
Le souci des brebis perdues (20, 3).....	199
Les dangers que court le pécheur rejeté (21, 3).....	207
Les exemples du passé (22).....	211
Prière de Manassé (22, 12).....	217
Le pardon accordé à Manassé (22, 15).....	221
L'exemple d'un pécheur impénitent (23, 2).....	223
L'accueil des pécheurs par Jésus (24).....	223
La gestion des biens ecclésiastiques (25).....	227
La hiérarchie de l'Église (26).....	235
Contre l'usurpation des fonctions (27).....	241
L'agape et le partage des dons (28).....	245
Le respect du sacerdoce (28, 6).....	247
L'évêque et le diacre à l'image du Père et du Fils (29)....	249
Le respect dû à l'évêque (32, 3).....	253
Les offrandes dues par les fidèles (35).....	257
Rappel du Décalogue (36).....	261
La prudence dans l'audition des témoins (37).....	263
Entretiens avec le pécheur accusé (38).....	265
L'accueil des pécheurs repentis (39).....	267
Contre les calomnieux (42).....	277
Le calomnieux récidiviste (43).....	279
La concorde dans l'Église (44).....	283
L'évêque et le diacre (44, 3).....	283
Contre le recours aux tribunaux païens (45).....	285
Être artisan de paix (46, 2).....	287
Les procès entre chrétiens (46, 6).....	289
Ajuster les peines aux fautes commises (48).....	291
Au procès : l'accusateur et les témoins (49).....	293
L'accusé (50).....	295
Appel à juger avec justice (51).....	297
L'exemple des tribunaux séculiers (52).....	299
Appel à la réconciliation (53).....	301
La réconciliation pendant la liturgie (54).....	305
Le geste salvifique de Dieu (55).....	307
La volonté de Dieu : le salut des hommes (56).....	309
La liturgie eucharistique. L'édifice cultuel (57).....	311
La liturgie de la Parole (57, 5).....	313
Le bon ordre dans l'assemblée (57, 10).....	315

La préparation de l'oblation eucharistique (57, 14).....	317
La prière universelle (57, 18).....	319
La liturgie du sacrifice (57, 21).....	321
L'accueil des étrangers dans l'assemblée (58).....	321
Appel à la fréquentation des assemblées de prière (59).....	325
Le zèle religieux des païens et des juifs donné en exemple (60).....	327
Contre la fréquentation des autres cultes (61).....	331
Contre l'oisiveté (63).....	337

TABLES

Index scripturaire.....	343
Index des manuscrits cités.....	351
Table des matières.....	353

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : H. de Lubac, s.j.
 † J. Daniélou, s.j.
 C. Mondésert, s.j.
 Directeur : D. Bertrand, s.j.
 Directeur-adjoint : J.N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » — 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) — Tél. : 16 (7) 837.27.08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

Liste alphabétique (1-320)

- | | |
|--|---|
| ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE :
194, 195, 224. | BASILE DE SÉLEUCIE.
Homélie pascale : 187. |
| ADAM DE PERSEIGNE.
Lettres, I : 66. | BAUDOIN DE FORD.
Le sacrement de l'autel : 93 et 94. |
| AELRED DE RIEVAULX.
Quand Jésus eut douze ans : 60.
La vie de recluse : 76. | BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.
CALLINICOS.
Vie d'Hypatios : 177. |
| AMBROISE DE MILAN.
Apologie de David : 239.
Des sacrements : 25.
Des mystères : 25.
Explication du Symbole : 25.
La Pénitence : 179.
Sur saint Luc : 45 et 52. | CASSIEN, voir Jean Cassien.
CÉSaire D'ARLES.
Sermons au peuple : 175 et 243. |
| AMÉDÉE DE LAUSANNE.
Huit homélies mariales : 72. | LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME
118 : 189 et 190. |
| ANSELME DE CANTORBÉRY.
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91. | CHARTREUX.
Lettres des premiers Chartreux : 88,
274. |
| ANSELME DE HAVELBERG.
Dialogues, I : 118. | CHROMACE D'AQUILÉE.
Sermons : 154 et 164. |
| APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145. | CLÉMENT D'ALEXANDRIE.
Le Pédagogue : 70, 108 et 158.
Protreptique : 2.
Stromate I : 30.
Stromate II : 38.
Stromate V : 278 et 279.
Extraits de Théodote : 23. |
| ARISTÉE (LETRE D') : 89. | CLEMENT DE ROME.
Épître aux Corinthiens : 167. |
| ATHANASE D'ALEXANDRIE.
Deux apologies : 56.
Discours contre les païens : 18.
Voir « Histoire acéphale » : 317.
Lettres à Sérapion : 15.
Sur l'Incarnation du Verbe : 199. | CONCILS GAULOIS DU IV ^e SIÈCLE : 241. |
| ATHÉNAGORE.
Supplique au sujet des chrétiens : 3. | CONSTANCE DE LYON.
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112. |
| AUGUSTIN.
Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75.
Sermons pour la Pâque : 116. | CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, I : 320. |
| BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172. | COSMAS INDICOPLUSTES.
Topographie chrétienne : 141, 159 et
197. |
| BASILE DE CÉSARÉE.
Contre Eunome : 299 et 305.
Homélies sur l'Hexaéméron : 26.
Sur l'origine de l'homme : 160.
Traité du Saint-Esprit : 17. | CYPRIEN DE CARTHAGE.
A Donat : 291.
La vertu de patience : 291. |
| | CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Deux dialogues christologiques : 97.
Dialogues sur la Trinité : 231, 237
et 246. |